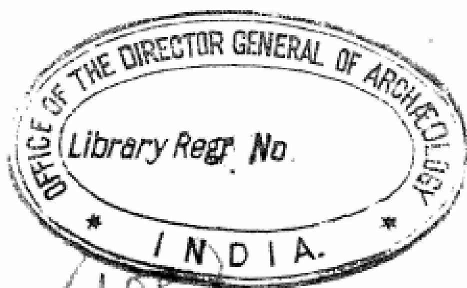
A250

vol. 65

ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE



ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXV.

6e SÉRIE. — TOME V.

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35.
1913.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1913

Président annuel :

M. Eug. Soil de Moriamé.

Vice-Président :

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck d'Elseghem.

Secrétaire et Bibliothécaire :

M. Fernand Donnet.

Trésorier :

M. Edm. Geudens.

CONSEIL.

Conseillers sortant en 1914 :

Messieurs,

A. Blomme,
L. Blomme,
Eug. Soil de Moriamé,
baron **de Vinck de Winnezeele,**
baron **de Borrekens,**
chanoine **van den Gheyn.**

Conseillers sortant en 1917 :

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Alph. de Witte,
Alph. Goovaerts,
chanoine **van Caster,**
Bergmans,
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1920 ;

Messieurs,

Pirenne,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Max Rooses,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.,
Paul Saintenoy.

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.

COMMISSION DES FOUILLES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Siret,
Bequet,
Stroobant.

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
Fernand Donnet,
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. De Ceuleneer,
chanoine **van Caster.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,**
Fernand Donnet,
R. P. **van den Gheyn,** S. J.,
A. Blomme,
baron **de Borrekens,**
chanoine **van Caster.**

Membres titulaires.

Messieurs,

1. **Grandgaignage, E.,** directeur honoraire de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 51, rue Ommeganck. 1870 (1868)*
2. **De Ceuleneer, Ad.,** professeur honoraire à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)
3. **Rooses, Max,** conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 83, rue de la Province (Nord). 1881 (1877)
4. **Goovaerts, Alph.,** archiviste-général du royaume. Etterbeek, 27, rue Beckers. 1883 (1877)
5. **Kurth, God.,** directeur de l'Institut historique belge à Rome. 1886 (1877)
6. **Soil de Moriamé, Eug.,** président du tribunal de 1e instance, Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
7. **Blomme, Arthur,** président honoraire du tribunal de 1e instance, Termonde, 1889 (1870)
8. **de Witte, Alphonse,** secrétaire de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 55, rue du Trône. 1889 (1888)
9. **Siret, Henri,** ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
10. **de Vinck de Winnezeele** (baron **Alfred**), Anvers, 107. avenue des Arts. 1890 (1889)
11. **van Caster** (chanoine), Malines, 125, rue Notre-Dame 1891 (1888)
12. **Destrée, Jos.,** conservateur au Musée des antiquités. Bruxelles, 109. Parc du Cinquantenaire. 1891 (1889)
13. **Geefs, Eug.,** architecte, Anvers, 10, rue Saint Vincent. 1891 (1880)
14. **Geudens, Edm.,** archiviste des Hospices civils et de l'Eglise Notre-Dame, Anvers, 32, rue de l'Empereur. 1892 (1890)
15. **Donnet, Fernand,** administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal. 1892 (1891)
16. **de Borrekens,** (baron **Constant**), membre du Conseil héraldique, Anvers, 42, longe rue Neuve. 1894 (1893)
17. **Errera, P.,** avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)
18. **de Gellinck d'Elseghem Vaernewyck,** (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenarde). 1895 (1891)

* La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.

19. **Saintenoy, Paul,** architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts. Bruxelles, 219, rue de l'Abre bénit. 1896 (1891)
20. **de Behault de Dornon, Armand,** Saint-Gilles, Bruxelles, 92, rue d'Espagne. 1896 (1893)
21. **de Pauw, Nap.,** procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1889)
22. **Van Kuyck, F.,** artiste-peintre, Anvers, 11, rue Albert von Bary. 1896 (1881)
23. **van Overloop, Eug.,** conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de l'Armée. 1896 (1886)
24. **van den Gheyn,** (chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir. 1896 (1893)
25. **de Jonghe**, (vicomte **B.**), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
26. **Bergmans, Paul,** bibliothécaire à la Bibliothèque et attaché de cours à l'Université, Gand, 49, rue de la Forge. 1900 (1897)
27. R. P. **J. van den Gheyn,** S. J., conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, Bruxelles, rue des Ursulines. 1901 (1899)
28. **Blomme, Léonard,** architecte, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Anvers, 17, rue du Roi. 1901 (1896)
29. **Chauvin, V.,** professeur à l'Université, Liége, 52, rue Wazon. 1903 (1896)
30. **Sroobant, L.,** directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Société d'archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1896)
31. **Van der Ouderaa, P.,** artiste-peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Anvers, 56, avenue Plantin. 1904 (1891)
32. **Pirenne, H.,** professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
33. **Laenen** (chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, 140, boulevard des Arbalétriers. 1906 (1900)
34. **Kintsschots, L.,** Anvers, 74, avenue du Commerce. 1906 (1901)
35. **Comhaire, Ch.-J.,** Liége, 19, en Féronstrée. 1908 (1894)
36. **Willemsen, G.,** Saint-Nicolas (Waes). 1908 (1903)

37. **Matthieu, E.**, avocat, Enghien. 1908 (1886)
38. **van Doorslaer,** docteur, Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)
39. **Hulin, G.**, professeur à l'Université, Gand, 3, place de l'Université. 1912 (1906)
40. **Casier, Joseph,** Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1912 (1906)

Membres correspondants regnicoles.

Messieurs,

1. **van den Branden, F.-Jos.**, archiviste de la ville d'Anvers, 44, rue de Moy. 1875.
2. **Parmentier, Ed.**, Bruxelles, 21, avenue de la Toison d'Or. 1881.
3. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université, Gand, 9, rue de la Boutique. 1883
4. Dr **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 20, rue de Ruysbroeck. 1884.
5. **van de Casteele,** conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liége. 1884.
6. **de Radigès de Chennevière, H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix. 1888.
7. **Siret, Louis,** ingénieur, Anvers, rue Jordaens. 1888.
8. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles (Bruxelles), 19, rue de l'Aqueduc. 1889.
9. **Van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4, Dyver. 1889.
10. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liége. 1890.
11. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem. 1890.
12. **Combaz, P.**, major, Bruxelles, 10, rue de la Banque. 1891.
13. **Thys, Aug.**, Anvers, 4, rue Wappers. 1891.
14. **Bilmeyer, Jules,** architecte, Berchem-Anvers, avenue de la Chapelle. 1894.
15. **Naveau, L.**, château de Bommershoven par Jesseren. 1894.
16. **Tahon, V.**, ingénieur, Bruxelles, rue Breydel, 40a. 1894.
17. **Daniels** (abbé **P.**), Hasselt, Béguinage. 1895.
18. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons. 1896.
19. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines. 1896.

20. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten. 1898.

21. **Cloquet, L.**, professeur à l'Université, Gand, 9, boulevard Léopold. 1899.

22. **van Octroy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 37, quai des Moines. 1899.

23. **van der Haegen, Victor**, archiviste de la ville, Gand, 77, rue de la Colline. 1900.

24. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis. 1901.

25. **Cumont, Franz**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer. 1902.

26. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc. 1902.

27. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière. 1904.

28. **Maere** (chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, 3, rue Kraken. 1904.

29. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, rue Stévin, 53. 1906.

30. **Coninckx, H.**, Malines, 9, rue du Ruisseau. 1906.

31. **Heins, Armand**, artiste-peintre, Gand, 26, rue Basse. 1906.

32. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck. 1907.

33. **Warichez** (chanoine **P.-J.**), archiviste de l'Evêché, Tournai, 17, rue du Chambge. 1907.

34. **Sibenaler, J.**, Bruxelles, rue Potagère, 163. 1907.

35. **Berlière, O.-S.-B.** (dom **Ursmer**), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, Bruxelles, avenue du Solbosch, 106. 1904.

36. **Jansen** (le chanoine **J.-E.**), aumônier, Dave. 1908.

37. **de Pierpont, Ed.**, château de Rivière (par Lustin). 1908.

38. **Fris, V.**, professeur à l'Athénée royal, Gand, 45, quai Ter Plaeten. 1908.

39. **Dilis, Emile**, Anvers, 98, longue rue Neuve. 1908.

40. **Paris, Louis**, conservateur à la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles.

41. **Hasse, Georges**, médecin-vétérinaire du gouvernement, 28, avenue de la Chapelle, Berchem. 1910.

42. **Alvin, Fréd.,** conservateur à la Bibliothèque royale, Uccle-Bruxelles, avenue Beau Séjour. 1911.
43. **Van Bastelaer, René,** conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin. 1911.
44. **Van Heurck, Emile,** Anvers, 6, rue de la Santé. 1911.
45. **Lonchay, Henri,** professeur à l'Université, Schaerbeek-Bruxelles, 38, rue Van de Weyer. 1911.
46. **Balau** (chanoine **S.**), rue Charles Balau, 34, Liége. 1911,
47. **Des Marez, Guill.,** archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaarts, 11, 1912.
48. **Capart, Jean,** conservateur au Musée du Cinquantenaire, Bruxelles (Woluwe), avenue Verte, 8. 1912.
49. **De Decker, Th.,** juge de paix, Tamise. 1912.
50. **de Marneffe, Edg.,** chef de section aux Archives générales du royaume, Louvain, 1, rue du Pélerin. 1912.

Membres d'honneur.

Messieurs,

1. **Schollaert, François,** ancien ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles. 1898.
2. **van der Bruggen,** (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902.

Membres honoraires regnicoles.

Messieurs,

1. **de Borman,** (chevalier **Camille**), château de Schalckhoven par Hœsselt, 1860.
2. **Smekens, Th.,** président honoraire du tribunal de 1e instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys, 1877.
3. **van de Werve et de Schilde,** (baron), château de Schilde. 1887.
4. **Préson, J.,** conseiller honoraire à la Cour d'appel, Liége, 24, rue Sainte-Marie. 1889.
5. **Cogels,** (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, Anvers. 1901.

6. **De Vriendt, Julien,** directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert. 1903.
7. **du Sart de Bouland,** (baron **R.**), gouverneur honoraire du Hainaut, Moustier. 1907.
8. **de Borchgrave,** (baron **Em.**), Ixelles, 15, rue de Berlin. 1909.

Membres honoraires étrangers.

Messieurs,

1. **de Bure, Charles,** Moulins (France).
2. **Maspero, Gaston,** directeur du Musée des antiquités égyptiennes, Le Caire. 1884.
3. **Lair,** (comte **Charles**), château de Blou (Maine-et Loire) (France). 1900. Correspondant 1896.
4. **Treu, Georges,** directeur du Musée royal de sculpture, Dresde 1903
5. **Block, P.-J.,** professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel. 1908.
6. **Montelius, Oscar,** professeur, Stockholm, 11, rue Saint Paulsgatan. 1908.
7. **Hager** (Dr). directeur du Musée national, Munich, 1908.
8. **Marucchi, Orazio,** archéologue, Rome. 1908.
9. **Bulic** (Mgr **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie-Autriche). 1908,
10. **Schnutgen** (chanoine). professeur, directeur du Zeitschrift für chrislich Kunst, Cologne. 1908.
11. **Menadier** (Dr **Julius**). directeur du Cabinet royal de numismatique, Berlin, 2, Mommsenstrasse. 1908.
12. **Venturi,** (Dr **Adolpho**), professeur, Rome, 48, Via Savelli 1908.
13. **Enlart, Camille,** directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
14. **Ricci, Corrado,** directeur général des antiquités et des Beaux-Arts, Rome, 11, Piazza Vénézia, 1912.
15. **Schmarsow, August, H.-J.-M.,** professeur à l'Université, Leipzig, 1, Bismarkstrasse. 1912.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.,** Corberon (France). 1880.
2. **Brassart, Félix,** archiviste municipal, Douai (France). 63, rue du Canteleux. 1884.
3. **Philips, J., Henry,** Philadelphie (Etats-Unis). 1884.
4. **Wallis, Henry.** Londres, 9, Beauchamp Road-Upper Norwood (Angleterre) 1880.
5. **de Noüe,** (comte **P.**), Aix-la-Chapelle (Allemagne). 1890.
6. **Stein, Henry,** archiviste aux Archives nationales, Paris (France). 1890.
7. **Travers, Em**, Caen, (France), 18, rue des Chanoines. 1890.
8. **Germain de Maidy, Léon,** 26, rue Heré, Nancy (France). 1894.
9. **Bode, Wilhem,** conservateur du Musée royal, Berlin (Allemagne). 1896.
10. **Bredius,** (Dr **A**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht. 1896.
11. **de Gurbernatis,** (comte **Angelo**), professeur à l'Université, Rome (Italie). 1896.
12. **Hagenmeyer** (Dr **Heinrich**). Bödigheim b/Seckath (Bade) (Allemagne). 1896.
13. **Montero, Belisario,** consul-général de la République Argentine, Berne. 1896.
14. **Santiago de van de Walle,** avocat, Madrid (Espagne) 1896.
15. **Pastor, L.,** professeur à l'Université, Insbrück (Autriche) 1896.
16. Dr **Lopes,** consul-général, Lisbonne (Portugal) 1896.
17. **Vallentin du Cheylard, Roger,** ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar (Drôme). France.
18. **Hildebrand, H.,** secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres, Stockholm (Suède). 1897.
19. **Poutjatine** (prince **P.**), maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), 6, Perspective Gresque. 1897.
20. **Rocchi, Enrico,** colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897.
21. **Cust, Lionel,** directeur de la National Gallery, 9, Clarence Crescent Windsor, Londres (Angleterre). 1898.
22. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et-Loire) (France). 1899.

23. **Guerlin, Robert,** Amiens (France), 30, rue Saint-Louis. 1899.
24. **de Swarte, Victor,** 5, rue Bassano, Paris (XVI[e]) (France). 1900.
25. **Grob** (abbé **Jacques**), curé à Bivinghen-Berchem (Grand-duché de Luxembourg). 1900.
26. **Héron de Villefosse,** conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut. Paris (France), rue Washington. 1900.
27. **de Stuers** (chevalier **P.**), membre des Etats-Généraux, La Haye (Pays-Bas).
28. **Lefèvre-Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg. 1901.
29. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais. 1901.
30. **Serra y Larea (de)**, consul-général d'Espagne, Paris.
31. **Andrade (Philotheio Pereira d'),** Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises). 1901.
32. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande. 1901.
33. **Vasconcellos** (**D[r] José Leite de**), Bibliotheca national, Lisbonne. 1901.
34. **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 198, Boulevard Pereire. 1901.
35. **Uhagon y Guardamino,** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 24, calle de Serrano, Madrid. 1902.
36. **Calore, Pier Luigi,** inspecteur royal des monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie). 1902.
37. **Pereira de Lima, J. M.,** rue Douradores, 149, Lisbonne. 1903.
38. **Vasconcellos** (**Joaquim de**), directeur du Musée industriel, Ceicofeita, Porto 1903.
39. **Berthelé, Jos**, archiviste départemental, Montpellier (France). 1905.
40. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldock (Werts, Angleterre). 1905.
41. **Braun. S. J.** (R. P. **Joseph**), Luxembourg. 1908.
42. **Mely,** (**F. de**), rue de la Trémouille, 26, Paris. 1908.
43. **Rodière, Roger,** Montreuil-sur-Mer (France). 1908.
44. **Leuridan** (chanoine **Th**), archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France). 1908.
45. **Baldwin Brown, G.,** professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg. 1908.

46. **Vitry, Paul**, conservateur adjoint au Musée du Louvre, 15bis, avenue des Sycomores, Paris. 1908.

47. **Juten, G. C. A.**, directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Breda. 1908.

48. **Holwerda** jr (Dr **J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden. 1908.

49. **Lehman** (Dr), directeur du Musée suisse, Zurich. 1908.

50. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne). 1908.

51. **Riemsdyk (B. W. F. van)**, président du Nederlandsch Oudheidskundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam. 1908.

52. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet. 1908.

53. **Triger, Robert**, président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières, près Le Mans. 1908.

54. **Beauchesne** (marquis **de**), château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne). 1908.

55. **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par la Roche Chalais (Dordogne). 1908.

56. **Male, Emile**, rue de Navarre, 11, Paris. 1907.

57. **Capdafalg** (**Puig y**), architecte, Carrer de les Corts Catalanes, 604, Barcelone. 1909.

58. **Thompson**, (**Henry, Yates**), 19, Portman Square, Londres, W. 1909.

59. **Bilsen, J.**, Hull. 1909.

60 **Reber, B** , Cour Saint-Pierre, 3, Genève. 1909.

61. **Arnheim**, (Dr phil. **Fritz**), Uhlandstr., 192, Charlottenburg. 1910.

62 **Gargan** (baron **de**), château de Presch (Lorraine-Allemagne). 1911.

63. **Bombe**, (Dr **Walther**), Institut allemand, Florence, 45, viâ Masamio.

64. **Dechelette**, (**Jos**), conservateur au Musée, Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 22. 1912.

65. **Dubois** (**Pierre**), Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24. 1912.

66. **Smits**, (Dr **Xav.**), archiviste adjoint de l'Etat, rue St.-Georges, 26, Bois-le-Duc. 1912.

67. **Glük**, (Dr **Gustave**), conservateur de la Galerie impériale et royale, Burgring, 5, Vienne (I). 1912.

68. **Saint Léger**, (**Alex. de**), professeur à l'Université, rue de Paris, 60, Lille. 1912.

69 **Colenbrander, (Herman, Th.)**, secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag, 129, La Haye. 1912.

70. **Van Riemsdyk**, archiviste général honoraire du Royaume, La Haye. 1912.

71. **Montégut, (H. de)**, château des Ombrais, par La Rochefoucauld.

62. **Ferreira Pinto (Nineu)**, secrétaire de l'Instituto historico e geographico Parahybano. Parahyba do Norte (Brésil).

Membres décédés pendant l'année 1912.

Messieurs,

Hymans, (Henri), membre titulaire, Bruxelles, † 23 janvier 1912.

Cogels, (Paul), membre titulaire, Cappellen, † 12 mars 1912.

Bequet, (Alfred), membre honoraire regnicole, Namur † 8 septembre 1912.

Carteron, (P. J. E)., membre correspondant étranger, Montevideo, † 31 janvier 1912.

Vosterman van Oyen, (A. A.), membre correspondant étranger, Maarsen, † 26 août 1912.

Congrès archéologique d'Angoulême, 1912

« Les vieux monuments qui s'élèvent dans les villes, forment leurs plus belles couronnes. Ce sont eux qui attirent le touriste, qui retiennent l'archéologue et l'antiquaire. Ce sont des livres toujours ouverts, redisant aux hommes du présent ce que leurs pères ont été dans le passé ».

BEAUCHET-FILLEAU. *Notes sur Melle*, p. 33.

Nous avions cette année un vaste champ à explorer, dont Angoulême était le centre et où des merveilles de l'art roman étaient à étudier dans toute leur efflorescence.

Les fatigues de journées bien remplies depuis le départ, quelquefois dès l'aurore, jusqu'aux séances du soir, ne nous ont pas été épargnées, mais les congressistes, toujours pleins d'entrain et de bonne humeur, étaient inlassables et oubliaient les étapes, quelquefois un peu rudes, pour admirer une foule d'églises remarquables, de châteaux et de ruines romaines, décrites et expliquées avec tant de science et de talent par M. Lefèvre-Pontalis, l'éminent directeur du Congrès. Qu'il me suffise de dire, pour juger du chemin par-

couru, que, du 17 au 25 juin, les congressistes ont eu à fournir 1,228 kilomètres en trains spéciaux et 325 kilomètres en voitures.

L'ouverture du Congrès a eu lieu le lundi 17 juin, à l'hôtel de ville, pavoisé pour la circonstance. Les congressistes arrivés dès la veille ou par des trains de nuit, se trouvaient réunis dès 9 1/2 heures du matin dans une des salles de l'hôtel de ville où le bureau du Congrès siégeait en permanence, pour remettre à chaque participant leurs cartes, guides et horaires.

La séance d'ouverture fut présidée par M. Lefèvre-Pontalis, ayant à sa droite le préfet de la Charente, M. Fabre, et à sa gauche le maire d'Angoulême, M. Mulac, sénateur, et entouré de nombreuses notabilités. Plusieurs discours y ont été prononcés et celui de M. Lefèvre-Pontalis a été particulièrement heureux car, après avoir émis le vœu que les archéologues soient la garde vigilante des merveilles archéologiques de la France et après avoir remercié la Société centrale des architectes, il a déclaré que l'archéologie avait pris un développement considérable depuis que les architectes étaient devenus archéologues et depuis que les archéologues étaient, à leur tour, devenus un peu architectes. Après la séance, les congressistes se sont dirigés vers les églises de Saint-André et des Cordeliers, et ont visité le Musée.

Angoulême est une ville très pittoresquement située sur un promontoire élevé de 72 mètres au dessus de la vallée aux confluents de la Charente, de l'Anguienne et de la Tourve, mystérieuse rivière, sortant en une fois de terre, à 6 ou 7 kilomètres d'Angoulême et formant dès sa source un large cours d'eau. Le gouffre du Dormant et le Bouillant donnent naissance à cette étrange rivière.

La ville est entourée de boulevards et de remparts d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue sur toute la campagne environnante. Les plus beaux panoramas sont au monument Carnot, à la cathédrale et à la terrasse de l'Hôtel de France.

L'église de Saint-André, située près de la place du Mûrier, est la seule église ancienne de la ville avec la cathédrale, d'ailleurs complètement remaniée par Abadie. La nef est recouverte en berceau brisé et a quatre travées ainsi que les collatéraux, le tout sous un seul toit. Le clocher s'élève sur la première travée du collatéral de droite, il est à plusieurs étages percé de baies en arc surbaissé. Le porche pourrait être reporté à 1170 et c'est la partie la plus ancienne, quant à l'intérieur de l'église il n'offre rien de remarquable, les colonnes rondes et sans chapiteaux portent le caractère de la fin du xve siècle. Le chevet plat du chœur est percé d'une grande verrière à remplages, en partie cachée par le maître-autel, qui est orné de quatre colonnes torses et surmonté d'une frise avec grande niche centrale renfermant une statue.

Comme mobilier, il y a une chaire en bois sculpté du xviie siècle, dont le lourd abat-voix est supporté par deux cariatides. Les cinq panneaux de la chaire sont assez bien sculptés. Il y aussi un retable en pierre.

A quelques mètres au nord de l'église Saint-André, se voit une curieuse « lanterne des morts » ou cheminée, actuellement dans la cour d'une maison voisine, où quelques congressistes font l'ascension d'escaliers tortueux pour aller voir ce beau spécimen intact d'une de ces cheminées de construction curieuse, prises souvent pour des lanternes des morts. Une partie du revêtement est à écailles (fig. 1).

L'église des Cordeliers, formant actuellement partie de l'hospice, est située à l'extrémité de la rue de Beaulieu, au bout de la ville, près de la place de Beaulieu. Elle a été modernisée et il n'y a de remarquable que son petit clocher avec flèche en pierre de la fin du XIIIe siècle. On fait voir à l'intérieur le tombeau de l'écrivain Guez de Balzac, né à Angoulême, et où l'on montre encore sa maison. Cette maison n'offre d'ailleurs aucun intérêt, mais il y en a d'autres qu'il faut noter, entre autres la maison de Saint-Simon, belle œuvre de la Renaissance que rien ne révèle de la rue, car il faut pénétrer par un porche bas et moderne pour arriver dans une cour où l'on admire une jolie façade avec une tourelle ronde. Les fenêtres sont encadrées de pilastres plats, décorés de losanges biseautés et de ronds. Les fenêtres sont à croisée de pierre et dans leurs soubassements on voit des médaillons avec bustes.

L'hôtel de ville a été bâti sur l'emplacement du château des comtes d'Angoulême, dont il reste bien peu de chose: les deux tours, dont la plus ancienne, flanquée d'un éperon, fut construite vers 1290 et date de Hugues, comte d'Angoulême; l'autre ne remonte qu'à 1450 et est de l'époque de Jean, dit le Bon, comte d'Angoulême, mort en 1467, époux de Marguerite de Rohan, et qui fut le grand'père de François I^r^. Mais il ne reste rien de l'époque des premiers comtes d'Angoulême, surnommés Taillefer. L'Angoumois faisait partie du royaume d'Aquitaine.

L'hôtel de ville renferme le musée archéologique où il n'y a à signaler que de nombreux fragments de l'époque gallo-romaine et une assez bonne statue provenant du tombeau du chevalier de Chambes, décédé en 1256, et qui se trouvait anciennement dans l'église de Vilhonneur.

Il faut encore remarquer le très curieux pignon orné

de cordelières de l'évêché, derrière la cathédrale, à l'angle de la rue de Beaulieu (fig. 2).

L'après-midi, un train spécial nous conduit à Plassac, où il y a une jolie église du XII[e] siècle, dont la façade a été restaurée. Il y a là une seule nef recouverte en berceau légèrement brisé. La travée sous le clocher est munie d'une coupole et précède immédiatement l'abside qui est en cul-de-four. C'est la première des coupoles vues par les congressistes et nous en verrons beaucoup dans cette région. Les pendentifs appartiennent à une sphère idéale et la calotte à une autre sphère ; un petit bandeau règne à la naissance de cette calotte. Les colonnes sous la coupole seulement sont faites d'énormes pierres en délit. Les demi colonnes engagées, qui supportent le berceau de la voûte, ont des chapiteaux à corbeilles lisses. Ce genre de corbeille se rencontre souvent dans cette région et M. Serbat émet l'avis que le galbe très étudié de ces chapiteaux, indiquerait que les maîtres d'œuvre pourraient avoir eu l'intention de les faire recouvrir de peintures décoratives. En effet, les chapiteaux sculptés et polychromés se rencontrent souvent comme à Notre-Dame la Grande à Poitiers. Cette opinion me semble très admissible, mais encore faudrait-il qu'au cours de restauration d'une de ces églises à chapiteaux lisses on puisse découvrir quelques traces de peinture pour en avoir la preuve. Car si telle était l'intention des maîtres d'œuvre, il est presque impossible qu'ils n'aient nulle part pu mettre leur idée à exécution.

Je souhaiterais voir faire un jour cette petite découverte, car l'examen de ces chapiteaux tels qu'ils sont actuellement semble bien indiquer la nécessité d'un sujet peint.

La façade très harmonieuse de cette église se compose de trois étages d'arcatures en plein cintre, chaque cintre

étant supporté par des colonnes à chapiteaux ornementés, qui viennent encore à l'appui de l'opinion de M. Serbat. En effet, la sculpture à l'extérieur était nécessaire, car la peinture n'aurait pas résisté aux intempéries. Alors pourquoi les maîtres d'œuvre auraient-ils prodigué à l'extérieur seulement la richesse de leur ornementation, tandis qu'à l'intérieur ils auraient fait les choses si sobrement? Il y a donc lieu de penser qu'ils avaient l'intention de polychromer.

Le rez-de-chaussée de la façade se compose de trois portails, dont celui du centre seul est ouvert. Il n'y a pas de tympan, mais une archivolte à trois voussures, la centrale ornée de petits coussinets. L'étage au-dessus se compose de cinq arcatures, supportées par des colonnes séparées par un piédroit. Elles sont décorées de pointes de diamant. Le troisième étage n'a que trois arcatures et reposant sur une seule colonne chacune, l'archivolte n'a plus aucune ornementation. Au-dessus de ce dernier étage règne au tiers de la hauteur du pignon une corniche supportée par des modillons à têtes sculptées. Le pignon lui-même n'a pas d'ornementation.

L'abside est la partie la plus remarquable de cette église; elle est décorée d'arcatures et d'une corniche avec modillons; il y a des fenêtres réelles et des fenêtres supposées dans ces arcatures. Les colonnes sont légèrement renflées; celles qui se trouvent entre les arcatures, montent jusqu'à la corniche et au sud on y remarque des chapiteaux à entrelacs. C'est un type charmant d'abside d'église rurale, mais le chœur est plus jeune que la nef (fig. 3).

On voit dans le soubassement les petites fenêtres de la crypte, qui avait à l'extérieur des contreforts de décharge. Cette crypte est rectangulaire et se termine en hémicycle;

elle possède une voûte en berceau surbaissé et un autel primitif formé d'un massif rectangulaire.

Le clocher est de plan barlong, passant à l'octogone par quatre glacis triangulaires. La flèche est charmante et très peu restaurée heureusement, les écailles de la toiture ont la pointe en l'air. Cette forme octogone du clocher est fréquente dans la région.

Nous nous rendons ensuite à Blanzac, très curieuse église des XII[e] et XIII[e] siècles qui offre bien des problèmes à résoudre, à cause de sa tour encastrée dans le vaisseau de l'église. On est frappé en entrant de voir cette construction tout à fait anormale. Dans la croix du transept, séparant le chœur de la nef, existent quatre massifs piliers qui sont évidemment d'une autre construction. Pourquoi sont-ils là? Les croisillons étaient prévus dans la construction du XII[e] siècle, mais la nef est carrément du XIII[e], comme le prouvent les tores aplatis et les griffes, et cette tour est la partie la plus ancienne de l'église. La solution la plus simple est: lorsqu'on a rebâti l'église sur un plan plus vaste, on a épargné le vieux clocher auquel on tenait et on a coupé les colonnes du carré du transept pour mieux voir le chœur. Les chapiteaux de ce chœur ne ressemblent nullement à ce que l'on voit habituellement, ils sont remplacés par de petits bons hommes accroupis qui soutiennent de leurs bras étendus le tailloir à saillie arrondie. Cela est tout à fait anormal (fig. 4). Très curieuse aussi la façon dont l'architecte de la seconde construction a relié la nef, les croisillons et le chœur à la tour centrale de la première construction, et qui est absolument indépendante des murs environnants; il a relié les quatre angles par de petites voûtes partant des chapiteaux des nouvelles piles, qui sont formées de faisceaux de colonnes, et retombant

de l'autre côté sur les piles carrées de l'ancienne tour (fig. 5). Sur ces petites voûtes transversales s'élèvent les quatre grandes voûtes de la nef, des croisillons et du chœur, qui ont l'air ainsi de traverser la tour centrale. Du côté de la nef, la tour est percée d'une baie géminée, avec arcs en plein cintre reposant sur trois groupes de deux colonnes, à chapiteaux très ornementés, et à tailloir unique, posées l'une derrière l'autre dans le sens de la nef (fig. 6).

L'abside est décorée intérieurement par sept arcs en plein cintre, la voûte est en berceau brisé et on remarque des redents aux fenêtres intérieures de l'abside, redents se rencontrant également à la porte d'entrée de l'église et au petit portail latéral sud n'ayant pas d'autre ornementation que ces redents qui, ici, sont trilobés, tandis qu'à la porte d'entrée ils sont monolobes terminés par deux volutes, affectant la forme de têtes de serpent.

La façade de l'église, très élevée, se termine par un pignon décoré de crochets. On voit une belle rose au-dessus du portail, qui est formé de quatre voussures supportées par des colonnettes, entre lesquelles règne un cordon vertical de fleurs à cinq pétales ; la rose est surmontée d'une niche trilobée destinée à recevoir une statue. Des colonnettes partant de la base de la façade et s'élevant jusqu'au-dessus de la rose sont décorées de la même ornementation trilobée formant niche allongée et de hauteur inusitée. Ces deux niches, celle au centre en haut et le portail, sont couronnés d'un gable. La façade est encadrée de deux faisceaux de colonnettes s'élevant jusqu'à la naissance du pignon et supportant de chaque côté une petite tourelle octogone.

Le clocher carré est de la même époque que sa base encastrée dans l'église, mais a été surélevé d'un étage.

Il existe sur le pourtour extérieur à l'abside une inscription, malheureusement très fruste et presqu'impossible à lire. Il serait intéressant de la déchiffrer, car elle renseigne probablement la fondation de l'église, comme à Laon et à Pamele (Audenarde); à Roullet, il y a aussi une inscription de dédicace.

Le comte de Saint-Saud m'a fait remarquer à droite de la porte d'entrée, à l'intérieur, un écusson de gueules, un lion d'or et, à gauche, un autre écusson portant une vase ou calice de... sur champ de... au chef échiqueté d'or et de sable. Seraient-ce les armes d'un des chanoines du XVe siècle, et les armes de l'abbaye de Puypéroux, qui fonda, croit-on, Blanzac au XIIe siècle.

D'autres armoiries fort curieuses sont sculptées au-dessus de la porte d'entrée d'un petit logis construit vers la fin de la Renaissance, non loin de l'église et où la gendarmerie est actuellement installée. Ces armoiries portent quatre étoiles à six rais en chef, deux étoiles de même posées en pal à dextre, et une merlette surmontée d'un chevron rompu à sénestre. Cette disposition est tout à fait anormale, c'est pourquoi il est intéressant de renseigner cet écusson. Il est surmonté d'un casque de profil avec lambrequins sculptés en forme de feuilles de chêne. Deux palmettes en sautoir encadrent le bas de l'écu.

Il ne reste plus rien du vieux château de Blanzac du XIIe siècle, que le donjon rond et assez élevé, il est actuellement encastré dans le local servant d'école. On montre encore à Blanzac la demeure d'Alfred de Vigny. Elle se nomme le Maine-Giraud.

Nous allons ensuite visiter l'église de Roullet, sur la route d'Angoulême à Barbezieux.

C'est encore une église à coupoles, comme tant d'églises

de la région. Mais malheureusement elle a été très restaurée et le clocher a été complètement reconstruit. Sa nef est recouverte de trois coupoles sur pendentifs, la travée sous le clocher en a une sur trompes et le chœur avec abside semi-circulaire est précédé d'une travée voûtée en berceau. Sur le pourtour des coupoles et des pendentifs on remarque un cordon d'étoiles normandes, mais... elles sont de la restauration d'Abadie, qui modifia ainsi tant d'églises aux environs d'Angoulême. Nous ne nous arrêterons donc pas longtemps ici et ferons seulement remarquer une inscription de dédicace qui se trouve contre le mur intérieur de droite et à l'extérieur au nord du chœur les deux seules fenêtres qui ont échappé à l'« abadisation » du monument.

Nous aurions dû voir à Roullet le château des Betonnières, datant de la Renaissance et les ruines du château roman du Rocherand, dont un pan de mur, semblable de loin à un obélisque, s'élève encore à 16 mètres de hauteur.

Le lendemain, mardi 18 juin, les congressistes partent dès 6 1/2 heures du matin, en train spécial, pour aller visiter Saint-Amand de Boixe qui possède une jolie église bénédictine du XIIe siècle, dont le chœur fut complètement modifié et considérablement allongé au XIVe siècle. L'abside primitive, flanquée de deux longues absidioles s'ouvrant dans les croisillons du transept et de deux absidioles plus petites donnant aux extrémités des croisillons, a été remplacée par un chœur à chevet plat précédé de deux travées, éclairé par quatre grandes fenêtres en tiers-point, la cinquième n'ayant pu être percée à cause de la chapelle collatérale, aussi à chevet plat et accollée au sud. La fenêtre qui lui fait face est beaucoup moins élevée et plus étroite que les

trois fenêtres du chœur proprement dit. Ce chœur est fortement incliné vers le nord, comme dans beaucoup d'églises.

La nef, le transept et les absidioles, au nord, sont les parties les plus anciennes de l'église. La nef est éclairée de six petites baies en plein cintre s'ouvrant sur chaque côté, elle est flanquée de collatéraux, ce qui est fort rare dans cette région. La coupole qui s'élève sur le carré du transept est fort belle, j'ai tâché de la photographier (fig. 7), car elle en vaut la peine comme excellent spécimen de coupole sur pendentifs et à tambour. Elle a beaucoup d'analogie avec la coupole de l'église du Dorat que nous avons visitée à un congrès précédent (1). Ce tambour est décoré de douze arcatures en plein cintre percées de baies aujourd'hui murées, l'éclairage étant probablement défectueux à cause de la forme carrée du clocher qui surmonte cette coupole. Quelques beaux chapiteaux se remarquent dans l'église. Au chœur se voit un chapiteau avec girafes et dans l'absidiole un autre avec des oiseaux affrontés.

De curieux remaniements se constatent par témoins existant dans le chœur au nord.

Une crypte doit avoir existé sous le chœur, mais aura probablement été remblayée lors de la reconstruction et de l'agrandissement de ce chœur, celle qui se trouve sous l'absidiole du sud existe encore, elle est rectangulaire et voûtée en berceau brisé, le mur du nord de cette crypte est recouvert de très curieuses peintures murales qui mériteraient d'être décrites et publiées. On y voit différentes scènes du Nouveau Testament et une tête très caractéristique de sainte Elisabeth, nimbée, offre une coiffure à bandeaux qui pourrait la faire dater du XIIIe siècle. L'humidité, malheu-

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès archéologique de Poitiers*, 1903, p. 36.

reusement, menace de détériorer ces intéressantes fresques.

A l'extérieur, la façade dépasse des côtés la toiture. pour former un ensemble plus monumental. Le portail sans tympan est à cinq voussures, l'étage supérieur se compose de trois arcatures en plein cintre, celle du milieu, plus élevée, renferme seule une fenêtre. Aux côtés se voient deux autres baies plus grandes, aveugles, mais percées chacune d'un grand oculus, s'ouvrant vers le bas de l'arcature. En dessous deux autres arcatures, aux cotés du portail; celle du nord renferme un sarcophage dont la paroi visible est décorée d'une série de bâtons posés en X. Il est complètement encastré entre les colonnettes et ne fait pas saillie, sa base est massive entre les colonettes, mais la partie supérieure jusqu'à la voussure de l'arc est évidée.

La grosse tour carrée qui surmonte la coupole est ornée de deux étages d'arcatures sur toutes ses faces, le premier étage en a cinq aveugles et en plein cintre, le second étage est percé de trois baies seulement sur chaque face, également en plein cintre et servant à l'éclairage de la tour. Tout ce clocher a d'ailleurs été très restauré et on lui a accolé, au nord, après coup, une tourelle de forme oblongue, nécessitée pour l'établissement d'un escalier, au XV[e] siècle, mais qui de loin fait un bien singulier effet.

Les congressistes se dirigent ensuite vers Melle, où trois églises toutes curieuses attirent leur attention.

Melle est une petite ville, dans le département des Deux-Sèvres, et d'une très grande ancienneté, car à l'époque romaine on y exploitait déjà des mines de galène argentifère; là s'étendait le « pagus Metalensis » qui touchait au nord à la rivière de la Sèvre Niortaise, à l'ouest allait jusqu'à Niort, au sud jusqu'à la Boutonne et la forêt de

Chisé et à l'est jusqu'à Pliboux et Sauzé-Voussois, couvrant une étendue égale à peu près au tiers de l'arrondissement actuel [1]. La viguerie de Melle était la plus importante de ce « pagus », et Melle est déjà cité dans les chartes de 960, de décembre 968, de janvier 969 et dans une charte de Saint-Jean d'Angely de 987 [2]. C'est, comme on le voit, une antiquité respectable. Plus tard, un château fort s'y éleva, bâti probablement par les comtes d'Angoulême, mais il n'en reste plus de traces, car les guerres anglaises, puis les guerres de religion dévastèrent cette contrée.

La bibliothèque nationale à Paris possède une intéressante estampe due au burin de C. Chastillon et représentant une vue de Melle avec la subscription : *Mesle. Petite ville et antien chasteau au pays du Poictou*, et déjà sur cette gravure le vieux château est représenté en ruines, il n'en restait alors que le donjon carré, des tours à moitié démolies et des pans de murs ; mais en revanche les églises figurées sur cette gravure existent encore.

C'est d'abord Saint-Hilaire, belle église romane qui, comme le dit M. Lefèvre-Pontalis, a été bâtie en deux campagnes. Le chœur et le transept sont les parties les plus anciennes, la nef de six travées avec ses collatéraux date de la seconde campagne. Le chœur, du XII[e] siècle, possède un déambulatoire voûté d'arêtes avec trois chapelles rayonnantes avec cul-de-four.

Deux autres chapelles s'ouvrent aux croisillons du transept qui sont voûtés en berceau plein cintre, et dont le carré possède une coupole octogonale sur trompes.

(1) BEAUCHET-FILLEAU. *Notes diverses pour servir à l'histoire de Melle*, p. 4.

(2) Mss. de Dom FONTENEAU. Bibliothèque de Poitiers, t, XIII, f[os] 63 et 81 et t. XV, f[o] 597.

La nef plus récente que le transept est voûtée en berceau brisé ainsi que les collatéraux; la sculpture intérieure est belle, les chapiteaux sont bien traités et un des meilleurs est celui qui se trouve dans la nef, dans la cinquième travée au sud, près du portail latéral. En voici la photographie, il représente un chasseur lançant son épieu vers un sanglier se dressant tandis qu'un chien l'attaque par derrière (fig. 8). La scène est pleine de vie et de mouvement.

On remarquera aussi que le portail a ses voussures complètement décorées de fines sculptures vers l'intérieur de l'église.

La façade de Saint-Hilaire, du même type que toutes les façades de cette région, mais moins ornée peut-être; ainsi les voussures du portail et des deux arcades latérales ne portent aucune sculpture, un large bandeau supporté par de grands modillons sépare le rez-de-chaussée de l'étage supérieur qui, lui, est plus orné. Ici les voussures des trois baies sont sculptées, et un second bandeau supporté aussi par des modillons, sépare cet étage du pignon, qui est complètement nu.

Comme l'a fait remarquer M. Lefèvre-Pontalis, dans le *Guide du Congrès*, la façade est épaulée, suivant la tradition poitevine, par des colonnes jumelles au centre et par un groupe de cinq colonnes à chaque angle, comme à l'église de Saint-Jouin de Marnes, vue l'an dernier. Une petite tourelle surmonte aux côtés, les faisceaux de cinq colonnes. Toute la richesse de l'ornementation semble s'être portée sur les murs latéraux. Chaque travée est marquée à l'extérieur par des colonnes jumelles, s'élevant jusqu'à la corniche à modillons qui contourne l'édifice. Entre ces colonnes s'ouvrent les baies en plein cintre qui éclairent les collatéraux. Ces baies sont surmontées d'une arcature

en plein cintre, supportée par des colonnettes aux chapiteaux ornés de sculptures et dont les tailloirs décorés de palmettes se rejoignent d'une baie à l'autre, en contournant en forme de bague les colonnes jumelles. A la quatrième travée s'ouvre un portail aux voussures très chargées de sculptures et surmonté d'une grande niche, aussi très décorée, entre deux colonnettes. Elle renferme une statue équestre foulant aux pieds un corps étendu. Faut-il y voir le fondateur de l'église, comme le pense M. Rondier (1), Guillaume IX, duc d'Aquitaine ou un Guillaume, vicomte de Melle, vivant vers 968. Ces représentations de cavaliers sont fréquentes dans le pays poitevin, et on veut y voir la représentation d'un Constantin. Mais, ici, cette opinion ne serait peut-être pas juste, car comment expliquer la statuette de femme posée en travers devant le cheval, à moins d'y voir le Christianisme foulant aux pieds l'Idolâtrie.

Malheureusement tout cela a été très restauré, le buste du cavalier est entièrement neuf et les voussures aussi ont été en partie refaites. Il faut toutefois remarquer une curieuse représentation de la Luxure dans la troisième voussure du portail à droite, on y voit une femme dont les seins sont dévorés par deux chimères.

Une des parties les plus intéressantes de cette église, est l'ensemble harmonieux de l'abside et de ses absidioles, que l'on peut voir de l'intérieur d'un jardin particulier, où seuls quelques congressistes ont réussi à pénétrer. Tous ces toits fort bas, avec leurs larges corniches à modillons, les colonnettes-contreforts des absidioles, le gros clocher carré surmontant le tout et, dans le fond, le revers du pignon de la

(1) Beauchet-Filleau. *Notes sur Melle*, p. 46.

façade flanquée de ses tourelles, forment un ensemble étonnant d'harmonieuses proportions (fig. 9).

Toute cette église est comme encastrée dans un ravin, on descend par des marches vers la façade, un escalier descend également vers le portail latéral. Cette église était située en dehors de l'enceinte de la ville et il est probable que le sol environnant a été surhaussé, sinon on ne pourrait s'expliquer pourquoi l'architecte aurait choisi un endroit aussi bas pour y bâtir son église.

Nous visitons ensuite Saint-Pierre, situé à une assez grande distance de Saint-Hilaire. Ici encore, nous sommes devant une église du XII[e] siècle, mais qui offre l'avantage d'être complètement homogène.

Cette église possède aussi une coupole, une nef voûtée en berceau brisé avec collatéraux, le tout à cinq travées, un transept et une abside avec deux absidioles s'ouvrant dans les croisillons de ce transept.

La coupole est octogone et sur trompes. Le chœur possède une voûte en cul-de-four et les croisillons sont aussi recouverts d'une voûte en berceau brisé. Quelques chapiteaux de la nef sont tout à fait remarquables. J'ai photographié celui du Christ enseveli par Nicodème et par Joseph d'Arimathie, qui est un des plus curieux de cette église (fig. 10). Il se trouve à la seconde travée du côté du collatéral nord. Un certain nombre de chapelles existait dans cette église: il y avait la chapelle de la Querelle, la chapelle des Marchands, la chapelle des Bertaux, celle des Boiceaux et celle des Mailles qui se trouvait à l'autel Saint-Etienne.

La façade de l'église est très simple; elle est épaulée par quatre contreforts au milieu desquels s'ouvre un portail en tiers-point, mais le portail qui se trouve au sud

de l'église et donne sur une place plantée d'arbres, est beaucoup plus orné. Il est en tiers-point, sans tympan et possède trois voussures décorées de palmettes et de petites dents de scie. Les colonnes qui l'encadrent ont leurs chapiteaux avec tailloirs sculptés. Au-dessus du portail règne une tablette supportée par cinq modillons ornementés, au-dessus de laquelle une niche en plein cintre, avec deux colonnettes, renferme une représentation fort mutilée du Christ assis entre la Vierge et saint Jean.

L'abside de l'église est flanquée de deux absidioles, garnies de contreforts en forme de colonnes s'élevant jusqu'au toit et percées de baies en plein cintre avec encadrement de colonnettes. On remarque à l'une des archivoltes une décoration en dents de scie. M. Segretain a restauré cette église.

L'église de Saint-Savinien, désaffectée, sert actuellement de prison. Comme elle était située dans l'enceinte même, il est possible qu'elle ait été anciennement l'église paroissiale de la ville; la richesse de certains détails, que l'on voit encore actuellement, semble militer en faveur de cette opinion, car tombée plus tard au rang d'annexe de Saint-Hilaire, elle ne supposait pas une décoration aussi fine. Elle a une nef unique, un chœur en hémicycle et un transept. Les fenêtres sont en plein cintre et sa vieille tour carrée s'élève au milieu du transept, construite au XIIe siècle, durant une seconde campagne, comme le dit M. Lefèvre-Pontalis. Cette tour recouvre la coupole qui est sur trompes; pour la voir, il faut pénétrer, avec autorisation, à l'intérieur de la prison.

Un plafond masque actuellement la voûte du croisillon sud; une des absidioles en cul-de-four existe encore, mais l'autre a été démolie. On voit à l'intérieur quelques beaux

chapiteaux à feuillages, et à tailloirs ornementés d'entrelacs.

L'abside possède une corniche à modillons et a des colonnes s'élevant jusqu'à la toiture et servant de contreforts.

La façade, assez simple, est soutenue par quatre contreforts plats, les deux du centre encadrant le portail, qui est en plein cintre, avec deux colonnes aux chapiteaux ornés de lions et d'entrelacs. Ce portail est maintenant complètement muré, mais tout l'intérêt se porte sur un linteau en bâtière supporté par deux colonnettes; on y voit le Christ dans un encadrement rond, ayant de chaque côté des lions accroupis, la tête contournée vers l'extérieur. Il y a aussi un joli portail ornementé d'étoiles au mur sud.

Avant de quitter Melle, il faut encore signaler le palais de Justice, dont les deux tourelles à toits pointus et octogones, émergent au milieu d'un petit square de verdure. C'était l'ancienne juridiction monétaire de la seigneurie de Melle.

La porte de l'hospice actuel, ancienne porte du monastère de Puyberland est de forme assez singulière. Les deux colonnes et le cylindre qui contourne la porte sont complètement enroulés de draperies fort bien sculptées. Aux écoinçons il y a deux anges drapés, l'un, tenant une croix et un caducée, l'autre un bâtiment et un écusson chargé d'une croix. Ce même écusson est reproduit sur la clef de voûte de la porte.

Les vicomtes de Melle étaient puissants au moyen âge, ils frappaient monnaie. On trouve dans des chartes du 29 juin 906 et de février 907, mention d'un Maingot, vicomte de Melle. En 956, on rencontre Guillaume, vicomte de Melle, ils étaient les feudataires des comtes de Poitou. Melle passa plus tard aux comtes d'Angoulême, puis à la puissante famille des Lusignan. En 1210, Raoul de Lusignan,

dit d'Issoudun, était seigneur de Melle, il avait épousé la fille d'Henri II, comte d'Eu et mourut en 1217 à Saint-Jean d'Acre. Melle appartint ensuite aux comtes de Brienne, par l'alliance de Marie de Lusignan, avec Alphonse de Brienne, fils de Jean, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Jean II de Brienne, comte d'Eu et seigneur de Melle, fut tué à la bataille des Eperons d'or; son fils, puis son petit-fils lui succédèrent; mais lors de l'occupation anglaise, Edouard III donna Melle à son fils Thomas. En 1371, Melle fut attribué en récompense à Jean de Montfort, duc de Bretagne, parce qu'il avait prêté secours aux Anglais, mais dès l'année suivante, Bertrand du Guesclin reconquit Saint-Maixant, puis Melle, qui fut incorporé au Poitou. En 1452, on trouve comme seigneur de Melle, Charles d'Anjou, comte du Maine. En 1496, Melle fut l'apanage de Louise de Savoie et, en 1526, son fils, monté sur le trône, réunit Melle, Saint-Maixant, Chisé, Sivray et Usson, pour en former un comté sous le nom de comté de Sivray, qu'il donna à sa mère. Après sa mort, le comté de Sivray fut supprimé, mais reconstitué de nouveau en 1540 par François Ir en faveur de son fils le duc d'Orléans, et à sa mort, ce comté, en 1545, fit retour à la couronne. Ce comté fut d'ailleurs donné plusieurs fois en engagère, au maréchal de Turenne, au cardinal de Bouillon, au prince de Soubise et, finalement, en 1790, au prince de Condé. Le château de Melle était déjà en ruines dès le XVIIe siècle.

L'après-midi du lundi fut consacrée à la visite de la belle église d'Aulnay de Saintonge, dans la Charente inférieure.

L'église d'Aulnay-de-Saintonge, bien connue des touristes

(1) Froissart, éd. 1574, liv. Ier, p. 893.

du littoral, qui de Royan, vont excursionner à Saintes et à Aulnay, est extrêmement intéressante à visiter.

L'harmonie de son ensemble, la pureté de son style, la richesse de sa décoration, la beauté artistique des sculptures de ses chapiteaux et de ses portails en font un monument tout à fait remarquable.

Située sur la route de Saintes à Poitiers, cette localité est romaine d'origine, car elle est citée sous le nom d'*Annedonacum* dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la table de Peutinger.

Le *Guide du Congrès* fait remarquer qu'il est difficile d'expliquer, pourquoi on a bâti cette belle église romane, si loin de l'agglomération des maisons. L'endroit où elle se trouve est désert, il n'y a pas traces de substructions d'anciennes habitations aux alentours, et la petite ville d'Aulnay, qui était fort animée le jour de notre visite, à cause de la coïncidence d'un marché, est située assez loin de l'église Saint-Pierre.

Cette église, considérée comme une merveille de l'architecture romane en Saintonge, mérite bien sa réputation.

Elle a été bâtie en deux campagnes, comme le dit M. Lefèvre-Pontalis. Le chœur et le transept sont de la première époque, vers 1120, et la nef avec ses bas-côtés ont été construits un peu plus tard.

Depuis le XIIe siècle, l'église est restée complètement intacte, sauf quelques remaniements à la façade qui a été épaulée de contreforts, et le clocher qui a été exhaussé au XVe siècle.

Nous nous trouvons en présence d'un monument très pur du XIIe siècle, dont le plan se compose d'une nef de cinq travées avec ses bas-côtés, d'un transept surmonté d'une coupole à six nervures et d'un grand chœur flanqué

de deux absidioles, s'ouvrant dans les bras du transept. On remarque dans cette église l'emploi des arcs brisés, qui se rencontrent aux deux portails latéraux de la façade lesquels sont bouchés et dans la nef; c'est une preuve de plus que l'on ne doit pas considérer l'arc brisé comme caractérisant le gothique, il s'employa à l'époque romane, on le rencontre même dans l'art arabe, comme à la mosquée de Cordoue, où il y en a deux spécimens dans le fond, à gauche du chœur; en France, il fut employé d'abord dans les grandes arcatures comme à Beaune et à Poitiers (Notre-Dame la Grande), puis dans les petites arcatures comme à Nouvion-le-Vineux, église vue à un congrès précédent et, plus tard, dans les portails comme ici.

La nef, qui est très harmonieuse d'ensemble, a ses voûtes en berceau brisé, comme aussi les bas-côtés. Il faut remarquer que, comme dans d'autres églises similaires (Saint-Amand de Boixhe, Saint-Florent de La Rochefoucauld, Saint-Pierre de Melle, etc.) la faible portée des berceaux des bas-côtés permettait de contrebuter le berceau central, en se contentant des murs extérieurs. Ainsi ici, il n'y a à l'extérieur que de simples colonnes engagées. Les piles sont en forme de quartefeuille, mais c'est surtout l'ornementation des chapiteaux qui attire l'attention. J'ai photographié celui dit des éléphants, comme étant un des plus remarquables (fig. 10). Il se trouve dans le bas-côté sud, contre le transept.

Cette figure d'éléphants est fort rare et intéressante pour cette époque, car l'artiste n'avait pu s'inspirer que d'un modèle oriental, probablement un ivoire sculpté, et il n'aurait pas trouvé l'idée de revêtir ses éléphants d'une housse rattachée par des lanières sous le ventre et sous la queue. Une inscription porte: HI SVNT ELEPHANTES et le tailloir est décoré de dents de scie.

D'ailleurs, la plus grande variété règne parmi ces chapiteaux, ici ce sont des palmettes, là ce sont des oiseaux affrontés, plus loin une représentation de Caïn et d'Abel, ailleurs ce sont des rinceaux et des sirènes. Tous les tailloirs sont très ornementés, dents arrondies, rinceaux trèflés, séries de lignes brisées et d'entrelacs et comme il y en a, dans le bas-côté nord, qui sont inachevés et que dans le chœur ils sont nus, on peut en conclure, comme l'a fait remarquer M. Lefèvre-Pontalis, que ces chapiteaux ici, ont été sculptés sur place, contrairement à ce qui se faisait habituellement de les sculpter en chantier, puis de les poser après.

Au transept se remarque une des plus intéressantes coupoles nervées de la Saintonge. Il y a, malgré sa ressemblance apparente, une grande différence entre celle-ci et celle de Saint-Amand de Boixhe.

Sous cette coupole se voient encore des chapiteaux remarquables. Voici (fig. 11) un des plus curieux. Il se trouve à l'angle nord-ouest du carré du transept et représente Samson et Dalila. Samson est couché et endormi ; une servante, debout, surveille le dormeur, tandis que Dalila, un peu en arrière et armée d'une énorme paire de ciseaux, lui coupe une mèche de cheveux. Au-dessus, sur le tailloir, qui n'a pas d'ornementation, se lit l'inscription :

SAMSONEM VINCIT COMA VINCTVS CRINE MORATVR.

Il arrivait souvent aux sculpteurs romans d'expliquer leur œuvre par une légende. Nous en voyons deux exemples à Aulnay, ici et pour les éléphants.

Les chapiteaux voisins représentent des scènes de lions et

de griffons, et un oiseau sculpté émerge du tailloir sous le pendentif de la coupole.

Le carré du transept offre de grandes différences aux profils des bases.

Le chœur est profond et éclairé de cinq baies en plein cintre, tandis que dans la nef centrale il n'y a pas d'éclairage; la lumière vient par les baies des bas-côtés. Il faut aussi observer que ces baies n'ont aucune ornementation à l'intérieur, tandis que l'extérieur est très riche comme sculpture. Les voussures des baies, les chapiteaux des colonnettes, les deux cordons et les modillons du sanctuaire à l'extérieur sont tous très finement décorés.

Passons maintenant à la façade. Elle a trois portails entre les contreforts, celui du centre surmonté d'une grande baie, bouchée, accostée de deux petites baies tréflées.

Le portail du centre a quatre voussures, mais sans tympan. Toutes sont garnies de personnages posés dans le sens du cintre, sauf à la voussure supérieure où ils sont droits. Une inscription court sur tout le pourtour entre la seconde et la troisième voussure et indique le sujet représenté: le combat des Vertus et des Vices, signification d'enseignement et aussi quelquefois de curiosité, comme on en voit aux portails d'Avallon et de Vézelay; les signes du zodiaque sont aussi représentés ici sur la quatrième voussure. Les chapiteaux sont ornés de monstres et d'oiseaux et d'élégants rinceaux courent sur les tailloirs. Les portails correspondant aux bas-côtés sont naturellement plus étroits et sont en tiers-point, comme nous l'avons vu plus haut. Cela était ici nécessaire pour arriver à la même hauteur que le portail central. Leurs trois voussures sont décorées de fines palmettes; comme ces portails n'ont jamais été ouverts et sont simplement un motif décoratif, une large frise règne

à la hauteur des chapiteaux et les relie entre eux. Cette frise est surmontée d'un tympan sculpté, au nord offrant la représentation de saint Pierre, crucifié la tête en bas et, au sud, du Christ assis entre la Vierge et saint Jean.

Mais le portail du transept sud est le plus remarquable de tous. Il est en plein cintre, sans tympan, et à quatre voussures, toutes chargées d'une ornementation fantastique. La première, par sa fine ornementation d'entrelacs, entre lesquels se voient cinq animaux, rappelle un peu l'ornementation arabe ; la seconde et la troisième voussure représentent les vieillards de l'Apocalypse, tous debout et rangés sur les claveaux; quant à la quatrième voussure, elle est tout à fait extraordinaire et la fantaisie de l'ymagier s'y est donnée libre cours. C'est une procession d'animaux tous plus extraordinaires les uns que les autres, un épervier à tête humaine, une sirène, un enfant nu à califourchon sur un kangourou, un cerf marchant sur deux pattes, deux animaux dansant ensemble, un âne assis les deux pattes de devant élevées au-dessus de la tête recourbée et ce qu'il y a peut-être de plus extravagant, un âne debout, jouant de la lyre, c'est la septième figure à gauche. Les chapiteaux sont aussi décorés d'animaux, et les tailloirs qui se prolongent en cordon sur le mur, sont finement décorés de rinceaux.

Une corniche, soutenue par de riches modillons sculptés de têtes, sépare ce portail d'une grande fenêtre en tiers point, accostée de deux autres baies plus petites, le tout aveugle, mais la fenêtre centrale qui est à colonnettes et surmontée de trois voussures, est percée au centre d'une petite rose à remplages en croix.

Les pignons de la façade et des transepts sont plus élevés que la toiture.

Le clocher qui s'élève sur le carré du transept, est carré et à trois étages d'arcatures.

Le mardi 19, les congressistes, toujours infatigables, repartent de nouveau de bonne heure, pour aller visiter les restes ou plutôt le seul reste de l'église abbatiale de Charroux. On reste rêveur, en voyant cette haute tour percée d'arcatures, en pensant que c'est l'épine ou le noyau central d'une magnifique et immense rotonde à trois nefs circulaires et cette rotonde elle-même était précédée d'un énorme vaisseau à trois nefs dont il ne reste plus rien, le chœur était semi-circulaire avec cinq chapelles rayonnantes. Cet admirable ensemble du XII[e] siècle, qui devait être d'un aspect saisissant, fut détruit par les Huguenots.

L'église de Civray, visitée ensuite, offre toujours la même disposition : nef avec collatéraux recouverts en berceau brisé, transept avec coupole et chœur avec abside. La façade est fort belle et est à deux étages, chacun avec trois grandes arcades en plein cintre. En bas, l'arcade du centre contient le portail, et les arcades latérales chacune deux arcatures géminées et aveugles. Au-dessus de ces trois arcades, la partie du milieu seule est percée d'une petite baie, s'inscrivant dans un arc en plein cintre, ornementé et compris à l'intérieur de la grande arcade. L'arcade du nord contient le fameux cavalier, le Constantin énigmatique, l'arcade du sud offre une série de statuettes posées en deux registres. Tout cet édifice date du XII[e] siècle et est parfaitement homogène, mais à l'intérieur on l'a abominablement polychromé il y a une cinquantaine d'années. Espérons qu'un restaurateur sérieux fera un jour enlever ces fresques, qui déparent le monument.

La petite ville de Ruffec, où l'on s'arrête pour déjeuner,

n'offre comme intérêt archéologique que la jolie façade romane de l'église paroissiale, située fort loin du centre. Cette façade seule est restée après l'incendie, qui détruisit l'église au xve siècle. Elle a trois portails, dont deux murés entre quatre colonnes, formant contreforts décoratifs; on voit à l'étage une rangée de niches romanes, contenant ou ayant contenu des statues. Il y a, au milieu, une grande baie en tiers-point, percée après coup pour l'éclairage de la nef, lors de la reconstruction de l'église, au xve siècle. Mais cela dépare un peu cette charmante façade, datant toute entière du xiie siècle.

On peut encore voir à Ruffec quelques vieilles maisons, dans une rue du vieux quartier Pontreau et un bâtiment de l'ancien château, surplombant sur larges corbeaux.

Nous nous rendons ensuite à Verteuil. Cette terre était une ancienne baronnie, relevant du duché-pairie de La Rochefoucauld, et appartint à tous temps aux La Rochefoucauld, dont nous parlerons plus longuement lorsque nous visiterons le berceau de cette illustre maison.

Il est fait mention de Verteuil dès 1080, car Guy et son fils Aymar sont qualifiés de seigneurs de La Rochefoucauld et de Verteuil dans une charte de cette époque, ils étaient issus du premier Foucauld, seigneur de la Roche en Angoumois, en 1026, dont les descendants ajoutèrent le nom de Foucauld à leur seigneurie de la Roche, en souvenir du fondateur de leur maison.

Le propriétaire actuel est Aymery, comte de La Rochefoucauld (créé prince héréditaire par diplôme du roi de Bavière, du 22 juillet 1909, par ordre de primogéniture), il épousa Henriette de Mailly-Nesle et en eut un fils unique, Gabriel, comte de La Rochefoucauld, qui épousa Odile Chapelle de Jumilhac de Richelieu, belle-fille du prince

de Monaco. Ce château est princièrement habité par un gentilhomme de haute race, qui nous en a fait lui-même les honneurs avec une affabilité exquise, nous montrant toutes les collections rassemblées là, nous expliquant les splendides tapisseries et la série des tableaux de famille garnissant les murs.

Le château forme une enceinte presque triangulaire sur un rocher, défendu d'un côté par un profond ravin, et de l'autre, par la Charente. L'entrée, au nord, comprend un grand corps de logis, bâti en angle obtus. La porte s'ouvre au milieu, entre deux tours rondes, garnies de machicoulis, et donne directement sous le donjon qui est de plan carré. Aux deux extrémités de ce corps de logis existent de grosses tours rondes, garnies aussi de machicoulis. La cour intérieure, d'où l'on jouit d'une belle vue sur les campagnes environnantes, est flanquée aussi de tours; à gauche se trouve la belle bibliothèque du château, toute remplie de riches reliures aux armes et qui est à deux étages, elle est séparée du château et de la chapelle, bâtie un peu plus loin et pleine aussi de souvenirs des La Rochefoucauld.

Tout cet ensemble peut dater du milieu du xve siècle.

On pénètre dans les appartements par un couloir donnant dans la porte d'entrée et conduisant à l'escalier d'honneur. Le château renferme un véritable musée d'objets d'art, garnissant tous les appartements et mêmes les vestibules. Partout règne une profusion de meubles anciens, de bahuts, de tableaux, de gravures historiques et d'arbres généalogiques des La Rochefoucauld et de leurs alliances.

Il faut citer comme tout à fait hors pair la splendide série des tapisseries dites de la Licorne. Elles datent du xve siècle et on en connait la rareté, car il n'en existe qu'au Musée de Cluny et sur le lac Majeur, aux Iles Borromées.

Ces tapisseries, tissées d'or, d'argent et de soie, offrent en six panneaux la légende de la Licorne. C'est une chasse à la Licorne qui ne pouvait être capturée que par des vierges. Les différents panneaux sont: le Départ pour la chasse; 2° la Licorne est choisie; 3° la Licorne traverse une rivière; 4° capture de la Licorne; 5° la Licorne est tuée et présentée aux chasseurs; 6° la Licorne ressucite (1).

Le comte de La Rochefoucauld fait lui-même l'explication de ces tapisseries aux congressistes, il croit qu'elles ont été faites par des artistes flamands venus en Angoumois à l'occasion d'un mariage fait à Verteuil au xv[e] siècle. D'après lui, le cinquième panneau représente la licorne amenée à Jean II de La Rochefoucauld, seigneur de Verteuil et à sa femme Marguerite de La Rochefoucauld, dame héritière de Barbézieux. En effet, à cette époque, la maison de La Rochefoucauld brillait d'un lustre extraordinaire et par cette alliance, qui eut lieu en 1446, les immenses possessions de la branche de Barbézieux furent réunies à celles de la branche ainée. Jean de La Rochefoucauld fut un des plus riches seigneurs de son temps, fut conseiller et chambellan des rois Charles VIII et Louis XI et gouverneur de Bayonne. Il fut choisi comme le plus puissant de tous les vassaux des comtes d'Angoulême, pour être gouverneur de la personne et tuteur des biens de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. Ce fut lui qui restaura et reconstruisit en partie le château tel qu'on le voit encore actuellement et quoi d'étonnant qu'il ait également voulu en décorer l'intérieur par ces splendides tapisseries.

(1) Voir au sujet de la légende de la Licorne, l'intéressant travail de notre ami et collègue M. Fernand Donnet, secrétaire de l'Acanémie royale d'Archéologie: *Variétés Campanaires*, tome II.

M. Guiffrey, avec l'autorité et la science que lui donnent ses profondes connaissances de l'art de la tapisserie, fait aussi quelques explications aux congressistes. Il n'ose toutefois se prononcer sur leur provenance et dit qu'elles pourraient aussi être sorties des ateliers de Tours, tout en reconnaissant qu'elles ont certains caractères flamands. Je dois aussi faire remarquer un petit détail, on voit des armoiries sur le collier d'un des chiens poursuivant la Licorne. Ces armoiries semblent être celles des la Viefville, écartelées de Mailly et on distingue aussi un chiffre composé des lettres Ā et B. reliées par un lac d'amour. Le B pourrait peut-être indiquer Barbézieux. Mais la lettre Ā ne s'explique pas. Il y aurait donc là un problème à résoudre. Quoi qu'il en soit, ces tapisseries sont de tout premier ordre et ont une valeur inestimable.

D'autres tapisseries garnissent aussi le grand salon et ont été faites lors du mariage de Louis XVI ; elles reproduisent les traits du roi et de la reine. Enfin, les tapisseries de la bibliothèque sont de la fin du XVIe siècle et sont aux armes des Médicis.

Parmi les portraits les plus remarquables du château, il faut citer un portrait de la duchesse d'Estissac, signé par Nattier ; un portrait de François, comte de La Rochefoucauld, tué lors de la Saint-Barthélemy, dû au pinceau de Clouet ; un portrait du Titien, représentant Philippe II, roi d'Espagne, et, enfin, un ravissant petit émail de Petitot, entouré de diamants et représentant François, duc de La Rochefoucauld, mort en 1680. L'auteur des « Maximes », qu'il écrivit en partie à Verteuil, a aussi sa statue dans la bibliothèque.

Verteuil est d'ailleurs plein de souvenirs historiques. Douze rois et reines y furent les hôtes des puissants seigneurs de

La Rochefoucauld. François Ier y vint en 1516, puis Henri II en 1558, Henri III en 1578, Henri IV en 1616, puis Louis XIII qui y courut le cerf dans les bois de la Tremblaye.

En quittant le château, les voitures qui avaient amené les congressistes traversèrent en son entier le splendide parc de la Tremblaye, aux allées ombreuses et bordées d'arbres séculaires. Ce parc est complètement emmuraillé et a deux lieues de tour. Nous devions aller visiter l'intéressante église de Lichères, datant du XIe siècle, mais la visite de Verteuil et l'accueil si aimable qui nous avait été fait par le propriétaire de ce splendide domaine, nous avait retenus trop longtemps et nous n'avons eu que le temps de regagner le train sans pouvoir visiter Lichères. Pour ma part, je ne m'en suis pas plaint, car il est si rare de pouvoir étudier sur place un de ces châteaux du moyen âge parfaitement conservé et meublé de tant d'objets précieux.

La journée du jeudi 20 juin était un des « clous » du congrès, car après avoir visité Mouthiers et Montmoreau, nous devions nous rendre à Saint-Emilion, cette charmante ville où les monuments sont nombreux et tous dignes d'intérêt.

Un train spécial nous débarque à Mouthiers, à 7 heures du matin. Il y a là un beau spécimen d'église rurale, bâti en plusieurs campagnes. Il faut attribuer le chœur, le transept et ses absidioles au milieu du XIIe siècle. La nef unique fut bâtie au commencement du XIIe siècle, précédant de quelques années le reste de l'édifice et, au XVe siècle, on refit la façade et on ajouta une annexe au sud du transept. A l'époque moderne on dut consolider la nef par des piles extérieures. Quelques-uns ont voulu faire remonter la construction de cette nef à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, à cause de son style barbare et de ses

chapiteaux primitifs. Mais comme on l'a fait remarquer, le plan, la disposition des supports et surtout le bandeau qui se trouve à la naissance des voûtes et qui est sculpté en damier au-dessus de la deuxième et de la troisième travée s'opposent à lui donner une date aussi ancienne. La nef unique offre une particularité, c'est que ses travées sont d'inégale longueur, celles vers le porche plus grandes que celles vers le chœur, elles sont en diminuant de $3^{m}58$, 3,55, 3,35 et 2 m. La nef est voûtée en berceau ainsi que les croisillons du transept, la coupole sur pendentifs est très belle.

La partie orientale des croisillons est à étudier, à cause du passage vers le chœur le faisant communiquer avec la petite chapelle latérale précédant l'absidiole sud. Au nord, cette petite chapelle n'existe pas, le plan n'étant pas tout à fait régulier, mais on remarque quand même, pour la symétrie du chœur, l'indication, par une voûte, du passage qui est bouché. Le premier doubleau vers la coupole repose sur des corbeaux.

L'abside est ornée de colonnes rondes, entre lesquelles se voient deux arcatures en plein cintre, la partie centrale des deux arcutures reposant sur un culot, sous lequel s'ouvrent les baies éclairant le chœur. Il règne une rangée de modillons à têtes sous la corniche.

Le clocher octogone, bâti sur le carré du transept, était autrefois très élevé et terminé par une flèche pyramidale qui s'écroula en 1735, frappée par la foudre. La partie octogone, qui reste, est percée sur ses huit faces, de fenêtres en tiers-point avec colonnette centrale et ouverture tréflée au-dessus.

Nous nous rendons ensuite à Montmoreau, où se voit une belle église, toujours du même type: nef unique voûtée en berceau brisé avec doubleaux, transept voûté de même

avec coupole centrale et abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four. L'ensemble date de la fin du XIIe siècle, mais le clocher est moderne, refait par Abadie, dans le style de l'époque. Le portail roman à quatre voussures et tout le bas de la façade ont été fortement restaurés. Il est de cette forme polylobée caractéristique, dont nous avons déjà rencontré de nombreux exemples au cours de ce congrès. L'abside, avec ses hautes colonnes, entre lesquelles s'ouvrent les baies du chœur, est du même genre que celle de Mouthiers, mais avec la différence qu'ici il n'y a qu'une seule grande arcade entre les colonnes, tandis qu'à Mouthiers elles sont géminées.

Le château de Montmoreau, auquel on accède par des rues tortueuses, domine la ville. Le corps de logis, bâti sur le plateau d'où l'on jouit d'une vue étendue, se fait remarquer par un très curieux culot, mis à l'angle de la tour contenant l'escalier de pierre. Ce culot supporte une petite tourelle ronde en encorbellement, et il est d'une longueur inusitée commençant du cordon entre le rez-de-chaussée et le premier étage et s'élevant jusqu'à la corniche du toit, d'où part seulement la petite tourelle. Le bas du culot est formé d'un bonhomme accroupi. C'est la figure d'un troubadour jouant d'un instrument qui semble être un tambourin. Toute la colonne du culot est ornée d'élégants rinceaux; elle date de la Renaissance.

Mais ce qui attire surtout l'attention des archéologues, c'est la curieuse chapelle tréflée du château. On y arrive fort difficilement et l'escalier qui descend dans cette chapelle est en très mauvais état, mais l'intérieur est fort intéressant. Cette chapelle est composée de deux parties: la première partie, qui est rectangulaire et date du XIIe siècle, précède une rotonde recouverte d'une coupole et

entourée de trois petites absidioles. Ce plan trèflé remonte à une origine très ancienne et on a discuté longuement sur cette question. Il faut remarquer que la coupole n'est pas bâtie en pierres appareillées, mais en blocage, et que huit colonnes soutiennent des arcatures en plein cintre sous la coupole. L'ensemble en est harmonieux et quelques très beaux chapiteaux se voient dans le pourtour de la chapelle. Il y en a surtout un avec sirènes, vers l'absidiole sud, qui est fort remarquable et un autre dans la partie rectangulaire, côté nord.

Des traces de fresques se voient aussi sous la coupole.

Hélas! cet intéressant petit monument semble voué à la destruction, car l'humidité y fait de grands ravages, ainsi que le lierre et les plantes parasites, croissant de toutes parts.

Après cette visite nous remontons en train pour Libourne, d'où une série de véhicules nous conduit à Saint-Emilion, curieuse petite ville, centre des excellents vignobles si connus.

Saint-Emilion qui déjà était prospère dès le XIIe siècle, a perdu toute son animation, car le commerce des vins s'est surtout reporté vers sa puissante voisine, la ville de Libourne, mais ses nombreux monuments attestent encore aujourd'hui de sa splendeur passée. Outre sa célèbre église monolithe, creusée dans le roc, son charnier et sa chapelle de la Trinité, il y a encore l'église collégiale, d'une très curieuse forme, l'église de Saint-Martin de Mazerat, le beau cloître des Cordeliers, l'église des Dominicains (la grande muraille), la chapelle de la Madeleine, puis son donjon, son enceinte et ses maisons fortifiées, l'arceau de la Cadène, le logis Malet, la maison des Templiers et le Palais cardinal. Voilà plus qu'il n'en faut pour les quelques heures que

nous devions passer à Saint-Emilion; et encore fallait-il défalquer de ces courts instants un plantureux déjeuner, arrosé par les meilleurs vins des environs, gracieusement offerts aux congressistes.

La première visite de l'après-midi est pour la collégiale, curieuse église où cinq siècles ont apporté leur part. On pénètre d'abord dans une longue nef à trois coupoles datant du XII[e] siècle. Toute l'église a 80 mètres de long et est, après les églises de Bordeaux et la cathédrale de Bozas, la plus vaste église de la Gironde; elle vient donc en troisième place. Les deux dernières coupoles seulement ont été terminées dans la nef, elles sont sur pendentifs et ont un bandeau circulaire formé de damiers à la base entre la calotte et les pendentifs. On remarque dans cette partie de l'édifice un vieux bénitier, une image peinte, fresque du XIII[e] siècle, le long d'un des piliers et aussi des restes très visibles de peinture dans le haut des murs de la nef.

Cette nef s'élargit brusquement et donne dans une immense partie carrée, formant l'église du XIII[e] siècle, à laquelle fut ajouté, au XV[e] siècle, le chœur qui est de forme pentagonale. Le mur sud du croisillon du XII[e] siècle existe encore, mais sous cette apparence de gothique flamboyant qui règne dans cette partie de l'église, il y a beaucoup de témoins du XIII[e] siècle, entre autres une pile avec chapiteau de cette époque et des formerets. Il y a au chœur un chapiteau, à gauche, qui paraît aussi du XIII[e] siècle. Au XIV[e] siècle, on a agrandi et ajouté une travée au collatéral vers le chœur. On plaqua alors des arcatures décoratives le long du chœur et des bras du transept. Tous ces agrandissements et embellissements eurent lieu sous l'inspiration du cardinal de Saint-Luce, neveu du pape Clément V, et qui était doyen alors à Saint-Emilion. Ce vaste chœur

et la partie formant transept, devaient permettre le déploiement et la magnificence des cérémonies du fastueux chapitre de chanoines, qui fournit des personnages célèbres, tels que le cardinal de Saint-Luce, François et Henri de Sourdis, archevêques de Bordeaux, Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, et Armand de Pontac, évêque de Bazas. Le roi Louis XII donna au chapitre de Saint-Emilion, les trois grandes verrières du chœur, représentant des scènes de la vie des Apôtres. Une jolie petite chapelle, aussi de forme pentagonale, s'ouvre à l'extrémité de la seconde travée du collatéral sud. Elle est dite chapelle de Sourdis, quoiqu'antérieure à ce cardinal. Le portail latéral qui s'ouvre au nord, dans la première travée de la partie carrée de l'église, est fort beau avec ses arcatures trèflées, quoique très mutilées. Il date de 1319 et se fait remarquer par un grand ébrasement permettant de donner de la profondeur aux voussures. Les socles et les dais des statues ont été brisés. Le tympan aussi en a été martelé, et est soutenu par un trumeau central avec statue et les voussures du portail sont garnies de deux rangs de petites statuettes séparées entre elles par des dais formant socles, posées dans le sens de l'arc en tiers-point.

Le grand portail de la façade est roman et est accosté, au sud, d'un petit portail aveugle, très orné. L'entrée n'a pas de colonnettes, mais des pilastres carrés supportant l'archivolte à cinq voussures, dont la dernière seule est ornée de palmettes, les autres étant complètement nues. Ce portail est sans tympan.

Près de la collégiale se trouve le cloître, bordé d'arcs en tiers-point, reposant sur des colonnes jumelles, sans chapiteaux, mais avec tailloir commun. Elles sont d'ailleurs très refaites. Ce cloître n'a jamais été voûté et est

simplement recouvert de charpente. Il abrite une magnifique suite de tombeaux ou d'enfeus, sous gables très ornés avec arcatures trilobées. Ce sont presque tous des tombeaux de chanoines. Il faut signaler aussi un curieux couvercle de sarcophage du XIIe siècle, déposé par terre dans la nef de la collégiale, il est décoré d'une croix, d'étoiles et de fleurons.

Nous nous dirigeons ensuite vers les ruines nommées la Grande Muraille, c'est le mur nord resté debout de l'église des Dominicains. Il reste trois grands arcs en tiers-point et deux fenêtres dont l'une a conservé ses remplages quadrilobés. Ce mur ne date que de la fin du XIVe siècle, et est d'un aspect imposant. Au pied de ces ruines, parmi les débris, se voient deux belles pierres tombales, dans le genre de celles de Rampillon, probablement tombes de Templiers; elles sont de forme trapézoïdale, sans aucune inscription, et revêtues seulement, l'une, d'une croix dans un cercle, l'autre également de la même ornementation, mais a en plus une grande croix partant de la base de la pierre.

On jette un coup d'œil en passant sur les belles ruines du palais Cardinal, qui fut habité par Gaillard de la Mothe, créé cardinal du titre de Saint-Luce, le 17 décembre 1316; il était neveu du pape Clément V. Ce palais est d'une époque antérieure, car les ruines en sont franchement romanes. Les murs, qui ne sont pas de plan régulier, sont percés de baies en plein cintre dans lesquelles s'ouvrent d'autres baies géminées, séparées par une élégante colonnette. Les chapiteaux et l'ornementation qui borde l'archivolte, indiquent la seconde moitié du XIIe siècle.

Nous faisons ensuite le tour d'une partie des remparts de la ville. Saint-Emilion, comme Carcassonne, comme Aigues-Mortes, comme Provins, a conservé ses vieux remparts,

mais quoique bien délabrés, si on voulait les restaurer quelque peu, on y aurait une ville fortifiée des plus curieuses. Ils étaient percés de six portes : la porte des Chanoines, qui n'existe plus, entre la collégiale et le logis Malet. La porte Bourgeoise, qui n'existe plus non plus et se trouvait près de la Grande Muraille, dans la direction de Libourne, elle fut démolie vers 1850. La porte Brunet, à l'est de la ville, la seule qui ait subsisté et a été classée comme monument historique, elle a conservé ses deux arcs en tiers-point et son échauguette ; le second arc, plus bas, est avec machicoulis des fragments de bois sont encore garnis de leurs ferrures rouillées. Cette belle porte peut remonter au XIIIe siècle. La porte Bouqueyre au bas du coteau et dont il ne reste qu'une vieille guérite en pierre carrée et surplombant le fossé sur corbeaux. La porte Sainte-Marie au bout de la rue des Argentiers, démolie aussi; et, enfin, la porte Saint-Martin, la dernière vers la porte des Chanoines et qui s'écroula en 1844.

Les murailles étaient garnies d'un chemin de ronde avec machicoulis et s'élevaient sur les bords d'un large fossé, taillé à pic dans le roc. En certains endroits, des contreforts épaulaient la muraille, et c'est dans la partie haute de la ville qu'elle est le mieux conservée.

Nous rentrons en ville en traversant le Pont de la porte Brunet et nous nous dirigeons vers le cloître des Cordeliers, qui est une des merveilles de Saint-Emilion, par ses ruines pittoresques encadrées de grands arbres. Un disciple de dom Pérignon est maintenant installé dans les ruines et y fabrique du champagne sous le nom de Clos des Cordeliers. Nous ne nous en plaindrons pas, car le vin mousseux qu'on nous y offrit, était excellent.

L'église qui ne parait pas avoir été voûtée a conservé

son mur de fond avec beaux remplages, elle était à une nef avec abside à pans coupés. Une petite chapelle se voit à côté de l'église et a conservé sa fenêtre ornée d'un remplage à quatre feuilles, on voit aussi, à l'angle du cloître, de curieuses voûtes dans un encadrement de lierre, l'une chevauchant l'autre.

Le cloître qui est placé au sud de l'église, semble être copié sur celui de la collégiale, car on y remarque les mêmes colonnes géminées avec tailloir unique pour les deux, et pas de chapiteaux qui sont remplacés par des espèces de coussinets. Une épaisse frondaison de lierre recouvre le haut de la colonnade.

En sortant de là, les congressistes ont été visiter la remarquable église monolithe. Lorsque le comte de Laborde fit rapport à l'Académie des Inscriptions, sur les églises et monuments de la France, il cita cette église comme «la plus singulière de France et comme unique dans le monde» (il n'avait pas eu connaissance de l'église d'Aubeterre, tout aussi curieuse, et de celles de Duras et de Sutri.)

L'église est complètement taillée dans le roc et mérite donc la qualification de monolithe, car à part le portail, les remplages des fenêtres et la tour, rien n'est appareillé.

Lorsqu'on arrive sur la petite place devant l'église on a devant soi d'abord l'abside de la chapelle voisine de la Trinité, puis, à droite, le beau portail en tiers-point avec tympan, trumeau et linteau sculptés, s'adossant à la falaise, puis une série de deux étages de fenêtres percées dans le roc, quelques-unes avec remplages et du haut du rocher émerge une immense tour à flèche.

C'est tout ce qui, extérieurement, indique cette curieuse église souterraine. Et cependant elle a 40 mètres de long

sur 20 de large. Lorsqu'on songe à l'effort inouï qu'il a fallu pour creuser la pierre, et enlever le cubage énorme que représente le creux actuel du monument, on se demande si tout cela a été exécuté de façon constante à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, époques auxquelles on fait remonter l'église.

Nous serions plutôt tenté de croire à l'existence d'une vaste caverne, y existant de tout temps, utilisée dès les premiers temps du christianisme dans les Gaules, comme ermitage, puis comme oratoire, successivement agrandie et enfin amenée au XIIe siècle, par d'importants travaux d'appropriation, à l'état actuel.

En effet, saint Emilion, Breton d'origine, après avoir pris l'habit de saint Benoît, au cours du VIIIe siècle, vint en ce lieu vivre dans une grotte ; on montre, il est vrai, sous la chapelle contiguë de la Trinité deux petites chambres creusées dans le roc et réunis par un arc surbaissé. Un enfoncement dans l'une d'elles porte même le nom de lit de saint Emilion.

Tout porte à croire que la grotte voisine servit d'oratoire à cette époque et après la mort de saint Emilion; et que là les disciples de saint Emilion, par un labeur opiniâtre, agrandirent et donnèrent peu à peu la forme d'une chapelle à cette caverne primitive. Plus tard encore, on creusa les deux nefs et on lui donna, au XIIe siècle, la forme actuelle.

Lorsqu'on pénètre par le portail on a devant soi un immense couloir tout bordé d'enfeus et assez semblable à des catacombes; à droite, se montre un autre couloir irrégulier, aboutissant au charnier ou ossuaire. Il est aujourd'hui bouché et pour voir l'ossuaire il faut y pénétrer par l'extérieur, par une porte donnant près de la

chapelle de la Trinité. Cet ossuaire, de date fort ancienne, est peut-être le lieu de sépulture de saint Emilion; on lui donne aussi, mais à tort, le nom d'oubliettes.

Du couloir, à droite, on pénètre dans la vraie église, on est tout d'abord saisi devant ces immenses voûtes obscures et froides. Aucune ornementation ne s'y trouve et le nu des murs et des voûtes sans joints, des énormes piliers monolithes où seule une petite moulure a été laissée, indiquant la naissance des voûtes, donne en entrant une impression singulière. L'église est formée de trois longs vaisseaux d'inégale largeur.

Dix piliers séparent les vaisseaux et le fond est plat pour les trois nefs.

Cette forme rectangulaire du pilier dénote bien le XI[e] siècle, mais il resta en usage encore au XII[e] siècle, et ici on peut dire que la taille même du rocher l'imposait. On doute s'il y a jamais eu d'autel dans le fond, car ainsi l'église n'était pas orientée, et cela aurait été un faute grave pour l'époque, et que certes les moines qui ont creusé l'église n'auraient pas commise s'ils avaient eu la libre disposition de leur plan. Cela milite aussi en faveur de l'opinion qu'il y aurait eu là une vaste caverne, utilisée plus tard.

Quoiqu'il en soit, les autels se sont placés dans la largeur de l'église et non dans la longueur, et on avait «retourné» le sens de l'église, d'abord pour l'orienter autant que possible et ensuite pour se rapprocher de la lumière, l'église n'étant éclairée que de ce côté.

J'ai photographié la nef latérale de gauche comme donnant la meilleure impression de cette curieuse église souterraine (fig. 14).

Lorsque en 1110, l'archevêque de Bordeaux, Arnould

Guiraud, reforma le monastère de Saint-Emilion, et confirma aux moines leur titre de chanoines de Saint-Augustin, ils émigrèrent sur le plateau et y construisirent la collégiale actuelle. L'église souterraine devint alors l'église paroissiale, destination qu'elle conserva jusqu'à la Révolution. L'église fut alors désaffectée et employée à divers usages, mais en 1837, le cardinal Donnet la rendit au culte.

Le clocher qui s'élève sur l'église souterraine, peut dater pour la base d'une époque se rapprochant de 1160, et sa flèche flanquée de quatre clochetons de style flamboyant, fut ajoutée au xve siècle. Un escalier de 187 marches conduit à la plateforme qui s'étend entre les clochetons et la flèche et on jouit de là d'un panorama splendide sur le pays environnant tout rempli de vignobles.

On voit au loin le ruban argenté de la Dordogne et la vue s'étend jusqu'à Bordeaux. Il y aurait encore à décrire, avant de quitter Saint-Emilion, la vieille église de Saint-Martin du Mozerat, à nef unique, coupole et abside en cul de four, située à un kilomètre de la ville, la chapelle de la Madeleine située hors de l'enceinte, datant de la fin du xiie siècle; la vieille tour carrée dite du Roi, bâtie sous Louis VIII, donjon renforcé, comme c'est fréquemment le cas, par des contreforts larges et peu saillants, (il y en a des exemples à Nogent-le-Rotrou, à La Rochepozay, à Loudun, à Falaise et en Belgique, à Ath); la porte de la Cadène encastrée dans les maisons et dont l'arcade en tiers-point traverse la rue escarpée qui mène vers le marché au bois entouré de vieilles maisons, mais cela nous entrainerait trop loin. Qu'il suffise de citer encore une guérite en encorbellement avec chemin de ronde, formant actuellement la façade latérale d'une maison moderne et connue sous le nom de commanderie; le logis Malet avec

ses deux pignons datant du XVe siècle, la maison des Templiers située rue Guadet, la chapelle de la Madeleine, hors de la porte Bouqueyre et datant du XIIIe siècle et quelques maisons très délabrées.

Le lendemain, vendredi 21, nous repartons en voiture pour visiter les belles ruines de l'abbaye de la Couronne, et les congressistes s'arrêtent en passant, pour voir l'Oisellerie, à laquelle on accède par une belle avenue s'ouvrant entre deux piliers monumentaux, soutenus de chaque côté par d'énormes volutes de pierre.

Ce joli château, reconstruit en partie sous François Ir, possède une cour intérieure bordée de bâtiments. Deux tours carrées accollées, l'une avec toit pointu d'ardoises, l'autre avec créneaux précédent un corps de logis avec série d'arcatures aboutissant au gros donjon carré qui est accosté d'une petite tourelle en encorbellement partant de l'angle des bâtiments. La partie la plus ancienne, datant du XIIIe siècle, est la porte d'entrée, formée de deux ouvertures d'inégale grandeur, et garnie de créneaux et de machicoulis. Dans l'angle existe aussi une petite tour ronde en encorbellement. Tout l'ensemble quoique fort restauré et déparé par l'adjonction de bâtiments d'une époque postérieure, est fort intéressant. Ce château de l'Oisellerie, classé commemonument historique, sert actuellement d'école d'agriculture.

Les ruines de l'abbaye de la Couronne, sont des plus imposantes et biens connues des touristes qui visitent Angoulême.

Cette abbaye fut bâtie par des moines de l'ordre de saint Augustin entre, 1171 et 1201, et après avoir été pillée et saccagée en 1562 et en 1568, et après avoir vu une partie de son cloitre s'écrouler en 1599, elle fut détruite et ruinée à la Révolution.

L'église abbatiale qui pouvait rivaliser avec les cathédrales, avait comme plan, une nef ayant eu primitivement cinq travées avec collatéraux, un transept dont chaque croisillon avait deux chapelles de plan carré et le chœur qui était à chevet plat, disposition s'adaptant admirablement à la voûte d'ogives dont l'introduction était récente alors, car le sud-ouest n'était en possession du style gothique que depuis 1150.

Les seules parties restées encore debout sont le grand mur du nord, où l'on remarque bien la différence entre les quatre travées visibles. Les deux premières vers le transept sont primitives et ont encore leurs grandes baies en plein cintre, tandis que les deux autres portent le caractère du XVe siècle avec leurs remplages de gothique flamboyant. Ensuite, une partie du croisillon nord, où l'on remarque de ces belles et hautes arcatures en plein cintre, où se voit une décoration en dents de scie au-dessus du boudin. Le chœur (sauf la voûte écroulée) et la dernière chapelle du croisillon sud ont aussi résisté à la destruction, voici la photographie de cet intéressant croisillon (fig. 16), qui donne une idée de ce que devaient être les trois autres disparues. Cette chapelle est à chevet plat, percé de trois baies en plein cintre, séparées par des faisceaux de trois colonnettes aux chapiteaux hauts et épannelés et dont un des tailloirs est orné de dents de scie.

De doubles voussures à boudins partent des colonnettes. Mais la troisième baie n'est pas dans l'axe de la voussure, et est accostée d'une petite arcature aveugle, dont les chapiteaux sont ornés de palmettes et les tailloirs de dents de scie. La voûte est intacte et la clef en est décorée d'une petite rosace. Le retable qui s'y trouve, décoré de pilastres cannelés et de médaillons, date du XVIIIe siècle, comme

l'indiquent bien les rubans des médaillons et les chapiteaux des pilastres.

Pour indiquer la splendeur de cette église avant le passage des Huguenots, il suffit de signaler que le maître-autel avait six piliers de cuivre massif et l'autel du crucifix deux piliers d'étain.

On remarque au chevet du chœur, à l'extérieur, sur un contrefort à environ quatre mètres de hauteur, des armes qui pourraient être une indication pour l'époque de la restauration de l'église abbatiale. L'écusson est rond et porte une aigle, il est sommé d'une couronne à cinq fleurons, ce ne sont pas les armes de l'abbé Pierre d'Achard, car il portait pour armes un lion avec deux fasces brochant.

Du cloître adjacent à l'église, il ne reste plus que deux arcades, se trouvant dans un jardin voisin et près de là se voit une curieuse vasque, encastrée dans le mur et datant de l'époque Louis XIV.

L'église paroissiale de la Couronne est assez intéressante. Elle est du XIIe siècle, a une façade à arcades du type si répandu dans cette région, une nef unique, un transept avec coupole sur trompes et une abside sans décoration extérieure, mais dont la corniche est à modillons formés de têtes. Deux petites absidioles en cul-de-four donnent dans les bras du transept, la nef est voûtée en berceau, avec doubleaux et le chœur est en cul-de-four avec arcades circulaires. L'abside et les absidioles ont une toiture de pierres.

La tour qui s'élève sur le carré du transept, passe du plan carré au plan octogone par quatre glacis mis au dessus des trompes de la coupole. Il faut remarquer que chaque face est percée d'une baie en plein cintre, mais que cette baie est en partie masquée par le revêtement exté-

rieur composé d'arcades géminées, dont la colonnette passe exactement au milieu de la baie. La toiture est à écailles de pierre, la pointe en l'air.

Tout l'ensemble est un excellent spécimen de riche architecture rurale du XIIe siècle.

Nous nous dirigeons ensuite vers Saint-Michel d'Entraigues, un des triomphes d'Abadie, car ici tout est neuf, sauf le plan et la base; il reste aussi trois chapiteaux anciens et le tympan du portail.

Le plan en est très intéressant, car il est octogone, flanqué de huit absidioles en cul-de-four et à la disposition des églises des Templiers. La Chronique de l'abbaye de la Couronne date cette église de 1137.

Il paraît que lors de la restauration — reconstruction — l'architecte Abadie a tout rasé jusqu'à la troisième ou quatrième assise. Il appartenait à cette école qui voulait l'unité de style et avait horreur des témoins, pourtant si utiles à conserver; cette école tend heureusement à disparaître, mais en attendant, le mal est fait et nous en verrons encore des preuves à la cathédrale d'Angoulême. La tour située à quelques mètres de l'église est entièrement moderne.

L'église de Trois-Palis offre plus d'intérêt quoiqu'aussi très restaurée. Elle a une seule nef de trois travées, avec voûte en berceau brisé, une coupole sur pendentifs et un chœur (refait) avec abside en cul-de-four. Il faut signaler, à l'intérieur, quelques beaux chapiteaux, surtout l'un près du chœur qui offre une scène bien rendue, et une croix de consécration gravée dans la nef.

Les parties les plus intéressantes sont la façade et la tour. La porte d'entrée qui n'a pas de tympan, est bien angoumoise par ses rinceaux entre lesquels se jouent des animaux. L'architecte n'a pas eu la place de mettre des

arcades au-dessus du portail et les a remplacées par quatre colonnettes entre lesquelles se voient trois statues.

Dans le pignon qui repose sur tablette avec modillons se voit un grand bas-relief représentant le Christ entre les quatre animaux symboliques. Une croix antéfixe, refaite, surmonte le pignon.

La tour est fort belle, elle est à deux étages percés chacun de deux fenêtres sur chaque face encadrées de colonnettes aux chapiteaux très ornés. La toiture est en pierre formée d'écailles la pointe en l'air. Un moderniste y a ajouté cinq boules, l'une au haut de la toiture, les quatre autres sur pinacle donnant à cette tour si belle l'aspect d'un colifichet.

Nous rentrons à Angoulême pour y voir la cathédrale dont je ne parlerai que très sommairement, car elle est si connue et a été si souvent décrite qu'il serait oiseux d'en refaire l'histoire, voici en quelques mots ce qu'il faut en retenir.

Le plan de cette cathédrale est à nef unique, très vaste, de trois travées, surmontées chacune d'une coupole, avec transept ayant aussi une coupole avec tambour et sur pendentifs, et croisillons voûtés en berceau, aux extrémités desquels se trouvent les deux clochers, dont celui du croisillon nord seul subsiste encore.

L'ensemble en est des plus imposants, malheureusement la main d'Abadie s'est abattue lourdement sur ce beau monument et l'a profondément modifié.

Il existe deux cartes postales suggestives et dont la comparaison est utile. La première est la façade de la cathédrale telle qu'elle est actuellement la seconde est la façade primitive avant la restauration.

On peut étudier sur ces deux cartes les modifications

importantes apportées par la restauration. Ainsi la façade a été notablement surhaussée, ces deux tourillons ronds qui s'y trouvaient et étaient recouverts d'une calotte en pierre ont été remplacés par deux tours carrées flanquées de clocletons aux angles. Un nouveau pignon a été ajouté entre les tours d'angle, on l'a surmonté d'une croix antéfixe, et on y a mis cinq niches romanes avec statues. La réfection du portail a été plus heureuse, car ici un témoin existait, c'est la partie supérieure de l'arcade romane, qui a été complétée, on y a ajouté un tympan et refait les quatre colonnettes du portail, seulement il convient d'objecter que le tympan était fort peu en usage dans le sud-ouest.

Beaucoup des motifs décoratifs et des statuettes de cette belle façade ont aussi été refaits en partie, et même totalement, comme pour les quatre animaux symboliques du haut de la façade. Ce qui a le mieux échappé ce sont les fins rinceaux et les palmettes des archivoltes des arcades.

La tour du nord a aussi été reconstruite, mais son ensemble est d'un bel effet.

Quant à la coupole, dont on a revêtu, en 1860, la tour-lanterne, elle n'existait probablement pas dans le plan primitif.

Un train spécial nous attendait à trois heures, pour nous conduire à La Rochefoucauld.

Nous voici de nouveau devant un de ces splendides châteaux, où il y a tant à admirer. Mais auparavant, disons un mot de l'église située dans l'agglomération des maisons au-delà de la rivière.

Elle est entièrement gothique et ces édifices sont rares en Angoumois où le roman règne en maître partout. Elle est irrégulière de forme, car son massif clocher flanque la

façade à gauche. Il passe du plan carré au plan octogonal par quatre clochetons d'angle. Une balustrade ajourée en quatrefeuilles règne sur toute la corniche de la façade. Le tympan manque comme d'habitude, dans son portail en tiers-point à quatre voussures, d'ailleurs très simples et mutilées. Une belle rose surmonte le portail, elle est moulurée et son remplage a été restauré (fig. 16).

Il y a encore à voir l'église désaffectée de Saint-Florent, l'église de Saint-Pierre et le cloître des Carmes, mais le château attire immédiatement toute l'attention des congressistes.

Cette immense masse flanquée de tours imposantes, s'élève aux bords de la Tardoire.

Ce château est le berceau d'une puissante maison, qui brilla d'un grand éclat au cours des siècles écoulés et il est encore la propriété des descendants de ses fondateurs.

Le premier authentiquement prouvé est Foucauld Ier, seigneur de La Roche, qui vivait sous le roi Robert vers 1026, et acquit dans les guerres une si grande réputation que des descendants ajoutèrent son nom à celui de la seigneurie. Son fils, son petit-fils et son arrière petit-fils s'appelèrent tous trois Gui, puis vint un Aymar, seigneur de la Rochefoucauld et de Verteuil. Il eut pour fils Gui IV, dont le fils s'appela Foucauld II. Ce dernier eut deux fils: Gui V, seigneur de La Rochefoucauld, qui fonda les Cordeliers d'Angoulême, y fut enterré et eut pour successeur (étant décédé sans enfants) son frère Aimery Ier. Ce dernier joignit à ses seigneuries celles de Bayers, de Blanzac, de Cellefrouirs et de Marthon. Son fils, Gui VI, eut successivement pour successeurs Aimery II, Gui VII, Aimery III et Gui VIII qui fut un des premiers ayant rendu hommage au roi Jean, après le traité de Brétigny, en 1360. Puis vinrent, toujours en ordre de

filiation directe, Foucauld III, Jean et François Ier, qui fut comte de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, et eut l'honneur d'être le parrain du roi François Ier. Le roi de France le traita de cousin et érigea pour lui, en 1515, la terre de La Rochefoucauld en comté.

Il eut trois fils: François II, qui continua la branche ainé; Antoine, tige de la branche de Barbézieux, et Louis, tige de la branche de Montendre. François III, fils de François II, lui succéda, puis vinrent François IV, François V, François VI, François VII, François VIII et Alexandre.

François V avait été créé premier duc de La Rochefoucauld, par lettres de Louis XIII, données à Niort, au mois d'avril 1622, par lesquelles la terre de La Rochefoucauld fut érigée en duché-pairie.

Ce titre de duché-pairie s'éteignit une première fois en 1762, mais fut repris en 1765 et disparut de nouveau en 1792 et fut finalement rétabli en 1814.

Cette maison posséda en outre les titres de duc de La Roche-Guyon (1679), de duc d'Anville (1732), de duc d'Estissac (1737 et 1758) de duc de Liancourt (1747 et 1828), et de duc de Doudeauville (1780). Il faut noter que le cimier de cette maison rappelle l'origine présumée des Lusignan: une Mélusine dans une cuve burelée d'argent et d'azur.

Parmi leurs illustrations, on rencontre un cardinal: François de La Rochefoucauld, cardinal de Saint-Calixte, évêque de Senlis, grand aumônier de France, né en 1558, mort en 1645.

Il faut noter aussi l'auteur des «Maximes», François VI, duc de La Rochefoucauld, prince de Marsillac et baron de Verteuil, né en 1613 et décédé en 1680. Ses «Maximes»

et ses « Mémoires sur la Régence d'Anne d'Autriche » ont joui d'une grande célébrité et ce sont des chefs-d'œuvre dans leur genre, tout y est original, la matière et la forme. Nous avons pu voir sa statue dans la bibliothèque du château de Verteuil.

Ce fait est assez rare pour être cité, de voir une terre depuis ses origines jusqu'à nos jours, toujours en possession du même nom.

Le château est imposant d'aspect (fig. 17). La porte d'entrée est flanquée de deux hautes tours rondes, mais n'a plus de machicoulis. A gauche de cette porte se trouve le massif donjon qui est la partie la plus ancienne du château et remonte au XIIe siècle, tandis que les deux tours d'entrée et le porche sont du XIIIe. Deux autres grosses tours d'angle, avec créneaux et machicoulis, ont été recouvertes d'une toiture et datent du XVe siècle. La tour de la chapelle est du XVIe siècle. Les bâtiments intermédiaires ainsi que l'escalier d'honneur sont du XVIe siècle; on a ajouté les dépendances construites entre le donjon et la grosse tour d'angle. Lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de la cour d'honneur on a devant soi et à droite, trois étages de ravissantes galeries, sur lesquelles donnent les appartements, et dont les caissons moulurés avec clefs pendantes sont du plus ravissant effet. Les deux plus belles façades extérieures sont celle donnant vers la Tardoire et et celle à droite de la porte d'entrée. Au milieu d'une pelouse devant cette dernière façade, on voit une belle vasque (fig. 18) en marbre blanc, pièce historique qui nous a été signalée par M. Vitry. Elle est octogone et ornée sur chaque face de beaux masques sculptés entre des cannelures.

La journée du samedi 22 juin était consacrée à la visite de Poitiers et à l'inauguration du monument du P. de la

Croix, le célèbre archéologue belge dont nous pouvons être fiers à juste titre.

Je ne décrirai plus Poitiers, cette ville ayant été déjà visitée lors d'un congrès antérieur et renverrai à mon Rapport antérieur (1).

Nous avons tour à tour revu avec le plus vif plaisir la célèbre église de Notre-Dame-la-Grande, le Palais des Comtes, Saint-Porchaire, Saint-Hilaire-le-Grand, le Temple Saint-Jean, auquel le P. de la Croix, par ses découvertes, par ses travaux, par ses fouilles, a lié son nom pour toujours; l'église Sainte-Radegonde et enfin la cathédrale. Pour donner une idée de ce dernier monument, si harmonieux d'ensemble, je donnerai ici une photographie de son merveilleux portail central, prise au cours de ce congrès (fig. 19). Les trois registres du tympan représentent, dans le haut, le Christ venant juger les hommes au Jugement dernier; à côté de lui, la Vierge, saint Jean et des Anges portant les instruments de la Passion. Le registre du milieu montre les élus et les damnés qui sont séparés et le registre du bas représente la Résurrection finale, les morts sortant de leurs tombeaux. Les quatre voussures offrent une série d'apôtres et de saints, chaque statuette étant séparée de sa voisine par un petit dais. Une double galerie d'arcatures, veuves de leurs statues, mais dont les dais ont été conservés, garnit les piédroits de ce portail, que l'on peut placer vers l'année 1280, tandis que les vantaux encore intacts sont du XIVe siècle.

J'ai indiqué dans mon rapport de 1903 (p. 50) la curieuse

(1) Rapport sur le Congrès archéologique de France, LXXe session, Poitiers — 16-23 juin 1903 — Annales de l'Acad. roy. d'Archéol. de Belgique, 5e série, t. VI.

inscription qui se lit à la clef de voûte du chœur et qui a souvent été discutée, car les uns y lisent la date de la construction (1162) et les autres y voient celle de la restauration (1769). Cette cathédrale est remarquable par sa forme trapézoïdale et par son chevet plat, un des plus anciens connus pour des monuments de cette importance.

Ici aussi le P. de la Croix a fait des découvertes importantes en y retrouvant les fondations de la chapelle de Saint-Sixte.

Le P. de la Croix, sympathique aux savants comme aux déshérités, était populaire à Poitiers dans toutes les classes, aussi une foule considérable, rendant un pieux hommage à sa mémoire, est-elle venue assister à l'inauguration de son beau monument.

Il était impossible pour les Belges présents à cette cérémonie, de ne pas être profondément émus et reconnaissants de cet hommage public rendu à cet homme vénéré, aimé et estimé de tous.

La Société des Antiquaires de l'Ouest avait pris l'initiative d'élever ce monument à Poitiers, au milieu des découvertes si retentissantes du P. de la Croix, afin de rendre sa mémoire impérissable.

Grâce à M. Ginot, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dont nous ne pourrions jamais assez louer le zèle et l'ardeur qu'il déploya en ces circonstances, les listes de souscription pour l'érection du monument s'étaient rapidement remplies. Tous désiraient rendre hommage à ce grand savant belge.

S. M. le Roi des Belges avait daigné souscrire aussi par une généreuse participation à ce monument et de nombreuses sociétés savantes y avaient contribué également; parmi elles il faut citer en tout premier lieu la Société des Antiquaires

de l'Ouest, puis la Société française d'Archéologie, la Société Académique du Centre, la Commission des Musées de Niort, la Société archéologique de la Loire Inférieure, la Société historique des Deux-Sèvres, la Société historique du Périgord, et d'autres. A la suite de ces sociétés une foule de noms connus dans les sciences et les arts avaient tenu à y figurer aussi et parmi les Belges entre autres, le président M. De Ceuleneer et le secrétaire M. Donnet de l'Académie Royale d'Archéologie.

La cérémonie de l'inauguration, présidée par M. de la Ménardière, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, entouré de tous les membres de cette société, eut lieu devant une foule nombreuse; parmi les personnes présentes, il faut citer le P. Adrien de la Croix, frère du P. Camille, M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, MM. de Villefosse, Guiffrey et Blanchet, membres de l'Institut, M. Triger, président de la Société archéologique du Maine, M. Deshoulières, le marquis de Fayolle, président de la Société archéologique du Périgord, le comte Charles de Beaumont, vice-président de la Société archéologique de Nantes, le général marquis de Moulins-Rochefort, le général Papuchon, M. Beneix, correspondant du *Figaro*, le marquis de Roux, le comte de Fleury, M. de Moissac, M. Octobre, l'auteur du monument M. Valette, direteur de la Revue du Bas-Poitou, MM Labande, Breuillac, Chevallier, Richard, Louis Arnould, le chanoine Durville, le chanoine Brandeau, l'abbé Péret, l'abbé Aigroin et quelques belges parmi lesquels M. de Buggenoms, Matthieu, Lambert, etc.

Plusieurs discours ont été prononcés, entre autres par MM. de la Ménardière, de Villefosse et Lefèvre-Pontalis, qui termina son discours par ces mots « Réunis par le culte

» du souvenir, saluons le buste si vivant du grand archéo-
» logue belge, qui fut le premier fouilleur de France. »

Le monument découvert aux yeux de tous, est très simple, mais d'une inspiration grande et belle (fig. 20). Malheureusement à cause de l'heure tardive et du soleil déjà à son déclin, je n'ai pu prendre le monument de face et ai dû me contenter d'une vue prise de profil.

Le buste en bronze, rend parfaitement la physionomie si caractéristique du célèbre archéologue, les longs chevéux retombant sur les épaules et sa grande barbe encadrant le visage. Le piédestal en pierre de Chauvigny porte l'inscription: CAMILLE DE LA CROIX, S. J., avec la croix de Challons en relief entre un *alpha* et un *omega*. Sur la face droite de la colonne on a inscrit ses victoires:

POITIERS
THERMES ROMAINS
HYPOGÉE
TEMPLE DE MERCURE
SANXAY
BERTHOUVILLE
SAINT-MAUR DE GLANFEUIL
SAINT-PHILIBERT DE GRANDLIEU

Sur la face gauche, les dates de naissance et de décès:

TOURNAI
BELGIQUE
14 JUILLET 1831
POITIERS
14 AVRIL 1911.

Le P. de la Croix était une de ces grandes figures que

l'on n'oublie pas, nature faite de heurts et de contrastes, naissant dans un château, et mourant pauvre, parce qu'il avait tout donné.

Artiste dans l'âme, tour à tour peintre, musicien, architecte et archéologue, Belge de naissance, Français de cœur et d'adoption, il consacra toute son existence, à partir de 1877 jusqu'à sa mort, à arracher à la terre les secrets qu'elle renferme. Les premières découvertes furent dues au hasard, mais lui indiquèrent sa voie. Lors d'une construction faite pour les Carmélites de Poitiers, construction dont le P. de la Croix avait fait les plans, les ouvriers mirent à jour en creusant les fondations, des vestiges de l'ancienne enceinte de Limonum.

Ce fut pour lui un coup de lumière, les richesses archéologiques du sol poitevin lui furent révélées et dès l'année suivante il s'attaquait résolument à exhumer les termes gallo-romains. Ses fouilles eurent un plein succès. Attiré ensuite par le «Chiron-Martir», il y découvrit la précieuse crypte de l'abbé Mellébaude. Presqu'en même temps, à l'autre extrémité de la ville, c'était le temple de Mercure Adsmerius qui se révélait, puis à Nouaillé, la crypte du XIe siècle, restée jusqu'alors cachée aux yeux de tous.

En 1881, le P. de la Croix dirigea sur Jazeneuil son activité toujours en éveil et là il découvrit successivement des bains gallo-romains et des vestiges de monastère de l'époque franque, puis il s'attaqua résolument à une colline et en fit sortir toute une ville, avec son théâtre, ses thermes, son temple, ses hypocaustes et ses rues.

Sanxay fut un coup de maitre pour le P. de la Croix et établit définitivement sa réputation déjà si grande.

Sanxay et l''hypogée des Dunes sont ses plus belles découvertes, mais à côté de cela, que d'autres trouvailles qui

à elles seules suffiraient à illustrer un homme; je ne puis ici que les énumérer très brièvement, les fouilles d'Antigny en 1884, puis celles de Civaux, celles du camp romain de Chitré, puis celles Plaisance et de Nantes.

En 1896, il fit des fouilles à Yzeures, où un temple de Minerve fut découvert sous l'église, mais là les autorités arrêtent les fouilles au moment où elles allaient être fructueuses. En revanche, Berthouville, Vernay et le baptistère Saint-Jean, puis Saint-Maur de Glanfeuil et le théâtre romain des Bouchauds, livrèrent tour à tour leurs secrets à l'homme infatigable qui ne se décourageait jamais et étendait partout son activité dévorante.

En 1905, il se rend de nouveau dans la région de Nantes et y opère les découvertes à Saint-Philibert de Grandlieu. L'année suivante, le P. de la Croix, est de retour à Poitiers, et y fait successivement des fouilles à Saint-Pierre l'Hospitalier, puis à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Sixte, déterminant ainsi la position des cathédrales primitives.

Quelque temps avant sa mort, il réussissait encore à retrouver l'emplacement exact de la cellule de sainte Radegonde, découverte précieuse pour Poitiers, où cette sainte reine est en si grande vénération.

Il avait centralisé ses découvertes dans le Baptistère Saint-Jean, à l'Hypogée des Dunes, au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest; sa petite maison de planches aussi était un véritable musée de débris de toute sorte, et il y reconstituait par les fragments ramassés partout au cours de ses fouilles, des inscriptions, des vases, des sarcophages souvent précieux.

A côté de son flair de fouilleur, sa puissance de description était très grande aussi, nombreux sont les ouvrages

dus à sa plume, et grâce à l'excellente bibliographie en travaux archéologiques du P. de la Croix, faite avec tant de soin par M. Emile Ginot, et parue dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2d trimestre 1911), nous savons que le savant Jésuite à laissé 170 ouvrages, études ou notices, et que ses merveilleuses découvertes ont donné lieu dans le monde savant à 334 publications diverses, analysant, louant et quelquefois discutant ses découvertes; et cela, sans comprendre dans ce chiffre, les nombreuses notices nécrologiques, parues après sa mort.

Telle fut, brièvement décrite en quelques lignes, la carrière de cet homme extraordinaire dont Poitiers honorait la mémoire par les belles fêtes du 22 juin 1912. Son monument s'élève au milieu de ces découvertes si retentissantes, en face de cet Hypogée pressenti, annoncé, puis découvert par lui, au milieu des sarcophages retrouvés par ce grand fouilleur et cette figure si expressive et que le talent de M. Octobre a si bien fait ressortir, dominera désormais, de la hauteur où elle est placée, Poitiers et toute la région, théâtre des découvertes du P. de la Croix.

Tous conserveront un souvenir inoubliable de cette belle cérémonie; et on peut évaluer à 1.500 personnes au moins le nombre de ceux qui ont visité durant cette après-midi l'Hypogée des Dunes. Le soir, la Société des Antiquaires de l'Ouest réunissait en un brillant banquet, à l'Hôtel de France, les principaux participants à cette cérémonie, et, à l'heure de toasts, tous les assistants ont écouté debout le discours si éloquent du président M. de la Ménardière, levant son verre à la santé de S. M. le Roi des Belges, de la famille royale et de toute la Nation belge. Tous nos compatriotes présents, profondément émus de cette manifestation si sympathique, en conserveront un souvenir inoubliable.

Mais l'itinéraire du Congrès devait reprendre son cours et après le repos du dimanche, consacré aux excursions individuelles, nous nous trouvions tous, le lundi 24 juin, à Rétaud, pour en visiter la belle église.

Rétaud et Rioux sont deux églises de même type. Toutes deux à nef unique et avec remarquable abside d'une décoration des plus riches.

L'église de Rétaud, dédiée à saint Trojan, date de 1150 environ. La voûte de sa nef unique était en berceau brisé, mais il ne reste plus que celle de l'avant-chœur; les autres parties de la nef ayant dû s'écrouler, car on refit au xve siècle la partie centrale de l'église où se voit une voûte d'ogives. Mais si, à l'intérieur, il y a peu de choses à signaler, sauf quelques chapiteaux avec figurines et animaux et un bandeau à denticules règnant à la naissance de la voûte de l'abside, en revanche il faut admirer la magnifique décoration des murs extérieurs de l'abside (fig. 21); qui est à cinq pans décorés de la façon la plus riche. De hautes colonnes formant contreforts séparent les arcatures; ces colonnes, d'un diamètre plus petit entre l'étage d'arcatures et la corniche, offrent cette particularité curieuse d'être cannelées dans le haut, comme on peut facilement le voir par la photographie que j'en ai prise. Ces colonnes cannelées sont une reminiscence romaine, comme à Autun et à Beaune. Un bandeau décoré de quartefeuilles ainsi que la corniche, court tout autour de l'abside, à la hauteur du bas des chapiteaux. Les modillons, très grands, représentent des figures grimaçantes, des bons hommes, des aigles, des têtes de renards, et entre ces modillons il y a des croix de saint André. Toute cette riche décoration est d'une époque déjà avancée et certainement postérieure à 1160.

Cette même décoration se retrouve d'ailleurs à la corniche avec modillons de la façade et qui est supportée par quatre colonnes, mais qui, ici, n'ont pas de cannelures comme à l'abside. La galerie d'arcatures aveugles, en plein cintre et avec colonnes jumelles est d'un bel effet décoratif. Les baies en plein cintre du chœur, très élevées, s'inscrivent dans un grand arc brisé, aussi soutenu par deux colonnes et à l'archivolte très ornementée, chargée d'étoiles et d'entrelacs.

L'église de Rioux, dédiée à Notre-Dame, est sœur de celle de Rétaud, mais plus belle encore (fig. 22). Ici aussi l'intérieur n'offre pas d'intérêt et toute la richesse de l'ornementation s'est reportée sur l'abside où l'on admire, comme à Rétaud, une corniche à modillons, mais moins importante, soutenue ici aussi par les colonnes comme contreforts. Des cordons formant bagues autour de ces colonnes passent à la séparation des étages et aussi à la hauteur de tailloirs des chapiteaux. Une galerie d'arcatures romanes aveugles règne tout autour de l'abside, dans le haut, comme à Rétaud, mais ici les colonnettes sont simples et non jumelles comme dans la première église, mais en revanche, la décoration est beaucoup plus riche aux archivoltes, qui sont toutes recouvertes d'arabesques. Les baies qui donnent la lumière dans le chœur sont, comme à Rétaud, encadrées d'un arc, soutenu par deux colonnettes à chapiteaux cubiques, et partant du cordon, mais cet arc lui-même s'inscrit dans un autre arc en plein cintre partant du sol et s'élevant jusqu'à la galerie supérieure d'arcatures. Cet arc n'a pas de colonnettes, mais des piédroits très richement décorés, comme on peut le voir (fig. 22), de bâtons rompus, de volutes, de losangés et de redents. Les parements des murs inférieurs sont formés d'un appareil en épi et en écailles séparé par un

bandeau losangé passant à mi-hauteur. Cette riche abside peut être considérée comme la plus belle de la région.

Le portail, ou plutôt les portails, car il y en a un second dans le transept sud, sont du XIIe siècle ; celui de la façade est sans tympan, encadré de huit colonnettes, et les archivoltes sont richement décorées de pointes de diamant, de billettes et de fleurons. Au-dessus, dans une rangée d'arcatures se voit une Vierge avec l'Enfant Jésus, dans une gloire en amande.

Le vieux château féodal de Rioux n'a pas été visité. Il n'y a d'intéressant qu'une tour ronde et le pont.

A l'intérieur de l'église, il y a à signaler une charmante Vierge du XVe siècle et le Mariage de sainte Catherine.

L'après-midi de cette journée fut consacrée à la visite de la charmante petite ville de Saintes, où comme à Saint-Emilion, il aurait fallu au moins une journée pour voir tout avec fruit. Outre la vieille ville gauloise, la *Mediolanum Santonum*, qui laissa tant de vestiges intéressants dont le Musée est plein, il y a la ville du moyen âge avec ses remarquables églises, et tout cela nécessiterait une description que je me vois forcé d'écourter. Décrivons donc rapidement d'après l'ordre suivi par l'itinéraire des congressistes.

La première église visitée est Saint-Pierre, la cathédrale de Saintes, bâtie près de la Charente, et dont le portail d'entrée se trouve dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, en face d'une petite place plantée d'arbres. L'église primitive, détruite en 1026 par un incendie, aurait été, d'après une bulle de 1451 de Nicolas V, chronologiquement la seconde église chrétienne bâtie de l'honneur de saint Pierre, et que la tradition attribue à Charlemagne; rebâtie, puis démolie et enfin reconstruite à nouveau vers le milieu du

xve siècle. C'est cette église que nous avons sous les yeux, car des édifices précédents, il ne reste rien, sauf une partie dans les croisillons, dans lesquels se remarque encore une coupole datant de la reconstruction de 1117. Et encore, cette splendide cathédrale due aux évêques Guy, Louis et Pierre de Rochechouart, qui se succédèrent sur le siège épiscopal de 1426 à 1503, fut terriblement mutilée par les Calvinistes, qui la bombardèrent en 1568 et firent écrouler les voûtes.

Elle fut donc profondément remaniée dans les restaurations successives qui eurent lieu au cours des xvie et xviie siècles et l'ensemble a beaucoup perdu de son importance, par suite de la reconstruction des voûtes, plus basses que les belles voûtes élevées par les évêques Rochechouart et dont il reste encore des traces aux murs de la tour. Le transept sépare l'église en deux parties égales, car le nef a quatre travées et le chœur également quatre travées. L'abside à dû être splendide avec son déambulatoire entourée de chapelles avec alternance de plans, celles de la partie droite carrées, celles correspondant aux travées triangulaires, étant à cinq pans. Mais une partie de ces chapelles a été démolie et il n'en reste que trois : celle du chevet qui est rectangulaire et deux adjacentes au nord, dont l'une à cinq pans.

A l'extérieur, la tour qui est une des plus grosses connues de cette époque, se fait remarquer par l'apparence massive de ses contreforts, chevauchant les uns sur les autres et allant en diminuant jusqu'au sommet trapu et de forme octogonale.

Entre les contreforts du bas s'ouvre un très élégant portail, à quatre voussures, surchargées de statuettes, et dont les piédroits sont ornés de niches vides de leurs

statues; tandis que les statuettes des voussures ont été conservées et sont intéressantes, reproduisant des rois, des évêques et des prophètes, tous finement sculptés.

Mais lorsqu'on contourne la tour, on remarque que toute la richesse de l'ornementation s'est reportée sur les murs latéraux de la cathédrale, sur les coffres avec belles gargouilles et les pinacles, et sur les arcs-boutants ajourés d'arcatures, et tout cela est d'un fort bel ensemble.

Presqu'en face de l'église, dans la rue de l'Hôtel de Ville se trouve le Musée, rempli de précieux vestiges de l'époque gallo-romaine. Des statues, des colonnes, des chapiteaux, des sarcophages encombrent l'espace trop petit pour contenir toutes ces trouvailles faites à Saintes, et parmi lesquelles il faut signaler des colonnes cannelées en spirale, d'autres recouvertes de rinceaux de vignes encadrant des oiseaux, le tout d'une sculpture très savante.

Mais l'église Saint-Eutrope seule mériterait une longue visite, à cause du haut intérêt qu'elle offre. Elle est assez distante de la cathédrale et au-delà du cours Reverseaux. Cette belle église, bien déchue aujourd'hui de sa splendeur d'antan, est réduite de moitié, toute la nef jusqu'au transept ayant été démolie à l'époque de la Révolution, et l'archéologue est surpris d'y voir un chœur du XV[e] siècle venu s'implanter au milieu de cette remarquable église romane, et datant de la même époque que la haute tour flanquée au croisillon nord du transept.

Le transept avec le croisillon sud et l'avant-chœur de cinq travées, appartiennent au XII[e] siècle. Il y a là de fort beaux chapiteaux décorés de rinceaux entre lesquels se voient différents sujets (fig. 23). Les tailloirs sont ornés d'une série losangée. Je reproduis ici les chapiteaux d'une des piles du carré du transept; la coupole sur trompes a

été refaite, lors de la restauration de l'église en 1830. On remarque, adossée à une des piles du transept, une colonne engagée, offrant un curieux exemple de repentir d'architecte. Des colonnes plus fortes avaient été prévues, et aux trois-quarts de la hauteur le diamètre change brusquement, la colonne devient plus petite, et le chapiteau correspond avec cette colonne du haut posée sur la colonne plus forte du bas.

Les piles de la nef actuelle ont trois colonnes engagées et un côté plat, ce plan des piles est auvergnat, mais il faut abondonner la légende d'une influence auvergnate, pour les raisons suivantes : 1° il ne faut pas oublier que la nef telle que nous la voyons maintenant, était l'ancien chœur ; 2° que les bénédictins constructeurs de l'église voulaient y placer des stalles, or les colonnes vers la nef les auraient gênés ; 3° que les colonnes engagées, devant supporter les arcs doubleaux de la voûte en berceau du chœur, existent parfaitement, seulement elles ont très peu de hauteur, ne commencent qu'à la hauteur des chapiteaux et reposent sur de magnifiques consoles, sculptées comme les chapiteaux et ayant le même tailloir que les chapiteaux voisins. Cette disposition ne nuisait en rien à la solidité et permettait d'établir des stalles en dessous, sans être gêné par le rond des colonnes.

Les bas-côtés sont intéressants par leurs voûtes en demi berceau (fig. 24). Ces voûtes en quart de cercle étaient très répandues dans les monuments de l'école provençale et en Auvergne. On les rencontre aussi, mais rarement, en Normandie, à la tribune de Saint-Etienne de Caen et en Angleterre, à la tribune de Gloucester. M. Enlart *(Manuel d'Archéologie*, I, p. 34), donne un dessin des demi-berceaux sur doubleaux en quart de cercle des bas-côtés de l'église

de Saint-Eutrope, qu'il cite comme type. On peut dire de ce genre de demi-voûtes destinées à contrebuter le vaisseau central, que c'était « l'édition princeps » de ces arcs-boutants, qui, plus tard, à l'époque gothique, devinrent extérieurs, s'élevèrent à une grande hauteur et furent ainsi pour les absides des cathédrales, un motif d'ornementation, avec leurs coffres, leurs gargouilles, leurs acqueducs à arcatures, leurs pinacles, surchargés de sculptures, dont les plus belles expressions sont Beauvais, Cologne, Limoges, Narbonne, Amiens et d'autres.

Mais la partie la plus intéressante de cette église est la belle crypte, remarquable par sa grandeur, par l'harmonie de ses proportions, par la hauteur inusitée des doubleaux des bas-côtés, formés d'énormes boudins (fig. 25) et par la richesse de ses chapiteaux (fig. 26). Cette crypte est certainement une des plus belles de la France. Viollet-le-Duc en donne le plan et une vue générale (t. IV, p. 457). Cette crypte est fort large et, ce qui est rare, très bien éclairée. Elle se termine par un rond-point entouré d'un collatéral et avec trois chapelles rayonnantes (celle d'axe, reconstruite au xve siècle, en même temps que la partie supérieure). Comme disposition elle se rapproche un peu de la crypte d'Auxerre, mais celle-ci n'a qu'une seule chapelle donnant dans le déambulatoire. Le crypte de Saint-Bénigne de Dijon a une toute autre disposition, mais est plus vaste encore que celle de Saintes.

M. Enlart (*Manuel d'Archéologie*, I, p. 296) donne aussi une vue du déambulatoire de cette crypte, pour démontrer comment en certaines circonstances l'arc était outrepassé ou surhaussé. Au fond de cette crypte, derrière l'autel, se voit une dalle avec l'inscription EUTROPIUS, c'est le tombeau du saint patron de l'église, premier évêque de Saintes

et sa pierre tombale peut remonter au IVᵉ ou Vᵉ siècle.

A l'extérieur de Saint-Eutrope on remarque surtout le beau clocher du XVᵉ siècle, flanqué de tourelles aux quatre angles, surmontant les contreforts. Une flèche octogonale couronne la tour.

L'extérieur de la chapelle nord du chœur est cantonné de colonnes rondes comme contreforts, une série d'arcatures aveugles règne dans le haut sous la corniche et en dessous existent de grandes baies en plein cintre avec colonnettes servant à l'éclairage, mais une seule de ces baies est percée. Au rez-de-chaussée, une seule baie, encadrée aussi de colonnettes, éclaire la chapelle de la crypte.

Quant à la façade de l'église, rebâtie en avant du transept, elle est moderne et de mauvais style.

Nous nous dirigeons ensuite vers les arênes, encore assez bien conservées et d'une longueur de 126 mètres.

On y retrouve tous les gradins, les vomitoria et le podium. A l'époque romaine ou a utilisé les deux versants de la vallée pour y établir les gradins.

Il est à espérer que les fouilles se continueront, car elles pourraient donner d'excellents résultats; toute la partie entre les arènes et l'église Saint-Eutrope est remplie de substructions gallo-romaines. Rentrant en ville pour aller voir l'arc de triomphe, nous passons devant l'ancienne chapelle des Jacobins, possédant une magnifique fenêtre du gothique flamboyant le plus tourmenté.

L'arc de triomphe, dit de Germanicus, se trouve actuellement le long d'une promenade plantée d'arbres, au bout de laquelle se dresse la statue de Bernard Palissy. Cette promenade s'étend sur la rive droite de la Charente. L'arc ne se trouvait pas là primitivement et a été déplacé par Prosper Mérimée, qui a eu soin de remettre toutes les

parties en place. Il se compose de deux grandes arcades encadrées de six pilastres plats et cannelés. La frise et l'entablement sont en très mauvais état, et lors de la reconstruction on dut remettre beaucoup de pierres nouvelles. Il fut érigé en l'an 21 en l'honneur de Tibère, de Germanicus et de Drusus.

La dernière étape était la visite de la caserne Taillebourg, englobant l'abbaye de Sainte-Marie des Dames. L'église abbatiale est une merveille de l'art roman, mais l'intérieur a été complètement modifié, il a été divisé en plusieurs étages et en chambres pour des usages militaires. Nous avons pu pénétrer à l'intérieur, pour voir ce qui reste des coupoles, des pendentifs, des arcs et des voussures, on y remarque quelques beaux chapiteaux à palmettes et à entrelacs.

La belle façade est restée intacte sauf de nombreuses mutilations. J'ai pris la photographie du splendide portail central (fig. 27) dont les quatre voussures sont recouvertes d'une ornementation des plus fouillées. On y voit tous les rois de Juda, jouant de la cithare, les différents épisodes de la vie de plusieurs martyrs, les animaux symboliques avec l'Agneau, des anges adorateurs et des démons, le tout entremêlé de rinceaux et d'arabesques finement sculptés. Il n'y a pas de tympan, quelques colonnes sont ornées de bâtons brisés et les chapiteaux et les tailloirs sont entièrement recouverts de sculptures. Le terrain a été surhaussé, de sorte que la base des colonnes n'est plus visible. Le petit portail latéral au sud a des chapiteaux fort intéressants et qui d'ailleurs ont été décrits. Le plus curieux de ces chapiteaux représente une lutte avec l'homme à la jambe de bois. Il se trouve à l'angle nord de ce portail.

La tour de l'église abbatiale est un fort beau spécimen

de tour romane, la partie carrée est percée de trois hautes arcatures sur chaque face. Elle passe du plan carré au plan rond par quatre petits clochetons d'angle. La partie circulaire est percée de douze baies en plein cintre, séparées au milieu par une haute colonnette et se termine par une toiture conique en pierres, très légèrement convexe et recouverte d'écailles, la pointe en haut comme dans beaucoup d'églises de cette région. L'abside est très mutilée et est d'ailleurs dénaturée par une large ajoute circulaire formant balcon sur arcades, construite au XVIIIe siècle.

L'heure du train nous rappelle à la gare et en sortant de la caserne, nous jetons en passant un rapide regard sur l'ancienne église Saint-Pallais à nef unique et datant du XIIe siècle.

Nous voici arrivés à la dernière journée du Congrès. Le mardi 25 juin, les congressistes partent en train spécial pour Châteauneuf-sur-Charente où le voit une église, remarquable surtout par la fantaisie extraordinaire des « ymagiers ».

Châteauneuf est un gros bourg d'environ 2.400 habitants, chef-lieu de canton. Son église, dédiée à saint Pierre-ès-liens date du commencement du XIIe siècle (vers 1130 au 1140). Elle a une nef de six travées avec bas-côtés très élevés, ses piles sont carrées avec quatre colonnes engagées. La voûte est en berceau brisé avec doubleaux. Le carré du transept a été reconstruit au XVe siècle ainsi que la plus grande partie du chœur qui est à chevet plat, épaulé de massifs contreforts et éclairé d'une grande verrière à remplages gothiques.

La façade de cette église en est la partie la plus intéressante et a conservé son caractère primitif. Il y a trois portails, dont les deux latéraux sont aveugles. Le portail

central est à trois voussures, chargées de sculptures et n'a pas de tympan. Au-dessus de celui du nord se voit le cavalier légendaire, ayant devant lui un personnage debout. Une grande baie en plein cintre surmonte le portail central; elle est flanquée, à droite et à gauche, de grandes statues surmontées d'un embryon de niche. D'autres statues se voient aussi au-dessus du portail sud, et encadrent une grande baie aveugle, mais percée de deux oculi, un grand dans le bas, un plus petit dans la voussure en plein cintre. Une large corniche revêtue d'une décoration en damier sépare le rez-de-chaussée du premier étage, elle est soutenue par une série de grands modillons entre lequels se voient de belles rosaces affectant la forme de marguerites; ces modillons sont extraordinaires et l'imagination de l'artiste s'y est donné libre cours. Au-dessus du porche on remarque un personnage assis dans une sorte de cuve, mettant ses deux pieds dans la bouche et maintenant ses jambes dans cette position par ses deux bras croisés. Au-dessus du portail sud, un autre personnage, véritable acrobate repose sur la tête, le corps replié et maintenant de ses mains ses deux pieds sur sa tête. On le voit, les artistes du XIIe siècle se livraient quelques fois aux fantaisies les plus extravagantes dans leurs sculptures. Nous en avons déjà rencontré des exemples à plusieurs reprises, entre autres à l'église d'Urcel, vue lors du Congrès de Reims.

Nous nous dirigeons ensuite vers Bassac, où existait une ancienne abbaye, sous le vocable de saint Etienne, fondée en l'an 1009. Cette belle église fut bâtie au début du XIIIe siècle, et quoiqu'elle soit gothique dans son ensemble, sa façade est restée franchement romane ainsi que sa tour.

La nef unique est de quatre travées, avec arcades en tiers-point, les voûtes sont surhaussées. Le chevet de

l'église est plat et a été percé au XVe siècle d'une grande verrière à remplages flamboyants.

De belles boiseries du XVIIe siècle avec pilastres encadrant des sujets peints garnissent tout le pourtour du chœur. La frise et les panneaux du bas sont surtout finement sculptés.

La façade est flanquée de deux petites tours carrées formant contreforts et couronnées d'échauguettes. Le portail sans tympan est décoré de cette caractéristique ornementation de redents avec pointes terminées par des volutes (fig. 28) dont nous avons rencontré plusieurs exemples au cours de ce congrès. Les autres voussures du portail n'ont pour toute ornementation qu'une petite moulure. Le premier étage de la façade est décoré de cinq grandes arcatures aussi en plein cintre, celle du milieu plus haute et garnie aux côtés de faisceaux de colonnettes s'élevant jusqu'à la corniche supérieure.

La tour flanquant l'église abbatiale au nord, à la hauteur du chœur, est fort remarquable, elle aussi est franchement romane par son ornementation. Elle a quatre étages percés de baies en plein cintre avec colonnettes, au troisième étage les baies sont légèrement brisées et la flèche qui couronne la tour est faite d'écailles imbriquées.

Les restes du cloître se voient au sud de l'église et sont actuellement habités par divers petits propriétaires. Il y a une curieuse voûte dans la salle capitulaire, formée avec des retraits aux arêtes. Il y a aussi un ossuaire dans la chapelle attenante, une autre voûte à liernes se remarque à côté et l'on voit au mur un fort intéressant cadran solaire du XVIe siècle avec notation des 24 heures, le chiffre XII répété deux fois. Il était extérieur autrefois, mais se trouve actuellement encastré dans un mur intérieur par

suite des modifications apportées à cette construction. Le propriétaire du bâtiment possède une belle bague d'abbé provenant de l'ancien monastère.

Le long de la route, en quittant Bassac, on voit perdue dans des buissons une petite pyramide, de deux mètres à peine de haut. Ce petit monument rappelle la mort du prince de Condé. La Rochelle était devenue la citadelle des protestants, et la Charente formait une ligne stratégique défendue par eux. Le duc d'Anjou (Henri de France, qui devait régner plus tard sous le nom de Henri III), et le maréchal de Tavannes marchèrent, en mars 1569, à la tête de l'armée catholique contre les Huguenots commandés par Condé et Coligny. Coligny avait pris son quartier général dans l'abbaye de Bassac, tandis que le prince de Condé s'avançait sur Jarnac. L'armée catholique réussit à passer la Charente et Coligny, à cette nouvelle, voulut battre en retraite sur Jarnac et Cognac, mais poursuivi par l'ennemi il dut livrer bataille. Le prince de Condé fit une charge impétueuse pour dégager Coligny, il réussit d'abord à enfoncer les masses de gendarmerie de Tavannes, mais bientôt écrasé par le nombre, entouré de toutes parts, il allait se rendre, lorsqu'il tomba sous son cheval qui avait été blessé mortellement. Tombé à terre il fut alors tué traitreusement d'un coup d'arquebuse tiré par un capitaine des gardes du duc d'Anjou.

C'est cet épisode sanglant des guerres de Religion que ce petit monument commémore. Il fut élevé à l'endroit même où tomba le prince de Condé. Jarnac était d'ailleurs déjà célèbre par le duel de la Châtaigneraie contre le comte de Jarnac (1). Ce dernier fit mordre la poussière

(1) Jarnac appartint longtemps à la maison de Chabot Il y avait là un important château avec de nombreuses tours, dont il ne reste plus rien.

à son adversaire en lui tranchant le jarret d'un coup imprévu qui lui avait été enseigné par un bretteur italien, sous le règne de Henri II. D'où le nom devenu célèbre de: coup de Jarnac.

Nous passons ensuite par le petit village de Triac, où l'on voit les restes d'un vieux château, dont il reste deux tours et une petite église fort curieuse avec son pignon-clocher ajouré de deux baies romanes, dans lesquelles pendent les cloches.

Après avoir déjeuné à Jarnac, où il n'y a rien à voir qu'une église très remaniée avec crypte de la fin de la période romane, les congressistes se rendent à Bourg-Charente, où se trouve une belle église à trois coupoles et datant des XIe et XIIe siècles. Cette église, très intéressante parce que la main souvent lourde des restaurateurs ne s'est pas appesantie sur elle, possède une nef unique, deux belles coupoles sur pendentifs recouvrent cette nef.

Une troisième coupole, plus petite, précède le chœur, celle-ci est irrégulière car cette partie de l'église est bâtie sur plan barlong, formant transept avec deux croisillons voûtés en berceau, et ayant des absidioles. Le chœur est recouvert d'un berceau se terminant par un cul-de-four.

Quelques peintures murales fort intéressantes se remarquent sur le mur du nord, on y distingue une Adoration des Mages; on leur attribue la date du XVIe siècle, mais quelques détails de ces peintures pourraient les faire remonter à une époque plus ancienne.

La façade a bien tous les caractères de la région. Portail central sans tympan, plus élevé que les deux portails latéraux qui sont aveugles. Au premier étage, série de quinze arcatures en plein cintre, très élevées, celle du milieu seule percée, plus haute et plus large, le tout reposant sur une

corniche à modillons. L'étage supérieur est formé de six arcatures aveugles séparées par des faisceaux de trois colonnettes, et le tout surmonté d'un pignon nu et très aplati.

L'abside à l'extérieur est très décorée. Série d'arcatures encadrant les baies et garnies chacune de deux colonnettes. Des contreforts en forme de colonnes engagées montent jusqu'à la toiture et dans le haut, sous les modillons de la corniche, règne une série de petites arcatures décoratives reposant sur colonnettes communes.

La tour carrée s'écroula vers le milieu du XIX[e] siècle et fut reconstruite.

Il existe aussi à Bourg-Charente un beau château de l'époque de François I[r].

L'avant-dernière étape de la journée nous amène à Châtres, vieille église ruinée, perdue dans les bois, et cependant bien intéressante, car sa façade servit de type à celle de Bassac.

Cette église peut dater de la fin du XII[e] siècle. Ici aussi, il y a trois coupoles sur pendentifs, comme à Bourg-Charente et recouvrant une nef unique.

Des arcs en tiers-point se voient aux murs de cette église.

Le carré du transept est aussi revêtu d'une coupole semblable à celles de la nef. Il y avait primitivement une abside, mais qui fut remplacée, au XIV[e] siècle, par un chœur à chevet plat.

La façade, prototype de celle de Bassac, est fort harmonieuse d'ensemble. Au rez-de-chaussée, le portail central est à quatre voussures nues, simplement munies d'un tore et la dernière est garnie de ces redents si caractéristiques se terminant en volutes. Il n'y a pas de tympan et les colonnettes du portail sont en délit. Le portail principal

est encadré de deux petits portails aveugles traversés, à la hauteur des chapiteaux des colonnettes, par une large frise formée d'élégants rinceaux.

Le premier étage est garni de cinq grandes arcatures, celle du milieu, en plein cintre, percée d'une baie et encadrée d'un faisceau de cinq hautes colonnettes. Les quatre autres sont aveugles en cintre brisé et traversées également, comme au rez-de-chaussée, d'un bandeau ornementé faisant corps avec les chapiteaux voisins. Ces arcades sont séparées entre elles par une colonnette commune. L'étage supérieur est formé d'une série de neuf arcatures à cintre brisé et à colonnettes communes. Le pignon qui termine la façade est nu et très écrasé, un cordon de palmettes le sépare de l'étage supérieur, de hautes colonnes formant contreforts partent du sol, ont leurs chapiteaux directement sous le pignon et se terminent par un glacis.

Il est regrettable de voir une aussi intéressante église dans un pareil état de délabrement.

La dernière église à voir est celle de Gensac-la-Pallue, toujours du même style; nef unique surmontée de coupoles sur pendentifs. Il y a des arcs brisés au murs, encadrant une décoration murale d'arcatures en plein cintre, surmontées d'une corniche formant étroit passage tout le long de la nef. Le chœur composé de deux travées et terminé par un chevet plat, fut reconstruit à la fin du XIIIe siècle; mais la nef et les coupoles sont du milieu du XIIe siècle.

La façade a, au rez-de-chaussée trois portails, dont deux aveugles et ornés aussi d'une large frise ornementée, prolongeant la décoration des chapiteaux. Les voussures du portail cental sont nues, il n'y a ici ni redents, ni tympan. Au-dessus des portails latéraux existent des statuettes dans une ornementation en amande. On voit, au nord, une Assomp-

tion et, au sud, l'effigie fort intéressante d'un évêque revêtu d'une chasuble. Le premier étage est formé d'une série de cinq arcatures en plein cintre, séparées par des colonnettes, l'arcature du centre seule percée d'une baie. L'étage supérieur est aussi garni de six arcatures aussi en plein cintre et aussi séparées par deux colonnettes. Les voussures des arcs sont décorées de pointes de diamant. Une corniche à modillons termine la façade, elle est couronnée d'un petit pignon décoré d'une grande croix en relief, les bras recroisettés. Aux côtés de ce pignon existent de petites tourelles formées de colonnettes supportant une toiture en pierre formant écailles la pointe en haut.

Quant à la tour carrée, elle est postérieure d'un bon siècle à la construction de l'église et est surmontée d'une flèche octogone en pierres, flanquée de quatre clochetons. Les grandes baies, deux par face, sont gothiques, et l'ensemble de cette tour à subi de fortes restaurations.

Le Congrès se terminait par cette dernière visite et le lendemain tous les congressistes quittaient Angoulême enchantés de ce qu'ils avaient vu et de la façon magistrale dont toutes les excursions avaient été organisées et dirigées.

Il me reste maintenant à dire brièvement un mot des séances du soir, qui malgré la fatigue des excursions étaient suivies par la plus grande partie des congressistes.

Au cours de ces séances on a entendu la lecture de nombreux travaux et notamment : de dom Leclerc, traitant des cavaliers que l'on voit si fréquemment sculptés aux portes des églises, quelques fois au-dessus des portails, comme à Saint-Hilaire de Melle, plus souvent à gauche de l'entrée, comme à Châteauneuf-sur-Charente. L'orateur croit que ces cavaliers symbolisaient la victoire. Il y eut ensuite une lecture d'un travail de M. de la Martinière,

sur le même sujet, puis une communication de M. Roger Grand, sur les peintures murales de Blanzac. M. le marquis de Fayolle, avec la science et l'autorité que l'on lui connait, prend ensuite la parole et traite de l'intéressante question des églises monolithes. Il avait apporté de grands plans, dressés par lui, de ces différentes églises, afin de faire mieux comprendre de l'auditoire la description de ces églises si étranges. Il cite parmi les plus intéressantes: l'église de Saint-Emilion, l'église de Saint-Georges de Duras et l'église de Saint-Jean d'Aubeterre.

La roche calcaire assez tendre pour être creusée, a toujours servi à des habitations, quelques fois des villages entiers étaient ainsi excavés. L'orateur dit qu'en Cappadoce il existe 85 églises souterraines rentrant dans quatre types différents qu'il décrit (¹). La plupart sont rectangulaires, avec abside et voûte en berceau. Une des plus curieuses est certainement l'église d'Aubeterre, que M. de Fayolle a fouillé en tous sens, et qu'il connait parfaitement. Elle est taillée dans un énorme massif calcaire s'étendant sous le château, aujourd'hui en ruines, et communiquait par une galerie, ce qui permettait aux habitants du château de venir y entendre la messe dans une tribune qui s'étendait dans le haut, le long de la nef. C'était une galerie ajourée, ménagée au-dessus du collatéral et de l'abside formant comme une espèce de triforium. Cette église est composée d'une longue nef, avec un seul bas-côté et une abside en cul-de-four, dont le sol est plus profond que celui du reste de l'église. On arrive dans cette nef par un long

(1) Il en existe aussi en Abyssinie et M. A. Raffay a publié un travail avec planches en noir et en couleurs, sur les églises monolithes de la ville de Lalibela. Paris, 1882. in-fº.

couloir qui pourrait lui-même avoir appartenu à une église plus ancienne. L'autre côté de la nef donne par des arcades sur une partie extérieure qui servit de cimetière, mais qui pourrait avoir jadis été recouverte aussi. Peut-être cette partie s'est-elle effondrée au moyen âge, car actuellement elle donne à ciel ouvert.

Dans l'abside se trouve un curieux monument monolithe sur plan polygonal, et qui passe pour être le tombeau du maréchal d'Aubeterre. (François d'Esparbès de Lussan mort en 1628). Il faut toutefois noter que son monument se trouvait jadis dans la ville haute, dans la chapelle de l'ancien couvent des Minimes qu'il avait fait construire. Il avait même fait venir un artiste flamand, Simon van Comfort, anversois de naissance, pour l'exécution de ses projets. Le tombeau fut détruit, mais le bel autel avec grand retable à colonnes dans le style de la Renaissance, dû à Simon van Comfort, existe encore dans la chapelle des Minimes. Une des statues qui ornait la tombe du maréchal fut transportée dans l'église souterraine et placée dans une des arcades de ce petit édicule monolithe, bien antérieur à l'époque du maréchal, car le style de ce monument est du XII[e] siècle. D'où la légende que ce petit monument est le mausolée du maréchal d'Aubeterre.

L'église souterraine servit longtemps de cimetière à la population. Après avoir été désaffectée à l'époque de la Révolution, M. de Fayolle nous dit que les fouilles y étaient fort difficiles, car on rencontrait dans le sol deux ou trois étages de tombes superposées et comme certaines tombes étaient assez récentes, on dût arrêter les fouilles par respect pour la population.

Malheureusement cette intéressante église semblait vouée à une destruction certaine, par suite d'infiltrations d'eaux

pluviales à travers le massif calcaire et M. de Fayolle insiste vivement pour que le Congrès émette un vœu pour que l'on prenne des mesures immédiates pour la conservation de cette curieuse église [1]. M. le docteur Edmond Gaillardon a publié un excellente notice sur l'église d'Aubeterre [2], mais d'après lui le tombeau du maréchal n'aurait pas été aux Minimes, mais bien dans l'église souterraine, où sa veuve Hippolyte Bouchard avait voulu le faire enterrer et il cite comme preuve à l'appui le contrat passé entre la maréchale d'Aubeterre et le sculpteur anversois van Comfort, en date du 27 janvier 1630, il ajoute que malgré sa forme romane, le mausolée ne daterait que du XVII[e] siècle. Ce petit édicule qui a 5^{m}60 de haut, a cependant bien tous les caractères du roman le plus pur, et comment expliquer qu'il soit monolithe et faisant corps avec le sol même. Il y a donc là un problème à résoudre et que des fouilles ultérieures éclairciront probablement.

Après cette très intéressante communication du marquis de Fayolle, on a entendu M. Paul Vitry, dont la parole chaude et entraînante nous a révélé une curiosité inconnue. Il nous a fait l'histoire de la belle vasque se trouvant dans les jardins du château de La Rochefoucauld. Elle vient de Gaillon et a une valeur historique.

Le comte Charles de Beaumont, durant une des séances du soir, a décrit et commenté de façon savante l'inscription qui se trouve à l'église de Montbron et M. l'abbé Mazière a donné la description du château de Villebois-

(1) Depuis cette date, l'église monolithe a heureusement été classée comme monument historique et sera donc sauvée de la destruction.

(2) D[r] GAILLARDON. *L'église souterraine de Saint-Jean d'Aubeterre*, Angoulême, 1911, in-8°.

la-Valette. M. l'abbé Grellier fait la monographie de l'église de Sallertaines en Vendée.

M. Lefèvre-Pontalis étudie et dissèque l'abbaye de Sablonceau, dans la Charente Inférieure et M. Imbert, archiviste du département de la Charente, nous donne la bibliographie de tous les travaux archéologiques publiés dans le département. Enfin, dans la séance de clôture eut lieu la distribution annuelle des médailles décernées aux archéologues qui, durant l'année écoulée, ont rendu, par leurs publications, leurs travaux et leurs recherches le plus de services à l'archéologie. 4 grandes médailles de vermeil, 9 médailles de vermeil de petit module, 15 médailles d'argent et 4 médailles de bronze furent attribuées aux archéologues les plus méritants. Les grandes médailles de vermeil furent données à MM. Gustave Chauvet, Dangibeau, Levillain et Georges de Lauvergeat, avec rappel pour M. Georges Musset qui en avait déjà reçu une antérieurement.

Cette distribution annuelle de récompenses est une excellente mesure d'encouragement et un stimulant pour les archéologues travailleurs, chercheurs et fouilleurs. En Belgique, malheureusement, nous n'avons rien d'analogue et nous devrions imiter nos amis de France, car nous avons aussi un sol riche à fouiller et la terre est loin d'avoir révélé tout ses secrets. Quelquefois le hasard des démolitions fait surgir sous la pioche des terrassiers, quelques rares substructions belgo-romaines, quelques trésors de monnaies enfouies depuis longtemps; mais bien rarement des fouilles méthodiques sont entreprises, l'école du P. de la Croix devrait avoir plus d'adeptes chez nous et le zèle des archéologues devrait être stimulé par des récompenses et des subsides.

Le Congrès était terminé, il avait été cette année des

plus intéressants et pourrait être dénommé: le Congrès des Coupoles, car la plupart des églises visitées en étaient pourvues. C'est dans cette région qu'il faut les étudier, depuis Saint-Front de Périgueux et le long du cours de la Charente, où l'on rencontre quantité de petites églises à coupoles.

Les façades romanes des églises sont aussi bien caractéristiques dans cette région. Toute la richesse de l'ornementation se portait sur les façades et aussi sur les absides (comme à Rioux et à Rétaud). Toutes ces façades sont conçues sur le même plan: contreforts souvent en forme de colonnes, deux ou trois étages d'arcatures décoratives en plein cintre, pignon généralement très surbaissé, voilà la caractéristique des églises de cette région.

Ma tâche est terminée, j'ai essayé de faire un compte rendu aussi exact que possible de ce beau congrès et des monuments visités, photographiant les détails qui m'avaient le plus frappé et qui auraient pu intéresser les membres de l'Académie royale d'Archéologie, et comme Belge, j'ai été particulièrement heureux et fier, de voir à Poitiers, durant le Congrès, l'hommage solennel et public rendu par tous les archéologues français à notre compatriote le P. de la Croix.

Vicomte de GHELLINCK-VAERNEWYCK.



Fig. 1 — La cheminée (lanterne des morts) de l'église Saint-André.

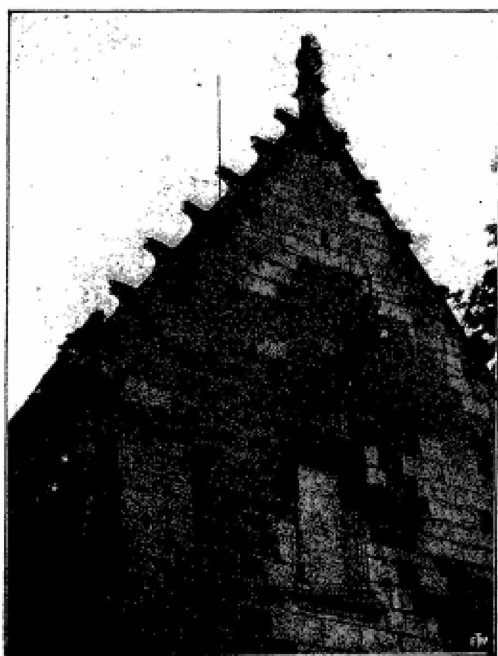


Fig. 2. — Angoulême. Le pignon cordé de l'évêché.



Fig. 3. — L'église de Plassac.

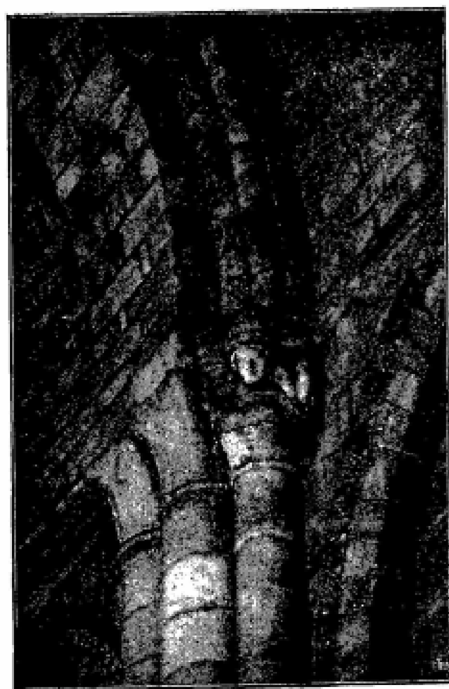


Fig. 4. — Blanzac. Chœur. Chapiteaux remplacés par des bonshommes accroupis.

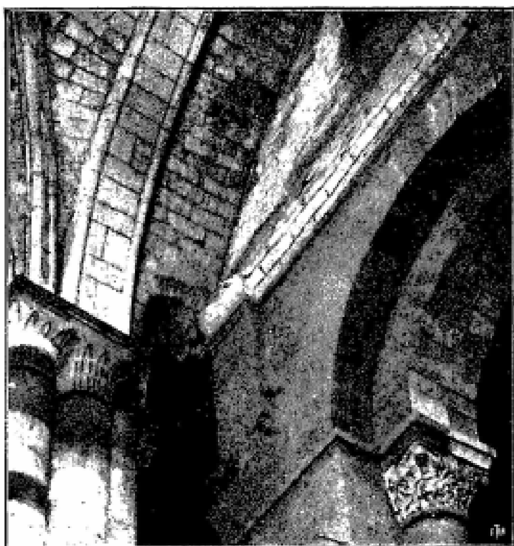


Fig. 5. — Blanzac, le raccord entre la tour centrale et le vaisseau de l'église.



Fig. 6. — Blanzac. La tour encastrée au centre de l'église

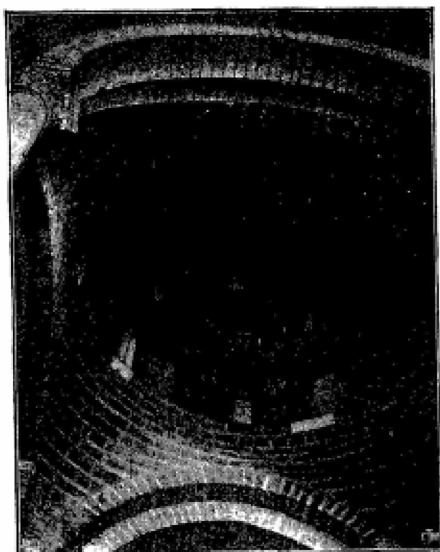


Fig. 7. — Saint-Amand de Boixe. Coupole



Fig. 8. — Melle. Chapiteau de l'église
de Saint-Hilaire.



Fig. 9. — Eglise de Melle
Abside et absidioles.



Fig. 10. — Melle. Eglise Saint-Pierre.
Chapiteau de l'ensevelissement du Christ.

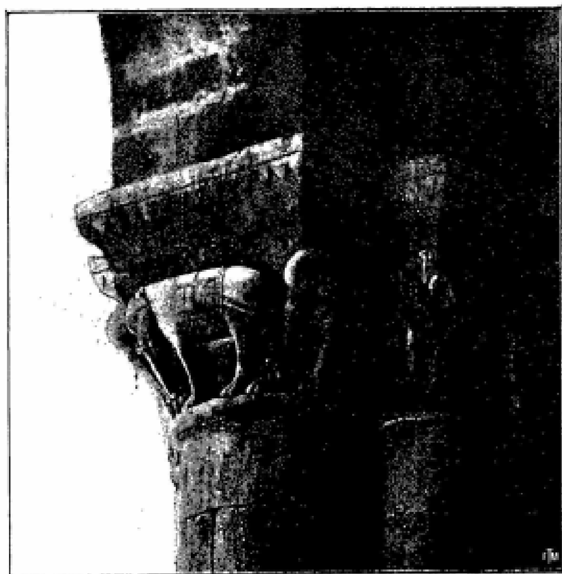


Fig. 11. — Aulnay de Saintonge.
Le chapiteau des éléphants.

Fig. 12. — Aulnay de Saintonge. Le chapiteau de Samson et Dalila.



Fig. 13. — Eglise monolithe de Saint-Emilion.

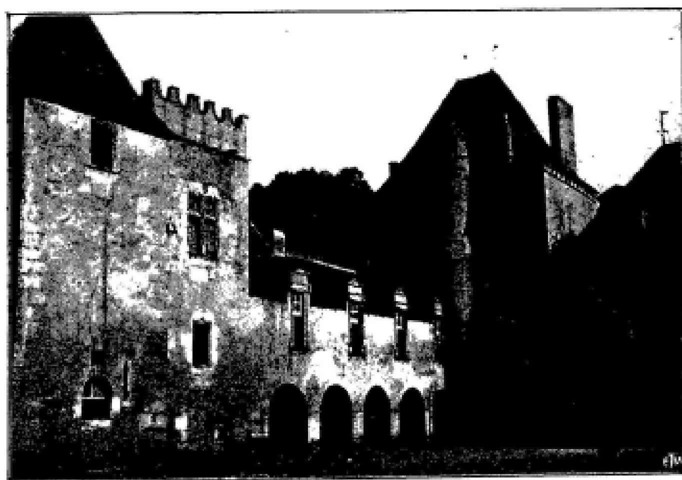


Fig. 14. — L'oisellerie.



Fig. 15. — La Couronne.
Chapelle latérale.



Fig. 16. - Rose de l'église
de La Rochefoucauld.



Fig 17. — Le château de La Rochefoucauld.

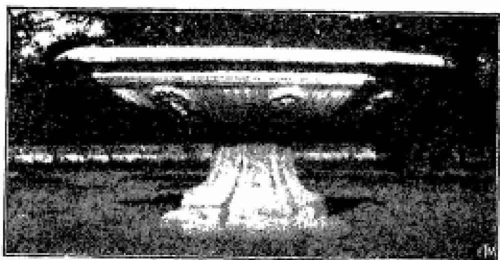


Fig. 18. — La vasque
du château de La Rochefoucauld.



Fig. 20. — Le monument du P. de la Croix à Poitiers.

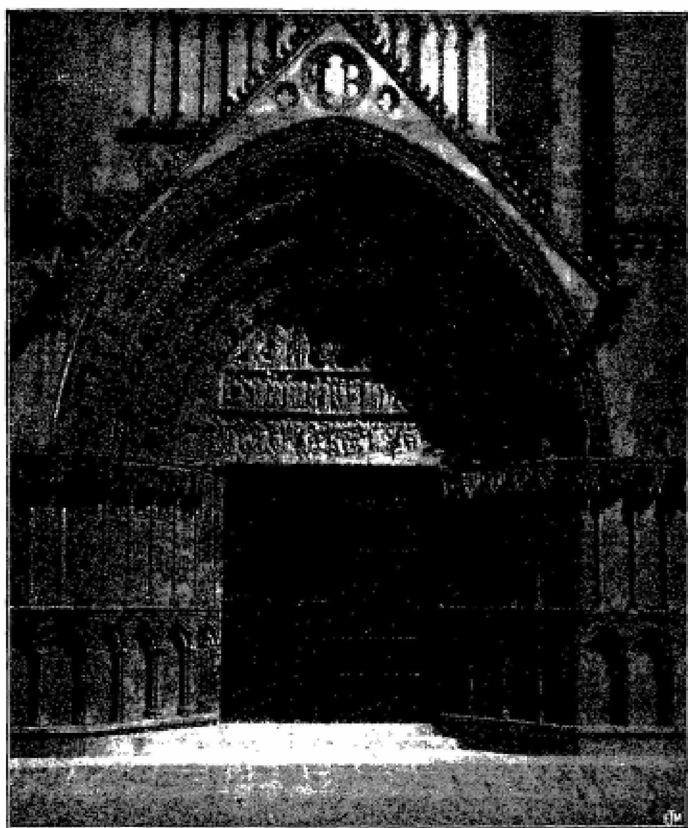


Fig. 19. — Portail de la cathédrale de Poitiers.

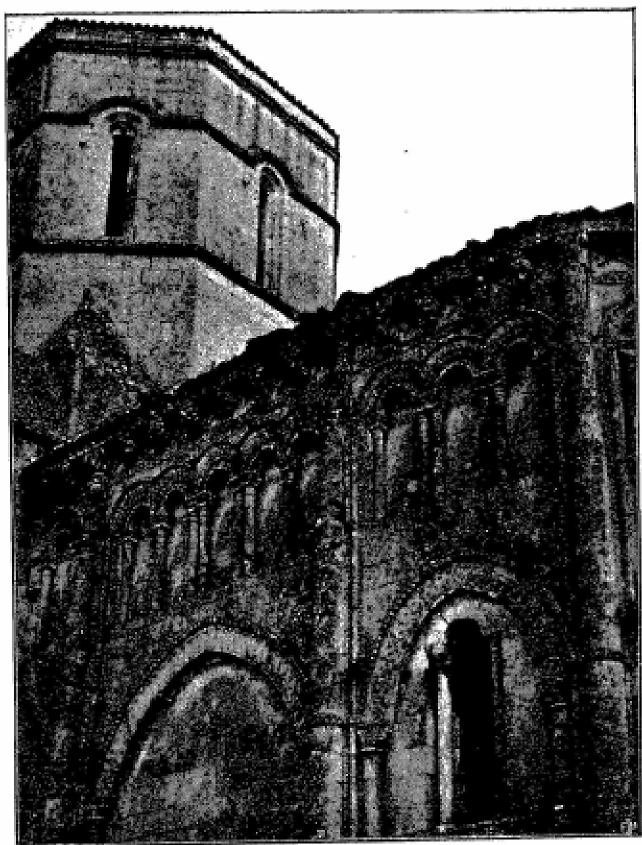


Fig. 21. — Eglise de Rétaud.

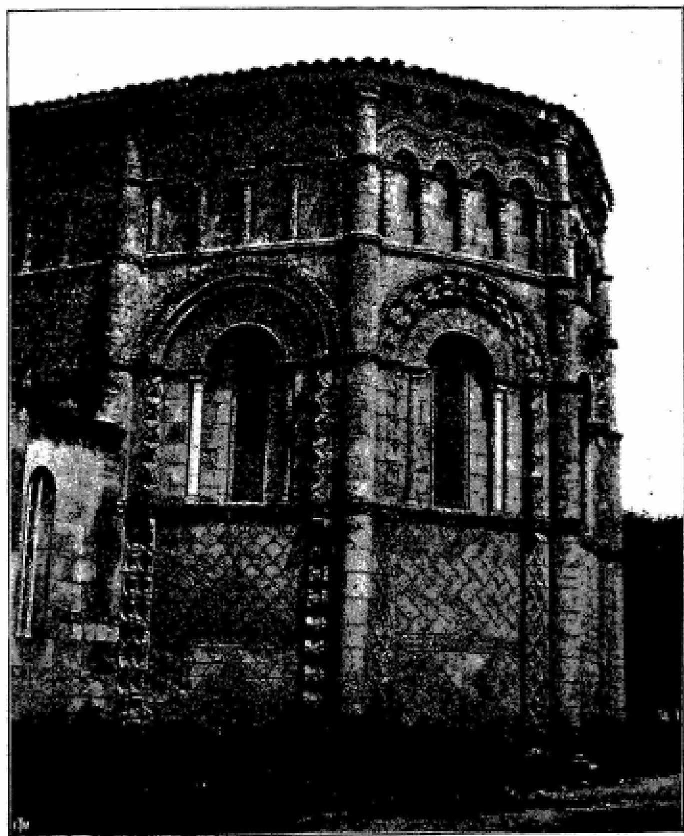


Fig. 22. — Eglise de Rioux. Abside.

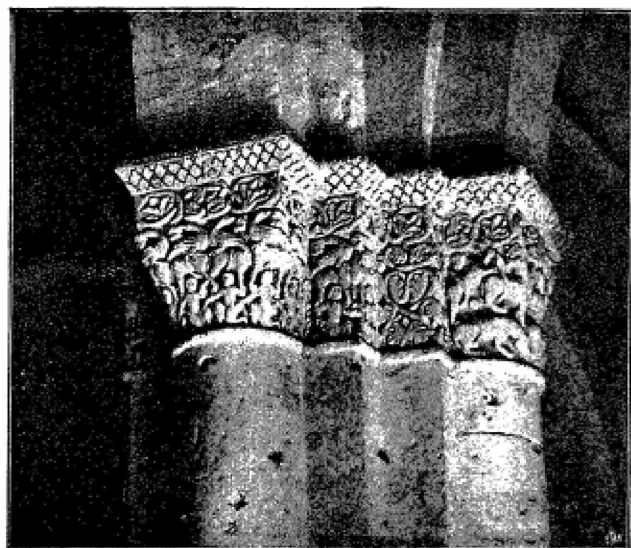


Fig. 23. — Eglise Saint-Eutrope. Chapiteaux de la nef.



Fig. 24 — Eglise Saint Eutrope.
Voûtes des bas-côtés.

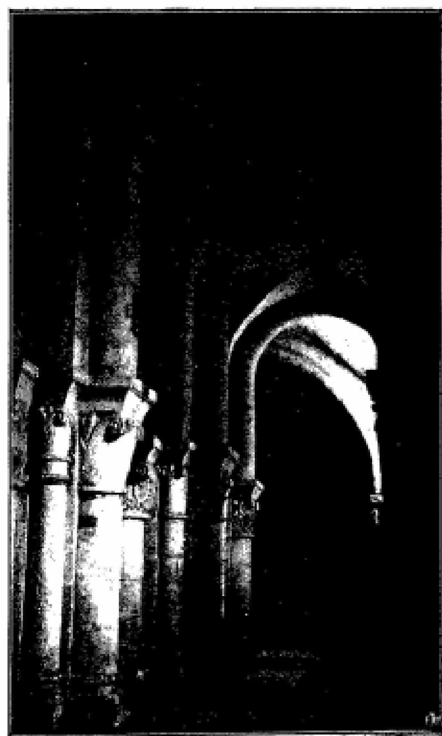


Fig. 25. — Saint-Eutrope.
Crypte. Bas-côtés sud.



Fig. 26. — Saint-Eutrope.
Chapiteaux de la crypte.

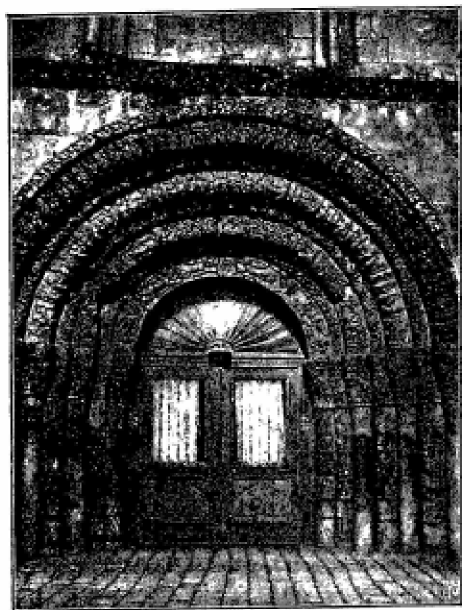


Fig. 27. — Saintes. Portail de l'abbaye
de Sainte-Marie des Dames.

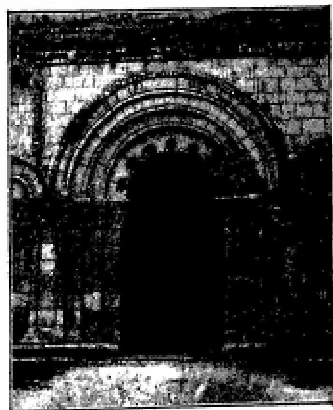


Fig. 28. — Portail de l'église
de Bassac.

La rue des Sœurs Noires à Anvers.

Particularités historiques

Quoique dès 1345 les Sœurs Noires y fussent établies, cette rue fut, au XVIIe siècle seulement, désignée par son nom actuel. Antérieurement elle portait celui de « *Predikheerenstrate* » et n'avait pas de dénomination française. Il convient donc de traduire ici son ancien nom par rue des *Dominicains* ou rue des *Frères Prêcheurs*, afin d'éviter une confusion avec la rue des *Prédicateurs* (située entre la rue Nationale et la rue du Couvent), qui, elle aussi, tient son nom du couvent primitif des Frères Prêcheurs. Ces derniers y séjournèrent, en effet, provisoirement de 1243 à 1249 (1).

Lorsqu'en 1256, ces religieux s'étaient fixés au «*Driesch*»,

(1) AUG. THYS. *Historique des rues, etc.*, p. 430.

soit sur les terrains adaptés en majeure partie à leur second couvent (1), la rue qui nous occupe bornait leurs propriétés au sud et prit le nom de «*Jacopijn = Jacobijn-strale*». C'est la dénomination médiévale du Frère Prêcheur. On la rencontre fort rarement. Seule, l'identification des plus anciennes propriétés de la rue des Sœurs Noires avec des immeubles modernes, amena l'assimilation du nom originaire de la rue (2). Non moins étrange paraît, dans la désignation cadastrale, l'orientation primitive donnée aux immeubles de la rue des Sœurs Noires. Il en est ainsi surtout des maisons situées de son côté sud. On indiquait leur emplacement par: «*jeghen de predicarenporte naleæ dweers over*»; «*gheleghen vore de predikerenpoerte*»; «*tiegen der predicaren muer over*»; «*aen den prekeren clooster*»; «*bijde Predicheeren*», sans avoir égard à la distance qui séparait les immeubles du couvent. Au XVIe siècle, on commença à écrire invariablement «*inde Predickerenstrale*», bien entendu, avec des variantes d'ortographe.

En voici, au reste, un exemple. Presque au milieu de la rue s'élèvent de nos jours deux maisons marquées Nos 20 et 22, jadis dénommées «*den Diamant en den Robyn*». Leur rez-de-chaussée est divisé par un passage communiquant, entre autres, avec la maison «*den Mispelboom*», appelée plus tard «*den Witten Sleutel*,» aujourd'hui le n° 35 de la rue Zirk. Cette maison formait même un seul immeuble avec le «*Diamant*».

Vers la fin du XIVe siècle, Marguerite 's Proest (Proost?)

(1) Cfr. DIERCXSENS. *Antverpia*, tome I, pp. 257 et 277.

(2) V. le cartulaire-inventaire de 1374 de la Table du Saint Esprit en l'église Notre-Dame, f° XX. Archives des hospices civils d'Anvers.

légua cette propriété, assez étendue, en commun à la Table du Saint-Esprit en l'église Notre-Dame, à la Fabrique et à la Table du Saint-Esprit de l'église Sainte-Walburge. Ces institutions bénéficiaient, par ce legs, respectivement d'une rente de douze gros vieux (1).

Le 8 juillet 1420, la maison fut, moyennant la charge de ces rentes, cédée, par les légataires, à Jean Wilmaer. L'acte de vente la décrivait ainsi: « *gestaen tiegen der predicaren muer over* » (2). Un vrai problème!

Avant toutefois que de le résoudre, notons qu'en 1529 la maison « *de Mispelboom* » était détachée du « *Diamant* » (3). L'époque exacte de cette séparation ne se laisse pas déterminer. En 1583, la Table du Saint-Esprit à N.-D. toucha sa rente non plus sur la maison « *de Mispelboom* », mais, par moitiés, sur le « *Diamant* » et le « *Robijn* » (4).

Le « *predicarenmuer* » formait la clôture, l'enceinte du cimetière des Dominicains, dont, en 1709, on fit le célèbre « Calvaire » de l'église Saint-Paul (5).

Peu à peu, à dater de 1518, mais définitivement en 1525, les Dominicains, firent abattre ce mur d'enceinte, afin de trouver des terrains à bâtir dans la direction de leur cimetière et de cette façon augmenter leurs ressources. Le 26 février 1526-27, l'orfèvre Léonard Zerlin, entre autres, leur acheta un lot de terrain mesurant 20 pieds à front de rue

(1) Cartulaire cité, f° 20.

(2) Hospices civils d'Anvers: *Toog O. L. Vrouwe.* Ib Registre aux copies de lettres échevinales, f° 81.

(3) Archives de l'hôpital Sainte-Elisabeth. Inventaire sommaire du receveur Michel Pauwels.

(4) Registre de rentes, n° 633, f° 223, Hospices civils.

5) V. Aug. Thys. *Op. cit.*, p. III.

et 24 pieds en profondeur, y compris les assises du mur démoli [1].

***

En ce temps déjà, existait, sur le même côté nord de la rue, le « *Predikheerenpand* », c'est-à-dire la galerie des Dominicains. C'était une sorte de bazar ou de marché couvert, où, lors des foires bisannuelles tenues à la Pentecôte et à la Saint-Bavon, les marchands étrangers vendaient des objets d'argenterie, des bijoux, des étoffes précieuses, etc.

On ignore généralement que les Dominicains ont possédé deux de ces galeries. Il est assez difficile de marquer leur emplacement d'autrefois, du moins, à notre avis, celui de la galerie primitive.

Comme à travers tout le premier quart du XVIe siècle, même en deça, on retrouve la mention d'un « *Pand* » situé du côté ouest du couvent des Sœurs Noires, on pourrait, avec quelque raison, conclure que ce « *Pand* » fut le dernier occupé, donc le second qui fut construit. Mais alors, comment expliquer que ce « *Pand* », d'après des documents fort concordants, ait été érigé — comme le premier en date — DANS *le couvent* des Dominicains? Ceci, en tout cas, exclut la possibilité de se représenter les « *Stands* » de cette galerie à front de rue. Ils doivent avoir occupé les côtés d'un assez spacieux couloir rectangulaire, allant de la rue vers les

(1) Archives communales d'Anvers. *Protocoles scabinaux:* 1518, V. K., fº 406; 1519, V. K., fº 75 à fº 94; 1525, K. R., fº 169; 1526, K. R., fº 259. Par la suite il sera renvoyé au même fonds d'archives par la seule indication du volume et de la page.

jardins des Dominicains, tel le « *Spanjenpand* », qui de la Grande Place (n° 7) communiquait avec la Vieille Bourse.

* * *

Les religieux louaient leurs galeries à un *consortium* ou *syndicat*, qui se chargeait de l'administration de l'immeuble et de la location des stalles.

Ce syndicat opérait indistinctement sous les dénominations de « *St Lucasgild* », de « *St Niclausgild* », même de « *Predikheerenpand* » et de « *Sinter Niclauspande* ».

Au mois d'octobre 1479, surgit un conflit entre le « *St Lucasgild* » et les Dominicains au sujet de l'occupation du nouveau « *Pand, tout récemment construit* DANS LE COUVENT ». Or donc, le 5 dudit mois, le « *St Lucasgild* » allégua devant le Magistrat qu'il venait de prendre à bail le « *Pand* » nouveau, mais qu'il entendait conserver l'usage de l'ancien. Les religieux plaidèrent qu'ils n'avaient pas envisagé la chose de cette façon. En louant le nouveau « *Pand* », ils avaient compté voir leurs locataires se retirer de l'ancien. Les preneurs furent déboutés.

Quinze jours après, le 20 octobre, les Dominicains réclamèrent du Magistrat l'expulsion de quelques marchands, qui, se basant sur leurs contrats, refusaient de quitter leurs stalles dans l'ancien « *Pand* ». Le Magistrat jugea que, en droit, le « *Gild* » devait prendre possession de la galerie nouvellement construite; quant à l'ancienne, on respecterait les contrats encore en vigueur et, partant, les droits acquis par quelques occupants. De ce nombre était Jean Hermanssone, statuaire *(beeldsnydere)*, avec quelques collègues.

Le 26 janvier 1480, ils citèrent les Dominicains devant le Magistrat, pour entendre représenter qu'au mépris de

leurs droits sauvegardés par la décision échevinale du 20 octobre, les prévôts du « *Gild* » voulaient les obliger à prendre place dans le nouveau « *Pand* ».

Le verdict des échevins maintint les décisions déjà rendues. Seulement, il accorda aux plaignants la faculté d'un recours judiciaire contre leurs doyens, si ces derniers avaient en quelque point lésé leurs intérêts (1).

Qu'advint-il de l'ancien « *Pand?* » Un second syndicat se chargea t-il du nouveau, ou bien, le « *St Lucasgild* » changea-t-il de nom? Il est difficile de résoudre ces questions. Quoi qu'il en soit, voici, le 30 juin 1502, un « *Gild* » se nommant « *Sinter Niclauspande* », représenté par: Jean Van Eijnde, marchand, et Lambert Reynerssone, joaillier d'Amsterdam, en qualité de doyens; Henri Ymbrechts et Gérard Cooman, aussi joailliers, en qualité d'anciens *(Ouders)*. Administrateurs du « *Pand* » et de la maison avoisinante appelée « *Saint-Nicolas* », ils réglèrent, le 30 juin 1502, avec les Dominicains une affaire de servitude, à savoir une « *prise d'air et de lumière* », consentie par les religieux au profit de la susdite maison (2). Cette maison, dans un titre de rente du 9 juin 1502, est qualifiée ainsi: « *een huys metten achterhuyse, hove, poorte, fundo et pertinentiis omnibus, gestaen byden pandt, tusschen den selven pandt ex una, ende 't goidshuys vanden Swesterkens ex altera, comende achter aenden predickeren hof* » (3).

Détails à retenir: la maison *Saint-Nicolas* se trouvait près du « *Pand* », notamment, entre ce dernier et le couvent des

(1) Bulletin des archives d'Anvers, vol. xxj, pp. 165, 170 et 175.
(2) 1502. G. L., f° 69.
(3) 1502. G. L., F. 60.

Sœurs Noires, dites *Swesterkens;* au fond, elle touchait au jardin des Dominicains.

On l'appelait indifféremment *Saint-Nicolas* et *Ter Tholen* ou *Van der Thoolen*. Les preuves abondent.

* * *

Le 7 juillet 1517, Pierre Van der Schueren et Jean Van der Haghe, doyens; Hector Van Redeghem, Simon Van Steenhuysen, Antoine Van der Haghe, Arthur Van Hove, Jean Van Eynde et Conrad Nouts, jurés et anciens du « *Predickerenpande* », représentant, en outre, leur confrère Jean de Hoeymakere, donnent à bail aux frères Thomas et Girardin Bombelli, négociants: « *een huys metter poorten,* » *plaetsen, hove, borneputte, achterhuyse, et pertinentiis* » *omnibus, geheeten 'thuys van der Thoolen, der gulden* » *van Sinte Niclause toebehoorende*... »

Il est dit ensuite, dans l'acte de bail, que cette maison était située près des Dominicains, entre le « *Predickeren-pandt* » et le couvent des Sœurs Noires, et que par derrière elle joignait le jardin des Pères. La description de son emplacement aussi bien que de ses dépendances, s'adapte parfaitement à ce qui a été dit de la maison *Saint-Nicolas*.

Les Bombelli louèrent la maison pour un terme de vingt ans. Inutile de considérer les conditions du contrat, à propos de la présente démonstration (1).

Tout d'abord cette démonstration s'appuie sur le titre de rente de 1502, précédemment invoqué. Puis vient une déclaration datée du 13 octobre 1520, faite devant les

(1) 1517. G. C., f° 82vo.

échevins, « par les doyens des marchands du « *Gild* » *Saint-*
» *Nicolas*, qui, lors des foires, viennent étaler leurs mar-
» chandises au *merctpant* du couvent des Dominicains »; déclaration d'où il constait que «la prise d'air et de lumière», naguère autorisée par les religieux en faveur de la maison «*Van der Thoolen*», était de tolérance pure. Il s'agissait bien, semble-t-il, de la permission donnée en 1502, au profit de la maison *Saint-Nicolas* (1).

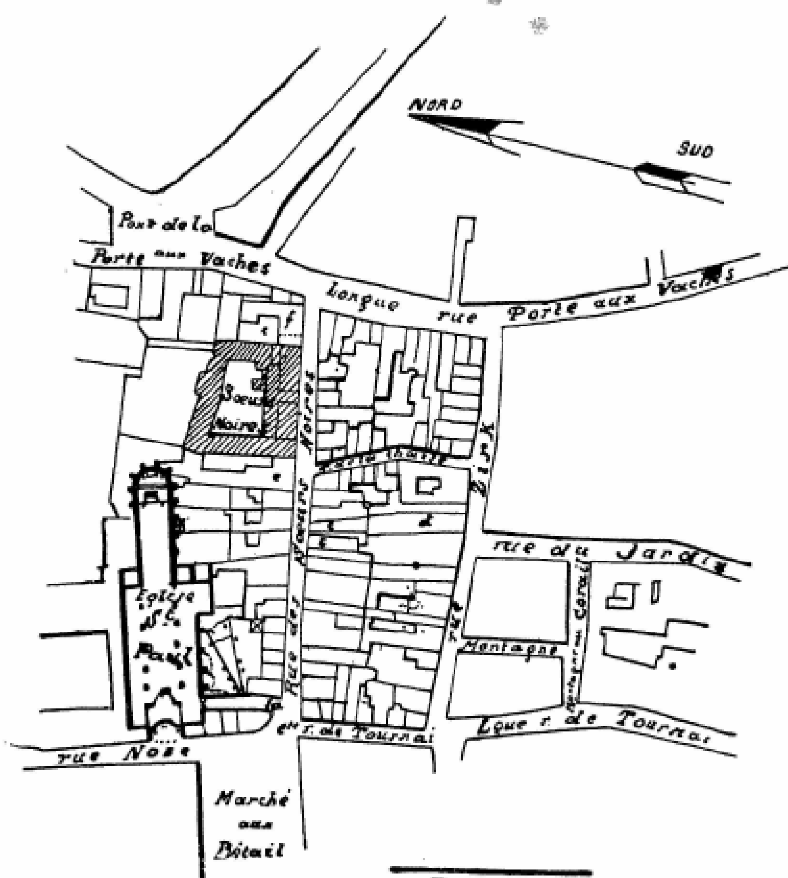
Une série de documents se rapportant à la période d'années 1502-1532, permet d'avancer que les dénominations *Saint-Nicolas* et «*Ter Tholen*» s'appliquaient au même immeuble et que celui-ci avait sur le flanc ouest le «*Predikheerenpand*» et, sur le flanc est, le couvent des Sœurs Noires.

La dénomination *Saint-Nicolas* est inconnue aux «*Wijkboeken*» de la ville. La création de ces registres remonte à 1605-1610. Néanmoins, ils contiennent des annotations se rapportant aux siècles antérieurs. Eh bien! ils ne mentionnent que «*Ter Tholen*», sans autre renseignement que la vente de cette maison, en 1633, par les Dominicains, aux Sœurs Noires (2). A cette époque, la maison se trouvait dans un état de délabrement total. Les Sœurs la firent abattre et utilisèrent le terrain pour agrandir une dernière fois leur couvent. Par le fait, le «*Predikheerenpand*» jadis détruit et, par suite, non remis en usage, mais revenu tel quel aux Dominicains, devint le voisin immédiat des Sœurs Noires à l'ouest.

Par anticipation, pour multiplier nos preuves, ajoutons

(1) 1520. V. K., f° 178.

(2) *Wijkboeken*, *ad verbum*. Protoc. Scab. 1633. D'huys, V., f° 266.



LÉGENDE ADAPTÉE AU TEXTE :

A) Porte du couvent des Dominicains.
B) C) Maisons n[os] 20 et 22 de la rue des Sœurs Noires.
D) Maison n° 35 de la rue Zirk.
E) Emplacement du « Predikheerenpand ».
F) Maison n° 29 de la rue des Sœurs Noires.

qu'en 1671, les Sœurs faisaient abattre un auvent *(loove = luifel)*, formant deux maisonnettes *(cameren)* accolées à la porte d'entrée du couvent, ou plutôt *faisant corps avec ce dernier*, depuis 1520, date de leur construction.

Ces petites dépendances parasites avaient à peine huit pieds de profondeur! L'une d'elles s'appelait *het Lammeken*, l'autre ne portait pas de nom. Elles étaient occupées par le chapelain des Sœurs et un boulanger. Vu leur état de vétusté et de délabrement, les Sœurs les firent démolir pour agrandir leurs locaux.

Elles avaient entrepris les travaux sans le consentement préalable de la ville. Après quelques pourparlers, les religieuses purent exécuter leur projet. Seulement, la ville leur imposa, comme condition, de tenir constamment « ouvertes, libres et en état » deux chambres convenables, pour y recevoir et loger d'honnêtes bourgeois ou habitants de la ville (1).

* * *

En 1520-1522, l'auvent, dont il vient d'être question, se trouvait entre la porte d'entrée du couvent des Sœurs Noires et la propriété du « *Gild* » ou Serment du « *Sinter Claes-pant* » (2). Or, cette propriété était bien la maison *Ter Tholen, alias Saint-Nicolas*.

En 1532, on marquait l'auvent comme étant situé entre la porte d'entrée du couvent et la maison *Saint-Nicolas*, habitée par Thomas Bombelli (3). Celui-ci, par sa maison

(1) Archives du couvent, p. 153, B, 53.
(2) 1520. G. C., f° 54. 1521-22. V. K., f° 254.
(3) 1532. K. B., f° 283.

Saint-Nicolas, était « redevenu » le voisin immédiat du couvent à l'ouest. D'ailleurs, il le déclara lui-même, quand, le 16 janvier 1532 (n. s. 1533), il certifia, devant les échevins: « *alsoe die vanden godshuijse vanden Zwerten Susteren, naest der huysingen geheeten Sinter Claes*, DAER HY THOMAES INNE WOONT, *inde Predickeerenstrate gestaen* »... *geconsenteert hebben*, etc. (1).

Bombelli continua d'habiter cette maison jusqu'à son décès survenu en 1536 (2).

* * *

Intervertissant l'ordre des événements, nous avons dit: 1° la maison *Ter Tholen* vint en 1633 aux Sœurs Noires; 2° l'ancien « *Predikheerenpand* » devint, par le fait, leur proche voisin à l'ouest. C'est du vivant de Bombelli que la dénomination de sa maison varia le plus fréquemment. Nous l'avons vu, prenant à bail, en 1517, avec son frère, la maison *Ter Tholen*, pour un terme de vingt ans. De Girardin Bombelli, il n'est plus fait mention nulle part.

* * *

Du temps que Thomas l'habitait, il présida à d'importantes spéculations, dont profitèrent les Sœurs Noires pour étendre et mieux aménager leurs vieux bâtiments claustraux.

Modestement fondé en 1345, par le charitable H. Suderman, le couvent primitif fut, en 1361, agrandi au moyen

(1) 1532. K. B., f° 325.
(2) 1536. K. W., f° 70. 1538. K. W., f° 566.

d'une maison achetée par leurs bienfaiteurs-administrateurs laïques.

En 1472, les religieuses *louèrent* de l'hospice voisin (à l'est) dit des *Frères Bleus*, une maison contiguë qu'elles transformèrent en un oratoire (1).

Le 7 novembre 1491, elles en devinrent *propriétaires*, moyennant une rente annuelle de 20 escalins (2).

Le 15 novembre 1497, elles *achetèrent* des *Frères Bleus*, une deuxième maison adjacente, contre une rente semblable (3).

Le 11 septembre 1507, elles en *acquirent* une troisième de Jacques Van Bevelant, peintre, qui venait à peine de l'acheter du même hospice (4). De ces trois maisons, elles firent une chapelle définitive, qu'elles virent en état aux Pâques de 1508. Au XVIe siècle, cette chapelle fut rebâtie dans le style et selon le goût de l'époque (5).

* * *

Vers la fin du XVe siècle, l'hospice des *Frères Bleus*, fondé au milieu du XIVe, se trouvait dans une situation financière embarrassée. Pour une douzaine de pensionnaires, ses locaux, semble-t-il, étaient beaucoup trop vastes.

(1) Cfr. Chanoine J. Laenen: *Geschiedkundige aanteekeningen, rakende de instelling en het klooster der Zwartzusters van Antwerpen.* Cfr. le même auteur, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, vol. LIV, 5e série, tome IV. Nous n'avons pas pu découvrir l'acte authentique de 1472.

(2) 1491. Vol. II, fo 146.

(3) 1497. B. A., fo 179.

(4) 1507. G. L., fo 119.

(5) *Ita* Chanoine J. Laenen. *Op. cit.*

On y trouvait: treize maisonnettes *(cameren)*, le « comptoir » ou bureau du receveur, une brasserie, une infirmerie, une grange, un oratoire, des cours, la citerne, deux portes dont l'une donnait sur le Pont de la Porte aux Vaches et était flanquée de quatre maisons appartenant à l'hospice; l'autre donnait dans la rue des Dominicains, et avait sur chaque côté deux maisons appartenant également à l'hospice. La cave de cet hospice s'étendait sous la chapelle et sous une partie du couvent des Sœurs. L'une après l'autre ces propriétés furent vendues, pour épargner aux *Frères Bleus* la débâcle de leur fortune. Ils émigrèrent vers la rue large des Bateliers avec un nombre de pensionnaires restreint à sept. De là leur fondation fut, en 1797, transférée dans la rue Saint-Roch. Ce nouvel enclos avait une porte de sortie sur le côté nord de l'Esplanade, de nos jours la rue Kronenburg (1).

* * *

L'hospice originaire devint, le 18 septembre 1518, la propriété de Thomas Bombelli (2). Il le fit démolir complètement. Sur l'emplacement, il se fit construire une vaste demeure, laquelle, comme jadis l'hospice, avait une porte d'accès au Pont de la Porte aux Vaches et dans la rue des Dominicains.

* * *

Le 8 juillet 1519, Bombelli céda une partie ou un excé-

(1) En 1881, l'hospice des *Frères Bleus* a été démoli. La fondation a été comprise, avec d'autres de l'espèce, dans le vaste *Ouderlingenhuis* de la rue Lozane.

(2) 1518. G. C., f° 217.

dent de son terrain aux Sœurs Noires, ce qui leur permit d'agrandir leur couvent vers le nord. Parmi les conditions de vente, il stipula l'obligation, pour les Sœurs, de lui laisser ménager une baie garnie de barreaux, donnant dans le chœur de leur église et dont le châssis s'ouvrirait de leur côté, pour pouvoir de chez lui assister aux offices divins (1). Les religieuses souscrivirent à sa demande.

Le 17 octobre 1521, Bombelli, par une nouvelle cession de terrain, leur permit d'agrandir encore une fois leur couvent (2).

* * *

Cependant, Bombelli n'habita pas longtemps sa nouvelle et vaste demeure. En effet, le 2 août 1524, après l'avoir hypothéquée, le 26 avril, d'une rente de 9 livres de Brabant, il la vendit, « en l'état qu'il l'avait habitée de haut en bas ». En même temps, il vendit quelques maisonnettes adjacentes. Les acheteurs furent Ferdinand Dassa et fils (3).

Il peut paraître intéressant d'énumérer ici les maisons situées à cette époque entre le coin de la rue des Sœurs Noires et celui de la rue du Chaperon. Les voici : *une maison sans nom; d'oude Coepoorte, Swerten Arent, Losschaert, modo Penne, Ceulen, modo 3 Connigen* (4) *de Daelschuyte,*

(1) 1519. C. G., f° 104, v°.

(2) 1521. G. G., f° 148.

(3) 1524. K. B., f° 143 et f° 443

(4) Les *Trois Rois* était en 1855, un grand hôtel, plutôt une auberge, à travers laquelle en ouvrit à cette époque la rue Saint-Paul sur les anciens jardins des Dominicains.

modo Horen; puis la maison formant le coin de la rue du Chaperon.

Dès 1524, la grande maison de Bombelli, dans la rue des Dominicains, était louée et occupée par les frères Louis et Vincent Bonvisi.

Le 27 juillet 1530, un nommé Henri Van Rees, négociant hanséate en devint acquéreur (1).

D'après les actes relatifs à ces ventes et mutations de propriétés, Thomas Bombelli était toujours domicilié, rue des Dominicains, en sa maison *Saint-Nicolas*, où, nous l'avons dit, il mourut en 1536.

L'aurait-il jamais quittée définitivement? Toute trace d'une résiliation de son contrat de 1517 avec le « *Gild* » de *Saint-Nicolas* reste introuvable. Qu'importe ! Il était essentiel, avant tout, de reconnaître la maison appelée tantôt *Saint-Nicolas*, tantôt *Ter Tholen*.

* * *

La maison des Bonvisi, dont une porte cochère, marquée de nos jours N° 29, conserve le souvenir, fut vendue, le 21 janvier 1533/34, par les héritiers Van Rees, à Goosen Ludinckhuysen, négociant hanséate (2). Celui-ci la vendit, le 23 septembre 1535, à Ferdinand Dassa, propriétaire, depuis 1524, de l'hôtel adjacent vers l'est, alors dénommée « *den Arent* » (3).

La veuve de Ferdinand Dassa, Barbe Rockox, céda, le

(1) 1530. K. B. F° 295.
(2) 1533. K. W. F° 54.
(3) 1535. K. W. f° 773 v°.

31 décembre 1566, le double immeuble à Bonaventure Bodecker [1].

Après ce dernier vint, comme propriétaire, le 2 juillet 1580, Henri van Lemens [2]. Sa veuve, Cornélie van der Beke, régla, le 16 avril 1610, une question de servitudes avec les Sœurs Noires [3].

Le plan de cette notice nous invite à nous arrêter ici.

* * *

Le sort des galeries des Dominicains fut réglé par le Magistrat Calviniste de 1584.

Après l'expulsion des religieux (1578), la ville mena deux rues à travers leur beau couvent: l'une vers l'Escaut, l'autre vers la «*Nieuwstad*», soit les environs du Canal des Brasseurs. [4].

Elle fit démolir les galeries aussi bien que le chœur de l'église. La masse de pierres blanches qui en provinrent, servit à lester les brûlôts que les assiégés dirigèrent contre le pont de bateaux jeté sur l'Escaut par le duc de Parme.

Ces détails sont puisés dans une supplique, adressée en 1618 par les Dominicains à la ville, afin de pouvoir relever

(1) 1566. G. A. III. f^ls 135-136.

(2) 1580. M. N. f° 653 v°.

(3) 1610. N. K. f° 20.

(4) Dire quelles furent ces rues, nous est impossible. Aucune des rues du voisinage ne date de l'époque en question. Il est donc permis de supposer que ces rues furent simplement projetées, ou bien refermées après 1585, lors de la restitution de leurs propriétés aux Dominicains.

de leurs ruines leur église et leur couvent saccagés par les sectaires (1).

* * *

La notice qui précède est le résumé du dernier chapitre de notre *Topographie des rue d'Anvers, d'après le Cartulaire-inventaire de 1374 de la Table du St-Esprit en l'église Notre-Dame*.

Il ne nous en coûte pas d'avouer que parfois nous sommes tombé en désaccord avec des auteurs qui ont traité l'une ou l'autre partie du sujet. C'est le cas où l'abondance de matériaux nouveaux nous mena sur un autre terrain que le leur. Le dernier mot n'a-t-il pas été dit, nous espérons du moins avoir contribué à la recherche de la parfaite vérité.

E. GEUDENS.

---

(1) Archives communales d'Anvers. Liasse : *Predikheeren*.

Lettres des moines d'Afflighem aux Bénédictins de Saint-Maur 1642-1672

I. — L'histoire des lettres offre peu d'exemples d'un labeur aussi persévérant, d'une activité aussi générale, d'une direction aussi soutenue au sein d'une corporation que celui que donna la Congrégation de Saint-Maur pendant plus d'un siècle et demi. Jamais, dans l'ordre bénédictin, les études ne furent si honorées, si encouragées. Les travaux d'érudition étaient pour les Mauristes l'expression la plus haute et la forme la plus noble du travail imposé par la règle de saint Benoît. Les traditions du travail scientifique, implantées par Dom Luc Dachery, consacrées par l'autorité du supérieur-général Dom Grégoire Tarrisse, trouvèrent dans les œuvres de Mabillon, de Martène, de Montfaucon, de Coustant et de tant d'autres leur justification et leur glorification. Le nom de Saint-Maur est inséparable de l'histoire littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles,

et, quand l'érudition française, vers le milieu du XIXe siècle, reconquit sa place d'honneur dans le monde savant, ce fut aux traditions des Mauristes qu'elle se fit gloire de se rattacher.

La révolution française vint interrompre brusquement l'activité scientifique des Bénédictins de Saint-Maur, en ce moment plus spécialement livrés aux recherches sur l'histoire de la France et de ses anciennes provinces, tandis que la première génération de ces infatigables travailleurs s'était consacrée surtout aux éditions des Pères de l'Eglise et aux travaux d'histoire monastique. Leurs manuscrits, arrachés à la paisible solitude de leurs cloîtres, sont allés, en grande partie, grossir les trésors des dépôts publics de France. Ce sont des mines que les érudits ne cessent d'exploiter, et elles n'ont pas encore donné tout leur rendement.

Parmi tant de matériaux recueillis par les Bénédictins de Saint-Maur, plus particulièrement par ceux de Saint-Germain-des-Prés et des Blancs-Manteaux à Paris, il est une série de textes vers lesquels les historiens se portent avec une certaine préférence, ce sont les correspondances des grands érudits de ces monastères. On peut évaluer à une vingtaine de mille le nombre des correspondances bénédictines encore conservées, et ce n'est que la minime partie qui a vu le jour. Les publications qui en ont été faites sont dispersées dans une foule de recueils et de revues provinciales, et le jour est proche où l'on se verra forcé de donner un catalogue des pièces publiées, si l'on ne veut s'exposer à donner comme inédites des lettres déjà livrées au public. Ce qui arrive pour les documents de l'antiquité, même aux plus érudits, doit nécessairement se représenter pour les pièces plus récentes, celles-ci dépassant de loin les premières par leur nombre, surtout à une époque de

productivité aussi intense que la nôtre. On avait espéré que les correspondances bénédictines auraient fait l'objet d'un dépouillement systématique de la part du Comité des travaux historiques de France; ce travail était annoncé, mais il ne semble pas qu'il doive voir le jour de sitôt. Le nombre des documents effraie peut-être moins que leur contenu, et, je crois, pour ma part, que ce travail ne peut être entrepris que par des hommes parfaitement au courant de l'histoire littéraire, religieuse et monastique des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Il y a déjà des années que j'ai eu le plaisir de glaner à Paris dans les intéressants volumes de mélanges qui renferment les correspondances des Bénédictins de Saint-Maur. Les noms les plus divers s'y coudoient dans la plus étrange bigarrure de nationalités. Les noms belges attirèrent tout naturellement mon attention, car les lettres adressées de Belgique à Paris, pour la plupart par des membres de nos anciens monastères, pouvaient m'offrir une gerbe de précieux renseignements sur l'histoire de ces maisons. La correspondance échangée entre Dom Martène et Dom Bernard de Montfaucon, d'une part, et les archéologues liégeois M. G de Louvrex et le baron Guillaume de Crassier d'autre part, publiée par Ul. Capitaine et par M. Léon Halkin, ont permis de se rendre compte des rapports intimes et suivis qui existaient entre les érudits liégeois et les savants de Saint-Germain-des-Prés [1]. C'est

(1) Ul. Capitaine. *Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois (Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. II, pp. 347-424). Liége, 1855, 82 pp. — Léon Halkin, *Lettres inédites du baron G. de Crassier, archéologue liégeois, à Bernard de Montfaucon (Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XXVI, pp. 73-146).

aussi à l'aide de ces correspondances que j'ai pu reconstituer le voyage littéraire de Mabillon en Belgique en 1672 et montrer les multiples liens qui le rattachaient aux monastères de notre pays (1). Et ces correspondances envoyées de notre pays à Paris n'ont pas encore livré leur dernier secret (2).

L'abbaye d'Afflighem ne pouvait manquer d'être largement représentée dans le fonds des correspondances de Saint-Germain-des-Prés. Ce monastère, illustre par son passé, se distinguait, dans le second quart du XVIIe siècle, par la ferveur de sa discipline et par la culture des lettres. Des liens étroits unissaient les bénédictins réformés des Pays-Bas à ceux de Saint-Vanne et de Saint-Maur. Les Mauristes avaient besoin de correspondants bienveillants à l'étranger; ils les trouvèrent dans les monastères de Saint-Ghislain et d'Afflighem. Le fonds de Saint-Germain-des-Prés m'a offert neuf lettres du prévôt D. Benoît Haeften, vingt-huit de D. Odon Cambier, huit de D. Robert Estrix, et trois d'autres religieux. En y ajoutant une lettre de l'ora-

Louvain, 1897, 78 pp. — Du même, *Correspondance de Dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois* (*ib.*, t. XXVII, pp. 10-308). Bruxelles, 1898, 294 pp. — Du même, *Correspondance de M. G. de Louvrex avec D. Edmond Martène* (*Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XII, p. 1 19). Liége, 1898, 23 pp. — Du même, *Correspondance de J. F. Schannat avec G. de Crassier et Dom E. Martène* (*ib.*, t. XIV, pp. 1-159). Bruxelles, 1903, 164 pp.

(1) *Mabillon et la Belgique* (*Revue Mabillon*, t. IV, pp. 4-38, 231-242, 289-323). Ligugé, Aubin, 1908, 8°, 81 pp.

(2) Voir aussi nos: *Correspondances littéraires du XVIIIe siècle Lettres Bénédictines* (*Leodium*, 1912, pp. 114-120, 139-147; 1913, pp. 22-24, 26-34) qui donnent une série de lettres venant des abbayes de Saint-Gérard, de Stavelot, de Saint-Laurent de Liége et du prieuré d'Oignies.

torien Gurnez et une de l'abbé de Saint-André-lez-Bruges, Henri Van den Zype, j'arrive à une cinquantaine de lettres.

Il eût été intéressant de retrouver les lettres écrites de Paris à Afflighem; malheureusement ces correspondances ont disparu. L'abbaye d'Afflighem n'a conservé que deux lettres originales de Mauristes, une de Dom Luc Dachery, du 18 avril 1644, que je publie ici, et une autre, écrite par Dom Mabillon à D. Vaast Van Nuffel, du 19 octobre 1671, qui a été publiée par D. Paul Denis (1). Le ms. fr. 17684, à la Bibliothèque nationale de Paris, renferme les minutes des lettres de Dachery; j'ai pu m'en servir pour établir parfois une liaison entre les demandes et les réponses.

Il m'a semblé que ces lettres méritaient de voir le jour, car elles offrent un intérêt réel pour l'histoire religieuse et littéraire du XVIIe siècle: elles constituent un appoint assez appréciable à l'histoire de nos anciennes corporations religieuses. A une époque où les journaux et les revues font défaut, les correspondances sont vraiment le reflet de toute la vie politique, religieuse, scientifique et artistique d'une société. On ne connaissait pas encore alors le style télégraphique qui régit si souvent le commerce épistolaire de notre siècle. Le formulaire est assez solennel, comme la société du temps passé, mais si le style est un peu ampoulé, le fond est sérieux et l'ampleur du texte lui donne l'allure d'une chronique de nouvelles et de faits divers.

Envisagées au point de vue scientifique et littéraire, les correspondances ont l'avantage de nous faire connaître les travaux entrepris dans les différents milieux d'une époque déterminée, et permettent de se rendre compte de la mé-

(1) *Revue Mabillon*, t. V, 1909, pp. 68-69.

thode suivie par les travailleurs. On voit de suite quels sont les documents qu'ils ont utilisés, quelles étaient leurs relations scientifiques. On est ainsi fixé sur la valeur de leur documentation et sur celle de leurs procédés de travail.

L'étude des correspondances scientifiques a aussi pour heureux résultat de livrer de précieux matériaux pour la reconstitution des catalogues des anciennes bibliothèques du pays et pour l'histoire de leurs manuscrits. L'érudition moderne s'attache à l'histoire de nos anciens dépôts littéraires. On connait les travaux de l'abbé Falk sur les bibliothèques de Lorsch et de Fulda, de Beer sur celle de Ripoll, du chanoine Balau sur celle de Saint-Jacques de Liége. On sait assez à quels merveilleux résultats ont abouti les patientes investigations d'un Paul Lehmann, dans ses monographies de François Modius et de Jean Sichardus, où abondent des remarques si intéressantes sur les bibliothèques des anciens monastères, notamment de Gembloux et de Saint-Bertin. En Allemagne, on prépare une édition complète des catalogues médiévaux de manuscrits, qui donnera, sous une forme plus ample, plus détaillée, une révision des travaux antérieurs de Becker et de Gottlieb. Ce travail ne sera-t-il pas entrepris dans notre pays? Il faut l'espérer; l'histoire de nos anciennes bibliothèques est un vaste champ à exploiter. Celui qui abordera ce travail trouvera d'excellents matériaux dans les correspondances des érudits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Il serait superflu d'ajouter que ces documents offrent un intérêt réel pour l'histoire de la librairie, du commerce des livres et des relations commerciales, plus particulièrement pour la bibliographie, car elles nous révèlent des ouvrages parfois disparus ou extrêmement rares, signalent des éditions peu connues, lèvent aussi le voile qui cachait

un auteur trop modeste ou intéressé à se retrancher dans l'anonymat ou le pseudonymat. On peut appliquer les mêmes remarques à l'histoire des arts.

II. — La Congrégation de Saint-Maur, fondée en 1618, avait eu le bonheur d'avoir à sa tête, presque à ses débuts, un homme de haute valeur, homme de vertu et d'organisation, esprit ouvert, capable de comprendre les besoins et les aspirations de son temps, assez énergique pour imprimer au corps qu'il dirigeait une impulsion vigoureuse et durable. Dom Grégoire Tarrisse, supérieur-général de la Congrégation de Saint-Maur (1630-1648), fut l'initiateur du travail scientifique au sein de sa Congrégation. Son inspirateur fut D. Luc Dachery, le maitre vénéré de Mabillon (1). Saint-Germain-des-Prés, la résidence du supérieur-général et de son Conseil, devint le grand atelier scientifique de la Congrégation, un foyer lumineux pour la France et pour l'Europe entière. Le nombre et la valeur des travaux sortis de cet atelier ont immortalisé le nom des moines qui les ont produits. Leur gloire rejaillissait en partie sur l'ordre entier auquel ils appartenaient.

Tout autre était la situation des monastères belges. Une partie appartenait à la Congrégation de Bursfeld, dont l'organisme élastique n'entravait en rien l'autonomie des maisons, et dont la direction centrale était trop faible pour donner une impulsion vigoureuse à un corps disséminé en

(1) Sur D. Tarrisse, voir l'intéressant travail de Henri Stein, *Le premier Supérieur-général de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Grégoire Tarrisse, 1575-1648 (Mélanges Mabillon*. Paris, 1908, pp. 51-89), qui reproduit des mémoires biographiques recueillis par D. Dachery en 1649.

plusieurs pays. D'autres, tels que Lobbes, Saint-Pierre de Gand, Eename formaient, avec Saint-Vaast d'Arras, Saint-Bertin, Saint-Amand, la Congrégation des Exempts de Flandre ou de Belgique, dont le premier objectif avait été de sauvegarder leur indépendance vis-à-vis des Ordinaires. Les progrès de la réforme de Dom Didier de la Cour en Lorraine appelèrent bientôt l'attention des prélats belges sur ce mouvement monastique. Cette observance, par l'intermédiaire de Saint-Hubert, passa à Saint-Denis-en-Broqueroie, à Saint-Adrien de Grammont, à Afflighem, à Saint-Ghislain, et donna naissance, en 1628, à la Congrégation dite de la Présentation Notre-Dame. Elle n'eut qu'une existence éphémère. Divers essais furent tentés pour rapprocher les monastères du pays et les amener à constituer une Congrégation nationale; des compétitions politiques, la défiance et l'opposition des évêques diocésains firent échouer ces tentatives de rapprochement.

Le niveau intellectuel de ces monastères n'était pas toujours très élevé; diverses causes paralysaient un mouvement scientifique sérieux. L'isolement des maisons laissait un libre champ à l'individualisme et un peu à l'égoïsme, en livrant à la seule autorité, parfois au caprice du chef local, la mise en œuvre des forces morales et intellectuelles. L'histoire montre que ces communautés furent souvent paralysées, rarement excitées par des chefs dont la principale occupation était nécessairement la bonne administration du temporel sous le contrôle de l'État.

L'éloignement des centres scientifiques rendait le travail individuel plus pénible, à une époque où les relations étaient difficiles et les voyages coûteux. Et puis on avait parfois faussé le concept de la vie bénédictine, en la réduisant à une retraite pieuse, sans contact avec le monde et

sans action sur son entourage. C'est ainsi qu'on avait, au XVIe siècle, perdu de vue la notion du rôle éducateur des anciens monastères, qu'on avait vu des abbés bénédictins favoriser l'établissement de collèges d'un institut récemment fondé, et abandonner ainsi un magnifique champ d'action qu'ils essayèrent, mais trop tard, de reconquérir au XVIIe siècle, quand les places étaient prises. Toutefois, il y aurait injustice à englober dans un même jugement tous les monastères du pays. Il s'y trouva des érudits et des travailleurs: Saint-Vaast d'Arras, Anchin, Saint-Amand, Saint-Martin de Tournai et d'autres maisons peuvent citer avec honneur les noms de quelques écrivains. La réforme de Lorraine, en donnant une vigoureuse impulsion à l'observance régulière, remit en honneur le travail intellectuel, et les relations suivies avec les Bénédictins de Saint-Maur entretinrent dans les monastères une certaine ardeur pour les livres, spécialement à Saint-Ghislain, à Afflighem. à Saint-Denis-en-Broqueroie, à Liége, à Saint-Trond. On s'y appliqua avec zèle à recueillir les documents du passé, à compiler des annales et des chroniques, tels Gilles Duquesne à Saint-Martin de Tournai, D. Pierre Baudry à Saint-Ghislain, D. Gaspar Vincq et D. Gérard Sacré à Saint-Denis-en-Broqueroie, D. Odon Cambier à Afflighem, D. François Laurenty à Malmedy, D. Servais Foullon à Saint-Trond et d'autres encore. L'ascèse fut particulièrement cultivée à Afflighem, à Saint-Denis, à Saint-André-lez-Bruges, et les travaux de Benoît Haeften, notamment, ont eu assez de succès en leur temps.

Les Bénédictins de Saint-Maur entrèrent de bonne heure en relation avec les monastères réformés. La communauté d'observance et d'intérêts les rapprochaient; on était d'ailleurs sensible à l'éclat qui rejaillissait sur l'ordre des travaux

scientifiques entrepris en France, en Allemagne et en Italie. Des relations d'ordre scientifique s'établirent d'abord entre Afflighem et Saint-Germain-des-Prés dès 1642. Douze ans plus tard, le cistercien D. Jacques de Lannoy mit les Mauristes en contact avec les abbayes de Lobbes, de Saint-Ghislain, des Dunes. Les voyages entrepris par les Mauristes en Belgique développèrent ces relations: en 1666, D. Paul Bonnefons visita Malines, D. Robert Quatremaires était à Anvers en 1669, en vue de rassembler des éléments pour sa controverse sur l'auteur de l'Imitation. D. Mabillon et Estiennot entreprirent un voyage aux Pays-Bas, en 1672, afin de réunir des matériaux pour les Actes des Saints et pour le Monasticon bénédictin. En 1718, D. Martène et D. Durand visitèrent notre pays dans le but d'y glaner des documents pour leurs Collections, et consignèrent leurs impressions dans ce curieux et instructif *Voyage littéraire*, qui provoqua une protestation du Chapitre général des Exempts de Belgique (1). En 1730, nous retrouvons Dom Vincent Thuillier et D. Guillaume Le Seur en quête de documents pour l'Histoire de la Constitution Unigenitus.

III. — L'abbaye d'Afflighem, fondée en 1083, s'était distingué jusque dans le cours du XIVe siècle par l'excellent état de sa discipline. Uni à la grande Congrégation de Bursfeld, peu après l'introduction des moines d'Egmond et d'Oostbroeck (1520), lors du chapitre général tenu à Werden en 1524, le monastère traversa une crise pénible à la suite de son incorporation à la mense du nouvel archevêché érigé à Malines. Les troubles suscités par une direc-

(1) *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, pp. 223-224. — BERLIÈRE, *Mélanges d'histoire bénédictine*, t. I, pp. 113-114.

tion que les moines ne supportaient qu'à contre-cœur, les passages des troupes, les persécutions des Gueux et les déprédations qui en furent les suites, le défaut de recrutement par manque de ressources matérielles, toutes ces circonstances ne furent pas sans avoir une répercussion regrettable dans l'état de la maison. L'archevêque de Malines, de son côté, se basant sur la bulle d'incorporation, considérait l'abbaye comme soustraite à la juridiction des supérieurs de la Congrégation de Bursfeld. Les protestations des moines, portées jusqu'à Rome par les délégués de la Congrégation de Bursfeld, eurent pour résultat l'indépendance spirituelle des prévôts, mais ne purent déterminer Mathias Hovius à reconnaître la juridiction de Bursfeld sur le monastère. L'archevêque voulait bien laisser subsister la discipline de Bursfeld, mais en dehors de toute attache avec cette Congrégation. C'est dans ce but qu'il y appela en qualité de prévôts d'excellents religieux de l'abbaye de Saint-Jean d'Ypres, tels que D. Hubert de Bray, D. Josse Cnobbaert et D. Henri Van den Zype.

L'introduction de la réforme lorraine à Saint-Adrien de Grammont, à la suite des abbayes de Saint-Hubert et de Saint-Denis-en-Broqueroie, provoqua un mouvement sérieux en faveur de cette observance à Affligbem. On était sûr d'ailleurs de l'appui de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, et le prévôt, D. Benoît van Haeften, homme de science et de vertu, se mettait à la tête de ce mouvement. Sa détermination eut pour effet d'ébranler la résistance de l'archevêque de Cambrai, et, en 1628, on jetait à Affligbem les bases d'une union entre les monastères réformés, qui devait aboutir, l'année suivante, à la création de la Congrégation de la Présentation Notre-Dame. Celle-ci s'adjoignit en 1643 Saint-Ghislain, mais ne put réussir à mener à bonne

fin les tentatives d'union faites à Saint-Bertin et à Saint-Pierre de Gand. Arrêtée forcément dans son action en 1653, par l'opposition que lui firent les archevêques de Cambrai et de Malines, elle dut se dissoudre de fait, mais en droit elle se considéra toujours comme subsistante, et les liens les plus étroits ne cessèrent de grouper entre eux les monastères réformés dans un même sentiment de charité et dans l'esprit d'une même observance (1).

Au moment où D. Luc Dachery entrait en relation avec l'abbaye d'Afflighem, celle-ci était dirigée par le prévôt Dom Benoît Van Haeften (1588-1648). C'était un érudit et en même temps un auteur ascétique distingué, dont les ouvrages furent très répandus au XVIIe siècle et dont les principaux: la *Via regia crucis* et la *Schola cordis* ont eu l'honneur de traductions en langues étrangères. Haeften préparait son grand ouvrage des *Disquisitiones monasticæ*, pour lesquels il réunissait les documents du moyen âge de nature à jeter quelque lumière sur la règle de saint Benoît. Le prévôt d'Afflighem suivait une marche parallèle à celle du Mauriste D. Hugues Ménard, et les publications de ce dernier avaient le don d'exciter son intérêt et de piquer sa curiosité. Les sources utilisées ou citées par Ménard devaient naturellement l'aider dans ses recherches, aussi le voyons-nous s'adresser à Paris pour obtenir communication de ce fameux *Epitome* de Louis le pieux, cité par D. Ménard et qui n'était autre que le fameux *Ordo qualiter* de S. Benoit d'Aniane, le commentaire sur la règle bénédic-

(1) Voir notre étude: *La Congrégation bénédictine de la Présentation Notre-Dame (Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, pp. 253-267, 348-358, 401-411, 487-499, 544-556; t. XIV, 1897, pp. 60-70, 253-262, 289-298); — *Mélanges d'histoire bénédictine*, t. I, pp. 119 209.

tine, attribué par Trithème à Ruthard, mais qui est en réalité celui d'Hildemar, celui de Paul Diacre et la version germanique de Kéron. Les lettres de Haeften sont bien le reflet de son caractère pondéré, pieux et modeste (1).

A côté d'Haeften, nous rencontrons un annaliste d'Afflighem, D. Hubert Phalesius. Profès le 29 août 1604, il avait été le premier à embrasser l'observance lorraine avec le prévôt, mais la mort l'avait enlevé le 15 août 1638. Il avait préparé une *Concordantia bibliorum*, qui parut à Anvers, chez Plantin, en 1642 (2), composé un *Chronicon monasterii Affligenii*, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous le nº 7040, et laissé quelques traités ascétiques signalés par D. Odon Cambier, dans son catalogue des manuscrits d'Affighem (3). Mais sa mort précéda l'entrée en relation des moines d'Affighem avec ceux de Saint-Maur. Il mérite d'être cité à titre d'écrivain, et comme un témoignage vivant de l'intérêt que portaient aux études les moines réformés.

D. Odon Cambier est encore bien jeune, quand disparait

(1) Sur D. Benoît Van Haeften, voir BURMAN, *Trajectum eruditum*, pp. 123-125. — SANDERUS, *Brabantia sacra*. La Haye, 1726, t. I, pp. 47-49. — ZIEGELBAUER, *Hist. litt. O. S. B.*, t. III, pp. 377-379. — U. BERLIÈRE, *Dom Benoît Van Haeften, prévôt d'Affighem (Messager des fidèles*, t. VI, 1889, pp. 305-309). — D. BERNARD, *Geschiedenis der Benedictijner abdij van Affligem*. Gand, 1890, pp. 240-254.

(2) Rééditions à Lyon en 1649, 1652, 1667, 1687, 1700, 1736; à Paris en 1656; à Cologne en 1684; à Mayence en 1685; à Anvers en 1733.

(3) SANDERUS, *Bibl. belg. ms.* Pars II, p. 148. Sur Phalesius, voir FOPPENS, *Bibl. belg.*, p. 489. — ZIEGELBAUER, *Hist. litt. O. S. B.*, t. IV, p. 66. — FRANÇOIS, *Biblioth. gén.*, t. II, pp. 389-390; — A. GOOVAERTS, *De muziekdrukkers Phalesius en Bellerus*, 1882, pp. 8-9. — VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, t. II, col. 898 — F. DONNET (*Biographie nation*, t. XVII, col. 152 154).

D. Hubert Phalesius; il recueille son héritage comme historiographe du monastère. Né à Grammont vers 1613, il fit profession à Afflighem le 28 octobre 1631, et mourut le 18 mai 1651, à l'âge de 38 ans. Pendant quelque temps il enseigna au collège bénédictin de Saint-Adrien de Grammont. Ce fut un moine zélé et studieux. Il a laissé une histoire de l'abbaye d'Afflighem, conservée dans le manuscrit 13550-52 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, ainsi qu'un travail sur les anciennes Ecoles bénédictines, publié d'après ce manuscrit, par le R. P. Dom Gabriel Willems, dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden*, t. XVII-XIX.

D. Cambier a également composé l'*Historia capsæ B. M. Waverensis*, publiée à Louvain, Coenelsteyn, 1657, 18° (Bibl. de Maredsous) [1] et écrit pour D. Dachery la continuation de la Chronique d'Afflighem insérée dans le *Spicilegium*, ed. fol. t. II, pp. 769, 776-779. C'est également lui qui fournit en 1642 à Sanderus le catalogue des manuscrits d'Afflighem *(Bibl. belgica manuscr.*, P. II, pp. 142-152).

Sa correspondance nous fait connaître deux autres travaux : une réédition de la traduction poétique de Gersen (ou de l'Imitation) par Thomas Mezler, et une *Tabula pleniluniorum* [2].

(1) Le n° 22071 de la Bibl. royale de Bruxelles contient un travail de D. Odon Cambier sur l'histoire de la châsse et sur la procession annuelle de Wavre, 17 pp. in-fol. Le n° 22072 renferme la minute du texte de Cambier sur le prieuré de Wavre, 4 1/2 p. in-fol.

(2) On a publié de lui trois lettres à Sanderus, du 20 janvier 1642 (SANDERUS, *Bibl. belg. ms.* P. II, pp. 142-145); à D. Lewaitte, du 21 janvier 1645 (LEWAITTE, *Histor. Camberonensis*, t. II. Paris, 1673, pp. 606-607); une autre, à un personnage non identifié, pour demander un extrait d'un *Bellum Stadense*, poème en langue germanique,

Dans sa correspondance avec Dachery, D. Cambier est plus exubérant que le prévôt; il est jeune, plus dominé par l'esprit de corps; il épouse toutes les querelles qui divisent Bénédictins et Jésuites. Son style est celui du rhéteur, ampoulé, exalté, un peu bavard. Au reste, c'est un très brave homme. Sa correspondance met au courant de toutes les nouvelles du temps. Il se plaint des troubles causés par les guerres et se brûle même une fois en laissant échapper des plaintes contre les Français. Cette petite sortie ne fut pas à tout fait du goût de son correspondant parisien, et le jeune moine flamand s'efforça de faire une jolie courbe rentrante en bavardant sur le compte des Calvinistes hollandais. Ses nouvelles bibliographiques sont plus variées, car il renseigne les Bénédictins de Saint-Germain sur les ouvrages qui vont paraître en Allemagne, et il leur envoie des travaux qu'il était difficile de se procurer. Mais, lui aussi, est auteur, et l'écho de ses modestes essais se laisse percevoir dans ses lettres. Il travaille à une histoire d'Affligham, il a sur le métier un ouvrage sur les Ecoles bénédictines, et son correspondant parisien est à même de lui fournir quelques précieux renseignements.

qui lui aurait été utile pour son Histoire d'Affligham (DE REIFFENBERG, *Archives philologiques*, t. II, 1827, pp. 10-14).

Sanderus lui a dédié un poème dans ses *Opuscula minora*, Louvain, 1651, p. 584; de son côté, Cambier avait fait l'éloge de la monographie de Laeken, le 9 avril 1647. Les Rhétoriciens du Collège de Saint-Adrien de Grammont lui ont aussi dédié une pièce (*Rhetorum S. Adriani*. Anvers, 1651, p. 334).

Sur D. Odon Cambier, voir la chronique d'HUBERT PHALESIUS (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7040, pp. 237, 339). — FOPPENS, *Bibl. belg.*, p. 929. — D. FRANÇOIS, *Bibliothèque gén.*, t. I, p. 170; *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1e série, t. II, pp. 225-230.

Il agit de même avec ses autres correspondants. Si la première partie des lettres de l'abbé Lewaitte de Cambron avait été conservée, il est assez probable qu'on y eût trouvé quelques missives de D. Cambier.

En 1646, D. Cambier était entré en relation avec le président de la Congrégation de Bursfeld, D. Léonard Colchon, abbé de Seligenstadt, ancien moine de l'abbaye de Saint-Trond, à l'effet d'obtenir une copie des chartes du monastère de Laach, qui intéressaient Afflighem. L'abbaye de Laach était une fondation du monastère brabançon. L'abbé Colchon s'empressa de déférer à ce désir, et, à la date du 18 août 1646, il faisait parvenir ces copies au prévôt d'Afflighem, D. Benoît van Haeften. Cet petit service lui permettait de rappeler qu'Afflighem avait autrefois appartenu à la Congrégation de Bursfeld et qu'on se regardait toujours comme des frères (1). Le travail, à Laach, fut exécuté par le P. Arnold Langenbergs (2) et par le P. Jean Schöffler, curé de Croft (3). L'abbé de Saint-Trond était l'intermédiaire entre les monastères allemands et Afflighem.

Si D. Cambier sollicite des renseignements, il est tout prêt à en donner; sa correspondance est une preuve éclatante de son zèle et de sa charité. Il envoie des livres, sollicite des copies, renseigne sur les travaux en préparation. Dachery avait en lui un excellent correspondant.

Dom Robert Estrix est plus sobre, mais aussi dévoué; c'est un homme d'étude, comme D. Cambier, mais c'est

(1) Archives de l'Etat à Coblence. Fonds de Werden, III, 2 H. Minutes des correspondances de l'abbé Colchon, farde du 18 février au 30 août 1646.

(2) Ib., 26 août 1646.

(3) Ib., farde de 1647, 5 juin 1647.

aussi un homme de gouvernement. Baptisé à Malines, le 31 janvier 1610, D. Robert avait fait profession à l'abbaye d'Afflighem, le 4 février 1631 (1). Il y exerçait la charge de lecteur de théologie, quand il fut élu pour remplacer le prévôt D. Haeften. En 1664, il fut forcé d'abdiquer (2); il mourut prieur de Bornhem le 29 novembre 1675 (3).

D. Estrix publia, en 1668, son « *Miroir bénédictin ou la règle de S. Benoist proposée pour miroir.* » Bruxelles, Foppens, 16° (4).

Les lettres de D. Estrix, à part quelques nouvelles relations à son monastère ou aux disputes de D. Romain Hay avec les Jésuites à propos de l'édit de restitution, se rap-

(1) Archives de l'Etat à Gand, Fonds de Saint-Adrien de Grammont, reg. 216, p. 17.

(2) On trouve dans le ms. 16586-88 de la Bibliothèque royale de Bruxelles une « Déduction de l'injustice et nullité de la déposition de Dom Robert Estrix de sa dignité de la prévosté d'Affligem (J. van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibl. royale de Bruxelles*, t. VI, n° 3724, p. 90).

(3) *Gallia christ.*, t. V, col. 42. — Sanderus. *Brabantia sacra.* La Haye, 1726, t. I, pp. 44, 49. — D. François. *Bibl. génér.*, t. I, p. 298. — D. Bernard. *Geschiedenis der benedictijner Abdij van Affligem*, Gand, 1890, pp. 254-270.

Sanderus lui a dédié sa notice sur Afflighem (*Brabantia Sacra.* La Haye, 1726, t. I, p. 35). Il y a dans le *Rhetorum S. Adriani* (Anvers, 1651, pp. 296-297), une poésie à son adresse.

(4) Il voulut en donner plus tard une réédition. Le 21 mars 1671, D. Simon Guillemot, de l'abbaye de Saint-Ghislain, mandait à Mabillon: « le P. prieur de Bornhem, D. Robert Estrix m'a prié de vous faire voire une partie de son œuvre intitulé: *Miroir de la vraye bénédictine*, d'autant plus qu'il le veut faire imprimer pour la seconde fois: il est content de satisfaire aux dépenses, s'il peut trouvé quelque libraire qu'il le vouldroit entreprendre » (*Revue Mabillon*, t. IV, p. 28). Berlière, *Mabillon en Belgique*, p. 25.

portent aux recherches des Mauristes sur l'auteur de l'Imitation. L'abbaye d'Afflighem avait, par esprit de corps, pris parti avec les Mauristes pour Gersen. On y portait, comme d'ailleurs dans les autres monastères belges, le plus vif intérêt aux travaux de D. Quatremaires. D. Odon Cambier avait réimprimé la paraphrase de Mezler en mettant bien en relief le nom de Gersen. D. Estrix, lui, se mit à la recherche du manuscrit autographe de Kempis conservé chez les Jésuites d'Anvers, et envoyé aux chanoines-réguliers de Paris, et il fournit d'intéressants renseignements sur le manuscrit de Saint-Adrien de Grammont, dont la prétendue antiquité devait renverser les arguments des Kempistes. L'hypothèse toute gratuite ne se vérifia pas.

Les relations d'Afflighem avec Saint-Germain-des-Prés devinrent plus intimes encore à la suite de la visite qu'y fit Mabillon en 1672, et qu'il avait annoncée par sa lettre du 19 octobre 1671 (1). L'illustre auteur des Annales de l'Ordre y passa en se rendant de Bruxelles à Gand, à la fin d'août 1672, en compagnie de D. Claude Estiennot. Le prévôt du monastère, D. Emilien Van Hoyvorts, conçut alors le projet d'envoyer deux de ses jeunes moines se former à l'école des Mauristes à Paris. Il sollicita pour eux l'hospitalité de Saint-Germain-des-Prés. Les archives de l'abbaye d'Afflighem permettent de constater qu'effectivement deux religieux, D. Raoul De Clercq et D. Edmond Ibarra furent envoyés à Paris et qu'ils séjournèrent deux ans à l'abbaye de Saint-Denis.

En août 1718, D. Martène et D. Durand, passèrent par Afflighem, mais s'ils louent la bibliothèque « qui est remplie d'un grand nombre de livres », ils font remarquer « qu'il

(1) *Revue Mabillon*, t. V, 1909, p. 68-69.

n'y a point de manuscrits », et ils ne durent s'y arrêter que peu de temps (1).

D. Anselme Berthod, bénédictin de Besançon, qui fut attaché pendant quelque temps à l'œuvre bollandienne, est plus explicite. Dans sa « relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens » qu'il lut à l'Académie de Besançon, le 21 décembre 1776, il parle avec le plus grand éloge de l'abbaye d'Afflighem: « Dom Bede Regaus, prévôt du monastère, dit-il, n'oublie rien pour y maintenir l'amour de la vertu et des lettres; un pareil exemple ne peut manquer d'inspirer beaucoup d'émulation aux religieux: aussi la plupart s'occupent d'une manière digne de leur état » (2). D. Bede Regaus clôt dignement la longue série des abbés et prévôts d'Afflighem. Peu d'hommes ont travaillé avec un amour aussi constant, avec un zèle plus assidu, et, ajoutons aussi avec autant de méthode, pour réunir les matériaux de l'histoire de son monastère. Ces documents, heureusement sauvés lors de la suppression de l'abbaye, permettront un jour d'écrire une histoire digne du passé du grand monastère brabançon (3).

Je ne puis terminer cette introduction sans signaler les renseignements que les lettres adressées d'Afflighem à Paris renferment sur les impressions d'ouvrages et sur les gravures. Ce ne sont que de minimes détails, mais encore ont-ils leur prix par l'histoire littéraire. Une lettre de D. Cambier,

(1) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. I, P. II, pp. 194-195, 207.

(2) Publié par A. Voisin, Gand, 1838, p. 32.

(3) Voir l'intéressant travail de Dom Vincent Coosemans: *Das Leben und die Werke von D. Beda Regaus, letzten Probstes von Afflighem*, 1718-1808 (*Studien und Mitteil. aus dem Benedictiner- und Cistercienser-Orden*, t. XXXI, 1910, pp. 153-181).

du 2 juillet 1645, parle de l'envoi d'une *Pleniluniorum tabula* à laquelle on a inséré son nom, mais à tort, dit-il. Une autre du 21 octobre 1649 nous apprend qu'il est l'auteur d'une réédition de Gersen, faite à Bruxelles; il s'agit, je crois, d'une réédition de la Paraphrase métrique de Thomas Mezler (1). Le 26 octobre 1650, il nous apprend encore qu'il a publié à Anvers la *Venatio sacra* de Haeften, qu'il en a composé le livre XII, mais qu'on a mutilé sa préface. Ailleurs nous lisons que la *Schola cordis* de Haeften a été traduite en français par D. Mathieu Millet, et qu'on cherchait à la publier à Paris. Mais les libraires parisiens conseillaient plutôt de s'adresser à Anvers, à cause des gravures, alors que D. Cambier assure, à la date du 9 août 1644, que les gravures de l'édition originale latine ont été faites à Paris. De son côté, Dom Martin Gouffart, de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, pressait ses confrères français de traduire les œuvres de Louis de Blois.

Les correspondances parlent aussi d'envois de gravures. D. Dachery désirait beaucoup faire graver à Anvers une image de saint Benoît (6 février 1645); le 8 janvier 1646, il en envoie une de Paris. Le Triomphe de la Vierge, dont il est question dans la lettre du 19 décembre 1644, est l'estampe bien connue, publiée quelques années auparavant par Edme Moreau. Mais quel serait ce *Catalogus pontificum Benedictinorum* imprimé à Douai, avec gravures, par le soin des Pères Anglais, vers 1620, dont il est question à plusieurs reprises (6 février, 22 mars, 2 juillet 1645)? C'est un problème que je n'ai pu élucider. Il doit s'agir des bénédictins anglais du monastère de Saint-Grégoire de Douai,

(1) Exemplaires à la Bibliothèque royale de Bruxelles (Van Hulthem, 1379, 1581) et à Maredsous.

qui se perpétue dans l'abbaye actuelle de Downside en Angleterre; on n'y connait point le travail renseigné par D. Cambier et envoyé d'Afflighem à Paris.

Les correspondances bénédictines des XVII[e] et XVIII[e] siècles se font souvent l'écho des disputes théologiques du temps; c'est le cas pour celles d'Afflighem. Les moines réformés d'Afflighem étaient en relations suivies avec Corneille Jansenius et avec Henri Calenus. Le premier avait prêché, le 18 octobre 1628, le sermon de circonstance pour la profession des premiers moines de la réforme à Afflighem, et on voyait souvent le second à Bruxelles. Ces relations furent parfois interprétées dans un sens défavorable à l'orthodoxie de Haeften et de ses moines, d'autant plus que le prévôt d'Afflighem avait donné, le 6 décembre 1641, une approbation de l'*Augustinus* (1).

Les Jésuites combattaient Jansenius; il n'en fallait pas plus pour que D. Cambier prit parti contre les Jésuites. On croyait trouver en Jansenius le fidèle disciple de saint Augustin. Le grand évêque d'Hippone jouissait d'un crédit presque exclusif en matière de la grâce; quiconque n'admettait pas la doctrine augustinienne était suspect aux yeux des défenseurs de la grâce. Molina et les jésuites furent donc combattus, parfois même par des gens qui n'entendaient rien aux controverses théologiques. Toute opposition au molinisme et même aux jésuites n'était pas nécessairement jansénisme. Car il y a jansénisme et jansénisme : le jansénisme d'opposition aux jésuites, le jansénisme de politique ou gallican, le jansénisme de bon ton parmi les lettrés, le jansénisme dogmatique, le vrai jansénisme hérétique, tel

(1) *Panegyris janseniana*, p. 49. — VAN HEUSSEN. *Histor. Ultraject.*, t. I, p. 243.

que celui de D. Louvard et de D. Thierry de Viaixnes. Pour juger des véritables sentiments de Haeften et de ses moines, il faut lire leurs écrits. Lorsqu'on les voit prôner Louis de Blois, lorsqu'on sait que D. Gouffart était le directeur de la vénérable mère Jeanne de Saint-Mathieu, prieure des Bénédictines de Poperinghe, initiatrice de la dévotion au Sacré-Cœur, on peut être tranquille sur l'orthodoxie des moines d'Affighem ; ils ont eu les préventions de leur temps, ils n'en ont point connu les misères. Leur solide piété, l'attachement des Belges au Saint-Siège les préservèrent des troubles qui agitèrent si profondément d'autres Congrégations religieuses.

Dom U. Berlière.

I.

D. Benoît Van Haeften à D. Luc Dachery.

1642, 2 janvier.

Admodum Reverende Pater.

Annus est, et quod excurrit, cum R(everendæ) P(aternitatis) V(estræ) litteras accepi, sed quod iis nihildum responderim, tum adversa valetudo, tum occupationes variæ, et, ut ingenue fatear, mea quædam ad scribendum tarditas causa fuerunt. Quod enim tarde admodum commentarius ille ad vitam S. Benedicti descriptus fuerit, varieque in ipsa descriptione auctus (1), hinc quoque accidebat, ut responsum differrem, cui ipsum commentarium comitem adjungere meditabar. Sed enim, ut non admodum expedita nunc est via libros et majores sarcinas ultro citroque transmittere, ex hinc remora calamo nostro injecta est, et grave etiam dubium, an hac via nostræ qualescumque lucubrationes prælo essent subjiciendæ. Hortabantur plures ex nostris prælatis, ut in hac patria eas ederem, quod addendi, mutandi, demendi (ut in talibus fit) major esset copia : et cum ad Illmum archiepiscopum Mechliniensem (2), nostri monasterii titulo incorporationis superiorem (3), per alios delata esset benignior quædam de hoc opere fama et expectatio, pro sua bonitate dignatus

(1) Il s'agit ici du grand ouvrage de Haeften: *Disquisitiones monasticæ*, qui parut à Anvers, chez Bellère, en 1644.

(2) Jacques Boonen, d'abord évêque de Gand en 1617, transféré à Malines en 1621, décédé le 30 juin 1655 *(Gallia christ.*, t. V, col. 14-16, 164-165).

(3) L'abbaye d'Affighem avait été unie par Pie IV, à la mense archiépiscopale de Malines; à partir de cette union l'abbaye fut gouvernée par des prévôts.

est me ad editionem hortari, pro sumptibus spondere, accelerationem urgere (1).

Hoc beneficio igitur præventus Antverpiæ cum Petro Bellero typographo de tote opere conveni: ubi nunc prælum fervet, et terniones aliquot expressit. Ceterum, uti benevolentiam RR. PP. Congregationis vestræ erga me æterna memoria colo, quod me ad editionem animare prolixo beneficio dignati sunt; ita rogatos velim, ut cum opus illud prodierit, exemplaria a nostro typographo, qui cum vestris etiam commercium habet, assumere non graventur. Nam si istic statim prælo subjiciatur, non exiguum sibi metuit detrimentum. Magnum me tenet desiderium noscendi an supersit R.P. Hugo Menardus, cujus eruditis laboribus suffulcior et eos tantum non exosculor (2). Idem iter insistentes, eadem sæpius pressimus vestigia, sed aliquando seorsum ambulo. Valde autem velim, si ullo fieri possit modo, videre epitomen Ludovici Pii super Regulam S. Benedicti, quam crebrius citat (3), et ego ex Indano (4) monasterio frustra

(1) Haeften dédia son ouvrage à l'archevêque « Debetur proinde tibi, dit-il, quidquid ab ingenio qualicumque nostro proficiscitur, ut hoc opus Ill^mae G. T. dedicando, satori et rigatori nostro vineæ suæ botros, horti sui flores, agri sui manipulos et jus proculdubio suum libentes meritoque reddamus. »

(2) D. Hugues Ménard, né en 1585, profès à Saint-Denis, le 10 septembre 1612, passa à la congrégation de Saint-Vanne, entra ensuite dans celle de Saint-Maur; il mourut à Saint-Germain des-Prés, le 21 janvier 1644 (TASSIN, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 18-28. — VANEL, *Nécrologe*, p. 3 4) — La *Concordia regularum* de S. Benoit d'Aniane fut publiée à Paris en 1638.

(3) Comme l'indique Ménard, dans une lettre du 3 janvier 1643, cet *Epitome* n'est autre que l'*Ordo qualiter fratribus in monasterio religiose ac studiose conversari ac domino militari oportet* de Saint Benoit d'Aniane (HAEFTEN, *Disquisitiones*, p. 1064. — B. ALBERS, *Consuetudines monasticæ*, t. III, Mont Cassin, 1907, p. 26-49).

(4) Le monastère d'Inde ou Cornelimünster, près d'Aix-la Chapelle, fondé par saint Benoit d'Aniane et Louis le Pieux.

expetii, quia nec ibi, nec aliquibus aliis Germaniæ monasteriis nota est. Quare si ex Francia haberi possit, magno me beneficio affectum crederem. Utinam illo me R. V. Paternitas bearet! Aut si qua nanciscendi spes sit, sive describendo, sive commodato transmittendo, valde equidem gauderem. Optarem quoque ut R. P. Menardus in his talibus versatissimus me moneret (uti etiam rogo R. P. V.) de iis quæ judicaret opportuna. Quo nomine commune bonum promoverint et me sibi quam maxima obstrinxerint, qui omnipotentem Deum pro utriusque incolumitate diuturna lubens meritoque rogabo.

Admodum R(everendæ) P(aternitatis) T(uæ)
Humill^mus servus
Fr. Benedictus Haeftenus
Præpositus Affligeniensis.

Affligenio postridie kal. januarii 1642.

Si quo me dignetur responso, dirigat, quæso, R. D. Henrico Caleno (1), canonico Mechliniensi, archipresbytero Bruxellensi, in ædibus archiepiscopi Mechliniensis Bruxellam.

[Ms. fr. 17683, f. 151.]

---

(1) Henri Calenus ou van Caelen, ami intime de Jansenius, dont il publia avec Fromond l'*Augustinus* en 1640. Désigné pour le siège de Ruremonde, il refusa de signer la formule d'abjuration du jansénisme, telle qu'elle lui fut présentée par l'internonce. Il mourut à Bruxelles, le 1 février 1653 (Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. XII, p. 370-374. — *Biogr. nation.*, t. III, col. 238-241). En sa qualité de censeur des livres, il donna son approbation à l'ouvrage de Haeften, le 14 août 1643.

II.

D. Van Haeften à D. Hugues Ménard.

1642, 29 octobre.

Admodum Reverende Pater.

Jam pridem mihi in votis fuit cum R. V. per litteras agere, sed quia sinistra fama, nescio unde, intellexeram, ad meliorem vitam translatam : hine succisa spes communicandi (1). Verum meliora intelligens, confidenter admodum insinuo meum ad S. P. Benedicti vitam commentarium jam excusum et ex disquisitionum nostrarum ad ejusdem S. P. Regulam libris XII tertium jam premi (2). Morbis et variis occupationibus opus illud hactenus interruptum fuit. Et vero non raro dubitavi, an non spem lucis ei prorsus adimerem, visis præsertim accuratissimis R. T. notis et observationibus ad Concordiam Regularum (3). Nam cum omnes illas Regulas habeam, concilia et SS. Historias utcumque legerim, et ex iis opportuna selegerim, animadverti nos sæpe iisdem vestigiis impressisse pedem adeoque quedam jam nec rara nec nova fore. Sed aliud aliorum, valde etiam eruditorum (inter quos R^mus Jansenius p. m. episcopus Iprensis (4), D. Miræus (5), et quidam theologi Lovanienses) judicium fuit, qui

(1) Voir la lettre précédente.

(2) Les *Disquisitiones monasticæ*, dont il a été question plus haut, p. 122.

(3) *Concordia regularum* auctore S. Benedicto Anianæ abbate. Paris, Béchet, 1638, 4°.

(4) Corneille Jansenius, évêque d'Ypres, le fameux auteur de l'Augustinus, décédé le 6 mai 1638.

(5) Aubert Le Mire, chanoine d'Anvers, décédé le 19 octobre 1640, bien connu par ses nombreux travaux historiques. (*Biogr. nation.*, t. XIV, col. 882-895; — Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 137-156).

utiliter edi posse censebant. Cum autem non dubitem R. V. etiam post editam Regularum Concordiam multa superesse, quæ usui mihi esse possent, de quibus merito monendus, non dubitavi humiliter hanc eleemosynam expetere, et rogare, ut quacunque queat parte juvare, juvet. Summopere autem desidero Epitomen Ludovici Pii Imper(atoris) in Regulam S. Benedicti (1), quam frustra quæsivi ex Indano monasterio aliisque Belgii et Germaniae superioris, et nuper pro ea consequenda scripsi R. P. Matthiæ de Potier (2). Quæso, si fieri possit, tuo beneficio habeam. Optem quoque Ruthardi commentarium (3), et Alamannicam interpretationem vocabulorum Regulæ S. Benedicti a Kerone (4) elaboratam, ex qua forte plusculum eruerem, propter

(1) Voir la note 3 de la page 123.

(2) D. Mathias Potier, profès de l'abbaye de Saint-Vanne, fut envoyé, en 1618, à l'abbaye de Saint-Hubert pour y introduire les coutumes de Lorraine. De là il passa, en 1623, à Saint-Denis-en-Broqueroie, pour prendre la direction du noviciat réformé. C'est grâce à ses efforts que les monastères réformés de Belgique purent constituer la Congrégation de la Présentation Notre-Dame. Rappelé en Lorraine en 1628, il devint plus tard visiteur et président de la Congrégation de Saint Vanne. Il mourut à Mouzon le 1er août 1645 (*Revue bénédictine*, t. XIII, (1896), pp. 353, 487. — CALMET, *Bibliothèque lorraine*, Suppl. col. 75-76. — ZIEGELBAUER, *Hist. rei litt. O. S. B.* t. III, p. 667. — D. FRANÇOIS, *Bibl. générale*, t. II, pp. 417-418).

(3) C'est le commentaire d'Hildemar faussement attribué par Trithème à Ruthard, moine d'Hirsau (CALMET, *Commentaire... sur la règle de saint Benoît*, t. I, p. 87. — Cf. HAEFTEN, *Disquisit.*, p. 160). Ce commentaire a été publié par D. Rupert Mittermüller, de l'abbaye de Metten, en 1880 : *Expositio regulæ ab Hildemaro tradita et nunc primum typis mandata*. Ratisbonne, Pustet, 1880, XV-658 pp. 8°.

(4) Kéron, moine de Saint Gall, assure-t-on, sous l'abbé Othmar (720-759), auteur présumé d'une version interlinéaire de la règle bénédictine (ms. 916 de Saint-Gall du IXe s.), de gloses, et d'un dictionnaire latin-allemand. Cette attribution, qui ne date que du XVIIe siècle, n'a pas de fondement solide (KÖGEL, *Ueber das Keronische Glossar*, 1879. — SCHER-

affinitatem nostræ linguæ (¹) cum Germanica superiore. Destinari possent ad domum Ill^mi archiepiscopi Mechliniensis Bruxellæ (²). Nescio an ibi habeatur commentarius Joannis Caramuel, Cisterciensis (³), de quo sincerum vestrum optem intelligere judicium. Multis hic displicet nimia benignitas sive laxitas in explicandis casibus conscientiæ, et quæ monachorum obligationem tangunt: quod pietatem et observantiam parum promovet. Vide quam confidenter scribam, sed facile hanc fiduciam excusabit ejusdem Regulæ professio et studiorum societas. Velim occasionem mihi dari, qua R. P. T. vicissim gratificari queam. Quam opto ut Deus Opt. Max. Ordini nostro quam diutissime incolumem conservet. Affligenio IV kal. novem(bris) MDCXLII.

Admodum R^dæ P^tis Tuæ
Humilis in Christo servus
BENEDICTUS HAEFTENUS
Præpositus Affliginiensis.

RER, *Verzeichniss der Handschriften von St-Gallen*, 1875, pp. 340-343. — *Realencyclop. f. prot. Theol.* 3e éd., t. X, pp. 263-264).

(1) La langue maternelle de Haeften était le néerlandais.

(2) C'était là que son ami Calenus pouvait les recevoir; voir la note 1 de la page 125.

(3) Né à Madrid le 23 mai 1606, profès de l'abbaye cistercienne de Saint-Pierre de Spina, abbé titulaire de Melrose, professeur de théologie à l'abbaye des Dunes, docteur de Louvain le 22 septembre 1638, plus tard abbé du monastère bénédictin de Montserrat à Vienne et d'Emaus à Prague, évêque de Campagna en 1658, de Vigevano en 1673, décédé le 8 septembre 1682 (PAQUOT, t. VIII, p. 251-289. — L. HELMLING, dans *Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1904, p. 658-661). Son commentaire sur la règle de saint Benoit *(In Divi Benedicti Regulam Commentarius historicus, scholasticus, moralis, judicialis, politicus)* fut publié à Bruges en 1640 (Breyghel, 844 pp. fol.). Ses principes furent généralement critiqués et l'on ne se fit pas faute de tomber sur le « princeps laxistarum ».

Quæso, intelligam quid modo prae manibus habeat, aut si ei post Regularum Concordiam aliquid perfectum aut affectum.

Reverendo ac eruditissimo Dommo Dommo Hugoni Menardo, congregationis S. Benedicti in Gallia presbytero religioso, Lutetiam Parisiorum.

[Ms. fr. 17683, f. 153.]

III.

D. Luc Dachery à D. Benoit Van Haeften.

1644. 18 avril.

Benedicite.

Reverendissime Pater.

Vidit Reverendus Pater Superior Generalis noster (1) eruditas lucubrationes tuas, legitque multa ex parte, ac laudavit plurimum: neque faciet ipse legendi finem, donec volumen totum morosa lectione percurrerit. Illius ego nomine et imperio gratulor Reverentiæ tuæ opus tam eximium: quod quidem quantum illi probetur vel inde

(1) C'était D. Grégoire Tarisse, élu général en 1630; il mourut le 24 septembre 1648. Il fut le véritable organisateur des hautes études dans la Congrégation de Saint-Maur. D. Dachery lui a consacré, en 1649, une intéressante notice qui a été publiée par H. Stein (*Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon*. Ligugé, 1908, pp. 60-89. — Voir Tassin, *Histoire littéraire*, pp. 37-57. — Vanel, *Nécrologe de Saint-Germain des-Prés*, pp. 9-11).

intelligas, quod avecta hinc exemplaria omnia retinenda curarit, variis subinde Congregationis nostræ monasteriis deputanda: neque iis etiam habendi animum penitus explevit, quippe qui multo plura sit propediem accersiturus: nunquam enim committet, ut ullum ex cœnobiis nostris nobili illi thesauro destituatur. Porro Vestram is hortatur Reverentiam impensius, ut tam pio operi eadem animi alacritate semper insistat, utpote Dei gloriæ ordinisque universi non pœnitendæ utilitati cessuro et ut quod maxime. Cui et si quando obrepat occasio, haud deerit animus parem tibi obsequii vicem referendi. Habet insuper præfatus Superior Generalis noster hoc unum in votis maxime ut inter utramque congregationem nostram perinde atque vestram mutuum intercedat orationum commercium; ut unitis omnium suffragiis, eam apud Deum gratiam consequi mereamur, quæ sarciendis lapsæ regularis disciplinæ ruinis par esse possit. Cæterum si quid operis recens editum sit in Belgio vestro, quod ad Benedictinum ordinem spectet, sive historiæ, sive cujuspiam monasterii chronicon, vitæ sanctorum benedictinorum, aliave id genus ingenii monimenta, ne nos, oro, inconsultos prætereant. Mittit ad Vestram Reverentiam Reverendissimus Superior Generalis noster librum Sacramentorum Divi Gregorii, notis et observationibus D. Hugonis Menardi illustratum, in majori charta (1), et libellum de Unico Dionysio, quem idem Menardus paulo ante obitum evulgavit (2): hebraicam item grammaticam, quam ex nostris nonnemo contexuit (3); denique et libellum, cui titulus Conceptus in regulam (4): quæ, eo animo

(1) *Divi Gregorii papae I cognomento magni liber sacramentorum*. Paris, 1642, in 4°.

(2) *De unico Dionysio Areopagita Athenarum et Parisiorum episcopo*. Paris, 1643, 8°.

(3) *Linguae hebraicae opus grammaticum* (de D. Thomas du Four). Paris, 1642, 8°.

(4) J'ignore qui peut être l'auteur de cet opuscule.

excipias velit, quo et offert ipse: quo authore hæc scribit ad te omnia, qui tuæ Reverentiæ æternum futurus est,

Reverende admodum Pater
Addictissimus in Christo
frater, servusque longe
humillimus. F. Lucas Dachery
Benedictinus Ind(ignus)

S. Germani a pratis
die 18a aprilis 1644

Reverendissimo Patri Domno Benedicto Haefteno, præposito Affligeniensi. Affligenio.

Cum quinque libellis (1).

IV.

D. Van Haeften à D. Dachery.

1645, 6 février.

Reverende Pater.

Dici vix queat quantum mihi gratuler contraxisse nos cum R. T. amicitiam litterarum commercium quod jam mihi et pridem in votis fuit, et cum Rdo Patre Menardo, piæ memoriæ (2), aliquorumque inchoatum, sed temporum difficultates vix admittebant. Nunc faciliori inventa via, gaudeo quod confratri meo Donmo Odoni (3) tam accurate

(1) Archives de l'abbaye d'Affighem (Orig. dans Collectio Epistolarum, I, 1554-1669, pp. 3-4. Adresse originale p. 6 avec sceau). Je dois la communication de cette lettre à l'obligeance de D. Vincent Coosemans, de l'abbaye d'Affighem, de même que plusieurs notices biographiques sur quelques moines de ce monastère.

La minute de cette lettre se trouve dans le ms. fr. 17684, pp. 31-32.

(2) Décédé le 21 janvier 1644. Le 12 septembre précédent, Haeften avait dû lui écrire une lettre à laquelle Dachery répondit (ms. fr. 17684, f. 64).

(3) D. Odon Cambier, voir plus haut, p. 113-116.

satisfecerit, et si quid ego vicissim queam, operam meam libens addico.

Ceterum occasione introducendæ Reformationis in quoddam amplissimum monasterium orta est difficultas, an ea introduci possit servato antiquo habitu, tonsura et Breviario Romano, quæ tria etiam vellent assumi a nostris, qui directorum ibidem officio fungerentur (1). Quod nobis absonum videtur, et absque ullo, quod sciam, exemplo, et arbitrabar ad constituendum nos in hac individua reformationis specie, non ita accidentaria censenda habitum, tonsuram et Breviarium, idque deinceps alii fortassis sibi vellent concedi, ex quo mira in uno ordine exsurgeret diversitas. Non desunt viri magnæ auctoritatis qui hæc insuper habenda putent, modo reliqua haberi possit observantia. Etiam atque etiam rogo, dignetur inquirere a R^mo P. Generali (2) aliisque, an hoc unquam factum, aut fieri expediat. Quo nomine me plurimum obstringet, ut quod facere cœpi, pro eodem R^mo Patre totaque S. Mauri Congregatione, ad Deum qualescumque preces fundere pergam. Officiosissimam ei adscribo salutem.

Affligenii VI febr. MDCLXV.

Reverentiæ Tuæ
Humilis servus et confrater
Fr. BENEDICTUS HAEFTENUS.

Reverendo Patri Dommo Lucæ Dachery, monasterii S. Germani de Pratis Presbytero Religioso.

[Ms. fr. 17683, f. 155.]

---

(1) Il s'agit du monastère de Saint-Bertin, où les réformés de Saint-Denis-en-Broqueroie introduisirent, en 1635, les usages de la Congrégation belge (voir nos études sur *la Congrégation bénédictine des Exempts de Flandre (Revue bénédictine*, XIII (1895), pp. 25-32) et *La Congrégation bénédictine de la Présentation Notre Dame (Ib.*, XIV (1897), pp. 60-70).

(2) Dom Grégoire Tarrisse, voir lettre III, note 1, page 120.

V.

D. Van Haeften à D. Dachery.

1646, 8 janvier.

Admodum Reverende Pater.

Restitutam R. P. V. a difficili morbo valetudinem eidem totique ordini nostro gratulamur in Domino. Ab illo sane salus et misericordia, cui hoc nomine cum gratiarum actione litavimus. Mitto desideratos libros Bibliothecam Molani (1), et Caramuelis pro Trithemio Apologiam (2), velimque in aliis similibus R. P. T. gratificari queam. Plurimum lætatus sum R. P. satagere, ut quæ hic reperiri hactenus non potuere in regulam Sancti Patris Benedicti commentaria nobis communicentur. Optime sane de nobis merebitur, juvabitque secundam, si sperare liceat, Disquisitionum editionem (3). Doleo per bella, quæ nos hinc forte pellent, minus esse facilem literarum communicationem. Verum divinæ voluntati cedendum. Ceremoniale Monasticum (4) et S[ti] Patris Benedicti imaginem libens vidi, et gratias pro iis ago. Scire aveo an novæ prodierint Constitutiones (5) et si quid aliud ordinem vel Regulam nostram tangat.

(1) *Bibliotheca materiarum quæ, a quibus auctoribus sint pertractatæ*. Cologne, 1618, 4°.

(2) *Steganographiæ necnon Claviculæ Salomonis Germani, Joannis Trithemii abbatis Spanheimensis... declaratio*. Cologne, 1635, 4°.

(3) L'ouvrage de D. Haeften dont il est question dans la lettre I.

(4) Le *Caeremoniale monasticum* dont il s'agit ici doit être celui qui fut publié en 1645 pour la Congrégation de Saint-Maur, plutôt que celui de Bursfeld édité en 1610 par D. Jacques du Breuil ou le Cérémonial bénédictin de D. Michel Bauldry, achevé par D. Tarrisse (Tassin, *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur* p. 57).

(5) Les *Declarationes in Regulam S. P. N. Benedicti* parurent d'abord en 1645 (Tassin, p. 56). Les *Constititiones pro directione regiminis Congregationis S. Mauri*, revues par Dom Tarrisse, furent publiées en 1648

Reverendissimo Patri Generali fælicia anni auspicia, cum voto salutis, qua possum reverentia apprecor et voveo. Omnipotentem Deum deprecans R. V. incolumem quam diutissime conservare dignetur

Admodum Reverendæ Paternitati Tuæ.

humilis in Christo servus

Fr. Benedictus Haeftenus.

Affligenio 8 januarii 1646 (1).

Admodum Reverendo in Christo Patri, Patri Lucæ Dachery, Monasterii S[ti] Germani a Pratis Bibliothecario, Parisios.

[Ms. fr. 17683, f. 157.]

VI.

D. Van Haeften à D. Dachery.

1646, 6 avril.

Admodum Reverende in Christo Pater.

Obstupui plane ad tam magnam promptamque charitatem R. P. Tuæ multoque magis Reverendissimi Patris Generalis (2). Quid dicam mi Pater? Sentio omnino nos præveniri in benedictionibus dulcedinis, de abundantia charitatis. Hac totam nostram congregationem et me qualecumque ejus membrum æternum sibi obstrinxerunt. Deus Opt Max., qui solus potest, hanc beneficentiam remunerare dignetur. Gratissimum fuisset intelligere quid scribæ pro suo labore et sigillo,

(1) La minute de la réponse à cette lettre, dans laquelle Dachery remercie pour les livres envoyés, se trouve dans le ms. 17684, f. 57.

(2) D. Grégoire Tarrisse, voir lettre III, note 1, page 129.

aut alteri cuicumque ministro persolvendum fuerit, ne caro nimium constet hæc benevolentia. Angor enim vestris impensis beneficia postulare. Non desinam in capitulo nostro, feria 3ª post Dominicam 3am Paschæ celebrando, congregatis Patribus communicare hoc grande nobis exhibitum beneficium (1); pro quo ex toto corde, quas equidem possum maximas gratias ago, et mea obsequia Reverendissimo Patri Generali et Rtiæ Tuæ ex animo defero. Hic Antverpiæ existens et expostulans de transmissis libellis, intelligo jam istuc appulisse. Si secus se res habeat, conabor de novo comparare et transmittere. Reverendissimo Patri Generali humillimam adscribo salutem. Deus Opt. Max. Rdam admodum D. T. ordini nostro quam diutissime incolumem conservare dignetur.

Admodum R. P. T.
Humilis in Christo servus
Fr. Benedictus van Haeften.

Antverpia, 6 aprilis 1646.

[Ms. fr. 17683, f. 159.]

VII.
D. Van Haeften à D. Dachery.
1646, 8 octobre.

Admodum Reverende atque eruditissime Pater.

Recepto diplomate illo ad nos transmisso, nihil prius habui quam

(1) Le chapitre de la Congrégation de la Présentation N. D. se tint, le 16 juin 1646, au refuge de l'abbaye de Saint-Ghislain à Mons (*Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par D. Pierre Baudry et D. Augustin Durot, publiées par Alb. Poncelet, S. J., Mons, 1897, p. 121.)

confestim tantæ charitati gratias habere, quod meis litteris significavi, rogans ut si quid in ministros pro sigillo, scriptura aliisque titulis esset expensum, id per litteras indicare dignaretur. Religio enim mihi fuerit has vobis aut R^dissimo Patri Generali nostri caussa adferre impensas, quibus ultra omne meritum et expectationem tam benigne consulere studuistis. Sane si quid esset rari, aut quo R. P. V. ullo modo possem gratificari, omnem navarem operam ut eidem destinari posset. Utinam hoc me beneficio mactet! Subsistimus etiam nunc hic Affligenii cum pleno conventu, nihil mali, nisi in bonis et villis, passi. Quamdiu autem hac tranquillitate uti licebit Deus novit. Si quid ordinem nostrum spectans illic edatur, quæso me reddat certiorem. R^mo Patri Generali cum osculo manus et voto salutis, mea qualiacumque offero obsequia, cujus beneficium alta mente repostum me illi perpetuo tenet obstrictum. Deum Opt. Max. rogo, eum et R. V. ordini nostro quam diutissime servet incolumem.

Affligenio VIII octob. MDCXLVI.

Admod. R^dæ Paternitis Tuæ
humilis in Christo servus,
Fr. Benedictus Haeftenus.

Domnus Odo (1) plurimam salutem R. T. adscribit, optatque scire an valetudo tua jam ex voto fluat, et an postremas ejus in Pentecostes feriis datas receperit.

[Ms. fr. 17683, f. 161.]

---

(1) D. Odon Cambier. La lettre, à laquelle D. Haeften fait allusion, doit s'être égarée.

VIII.

D. Van Haeften à D. Dachery.

1647, 9 septembre.

—

ADMODUM REVERENDE IN CHRISTO PATER.

Post longam avidamque expectationem tandem recepimus Pauli Diaconi commentarium in Regulam S. P. N. Benedicti (1) alterumque impressum librum de cerimoniis (2). Utroque ita delectatus sum ut novam mihi vitam post morbum diuturnum nec sine discrimine attulisse videatur. Debeo profecto hoc nomine R. P. T. plurimum quæ novis me quotidie beneficiis onerat et honorat. Utinam vel in parte respondere queam! Prospera nunc utcumque fruor valetudine indiesque convalesco. Si quid occurrat nostris disquisitionibus opportunum, id sensim colligo et rogo libere etiam me moneat, si quid futuræ in posterum editioni addendum, adimendum vel corrigendum judicaverit. Beneficii sane id loco ducam et quibus possum precibus compensare conabor. Existimo tutissima via ad nos litteras destinari posse, si Antverpiam ad Domimum Gasparem van Woonsel mittantur; libelli vero vel sarcinulæ ad Petrum Bellerum typographum destinentur. Novas congregationis vestræ constitutiones videre percupio; sed erubesco quod nihil reponens nova tam confidenter expetam: optem tamen occasionem dari, ut vicissim Belgica nostra istic appetatis. Deum Optimum Maximum rogo R. P. T. ordini nostro

(1) Ce commentaire a été édité en 1880 par les moines du Mont-Cassin: *Pauli Warnefridi diaconi Casinensis in sanctam regulam Commentarium*. . nunc primum ediderunt. Typis Montis Casini, 1880, XXIV, 564 pp. 8º.

(2) Sans doute l'ouvrage de D. Michel Bauldry, dont la seconde édition parut en 1646 (Voir lettre V, n. 4.)

quam diutissime incolumem tueatur. Officiosissimam salutem et nostra qualiacumque obsequia deferri velim Reverendissimo Patri Generali.

Admodum Reverendæ Paternitatis Vestræ
Humilis in Christo servus
Fr. Benedictus Haeftenus.

Affligenio 9 septembris 1647.

[Ms. fr. 17683, fr. 163.]

IX.

D. Van Haeften à D. Dachery.

1648, 9 janvier.

Reverende atque eruditissime Domine.

Jam pridem exoptatissimis vestris respondissem nisi adversa me valetudo aliquot septimanis lecto affixisset. Nunc autem gratias ago maximas quod ingenue mihi suum aliorumque de meo quali quali onere perscripserit judicium. Et sane affirmare possem nihil mihi umquam gratius evenisse. Operam sane dabo ut quae a me desiderari intellexero ea secundis exhibeam curis, aut causam adferam cur alia incesserim via. Hic Bruxellæ existens minus id praestare nequeo.

Caeterum quod confratri meo D. Odoni (1) commiseras inquirendi Lobbiis exemplar Bertrami de Prædestinatione, factum id qua potuit debuitque deligentia (2); et spes est nanciscendi transsumptum aliquod

(1) D. Odon Cambier.

(2) Sur ce traité de Ratramne, copié par Mabillon sur le manuscrit de Lobbes, voir Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.* Sœc. IV, P. II, præf.

nequicquam a Patribus Societatis et Minoritis expetitum, sed quia Benedictinis se fatentur magis obnoxios retento autographo, communicabunt aliquam, ut vocant, copiam. Interim intelligo ab eximiis doctoribus S. Theologiæ academiæ Lovaniensis eundem expeti et expectari librum, quem in Galliam transmittant. Scire aveo an vobiscum ea in re conspirent Theologi Parisienses et eodem animo ac fine idem exemplar exoptetur, adeoque si votis nostris Lobiensium respondeat promissio, una opera utrisque satisfiet, quod mihi equidem gratissimum accideret. Interim satagam ut quæ Lobiis suggerentur communi bono utrisque communicentur.

Pauli Diaconi commentarium transcribimus et opportune cum gratiarum actione remittemus (¹).

Christi divinitatem rogo R. T. gratiæ donis adaugere dignetur.

Rev^mo Patri Generali salutem et mea qualiacumque obsequia humiliter defero.

Rev^dæ P. Tuæ
Humilis in Christo servus
Fr. Benedictus Haeftenus.

Bruxellae IX jan. MDCXLVIII.

[Ms. fr. 17683, f. 169].

---

n. 130; *Annales O. S. B.*, t. III, pp. 68-69. — *Histoire litt. de la France*, t. V, pp. 339-343. — *Neues Archiv*, t. XXVI, p. 755, et particulièrement D. G. Morin, *Les « Dicta » d'Hériger sur l'Eucharistie (Revue bénédictine*, t. XXV, 1908, pp. 1-18) J'ai publié une lettre écrite par Mabillon, de Bruxelles, le 25 août 1672, où il parle de sa visite à Lobbes *(Revue Mabillon*, t. IV pp. 9-10). Le texte du traité a été publié par Mauguin *(Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*, t. I. Paris, 1650).

(3) Voir p. 137, n. 1.

X.

D. Van Haeften à D. Dachery.

1648, 11 avril.

Admodum Reverende atque eruditissime Pater.

Jam pridem vestris respondissem nisi morbus, et satis periculosus, lecto me affixisset. Quæ causa etiam præcedens, ut spero, silentium excusabit. Interea Doctores Theologi Lovanienses describi et autenthicari sibi curarunt e bibliotheca Lobiensi Bertramnum de prædestinatione quem jam istuc transmissum aut proxime transmittendum puto, ut frustra sim, si ulterius quid circa hunc librum moliar (1). Hic Bruxellæ existens vestra accipio summæ charitatis munera. Meditationes per totum annum (2), vitam S^{ti} Benedicti et ms. regulæ compendium, ex quo vestrum in me meaque studia amorem manifestissime colligo. Utinam vices aliquando repetere possim tot jam præventus et oneratus beneficiis. Set etiam novum etiam expetere et exspectare audeo. D. Goffart, frater R[di] Domni Prælati S[ti] Dionysii in Brocqueroya (3) nostrae Congregationis et cui multis nominibus obnoxius sum, salvum conductum veniendi Parisios causis in adjuncta schedula expressis sibi transmitti postulat. Aliis vero destitutus meam in hac re operam implorat. Proinde etiam atque etiam rogo hoc charitatis beneficium (nisi gravius sit

(1) Voir lettre IX, n. 2.

(2) Sans doute l'ouvrage de D. Firmin Rainssant, bénédictin de la congrégation Saint-Maur, *Méditations pour tous les jours de l'année*, dont la seconde édition parut à Paris en 1647.

(3) D. Martin Gouffart, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, de la congrégation de la Présentation Notre-Dame, élu le 18 juin 1645, décédé le 5 octobre 1669 (Berlière, *Monasticom belge*, t. I, p. 241).

quam existimem) ei procurare dignetur, quo nomine me sibi habebit magis magisque obstrictum.

R^dæ admodum P. T.
Humilem in Christo famulum,
Fr. BENEDICTUM HAEFTENUM.

Hac XI^a aprilis 1648.

[Ms. fr. 17683, f. 165.]

XI.
D. Odon Cambier à D. Dachery.
1644, 27 juin.

Pax Christi.

REVERENDE PATER.

Affectum tuum in commune sacrati ordinis nostri bonum ex binis ad R^mum Præpositum nostrum litteris agnovi (1). Quibus ego dum plenius ab eodem responsum veniet, in antecessum pauca repono. Merito enim incalui ab hoc igne quem Tuæ non modo spirant, sed et accendunt. Mortem eruditissimi Patris Menard (2) qui non sentiat, amousios sit oportet, et in silvis ferino lacte educatus. Credo ego litteratos omnes illacrymasse, sed hæc communis jactura. Quotus enim quisque ad eam felicitatem pervenit, et ingenii sui fructus pertinaci multorum annorum studio quæsitos videat, et publico donet? Fere qui aetatem in litteris detriverunt, dum maturuisse ad foetum videntur, invida falce demetuntur. Sic et Menardus,

(1) Sans doute les lettres I et II à Haeften.
(2) D. Hugues Ménard, décédé le 21 janvier 1644; voir p. 124, n. 2.

ὁ μακαρίτης, abiit, imo vivit in libris, dicam an liberis quos reliquit. Verum ne vulnus aliquousque fortean obductum novo contactu recrudescat, ad alia transeo, doctissimi patris manibus quietem æternam prius adprecatus.

Quod de libris MSS. quaerit R^tia Tua, quos edendos curaret, sicubi eos repercro haud gravate indicabo. Sed juverit ante omnia discutere Bibliothecam Belgicam, quae curante Antonio Sandero, nuper Insulis excusa (1). Curabo autem, ut Bivius referat librum expetitum in quo varii auctores, qui de scriptoribus ecclesiasticis commentati (2). In historiam ordinis nostri nihil hic hactenus prodiit. Ego horis subsecivis historiam monasterii nostri jam contexere cœpi, dumque lucem viderit, faciam e primis exemplar habeatis (3). Si quid porro in eam rem penes vos exstet, quaero adjutum me velitis. Lego in officio S. Hugonis Cluniacensis visam ejus animam dum migraret a Fulgentio abbate (4); atqui noster is est primus

(1) *Bibliotheca belgica manuscripta sive elenchus universalis codicum MSS. in celebrioribus Belgii cœnobiis... adhuc latentium.* Insulis, Le Clercq, 1641, 2 parties in-4°.

(2) Sans doute l'ouvrage de Suffride Petri de Leeuwarden, *De illustribus ecclesiae scriptoribus authores praecipue veteres.* Cologne, Cholin, 1580, 8°.

(3) Ce travail est resté manuscrit; voir p. 113.

(4) Le bréviaire bénédictin mentionne cette vision à la fin de la huitième leçon : « Quo tempore Fulgentius, abbas Noviomensis, duos angelos vidit geminum lectulum in cœlum inferentes, quorum alterum Anselmo Cantuariensi archiepiscopo, alterum Hugoni abbati dicerent stratum, unde is utrumque ad æternam requiem migrasse cognovit.» Hildebert parle seulement d'un abbé de Noyon (Vita, n° 51, ap. *Acta Sanct*, 2e éd., t III april, p. 655) et il faut alors identifier cet abbé avec Geoffroy, évêque d'Amiens, qui eut aussi une vision au sujet de saint Hugues. Raynald parle d'un abbé du diocèse de Cambrai (Vita, n° 30, *ib.*, p. 661 ; Gilon d'*un* abbé (Vita, n° 12, *ib.*, p. 665). Une addition à la Chronique d'Afflighem (Dachery, *Spicileg*, t II, p. 776; MGH, SS. t. IX, p. 417) et le *Chartularium Sithiense* (t. II, lib. II, c. 279, dans Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, Paris, 1840,

ejus nominis et dignitatis, ut probaturum me confido. Sed aveo scire unde lectiones illæ decerptæ, quisve earum auctor.

Ceterum quum video vos desiderare vitas Sanctorum Benedictinorum et chronica monasteriorum, subiit suspicari an non his apparatum moliamini ad annales Benedictinos latine scribendos. Gratissimum erit si intellexero, nam id unicum mihi in votis. Huc studia, huc conatus omnes meos, si per superiores nostros licuerit, perquam libenter conferam atque utinam haec bella remoram non injicerent, et commercium litterarium inciderent! Sentiret Gallia Benedictina et Belgicam ad idem studium concursuram, cujus contesserationis utinam ego incentor et spectator aliquando fiam. Optaret R^mus^ noster, a quo libellos propediem habebitis quos alias edidit, exemplar constitutionum vestrarum et rituum in sacris sibi transmitti (1); magis enim illi et mihi vestra allubescunt, quam Patrum Lotharingorum quos directores habuimus (2). R^mus^ Pater Vester Generalis post humillima manuum oscula, salutem et obsequia hic mea inveniet, quibus tamen nihil decedet si et integra ea in R^tiam^ Tuam transfudero, cujus aeternum ero

Humillimus servus,
F. Odo Camberius,
Bibliothecarius Affligeniensis.

Si quo responso me dignetur, destinatio fiet ad domum Ill^mi^ Archiepiscopi Mechliniensis Bruxellæ, ubi has dabam V kal. julias MDCXLIV.

---

pp. 278-279), attribuent cette vision à l'abbé Fulgence d'Affighem. C'est aussi l'opinion de Mabillon *(Annales*, l. LXXI, n° 74, t. V., p. 529; voir D. L'Huillier, *Vie de saint Hugues, abbé de Cluny.* Solesmes, 1888, p. 542).

(1) Voir ce qui a été dit plus haut, p. 133.

(2) La réforme des monastères belges s'était faite par l'entremise des moines de la Congrégation de Saint-Vanne, qui y avaient introduit leurs livres liturgiques et ascétiques.

XII.

D. Cambier à D. Dachery.

1644, 9 août.

Pax Christi.

Reverende Pater.

Erubui ad tantam humanitatem tuam, qua non modo exspectationem meam, sed et merita superasti. Bruxella me tenebat, et obiter aliquid ineundæ amicitiae scripseram; atque en sine mora epistolam adfectus magni, addo et effectus non minoris plenam. Utrumque exosculor; nam ultimum vix cogitare ausus fuissem nedum petere. Tamen quae tua est benivolentia, et illud addidisti, et quidem cumulatissime. Havebam tantum scire unde et quibus e fontibus hausta essent quae de abbate nostro Fulgentio habent lectiones S. Hugonis Cluniacensis; at tibi parum fuit digitos in fontes intendisse ni et aquas ipsas in me derivares. Sinum pando, in pectus illas admitto atque utinam te una complecti liceat, vel saltem alias refundere quibus non exstinguetur caritas nostra sed accendetur magis! Nimirum aquæ ardebunt igni. Incumbam certo, et pro virili mea adnitar ut, sicubi in Belgicæ Bibliothecis cum blattis adhuc pugnent, Petri Cellensis (¹), aliorumque quæ expetis MSS. opera votis tuis quantum potuero faciam satis. Interim pro submissis in Chronicon nostrum schediis me obstrictum habes, in eo nomen tuum leges, ut vel sic tandem amico optime merito tributum aliquid a me videat posteritas. Surium in vita S. Hugonis vix legendum censueram (²),

(1) Les œuvres de Pierre de Celle furent éditées en 1671 par D. Ambroise Janvier.

(2) Le passage en question donne positivement le nom de l'abbé d'Afflighem (*De probatis Sanctorum historiis*. Cologne, 1571, t. II, p. 897).

postquam ejusdem Hugonis Acta, quæ Bibliothecæ Cluniacensi inseruit Quercetanus (1), carptim revolvissem, nec quidquam in re mea repperissem. Nam præterquam quod stilum primigenium in Surio desiderent multi, etiam ipse non pauca interpolavit, recidit et correxit doctis ut placerent quas fecisset historias. Mihi longe alia mens, qui scriptores suis ipsis verbis loquentes audire et legere malim, nec scabra illa et incompta dictio ita ferit et offendit aures, ut non medullam ipsam, id est, antiquitatem præ illa æstimandam putem. Sed ut ad Fulgentium nostrum redeam, gratia tibi sit, cujus indicio locum hunc in Surio habere contigit. Volupe fuit intelligere Annales Benedictinæ Galliæ ab eruditissimo Patre Anselmo Le Michel pertexi (2). In spem enim venio fore ut aliquis tam accuratis lucubrationibus instructus animum ad conscribendos totius ordinis nostri Annales adpellat. Ceterum antequam progrediar salveat a me plurimum dictus R. P. Anselmus, et obsequia mea sibi addicta sciat. Amo enim et colo eruditos. Quod si te medio in amicitiam ejus me insinuavero, crede mihi, optime Pater, digito mihi videbor coelos tetigisse. Bivius noster ad vos tendit aut jam pervenit. Litteras a nobis non habuit, quod Leodici moram se tracturum diceret, et illas per veredarium æque promptum esset submittere. Inter libellos,

(1) MARRIER et DUCHESNE, *Bibl. Cluniac.*, Paris, 1614, pp. 413-438.

(2) Profès à l'abbaye de Corbie le 13 septembre 1621, décédé après le 27 juin 1647. D. Tassin dit qu'il fut chargé par le général de la congrégation de Saint-Maur de faire la visite des monastères afin de rassembler des matériaux pour l'histoire de l'ordre de Saint-Benoit (TASSIN, *Hist litt.*, pp. 35-36). C'était un caractère inquiet et brouillon, que le général D. Tarrisse tâcha de gagner en l'envoyant dans les divers monastères de la congrégation pour y recueillir les matériaux d'une Histoire de l'Ordre. D. Dachery a parlé des difficultés que ce religieux causa à son supérieur. (*Mélanges Mabillon*, pp. 61-66). Voir D. U. BERLIÈRE, *Nouveau supplément à l'histoire litt. de la Cong. de Saint-Maur*, t. I, Paris, 1908, pp. 364-366.

quos R^mo^ Patri Generali defert, est *Schola cordis* (1), quam in gallicum satis naviter, si mei judicii res ea sit, transfudit decem abhinc annis R. P. Matthæus Millet et ipse gente Gallus a Lotharingis ad nostros missus (2). Optarent eam Typographi nostri in prælum mittere; alii consultius putant Lutetiam ut ea mittatur, quum et olim istic icones ejus libelli in æs incisæ fuerint ad exemplar Antvierpiensium. Nos autographum P. Milletii hic habemus. Et si quidem typographi vestri suis id opusculum sumptibus typis exprimere velint, haud gravate submittetur, sed ea cautela ut sub directione vestrum editio et correctio fiat. Memini me dedisse eidem Bivio indiculum aliquot librorum, quos istic nobis coemat; sed quum haud multum in his mercibus sit detritus, gratissimum foret si tua opera in preciis aliquantulum juvaretur. Ego meum, si quid hic in eadem re curatum velitis, desiderari non patiar. Constitutiones et ritus vestros ubi interum lucem viderint perquam libenter videbimus. Juvenis qui has tradet cognatus est admodum R. D. Præpositi nostri (3), origine Antverpiensis, per quem, si quidem hoc litterarium commercium simul decurrere est nobiscum animus, tutissime omnia destinabuntur. Si autem grave foret eum convenire, mittantur Antverpiam cum involucro et hac inscriptione:

A Monsieur Mr Gaspar van Woonsel (est pater hujus juvenis) Aumosnier et marchand de la ville d'Anvers demeurant à l'arc du Ciel sur la Vieille Bourse. Valeat plurimum in Domino Jesu, ejus quum

(1) Le *Schola Cordis* parut à Anvers, chez Verdussen, en 1629, fut réédité en 1699.

(2) D. Mathieu Millet, de Metz, profès à l'abbaye de Saint-Mihiel le 19 octobre 1619, arriva à l'abbaye d'Affighem en novembre 1627. En 1630, 1632 et 1633 il exerça la charge de visiteur et de secrétaire des chapitres de la congrégation belge de la Présentation N. D. (*Revue bénédictine*, t. XV (1896), p. 494). Il mourut à Saint-Simphorien de Metz le 16 mai 1636.

(3) D. Benoit Van Haeften

Deo ad aram facies memor qui honori sibi ducit, quod sit florentissimæ et sanctissimæ vestræ congregationi atque in primis

R[dæ] Tuæ

Humillimus servus et confrater indignus

F. Odo Cambierius (1).

Affligenii V idus augusti MDCXLIV.

[Ms. fr. 16783, f. 281-282.]

XIII.
D. Cambier à D. Dachery.
1644, 2 octobre.

Pax Christi.

Reverende Pater.

Litteras tuas non mole sed adfectu æstimandas, dum prolixiores

(1) Dans la minute de sa réponse, Dachery se déclare heureux d'apprendre que ses bons offices sont agréables Il remercie de l'envoi de la *Bibliotheca ecclesiastica*, surtout à cause de Sigebert qui y est inclus. Il a lu dans la *Bibliotheca Ms*. de Sanderus qu'il y a à Cambron un manuscrit des « Sermones de tempore et de sanctis » de Pierre de Reims, et il demande s'il s'agit de Pierre, abbé de Celle, puis de Saint-Remi de Reims, car dans deux mois on va imprimer les œuvres de cet écrivain Il a acheté pour Affighem les livres demandés. Le P. Combefis va imprimer Saint Jean Damascène. A propos de la vie du P. de Condren, il remarque « Vitam R. Patris Condren, propter frivolas quasdam hyperbolas a compilatore adinventas vobis haud gratas fore existimavi. » Le prix de l'édition des Conciles en 37 volumes augmente tous les jours, et cet ouvrage deviendra rare. Il lui signale le Pontifical de l'Eglise grecque par Habert. Quant au «Schola Cordis», les libraires parisiens ne peuvent l'imprimer; il vaudrait mieux s'adresser à Anvers, à cause des gravures. Il a vu le neveu du prévôt. Salut de D. Anselme Le Michel. Ms. 17684, p. 30).

avide exspecto, recepi. Operam tuam non alia lege admittam quam quae est recti et æqui; ut nimirum vicissim meam ipse exigas, quo confidentius ego tuam. Hactenus de mss., quorum elenchum misisti, nihil mihi compertum; ubi aliquid occurrerit, non gravabor transcribere. Est Bruxellæ Antonius Gurnez (¹), presbyter Oratorii, qui vitam S. Liberti ab hinc paucis annis publico dedit (²). Conscribit modo historiam monasterii Stabulensis, probaturus inter alia S. Columbanum fuisse instituti Benedictini. Sed hæret in vita S. Baboleni, quam ex mss. vestri monasterii de Pratis tomo I Histor. scriptorum Galliæ inseruit Quercetanus, verum non integram, ut suspicamur (³). Itaque si quid præter edita in membranis vestris lateat, gratissimum foret id verbulo indicare quo nihil in hac parte desideretur. Cognatum R. D. Præpositi nostri istic ad linguæ gallicæ studium excitari libenter intellexi (⁴). Sed ubi agit Bivius noster ? Nihildum de ipso ex quo Lutetiam abiit audivi. Velim, si adhuc ibidem moram trahit, *Octavarium* unum *Benedictinum*, Breviaria aliqua in-8° uno volum., Regulas item 4. et Claudii Roberti Galliam Christianam (⁵), præter alios libros, quorum indiculum habet,

(1) Jean Antoine a Gurnez, natif de Stavelot, entré à l'Oratoire en 1627, recteur de la chapelle de Bon Secours à Bruxelles, dépendant de la cure de Saint-Géry, décédé le 23 octobre 1652 (Paquot, *Mémoires*, t. XI, pp. 355-360; *Biographie nation.*, t. VIII, col. 555-556). Voir plus loin la lettre du 1r juillet 1645.

(2) *Vita et Martyrium S. Liberti*, Malines, Jaye, 1639, 4°.

(3) Duchesne, *Hist. Franc.* Scr., t. I, 658-64; sur la vie de saint Babolin abbé, non de Stavelot, mais de Saint-Maur-des-Fossés, voir J. Yernaux, *Les premiers siècles de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. XIX, pp. 283-290.)

(4) Le jeune Van Woensel, d'Anvers (voir lettre XII).

(5) Claude Robert, grand vicaire du diocèse de Châlons-sur Saône publia, en 1628, un ouvrage, *Gallia christiana*, qui l'a fait considérer depuis comme le créateur de l'œuvre à laquelle les Sainte-Marthe ont attaché leur nom. La priorité appartient cependant à Jean Chenu, dont l'ou-

nobis coemat. Fuit hic nuper, et Romam modo proficiscitur R. P. Bernardus Maurus Aeganus, abbas Hibernus (1), quocum multa contulimus de ordine nostro, et inter cetera sermo multus fuit de florentissimæ vestræ Congregationis sanctitate et incremento. Optaremus eapropter catalogum omnium monasteriorum quae reformata sunt, ut liceat saltem vobiscum exsultare et lætari de uberrimis quae in dominicum horreum cotidie infertis fructibus. Nos hic steriles et quantæ molis est vel unicum nobis aggregare monasterium ! Volunt monachi, nolunt abbates, at tempus fuit quum instarent hi, et abnuerent illi. Sic volvitur orbis. An non et regna quae inclinari dicerem fere validis Galliæ concussionibus ut sint ad catholicæ fidei bonum et propagationem, Deum enixius oro. Certe si hanc sartam tectamque ubique servabunt Poliocretes vestri, est quod gaudeam, et ipsi de propagando imperio sperent. Audio istic varias sanctorum nostri ordinis imagines in æs incisas, etiam Joannis Gersen abbatis Vercellensis, imo et Arborem Benedictinam, quod libenter intelligam, nam raro ad nos merces istæ commeant, sæpe autem ad vos meus adfectus, quem iterum multa cum salute mitto. Affligenii postridie kalendas octobris MDCXLIV (2).

R^tiæ V^ræ

Humillimus servus et confrater,

F. Odo Cambierius.

[Ms. fr. 16783, f. 285].

vrage : *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia* parut à Paris en 1621 (Cf. V. Fouque, *Du Gallia christiana et de ses auteurs*. Paris, 1857, pp. 11-59).

(1) Dans une lettre du 1r septembre 1644, adressée à D. Léonard Colchon, abbé de Seligenstadt, président de la Congrégation de Bursfeld, l'abbé de Saint Pantaléon de Cologne lui recommandait un bénédictin profès en Espagne, natif d'Irlande, D. Bernard Maur de Agano : « Est vir magnæ doctrinæ et experientiæ, qui pro ordinis bono bonos conceptus practicare intendit » (Séminaire épiscopal de Mayence, correspondance orig. adressée à l'abbé Colchon). La famille Egan était une famille distinguée d'Irlande.

(2) Dans sa réponse, Dachery déclare avoir trouvé une Vie de saint

XIV

D. Cambier à D. Dachery
1644, 19 décembre

Pax Christi.

Reverende Pater.

Binas R. T. litteras sub initium et finem octobris ad me magno adfectu exaratas eodem fere tempore, nimirum pridie idus decembris recepi. Quid dicam? gratias omnes in animum immigrasse tuum si tacuero, ipsæ litterae tuæ dicent. Ita benevolus es, ita liberalis et largus ut ad minimam desiderii mei significationem, illico pleno, quod dicitur, modio, beneficia in me admetiare. Gratum me esse scribam? Sum animo isto, quem utinam videas! Verbis ægre possum, minus factis. Nam quid istuc est, tam prolixe operam a te addici et porro praestari, ut in emptione librorum cum Bivio, et aliis in eam rem curis? Addis et elenchum monasteriorum amplissimæ vestræ Congregationis, quem jam perlibenter vidi et sum exosculatus, nec ego solum, sed et R^{di} Patres nostri, quorum voto et meo, crescito in millia. Nam bonis omnibus facta jam spes, in priscorum Benedictinorum mores atque instituta vos abituros, imo verius dixerim, jam abiisse. *Florete flores, quasi lilium*, sub Liliorum umbra, *et date odorem*, et nos trahite ut in odorem tam sanctæ vitae vestrae curramus. Avulsus quidem manibus homimun a florida

Babolin avec les notes de Jacques du Breuil plus détaillée que dans Duchesne; il enverra les passages désirés. Il mettra de côté les images bénédictines. Le *Gallia Christiana* est rare; on ne peut le trouver que chez les bouquinistes. Les Sainte-Marthe travaillent à une édition corrigée. Il envoie une liste des monastères de la congrégation de Saint-Maur (ms. 17684, f. 34).

arbore vestra ramus unus (Cluniacum cum filiabus suis), sed manet animorum unio, quae ab una eademque vegetatur radice caritatis. Separet vos puer iste commendatarius, si tamen ipse, et non potius parens ejus ex consilio eorum quos nostis; caritas, qua invicem nexi estis, nunquam vos dividet (1). Fallor an etiam ex commendatarii istius auctoritate ausi nuper veterani S. Martini de Campis repetere locum suum et exigere Reformatos? (2) Facile conjectaremus nos in quorum officina hec cudantur, qui Bertinianis ejusdem fere moliminis auctores ante annum fuisse feruntur (3). Occulti sunt eoque perniciosiores, veste nobis concolore amiciuntur, applaudunt, gratulantur, sed hos cavete, nihil minus curant aut magis timent quam monasteriorum reformationem. Imo qui nihil non egerunt ut religiosi cum aliis Regularibus nuncuparentur, ipsam Religionem ejusque vota elevant et homines ab ea dehortantur. Sed Apostolos istos, sic

(1) La congrégation de Saint-Maur avait été unie à celle de Cluny en 1634 sous l'influence ou par ordre de Richelieu, dont les vues ont été beaucoup plus larges que celles qu'on lui suppose ordinairement. Elle fut séparée par son successeur dans la commende de Cluny, le prince de Conti, fils du prince de Condé, âgé de treize ans, encore écolier chez les Jésuites, le 22 octobre 1644. Voir sur cette affaire les *Mémoires du R. P. D. Bernard Audebert*. Paris, 1911, publiés par D. Léon Guilloreau, et surtout l'important travail de D. Paul Denis, *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*. Paris, 1913.

(2) Sur les remontrances des Anciens du Saint-Martin-des-Champs à Paris, voir les *Mémoires* de D. Audebert, pp. 6-7.

(3) L'abbaye de Saint-Bertin appartenait à la congrégation des Exempts de Flandre. En 1635 un certain nombre de religieux demandèrent l'introduction de la réforme de Lorraine (voir nos articles sur les congrégations des Exempts de Flandre et de la Présentation N. D. dans la *Revue bénédictine*, t. XII, 1895, pp. 30-32; t. XIV, 1897, pp. 60-70; *Melanges d'histoire bénédictine*, t. I, pp. 179-189. Les bénédictins belges, chargés de la direction de la réforme, furent obligés de quitter Saint Bertin le 23 mai 1644.

apud Lusitanos audiunt, missos facio. Homines amo, non ipsorum vitia, quae persequor et nova reformatione omnino tollenda censeo (1).

Bivius tandem ad nos adpulit. Bruxellæ hominem conveni et præter morem eorum inveni cum libris quos e Galliis advexit. Nescio quid cogitet, non facile nobis imponet, qui probe novimus quantum distent aera lupinis. Expetit 80 florenos pro illis libris quos bibliopolæ nostri pro 50 libentissime vendent Nam quis credat aut animum inducat pro solo v. g. Dausquii commentario in Silium Italicum (2) persolvendos decem florenos? Sane quum et alias suboluisset nobis ejus hominis carissimas esse merces, bibliopolas Antverpienses adivimus qui Breviaria in-8° quæ Bivius sex septemve flor. vendiderat, pro 4 florenis obtulerunt Itaque dixi me perscripturum R. T. an etiam adeo care ipsi constiterint ii libri, quorum emptioni eam adisse contigit, pro quo et immortales agimus gratias. Animus est postquam illi in solidum satisfactum fuerit, hominem mittere, ut res suas sibi habeat, nan filius clariss. Woonselii quidquid negotii cum R. T. nobis fuerit optime peraget. Et ego, ut verum fatear, odi querulos istos, et male me habet, quod tam care prima Disquisitionum (3) exemplaria vobis vendiderit. Interim libenter judicium super his tuum libenter audivero.

Eadem hora qua postremas tuas vidi, acutum calamum arripui et ad R. D. Priorem Camberonensem mihi notum scripsi (4), qui ubi rescripserit de Mss. illis Petri Remensis (5) faciam ut quantocyus omnis tibi scrupulus eximatur. Utinam et Deus vota nostra

(1) Dom Cambier fait allusion aux jésuites.

(2) Silii Italici *de bello punico*, ed. Cl. Dausquecio Paris, 1615, 4°.

(3) Les *Disquisitiones monasticale* de D. Haeften.

(4) Abbaye de l'ordre de Citeaux dans le Hainaut. Le prieur était alors Dom Antoine Le Waitte, qui devint abbé de Moulins en 1650 et de Cambron en 1662 (Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 78-86, 355); il est auteur d'une histoire de son abbaye.

(5) Ce Ms. est signalé par Sanderus, *Bibl. belg. Ms.*, P. I, p. 363.

audiat, et valetudinem tuam firmet, que et alios ingenii tui fetus publici juris facias! Bibliothecæ Belgicæ Ms. collectore Sandero partem 2am Insulis evocavi (1), et propediem dono nostro habebis; ut et partem 3am quae adhuc sub prælo sudat. De *Gallia Christiana* supersedebimus donec nova et accuratior iterum prodeat. Gaudeo et Damascenum græco-latinum recudi (2) nec missam P. Condren vitam (3), nam logidædalorum hic nobis satis. Ceterum tam operosa et castigata, ut dicis, omnium conciliorum editio, in XXXVI voluminibus, salivam paene nobis movet (4). Et si enim omnia Concilia variarum editionum habeamus, ardet tamen animus et vestrorum pretium, si forte velimus comparare, nosse. Quod, quaeso, perscribere digneris. Fasciculum imaginum quas ad nos mittere decrevisti, nescio cui melius concredere possis quam filio clariss. Woonsel, qui ad patrem Antverpiam facile transmittet, atque ille ad nos. Velim tamen sciat R. T. Triumphum B. Mariae (5) penes

(1) Elle fut publiée à Lille en 1644. Cet ouvrage, qui devait avoir cinq parties, est resté incomplet; les deux premières parties seules ont été publiées (voir F. Van der Haeghen, *Bibliotheca belg.* S. 196, p. 12).

(2) Cette réédition, projetée dès 1635, d'abord par Jean Aubert, puis par Combefis et par Labbe, fut exécutée en 1712 par le P. Lequien (Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés,* t. XII, p. 98 99).

(3) Ce doit être l'ouvrage du P. Amelotte, *Vie du P. de Condren, second supérieur général de l'Oratoire.* Paris, 1643, 4°.

(4) C'est l'édition royale du Louvre en 37 volumes in-folio, dont un de tables, tous datés de 1644. «Ce n'est qu'une réimpression de Bini, dans laquelle on a fondu les trois volumes des Conciles des Gaules de Sirmond et le premier des deux in-folio des Conciles d'Angleterre de Spelman» (Dom H. Quentin, *Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires.* Paris, 1900, p. 28).

(5) Cette estampe de toute rareté, gravée vers 1640, par Edme Moreau, sous le titre de: *Triomphe de la Très Saincte Vierge chanté par les Pères Bénédictins* a été reproduite et décrite par le R. P. D. Bernard

nos esse dono monachi Luxoviensis (1). Optarem ejus loco directoria duo ad recitandas horas usus Benedictini et pretium refundemus, ut et Constitutionum vestrarum quum excusæ fuerint. Prodiit Coloniæ Agrippinæ primus tomus Annalium R. P. Antonii de Yepes, latino donatus a Thoma Weiss, nescio cujus instituti; quum opus ipsum videro, quod evocavi, accuratior erit relatio (2). Optem hoc resciat R. P. Anselmus, cujus ego viri amicitiam in parte felicitatis pono et magni emere velim. Salveat a me animitus et suum me mancupio esse credat. Paratur et alius ad prelum liber a R. D. Romano Hay, Benedictino Germano, contra Crusium Jesuitam Bremensem (3). Gustulum vidi et bonus pater insigniter descobinatur.

Joliet, 1904, 16 p. in-4° (voir *Revue liturgique et bénédictine*, mai 1911, pp. 249-250). Elle est dédiée à Françoise-Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims.

(1) Luxeuil en Franche-Comté.

(2) La Chronique générale de l'ordre de Saint-Benoit du bénédictin espagnol D. Antoine Yepez fut traduite en latin par D. Thomas Weiss, bénédictin de Neresheim en Bavière. Le premier volume parut à Cologne en 1648, le second en 1650. Cette traduction, qui s'arrête à l'an 715, n'a pas été continuée. La lettre suivante annonce que le volume est seulement sous presse.

(3) En 1636 D. Romain Hay, bénédictin d'Ochsenhausen, avait publié son *Astrum inextinctum* pour défendre les droits des anciens ordres sur les monastères rendus aux Catholiques par l'édit de restitution. Cet ouvrage fut combattu par le jésuite Jean Crusius, de Brême, dans son *Astri inextincti eclypsis et Deliquium*. Cologne, 1639. D. Romain Hay répondit par son «*Aula ecclesiastica ecclesiasticis præsertim regularibus eorumque extinctione et... Hortus Crusianus Joannis Crusii e Societate Jesu Bremensis Eclipsi sive Deliquio Astri inextincti speculi loco oppositus*. Francfort, 1648, 4°. Cet ouvrage, dédié au P. Vincent Carafa, général de la Compagnie de Jésus, se rapportait à l'occupation d'anciens monastères bénédictins par des religieux d'autres ordres. Cette controverse mit aux prises Hay avec les Jésuites Crusius, Inchofer, Laymann, Masen et Mangioni (voir Sommervogel, *Bibliothèque*

Si quid aliud est, quod a me factum velis, rogo humiliter, ne roga sed jube. Ita enim in te vestramque congregationem meus adfectus propendit, ut nihil sit quod mea copiâ possit, quin ultro vobis delatum velim. Vale, mi R[de] et colendissime Pater, mei peccatoris, dum manus in sancta tollis, præsertim in his Natalibus diebus Affligenii XIV kalendas januarias MDCXLIV.

Reverentiæ Tuæ,
Humillimus in Christo servus et confrater
F. Odo Cambierius
Benedictinus indignus.

---

de la Compagnie de Jésus, t. II, col. 1706-1707; t IV, col. 563, 1592-1593; t. V, col. 480, 684-685).

Ce fut grâce à l'intervention de l'abbé de Saint-Trond, Hubert de Sutendael, que Romain Hay obtint l'approbation d'un censeur de l'université de Louvain (*Revue bénédictine* t. VIII, 1891, p. 161). Une lettre de Romain Hay à l'abbé Léonard Colchon, abbé de Seligenstadt, président de la Congrégation de Bursfeld, et correspondant de l'abbé de Saint-Trond, nous fait connaitre que l'approbation fut donnée le 1[er] mai 1648 par Jean Sinnigh, professeur de théologie au grand collège de Louvain. Il y en eut une autre de Jacques Pontanus; docteur de Louvain (Correspondance adressée à l'abbé Colchon, au Séminaire épiscopal de Mayence). Cependant l'édition de Francfort 1648 ne porte pas d'approbation de Louvain.

XV

D. Cambier à D. Dachery
1645, 6 février

—

Pax Christi.

Reverende Pater.

Litteræ tuæ nonis januarii exaratæ VIII kalendas februarii demum in manus venere. Gaudeo tam candidum, doctum et mite pectus mihi obvenisse; nec est quod beneficia vel officia mea depredices, quum vestris meritis paria non sint, et ego in parte felicitatis ponam a tali viro compellari. Scripseram, ut in postremis memini, Camberonam pro MSS. Petri Cellensis vel Remensis sermonibus; atque eccum R[di] Domni Prioris responsum: « Ego, bibliothecariusque noster non unum sed dies plures inquisitioni operum PetriCellensis vel Remensis impendimus; invenire tamen non potuimus. Sive quia is non sit, sive quia sublatus, aut error in catalogum impressum irrepserit, proque Blesensi Cellensis; nam illius sermones invenimus, hujus minime (¹) ». Ita ille. In quibus dum aliud non suppetit, acquiescamus. Si porro tamen investigare apud alios me voles, faciam perquam libenter. Theoderici abbatis Trudonopolitani liber *de ratione temporum* nondum quod sciam lucem vidit. Sed nec ubi squalle(ns) obsitus jaceat, hactenus audivi (²), at Rodulfi monachi et post abbatis Chronicon Ms. exstat in qui-

(1) Le prieur de Cambron était alors D. Antoine Lewaitte; voir lettre XIV, page 152.

(2) Thierry, abbé de Saint-Trond (1099-1107). Le traité *de ratione temporum* n'est pas mentionné par l'*Histoire littéraire*, t. IX, p. 338-342 parmi les ouvrages de Thierry.

busdam bibliothecis, verum publici juris nondum factum [1]. Exemplum ejus addixit P. Antonius a Gurnez, is quem alias scripsi componere historiam monasterii Stabulensis atque ut pretium labori respondeat petit et ipse per litteras subsidium a nobis litterarium ex vita S. Baboleni, quam apud vos Ms. esse dixi, et vulgata auctiorem [2]. Ut mentem ejus et scopum videat R^tia^ Tua verba epistolæ adscribo: « Prorsus, inquit, quod R. P. Lucas Dacherius tam benigne, tam spondet ultranee, suscipio ac votis iterum iterumque geminatis, abillo vobisque efflagito. Ita pretermissa a Quercetano, initium totum, multa in medio, nonnulla circa finem; denique omnia auctioris istius historiæ ita ut neque ipsæ Breullii notæ desint, fideliter inscripte, vir optimus ad nos transmittere non gravetur. Necessum est enim in tam amplo opere, quod moliri nos scitis, eam vitam S. Baboleni gravi satis stilo conditam publici juris facere. Quapropter etiam atque etiam rogo, ne ad eum rescribere cum salute et precibus nostris differatis ». Sic ille ad me. Quæso igitur piæ ejus petitioni hoc detur, imo ordini, quem ejusmodi scripta illustrant, et satis alias depressum, extollant. Bivii artes ne dicam fraudes, jam plane detectæ. Mirabar ego quid sibi vellent illius querelæ, gemitus et ficta suspiria. At ille genium gentis suae, ut video, non pessime expressit. Aeruscatores istos valere et apud suos plorare malim, quam nobis, qui more majorum candide cogitamus et agimus, suis

(1) La Chronique de Saint-Trond, donnée plus tard par D. Martène (*Spicilegium*, t. II, p. 659-708), fut publiée d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Trond, provenant de l'abbaye d'Affighem, et que les moines de ce dernier monastère retinrent, quand ils constatèrent que c'était un bien aliéné. La copie, fournie par D. Cambier, se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. lat. 12941. Le manuscrit, après la Révolution française, fut remis par un des derniers moines à M. Cortens, vicaire général de Malines (*Archiv. für aelt. deutsche Gesch.*, t. VIII, p. 546).

(2) Voir lettre XIII, page 148.

strophis imponant. Itaque Bivium, ne quasi in bivio cumipso pereamus, mittemus. Quidquid autem negotii inter nos erit, optime Wonselius [1] accurabit. Quem rogo, sicubi mores ejus inurbanitate vel nimia verecundia displicent, corrigere et optimæ frugi parare velis. Rem non minus gratam admodum R^{do} domno Præposito [2], quam parenti ejus nobis addictissimo desideratam facturus.

Miseret me Cluniacensium quod in matrem ingrati, desertis optimis patribus ac fratribus suis unius principis, cui forte nummorum major cura quam ipsorum, fidei ac tutelæ se committant. Quid hoc aliud quam manibus pedibusque, quod aiunt, calamitatum sibi ac posteris accersere? Miseri, prope dixeram, cur ad credulam spei perplexae auram antennas solvitis? Quis vobis Condœus dabit, imo quid non auferet? Sed ego fere extra oleas, et quid tua refert, dicet aliquis. Certe adfectus impulit et metus, qui me incessit, ne in domestico quasi schismate, exsultent ac nobis insultent adversarii, quos habemus plures et habebunt quotquot hanc strictioris observantiæ viam insistent [3].

Scripsimus Antverpiam super imagine S. P. Benedicti, quam istic in aes incidi velletis. Rescriptum est, nihil statui posse nisi exhibeatur prius ipsum diagramma, ut videant et arbitrentur cetera tum recte processura. Porro non cum cælatore, sed iconopolo quopiam conveniendum, quod parens Wonselii nostri, qui talium peritus est, optime peraget. Transmittatur igitur ad nos quantocyus ea imago et curæ nobis erit, ne diligentia et sollertia ulla desideretur.

Tomus I Chronici Benedictini nondum mihi lectus, nam ut audio, Coloniæ adhuc sub prælo sudat [4]. R. P. Romanus Hayus libro

(1) Neveu de D. Haeften, dont il a été question plus haut (lettre XII).

(2) D. Haeften, prévôt d'Affligem.

(3) Il est question de la séparation de Cluny et de Saint-Maur, signée le 22 octobre 1644, dans la lettre XIV, p. 151.

(4) Traduction latine par D Thomas Weiss des chroniques de D. Yepez, dont le premier volume parut en 1648.

suo titulum fecit: *Hortus Crusianus trecentis sexaginta* ni fallor, *consitus mendaciis, falsificationibus* (1), etc. Pœnitebit Socios istos, ut arbitror, quod temere tironem suum cum veterano nostro commiserint. Nam alii in arenam protracti satis æmulorum suorum voluptati depugnant, ut opus non fuerit e Germania novum peti antagonistam. Sed quid mirum, manus eorum in omnes, et omnium in eos. Vellent scio, nunquam R^mo^ et doctissimo Belgarum episcopo Jansenio, vel Sorbonico doctori Ant. Arnauldo diem dixissent. De quibus quid vestri censeant (nam vere jam militaris est Ecclesia) libenter audivero. Catalogus pontificum ordinis nostri cum iconibus ante XXV annos Duaci excusus est curantibus Patribus Anglis (2). Exemplar evocavi, et quum accepero R. T. transmittam. Suscipiat modo partem 2. Bibliothecæ Belgicæ Ms. quam Admodum R. D. Præpositus offert (3). Sed quia cursores ordinarii fasciculos non ferunt, misi per currum ordinarium Bruxellensem, et destinavi typographo Solly, ut ipse vobis tradat. Nec aliam viam video, dum hujusmodi fasciculos mittimus, sed litteras Wonselius curabit. Similiter quum R. T. aliquid transmittet, destinetur per eundem currum ut inscribatur Francisco Vivien, bibliopole Bruxellensi, ut ad me inde mittatur.

Dederam Bivio curam emendi opera Guilielmi Parisiensis a Raynauldo Jesuita recensita, pro quibus recepi sermones; optarem et omnia opera, pretiumque mittetur (4). Similiter Godeau in Epist. canonicas in-12° (5) debebat addi 5. aliis volum. in S. Paulum,

(1) Voir lettre précédente, p. 154-155.

(2) Ce *Catalogus* illustré n'est pas signalé par Duthillœul dans sa Bibliographie douaisienne.

(3) Cette deuxième partie parut à Lille en 1644. Voir lettre XIV, page 153.

(4) Téoph. Raynaud S. J. n'a pas édité les œuvres de Guillaume de Paris; Cambier se rétracta dans la lettre suivante.

(5) Antoine Godeau, évêque de Grasse : *Paraphrase sur les épîtres cano-*

sed nihil horum vidi. Conciliorum omnium pretium satis arridet (1). Verum metus bellorum nos retrahit. Avet tamen animus scire, an etiam notae vel scholia per omnes tomos impergantur, qualia sunt Loaysæ, Binii, Sirmondi, etc. Valde optaremus scire an venalis istic sit libellus Exercitiorum P. Cisneros Benedictini cum Exercitiis S. Ignatii columnatim et paralellos Lugduni curante Cajetano excusos (2). Ecce quam multis audemus vos onerare, sed quæso,

niques. Paris, 1640, in-12°. Il avait publié les épitres de saint Paul, de 1635 à 1637, 5 vol.

(1) Voir lettre XIV, page 153.

(2) L'*Exercitatorium vitæ spiritualis* de Garcia de Cisneros, abbé de Montserrat en Espagne († 27 novembre 1510) parut d'abord en espagnol à Montserrat même en 1500; il s'en fit d'autres éditions en cette langue à Barcelone (1530), à Valence (1564), à Barcelone (1857). Une nouvelle édition vient d'en être donnée par D. Fauste Curiel O. S. B.: *Ejercitatorio de la Vida espiritual*. Barcelona, Gili, 1912.

Les éditions latines sont nombreuses: Paris (1511, 1555), Venise (1555), Barcelone (1561), Salamanque (1569, 1570), Ingolstadt (1591), Anvers (1615), Cologne (1644), Salamanque (1712), Ratisbonne (1856), Naples (1858).

Une traduction italienne parut à Venise en 1577; on connait trois traductions françaises, celle du chartreux D. Morice (Paris, 1585), du bénédictin de Saint-Maur D. Anselme Thevart (Paris, 1655), celle de l'abbé J. Rousseau (Paris, 1902). Une traduction anglaise, due à un bénédictin de Ramsgate, parut à Londres en 1876 (D. Fauste Curiel, pp. XXI-XXII).

L'ouvrage de l'abbé Constantin Gaetani (Cajetan): *De religiosa S. Ignatii sive S. Enneconis fundatoris S. J. per Patres Benedictinos institutione deque libello exercitiorum ejusdem ab exercitatorio venerabilis servi Dei Garciæ Cisneri abbatis benedictini magna ex parte desumpto.* Venise, 1645, fut attaqué par le jésuite Jean Rho. *Joannis Rho Mediolanensis e Soc. Jesu Achates: Ad. D. Constantinum Caietanum Monachum Casinatem, et S. Baronti abbatem V. C. adversus ineptias et malignitatem libelli Pseudo-Constantiniani de Sancti Ignatii Institutione atque Exercitiis.* Lugduni, Borde, 1644, 4° (Sommervogel, *Bibliothèque*, t. VI, col. 1713-1714). Les deux ouvrages furent condamnés

poena talionis nos multate vicissim. Jesus Christus Dominus noster R[tiam] Tuam omnesque confratres dilectissimos diu florere et valere honori suo velit. Quod animitus voveo. Affligenii VIII idus februarii MDCXLV.

R[tiæ] Tuæ
Humillimus servus et confrater
F. ODO CAMBERIUS.

Addo epistolam admodum R[di] D[ni] (1) Præpositi quam ipso dictante excepi. Fere mihi exciderat petere quandonam Declarationes in regulam erunt excusæ (2).

[Ms. fr. 17683, f. 286-287].

---

par la Congrégation de l'Index, le 18 décembre 1646. On signale à tort une édition de Cisneros à Douai en 1615 (Duthillœul, *Bibliographie douaisienne*, p. 375).

(1) Voir lettre IV.

(2) La minute de la réponse se trouve dans le ms. 17684 f. 34v-35. Dachery voit souvent le neveu du prévôt, parle de Condé et de Cluny. Il demande si on a jamais publié à Anvers quelque chose de Thierry de Saint-Trond, de la chronique de Raoul de Saint-Trond; il envoie des images et l'édition de la lettre de Barnabé par D. Ménard. Il demande aussi dans quel esprit écrit le traducteur latin des Chroniques d'Yepez, de quelle matière traite le P. Romain Hay contre Crusius, et déclare qu'il serait heureux d'apprendre quelque chose au sujet des gravures des papes bénédictins.

XVI

D. Cambier à D. Dachery

1645, 22 mars

Pax Christi.

REVERENDE PATER.

Tardius voto meo humanissimis litteris tuis et muneri longe gratissimo respondeo. In caussa fuit serior occupatio. Quippe totos decem dies in secessu *exercitabar, et scopebam spiritum meum*, ut cum Davide hoc dicam. Fasciculus imaginum cum adjunctis probe nobis redditus, uti et cum postremis geminum exemplar Constitutionum. Pro his et illis velim ἀντιδωρίδιον mittere, quo reciprocum adfectum testari liceat, sed id adeo tenue, vix ut animum inducere quiverim, ut hos icunculas in antecessum quasi præmitterem. Erit spero quum Catalogo Pontificum Benedictinorum aliquid a robusta Apellis Belgici manu addam, quod vidisse fors non pigeat.

Litteras P. Gurnez inscriptas destinavi. Interea et in manus venit Chronicon S. Trudonis a Rodulfo abbate aliisque ejus loci cœnobitis satis accurate concinnatum. Dum autem initialem paginam inspicio, librum monasterii nostri ego lætus vidi. Itaque retinere et nobis vindicare eum thesaurum constituimus, ex quo si quid decerptum R. T. velit, fiet haud gravate (1). Si chronicon istic haberetis, non dubito quin typographi vestri libenter prœli et pretii operam sint facturi. Nec recusaverint, ut credo, nostri. Videbimus quo bellorum hi apparatus inclinabunt. Nam recensione aliqua opus, addo, et notis, sicubi obscurior, aut ab aliis abit hic liber. Judicium tuum de R^mo Jansenio et Arnauldo probum et probatissimum, nos prioris

(1) Voir lettre XV, page 157.

vitam, si in illam inquiratur, non dubitamus (1). Ego tametsi non multas horas eorum lectioni dederim, ad perfectionem mihi additos stimulos haud possum diffiteri. Atque ut ingenue quod sentio dicam, malo unum Augustinum, cujus doctrinam tot Pontifices ac concilia comprobarunt, quam trecentos Molinianos, qui aliter quam Augustinus hic philosophandum, stolide dicam an impudenter, pronunciant. Quis enim ferat dominam Theologiam servire ancillæ suae Philosophiae, illi, quae hæresiarchas in errores perniciosos traxit et sua deliria orbi obtrudere callide persuasit? Et tamen ut sunt haec tempora et Sociorum terribilis ubique potentia, quam vereor, ne nuper excogitatæ opiniones, non quia veræ, sed quia suaves et mollitæ, neve quidpiam gloriae istius Societatis decedat sanctæ præjudicent vetustati, ac veritatem, quæ caput exserere cœperat, iterum sepultum eant! Sed Deo, scientiarum Domino, pro ecclesia sua sancta id curæ erit.

(1) Dans la minute de la réponse à la lettre du 22 mars 1645, D. Dachery formule ainsi son opinion : « Opinionem meam rogas quid de doctiss. Jansenii Ipresensis et doctoris Arnauldi doctrina nobis videatur, næ ego quid respondeam nildum certum habeo quod sit contentio ac disceptatio maxima inter animos ; quosdam enim ejusmodi doctrina impendio delectat, nonnulli vero ab ea abhorrent Verum, ut quod sentio proferam, permultos sum expertus non modo utrorumque præfatorum doctrinam verum etiam vitam severe adeo et stoico supercilio incriminari, ut exclament et nasum non aliter suspendunt quam si hæreseos atque parricidii eos compertos haberent, qui neutrius libros legerunt, nedum præ manibus habuere Attamen qui Iprensis et Sorbonici partes tuentur magnæ ac reconditae litteraturæ virorum loco a doctis numerantur, antagonistæ vero minime gentium. Hi siquidem in suis libellis quos persæpe evulgant, nil commendatione dignum scripserunt, nil quod lectoris stomachum non magis ad somnum provocet, quam ad amplius legendum everberet. Binæ præsertim D. de Raconis episcopi Vabrensis responsiones ad doctorem Arnauldum quas, ut audio, postica sanna eludunt multi. Sed hæc hactenus, nihil namque temporis nisi forte successivi (quod est cariss.) in ejusmodi librorum soleo impendere » (Ms fr. 17684, f. 104).

Opera Guilielmi Parisiensis recusa legeram in Bibliotheca Philippi Alegambe [1], sed falli jam extra ambiguum est. Editionem Venetam nollem, etiam minori pretio. Miror vestros tam utilis et rari scriptoris, addo et Parisiensis, nihil editioni tribuere. Expediret omnino edi exercitia illa S. Ignatii a Walgravio collata cum P. Cisneros, nam paucis id innotuit, et Socii fortiter pernegant. Ipse interim P. Walgravius [2] sciat esse Bruxellæ quemdam ex Chifletiis, qui librum de Imitatione Christi Thomæ Kempensi omnino asserere paret contra Cajetanum et sese [3]. Sic iterum bella, et stilo jam æque ac ferro decernendum ubique videtur. Vincat veritas, et iterum nos cum felice ista Irene revisat.

Quod Deum rogo, et pariter ut Te, Reverende Pater, cujus adflicta valetudo mihi molesta accidit, diu valentem vigentemque cum R^dis^ Patribus diu servet. Vale. Affligenii XI kalendas aprilis pervigilio S^mi^ Patris nostri MDCXLV.

R^tiæ^ Tuæ,

Humillimus servus et confrater,

F. Odo Camberius.

[Ms. fr. 17683, f. 293].

---

(1) Philippe Alegambe S. J. *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu*. Anvers, 1643.

(2) D. François Walgrave, bénédictin anglais, du monastère de Dieulouard, publia en 1638, à Paris, une édition de l'*Imitation*, d'après le manuscrit d'Arona (Puyol. *Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre de Imitatione Christi*. Paris, 1898, p. 75), et en 1650: *Argumentum chronologicum contra Kempensem*. Paris, Billaine, in-12, XXII-180 p.

(3) Philippe Chifflet, abbé de Balerne, défenseur de Thomas a Kempis (Voir Puyol. *L'auteur du livre de Imitatione Christi*. Paris, 1900, p. 38).

XVII

Jean Antoine de Gurnez à D. Dachery

1645, 1r juillet

—

Jesus Maria.

Gratia D. N. Jesu Christi.

Reverende Pater et Domine,

Plurimum indolui cum a venerabili nostro Odone Affligeniensi (1) scriptum a vobis accepi meas ultimas ad vos non pervenisse; quod itaque illis sedulo rogaram, instantius istis precabor, ut S. Baboleni vitam Ms. beneficio vestro descriptam juxta promissum vestrum nanciscamur, deinde pro supererogationis cumulo vitam alteram S. Hillonis allias Tillonis (2), qui ex S. Audoeno in vita B. Eligii, hujus famulus et apud Solemniacum sub abbate Remaclo monachus, isti ad episcopatum Tungrensem rapto meruit in Solemniaci praefecturam subrogari. Ediderunt quandam vitam S. Tyllonis PP. Societatis Antverpienses in vasto illo opere quo 24 tomis vitas sanctorum evulgare parant, et jam duobus Januarium illustarunt; at vita illa multum mutila est, ac praecipua pleraque lacunis hiantibus præterit; quae Menardus eruditissimus ponit ex ea Ms. quam apud Solemniates asservari ait. Miror autem industrios illos Patres contentos fuisse vitam illam ex Claromaresco Artesiae sive Flandriae Cisterciensium monasterio promptam velut orbi propinare, et non potius ad fontes ipsos, Solemniacum inquam recurrisse; quasi paludis aqua quamtumvis clara puritati fontium

(1) Dom Odon Cambier, voir p. 114.

(2) La vie de saint Tillon a été publiée dans les *Acta Sanctorum*, t. I. de janvier, pp. 376-380. Mabillon l'a donnée dans ses *Acta*, t. II, pp. 994-1000, d'après le Lectionnaire de Solignac.

posset aequari. Spero equidem a vobis effectum iri, ut eam communicare descriptam Solemniates gaudeant, simul catalogum suorum abbatum perpetuamque seriem dignentur adjungere. Quam enim edidit in Gallia sua christiana Claud. Robertus, inperfecta sit ob paucitatem oportet, deinde post S. Remailum sive Remaclum abbatem primum, secundum facit Dagobertum, cum ex S. Andoeno S. Tillonem primo abbati suffectum liqueat. Quae quidem multiplicis disputationis tricas sive ambages, dum de discipulis S. Remacli ago, peperere. Has oro vestra diligentia confratrumque Solemniacensis coenobii finiri. Ceterum laborum vestrorum merces magna Deus erit, quem unice in sanctis ejus et ordinis vestri dilucidandis scopum propositum habeo; imo labores meos vestris sodalibus Stabulensis et Malmundariensis abbatiarum suo nomine edendos permitto.

Chronicon Rodulphi abbatis ad Affligenienses postliminio redisse significavit R. D. Odo (1). Aliud si est ex usu vestro, imperate, qui volens volansque mandata exequar.

Reverendæ Paternitatis vestrae
Humilis et devotus servus
JOANNES ANTONIUS A GURNEZ.
presbiter Oratorii D. Jesu.

Bruxellis hac 1 Julii 1645.

[Ms. 17684, f. 117].

---

(1) Sur ce manuscrit de la Chronique de Saint Trond, voir lettre XV.

XVIII

D. Cambier à D. Dachery

1645, 2 juillet

Pax Christi.

Reverende et doctissime Pater.

Quum Bruxellæ nudius quartus agerem, traditæ mihi sunt litteræ tuæ cum imaginibus accurate satis delineatis. Gratias maximas pro iis ago, quumque nihil in manibus sit præter hunc catalogum pontificum Benedictinorum, rogo benigne suscipias (1). It comes Pleniluniorum tabula, cui et nomen meum, immerito jam, auctor inseruit (2). Nam non ego is qui principibus et summis viris accensear.

Exhilararunt litteræ tuæ R^mum Præpositum nostrum. In spem enim venit fore ut tua opera mss. illos in regulam commentarios adipiscatur. Quod ut accurare pergas, opere te rogat maximo. Nec est quod vereantur Reverendi Patres ne in itinere deperdantur. Nam si librorum fascibus, quos Bellero junior frater transmittit, includantur, optime et sine periculo ad manus devenient. Historia nostra Affligeniensis nondum ad umbilicum perducta est (3). In caussa sunt occupationes variæ. Indolui congregationis vestræ casibus (4). Quid dicam? Facimus invicem angustias, dum lutea vasa per quorumdam imprudentiam dicam an malitiam colliduntur. Duremus fortiter et assilientes illos fluctus tanquam rupes elidamus. Probat

(1) Voir lettre XV, p. 150.

(2) Cette *tabula pleniluniorum* m'est inconnue.

(3) Voir plus haut, p. 114.

(4) Allusion à la séparation de Saint-Maur et de Cluny et aux difficultés créées par D. Claude-Faron de Challus; voir plus haut, p. 151,

servos suos Dominus. Notitia mihi et familiaritas coaluit cum Martinianis apud Nervios et Dunensibus monachis (1). Si quid est in quo meam operam velis, jube tantum, ecce ego. Litteras abbatis S. Cyrani videre velim (2); nescio quorum molimine ad nos nihil aut parum earum mercium perferatur. Vale, mi Reverende Pater, et dum sacris operabere, memoriam ejus quæso habe, qui omnia sua Reverentiæ Tuæ et congregationi vestræ devovit.

Affligenii currente calomo VI nonas julii MDCXLV.

Reverentiæ Tuæ
humilis et obsequentissimus servus
F. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17683, f. 205].

XIX
D. Cambier à D. Dachery
1645, 24 août

Pax Christi.

Reverende et doctissime Pater.

Solicitum me ob diuturnum silentium tuum amor facit. Vereor enim ne morbis continuis pulsata valetudo tua aliquando succumbat, rapiatque notis et litteris carissimum caput. Deum votis convenio haec avertat.

(1) Les abbayes de Saint-Martin de Tournai, de l'ordre de saint Benoît, et des Dunes à Bruges, de l'ordre de Cîteaux.

(2) Ces lettres de l'abbé de Saint-Cyran devaient alors circuler en manuscrit.

Adest modo nobis R^dus et Clar^mus Dominus Antonius Sanderus (1), scriptis suis orbi jam notus, et mihi longo usu conjunctissimus, quumque varia jam opera prælo parata habeat, rogavit me opere magno per epistolium ad R. V. illi aditum sternerem. Quod facio, unaque peto, aliquid operae conferre digneris apud typographos Parisienses, ut si forte animum inducant ad aliquorum editionem, id ipse resciscat. Non pœnitebit suscepti laboris (2). Transmisissem modo tertiam partem Bibliothecæ ipsius manuscriptæ, sed vixdum sub prælo sudare cœpit. Velim prolixior esse, verum quum abituriat Sanderus noster, et me necessum calamum suflaminare. Salutem plurimam adscribit R^mus noster præpositus, avideque exspectat si quid e Galliis subsidii litterarii mittetis ad secundam Disquisitionum editionem (3). Vale, Reverende Domine, et me precibus juva. Affligenii XXIV aug(usti) MDCXLV.

Reverentiæ Tuæ
humillimus servus et confratér
F. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17683, f. 288].

---

(1) Antoine Sanderus, célèbre polygraphe belge, né à Anvers en septembre 1586, chanoine d'Anvers, qui alla finir ses jours à l'abbaye d'Affighem, où il mourut le 16 janvier 1664.

(2) Dachery répondit le 1r janvier 1646 à une lettre de Sanderus du 22 novembre 1645, pour lui dire que les libraires parisiens accepteraient son offre, si les guerres n'étaient un empêchement. (Ms. 17684, f. 69).

(3) Les *Disquisitiones monasticæ* de D. Haeften; voir lettre I, p. 123.

XX

D. Cambier à D. Dachery
1645, 25 octobre

Pax Christi.

Reverende et doctissime Pater.

Scripsi jam non semel et rescripsi Reverentiae vestrae per fratrem typographi Belleri. Heu quam vereor (quod Deus avertat) ne morborum vis aut alius casus facultatem ademerit respondendi, aut certe dimidium animae meae abstulerit. Meliora tamen spero et ominor. O quando dies illa affulgebit qua tuas videre atque exosculari dabitur! Exime mihi, quaeso, hunc metum, hanc curam quae plus aequo animum exedit, nec detergetur ab alio quam litteris tuis. Sed illae non Affligenium, ut alias, destinandae, sed Gerardimontem, Flandriae opidum, quo nuper commigravi. Caussam adtexo. Est hic celeberrimum florentissimumque totius Flandriae gymnasium in ipso S. Hadriani monasterio, nostri ordinis et moris, situm, in quo humaniorum litterarum, ut vocant, disciplinae traduntur. Professores laudabili Patrum nostrorum instituto sunt monachi (1). In eorum me nuper numerum superiores retulerunt, et ut artis Rhetoricæ seu dicendi precepta praelegerem, volue-

(1) L'abbaye de Saint-Adrien de Grammont avait accepté la réforme de Lorraine et faisait partie de la Congrégation belge de la Présentation Notre-Dame. L'abbé Martin Lebrun y ouvrit un collège d'humanités en mai 1629 (Aug. De Portemont, *Recherches histor. sur la ville de Grammont*, t II, p. 232. — U. Berlière, *Le collège bénédictin de Saint-Adrien de Grammont Travaux poétiques (Revue bénédictine*, t. IX, 1892, pp. 517-522). — E. Soens, *De voormalige scholen te Geeraardsbergen (Annales de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, t. XI, pp. 37-82). A la fin du xviiie siècle, le collège avait perdu son importance; on n'y comptait que 24 élèves (*Revue de l'Instruction publique*, t. XXVI, 1883, p. 225).

runt. Me haud poenitet ejus provinciae, nam studia majora, nempe philosophica et theologica jam decurri; et ejus aetatis sum, ut parum aut nihil referat me solidum annum istis lectionibus dare (1), solidum annum, inquam, nisi vestri hinc me pellant. Nam, si nescis, nuper postridie kalendas octobris, quum instaurationem studiorum solemniter molior, miles vester, duce Gassione (2), solitudinem hic poene fecit. Ad ejus siquidem in Flandriam irruptionem, quum rustici fugerent et omnia praedae relicta viderentur, tantus hic terror fuit ut de vertendo solo plurimi cogitarint. Et sane caussa suberat, quum vestri inaudita dicam temeritate an audacia, duobus abhinc millibus conspicerentur. Poterant omnes ad internecionem caedi, utpote magnis fluminibus et urbibus cincti. Verum, Deo nostro obcaecante, pedem impune, imo spoliis onusti retulerunt. Quid de his provinciis divina statuerit providentia, plane nos latet. Id scimus Deum, quando populum punit, auferre intellectum principum, imo uti instrumentis, ut sic dicam, vilioribus. Nam ecce in Flandriae excidium concurrerunt Regina, Hispana et regis nostri soror, Rex, puer, duces, ut ferunt, haeretici. Quis id futurum credidisset? Non ipse Richelius vel qui in ipso vivit et vincit Siculus cardinalis (3). Verum ego ab his manum tollo, et te, cum R^{dis} dominis confratribus valere diuque vigere animitus opto.

Gerardimonte in monasterio S. Hadriani VIII kal. novembris MDCXLV.

Reverentiae Tuae
humillimus confrater et servus
F. Odo Cambierus.

[Ms. f. 17683, f. 289].

(1) Les élèves du Collège lui dédièrent une pièce poétique conservée dans le *Rhetorum collegii S. Adriani oppidi Gerardimontani in Flandria Poesis anagrammatica*, Anvers, 1651, p. 334.

(2) Le maréchal de Gassion.

(3) Mazarin.

XXI

D. Cambier à D. Dachery

1645, 2 décembre

Pax Christi.

REVERENDE ET DOCTISSIME PATER,

Nudius quintus redditae mihi sunt uno tempore binae a te cum libro epistolae. Quarum adspectu ita gavisus sum, ac si ipse ex ancipiti longoque morbo convaluissem. Benedictus Deus qui carissimum mihi patrem ex præcipiti levavit et in veterem pristinæ valetudinis locum restituit. Ad gaudii cumulum accessit munus tuum longe gratissimum *Cærimoniale monasticum* (1) scilicet, et S. P. N. Benedicti effigies, quantivis sane pretii monumentum. Quod et eo nomine ad R[mum] Præpositum more transmisi.

Sed unum male me habet, postremas litteras meas alio lectas atque intellectas animo quam sint exaratæ. Nam ut in iis vestros ego principes aut duces perstringerem nec per somnium ὄδου ὄναρ, ut græci loquuntur, cogitavi. Scio ego sacrosancta regum capita, reginam matrem impuberis filii regnum prudenter administrare, regem ipsum christianissimum magno Dei dono Franciæ datum; adhæc Gassionem, si hæresim excipias, cetera fortissimum et incomparabilem ducem unumque esse, qui Galliæ Lilia in Flandria serere et ad frugem perducere possit. Verum ex aliorum sententia, miranti propior quam sugillanti vestrorum tam repentina irrup-

(1) Le *Cæremoniale monasticum* jussu et auctoritate congregationis S. Mauri ordinis S. Benedicti editum. Paris, 1645, 8°; voir lettre V, p. 133.

tione felicitatem illa scripsi. Si quid tamen crudius a me dictum, jam nunc inductum indictumque volo, et voti tui me reum facio. Sed illud malum, si priores occupent Batavi, jam spes nostra, imo et res plane occisæ erunt. Non veniunt ili nisi ut mactent et perdant; itaque funus facient pulcherrimis monasteriis, et inter illa huic S. Hadriani, quod Christianissimis regibus vestris tanto fuit olim et pretio et honori. Atqui en quid postrema clade ad annum MDLXXVIII passum sit ab Hollandis. Quum Gerardimontem per id tempus expugnassent, direpto monasterio, monachis male multatis, uno cæso, quatuor ingentes campanas ponderis quadraginta quinque millium librarum, donum Ludovici XI, regis christianissimi, Gandavum atque inde in Bataviam advexere (1). Ne quid benignius ab eisdem hæreticis hodie speremus monent nos vicinorum exempla et calamitas. Non ignoro tutissimum apud vos esse perfugium; verum sero sapiunt, qui rebus conclamatis, et hoste jam muros subeunte, auxilium petunt. Prævertendum est malum, nam victori supplicare ut victis parcat et manus a præda abstineat, quando illa pœne in manibus sit, id vero serum est et periculosæ plenum opus aleæ. Unde si quæ in vobis erga ordinem caritas, si qua apud christianissimum regem ejusque Ser^{mam} parentem gratia, talem a nobis avertite pestem. Agite, inquam, ne solum a vestris simus tuti sed etiam a Batavis nihil metuamus. Hæc digna christianissimo rege, ni a majoribus degenerare velit, defensio; digna, si quid nos amatis, vestro patrocinio et favore caussa. Ceterum, ut ad alia, quae petis, breviter

(1) Sur les dommages causés par les Protestants hollandais à l'abbaye de Grammont, en 1578, voir la chronique de l'abbaye contenue dans le reg. 217 (Archives de l'Etat à Gand, Saint-Adrien de Grammont). On y lit qu'en 1476 Louis XI fit don au monastère de deux dons consécutifs en argent, l'un de 11944 livres, l'autre de 7505, à l'aide desquels on acheta quatre cloches, qui furent enlevées par les Gueux en 1578 (p. 18).

respondeam, non tanti res nostræ aut congregatio ut ea scire, vel nescire magnopere intersit. Interim, ut tibi morem geram, hæc accipe. Constitutiones Lotharingicæ, prout anno MDCXXV editae sunt Tulli apud Belgrand, recisis iis quae regimen exemptionemque et alia spectant, hic observantur (1). Prælati perpetui sunt et etiam Præpositus Affligeniensis. Ceteri officiales, ut vocant, quotannis mutantur vel continuantur. Quatuor dumtaxat monasteria congregationi nostræ nomen faciunt : Affligenium, cujus abbas est primas Brabantiæ, S. Gisleni, cujus abbas est primas Hannoniæ in statibus ut loquuntur, S. Dionysii juxta Montes Hannoniæ, et S. Hadriani in Flandria. S. Bertini abbas septuagenario major cum aliquot confratribus suis tres abhinc annos observantiam nostram habitumque suscepit ; verum reclamante suorum maxima parte foris adhuc degit exigua victoriæ spe (2). Blandiniensis apud Gandavum monasterii abbas renunciatus est et post multa certamina rite stabilitus qui S. Dionysii fuerat (3). Quid in reformationis caussa facturus sit nescio ; vix ullos faventes expe-

(1) Les Constitutions de la Congrégation de la Présentation Notre Dame furent imprimées, in-4°, probablement à la suite du chapitre de 1630 ; il s'en trouvait un exemplaire à l'abbaye d'Averbode, du temps du bibliothécaire M. Joris. L'abbaye de Maredsons possède un exemplaire de la *Regula S. P. Benedicti cum declarationibus et constitutionibus Congreg. Casinensis*. Paris, 1603, dans lequel on trouve en ms : Declarationes et constitutiones ad regulam SS Patris Benedicti prout servantur in congregat. B. M. in Belgio.

(2) Sur la réforme à Saint-Bertin voir notre étude sur *la Congrégation de la Présentation Notre-Dame (Revue bénédictine*, t. XIV, 1897, pp. 60-70; *Mélanges d'histoire bénédictine*, t. I, pp. 179-189).

(3) D. Gaspar Vincq, nommé le 6 novembre 1643, autorisé à prendre possession du temporel le 1er juillet 1644, mais plus tard abandonné par le gouvernement, qui ne tint aucun compte des ordres du roi, dut quitter Saint-Pierre et se retirer à Saint-Denis (Berlière, *Monasticon belge*, t. I, pp. 239-240).

ritur, et hominis jam exacta aetas vix ut aliquid sperem monet. Gymnasium S. Hadriani publicum est, et longe celeberrimum. Humaniores in eo litteræ pueris, qui undequaque confluunt, prælegantur. Commentarius in Regulam S. Benedicti, cujus spem facis, gratissimus erit, quem ne cursori ordinario credas, sed fasci librorum, quos Piget Bellero mittet, inseras, ut et alia quæ ad me mittere placet, majorem in modum rogo (1). Præterquam enim quod tutior is transmittendi modus, etiam pretium, quod sane ingens petit veredarius, minuetur. Caramuelis pro Trithemii Steganographia apologiam (2) itemque Molani Bibliothecam (3) conquiri curabo et opportune transmitti. Si quis alius mei usus esse possit, ecce ego, non solum Reverendorum Patrum vestrorum sed et

Reverentiæ Tuæ
obsequentissimus et devotissimus servus
F. Odo Cambierius.

Nostri optarent unum alterumve directorium ad legendas Horas. Litteras inclusas R^mo abbati Cajetano (4) certo destinandas ut cures

(1) Dans sa réponse, Dachery annonce l'envoi du Codex de Paul diacre sollicité par le prévôt Haeften; le paquet a été remis à Simon Piget (Ms. 17684, f. 63).

Dans la lettre du 14 mars 1646, Cambier parle du commentaire manuscrit envoyé par Dachery.

(2) *Steganographiæ necnon claviculæ Salomonis Germani Joann. Trithemii abbatis Spanheimensis... genuina facilis dilucidaque declaratio.* Cologne, Egmond, 1635, 4°; voir Paquot, *Mémoires*, t. VIII, p. 262-263.

(3) *Bibliotheca materiarum quæ a quibusdam auctoribus sint pertractatæ.* Cologne, 1618, 4°.

(4) Constantin Caetani, né à Syracuse en 1560, bénédictin à Saint-Nicolas d'Arena à Catane en 1586, custode de la Bibliothèque vaticane sous Paul V, abbé de Saint-Baronte et prieur de Sainte-Marie

audeo rogare. Jam vita illum obiisse intellexeram. Deus illum ordini nostro, de quo optime meritus est, diu servet et Te, Reverende Pater, valentem vigentemque in multos annos.

Gerardimonte postridie kal. decembris MDCXLV.

[Ms. fr. 17683, f. 291].

XXII.

D. Cambier à D. Dachery

1646, 14 mars

Pax Christi.

Reverende Pater,

Litteris tuis longe gratissimis, et quæ non secus ac divinæ consolationes lætificaverunt animam meam, jam pridem responsum debeo. Sed dum imagines a R. V. submissas et Directoria opperior, dies abeunt, imo et hebdomadæ. Interim quod miseriarum quæ nos premunt et circumstant, sensus apud vos exiguus viget ac ratio, est quod Deo gratias agamus maximas, et adfectum illum vestrum suscipiamus atque exosculemur. Quæ patientiam hactenus nostram

la latine, décédé à Rome, le 19 septembre 1650. Son zèle pour l'honneur de l'ordre auquel il appartenait, l'entraîna parfois hors des limites de la prudence. Il écrivit contre Rosweyde en faveur de Jean Gersen (voir Puyol, *L'auteur du livre de Imitatione Christi*, Paris, 1900, p. 31-35 et Armellini, *Bibliotheca Benedictino-Casinensis*, Assise, 1731, t. I, pp. 123-136), et s'efforça d'établir la dépendance de saint Ignace de l'Exercitatorium de l'abbé Cisneros de Montserrat, (voir plus haut, p. 160).

exercuere, tam exigua sunt, vix ut digna memoratu putem. Verum quæ nobis a gemino hoste, ubi ver adoleverit, impenderi videtur tempestas, solicitos jure nos et in ancipiti tenet. Sed ubi ad spem auxilii, quod tam liberaliter addicitis, animum reflectimus, incredibile dictu quantum inde securitatis fiduciæque concipiamus. Itaque quod R^{mus} Pater vester Generalis suo nos amore dignetur et benevolentia, quod christianissimam Reginam pro nobis rogaverit aut rogaturus sit, summo nos et æterno sibi devinxit beneficio, cui utinam æquale aut majus reponere liceat! Ceterum prudenter monet R. V. metuitque ne quid congregatio inde accipiat detrimenti, si res palam fieret [1] Equidem quod ad me attinet, non aliis id auribus commisero, quam a quibus salvum et integrum indidem sumere possim. Avemus autem cagnoscere ut R^{mi} Patris Generalis in caussa nostris conatibus cælum responderit, quidve spei affulgeat a Reginæ matris tutela. Libros a R. V. expetitos crediderim jam ad manus venisse: nec est quod de pretio cogitet, quum tantum me illi debere existimem, quantum persolvere difficile sit. Si quid aliud desideret, a me omnia paratissima sibi esse confidat. De commentariis MSS. in regulam nostram vereor monere, ne diligentiæ vestræ diffisus videar, libet tamen aliquid in eam rem suggerere, nimirum nihil illis in via periculi subesse, si fasciculo alieni librorum, qui Bellero mittitur, cum debitis inscriptionibus et sigillis inserantur. Ego ita sartos tectos fasces illos e Galliis ad nostros deferri non semel aspexi, ut aurum et gemmas iis concredere ac includere non putarem a viro prudente alienum. Retulit mihi nonnemo R^{mum} Constantinum abbatem Cajetanum abhinc sesquiannum e vivis migrasse. Quod si verum est, non exiguum res Benedictinæ ejus interitu damnum fecere, sed ex vestris litteris

(1) D. Dachery avait annoncé que le P. Général userait de tout son pouvoir pour venir au secours des monastères et préserver leurs biens des incursions militaires, mais il réclamait un silence absolu (Ms. fr. 17684, f. 70).

verius id intellexero [1]. Memini scriptum a me alias R. V. excudi Coloniæ nostri ordinis chronicon latine versum a Domno Thoma Weys. Nunc certis nunciis accepi fervere opus quam maxime, sculpi complures tabulas topographicas monasteriorum Germaniæ, idque sumptibus prælatorum ejus regionis. Ceterum nihil adhuc typis evulgatum est, et ego auctor sum ne festinent sed omnia rite faciant et quam fieri poterit accuratissime expendant [2]. Spem illis feci non mediocris, imo ingentis subsidii ab Annalibus Galliæ Benedictinæ quos R. P. Anselmus Le Michel adornet [3]. Salutem illi, quæso, verbis meis officiosisimam deferat, rogetque, non meo sane qui minimus sum, sed totius ordinis ore, ut quam optime, quod coepit, de illo mereri pergat.

Interea dum hic magnis laboribus agitur, ut vel monasterio uno tantum aut alteri pristinus vigor rigorque redeat, in Germania R^{mus} Antistes atque Ill^{mus} Princeps Campidonensis in flore ætatis, spretis hominum judiciis, Reformationis habitum et ritus cupide nuper amplexus est, nec dubiam spem facit restituendæ in istis regionibus monasticæ disciplinæ quæ pluribus locis fœde laxata [4]. Itaque jam latissimus Reformatis in Germania campus aperitur, ad quem etiam, ut audio, Lotharingici Patres adspirant, licet vix sperem admittendos iis conditionibus quas erigendæ Campidonensi congregationi

(1) L'abbé Constantin Caetani mourut le 7 septembre 1650. Sur ce personnage voir Armellini, t. I, p. 124.

(2) Sur cette traduction latine de Yepez, voir lettre. XIV, p. 154.

(3) Voir plus haut, p. 145.

(4) L'abbé de Kempten, Romain (1639-1673) essaya vainement d'introduire une observance plus sévère dans son abbaye; il se heurta au mauvais vouloir de la noblesse de Souabe. On trouve un poème adressé à cet abbé « quum pro tuenda et amplianda Benedictinæ regulæ strictiori observantia a reformatis Belgii abbatibus auxilium deposceret (*Rhetorum collegii S. Adriani opidi Gerardimontani in Flandria poesis anagrammatica.* Anvers, Bellère, 1651, pp. 178-182).

præscripsere. Deum animitus rogo precorque uti omnia secundet ad sui gloriam nominis et ordinis nostri decus, atque R. V. suis donis cumulet, quam omne meum consilium, operam, studium velim æstimet sibi esse debitum.

Gerardimonte pridie idus martias CIƆIƆCXLVI (1).

Reverentiæ Tuæ
humillimus servus et confrater
F. Odo Camberius.
[Ms. fr. 17683, f. 206].

XXIII
D. Cambier à D. Dachery
1647, 21 mai

Pax Christi.

Reverende Pater,

Vix credere potui nihil adhuc litterarum mearum tibi redditum fuisse. Heu quo sæculo vivimus; ubi hominum fides? Scribitur jam hæc a me quinta ad R. T. epistola, et ex schedula quam Antverpiam misisti, video ne unam quidem in manus venisse. Quid dicam? Vel tabellarii maxime incurii sunt et negligentes, vel aliqui in

(1) Dans sa réponse, datée du 5 avril 1646, Dachery se réjouit de la réforme de Kempten. D. Anselme Le Michel commence ses travaux par la Chronique de Marmoutier. Il apprend qu'on parle et qu'on écrit contre Jansénius; il envoie la première partie des *Constitutiones* ou *Declarationes in regulam*. Le P. Général fera son possible auprès de la Reine pour venir en aide aux monastères belges (Ms. 17684, f. 65-66).

subsessis sunt qui sermones nostros intercipiunt. Ne rursum id eveniat has cum inscriptione Gallica per filium Cnobbartiae (1) tibi tradendas curavi. Multa sunt et varia quæ in aliis quæ perierunt litteris scripsi, nec omnium mihi jam constat memoria. Admodum R. D. Præpositus salvus et incolumis est; Te plurimum salvere et valere cupit. Exspectat avide commentaria Mss. in Regulam, quorum spem non semel illi fecisti. Constitutiones vestras majorem in modum laudat atque commendat (2). Notum illic est R[mum] Ruræmondensem (3) nihil retractasse in doctrina S. Augustini, licet ex ea parte plurimum patiatur, agantque omnia Socii, ne episcopatum ineat. Asserit noster Bellerus se quasdam litterarum mearum destinasse Antonio Bertier typographo Parisiensi in via Jacobæa sub scuto coronato. Interim si has recepisse per hanc viam te videro, prolixior in aliis ero et pectus tibi explere pro virili mea adnitar. Vale.

Reverentiæ Tuæ humillimus servus

F. Odo Cambierius.

Affligenii currente calamo die XXI maii MDCXLVI(I) (4).

[Ms. fr. 17683, f. 300].

---

(1) Librairie bruxelloise.

(2) Les Constitutions de Saint-Maur dont il est question p. 133.

(3) L'évêque nommé de Ruremonde, Henri Calenus, voir lettre I, p. 125. A la date du 23 octobre 1646, Dachery avait réclamé des nouvelles de Calenus, en même temps qu'il demandait si l'on trouvait facilement en Allemagne l'histoire des monastères anglais par Jean Edmond, pour illustrer son édition de Lanfranc. (Ms. fr. 17684, f. 55).

(4) A première vue on lirait 1646, mais on remarquera que le dernier I parait avoir été enlevé par un trou de ver qui affecte plusieurs feuillets du manuscrit et que le point final se trouve après le trou. D'ailleurs, le contenu de la lettre du 9 septembre 1647 prouve bien que celle-ci est de la même année.

XXIV

D. Cambier à D. Dachery

1647, 9 septembre

Pax Christi.

REVERENDE PATER,

Tandem aliquando quinta quam ad Te dedi epistola in manus venit; alias periisse video, quod male me paullum habet, quum in iis ita examussim postulatis tuis respondere nisus sim, ut difficile fuerit non dico eadem repetere, sed ad mentem revocare. Sane pigebat jam toties scribere sine fructu, et animus aliud atque aliud apud se versabat. Cum ecce redditur pridie kalendas septembris epistola tua amoris et solicitudinis index non vulgaris. Ad notum characterem exsilivit animus præ gaudio et pectori tantae benevolentiae symbolum applicui. Dum responsum paro, Bruxellam a negotiis evocatus, ibidem sarcinam Belleri apud socerum ejus Vivienum offendo, et in illa MS. Pauli diaconi in regulam commentarium (1), itemque thesaurum cærimoniarum R. P. Michaelis Bauldry a Reverentia tua transmissa (2). Quid dicam? Obstrinxisti me simulque admodum R. D. Præpositum novo insignique beneficio, quod peculiaribus litteris, dum aliud non suppetit, testatum ille facit, gratiasque rependit. Chronicon Benedictinum latine redditum Coloniae typis exprimi, ex catalogo nundinarum Francofordiensium aliisque certo didici (3); nobis hic ad manum sunt VII tomi Hispanice

(1) Ce texte avait été demandé par le prévôt Haeften; voir lettres II, VIII.

(2) *Manuale sacrarum cæremoniarum juxta ritum S. R. E.* Paris, 1646.

(3) La traduction latine des Chroniques de Yepez, entreprise par D. Thomas Weis; voir lettre XIV.

ab auctore rescripti (1). Istis nos solamur dum prodeant latino donati ab isto Germano Benedictino. Tractatus de monastico ordine S. Gregorii, auctore R. D. Henrico Van den Zype, abbate S. Andreæ, mihi mutuo litterarum commercio familiari, propediem Reverentiæ Tuæ mittetur (2), et si quid aliud sit, quod desideret, verbulo significet, atque in nobis mora non erit ut eidem grati simus, et debitum multiplex expungamus. Vale. Affligenii, currente calamo, IX septembris MDCXLVII (3).

Reverendæ Paternitatis Tuæ
Humillimus servus et confrater
F. Odo Cambierius.
[Ms. f. 17683, f. 302].

---

(1) *Cronica general de la orden de San Benito*. Salamanque, 1609-1621, 7 vol. fol.

(2) Henri Van den Zype, fils d'Henri, seigneur d'Auwermeulen et Cauwendael et de Claire de Carne, né à Malines en 1577, profès à Saint-Jean d'Ypres (1594), prieur de son monastère, puis prévôt d'Affighem (1612-1616), bénit abbé de Saint-André-lez-Bruges, le 1r mai 1616, décédé le 14 mai 1659 *(Chronica monasterii S. Andreæ juxta Brugas*. Ed. J. Weale, Bruges, 1868, pp. 189-191; *Gallia christ.*, t. V, col. 42; Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, pp. 469-470; D. François, *Bibl. génér.*, t. III, p. 181). Il est auteur de 1° *S. Gregorius magnus primus ejus nominis Pont. Romanus, ex nobilissima et antiquissima in Ecclesia Dei familia Benedictina oriundus*. Ypres, 1611, 8°; 2° *Examen quæstionis an magis expediat devotam in mundo quam religiosam in monasterio vitam gerere... et an S. Scholastica soror S. Benedicti fuerit speculum castitatis religiosæ...* Bruges, Breyghel, 1631, 12°; voir ce qu'en dit l'abbé Van den Zype dans sa lettre du 24 novembre 1647 à Dom Cambier; 3° *Tractaet van de besluytinghe der vrouwencloosters*. Bruges, de Neve, 1625, in-12°; 4° Une traduction flamande de la règle de Saint-Benoit (Haeften, *Disquisit. monast*. Lib. II, tr. 5, disp. 4, p. 163, col. 2). La bibliothèque de Valenciennes possède un recueil des statuts de Bursfeld transcrits par Henri Van den Zype en 1629 *(Catal. gén. des manuscrits*. Départements, t. XXV, p. 321).

(3) Dans sa réponse à D. Cambier, Dachery annonce l'envoi d'un

XXV

D. Cambier à D. Dachery

1647, 7 octobre

Pax Christi.

Reverende Pater,

Mirari satis nequeo nihil mearum litterarum ad Te perferri. Jam sexies aut amplius eam viam ineo; scribo, rescribo, nec aliquid ad manus venit. Aut aliquis epistolas illas intercipit, aut votis meis id deest ut pectus amicissimi Patris explere non possim. Nunquam ego tuas recipio, quin extemplo calamum arripiam et responsum adornem, nec dies labitur quo Tui non subeat memoria. Scripsi itaque per postremas meas recepisse nos desideratum Pauli diaconi in Regulam commentarium, itemque alterum R. P. Michaelis Baudry, egimusque pro virili nostra gratias, tum admodum R. D. Præpositus peculiari ad Reverentiam Tuam epistola, tum ego, adhæc daturum me sperans ut opuscula illa Henrici Van den Zype Reverentiæ Tuæ transmittantur (1).

Quod tractatus illos veterum de prædestinatione spectat, gaudeo plurimum eam mentem tibi a Deo datam, rogoque ut lucis suæ radios ad depellendas quasdam caligines immittat (2). Interim non

exemplaire des *Méditations pour tous les jours de l'année tirées des évangiles*, de D. Firmin Rainssant, dont une édition in-4° parut en 1647. Il songeait à éditer des traités anciens sur la grâce; il ne manquait que Ratramne, qui se à trouvait Lobbes, et dont il demandait une copie (Ms. 17684, f. 100).

(1) Cette partie de la lettre se réfère à celle du 9 septembre 1647.

(2) Ce recueil fut donné par Gilbert Mauguin: *Veterum auctorum qui IX sec. de prædestinatione et gratia scripserunt opera et fragmenta*. Paris, 1650, 2 vol. 4°.

decero quantum per occupationes licebit, ut autographum vel exemplar aliquod ex Lobbiensi cœnobio accipias (1). De mss. monasterii S. Gisleni, quæ abhinc annum et amplius expeticras, jam non semel fuse et prolixe respondi. Si quid aliud est, rogo obtestorque non roget, sed imperet. Adest jam nobis R. P. Antonius Gurnez (2), qui Reverentiam Tuam plurimum salvere jubet, idemque cumulatius facit admodum R. D. Præpositus, et

Reverendæ Paternitatis Tuæ
humillimus servus et confrater
F. Odo Cambierius.

Affligenii VII octobris ad lychnum ipsa hora qua tuas recepi MDCXLVII.

[Ms. fr. 17683, f. 313].

XXVI

D. Henri Van den Zype, abbé de Saint-André-lez-Bruges, à D. Odon Cambier

1647, 24 novembre

Venerande Domine Confrater,

Literis vestris acceptis, quæsivi reperique duo adhuc mihi superesse exemplaria illius libelli quem edidi de S. Scholastica et filiabus devotis, quae a diversis jam pridem fuerunt expetita, sed quia verebar eos non bono zelo id facere, ideo modeste distuli eorum voto satis facere. Ego enim illud composui non ut patres Societatis inde aliquid paterentur molestiae, sed ut aliqua in mendicantibus ordinibus emen-

(1) Il s'agit du manuscrit de Ratramne, voir lettre précédente.
(2) Voir lettre XVII.

darentur et quia valde mihi displicebat quod aliquis sacerdos Societatis in monasterio Benedictinarum virginum in die S. Scholasticæ ausus fuerat suis virginibus devotis auditricibus proponere illam, et prædicare fuisse devotam vel devotariam, qua prædicatione multum offenderat nostras moniales. Iidem patres Societatis, edito illo libello, plurimum institerunt apud Consilium privatum ut idem liber prohiberetur, sed ille qui prohibitionem a Consilio mittebat, scribebat typographo ut nihilominus mitteret ipsi duo exemplaria, unde videri poterat facile quomodo fieret illa prohibitio. Cæterum dicti Patres multum mihi difficultatis pepererunt quae me adegit ut ederem in mei defensionem aliquas considerationes (1), quarum unum exemplar mitto Reverentiæ Tuæ una cum ipso libello, et rogo ut easdem simul in Franciam mittat ad illos nostri Ordinis Patres qui libellum expetierunt; moneatque eos ne in Francicum idioma ipsum transferant donec ipsum tempore pacis edere possim duplo auctiorem, et in multis emendatum. Nam durantibus bellis, non est nunc mihi animus ad similia edenda, quamvis fere sint omnia a quindecim annis parata et composita, quia jam non sunt tempora mollia fandi. Addidi huic libro alterum librum de S. Gregorio, quem a 37 annis composui, dum adhuc essem religiosus in monasterio S. Joannis Ypris, quod me in ordinem admisit et in religioso habitu 20 annis enutrivit (2). Cogitet Reverentia Tua prima juventutis opera raro ad perfectionem pervenire, sed plerumque in illis multa occurrere quæ egeunt lima, quam eorum auctores si supervivant, plerumque postea solent adhibere, si velint ut iterum in lucem prodeant. Quod opto patribus Francis etiam meo nomine scribi. Gratum esset mihi scire an Reverentia Tua Annales Affligeniensis monasterii jam composuerit (3). Adscribo salutem ex intimo

(1) Foppens cite ces *Considerationes (Bibl. belgica*, t. I, p. 469).
(2) A Ypres en 1611. (Voir lettre XXIV).
(3) Voir p. 114.

affectu R. D. Præposito (1), cujus alloquium ad paucas horas vehementer optarem, sed quotidiana pericula itinerum me domi continent. Vale, R. Domine, et me precibus tuis et sanctis sacrificiis commendatum habe.

Brugis die 24 novembris 1647.

Reverendæ Dominationis Tuæ deditissimus frater
HENRICUS, abbas S. Andreæ (2).

XXVII
D. Cambier à D. Dachery
1647, 8 décembre

Pax Christi.

REVERENDE PATER,

Ecce tandem promissos Admodum Reverendi Domini Prælati S. Andreæ libellos, quorum quum in officinis nulla exstarent exemplaria, ab ipso auctore petenda fuere (3). Ut autem liqueat quid de iis ipse censeat et cautum velit, epistolam ejus ad me scriptam propria manu hisce adjunxi. De Bertramno Corbeiensi jam agit aliquis meo nomine cum R^mo Lobiensi abbate (4). Quid responsi elaturus sim avide exspecto, ut Reverentiæ Tuæ ocius transcribam. Si quid aliud est, ecce repeto veterem cantilenam totus ad obse-

(1) D. Benoît Van Haeften.
(2) Lettre adressée à D. Cambier. (Ms. 17684, f. 136).
(3) L'abbé Henri Van den Zype, voir lettre XXVI.
(4) Voir lettre XXV.

quium Reverentiæ Tuæ et Reverendorum Patrum sum. Affligenii VI idus decembris MDCXLVII.

Reverendæ Paternitatis Tuæ
Humillimus servus,
F. ODO CAMBIERIUS.

De R^mo Constantino abbate Cajetano ecquid habetis? Adhucne vivit et scribit? (1)

[Ms. fr. 17683, f. 304].

XXVIII
D. Cambier à D. Dachery
1648, 22 février

Pax Christi.

ADMODUM REVERENDE PATER,

Jam reddita Tibi sunt, ut reor, opuscula R. D. abbatis S. Andreæ, quæ Joan(nes) Leenart, bibliopola Bruxellensis, fasci suo, quem ad Joannem Billaine misit, inserenda curavit. His nunc addimus expetitum *Monasticæ Reformationis Propugnaculum*, quod non ex sua mole sed adfectu donantium rogamus velis æstimare (2). Sequetur pro-

(1) Il a été question de ce personnage p. 160, 175.

(2) Le *Monasticæ Reformationis ordinis S. Benedicti propugnaculum*. Anvers, Verdussen, 1634, 8°, 17 + 14 + 3 + 225 pp. est une œuvre de D. Benoit Haeften, prévôt d'Afflighem, écrite en réponse à une *Apologie* de l'abbé Gérard Rym, de Saint-Pierre de Gand, qui combattait la réforme, telle qu'elle avait été adoptée à Afflighem. Sur l'ouvrage de Haeften et le *Scutum inexpugnabile aequitatis* par lequel l'abbé G. Rym répondit à Haeften, voir *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 548-551 et Berlière, *Mélanges d'histoire bénédictine*, t I, 1897, p. 171-173.

pediem exemplar Bertranni Corbeiensis ex autographo Lobiensi manu exaratum, quod curante ejus loci antistite jam describitur (1). Volupe interim fuit ex ultimis Tuis ad admodum R. D. Præpositum litteris intelligere Reverendos istic Patres una nobiscum vehi navi, et genuinam S. Ecclesiae doctrinam de gratia et quam omnium optime cepit et expressit S. Augustinus, humiliter sequi. Id quia nostro seculo uberius ostendit incomparabilis vir episcopus Iprensis, ecce omnium Sociorum manus in illum et in eos qui adhaerent. Sed veritas aliquando elucescet ac fugabit tenebras quas aureo soli volunt offundere. Prodiit eam in rem jam liber cui titulus *Trias sanctorum Patrum* etc. quod ego opus omnium operum pulcherrimum et utilissimum censeo, et istic jam legi non dubito (2). Erit tamen hic lapis offensionis sed nihil tam sanctum, quod non malignitas arrodat aut livor carpere audeat. Ferendum utcumque foret, si in umbra, et inter parietes haec inter cruditos agitarentur, sed ad imperitum vulgus haec manant, et invidiose traducuntur.

Deus omnis doni fons et autor doceat nos omnem veritatem, teque, Reverende Pater, diu valentem vigentemque custodiat.

Affligenii VIII. kal. martii MDCXLVIII.

Reverendæ Paternitatis Tuæ,
humillimus servus et confrater
F. ODO CAMBIERIUS.

Illud fere exciderat convenisse inter partes ut *Propugnaculum reformationis* non liceat recudere vel in aliud idioma vertere.

[Ms. fr. 17683, fr. 308.]

(1) Voir lettre XXV, XXVII.

(2) Le *Trias sanctorum patrum*, scilicet S. Augustini adversus Pelagium; S. Prosperi adversus Cassianum et S. Fulgentii adversus Faustum de gratia Christi et hominis arbitrio dimicantium, collectore Paulo Erinacho (= Jean Sinnigh), 1648. 4°.

XXIX
D. Cambier à D. Dachery
1648, 24 mai

Pax Christi.

REVERENDE PATER,

Tandem aliquando responsum ad meas longe gratissimum recepi. De libellis, quos dono transmisi, non est quod gratias agas, aut referre cogites; majori vinculo obstrictos nos tenetis, et, ut verbo dicam, nostra vestra sunt. Sic, queso, reputate, et apud animum vestrum statuite. Et nonne merito? Nam ecce dum Bruxellam abhinc novem dies cum Reverendo D. Præposito negotiorum caussa subeo, traditur fasciculus cum litterarum tum libellorum ipsi inscriptus, et abs te illi missus, quo plurimum fuit oblectatus, atque ubi primum vacuum fuerit, respondebit. Nec ego futurus ingratus, cui contigit partem aliquam ejus fasciculi delibare, in primis *Indiculum*, qui mihi probatur, ut cum fructu Ascetarum et ex eo Ordinis nostri editus (1).

Quam gratus fuerit commeatus Domno Gouffart (2) impetratus, non alius ipso melius suo tempore edisseret. Interim quidquid scribe Domini Secretarii pecuniarum pro honorario obtulit Joannes Billaine refundetur Bruxellæ bibliopole Leonard vel alteri, quem ipse Billaine designabit. Miror autem quis Tibi retulerit me, uti solebam, non scribere et commentari. Verum quidem grande onus œconomiae nostri monasterii imbecillis humeris meis impositum; sed non

(1) *Asceticorum vulgo spiritualium opusculorum... indiculus*. Paris, Billaine, 1648, 4°, ouvrage de Dom Luc Dachery.

(2) D. Martin Gouffart, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie; voir p. 140.

ita me negotiis immergo, quin subinde, imo quotidie fere temporis aliquid studiis impertiam. Prodibit itaque, Deo volente, suo tempore Historia Affliginiensis, aliaque quæ mihi in mente similibus, ut ita loquar, tumente (1). Epistolam Lanfranci ex Ms. Dunensi hisce inserui (2). Optassem maturius id factum foret, sed tabellarii non semper fidi atque ex voto nostro. Vitam B. Othiliæ faciam ut brevi habeam, si quidem in Belgio exstet, quod jam inquirendum curavi.

De monacho illo Luxoviensi, qui vos invisit, et multa de nostris rebus retulit, alias uberius (3). Gaudeo interim, et Deo gratias medullitus ago, quod homini sanam mentem et melioris vitæ propositum indiderit. Nam, ut rem sic notam pro cautela non ignoretis, defecerat ab ordine Burgundus iste, abducta secum in Angliam non invenusta ejus gentis muliercula. Liberet nos Deus a tali malo, et Reverentiam Tuam diu nobis vigentem florentemque servet. Affligenii IX kal. junii MDCXLVIII.

Reverentiæ Tuæ humillimus servus.

F. Odo Cambierius.

[Ms. fr. 17683, f. 310].

---

(1) L'Histoire d'Afflighem ne vit jamais le jour; quant à l'autre volume dont parle D. Cambier, il s'agit sans doute de son ouvrage sur les Ecoles bénédictines.

(2) Le ms. 302 de la Bibliothèque de Bruges (provenant des Dunes) contient: *Sententia Lanfranci episcopi ad Simonem monachum* (Laude, *Catalogue... des manuscrits de... Bruges*, 1859, p. 270) C. de Visch la signale dans son Catalogue des Mss. (Sanderus, *Bibl. belgica mss.* T. I, p. 165).

(3) Voir p. 145.

XXX

D. Cambier à D. Dachery

1648, 4 août

Pax Christi.

Admodum Reverende Pater,

Scripsi nuper Reverentiæ Tuæ accepisse nos litteras commeatus pro domino Gouffart (1), spemque feci prolixioris modo responsi; sed spem tantum. Nam ecce dum ad illud me paro, certis nunciis perfertur admodum Reverendum Dominum Præpositum nostrum vitam hanc meliori commutasse (2). Heu, Pater mi, *currus Israel et auriga ejus*. Siccine nos deseruisti! Heu vanas hominum curas et studia inania! Profectus ille hinc erat IV nonas julii ad vicum nomine *Spa* in diœcesi Leodiensi, ut potatione acidularum, quæ illic optimæ sunt, contractum a multis vigiliis studiisque morbum, imo inveteratum malum depelleret. Sed dum ibi valetudinem impense ex medicorum præscripto curat, corruptis per assiduos imbres aquis, non salutares illas, sed letales expertus est. Ipso enim S. Annæ festo cholica passione aliisque accidentibus et exæstuante præsertim bile valide petitus, pridie kalendas augusti in corona plurimorum omnium fere ordinum religiososum, qui lectulum mœsti cinxerant, placide animam exhalavit. Verba multa non consumam ut sanctis sacrificiis precibusque tum Reverentiæ Tuæ, tum totius Congregationis Vestræ carissimi et clarissimi Patris nostri animam commen-

(1) Voir lettre précédente.

(2) D. Benoit Van Haeften mourut le 31 juillet 1648 à Spa, où les médecins l'avaient envoyé pour rétablir sa santé (Éloge par D. Odon Cambier, publié par Sanderus, *Chronographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 47; Ziegelbauer, *Historia rei litt. O. S. B.*, t. III, p. 377-379).

dem; novi caritatem vestram, et adfectum quo in illum eratis. Quantam jacturam fecerit ordo noster tanti viri occasu nemo rectius quam scripta ejus dixerit. Verum quid ego tristibus his immoror, et tumentes lacrymis oculos in hanc papyrum fluere non veto? Satis dolori lamentisque datum est, manum ad alia verto.

Monachus iste Luxoviensis Joannes Chrysostomus, cujus in postremis mentionem feci, adhuc oculis meis obversatur. Gaudeo hominem desertorem ordinis sui revertisse ad monasterium. Gaudeo columbam a Britanna muliercula seductam rediisse ad cor coetumque sanctorum. Ne in homine aut nomine forsan fallamur, et alium immerito caedamus, juvat physionomiam ejus subjicere (1). Statura est mediocri, nec gracilis nimis aut obesus. Caput illi magnum, frons lata, oculi magni, nasus etiam insignis, labia diducta, vox clara, capillus subrufus, barbae pili fere rufi. Humaniter hic susceptus hospitio, et ad exercitia ordinaria admissus, vixit in speciem perquam pie et religiose. Quo magis casus ipsius inopinatus et praeter exspectationem exstitit.

Formulam juramenti quod hic Sociorum molitione requiritur ab episcopis electis jam Lutetiam ad amicos suos misit R^mus^ Dominus Henricus Calenus (2) aitque a vobis, qui ejusdem cum illis sententiae estis, facile obtinendum. Interim, si opus fuerit, curabo transmittatur. Vitam B. Othiliae quantalibet adhibita diligentia nancisci nondum potui. Exspectavimus hic filium Joannis Leonard Parisiis reducem, ut valetudinem vestram intelligamus simulque aurum refundamus, quod D. Joannes Billaine pro obtinendo commeatu Domni Gouffart secretario exsolvit. Sed quum moras ille juvenis nectat, visum est hisce nummum aureum inserere, quem rogo Reverentiam Tuam dicto Billaine tradere non gravetur, cum gratiarum et officiorum delatione, quae Reverentiae Tuae itidemque Reve-

(1) Voir lettre précédente.
(2) Henri Calenus, voir lettre XXIII.

rendis istic Patribus humiliter offero. Affligenii in magna festinatione et maestitia pridie nonas augusti MDCXLVIII.

Reverendæ Paternitatis Tuæ
Humillimus in Christo servus
F. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17683, f. 306-307].

XXXI
D. Cambier à D. Dachery
1648, 31 août

Pax Christi.

Reverende Pater,

Convenit me tandem cum litteris tuis ingenuus adolescens Fredericus Leonard, dignus sane quem in pretio habeatis, tum quod congregationem vestram impensius colat, tum quod in comparandis bonis libris usui esse possit. Unum dolui, quod litteras meas, quibus nunciabam admodum R. D. Præpositi felicem ad Deum transitum non illico destinaverit (1). Ne gravius molestiusque id feras, atque ejus silentio et oscitantiæ succenseas, deprecatorem me apud Reverentiam Tuam esse voluit. Ereptus est igitur nobis optimus Pater noster, singulare Benedictini ordinis lumen (addere licet) et columen, a cujus obitu nihildum hic immutatum, nec successor illi datus, sed aggravatum dumtaxat jugum meum terrenarum rerum integra administratione. Heu, quis me ab his curis expediat, et pristinæ reddat solitudini, studiis, quieti, ut requiescam, moriarque in nidulo meo, sine

(1) La lettre du 4 août.

pulvere, quo fere necessum est me sordescere! Preces et sacrificia tua tuorumque (quæ enixius peto) id efficient. Multa habeo in mente quæ ad nostri ordinis aliqualem, ut spero, splendorem facere possent; verum tempus tantum me deficit. Mitto frontispicium Chronici Benedictini quod Coloniæ ante tres hebdomades prodibit (1). Adjunxi et formulam juramenti quam ex Sociorum genio dictatam Internuncius hic Electis episcopis proposuit (2). Sed regnum ejus, uti et Sociorum, non semper obtinebit. Dabit Deus his quoque finem et cum aliqua, ut speramus, eorum quos depressos volebant gloria. Vale plurimum, mi plurimum Reverende et amande Pater, a tibi addictissimo et humili famulo.

F. Odone Cambierio.

Affligenii pridie kal. septembris MDCXLVIII.

[Ms. fr. 17683, f. 312.]

XXXII
D. Cambier à D. Dachery
1648, 29 octobre

Pax Christi.

Reverende Pater.

Jam tertia haec mihi scribitur ad Te epistola quam responsum aliquod eliciturum spero (3) Nisi forsitan turbæ et motus quos audi-

(1) La traduction latine de Yepez, par D. Thomas Weis, voir p. 154

(2) L'internonce était alors Antoine Bichi (1642-1652).

(3 Dans sa réponse, Dachery annonce à D. Cambier qu'il a reçu trois de ses lettres à la fois; les deux premières parlant de la mort du prévôt Haeften, et il exprime tous les regrets qu'il éprouve de

mus istic excitatos nec adhuc sopitos, scriptione abstinendum dictitent. Prudentiae non minimæ est ista despicere nec omni spiritui se suaque concredere. Utcumque haec se habeant, clamo ego, et bonus quisque per christianum orbem:

Nulla salus bello; pacem te poscimus omnes.

Commentarium Pauli diaconi in Regulam S. Benedicti tradidi Frederico Leonard Tibi cum gratiarum actione quam repeto reddendum (1) Usus eo non fuit admodum R. D. Præpositus Haeftenus p. m., quod animum vix adhuc appulisset ad secundas « Disquisitionum » curas. Quod onus (siquidem altera editio petatur) mihi subeundum video nec laborem detrecto sed tempus tantummodo mihi tribui optem Superiores mei id viderint, quorum judicio et imperio certum mihi et decretum examussim obedire. Junxi Paulo Diacono socium quantivis pretii ne incomitatus et male viaticatus oculis se tuis sisteret. Is est Lupus Ferrariensis de libero arbitrio, praedestinatione etc. typis nostratibus recenter expressus (2), quem scio istic diu exspectatum, et longe fore gra-

cette perte. De son côté, il annonce la nouvelle de la mort du général de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Grégoire Tarisse, survenue le 24 septembre. Il a reçu le *Lupus Servatus* et demande des renseignements sur le *Chronicon Benedictinum* et sur Hay (Ms. 17684, f. 96-99).

(1) Voir p. 137.

(2) Dom Antoine Grimbert, religieux de l'abbaye de Saint-Amand, prépara, en 1602, une édition des Opuscula de Loup de Ferrières, que son confrère, D. Ildephonse Goetghebuer, voulut plus tard livrer à l'impression, mais les troubles suscités par la querelle janséniste déterminèrent l'abbé Nicolas du Bois à retarder cette publication. C'est alors qu'un pseudonyme (Donatus Candidus), s'étant procuré une copie des opuscules contenus dans le manuscrit de Saint-Amand, les publia en 1648, sous le titre de: *Antiquissimi scriptoris Lupi Servati abbatis, O. S. B., de tribus quaestionibus, de libero arbitrio, de praedestinatione et gratia, et de redemptione Christi. Eiusdem epistolae tres et Collectaneum.*

tissimum iis qui nihil sine Dei gratia se posse profitentur. Et cunctamur adhuc nos Benedictini Patrum nostrorum sequi vestigia, qui tam diserte doctrinam illam (quæ hodie propter gloriam et honorem unius Societatis in dubium vocata est et perperam perstricta) suis scriptis et moribus expressere? Quid dubitamus sectari Isidorum nostrum, Bedam, Lupum Servatium, Anselmum, Bernardum, Rupertum, Aelredum Rievallensem, aliosque pro et in hac mente? Facilius sane clavum aliquis Herculi extorserit, quam mihi tam divinam Patrum nostrorum Theologiam. Romani Hayi *Hortus Crusianus* (1) Francofurti editus ita abs Jesuitis coemptus est suppressus, nulla ut ad nos migrare possint exemplaria. Verum existimo non desituros typographos tanti spe lucri illectos et cum Sociis gloriæ cupidis belle certaturos. Vale, mi Reverende Pater, et quum sacrificabis, ejus Tibi veniat quæso in mentem, qui magno sibi honori ducit, quod censeatur.

Reverentiæ Tuæ
Humillimus famulus et confrater
F. Odo Cambierius.

Affligenii, IV kal. novembris MDCXLVIII.

[Ms. fr. 17683, f. 315-316].

Nunc primum ex pervetusto Ms. codice bibliothecæ monasterii Elnonensis, vulgo S. Amandi in Pabula, bono publico datur anno MDCXLVIII. Petit in-8° de 117 pp. plus 12 ff. liminaires avec dédicace d'Antoine Grimbert à l'abbé Carton (Voir *Histoire littéraire de la France*, t. V, pp. 263-264; J. Desilvre, *Nicolas Du Bois, soixante-seizième abbé de Saint-Amand* (1622-1673). Valenciennes, 1899, pp. 179-181).

(1) *Hortus Crusianus* de D. Romain Hay, voir p. 154.

XXXIII

D. Cambier à D. Dachery
1649, 2 janvier

Pax Christi.

REVERENDE PATER.

Gaudeo tandem litteras meas cum adjunctis Tibi probe redditas. Vereri enim coeperam, ne et aliquid humani carissimo capiti meo evenisset, illoque ivisset quo R^mus Pater noster praecesserat. Benedictus Deus qui te servavit et me satis superque mœstum dolore novo non confecit. Reversum est e Stabulensi cœnobio corpus Patris nostri (1) et parentatum illi a filiis maximo populi concursu, solemniter et, ut sic loquar, basilice. Id virtuti et eruditioni incomparabilis viri datum, licet præter morem. Dixit eleganter in funere R. D. Petrus Cobbartius, ord. Præmonstratensis, Sociis nimium notus et invisus. (2) Typis ea subjicietur oratio; tum mittam una cum judicio meo. Interim versus istos abs Amando Fabio (3) ejusdem instituti nervose decantatos habe.

Successor Haefteno datus est abs Illmo Domino Prælato nostro Domnus Robertus Estrix, S. Theologiæ hic lector, sed non ea qua

(1) D. Benoit Van Haeften, décédé à Spa, le 31 juillet 1648.

(2) Pierre Cobbaert, prémontré de l'abbaye de Ninove, décédé à Gand, le 14 juillet 1654. L'éloge funèbre de Haeften : « Laus posthuma sive encomium funerale quod Domino Benedicto Van Haeften, celeb. Affligeniensis abbatiæ præposito, dixit R. D. F. Petrus Cobbaert, 1648, petit in-8°, est renseigné par L. Goovaerts, *Ecrivains... de l'ordre de Prémontré*, t. I, 1899, p. 126; Paquot, Mémoires, t. IX, p. 95.

(3) Amand-Augustin Fabius, prémontré de l'abbaye de Ninove, décédé sous-prieur à Strahow (Prague), le 19 janvier 1663 (Goovaerts, *Ecrivains*, t. I, pp. 246-247).

prædecessor auctoritate et potestate, et præfectura ejus triennio definita. Nec imprudenter. Deo gratias ad aram animitus egi, quod alius succellaverit et acceperit impendens humeris meis onus.

Gratum fuisse Lupi ablatis opusculum libenter intelligo, et sane tam nervose, tam breviter difficiles illas quæstiones tractat, ut ordini nostro vel hinc gratulandum putem, nec sine fruge legendum unquam Lupum servatum. Sed non persuades, pace tua id dixerim, Auctorum trium quæstionum esse alium ab auctore Epistolarum et Collectanei. Stilus quidem et dictio parum dissimilis suffragari videantur, non doctrina (1). Scripsit Lupus, ut ego quidem existimo, primum tractatum de tribus Quæstionibus graviter, ornate, presse et meditate dein geminas ejusdem fere argumenti epistolas. Quum vero probari quædam nonnulli vellent, conscripsit collectaneum levi brachio illud quidem et parva cura, ut fit in ejusmodi collectionibus, sed deest tertia ejusdem pars, constans, ut arbitror, sententiis patrum de redemptione sanguinis Christi; hanc exspectamus avide ab amplissimo Parisiensi Senatore, cum aliis quæ memoras (2). Verum de Lupo alias accuratius dixero, et dispiciendum, an Servatus presbyter Germanus non sit idem cum Lupo Ferrariensi quo animus inclinat. E bono autem rei litterariæ foret omnia ejus opera uno volumine excudi. De Theoduli scriptis ab Grimberto editis nihil mihi compertum; facile crediderim parata prælo fuisse, sed adhuc latere (3).

Ceterum optime mones errasse censorem operum Lupi, perperam illi affigendo, quod ne cogitavit quidem. Displicuit et nostris ea censura, vixque lecta cum auctore suo Possevino explosa est, et expuncta a Theologis Lovaniensibus, antequam exemplar istic tibi misissem.

(1) Sur les ouvrages de Loup de Ferrières, voir *Hist. litt.* t. V, pp. 262-267.

(2) Le président Mauguin dans ses *Vindiciæ Prædestinationis*.

(3) D. Antoine Grimbert, de l'abbaye de Saint-Amand, qui avait préparé l'édition de Loup de Ferrières, dont il a été question dans la lettre du 29 octobre 1648.

B. Lanfranci opera (1) dono Reverentiæ Vestræ recepi, agoque immortales beneficentiæ tantæ gratias, atque ubi tempus liberum aliquod a negotiis nactus fuero, horas aliquot in ejus lectione collocabo, et ingenue quid sentiam pronunciabo, atque prolixioribus litteris, quoniam modo angustia temporis premor, tecum colloquar. Vale. Affligenii postridie kal. anni MDCXIL quem feliciter decurre.

Reverentiæ Vestræ
Humillimus in Christo servus
F. ODO CAMBIERIUS.

[Ms. fr. 17683, f. 318.]

XXXIV

D. Cambier à D. Dachery

1649, 21 janvier

Pax Christi.

REVERENDE PATER,

Postremis meis nihil abs te reponi potuit ob temporis angustiam, et motus quos audio rursus istic excitatos. Itaque has ut illis interjicerem facile a me ipso impetravi. Caussam scriptioni fecit hæc epistola adm. R. D. prælati S. Dionysii, quam ut R^mo Patri vestro Generali cum humillimo manuum osculo communicet, majorem in modum rogo. Haud gravate, ut spero, tam piis nostrorum desideriis annuet, atque interpretem ex vestris eum constituet qui spartham illam optime possit adornare. Qualis stilus requiratur graphice expressit hic R. D. prælatus Dyonisianus. Placet sane dicendi genus et gravis quædam venustas, quæ in scriptis B. Francisci

(1) Dachery publia en 1648 son édition des Œuvres de Lanfranc.

Sales relucet. Sed nec displicet abbatis S. Cyrani character. Verum vestri totum id erit arbitrii. Loquatur modo terse gallico idiomate et cristianum orbem perambulet venerabilis Blosius (1). Si quid autem præter positas a R. D. prælato conditiones requirantur, rogo quantocyus certiorem me facias simulque quid in his decretum vobis facere perscribas. Horti Crusiani (2) unicum nobis est exemplar, nec pretio comparari jam potest, ita rarum rarumque fecere hunc librum Socii (3). Observationes et notæ in B. Lanfrancum nondum mihi lecte sunt nec fere visæ, quod liber compingi non potuit oo defectum. Deest in primo alphabeto littera M, et puto esse duo folia. Deus rogo R. T. diu viventem florentemque servet. Bruxelle, XXI jan. MDCXLIX.

R^tiæ Tuæ humillimus servus
F. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17683, f. 279].

---

(1) Il est ici question d'une traduction française des œuvres spirituelles de Louis de Blois, abbé de Liessies, comme on l'apprend par une lettre de Dom Martin Gouffart, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, du 17 janvier 1649 (Ms. fr. 17684, fr. 161).

(2) Voir lettre XXXII.

(3) Les Socii sont les Jésuites, adversaires de Hay et des Bénédictins, dans la question de l'attribution des biens des monastères rendus aux Catholiques en vertu de l'Edit de restitution.

XXXV
D. Cambier à D. Dachery
1649, 21 octobre

Pax Christi.

Admodum Reverende Pater,

Irascor bellis istis, quæ tanto tempore nos disjungunt. Jam saepius calamum in manus sumpsi, imo scripsi ad te, nec responsum accipio, neque scio an ipse receperis. O bella Irene, quando tandem nos revises, et horrida bella procul ad Schytas et barbaros relegabis! Ardet mihi animus Tecum et cum Reverendis Patribus Gallicanis contesserari, ordinis gloriam qua erutis scriptis, qua recens editis maxime promovere, et ecce conatus isti et cogitationes irritae cadunt. Quid istic meditemini scire aveo. Chronicon Benedictinum latine nondum plane typis expressum intelligo (1). Ejus loco mittitur abs me Reverentiæ Tuæ *Hortus Crusianus*, cujus tandem exemplar ex Germania recepi (2). Addidi Joannis Gersen bina exemplaria, quem ego libellum, quum ejus exemplar e Germania nactus fuissem, Bruxellæ excudendum curavi (3). Quaeso typographum ex parte subleves,

(1) Le travail de D. Thomas Weis.

(2) L'ouvrage de D. Romain Hay, voir lettre précédente.

(3) Cette édition doit être le *Venerabilis viri Joannis Gersen de Canabaco, ordinis S. Benedicti, abbatis Vercellensis, de Imitatione Christi libri IV elegiace redditi* paraphraste R. D. Thoma Meslero, monacho Zwifaltensi. Editio secunda. Bruxellæ, typis Joannis Mommarti, M.DC.XIX. Cum censura et facultate superiorum in-12°, 12 ff. + 158 pp. + 5 ff. Le titre est encadré dans un jolie gravure qui représente Gersen en habit bénédictin; ces traits ressemblent assez bien à ceux de Haeften, le maitre vénéré de Dom Cambier. L'approbation, signée par le censeur Antoine Sanderus, est datée de Bruxelles, le 25 janvier 1649. Il s'en trouve des exemplaires à Bruxelles (Fonds Van Hulthem 1579, 1581) et à Maredsous.

hoc est, id agas ut quam plurima exemplaria istic in manibus sint atque versentur. Postremo jungitur his Laus posthuma laudatissimi Patris nostri Præpositi piae memoriæ (1). Quæ omnia ad Joannem Billaine destinavi et fasciculo Joannis Mommartii typographi Bruxellensis inserui, rogoque non doni tenuitatem sed donantis ingentem adfectum aestimes, cui nihil æque in votis est quam ut ex viro se probet

Reverentiæ Tuæ
humillimum servum
F. Odo Cambierius.

Bruxellæ xxi octobris MDCXLIX.

[Ms. fr. 17683, fr. 317].

XXXVI
D. Cambier à D. Dachery
1650, 27 janvier

Pax Christi.

Reverende Pater.

Binas, tres recepi, et novo perfusus sum gaudio quod ex iis videam rem litterariam ad ordinis nostri, et Dei super omnia gloriam curæ vobis esse. Responsum hactenus distuli, ut una pro submissis libris gratias agerem. Sed, ut intelligo ab Joanne Leonard, adhuc in via alicubi peregrinantur aut hærent. Itaque in antecessum istas mitto, et simul devotissimum cum qualibus qualibus obsequiis meis animum. Salivam mihi moves tot operibus quæ istic affecta et

(1) L'éloge funèbre du prémontré Pierre Cobbaert, voir lettre XXXIII.

prælo commissa nuncias, potissimum vero dissertatione illa de vita S. Mauri a Fausto conscripta, quam ego ab ejus manu, qualis hodie legitur, profecta ægre semper mihi persuasi, et qui omnes istos scrupulos exemerit, næ ille rem magnam præstiterit. Salveat autem optimus ille Pater qui provinciam istam in se suscepit (1), nec non et R. P. Chantelou (2) aliique qui in nostro pulvere sulcos ducunt, sed quid tu in hoc genere? Dices. Non ferior, mi Pater, et vide si vacationes agitem, qui quot diebus horas septenas in studiis colloco. Nec minus possum et si vellem. Quid ita? Typis subjeci opus posthumum Haefteni nostri του μακαριτου quod Venationem ille sacram inscripsit, sed non ad umbilicum deduxit. Quare mihi impositum id opus, ut periturum alias, obstetricante manu, in lucem producam, quod et fiet spero συν Θεῶ circa initium æstatis. Liber est parvo folio, et materiem cottidie typographis submitto, etiam tot curis ex rei domesticae administratione distentus (3). Quibus

(1) Dans une lettre à D. Odon Cambier, à laquelle celui ci répondit le 27 janvier 1650 (Bibl. nat. Paris, Ms.fr. 17683, f. 320), D. Dachery dit « Præterea dissertationem plane singulari doctrina refertam in Vitam B. Mauri a Fausto editam, qua et illa quae hactenus tantam scriptoribus remoram iniciere, dilucidantur atque emendantur, elucubravit quidam ex nostris ». S'agirait-il de la dissertation que Dom J. R. Oudin rédigea en 1642 (d'après les notes qu'il donne sur lui même dans le ms. lat. 12737) travail qu'il retoucha après sa sortie de la Congrégation? Mais en 1650 ce religieux était déjà en rupture de ban avec la Congrégation, qu'il abandonna définitivement en 1651-1652.

Le travail de D. Oudin est conservé à la Bibl. nat. de Paris, ms. lat 12646-12647, qui sont deux rédactions différentes du même travail.

Plus tard D. Ruinart publia l'*Apologie de la mission de Saint-Maur, apôtre des Bénédictins en France*. Paris, 1702.

(2) Claude Chantelou; voir Berlière, *Nouveau supplément à l'hist. litt. de la Cong. de Saint-Maur*, t. I, pp. 105-108.

(3) *Venatio sacra seu de arte quaerendi Deum lib. XII*. Anvers, 1650.

utinam expediar, et reges nostri a bellis, ut ad vos excurrere semel liceat et tot cara capita pectori admovere et amplecti? Tum enimvero de rebus et studiis nostris in commune multa consuleremus. Ut voti compos fiam, vota quæso apud Deum tua tuorumque efficiant. Vale. Affligenii VI kal. februarii MDCL.

Reverentiæ Tuæ
addictissimus et humillimus servus
ODO CAMBIERIUS.
[Ms. fr. 17683, f. 320.]

XXXVII
D. Cambier à D. Dachery
1650, 21 février

Pax Christi.

ADMODUM REVERENDE PATER,

Tandem post longam exspectationem redditus est mihi abhinc duos dies fasciculus librorum et imaginum abs Reverentiæ Tuæ dono mihi missus. Gratias ago quam possum maximas, et novo hoc munere, nova mihi imposita necessitas repariandi. Faciam ubi et quomodo potero. Placuit vero imprimis Diatribe contra vindicem istum Kempensem qui fracta toties Rosweydi et aliorum tela resumere non est veritus. Jugulata tandem et penitus occisa est adversariorum res et caussa. Gratulor ordini nostro redditum quod illius erat. Sed magnam debemus confectæ rei partem R[do] et eruditissimo Patri vestro Quatremaires, qui fortissime et solidis argumentis jus illi suum in aureos libellos de Imitatione Christi asseruit (1). Debebam

(1) Il doit s'agir ici de l'ouvrage de D. Robert Quatremaire : *Joannes*

illi epistolam, et solemne Eucharisticon, verum quis et quantus ego, qui quod universus illi debet ordo, rudi calamo exsolvam? Itaque si homines pro meritis id non facient, munus hoc saltem superis delego, et ipsum animitus salutatum velim.

Chronici Benedictini centurias duas latine loquentes Coloniæ excusas jam arbitror vobis visas et lectas (¹). Est hic R. P. Joannes Mantelius (²), ord. Eremitarum S. Augustini doctor theologus, qui Colonia accepit XXV ejusdem Chronici exemplaria, quæ typographis istic vestris benigno pretio vendet Operæ pretium fecerit Joannes Billaine si illa coemat, nam non tantum nostri ordinis hominibus utilis et necessarius is liber, sed et politioris litteraturæ candidatis et professoribus stili causa gratissimus erit. Si quis igitur merces istas expetierit, facias me rogo quantocius certiorem et curabo cum curru ordinario Parisus destinentur. Interea, ut diu et pancratice valeas, votorum est meorum summa. Bruxellæ, ex ædibus nostris quas inhabitat Archiepiscopus Mechliniensis, ix kalendas martii MDCL.

Reverentiæ Tuæ
addictissimus et humilis servus,
F. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17683, fr. 322].

Gersen Vercellensis, ord. S. Benedicti abbas, libri de Imitatione Christi, contra Th. a Kempis vindicatum J. Frontaei, can. reg. ord. S. Augustini, contra assertus. Paris, Billaine, 1649, 8º.

(1) Voir lettre XXXV.

(2) Jean Mantels, né à Hasselt, le 23 septembre 1599, profès au Couvent des Augustins de Liége, en 1618, décédé le 23 février 1676. Ce fut un polygraphe distingué, auquel on doit notamment des recherches historiques sur Hasselt et Looz (Paquot, *Mémoires*, t. IX, pp. 278-293; J. J. Thonissen. dans *Biographie nation*. t. XIII, col. 403-407).

XXXVIII

D. Cambier à D. Dachery

1650, 10 juin

Pax Christi

REVERENDE PATER,

Ut mihi gratissimum semper accidit ab amicis per litteras interpellari, ita nihil antiquius habeo quam justissimis illorum votis mox facere satis. Itaque illa ipsa hora qua tuas legi, hasce reponere desiderium et cura fuit. Gaudeo majorem in modum nostri homines ordinis undique in eruditionis campum procurrere, signa inferre barbariei, ignorantiæ tenebras qua editis propriis commentationibus, qua alienis in lucem protractis, dispellere. Abs eruditissimo sane Butzlino (1) nihil nisi magnum et omnibus numeris perfectum expecto. Miror tamen quid caussæ fuerit, quod inconcinnos Venetorum typos Lugdunensibus vel Parisiensibus vestris præposuerit, sed curis secundis eam provinciam fors in se typographi suscipient. Jam quid lætius Benedictinorum auribus insonuerit, quam Congregationis vestræ Patres pro virili in id incumbere ut occupatum ab aliis litterarum agrum sursum vindicent et antiquis dominis assertum eant? Sic agite et peragite, Patres Reverendi, tuque, mi Pater, qui magna illorum pars, in restituendo Guiberto sedulam dare operam

(1) Gabriel Bucelin, bénédictin de l'abbaye de Weingarten en Souabe, décédé le 9 juin 1681. Ce fut un historiographe infatigable, dont les travaux sur l'histoire bénédictine notamment ne sont pas sans valeur. D. Pirmin Lindner a donné une liste aussi complète que possible de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits (*Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner-und Cisterc. Orden*, VII. 1886, t. II, pp. 84-91). Bucelin imprima à Venise son *Gerardi Belgæ mancipatus Deiparae*, 1649, et son *Aquila Imperii benedictina*, 1651.

non parvum aut parum putes (1). Nec deero tam piis laboribus, expetito in subsidium MS codice Elnonensi. Unum doleo, prævidere me non facilem ejus adeptionem. Quum enim controversia ingens sit inter ejus loci antistitem et potiorem conventus partem, non video qui statim et commode precibus meis responsuri sint (2). Scribam tamen vel etiam hodie ad R^mum^ Prælatum, et quidquid responsi videro faciam ne te lateat. Interea et in pulvere nostro tenues sulcos jam duco, daturus et ipse publico vel mea vel aliorum opera, quæ partim inchoata, partim affecta habeo. Verum veterem querelam repetere cogor, tempus mihi a domesticis curis vix ullum superesse. Nec video modum ut iis eximar, nisi per absentiam. Pax tantum inter Reges nostros certa et firma coaluerit, nulla me vincula, nisi obedientiæ, ligabunt, quo minus ad vos excurram, et cogitationes meas in sinum vestrum conjiciam. Interim scire avet R^dus^ Prælatus Lætiensis (3) an in Blosiana interpretatione pedem vestri promoveant, ipse promissorum memor ne latum unguem ab iis discedet. Deus laboribus tam piis benedicat et Reverentiam tuam diu nobis incolumem servet. Affligenii iv idus junii MDCL. Reverentiæ Tuæ

addictissimus servus
Fr. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17083, f. 275].

---

(1) Dachery publia le *Guiberti abbatis B. M. de Novigento opera omnia*, à Paris, chez Billaine, en 1651.

(2) Sur ces difficultés, voir J. Desilve, *Nicolas Du Bois*, pp. 229-258.

(3) L'abbé de Liessies était alors D. Gaspar Rogier. A propos de la traduction française sollicitée des Pères de Saint-Maur, voir lettre XXXIV.

XXXIX
D. Cambier à D. Dachery
1650, 26 octobre

Pax Christi.

Reverende Pater,

Vel aliquis in subsessis positus litteras nostras intercipit, vel amor in me Tuus admodum refrixit. Jam sæpius scribo et rescribo, nunc per veredarium Bruxellensem, nunc per alios bibliopolas; nec responsi quicquam hactenus vidi. Spero tamen hasce ad manum venturas, nam fasci librorum quos Bellerus noster Joanni Billaine mittit, adjunguntur aut inseruntur, et una *Venatio sacra* laboris et studii nostri, præsertim in XII. libro, qui totus pæne abs me compositus est, argumentum, et pars non minima (1). In dicatoria Epistola et Præfatione nonnulla, me ignorante, perperam sunt recisa quod emunctae naris homines observare poterunt. Ita nobiscum agitur, dum absumus, imo et invidiæ pervia sunt omnia, etiam inter amicos et fratres. Laudaveram in præfatione *Haeftenum* p. m. et meritis encomiis laudibusque prosecutus eram. Invidit nescio quis, et, me ignorante, colorem suum huic tabulæ pruriens aliqua manus illesit. Poterat id dissimulari, nisi et nomen meum quæque in eo opere præstiti simul erasisset. Durum id quidem, ac præter morem omnis ævi aut ordinis, sed tamen malim semel scribi in libro vitæ quam millies in charta et pulvere. Exemplar Venationis sacræ quod Reverentia Tua dono nostro accipiet est melioris et candidioris charte, reliqua quinque Joanni Billaine destinantur, ut pro iis alios libros nobis mittat. Volupe mihi fuerit intelligere, an nostra receperis

(1) Ouvrage de D. Haeften dont il est question dans la lettre XXXVI.

atque interea non desinam Deum rogare, uti præclaros ordinis nostri viros atque in iis Te, Reverende Pater, diu conservet. Affligenii VII kal. novembris MDCL.

Reverentiæ Vestræ
addictissimus famulus
ODO CAMBIERIUS.

[Ms. fr. 17683, f 324.]

XL
D. Cambier à D. Dachery
1650, 27 décembre

—

Pax Christi.

REVERENDE PATER,

Redditum tibi fuerit, credo, ab Joanne Billaine exemplar Venationis sacræ dono nostro nuper transmissum. Vereor ut acerbius aliquid contra invidos, ut in recenti vulnere, scripserim. Nolim id factum, vel sine alicujus saltem noxa aut præjudicio. Sed hæc omnia jam sepelivi nec memoriam quidem eorum fieri a quoquam patienter fero. Ad alia me extendo proprio marte cusa vel cudenda opuscula. Jamque, quod bene vertat, illustrare cœpi ordinem, primisque post conditam Affligenii historiam, mihi sub manu liber est, quem inscripsi *Scholas benedictinas* sive de scientiis opera Benedictinorum excultis, propagatis et conservatis. Per regna et provincias excurrere stilo propositum est, et rem literariam singulorum coenobiorum, in quibus scholæ fuerunt, illustrare (1). Verum

(1) Voir p. 114.

aqua mihi hæret in quibusdam Galliæ vestræ cœnobiis, de quibus nihil habeo quod scribere et publico dare possim. Talia sunt S. Dionysii, S. Aniani, S. Benedicti, S. Lifardi, quorum trium ultimorum meminit Theodulphus Aurelianensis (1) in epist. c. 19, de quibus ne verbum quidem legisse memini. Sed nec mihi notæ Academiæ Corbeiensis, Sangermana, Antisiodorensis, quarum mentionem fecisti notis ad vitam B. Lanfranci pag. 36 (2). Quæro rogoque majorem in modum, ut symbolas aliquas, et si quid in hoc argumento tibi notatum, conferre non graveris. Curæ mihi fuit iterato scribere ad R^mum abbatem S. Amandi pro Mss. quæ expetiisti (3); hactenus nihil responsum fuit. Cl. Sanderus negotium in se suscepit (4). Videbo quid impetrabit, faciamque te certiorem. Deus felicia tibi natalia hæc faciat.

Affligenii XXVII decembris MDCL.

Reverentiæ Tuæ
addictissimus servus,
F. Odo Cambierius.
[Ms. fr. 17683, f. 277].

---

(2) Théodulphe d'Orléans, *Capitula*, n. 19 (P. L. t. 105, col. 196).
(3) *Lanfranci... opera*, ed. Dachery, p. 36 (P. L. 150, col. 84-86).
(4) Voir lettre du 10 juin 1650.
(5) Antoine Sanderus, voir lettre XXI, p. 169.

XLI
D. Robert Estrix, prévôt d'Affighem à D. Luc Dachery
1652, 9 mars

Pax Christi.

Admodum Reverende Domine.

Vestras recepi easque longe gratissimas, imprimis quod Reverentia Vestra semper luctuosum nobis omnibus venerabilis Patris nostri Haefteni excessum etiamnum lugeat; deinde vero quod præ charitatis, quae *omnia credit, omnia sperat*, abundantia me tanto viro similem ac pari amicitia dignum æstimet. Hoc postremum sane libentissime accepto, et Deus scit quoties animo inciderit ultro scribere, et jam pridem coalitam cum Illma congregatione vestra familiaritatem continuare. Verum quum in hoc me prævertit Reverenda Paternitas vestra, tanto arctiore vinculo eam astrictam censebo.

Ad causam vero Gersenis quod attinet, ejus quoad potero satagam diligentissime: jam enim dudum tanquam certum putavimus eum esse authorem libelli *de Imitatione Christi*, atque hoc ipso tempore sub hoc titulo quotidie apud nos legitur ante completorium, et in mensis hospitum continuo auditur Gersen *de Imitatione Christi*. Absit vero ut prævalentibus Canonicis istis palinodiam canere debeamus. In monasterio Sancti Adriani, quod est Gerardimonte in Flandria, dictus libellus extat conscriptus ante annum millesimum quadringentesimum sed absque authore (1). Retulit mihi nuper quidam dicti monasterii religiosus, se, cum a paucis annis Ger-

(1) Sur le manuscrit de Saint-Adrien de Grammont, voir Puyol, *Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre de Imitatione Chriti*. Paris, 1898, pp. 168-181.

maniam peragraret, egisse cum R. D. Gabriele Buzelino, monacho Weingartensi doctissimo (quem opinatur nunc esse Venetiis) (1), qui affirmabat se cum Viennæ in Austria ageret causa sui monasterii vidisse ultra viginti exemplaria manuscripta eaque antiquiora quam ut Thomae adscribi possint. Hæc pauca, dum in finem a nobis intentum ad varia monasteria literas paro, Reverentiæ Tuæ suggerenda putavi. Unum est quod et ego rogem. Dixerat mihi D. Odo noster, piæ memoriæ (2), apud vos impressas esse singulorum monasterii officialium regulas (3); gratissimum mihi fuerit eas abs Reverenda Paternitate vestra accipere (4). Deus Reverentiam Vestram sospitet.

Affligenii 9 martii 1652.

Admodum Reverende Paternitatis Vestre
humillimus in Christo servus,
Fr. Robertus Estrix,
Præpositus.
[Ms. fr. 17684, f. 259].

---

(1) D. Gabriel Bucelin, bénédictin de Weingarten, voir lettre XXXVIII.

(2) D. Odon Cambier, mort le 14 mai 1651,

(3) D. Estrix doit faire allusion ici aux « règles pour les prieurs, sous-prieurs et maitres des novices de la Congrégation de Saint-Maur ». Furent-elles imprimées avant 1668? Je l'ignore D. Paul Denis, qui déclare cette édition introuvable, les a republiées (*Revue Mabillon*, t. VI, 1911, pp. 454-479), d'après une copie faite d'après l'imprimé de 1668, conservée dans le Ms. II. 2639, de la Bibliothèque royale de Bruxelles; de même que les « Règles des pères sénieurs des monastères », d'après un exemplaire de la Bibl. nat. de Paris, impression de 1668. S'agirait-il peut-être des « *Advis aux Révèrends Pères Supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur en France* », publiés par D. Grégoire Tarisse, à Paris, en 1632?

(4) Dans la réponse à cette lettre (Ms. fr. 17684, f. 51), Dachery se félicite de l'amitié que lui témoigne D. Estrix; il se réjouit de la

XLII

D. Estrix à D. Dachery

1652, 30 mars

Pax Christi.

ADMODUM REVERENDE DOMINE CONFRATER,

Hoc sanctissimo sabbatho præ angustia temporis nihil aliud licuit quam Reverentiæ Vestræ pro munusculo gratias agere ac polliceri me quidquid pro causa Gerseniana conferre valuero, strenue peracturum. Conabor itaque codicem Adrianeum obtinere (1). Relatum est mihi est Bruxellæ penes quemdam itemque in monasterio Lobiensi reperiri hujusmodi codices vetustos, quos si adipisci possim, mittam quantocius, atque in hac Paschali festivitate omnia læta et salutaria apprecans persevero.

Admodum Reverendæ Paternitatis Vestræ
humillimus in Christo servus
fr. ROBERTUS ESTRIX, Præpositus.

Affligenii, 30 martii 1652.

[Ms. fr. 17684, f. 261].

---

découverte du manuscrit de Saint-Adrien de Grammont. La date de 1400 renversera les arguments des Kempistes; il demande qu'on veuille l'envoyer à Paris. Cette lettre semble avoir été précédée d'une autre dans laquelle Dachery exprimait ses regrets à propos de la mort de D. Haeften et de D. Cambier et demandait des renseignements sur les manuscrits de l'*Imitation*. (Ib., f. 52),

(1) Manuscrit de Saint-Adrien de Grammont, dont il est question dans la lettre précédente.

XLIII

D. Estrix à D. Dachery

1652, 24 mai

Pax Christi.

ADMODUM REVERENDE PATER,

Jam ab undecima maii binos Gersenes de Imitatione Christi (¹) commiseram Domino Lenart Reverendæ admodum Paternitati Vestræ transmittendos, cum Bruxellam veniens eos invenio nondum missos, non quidem ex oscitantia dicti Lenart, sed defectu oportunitatis. Mitto interim testimonium Patris Senioris monasterii S. Adriani (²), meo quidem judicio insufficiens ad faciendam fidem; verum cum aliud magis authentice obtinere non valuerim, nolui etiam in hoc mittendo meo deesse officio ex quo semper ero

Admodum Reverendæ Dominationis Vestræ
servus ad omnia
fr. ROBERTUS ESTRIX.

Bruxellæ die 24 maii 1652 (³).

[Ms. fr. 17684, f. 262.]

(1) Il s'agit de l'édition de Mezler donnée par D. Odon Cambier (voir lettre XXXV).

(2) Sur le manuscrit de Grammont, voir lettre XLI.
L'attestation du sénieur de Saint-Adrien est la lettre de D. Maur Van der Elst, prieur du monastère, adressée à D. Robert Estrix le 1ᵉ avril 1652, conservée à la Bibliothèque nationale. Ms. lat. 12434; voir Puyol, *Descriptions*, pp. 170-174

(3) La réponse à cette lettre se trouve dans le ms. 17684, f. 50. Dachery annonce qu'il a reçu des Chartreux d'Avignon un manuscrit *de Imitatione*, ainsi que de Saint-Allyre de Clermont, mais sans nom d'auteur. On en a trouvé à Paris un avec le nom de Gersen daté de 1460.

XLIV

D. Estrix à D. Dachery

1652, 3 août

Pax Christi.

Admodum Reverende Pater

Cum hesterna die Lenartium bibliopolam Bruxellæ conveniens didicissem libros *de Imitatione Christi*, quos ei transmittendes commiseram, etiamnum apud eum haerere, visum mihi fuit codicem Adrianæum sarcinula eximere, eo quod existimarem eum vestro scopo fore inutilem, utpote destitutum requisitis attestationibus, quas obtinere non potui; affirmabat enim ille Pater senior præter se neminem esse qui nomen scriptoris dicto codici inscriptum vidisset: alios vero codices Leenartius mittet quamprinum cessaverint viarum pericula.

Porro etiamsi nullos e Germania de Imitatione vetustos codices recipere potuerim (cujus vero causam Reverentia Vestra ex extractu litterarum Domni Romani (1) hisce adjuncto facile cognoscet), non tamen desistam pro causa Gerseniana satagere, si quid in hanc rem Reverendæ Paternitati Vestræ suppeditare valuero, faciam libentissime. Utpote

Admodum Reverendæ Paternitatis Vestræ
humillimus in Christo servus
F. Robertus Extrix
Præpositus

Bruxellæ 3 augusti 1652.

[Ms. fr. 17684, fr. 263].

---

(1) Romain Hay; voir p. 154-155.

XLV

D. Estrix à D. Dachery

1652, 6 septembre

Affligenii 6 septembris 1652

Pax Christi

Admodum Reverende Domne,

Receptis vestris ilico subornavi quendam qui apud Patres Societatis Antverpiæ scrutaretur exemplar istud libelli *de Imitatione Christi;* ingenue fatentur dicti Patres praefatum exemplar apud ipsos fuisse: neque vero illius inspectionem negassent, nisi a tribus circiter mensibus a Patre Generali Canonicorum regularium D. Augustini evocatum et transmissum Parisius fuisset, interposita tamen omni et certissima fide fidelissimae restitutionis. Affirmabat quidam e dictis Patribus istud exemplar esse autographum Thomae a Kempis ejusdem manu scriptum etc. (1), quod si haec vera sint, jam forte Reverentiæ Vestræ integrum erit dictum autographum inspicere, sin minus, ego ipse, ubi per occasionem Antverpiam excurrero, idque remissum fuerit, perlustrabo. Porro ad R. P. Romanum Hay, si quas Reverentia Vestra literas destinatas cupiat, æstimo eas absque magno negotio per me destinari posse eas tradendas vel abbati S. Trudonis (2), cujus opera consecutus sum dicti Hay

(1) Sur le manuscrit autographe de Thomas a Kempis, voir Puyol. *Descriptions*, pp 201 250; V. Becker dans *Pr'cis historiques* 1889, pp 248-260.

(2) L'abbé de Saint Trond était Dom Hubert de Suetendael, qui entretenait une correspondance assez suivie avec les Bénédictins allemands, particulièrement ceux de la congrégation de Bursfeld (U. Berlière, *Dom Hubert de Sutendael, abbé de Saint-Trond, 1638-1663 (Revue Bénédictine*, VIII, 1891, pp. 152-163.)

seedam nuper ad vos missam, vel cuidam alteri e Germania abbati Limpurgensi (1), qui in curia Bruxellensi persequitur causam Congregationis Bursfeldensis, qua in re uti et in qualibet semper ero

Admodum Reverende Domine

Servus in Christo

f. ROBERTUS ESTRIX

[Ms. f. 17684, f. 266.]

---

(1) Le monastère de Sainte-Croix de Limburg dans le Bas-Palatinat (dioc. de Spire,) dont les hérétiques s'étaient emparés, fut restitué aux catholiques après le traité de Passau. Le 19 avril 1639, l'abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, avec le consentement des abbés de la Congrégation de Bursfeld, y nomma pour abbé le P. Adolphe Losen, profès de l'abbaye de Brauweiler. Des difficultés politiques empêchèrent celui-ci de prendre possession de cette maison. Il fut remplacé par le P. Jean Jordaens, profès de l'abbaye de Deutz, cellérier de l'abbaye de Murhardt. Celui-ci espérait, grâce à des influences auprès du gouverneur général des Pays-Bas, pouvoir entrer en possession de Limpurg. Jordaens se trouvait de passage à Bergues-Saint-Winnoc le 29 juillet 1644 (Correspondance de l'abbé Léonard Colchon, Président de la Congrégation de Bursfeld, abbé de Seligenstadt, au Séminaire épiscopal de Mayence; lettre du P. Pierre Heister, 17 août 1644). On l'y retrouve à la fin de 1652 (lettre de l'abbé de Murhardt, du 29 octobre 1652). C'était un personnage assez remuant, dont les abbés de la Congrégation de Bursfeld se défiaient. On avait toléré ses démarches uniquement pour sauver le monastère de Limpurg, mais on redoutait les conséquences de ses actes (lettre de l'abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, du 23 janvier 1645, à l'abbé Colchon; orig. au Séminaire épiscopal de Mayence). On comptait sur sa présence en Belgique pour régler l'affaire du monastère de Sainte-Godelieve à Ghistelles, enlevé à la congrégation (lettre du même, du 17 février 1645). Le P. Jordaens n'aboutit pas dans ses démarches en faveur de la restauration de Limburg. Il rentra à Deutz, où il mourut le 13 décembre 1666 (Remling, *Urkundliche Geschichte der ehemal. Abteien und Klöster im jetzigen Rheinbayern*, t. I, 1836, pp. 147-148).

XLVI

D. Estrix à D. Dachery

1652, 14 septembre

Affligenii 14 sept. 1652

Pax Christi.

Admodum Reverende Pater,

Ex quo Reverenda Paternitas vestra dignata est me suavissimis ac jucundissimis literis suis ad sui notitiam amoremque excitare, continuo parturiit animus de transactione inter Mechliniensem archiepiscopum, prælatum nostrum, nostrumque Affligeniense monasterium jam a biennio inita, et a rege quidem catholico sed necdum a SS^{mo} Domino nostro ob varias remoras approbata, cum Reverenda Paternitate vestra aliquid conterere. Verum quia multitudo occupationum quibus indies obruor, vix sinit nisi ea quæ sunt necessaria scribere, hinc est quod de dicta transactione nullam unquam fecerim mentionem, cujus ecce mitto articulos una cum Bulla unionis monasterii, ut ex utriusque collatione Reverenda Paternitas Vestra colligat proficuane nobis futura sit dicta transactio an nociva (1).

Jam vero quia cum Reverendo admodum D. Placido Le Simon, congregationis vestræ in Romana curia Procuratore generali (2), (qui

(1) L'abbaye d'Affighem avait été unie à la mense archiépiscopale de Malines, par une bulle du 10 mars 1560. Le 18 août 1650, un accord intervint entre les parties pour régler la question des biens et l'administration spirituelle du monastère et de ses prieurés (D. Bernard, *Geschiedenis... van Affligem*, pp. 255-259).

(2) D. Placide Le Simon, profès à Noaillé, le 21 juin 1620, décédé à Rome, le 18 février 1631 (U. Berlière, *Nouveau supplément à l'Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur*, t. I, Paris, 1908, p. 376).

dictæ transactionis approbationi a SS^{mo} Domino nostro obtinendæ insignem nobis hactenus navavit operam, pro quo sane beneficio tam ipsi quam toti congregationi vestræ me debitorem agnosco), continua mihi est et vicaria literarum communicatio, atque interim plusquam semel factum est ut literæ nostræ ad præfatum R. P. Placidum missæ nescio quo fato aut alterius dolo alibi detentæ, tardius quam par erat, ad ejus manus pervenerunt, atque insuper in presentiarum causa substet cur, si unquam, ee quas hic mitto, ei quantocius et infallibiliter tradi debeant, visum mihi fuit præsentem sarcinulam Reverendæ Paternitati Vestræ concredere eamque obnixe rogare, ut illam alteri inclusam involucro suoque signatam sigillo ad R. P. Placidum destinare, imo, si id merear, causam nostram ei commendare non gravetur, quod mihi erit longe gratissimum, ac me sanctissimis sacrificiis commendans ex animo ero vicissim

Admodum Reverendæ Paternitatis Vestræ
deditissimus servus in Christo
fr. Robertus Estrix Præpositus.
[Ms. fr. 17684, f. 268.]

XLVII
D. Estrix à D. Dachery
1653, 8 février

Pax Christi.

Admodum Reverende Domine,

Recepi litteras datas 6 januarii cum munusculo librario longe gratissimo, pro quo gratias habeo maximas. Desiderati a Reverentia

Vestra codices jam pridem sunt apud Leonardum bibliopolam, excepto manuscripto S[ti] Adriani, quem resumpseram eo quod existimarem illum causæ Gersenianæ inutilem fore ; verum nunc intelligens etiam desiderari, eum dicto Leonardo restitui (1). Sanctissimis vestris sacrificiis et orationibus commendo obnixe.

Affligenii 8 februarii 1653.

Admodum Reverende Domine
humilis in Christo servus
Fr. Robertus Estrix.
[Ms. fr. 17684, f. 277].

XLVIII
D. Estrix à D. Dachery
1656, 12 août

Pax Christi.

Admodum Reverende Pater,

Confidens Reverentiam Vestram recepisse quas die 29 superioris mensis dabam declaratorias intentiones ac resolutiones nostras circa Domnum Ildephonsum confratrem nostrum (2), vehementer desidero intelligere utrum Reverentia Vestra illas receperit, præterea an acclusæ dicto confratri traditæ, an intendat per dimissionem habitus et in dissitas a Belgio partes recessionem dictarum acclusarum contento sese conformare: quod si hoc posterius sponte

(1) Dans la minute (Ms. fr. 17674, f. 53), on demande de nouveau le manuscrit de Grammont.

(2) Voir lettre L, note 3.

eligat, iterum obnixe rogo ut Reverentia Vestra mihi significet quid a congregatione Vestra illi impensum sit aut impendendum, v. g. pro viatico, aliisve hujusmodi istius necessitatibus; id enim commodum restituam per Leonard juniorem, cum ad vos in proximo remeaverit. Quod si Reverentia Vestra animadvertat dictum confratrem meditari reversionem in Belgium, gratissimum foret de hac re quantocius admoneri, obnixius interim supplicans R^mo Patri Generali (1), Reverendo adm. Priori S. Dionysii (2) ac Reverentiæ Vestræ ut Affligenio ignoscant hujus infirmi fratris molestiam. Haec Reverentiæ Vestræ scribo cursim ob negotia, alias Deo dante, prolixiora daturus.

Affligenii, 12 augusti 1656.

Reverendæ admodum Paternitatis Vestræ
servus in Christo humillimus,
fr. Robertus Estrix.
[Ms. fr. 17684, fr. 337.]

---

(1) Le supérieur général de Saint-Maur était D. Jean Harel (1648-1660).

(2) Le prieur de Saint-Denis, en 1656, était D. Ignace Philibert, (Tassin, *Hist littér.*, p. 68; Vanel, *Nécrologe de Saint-Germain*, p. 347; D. Guilloreau, *Mémoires de D. Bernard Audebert*, p. 13, note).

XLIX
D. Vaast Van Nuffel
1669, 21 novembre

Audet amans spe nixa fides.

Affligenii 21 novembris 1669.

Admodum Reverende Pater

Grata fuit tua scriptio, grata causa quæ impulit ad scribendum. Quod nos et nostra vobis curæ sint, quas gratias non debemus! Reddere mallemus, utinam unquam sit occasio! Securos nos esse jubetis, bene est. Alioquin dum a recenti armorum strepitu nobis adhuc aures tinniunt, anxie quandoque circumspicientes et velut in vicino miles sit continuo trepidamus et ad omnem Bellonæ rumorem pavemus. Pro propensissimo vestro metum nostrum propellendi studio iteramus gratias, atque R^{mi} Patris generalis (1) syncerum in nos animum syncere et sine moris aut ævi nostri verbis tacita veneratione colimus et observamus. Jam quod Divam nostram posteritati consecratum itis ad votum est (2). Quod clariorem historiae notitiam subministrare non sit in nostra manu, non nobis, non Patrum incuriis, sed temporum injuriæ imputandum, qua factum ut vetera monasterii nostri monumenta vel incendio periere vel certe quæ supersunt alienas modo bibliothecas ornant. Interim quæ huc facere posse censuimus, versa pagina docebit. Adde quod criticorum (quorum etiam hic ingens copia) tam morosus et prave sapiens, qui audeat

(1) Le supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur était alors D. Bernard Audebert.

(2) A la suite de la lettre se trouve (f. 250) une note de 1580 sur la statue de la Vierge d'Affighem tirée « ex annalibus abbatum cœnobii Affligeniensis ».

traditionis fidem impugnare, nedum execrare hactenus inventus est nemo. Vos eam asserite pro ingenii et stili vestri viribus quas Deus in vos larga effudit manu. In albis *Lucubrationes* vestras historiographicas et chronographicas (Spicilegia vidimus) avide expectamus. Tuto mitti poterunt per latorem harum, quibus si *Breviarium* novissime in 4. tomis typis Billaine vulgatum adjunxeris, nos pariter beabis. Hic vir quod justum est solvet. Nos justitiæ solem rogabimus, qui æterna mundum caligine liberavit, ut mentes manusque vestras dirigat illustrando ordini vestro et nostro. Ardeat amans inter nos spe nixa fides. Valete.

Reverendæ Paternitatis Tuæ
ad omne genus officii humillimus servulus
F. Vedastus van Nuffel (1)
religiosus Affligeniensis

Purissimum Rmo P. Generali affectum et obsequium, R. R. Patribus d'Achery, Mabillon, Vion necnon Philosophiæ lectori qui erat ao 1667 ex animo salutem.

[Ms. fr. 19679, f. 259.]

---

(1) D. Vaast Van Nuffel, né à Hekelgem, le 12 août 1630, prieur d'Affighem en 1675, prévôt le 3 septembre 1685, décédé le 22 juillet 1707 (D. Bernard, *Geschiedenis van Affligem*, pp. 282-286). L'auteur de l'histoire d'Affligem parle de lettres adressées à D. Vaast Van Nuffel par D. Lamy et par D. Mabillon pour le remercier de l'excellent accueil qu'ils avaient reçu à Affighem, (p. 283).

D. Vaast Van Nuffel serait, au témoignage de Dom Bède Regaus *(Affligenium illustratum*, t. VII, p. 1383), l'auteur de l'opuscule suivant: « *Kort Begryp van 't apostolyck ende Roemweerdigh leven van den H. Benedictus, Grooten Patriarch der Monieken, seer vruchtbaeren voedtser-vader der Heylige Kercke, Insteller van 't oudt ende wijtvermaerde Orde der Benedictinen.* Door eenen Religieus van het selvde orde. In druck gegeven door de Gereformeerde Benedictinerssen van Dendermonde. Tot Loven by Peeter De Vaddere naest 't Luycks-Collegie ». (P. Maurice De Meulemeester, *Le monastère des Bénédictines de Termonde.* Termonde, 1913, p. 76-77).

L

D. Ildephonse Herebouts
à D. Simon Guillemot
1670, 20 octobre

Pax Christi

Wavrie, 20 octobris 1670.

Admodum Reverende Domine Confrater,

Credo vos originalem accepisse quem Reverentiæ Vestræ transmiseram in defensionem Sanctorum ordinis nostri, quorum authenticam copiam patribus societatis Antverpiæ tradidi, super quam ab ipso Patre Henschenio accepi responsum, cujus copiam hic transmitto transmittendam Parisios, et credo multos nostras etiam recepisse destinandas Parisiis ad P. Lucam Dacherium, ut si r... (1) aliquid a nobis fieri ad superiores transcribat hac... (2) calamo nuntius expectat. Valete.

Reverentiæ Vestræ
addictissimus in Christo confrater
Fr. Ildephonsus Herebaut (3).

Soit donné au Refuge de Saint-Gislain à Mons pour adresser : Admodum Reverendo Domino Domno Simoni Guillemot (4), mona-

(1 et 2) Le manuscrit est coupé en ces endroits.

(3) Jean Herebouts, né à Malines, baptisé le 23 juillet 1612, profès à Affilghem, le 1er mai 1633, habita du 20 mai 1655 au 20 mai 1656 à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon ; il se trouvait à Saint-Denis près Paris, le 26 août 1656 ; il mourut le 25 janvier 1681 à Affilghem (D. Bède Regaus, *Catalogus monachorum*, t. VII, p. 1329-1331, ms. à l'abbaye d'Affilghem).

(4) D. Simon Guillemot, bénédictin de l'abbaye de Saint-Ghislain, décédé le 30 mars 1687 (Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 267, note 10).

sterii Sancti Gisleni, Ordinis Sancti Benedicti suppriori dignissimo etc. à Saint-Gislain.

[Ms. fr. 19653, f. 179].

LI

D. Emilien Van Hoyvorst à D. Vincent Marsolles (¹)

1672, 27 octobre

Affligenii 27ª octobris 1672.

Benedicite

Reverendissime Pater,

Cum Ill^mus Dominus Archiepiscopus Mechliniensis, abbatiæ nostræ Affliginiensis praelatus (²), invenerit consultum ut duo e religiosis nostris studii causa Parisios mitterentur, hinc est quod humiliter R^mæ Paternitati vestrae supplicem, ut hos confratres nostros Domnos Radulphum De Clercq (³) et Edmundum Ibarra (⁴) suscipere

(1) Supérieur-général de la Congrégation de Saint-Maur, élu au chapitre de Saint-Benoit-sur-Loire, le 17 juin 1672.

(2) L'archevêque de Malines était alors Alphonse de Berghes (1669-1689).

(3) D. Raoul (Abraham) De Clercq, né le 22 octobre 1641, baptisé le lendemain à Notre-Dame de Pamele à Audenarde, profès à Affighem, le 7 mai 1661, partit en 1672 pour Saint-Denis (France) afin d'y étudier avec D. Edmond Ibarra et y séjourna deux ans. Il fut nommé chantre et bibliothécaire le 18 avril 1685, puis, le 24 décembre, vicaire de Wavre, où il mourut le 22 mars 1696 (D. Bède Regaus, op. cit. p. 1406-1407).

(4) D. Edmond Ortiz de Ybarra, né de parents espagnols, commerçants en Amérique. Il naquit à Saint-Venant, le 11 avril 1645, fut bap-

dignetur et locum impertiri in monasterio S. Germani. Oportebat quidem me antea vobis scripsisse ac petiisse, num illos admitendi foret commoditas, sed oblata aurigae opportunitate, de vestra confisus bonitate eos ausus sum mittere. Nolo tamen vestrae Congregationi sint oneri, qui paratus sum eorum loco duos ex vestris recipere vel illorum solvere expensas. Magno nihilominus nos honore ac beneficio R^ma^ Paternitas vestra affecerit, si religiosos placuerit mittere et quidem unum ad docendum capacem. Interim totum vestro relinquens beneplacito, et cum manuum osculo salutis plurimum atque humillima mea meorumque vobis offerens obsequia, subscribor,

Reverendissime Pater,
Reverendissimæ Paternitatis vestrae
humillimus servus fr. Aemilianus
van Hoyvorts Præpositus Affligeniensis (1)
[Ms. fr. 19678, p. 71.]

---

tisé sons le nom de Sébastien-Antoine. Ses parents se fixèrent dans la suite à Bruxelles. Entré à Afflighem en 1666, il y fit profession le 8 mai 1667. En octobre 1672 il fut envoyé à Paris, d'où il rentra le 1er février 1674. Il mourut à Afflighem, le 13 juillet 1713 (D. Bède Regaus. op. cit. p. 1426).

(1) D. Emilien Van Hoyvorst, né à Malines, le 23 juillet 1613, entré à Afflighem en 1631, successivement sous-prieur, lecteur de théologie, prieur de Wavre, remplaça D. Robert Estrix comme prévôt en 1664 et mourut le 11 janvier 1682 (D. Bernard, *Geschiedenis... van Affligem*, pp. 270-278).


MORTVVS
BALTHASAR

Une œuvre intime du sculpteur J. C. de Cock

Au XVIIᵉ et au commencement du XVIIIᵉ siècle, florissait à Anvers une école de sculpture fort nombreuse. Imbue des principes de la Renaissance, après s'être consacrée à cet art classique et sévère, que dans nos provinces surtout, le grand peintre Rubens avait magnifiée et propagée, elle avait insensiblement subi l'influence de l'école française, mitigeant sa manière première par une note d'élégance, qui devait bientôt dégénérer en mièvrerie. Elle compta cependant nombre d'artistes de grande valeur. Leur production fut abondante, mais mériterait d'être mieux connue. Aux Quellin, aux Colyns de Nole, aux Fayd'Herbe, avaient succédé les Kerricx, les Scheemaeckers, les Verbruggen, les van der Voort, les Willemsens et maints autres. C'est dans les églises surtout, que se retrouvent leurs œuvres. Ils fouillèrent le bois, le marbre et l'albâtre ; ils exécutèrent ces autels, ces retables, ces bancs de communion, ces épitaphes, ces stalles, ces lambris, ces confessionnaux que les collectionneurs et les musées se disputent aujourd'hui,

et que trop peu de nos temples ont conservés. C'est à cette école qu'appartenait aussi Jean-Claude de Cock, dont nous voudrions brièvement ici esquisser la vie et l'œuvre.

Cet artiste n'est guère connu comme il mériterait de l'être. Dans la *Biographie nationale*, Edm. De Busscher lui consacre une courte notice, fort incomplète (1). Dans le récent dictionnaire biographique de von Wurzbach, et dans l'*Histoire de la sculpture aux XVIIe et XVIIIe siècles*, de Henri Rousseau, on ne s'en occupe guère avec plus de détails (2). On trouve quelques lignes à son sujet dans le recueil de Huberts, Elberts et Van den Branden (3).

C'est à peine si Piron (4), Félix Bogaerts (5), Immerseel (6), Nagler (7), Weyerman (8), en peu de mots, en font mention. Et cependant, il ne méritait pas pareil oubli. La multiplicité de ses connaissances, le nombre de ses travaux, auraient dû lui valoir la faveur d'études un peu plus approfondies. Car il ne fut pas seulement sculpteur de talent, il s'adonna aussi, non sans succès, au dessin, à la gravure et même à la poésie.

* * *

On assure que Jean-Claude de Cock naquit à Anvers, en 1668, mais nous n'avons jusqu'ici pu contrôler cette affirmation. Il serait mort dans la même ville en 1735.

(1) Fascicule 4, page 885.
(2) *Nederländisches Kunstler lexikon.*
(3) *Biographisch woordenboek.*
(4) *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België.*
(5) *Essais historiques sur l'art en Belgique.*
(6) *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders.*
(7) *Allgemeines Kunstler lexikon.*
(8) *De levensbeschrijvingen der Nederlandsche konstschilders.*

C'est dans l'atelier du sculpteur Pierre Verbruggen, le vieux, qu'il fit son éducation artistique, et c'est comme élève de ce maître, que nous le voyons obtenir, pendant l'exercice 1682-1683, son entrée dans la gilde Saint-Luc. Les registres de cette corporation artistique portent, en effet, à cette date, mention de son entrée en ces termes:

Jan Gelauden de Kock, leert by Peeter Verbruggen belt-snyden.

Six ans plus tard, pendant l'exercice 1688-1689, il fut promu à la maitrise dans la même gilde (1).

Sa valeur artistique dut être bientôt hautement appréciée, car les mêmes archives de la gilde Saint-Luc, nous permettent d'établir, qu'un grand nombre de jeunes artistes entrèrent dans son atelier pour bénéficier de son enseignement. Nous citerons notamment les noms de Jean-François Meskens, Jean-Charles van Buegem et Michel Hennekin, en 1697; François Goubau, en 1700; Daniel Govaerts, en 1701; Guillaume van Boeck, en 1711; Jean-Baptiste Buys, en 1712; Jacques De Wolff, en 1713; Jean-François van Hoestenryck, en 1714; François van Paesschen et Jean de la Porte, en 1718; Louis-Bertold De Laen, Pierre van den Bosch, Chrétien van der Wee et Martin-Joseph Le Gendarmes, en 1721; Martin Lauwers, en 1725.

Il dut encore avoir d'autres élèves, qui ne furent pas incorporés dans la gilde Saint-Luc d'Anvers. Nous savons, par exemple, que le sculpteur malinois Théodore Verhaegen fit son éducation artistique dans son atelier (2).

* * *

(1) Rombouts et van Lerius. *De liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche Sint-Lucasgilde.*

(2) Emm. Neeffs. *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines.*

Quelques-unes de ses œuvres existent encore à Anvers et permettent de se rendre compte de la valeur de son talent; d'autres ont malheureusement disparu.

Le monument funéraire, l'épitaphe de marbre, qui fut placée dans la cathédrale d'Anvers, à proximité de la chapelle du Saint-Sacrement, pour commémorer le souvenir de Jean Comperis, mort en 1668, et de sa femme Elisabeth Doncker, qui le suivit dans la tombe en 1686, était orné de deux anges ou enfants représentant l'Eternité, et dus au ciseau de de Cock. Ce mémorial fut détruit par les iconoclastes français à la fin du XVIIIe siècle.

Plus heureuse, l'église collégiale de Saint-Jacques a conservé cinq œuvres de l'artiste. Ce sont d'abord, dans le transept, à l'entrée du déambulatoire, deux monuments commémoratifs. A droite, sur une base en marbre brun, se dresse une statue en marbre blanc de l'apôtre saint Pierre, accostée de deux anges qui tiennent, l'un, la tiare, l'autre, les liens et les chaines. Plus bas, à côté de bras-appliques pour chandelles, se voyent encore quatre têtes d'angelots. L'inscription inscrite sur le piédestal rappelle la mémoire de Suzanne de Meurs. Le second monument, d'ordonnance identique, placé à gauche, et offert par Marguerite de Meurs, sœur de Suzanne, supporte la statue de saint Jacques le majeur. Les deux anges tiennent une mitre et un glaive. D'après certains auteurs, ce serait à lui aussi que serait due en partie la clôture du déambulatoire qui avoisine ces statues [1].

L'autel de la chapelle du Christ agonisant est orné d'un antependium sculpté, portant le blason de la famille le Prévost de le Val et signé par de Cock.

(1) J. DE BOSSCHERE. *De kerken van Antwerpen*.

Dans le transept, vis-à-vis de la chapelle du Saint Sacrement, est appendu, à la muraille, un catalogue contenant les noms des membres de la confrérie de l'administration de quinzaine. Le cadre est également l'œuvre de de Cock. Il est orné de statuettes représentant la Foi et l'Espérance, tandis qu'au centre, entouré d'une gloire d'anges, est sculpté un ciboire, au-dessus duquel se dessine la figure de la Charité. Cette œuvre d'art a été restaurée, en 1842, par De Cuyper et H. Schaefels (1).

L'église Saint-Jacques possède encore une œuvre de de Cock, œuvre d'un mérite supérieur, mais qui primitivement ne lui était pas destinée. En effet, en 1707, décédait au couvent des Chartreux d'Anvers, un novice de cet ordre: Jean-Antoine van Woonsel, fils d'Antoine van Woonsel et de Anne-Marie van den Bergh. En souvenir de leur fils, ceux-ci firent élever dans l'église conventuelle un monument commémoratif en marbre. Au-dessus était placée une statue agenouillée de saint Bruno. De Cock, auquel l'exécution de cette œuvre avait été confiée, emprunta les traits du novice défunt pour représenter le saint. Lorsque, par suite des édits de Joseph II, le couvent des Chartreux fut fermé en 1783, la statue fut rendue à la famille des donateurs. C'est ainsi qu'elle échut, par héritage, à la baronne Ferdinand du Bois-Wellens, qui en fit don, en 1843, à l'église Saint-Jacques. On l'utilisa pour la placer au-dessus du monument qui fut érigé, en 1860, en souvenir du peintre Luc Schaefels, en face de l'autel, dans la chapelle de tous les saints, autrefois de Saint-Christophe. La statue, qui est d'une exécution remarquable, est signée: *Joes ∘ Claud ∘ de Cock ∘ Invenit ∘ fecit ∘ 1712 ∘*

(1) Th. Van Lerius. *Notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques.*

Il est un autre travail plus considérable auquel De Cock collabora à Anvers, c'est celui du calvaire du couvent des Dominicains. On connait cette pittoresque composition qui, extérieurement, s'accroche aux flancs de l'église Saint-Paul. Au milieu de rochers factices, de décorations composées de rocailles et de débris divers, sont disséminées des scènes sculptées et de nombreuses statues d'un mérite fort inégal. L'ensemble est plus curieux qu'artistique. Parmi les statues, un bon nombre furent exécutées par de Cock; ce sont celles de Marie-Madeleine, des Evangélistes saint Marc et saint Luc, qui se trouvent accolées, à droite, aux maisons voisines; de Longin; puis, dans l'allée centrale, d'un ange portant la colonne de la flagellation et la couronne d'épines, et foulant aux pieds les clous, la verge, les dés et un gant d'armes; d'un second, tenant en ses mains la robe sans couture et les dés; un troisième est chargé du titre de la croix et de l'éponge. Ces trois statues sont signées sur le piédestal: *J. C. De Cock*. Un quatrième ange, de facture identique, faisant pendant aux précédents, étale devant lui le voile avec la Sainte Face. Quoique non signée, cette statue doit sans conteste être également attribuée à de Cock. Puis viennent, à gauche, à proximité des murailles de l'église, les figures sculptées de quatre des petits prophètes, Amos, Michée, Nahum et Malachias, également exécutées par de Cock.

* * *

On le voit, c'est surtout à la sculpture religieuse que l'artiste s'adonna. Ses œuvres, dans ce genre, durent être fort nombreuses, car on en retrouve encore en diverses localités du pays.

L'église Saint-Willebrord, à Berchem, possède une chaire de vérité en bois, qui fut sculptée par de Cock, comme en temoigne la signature: *Jan Claudius de Cock. 1719.* La La statue du patron de l'église, placée sous la cuve, est moderne (1).

En 1713, il livra un travail de grande importance à l'église du prieuré de Corsendonck près de Turnhout. Il garnit le chœur d'une double rangée de stalles. Lors de la suppression de ce couvent, en 1784, les religieuses Augustines les vendirent à l'église Saint-Pierre de Turnhout, pour la somme de 100 florins d'argent courant. Elles meublent encore le chœur de cette dernière église. Toutefois une partie minime en fut cédée à l'église de Réthy. A Turnhout, de chaque còté du chœur, sont placées vingt-quatre stalles, disposées en deux rangées superposées. Les lambris, formant dossier au-dessus des sièges, sont ornés de panneaux sculptés représentant alternativement une figure de saint et une scène allégorique. Ce sont, d'une part, successivement: la Mère de Dieu, la Chasteté, saint Albin, l'Obéissance, saint Engelbert, la Constance, saint Chilien, la Prudence, saint Rupere, la Concorde, la Charité, saint Pierre. Et de l'autre côté: saint Paul, l'Espérance, la Foi, saint Guarin, la Force, saint Grégoire, la Justice, saint Gelase, la Théologie, Saint Augustin, la Miséricorde, le Sauveur du Monde. Plus bas sont encore sculptés divers motifs symbolisant tous les arts (2).

L'antique abbaye de Postel possède également une œuvre de de Cock. Il s'agit d'un monument commémoratif com-

(1) Stockmans. *Geschiedenis der gemeente Berchem.*

(2) J. E. Jansen. *Turnhout in het verleden en het heden,* I. — Welvaarts. *Geschiedenis van Corsendonck,* II.

posé d'une pierre tombale placée en mémoire du 48e abbé Jérôme Ravenschoot van Capelle, décédé en 1726. Au milieu de la partie inférieure du monument, en un cartouche, est placée une inscription rappelant les titres du défunt. Au-dessus du cartouche, sculpté en haut relief, se voit un buste d'ange tenant en ses mains élevées, au-dessus de sa tête, une mitre et une crosse. De part et d'autre, sont placés des blasons représentant les seize quartiers du défunt, tandis que, sous le cartouche, s'étend une draperie sur laquelle se détachent des têtes de morts, des fleurs, un listrel avec devise. Cette pierre, qui mesure 2m30 de hauteur sur 1m30 de largeur, est en marbre gris, les figures et les blasons sont en marbre blanc. Dans la partie inférieure se lit la signature: *Joannes Claudius de Cock invenit et fecit. Antverpiensis 1727* (1).

* * *

Mais l'œuvre de de Cock ne fut pas exclusivement religieuse; il exécuta également des sujets profanes. A Anvers nous n'en connaissons pas beaucoup. Ses divers biographes lui attribuent les groupes de petits amours sculptés et les vases, qui surmontent la corniche du bel hôtel, édifié place de Meir, par l'architecte van Baurscheit, pour Jean van Susteren, et qui aujourd'hui sert de palais royal.

Toutefois, au sujet de cette attribution, nous éprouvons un certain doute. Certes, par leur allure et leur composition, elles pourraient parfaitement être classées dans l'œuvre de notre sculpteur. Mais nous savons que de Cock est mort en 1735. Or l'hôtel van Susteren a été bâti dix ans plus tard,

(1) Welvaarts. *Geschiedenis der abdij van Postel*, I et II.

en 1745. Il faudrait donc admettre que ces sculptures, exécutées depuis un certain temps, auraient été postérieurement utilisées par van Baurscheit pour l'ornementation de sa façade.

Par contre, il existe à Anvers, au Musée Plantin, deux œuvres dont la paternité ne peut être contestée à de Cock. C'est d'abord, dans le passage qui conduit du corridor d'entrée à la cour, à droite, au-dessus de la porte aujourd'hui murée du petit salon, dans une niche, un grand buste de Balthazar Moretus III, entouré d'une riche ornementation composée de motifs architectoniques et de guirlandes de feuilles de chêne. Un aigle, tenant en sa serre l'étoile du blason des Moretus, domine la composition, tandis que, plus bas, sont accollées les armoiries de Balthazar Moretus et de sa femme Anne de Neuf. Dans la partie inférieure de l'encadrement se lit la signature: *J. C. de Cock. A° 1700.* Nous donnons ci-joint une reproduction de cette œuvre sculpturale. Un second buste, en terre-cuite, du même personnage, mais de proportions plus réduites, est placé sur un socle, à l'étage, dans la salle des bois gravés. Balthazar Moretus y est représenté la tête recouverte d'une ample perruque retombant sur les épaules et le cou entouré d'un large col en dentelles.

Nous trouvons encore mention, dans un ancien journal, d'un groupe sculpté par lui et représentant Hercule terrassant Cerbère. Il fut vendu publiquement à Anvers, à la place de Meir, le 14 juin 1756. Voici comment le décrit l'annonce imprimée à cette occasion (1):

Men sal verkoopen op Maendagh 14 Juny 1756 op de Meir

(1) *Gazette van Antwerpen*, 11 Juni 1756.

alhier, een konstigh beeldt, verbeeldende den triompherenden Hercules met den Hel-hondt onder de voeten, van Bemler steen, 6 en 1 half voet hoogh, gemaeckt door Sr Gelaudius de Kock, met sijn pedestael van blauwen steen 5 voet hoogh naar de konst gewerckt. Het selve staet ten huyse van Sr Guilielmo Slavon in de lange nieuw straet, alwaer het dagelijks kan gesien worden.

Aux portes d'Anvers, pour le village de Borgerhout, qui alors n'était pas encore faubourg, de Cock eut à exécuter un travail de nature spéciale. On sait qu'annuellement, lors de la kermesse, un cortège séculaire dans lequel figurent des géants et diverses figures allégoriques, parcourt, à la grande joie de la foule accourue de tous les environs, les rues de la populeuse commune. En 1720, de Cock fut chargé d'exécuter une grande figure de cygne devant prendre part au cortège. C'était une de ces figures dans laquelle un homme, caché par des draperies, s'introduisait pour la faire mouvoir. Les comptes communaux portent, en effet, au 22 août 1720, mention du payement *Aen monseur Koeckx belthouwer voor het maecken van de swaen 17-20* (1). Ceci ne constituait qu'un acompte, car une somme de 59 florins avait été allouée à l'artiste pour sa commande. Du reste, les archives de la commune conservent également une quittance de la même époque pour un second acompte. En voici le texte :

Den onderschreven bekent ontfangen te hebben uyt handen van Sr schepen Gilis de somme van 19 guld. 10 st. courant

(1) J. B. Stockmans. *Deurne en Borgerhout.*

voor 't maecken van de bewuste swaen in den ommeganck van Borgerhout als te weten de borst, hals en hooft en directie tot het voltrecken der selve swaen.

Joannes Claudius de Cock,
beeldhouwer in Antwerpen.

A Turnhout, à l'hôtel de ville, dans la salle de réunion du conseil communal, est appendu un grand portrait de Frédéric, roi de Prusse et seigneur de Turnhout. Le cadre sculpté est l'œuvre de Jan-Claude de Cock ; il exécuta ce travail, qui lui fut payé 59 ryndaelders, en 1712. Voici le texte de la quittance qu'il rédigea lors du payement de cette somme et que conservent les archives de Turnhout (1) :

Ick onderschreven kenne ontfangen te hebben van de heeren der gemeycens van Turnhoude de somme van negen en vijftigh ryndaelders a 56 stuyvers voor het maecken en leveren van eene lijst aen het geschildert portrait van syne pruysische coninclyke majesteit en negen gl. en seven en halve stuyvers voor de cassen daer geseyde lyst in gepackt was.

Actum te Turnhout desen 9 July 1712

Joannes Claudius de Cock
beeldhouwer in Antwerpen.

Au commencement du XIXe siècle, un ouvrier, en labourant le sol sur le territoire de la commune de Haecht, mit au jour un groupe en marbre qui probablement avait été enfoui en cet endroit lors des troubles de la fin du siècle précédent. Il est conservé aujourd'hui à Boitsfort,

(1) J. E. Jansen. *Turnhout in het verleden en het heden*, I.

dans une maison de campagne. Haut de 0m93 et placé sur une base de 0m49 × 0m31, il est composé de deux enfants. Une fillette représentant la Paix, agenouillée, porte des fleurs, tandis qu'un jeune garçon debout, symbolisant la guerre, la tête couverte d'un casque, une peau de bête ceignant ses reins, foulant sous ses pieds des armes diverses et une torche allumée, étend sur la tête de sa compagne une couronne fleurie. Sur la plinthe qui sert de socle, se lisent d'une part, ces mots: *Finis belli coronat pacem*, et, d'autre part, la signature: *Joes Claud. de Cock. inv. fec. 1710.* M. P. Verhagen qui décrit ce gracieux groupe, estime très judicieusement qu'il fut composé par l'artiste pour commémorer les préliminaires de paix, conclus, en 1710, à Geertruidenberg, entre Louis XIV et les Etats-Généraux de Hollande, mettant fin aux guerres désastreuses qui, pendant tant d'années, avaient impitoyablement ravagé nos provinces (1).

A l'étranger, de Cock eut à exécuter des travaux considérables, et ceux-ci datent même du début de sa carrière artistique. Il fut, en effet, chargé, en 1696, avec Frank Pieterse Verheyden, de La Haye, d'exécuter, sous la direction de l'architecte Jacob Romans, les nouvelles décorations qu'avait commandées, pour le château de Bréda, le prince Guillaume III d'Orange (2).

* * *

Les biographes modernes de Jean-Claude de Cock assurent qu'il sculpta aussi l'ivoire. Nous ne connaissons pas

(1) P. Verhagen. *Une groupe en marbre du sculpteur de Cock.* 1710. (Bulletins de la Société d'Archéologie de Bruxelles, XII).

(2) von Wurzbach. *Nederländisches Künstler lexikon.*

d'œuvres de ce genre qui puissent lui être attribuées. Peut-être a-t-il exécuté, comme tant d'artistes de son époque, quelques-unes de ces gracieuses figures de Christ crucifié en ivoire qui sont conservées dans quelque sacristie ou dans l'une ou l'autre famille pieuse.

Il est à remarquer, que parmi les élèves qui entrèrent dans l'atelier de Jean-Claude de Cock, la plupart, dans les registres de la gilde Saint-Luc, sont qualifiés de sculpteurs. Il en est cependant quelques-uns, à côté du nom desquels nous remarquons une autre mention. Ainsi pour van Buegem et Hennekin, on ajoute: *leert teeckenen en boetseren om silversmit te worden.* De même, à coté des noms de Goubau et Buys, nous lisons: *silversmit leert teeckenen.* Ces indications feraient présumer, que de Cock enseignait spécialement le dessin pour les orfèvres. Peut-être même modelait-il pour eux ces vases ou ces coupes décoratives dont l'usage à cette époque était encore fort répandu.

Nous ne le connaissons pas davantage comme peintre, qualification que les mêmes écrivains lui attribuent. En réalité, il fut dessinateur, et dessinateur de réel talent. En général, ses compositions sont exécutées à l'encre de Chine et relevées à la sépia. Lors de la vente à Amsterdam, en 1797, de la collection de P. Hasselaer, on présenta aux enchères un recueil de seize dessins de ce genre. Ils représentaient les quatre Evangélistes et des scènes de la Passion, telles que: *Le Christ lavant les pieds des apôtres, la dernière Cène, le Christ consacrant la coupe de vin, la trahison de Judas, le Christ souffleté par la soldatesque, le Christ devant Caïphe*, ainsi que quatre frontispices. Ces compositions étaient signées: *Johannes Claudius de Cock. A° 1728.*

Dans les collections de l'Albertine, à Vienne, on conserve aussi deux dessins de de Cock, l'un signé *J. C. de Cock,*

inv. del. 1709, représente l'enlèvement de Oritia par Borée, et l'autre, signé *Joannes Claudius de Cock*, est consacré à la reproduction de la scène biblique de Melchisedech offrant le pain et le vin à Abraham.

Lors de la communication, faite par M. Verhagen, à la Société d'Archéologie de Bruxelles, de son étude sur le groupe sculpté par de Cock, dont nous venons de parler, un autre membre de cette société, M. Garnier Heldewier, exposa quatre dessins inédits qui étaient signés *Joan. Claud. de Cock, inv. del. Antv.* Ils représentaient des vases de forme antique. Peut-être faut-il y voir les modèles de ceux sculptés par l'artiste et qui décorent le fronton du palais royal d'Anvers.

Enfin, dans notre ville sont aussi conservés huit dessins, exécutés par de Cock, à la plume, relevés de lavis à l'encre de Chine. C'est encore une fois dans les riches collections du Musée Plantin que nous les trouvons. Ce sont des compositions religieuses qui devaient servir à être traduites au burin pour un bréviaire in-4°. L'artiste les a signées: *Jean Claudius de Cock inv. et del. 1704.* Elles représentent: la Résurrection — la dernière Cène — la Tentation du Christ dans le désert — l'Adoration des bergers — l'Adoration des mages — l'Annonciation — l'Ascension — la descente du Saint Esprit dans le Cénacle. Ces compositions, où figurent un grand nombre de personnages, sont pleines de vie et de mouvement; elles dénotent de la part de son auteur un indéniable talent d'illustrateur.

On prétend que de Cock exécuta aussi des gravures. Nous n'avons pas pu trouver confirmation de cette assertion. Tout au plus, un biographe lui attribue-t-il une eau-forte représentant le martyre de saint Quirin. Il est vrai qu'il dessina, pour être reproduit par le burin, le portrait du

poète lierrois, le notaire Corneille de Bie, l'auteur du *Gulden cabinet der edele vry schilder konst*, à l'âge de 81 ans. Ce dessin fut gravé, en 1708, par H. F. Diamar, et fut inséré dans l'ouvrage de de Bie, que l'imprimeur J. P. Robyns édita à Anvers, en 1708, sous le titre de: *Den spiegel van de verdrayde werelt*. La gravure nous montre l'auteur en perruque, assis à sa table de travail, dans sa bibliothèque. Peut-être de Cock a-t-il quelque peu flatté son modèle, car il serait difficile d'admettre que le portrait représente un vieillard octogénaire.

En dessous du portrait est imprimé ce distyque:

Dat ick op d'aard niet anders ben
als stof en assen ick beken
en alle mynen arrebeyd
noch van veel minder weerdigheyt.

Plus bas est inscrite la double signature: *J. C. de Cock delin.* et *H. F. Diamaer sculpsit Antv.*

Lors de la vente publique, au mois de mai 1777, des œuvres d'art provenant des couvents supprimés à Anvers de la Compagnie de Jésus, nous trouvons dans le catalogue des dessins et estampes, trois gravures exécutées au burin par Bouttats, d'après les dessins de J. C. de Cock. C'étaient:

« N° 120. L'autel de la paroisse de Saint-Jacques, à Anvers ».

« N° 121. Trois emblèmes à gouache. »

« N° 122. Quatre sujets de chasse. »

* * *

Enfin, il nous reste à faire connaitre de Cock comme

poète. On ne renseignait jusqu'ici que deux œuvres dont il soit l'auteur.

La première fut composée en 1718, lors du malheureux incendie provoqué par la foudre, qui détruisit en grande partie l'église des Jésuites à Anvers, avec les richesses artistiques qui l'ornaient. Cette plaquette de 8 pages in-4°, illustrée d'une planche gravée par Balthazar Bouttats, et représentant l'incendie, fut imprimée à Anvers, en 1718, chez Jean-Paul Robyns, rue aux Laines, à l'enseigne *In S. Joseph*. En voici le titre :

Klaegende dicht | over het onverwacht en schrieckelijck | verbranden totten gronde, van den | overschoonen en vermaerden tempel Gods van het huys der pro | fessien van de Societyt | Jesu | binnen Antwerpen den 18 Juli. |
Door 't sneL bLIXeM-VIer gesChIet.

Cette pièce de circonstance obtint dans la suite diverses réimpressions. Nous la trouvons d'abord dans le petit recueil in-12° qui fut imprimé à Anvers, en 1752, chez J. F. de Roveroy, sous le titre de *Chronyke ofte beschryvinge van de stadt Antwerpen*. Elle y est intégralement reproduite en douze pages, précédées de la planche qui, à cause du format réduit, a dû être repliée.

En 1775, elle fut encore une fois réimprimée à Anvers, chez l'éditeur J. G. de Roveroy, dans son grand ouvrage in-folio, *Chronyke van Antwerpen*. Elle y comprend 7 pages de texte encadré et imprimé avec soin. La planche de Bouttats précède la pièce de vers qui porte un titre un peu modifié, dont voici la reproduction :

Onverwagt en schrikkelijk
verbranden
totten gronde
van den
overschoonen en vermaerden
tempel Godts van het huys
der professien van de societeyt
Jesu

Mais, cette fois, la composition poétique de J. C. de Cock, est suivie d'une seconde que nous n'hésitons pas à lui attribuer. Elle fut composée, en 1719, pour célébrer la réouverture pour le culte de l'église des Jésuites, reconstruite après l'incendie. Le style, la construction et jusqu'à l'apparence matérielle de cette pièce, qui compte huit pages de texte, l'identifient complètement avec la première et indiquent qu'elle doit émaner du même auteur. En voici le titre :

De nieuwe opgeboude
kerke
der eerweerdige paters
van de societeyt
Jesu
stigtelyk vergeleken
byde heylige nieuwe stad Jerusalem
door den H. Apostel Evangelist
Joannes
gezien op het eyland
Patmos
WeDer geConsaCreert aen JesVs MaJesteYt.
den VI november
Is gesloten geweest zedert het schrikkelyk afbranden
18 julii 1718. 1 jaer. 3 maenden en 19 dagen.
De herboUDe kerCke Van De soCIeteYt JesV.

La seconde œuvre poétique de de Cock repose aujourd'hui à Anvers, dans les archives de la Société d'encouragement des Beaux-Arts. C'est un traité pratique de l'art de la sculpture. L'auteur l'a intitulé:

Eenighe voornaemste en noodighe regels van de beeldhouweryc om metter tijdt een goet meester te worden.

Ce manuscrit fut publié, en 1864, par F. H. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, dans une revue locale: *Noord en Zuid.*

Il n'est pas original. C'est une copie de l'époque. Il forme, avec un traité poétique sur la peinture, de Gaspard de Rees, qui le précède, un volume petit in-folio sur papier, de 49 pages, qui porte l'ex-libris manuscrit du major della Faille. Il est probable que primitivement il a appartenu au peintre Maelfeyt. Car, en tête du traité de peinture, parmi les pièces de vers adressées à l'auteur Gaspard de Rees, se trouve une dédicace poétique ne constituant pas une copie, comme le reste du manuscrit, mais une pièce originale d'une autre écriture et signée: *Eustachius Maelfeyt pictor. — Brussel de 2^{n} van Wynmaend 1721. Sans Malfaire.*

De Cock avait également dédié une pièce poétique à l'auteur du traité de la peinture. Nous reproduisons ici cette dédicace:

OP DE SCHILDER KONST

IN NEDER- DUYTSCHEN RYM GEDIGHT

DOOR

DEN EERWEERDIGHEN HEERE

KASPER FRANCOIS DE REES

PRIESTER

Komt schildergeesten, komt t' saem uwen Phæbus groeten
brengt Daphne s' vingers me' om slechts u plicht te boeten,
of pluckt haer swier'ge lock verandert in lauwrier,
tot syn Eerweerde kruyn en plechtigh hooft-vercier.
Daer hy Fresnoy s' verstand uw komt int licht te geven,
tot noch u onbekent, mits in 't latyn beschreven:
dees nederlandsche sonn straelt wys, en soet en fyn
aen die de konst behert in het leersuchtigh bruyn:
en die dees lessen niet en kent, of komt te weten,
noch op en volght, al wat hy schildert is vermeten
als bouwend' los op t' ys, door warme locht vergaen.
Op een onvaste grondt kan niet met al bestaen,
Dees regel wetthen u soo klaer hier voorgeschreven,
syn u alst noodigh broodt, daer ieder moet van leven.
Doorblaedert dit geschrift, en leert met lust en vlyt,
en thoont den Heer de Rees uw schult van danckbaerheydt.

Joannes Claudius de Cock
Beeld houwer binnen Antwerpen
A° 1720
6 Augusti.

Nous ne dirons rien ici de l'œuvre du prêtre de Rees. Ce serait sortir de notre cadre. Quant au traité poétique dû à la plume du sculpteur de Cock, en voici, d'après la copie manuscrite, le titre exact:

EENIGHE VOORNAEMSTE
EN NOODIGHE
REGELS
VAN DE
BEELDHOUWERYE
DOOR
JOANNES CLAUDIUS COCK.

Beminde ionckheydt, dit gedicht
is tot uw vreugd en deughd verricht
als oock voor ieder tot bemerck
hoe onse daet
niet slechts bestaet
in luttel werck.

In Antwerpen A° 1720
.3 Juny.

Suivent quelques vers dans lesquels l'auteur dédie le traité à ses élèves. Voici comment il s'exprime:

Aen myn leerlingen voor gehouwen
tot ryper onderwys ontvouwen,
die vant beginsel wat verstaen,
om langhs een hooger trap te gaen,
tot in den tempel van verçier,
met vreughd, en goudt, en met laurier,
in dien Apollo t' vier aen stockt,
soo raeckt dit Cocksel wel geCockt.

Les conseils pratiques du sculpteur de Cock sont imprégnés du plus rigoureux classisisme. Il rappelle à ses élèves les proportions géométriques que l'on doit observer pour reproduire les diverses parties du corps humain; il applique au modèle vivant les règles de construction des colonnes des cinq ordres; il engage les jeunes sculpteurs, lorsqu'ils veulent composer, à esquisser d'abord leur projet sur papier, puis à le traduire en terre glaise et en ronde bosse. Suivent des indications pour le choix de la pierre ou du marbre qui servira au travail définitif. Viennent ensuite des conseils d'ordre plus artistique pour le rendu des draperies,

pour l'observation des principes anatomiques, pour la juste interprétation du sujet à représenter, pour la manifestation des expressions diverses. Enfin, il termine en adjurant ses élèves de mener une vie respectable, afin qu'aucun écart répréhensible ne puisse éloigner ceux qui seraient tentés de rendre hommage au talent de l'artiste.

Ces règles, au point de vue artistique, ne nous apprennent rien de bien neuf. Elles forment l'écho fidèle des tendances alors en honneur. L'auteur, scrupuleusement, préconise leur observation et bien sagement termine sa poétique homélie par ce sage conseil :

Hiermée beveel ick u 't beneerstighen der const,
dat gij verdiendt des mensch, maer meest Gods hemelsch jonst.

Ce manuscrit a été reproduit en une brochure in-8° de 45 pages, tirée à très petit nombre et imprimée en 1865, à Bruxelles, chez les éditeurs Bauvais et Cie, sous le titre de :

De Schilderkonst — *in nederduitsch rym beschreven* | *door den Eerweerden Heer Kasper François de Rees, priester* | *Naar het latyn (de arte Graphica) van Karel Alphons Dufresnoy* | *Gevolgd van* | de Beeldbouwkonst | *in nederduitsch rym beschreven.* | *Door Johannes Claudius De Cock.* | *Voor de eerste maal uitgegeven door F. H. Mertens* | *Stadsbibliothecaris te Antwerpen.*

(Getrokken uit Noord en Zuid)

Enfin, dans l'ouvrage de C. de Bie, que nous avons cité, *Den Spiegel van de verdrayde werelt*, et qui est illustré du portrait de l'auteur, nous trouvons encore imprimée au début du volume, une pièce de vers, hommage poétique,

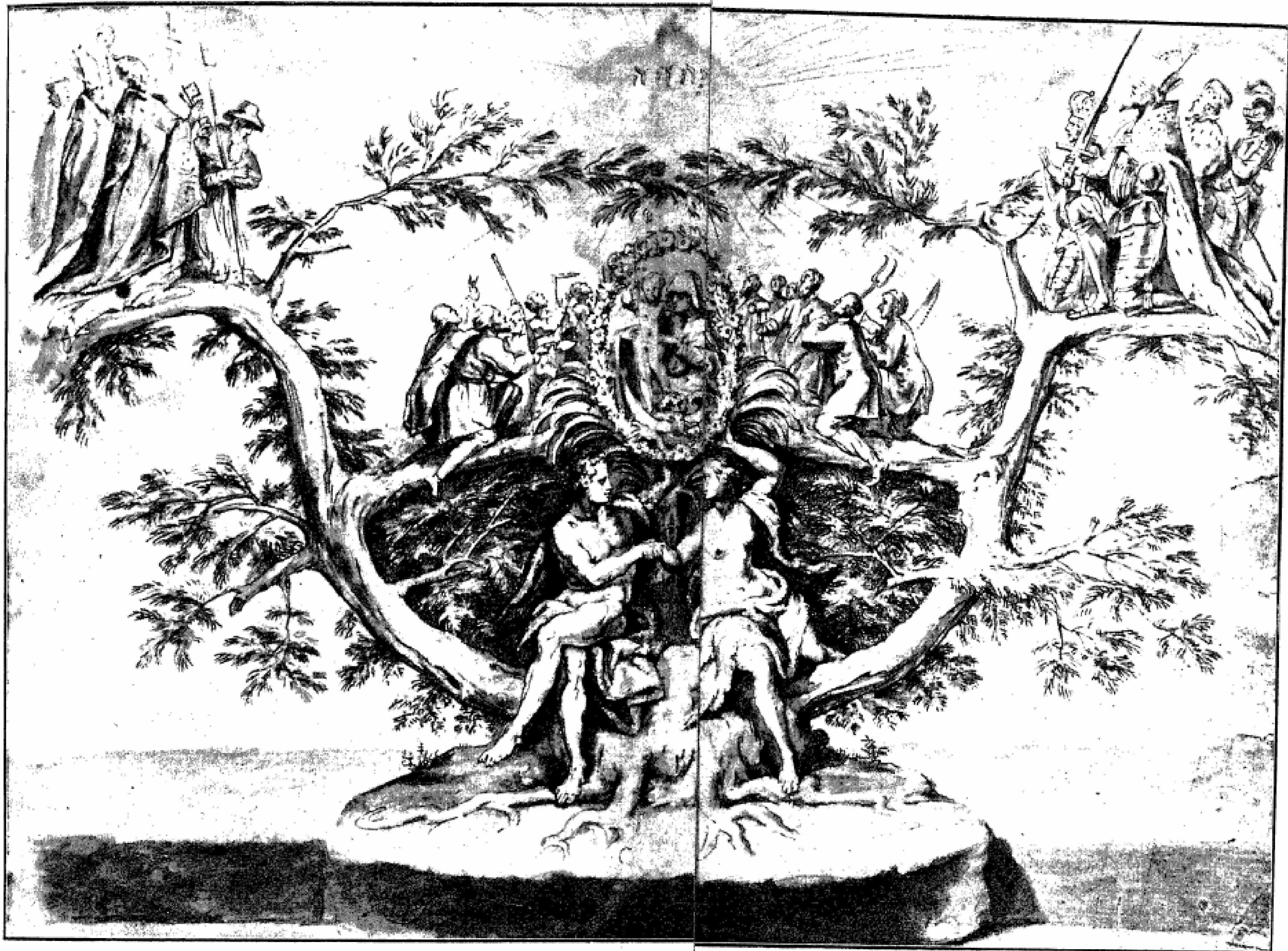
de l'artiste à l'auteur de l'ouvrage. La pièce n'est pas longue, nous la reproduirons ici :

Lof-bewys
Aen den honigh-vloeyende en leersamen
Cornelio De Bie
op het uyt geven van dit boeck

Des biekens neerstichcyt veel luyaerts maeckt beschaemt,
Maer desen de Bie *die niet dan wasch can geven*
En honingh, waer by veel, om sulcken winsten leven,
De leeringh, die hier uyt syn pen als honingh vloyt
En daer het leven van een deughtsaem siel by groyt
Als sy daer smaeck in vind, de selve sal doen buyghen
Voor haere waerheyt: om daer nectar uyt te suyghen
Der siele saligheyt, want al dat reden ryck
Oft spot-wys wort geseyt, jae schynt belaggelyck,
Sulck eene leeringh sticht, als hier in staet te lesen:
by sotten wel, maar noyt hy wyse luy mispresen
om haere weerdigheyt; daer ieder een vermaek
in vind, gelyck de Kock *de spys kent aen de smaek*
Joan Claudius de Kock
beld snyer tot Antwerpen.

Il faut croire que de Cock ne se bornait pas à inculquer à ses élèves les seules notions artistiques de sculpture, et que sa verve poétique n'était pas sans influence sur ses jeunes disciples, car E. Neefs qui esquissa la biographie du sculpteur malinois Théodore Verhaegen (1), affirme que « ses goûts de poésie sarcastique se développèrent surtout

(1) Emm. Neefs. *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines.*



durant son séjour à Anvers, chez Claude de Cock qui cultiva lui-même les muses. »

* * *

Mais aux diverses œuvres du sculpteur J. C. de Cock que nous venons de rapidement énumérer, nous pouvons aujourd'hui en ajouter une nouvelle, dans laquelle il se révèle à la fois, et comme dessinateur, et comme poète. L'intérêt de cette œuvre, dont le texte est inédit et les dessins inconnus jusqu'ici, est d'autant plus grand qu'elle nous apporte en même temps quelques détails ignorés sur l'artiste, et qu'elle constitue en quelque sorte un mémorial de sa vie intime.

Il y a quelques années, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir acheter un receuil écrit et illustré par de Cock; il fait actuellement partie de nos collections. C'est un manuscrit sur papier, in-folio oblong, mesurant $0^{m}26$ de hauteur sur $0^{m}37$ de largeur. Il compte sept pages de texte avec illustrations.

La première page, écrite en caractères d'imprimerie de divers formats, en encres noire et rouge, comprend le titre très développé, agrémenté de divers chronogrammes. Il nous apprend, que pour fêter, le 13 janvier 1718, le vingt-cinquième anniversaire de son mariage avec sa femme Marie-Claire Serlippens, Jean-Claude de Cock composa cette pièce commémorative.

On sait qu'à cette époque régnait l'habitude de célébrer toutes les circonstances importantes de la vie par des écrits poétiques, souvent illustrés, ou accompagnés de blasons, que les parents ou les amis, après les avoir ordinairement fait imprimer, offraient à ceux que l'on voulait fêter. Cette coutume

était générale et fort répandue. Lors des mariages, des jubilés de toutes natures, des prises de voile, des premières messes, on prodiguait les souvenirs de ce genre. Pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles, cette littérature spéciale est fort abondante, et si l'on ne tient pas trop compte de sa valeur poétique, elle offre cependant pour l'histoire des familles, pour l'étude des mœurs et des habitudes locales, un intérêt puissant.

De Cock, artiste et littérateur, ne pouvait se soustraire à cet usage, et il devait lui-même faire vibrer sa lyre et utiliser ses pinceaux pour chanter la joie de son ménage.

Toute la seconde page de notre recueil est occupée par une vaste composition dessinée à l'encre de Chine et relevée de lavis. Au centre d'un tertre, s'élève un arbre puissant, dont le tronc noueux et bas se divise en deux branches robustes qui s'élèvent de chaque côté, se subdivisant en branches plus menues, couvertes de feuillage. Sur le tronc sont assis un homme et une femme, jeunes et gracieux, le corps à peine couvert d'une draperie négligemment rejetée sur l'épaule. Il se donnent la main droite, tandis que de la gauche ils soutiennent un médaillon, placé au centre du feuillage d'un palmier qui se dresse derrière eux. Dans ce médaillon, au milieu d'un cadre formé d'une guirlande fleurie, se voit, issant d'un croissant qu'étreint le serpent tentateur, le buste de la Vierge, tenant debout, sur ses genoux, son divin Enfant. De part et d'autre, sur les branches de l'arbre, se remarquent deux groupes de personnages tenant des instruments de travail, agenouillés et en adoration, devant le nom du créateur qui, dans le ciel, apparaît en caractères hébreux au centre d'une gloire rayonnante. Parmi ces orants, à leurs emblèmes, on réconnait les quatre Saints Couronnés, patrons de la corporation dont les sculpteurs faisaient partie.

Plus haut, dans les deux angles de la composition, à l'intersection de deux branches, sont placés de nouveaux groupes d'adorateurs ; à droite, ce sont des personnages puissants : un empereur, un roi, un duc ou prince, un guerrier. L'empereur est évidemment Charlemagne, les autres personnages sont plus difficiles à identifier. Le second groupe, à gauche, est composé de personnages ecclésiastiques ; un pape, un cardinal, un évêque ou un abbé mitré, un religieux, probablement jésuite. On reconnaît sans peine saint Pierre, peut-être saint Ambroise et saint Augustin.

Cette composition, malgré la forme quelque peu hétéroclite de l'arbre qui la coupe d'une manière peu harmonieuse, est gracieuse. Elle est exécutée d'une main ferme et témoigne sans conteste de la maîtrise de celui qui l'a peinte. Du reste, l'auteur s'est fait connaître en signant dans la partie inférieure : *Joannes Claudius De Cock statuar̄ ⁝ inv ⁝ del ⁝ A° ⁝ 1718.*

A la page suivante commence le texte. La majescule D par laquelle il débute, est formée par une très jolie vignette, exécutée par le même procédé que le frontispice. La muse de la musique, assise, joue sur une harpe en forme de lettre D, tandis qu'à ses pieds s'ébat un cygne, ce joli dessin est renfermé en un cadre orné.

Quant à la composition poétique, dont nous reproduisons le texte en annexe, elle est écrite d'une petite écriture ronde bien lisible. Nous n'insisterons pas sur la valeur littéraire de ce morceau. Il est bien dans le caractère de ce genre spécial de pièces et développe une série d'allégories et de figures poétiques dans lesquelles les aspirations religieuses et les allusions mythologiques forment un mélange comme à cette époque on aimait à les prodiguer.

L'auteur évoque le souvenir de nos premiers parents,

pour faire le panégyrique du mariage et comparer l'humanité à un arbre dont chaque partie a une signification spéciale. C'est ce thème qui a servi évidemment de guide pour la composition du frontispice. Il fait ensuite une description enthousiaste et quelque peu naïve du Paradis, qu'habitent déjà trois jeunes enfants que la mort lui a enlevés avant l'âge de raison. Il fait des vœux pour les rejoindre et pour participer au même bonheur dont déjà ils jouissent. La pièce se termine par des souhaits, qui ici, étaient de circonstance.

Puis, sur la dernière page, une nouvelle composition allégorique, clôt le recueil. C'est un groupe de trois personnages drapés. Au centre, assise, une figure casquée représentant le bonheur, le pied droit reposant sur un globe, de la main droite, elle tient un glaive emoussé, tandis que de la gauche elle s'appuye sur une lance. Les deux autres personnages s'unissent pour poser au-dessus de la tête du premier une couronne de laurier. Ceux-ci sont, à droite, debout à côté d'un palmier, une femme drapée qui, de sa main droite, tient renversé un pistolet à la mèche fumante. A gauche, c'est un vieillard assis, tenant appuyé sur son genoux, une tablette, sur laquelle se voit la lettre Ω; derrière lui, le tronc décrépi d'un arbre et une pyramide couverte de lettres M. Sous cette composition, qui est gracieusement groupée et excellemment dessinée, sur un listrel, se lisent ces mots qui expliquent l'allégorie imaginée par l'artiste:

.... t' volherden.... en het.... eynde....
.... croondt de deughdt....

c'est-à-dire: la persévérance et la fin, couronnant le bonheur.

Cette œuvre, jusqu'ici inconnue, de Jean-Claude de Cock est intéressante, d'abord parce qu'elle nous permet, dans deux catégories différentes, de faire connaitre des travaux inédits de l'artiste: une pièce de poésie, et des dessins allégoriques. Puis, parce qu'elle nous révèle quelques détails jusqu'ici ignorés de sa biographie trop peu connue. Nous apprenons, en effet, que le 13 janvier 1693, il épousa Marie-Claire Serlippens, union dont 25 ans plus tard, le 13 janvier 1718, il célébra l'anniversaire, et que de ce mariage naquirent plusieurs enfants. Parmi ceux-ci, il en est trois qui moururent jeunes: Claire, en 1702, à l'âge de 6 1/2 ans; Jean-Norbert, en 1706, âgé de 5 ans et près de 6 mois, et Melchior-François, en 1704, n'ayant vécu que 42 jours.

La biographie, toute incomplète qu'elle soit, que nous venons d'esquisser, permettra de se rendre compte de l'œuvre d'un artiste qui, dans tant de domaines, s'est distingué à une époque où, dans nos provinces, l'art semblait subir une crise assez marquée.

FERNAND DONNET.

LOF-VERHEFFINGHE

VANDEN

STAET DES HOUWELYCKS:

OP DE JBEL-FEEST

VAN VIJF EN TWINTIGH JAEREN

DAT GETROUWDT IS

JOANNES CLAUDIUS DE COCK,

BEELDHOUWER IN ANTWERPEN,

MET SYNE HUYSVROUWE

MARIA CLARA SERLIPPENS.

IN HET JAER ONS HEEREN 1693 13 JANUARIJ.

AEN LEYDENDE SIN-STOFFE TOT HET VOLGENDE JUBELDICHT,

EN DES SELFS LIEDEKEN,

HIER SPANT HET HOUWELYCK DE KROON,

MET LOF-BETHOON.

'T VEROORSAECK SYNDE IN 'T GEMEEN 13 JANUARIJ

VAN VEELE STAETEN, GROOT' EN KLEEN.

* * *

De welgeschicktheydt van de weireldt, is in dryen,
dat's in dry staeten, die de menschen onderscheyen:
Mart. 16. den staet des Geest'lycks blinckt met Godt gegeve-macht...
des Prinsdoms, met het sweerdt, ontsagg'lyckheydt en pracht.
den staet des werckens krieldt in menighvuldigheden;
van werckvolk, dat vervuldt het landschap en de steden.
De Priesters, vorsten, boer en 't volck dat arrebeydt,
syn voor 't meest uyt de trouw d'heel weireldt, door verspreydt.
Den eersten mensch naer 't beeldt en Godts gelijck geschaepen
voor sagh die staeten, in verbeeldingh, in het slaepen
toen hy door Godts bestier was vast in slaep geraeckt...
Gen. 1. Des hemelsch constenaer die alles heeft gemaeckt
bootseerd' uyt Adams rib' een wonder lijf en leden
de alder eerste vrouw, vol schoonheydts, glans en zeden,


'T VOLHERDEN. EN HET EYNDE
CROONDT DE DEUGHDT

gelyckend' aen den man onsterfflyck voor altydt.
(had d'overtredingh hun goedt lot geen doodt bereydt.)
Dien grondtsteen alles volcks die Godt dus dede dromen
heeft als in eene schets d'heel weireldts tydt vernomen:
Daniel 2. vier heerschapyen, daer ons Daniels schrift van meldt,
't gedroomde reus-beeld van een steentien neergeveldt;
het meest verwonder dat van d' oudheydt is beschreven
scheen voor hem in dien droom geschildert als naer 't leven.
Godts kercks geheymenis te vooren noyt gesien
en langh naer synen tydt noch stondt om te geschien:
het beeldt der maeght, die van der eeuwigheydt vercoren
uyt Davids stam sou syn tot 's menschgeluck geboren
een lelie tusschen 't wild syns dorens, die ons rouw
verlichten, en den kop der slangh verpletteren sou,
en dat dees wondre maeght sal, synde maeght en moeder
Isaia 7. eens baeren *Godt met ons* d'Arsherder onsen broeder;
Joan, 1. toen sagh hy 't godd'lyck woordt den mensch geheel gelyck
in 't vleesch, vervolcht ter doodt, versmaedt by arm en ryck *Marcus 15*
mits dien gesalfden quam in duysternis te lichten.
en 't duyster niet begreep dat Godt syn kerck gingh stichten...
dees weerde kerck sagh hy te syn Godts liefste bruyt,
Matt. 28 die hy trouw blyft tot dat het eynd ' der weirelt sluyt.
Die ongemeen beschouw der toekomst veeler zaecken
quam den Arsvader in syn slaep en droom vermaecken:
als oft het speelgewys wierdt op 't tonneel verricht,
soo daenigh speelden hem dit alles voor 't gesicht,
of 't quam hem in de ziel en geestlyck te verschynen,
dogh sonder dat hy 't wel verstondt, met een verdwynen;
dit wonderlyck gedroom in waerheydt te bestaen,
en kost niet volgen, of het houwlyck voor moest gaen:
om wettlyck naer 't besluyt van Godts raed en gehengen
't geslacht des heylandts in de weireldt voort te brengen.
Marc 4 Hy wackker wordende en geeuwend' uyt die rust,
en Luc 5 sigh rechten over end', en overdocht met lust
al wat hem in den slaep soo seldsaem viel te veuren;
hy hoorden iets, en quam van verre te bespeuren
dat Godt hadd' by der handt een zoet in levend' beeldt
dat reeds syn sin bekoordt en 't jeudhdigh hert' bestreeldt...
de Godtheydt is terstondt met haer by hem verscheene
O! schoon maniane, van myn vleesch en van myn beene,

soo noemden hy syn bruyt, en hiet haer willekom.
Dees liefste jonckvrouwe quam by haeren bruydegom
die Adam met genucht en uytterste verlangen
gelyck een weerdighst pandt van Godts handt heeft ontfangen
en vriendelyck omhelscht de eygenschap dier maeght
hier met den man vereendt aen Godt heeft wel behaeght:
Adam wierdt Heer gecroondt, Eva mevrouw gehuldighdt,
Godts zegen riep tot hun : wast en vermenighvuldighdt!
Dit woordt, zoo zegen-ryck aen volheyds-cracht behouwdt,
tot nu toe, en altydt soo langh men houwdt en trouwdt;
de doodt, maeckt hier, en daer, het maegschap seer verlegen.
Het houwelyck verweckt het leven weer daer tegen.
Wie kan een lof gesangh uyt vinden naer de maet
genoeghsaem tot verheff van den verheven staet
des houwelycks, die dus van Godt heeft 't hooghst verheffen?
Geluckkigh die dien staet tot hun geluck wel treffen!
De vruchbaerheydt deur gaens is 's houwlycks lof bethoon,
dees jubel vierders syn deelachtigh aen die croon
mits 't aendeel van hun trouw niet is misdeeldt van vruchten
hun door Godts zegen-jonst geschoncken ter genuchten...
Dat onse musa, die van sin is voort te gaen
als m'haer gehoor verleendt, sal klaerder doen verstaen
hoe datter dry van hun (soo sal s'haer galm doen klincken)
hier boven claerder als dry sterre-lichten blincken.
Het menschdom is gelyck een boom geplant in d'aerd'
den boom die leeft soo langh den wortel blijf bewaerdt
in 't leven, die den stam de tacken en de blaeren
houwdt jeughdigh, en een ooghst van vruchten doet vergaeren,
die met genucht gepluckt des koninghs disch vercierdt,
als men met volle pracht een blyde feestdagh vierdt...
Wie sal togh aen de trouw in 't paradys begonnen
tot nu den wortel-roem van allen staet misionnen?
Gelyck den stam, en tack, en vrucht, van 't wort'len groydt,
soo komt uyt 't trouw-versaem oock alle staet gevloydt
die men d'heel weireldt door bevindt in alle rycken.
Oock mag men 't christendom by een boom verghelycken:
de trouw als wortel, stam, den priesterlycken staet.
De tacken, 't vroom bescherm der helden en soldaet.
De blaeders, d'overvloedt van menschen die 'er swieren.
De vruchten, 't zaeligh volck die 't hemelsch hof vercieren.

Dry vruchten eieren 't hof des hemelsch uyt, dit paer
nu 't vierde van een eeuw vereendt in 't trouw vergaer,
dees dry (geen beter lot men vondt) nu in genuchten
verr' boven sonneglans in claerheydt haer verluchten:
twee zoons, een dochter, in staet van onnooselheydt
gestorven, leven in de blyd' onsterflyckheydt,
woonend, in 't ryck pallays daer d'engels, alle daegen
soo snel gelyck se syn het vloer-bestuyf wegh vaegen
en keiren 't ergens in... een vuylis-back genoemdt
hier boven, maer by ons de schatkist Gods geroemdt:
welcks stof en vuyligheydt 't goudt is dat op der aerden
ten hemel uyt gegoeydt, hier blinckt zoo groot in waerden,
en 't silver en gesteent en peirelglans en al
wat ryckdom wordt geroemdt in dit broos aerdsche dal,
des weireldts voorspoedt schoon en ryck syn, 't constigh wercken,
gesondt syn, sterck, en groot, hoe is sulcks aen te mercken
dan slechts wat tyd'lyck stof uit 's hemelsch rycke zael;
steldt dan de weerd' eens voor der meubels altemael
die daer ten pronck staen, hoe veel soud'men die wel schatten?
Voor my: 'k ben 't onbequaem dien prael te konnen vatten:
Want alles wat daer cierdt, is goddelyck en pur,
en onverganckelyck of eeuwigh van natur;
hier slyten meubels, maer daer groyen s'in behaegen,
hier queldt den winter daer syn 't staedigh lente daegen
in 't overduert saizoen, noyt nacht en valt' er by...
daer bloydt en groydt altoos een zoetste maendt van may,
deur gallemt met 't geklanck der lieffelyckste taelen
op wonderbaer musiq van hemelsch nachtegaelen;
Clara stierf D'inwoonders van dat ryck syn wonderlyck gehuldt,
in 't jaer met lelien, met robyn, met zaeligheydt vervuldt,
1702, oudt diens somer tydt houwdt stant in bloosend' roose verven:
6 1/2 jaeren geen ruyven, geen verbleeck en siet m'er noch versterven.
De druyf-persch levert als een volle zee van wyn,
Joan Nor- dat hemelsch nectar is by 't godd'lyck ambrosyn.
bre in 't Den winter is bevreest in dat prinsdom te brengen
jaer 1706, een alderminste vlaegh, noch derft sigh geensins menghen
oudt 5 jae- in die getempertheydt, den ys-vorst leydt aen bandt.
renen om- Den bergh Olimpus wyckt voor sulck een vader-landt.
trent 6 we- daer syn de vruchten uyt dees twee van Godt verworven
ken. en minderjaerigh tot soo groot geluck gestorven,

sy syn daer d'overvloedt des ryckdoms altydt groydt,
wyl gy o! ouwders, hier om 't kostien slaeft met moyt,
en werkt om iegelyck rechtveerdigh 't syn te geven.
Dien loon sal volgen, sluyt gy maer deughsaemigh 't leven.
Uw 'lief getal van dry verr' boven sneeuw in 't wit
en swaeyende 't wieroock-vat elck voor syn ouwders bidt:
dat gy hier vromelyck een goeden strydt mooght stryden
en overwinnen, dan met hun in Godt verblyden.
Vergeet oock niet, (daer 't aen elck een niet is vereerdt)
dat door kindskinders in uw huys-gesin vermeerdt
met beyder sexe, en mits dese zoete rancken,
Melchior Franciscus in 't jaer 1701, oud 42 daegen. gesproten uyt uw stam, gy schuldt hebt Godt te dancken.
Wel aen! brenght lauwer-crans, olyf, en pallem groen,
om deze jubilé vereeringh me' te doen:
terwyl de nimfkens der eenvoudige vrolyckheden
aen dese feest, festons en bloem cieraedt besteden,
en volgende de maet met op en nedergangh
van stemmen, singen 't voorts besluyt van dit gesangh:
dees jubilarissen van vyf en twintigh jaeren,
wil Godt naer 't half, tot 't vol groot jubilé bewaeren:
daer 's hemelsch lauwerier, olyf en pallem-loof
blyft eeuwigh onverslenscht en sonder minst verdoof,
daer hun de sinnen: 't sien, 't gehoor, 't gevoel, het smaecken,
en reuck, voldaen syn met onuytspreeckbaer vermaecken,
in 't huys der blydschap daer de maeltydt altydt duerdt,
en al 't verdriet dat m' hier in 't houwlyck heeft besuerdt
wordt eeuwelyck getroost, deurdroncken van genuchten,
gesteldt in volle rust, ontlast van sorgh en duchten,
volmaeckt genietende wat will' en wensch bedenckt,
en dat m'er noyt begeerdt, niet is, noch nimmer 'krenckt,
daer men geduerigh siet in d'eeuwige bruyloft zaelen
Luc 15 nieuw zaelg'en versch gelandt ter feest met vreughd onthaelen.
Godt spaer tot sulck een feest dees bruydegom en bruyt
wy wenschen uytter hert dat 't kome daer op *uyt*.

Ech. 11-1-23

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXV.

6e SÉRIE. — TOME V. — 3e LIVRAISON.



ANVERS

IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35.

1913.

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5 centimes
» velin	8 »
Couverture non imprimée	1 »
» imprimée	5 »

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5 centimes
» velin	8 »

Brochage:	de 3 feuilles au moins	3 »
»	de 3 à 6 feuilles	6 »
»	de plus de 6 feuilles	8 »

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Artistes malinois à l'étranger

Emigrés et proscrits

Aux siècles passés l'art eut à Malines son heure d'indéniable prospérité: architectes, peintres et sculpteurs y formèrent école. Mais l'émigration d'abord et la proscription ensuite, furent les deux grands facteurs d'une irrémédiable décadence, dont la ville se releva cependant, mais seulement par intermittences; ainsi, entre autres, les sculpteurs des XVIIe et XVIIIe siècles firent refleurir un instant les beaux jours d'antan.

Dès le début du XVIe siècle, les départs s'annoncent, isolés il est vrai. Ils semblent n'avoir eu d'autre cause que des convenances personnelles. A ce moment, lendemain de la mort de Marguerite d'Autriche, se clôt une période de grandeur et de prospérité sans exemple dans tous les domaines, tant de l'art que de l'intelligence et du savoir. Mais alors surgissent les difficultés d'ordre intérieur: les querelles religieuses et des démêlés politiques qui en furent

la conséquence; d'où la proscription érigée en principe et aux dépens de toutes les classes. Peu à peu s'accentuèrent ainsi les effets de la double cause, suffisamment connue pour qu'on n'y insiste davantage, et qui fit se déplacer un foyer d'activité séculaire, déchoir de sa situation brillante et prospère Malines qui fut, avant Anvers, la métropole artistique des Pays-Bas.

Combien suggestive est donc la longue liste de ceux qui s'en allèrent chercher ailleurs un milieu plus favorable pour vivre de leur art.

Combien caractéristiques et éloquentes dans leur simplicité, ces quelques lignes que les contemporains consacrent aux immigrés dans les registres de la corporation de Saint-Luc d'Anvers :

1572. « In 't jaer duysent vyfhondert seeventich en twee,
» doen die stad Mechlen berooft was van die soldaten
» den tweeden Octobris, soo 't blyckt met goeden beschée,
» hebben d'Ouders van Sinte Lucas toeghelaten die Mechel-
» sche schilders, dat sy hier in stadt saten tot by de *veertich*,
» elck voor hem selven gheworcht, d'welck wij haer jonde
» vryhertich wt caeritaten, sommeghe vel anderhalf jaer
» lanc noeyt boete aen haer versoecht, d'nocht is ghedenckens
» weydt in den tyt des noyts volbracht. »

Cet acte de confraternelle solidarité dans le malheur est tout à l'honneur des artistes anversois. Il suffit, du reste, de feuilleter les registres de leur corporation, pour se convaincre que, avant comme après les événements qui leur amenèrent des proscrits, ils furent tout aussi accueillants et qu'ils pratiquèrent l'hospitalité la plus large toutes les fois que l'occasion s'en présenta.

Les registres en question constituent donc une source précieuse de renseignements sur les artistes malinois; on

n'en a pas encore retiré toutes les ressources qu'ils présentent. Il est donc opportun d'y recourir une bonne fois pour toutes et pour ne plus devoir y revenir. Les extraits sont classés par ordre alphabétique, le meilleur en l'occurrence, parce qu'il facilite les recherches. Ce sont en outre, extraits et classement, les prolégomènes de la rédaction d'un *Répertoire alphabétique de l'Art à Malines*, publication, ou toute autre similaire, qui s'imposera sous peu, pour mettre à jour un livre de chevet des intéressés: *l'Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* de feu M. Neeffs, qui, publié il y a quelque quarante ans, n'a jamais été complété ni revisé où il y a lieu.

Enfin, à côté des résultats de recherches personnelles nombreuses, les pages qui suivent comprennent une ample moisson de renseignements recueillis un peu partout. Ainsi ont-ils été largement mis à profit les travaux de grande érudition qu'on doit à MM. Dozy, De Roever, De Vries, Francken, Friedländer entre plusieurs, et dont les noms seront cités où de besoin. Ces études très consciencieuses ont paru, pour la plupart, dans la revue si estimée « Oud Holland » qui vaut d'être mieux connue et vulgarisée.

* * *

Les « Liggeren » de la corporation de Saint-Luc à Anvers, ont été publiés par Ph. Rombouts et Th. Van Lérius. Au point de vue des artistes malinois ils fournissent, en même temps que les notes qui les complètent, des noms et les renseignements suivants :

Anthonis, Jean, de Malines, peintre, est reçu franc-maître en 1516.

Avont (van), Pierre, de Malines, peintre, paie en 1622-1623 une

somme de 26 florins, en qualité de franc-maitre ; en 1625, il eut comme élève Pierre van de Cruys et, en 1628-1629, François et Pierre Wouters. Il fut reçu bourgeois de la ville d'Anvers, le 17 octobre 1631.

Beda, Hubert, étoffeur et marchand, né à Malines et fils de Balthazar de même nom, est reçu franc-maitre en 1584, et bourgeois de la ville d'Anvers, le 13 octobre 1589.

Il est doyen de la corporation en 1591 ; en 1595, il a comme élève Thomas Broune. Il figure dans les comptes de 1585-1586, comme ayant acquitté la redevance du luminaire. Il eut un fils Gilles qui fait, à son tour, partie de la corporation, mais sans qu'il soit indiqué en quelle qualité.

Le 6 septembre 1586, il est payé à Hubert Beda une somme de 10 florins pour (avoir peint) la statue de saint Jacques que l'on porte le jour de la procession du saint. Cette statue se trouve actuellement au-dessus du grand portail d'entrée de l'église. Il travaille également pour compte de la cathédrale; on lui paie en 1588-1589 une somme de 3 livres pour travaux faits au maitre-autel et le peinturage en noir d'une barrière en fer au cimetière.

Bernaerts, Gérôme, brodeur, né à Malines, fils de Gerôme, est reçu franç-maitre en 1608 et bourgeois de la ville d'Anvers le 24 juin 1611. Il a comme éléves : en 1609, Maximilien de Corduwa ; en 1611, Pierre Diricx de Ierschot ? ; en 1613, Hubert Rasiers ; en 1616-1617, Mathieu Van Papenbroeck ; en 1621-1622, Jacques Van Loosvelt ; en 1627-1628, Pierre op de Craen. En 1616-1629, il fait partie de l'administration de la gilde, comme représentant des brodeurs. Le 23 novembre 1625, il lui est payé 47 florins pour travaux de son métier faits pour l'église Saint-Jacques, et en 1641-1642, une somme de 48 florins pour travaux de réparation et de même nature pour l'église Notre-Dame.

Bessemer, Antoine, peintre, né à Malines et fils d'Antoine de même nom, est reçu comme franc-maitre en 1544 et bourgeois d'Anvers, le vendredi 28 novembre de cette même année. En 1549, il a comme élève Paul Smidt; en 1554, Jean Verhagen et, en 1556, Martin Keysers.

Bessemer, Martin, peintre de Malines, est reçu franc-maître en 1580.

Bizet, Charles-Emmanuel, peintre, né à Malines, est reçu franc-maître en 1661-1662 et bourgeois d'Anvers le 20 avril 1663. Cette même année il paie 36 florins de redevance en la première de ces qualités. En 1664-1665, il est fait mention du reçu d'une somme de 3 florins 4 sous pour frais de funérailles de sa femme. En 1675-1676, il est doyen de la cor poration.

Bol, Jean et Jacques, peintres de Malines, sont reçus franc-maîtres en 1574. Jean, fils de Simon, de Malines, devient bourgeois d'Anvers le 16 septembre 1575. Né en 1534, dit Van Mander, et de bonne famille, il s'adonna dès l'âge de 14 ans à l'apprentissage de son art à Malines et il décéda à Amsterdam le 20 novembre 1593 (1).

Jean Bols ou Bol a pour élève Jean Roose en 1575 et Pierre de Klerck en 1580.

Boons, Jean, peintre en détrempe, de Malines, fils de Jean de même nom, est reçu franc-maitre en 1577 et bourgeois d'Anvers le 14 décembre 1581.

Broecke (Van den), Crépin, peintre de Malines, fils de Jean, est reçu franc-maitre en 1555 et bourgeois d'Anvers le vendredi 19 mai 1559. En 1588-1589, on mentionne sa cotisation annuelle de 5 florins. Il a comme élèves : Nicolas Ficet en

(1) Ces renseignements fournis par l'historien des peintres flamands sont sujets à caution, ainsi qu'on le verra plus loin.

1577; Henri de Ruit en 1584 et Pierre van de Wal en 1588. En 1558, il loua, pour l'habiter, la maison de Henri Goltzius qui alla habiter Bruges.

Broecke (Van den), Guillaume, dit Paludanus, de Malines, sculpteur, fils de Henri, est reçu franc-maitre en 1557 et bourgeois d'Anvers le vendredi 15 décembre 1559.

Les comptes de l'église Notre-Dame renseignent qu'il lui est payé 15 florins pour l'exécution de trois statues en 1566-1567. Il construit, en 1567, la maison « De Liefde » démolie en 1830 et qui se trouvait dans la rue Rubens actuelle.

Né, d'après son épitaphe, vers 1529, il meurt le 2 mars 1579 et est enterré dans l'église Saint-Jacques à Anvers.

Claes, Jacques, de Malines, est reçu franc-maître en 1570.

Ghenoots, Jean, sculpteur de Malines, est reçu franc-maître en 1512. Il eut comme élèves Henri Bouwens en 1517 et Henri Van Hom en 1519.

Ghijsmans, Henri, peintre, de Malines, fils de Henri, est reçu franc-maitre en 1580 et bourgeois de la ville d'Anvers le 21 avril 1581.

Gommaerts, Augustin, sculpteur, de Malines, fils de Henri, devient franc-maître en 1564 et bourgeois d'Anvers le 1 juin 1565.

Govaerts, Henri, peintre, devient franc-maitre en 1699-1700. Il naquit à Malines et fut baptisé, le 21 juillet 1669, dans la maison de ses parents, située dans la paroisse Saint-Rombout. Le 19 avril 1702, il épousa dans la cathédrale d'Anvers, quartier nord, Pétronelle Buys. Après le décès de cette première épouse, il convola avec Marie-Anne Bussé, le 19 juillet 1707, dans la même église, quartier sud. Le peintre habitait la rue Everdy à Anvers, où il décéda, d'une maladie de langueur, le 10 février 1720. Il fut inhumé le 12 du mois, dans le pourtour de la cathédrale au sud du chœur et près

de la chapelle de la Circoncision. Cette même année, il avait payé, en qualité de franc-maitre, une somme de 24 florins.

Keysers, Martin, peintre, de Malines, fils de Renier, devient franc-maitre en 1557, après avoir été élève, en 1556, d'Antoine Bessemers. Il devient bourgeois d'Anvers le 4 juillet 1561. Le 10 mars 1570-1571, il est mentionné dans les comptes de l'église Saint-Jacques comme ayant exécuté une grisaille représentant l'Ascension et la reproduction de la tour.

Lambert, Nicaise, peintre, de Malines, est reçu franc-maitre en 1589, et bourgeois d'Anvers, le 2 juin 1589. Il était fils de Pierre de même nom.

Dans les comptes du doyen Frans Francken, il est dit qu'il paya l'année de sa réception une somme de 26 florins. En 1594, il eut comme élève Maximilien Gobbaert; Jean Vervoort en 1605 et Jean Wichters en 1607. Dans l'église des Dominicains, à Anvers, et sur une pierre tombale se lisait qu'il eut pour épouse Claire Moreels, et pour fils Jacques Lambert, qui décéda le 1 décembre 1612, âgé de 21 ans. La date du décès des conjoints est laissée en blanc.

Leeuw (de), François, peintre, de Malines, fils d'Antoine, est reçu franc-maitre en 1591, et bourgeois d'Anvers, le 22 juin 1607.

Mechelen (van), Pierre, dit « de Mechelere », est reçu franc-maitre en 1506. Coppen van Mechelen fait son apprentissage chez Henri Van Wuelume, peintre en 1508; Jean en 1519 chez Jean de Bliec; et un second en 1535, chez Jean Tack.

En 1534, Jean van Mechelen, eut comme élève Corneille Gerbrans; lui ou un autre, en 1557, Jean du Bois.

En 1551, un Jean van Mechelen, peintre « in de Bootschap » est reçu franc-maitre.

Mechelen (van), Jean, en 1600, est élève de Gérard Schoof, peintre. A moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme, il est reçu franc-maître, en 1609, et ce fut probablement lui qui eut comme élèves: en 1610, César de Lins et Marc Wouters; en 1611, Pierre Smits, Michel van Bouchout, et Jean Ravens; en 1614, Thomas Corteels; en 1615, François van den Bogaerde, Jacques van den Bogaerde et Balthazar Smit; en 1617-1618, Chrétien Coopal et Henri van Essen.

En 1624-1625-1626, Jean van Mechelen, peintre, paie 4 florins comme quote-part dans un repas à la Saint-Luc et en 1627-1628, 6 florins comme contribution annuelle dite « Jaercosten van de Bloem » (Violette). Le franc-maître de 1609, fut aussi éditeur d'estampes, ainsi qu'il appert d'un livre imprimé à Anvers, en 1629, chez Gérard Van Wolsschaten, portant un titre trilingue, français, flamand et latin, et décrivant la pénitence du roi David.

En 1641-1642, il est fait mention des frais de funérailles payés par la femme de Jean van Mechelen.

Rien ne permettant de supposer que Marie-Thérèse van Mechelen, épouse de don Francisco Tarquino, qui fit partie de la gilde Saint-Luc, et qui mourut en 1696, est d'origine malinoise, ce nom n'est rappelé ici que pour mémoire.

Palerme (van), Antoine, peintre, de Malines, fils d'Antoine, est reçu franc-maître en 1545, et bourgeois d'Anvers, le vendredi 2 septenbre 1547. Sa femme Catherine Walborn, fille d'Herman, trépassa le 23 mai 1548, et fut enterrée chez les frères de Notre-Dame. Il est doyen de la corporation en 1561-1562-1570-1571. Il a comme élève en 1555, Pierre Goeytkint (le vieux), peintre. Il est mentionné dans les comptes: en 1579, pour avoir acquitté ce qu'il était en retard de payer du chef de ses fonctions de doyen et d'administrateur de la gilde; en 1589, 4 florins 18 sous pour la coti-

sation annuelle et cette même année 8 sous pour droit de funérailles; en 1610-1611, 5 florins pour contribution au luminaire.

Polodaen (Paludanus), Guillaume (peut-être Van den Broeck), peintre (« huysschilder »), de Malines, est reçu franc-maître en 1607.

Riddere (de), Charles, peintre (« pateroonschilder »), de Malines, 1544.

Rijckenroye (van), Jean, sculpteur (« antycksnijder »), de Malines, fils de Jean est reçu franc-maître en 1546 et bourgeois d'Anvers en 1562, en considération du bourgmestre Henri Van Berchem: « Domini fecerunt contemplatione consulis Berchemii », lit-on dans la marge du registre.

Schippers, Gaspard, peintre, de Malines, est reçu franc-maître en 1600.

Schooff, Gérard, peintre, de Malines, fils de Jacques, est reçu franc-maître en 1575 et bourgeois d'Anvers le 1 juillet 1597. Il eut comme élèves: Pierre Dusseler en 1585-1586, pour lequel il paya 16 sous en cette année; Henri Peeters et Jacques de Hase en 1588; Octave Nicolae en 1589; Jean Van Mechelen en 1600; Dominique Verwilt en 1601; Gabriel Franck en 1605; Pierre Baselier en 1609; Bartholomé Noblet en 1610; Corneille de Bouck en 1619-1620. En 1587 et 1588, il est doyen de la corporation; en 1610-1611, il paya 15 florins pour le luminaire. Enfin, en 1623-1624, alors qu'il était encore doyen, il trépassa et sa veuve paya la redevance pour funérailles qui s'élevait à 3 florins 8 sous.

Snellinck, Hans (le vieux), peintre, de Malines, fils de Daniel, est reçu bourgeois d'Anvers, le vendredi 27 juin 1597.

Il eut comme élèves: Adrien Vrancx en 1582; Abraham Jansens (le vieux) en 1585; Corneille Van den Sande en 1585-1586; Antoine Van den Steen en 1596; Jean de Ceuter et

Jean Janssens en 1599; Gauthier Vervort en 1600; Machabie Bommaert en 1601; Jean den Keirsmaeker, Edouard Caymacx, Jean Wierts et François Symons en 1602; François Amman en 1615. En 1585-1586, il paya 5 florins comme redevance pour le luminaire et, en 1589, 5 florins 9 sous comme contribution annuelle. Le 10 janvier 1605, rapportent les comptes de l'église Saint-Jacques, il fut dépensé 4 florins pour un repas pris en commun avec Hans Snellinck, à l'auberge « in den Hert », lorsqu'on demanda à celui-ci de peindre de sa main *(sic)* le tableau de l'autel des trois Rois. Le 22 novembre de cette même année, on paya un autre repas au sieur Nicolas Blomsteens, lorsqu'on confia définitivement au peintre le tryptique en question.

Il mourut, peintre des archiducs Albert et Isabelle et du comte de Mansfeld, le 1r octobre 1638, à l'âge de 94 ans. Sa femme, Pauline Cuypers, le suivit dans la tombe le 6 octobre de la même année. Tous les deux furent enterrés dans l'église Saint-Georges à Anvers, où fut élevé à lui, à sa femme et à son fils André, mort le 12 septembre 1653, un monument sur lequel figura son portrait peint par Antoine Van Dyck.

Stevens, Jacques, peintre, de Malines, est reçu franc-maître en 1589 et il paye à cette occasion 26 florins.

Thielen (van), Jean Philippe, peintre, apprenti en 1631-1632, chez Théodore Rombouts où il fut payé de ce chef 2 florins 16 sous. En 1641-1642 il est reçu comme franc-maître. En 1660 on trouve qu'il paya en cette qualité 23 florins 4 sous. Né à Malines en 1618, il était fils de Libert van Thielen, seigneur de Couwenbergh et de Anne Rigouts. Il épousa Françoise de Hemeleer. Il rentra dans sa ville natale, après un assez long séjour à Anvers, en mars 1660, à laquelle date il s'y fit inscrire comme « buytenpoorter » ou bour-

geois demeurant ailleurs. Le 14 octobre de cette même année, il fut reçu franc-maître de la gilde Saint-Luc à Malines et il mourut en cette ville en 1667.

Tissenack, Rombaut, étoffeur, de Malines, est reçu franc-maître en 1580.

Tissenack, Jacques, sculpteur, de Malines, est reçu franc-maître en 1600.

Valckenborch, Martin, peintre, de Malines, paye en 1685-1686, 5 florins comme redevance pour le luminaire.

Verberch, Augustin, vitrier, de Malines, fils de Jean, est reçu franc-maitre en 1613 et bourgeois d'Anvers le 6 juin 1614. L'année de sa réception dans la gilde, il paya de ce chef 26 florins; l'année suivante, on trouve qu'il se libéra encore d'une somme de 16 florins.

Verborcht (ou van der Borcht), Pierre, peintre, de Malines, fils de Jacques, est reçu franc-maitre en 1580 et bourgeois d'Anvers le 1r juillet 1597. Il était doyen de la corporation Saint-Luc, en même temps que Hubert Beda, en 1591. En cette qualité il signa, le 22 septembre de cette année, les comptes du doyen Frans Francken. Il l'était du reste déjà en 1589 et il le fut encore en 1592. Il payait sa redevance annuelle qui s'élevait à 5 florins 11 sous.

Verborcht (ou van der Borcht), Paul, peintre et marchand, de Malines, frère du précédent, paie en 1589, sa cotisation annuelle de 5 florins 9 sous. Il avait donc déjà été admis comme franc-maître. Il était fils de Jacques et il devint bourgeois d'Anvers le 1 juillet 1597.

Verhulst, Christophe, peintre (doeckschilder), de Malines, fils de Pierre, est reçu franc-maitre en 1545 et cette même année, le 6 février, bourgeois d'Anvers.

Verhulst, Pierre, alias Floris, peintre, de Malines, est reçu franc-maitre en 1589. De ce chef, il paye 26 florins. Il eut comme

élèves : Rombaut Van Boven en 1591 ; Bartholomé Guyssen en 1593 ; Corneille Cock en 1594 ; Jean Swilden (Wildens) et Pierre de Witte en 1596 ; Gisbert Gijsens en 1598.

Vermeulen, Antoine, étoffeur, de Malines, fils de Simon, est reçu franc-maître en 1612 et bourgeois d'Anvers le 30 octobre 1615. Il paye, à l'occasion de sa réception dans la gilde, 26 florins, plus 5 florins pour le vin. Cette même année il a comme élève Léonard van Eerdenborch et en 1614, Aertus Saro.

Vinckeboons (1), **Gilles,** peintre, de Malines, est reçu franc-maître en 1569. Il paye en 1585-1586 sa cotisation annuelle de 5 florins. En 1584, il a comme élève Pierre van Hulst.

Vinckenboom, Philippe, peintre, de Malines, père de David, est reçu franc-maître en 1580. Il mourut à Amsterdam en 1601. C'était un bon peintre en détrempe (Van Mander).

En 1585-1586, il paya sa redevance annuelle de 5 florins. En 1581, il eut comme élève Nicolas Bosyn, et en 1584, Jacques Crieckenbeeck.

Voocht (de), Jean, peintre, de Malines, mentionné en 1544.

Vrindt, Jean-Baptiste, graveur et éditeur, est reçu franc-maître en 1575. Il fut marguillier de l'église Notre-Dame dans les comptes de laquelle on trouve à plusieurs reprises mention de son nom.

Wyere (van den), ou Weymans, Hubert, peintre, de Malines, fils de Josse, est mentionné en 1544 comme ayant un élève du nom de Philippe Raes. Il était donc déjà franc-maître à cette époque. Il devint bourgeois d'Anvers, le vendredi 10 octobre 1544. Il louait de la fabrique de l'église Notre-Dame, à Anvers, dans les comptes de laquelle il apparaît pour la

(1) Voir plus loin les détails circonstanciés sur les artistes de ce nom.

première fois en 1542-1543 et pour la dernière fois en 1549-1550.

Wyere (van de), Jacques, peintre, de Malines, fils de Jacques, est reçu franc-maître en 1554 et bourgeois d'Anvers, le 10 mars 1563. Il est fait mention, à deux reprises, de 4 florins 10 sous qui lui sont payés, ou qu'il paie lui-même. Il fut doyen de la corporation en 1582 et 1584. En 1585-1586, il paya 5 florins pour le luminaire et en 1589, 4 florins 14 sous pour sa redevance annuelle.

Ysermans, François, peintre (doeck en huysscilder), de Malines, fils de Gérard, est reçu franc-maitre en 1589 et bourgeois d'Anvers, le 27 février 1598. Il paya la redevance habituelle due pas les francs-maitres, qui s'élevait à 26 florins. En 1614, il fut perçu de sa part 3 florins 8 sous pour redevances de funérailles.

Il eut comme élève: Jacques Sarnoels, en 1600.

* * *

Pour se soustraire aux conséquences de la situation troublée dans laquelle se débattait la ville de Malines au dernier quart du XVIe siècle, on ne se borna pas à gagner la ville la plus proche; plus d'un parmi ces émigrés, volontaires ou non, préféra mettre la frontière entre les siens et ces lieux inhospitaliers. Et c'est ainsi qu'on trouve des artistes malinois établis un peu partout, mais de préférence en Hollande et en Allemagne; en Autriche, en Italie, etc. Dans ces deux premiers pays, la Réforme avait trouvé un terrain propice pour se développer et elle eut de quoi réserver à ceux de ses partisans venus d'ailleurs, un refuge assuré contre toute vexation. On consulte

avec fruit l'*Archief voor Nederlandsche Kunstgeschiedenis*, pour retrouver la trace des artistes malinois qui se retirèrent dans les provinces septentrionales des Pays-Bas.

On y trouve renseignés :

Arents, Adrien, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville de Delft, le 2 novembre 1594.

Bols, Jacques, de Malines, peintre, reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam, le 4 novembre 1591.

Claesz, Henri, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam le 6 juin 1597.

Colyn, Chrétien, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam, le 18 février 1586.

Dach (in den...), Jan, plombier, de Malines, reçu dans la gilde Saint-Luc de Dordrecht, le 15 janvier 1582.

Hondecoeter (de), Jean, peintre, de Malines, fils de Nicolas, reçu bourgeois de la ville de Delft, le 9 juillet 1594.

Mathysz (Passenackel?) Pierre, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville de Delft le 4 août 1612.

Pieters, Jean, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam, le 13 mai 1603.

Plattyn, Jean, maçon, de Malines, reçu bourgeois de la ville de Breda, le 30 octobre 1539.

Scraven, Pierre, peintre, de Malines, reçu dans la gilde Saint-Luc de Dordrecht, le 10 juillet 1582. Il est reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam, le 1 juillet 1591.

Tylt (van), Jean, peintre, de Malines, ayant habité Anvers, est reçu bourgeois de la ville de Delft, le 13 juin 1585.

Verhulst, Pierre, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville de Delft, le 21 septembre 1612.

Vinckboons, Philippe, peintre, de Malines, reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam, le 8 mars 1591.

Voocht (de), Lancelot, tailleur de pierres et sculpteur, de

Malines, fils de Lancelot, est reçu bourgeois de la ville de Delft, le 23 octobre 1539.

Vos, Henri, tailleur de Malines, fils de Pierre, est reçu bourgeois de la ville de Breda le 23 octobre 1539.

A ces noms, au sujet de la plupart desquels on ne possède pas de plus amples renseignements, il faut ajouter ceux des **Bol** et des **Hals**. Des premiers, il sera question plus loin; quant aux seconds, ils feront l'objet d'une notice spéciale.

En Allemagne, on retrouve les **Rutz** et les **van Valckenborch**, plus amplement renseignés dans les pages qui suivent.

Dans le nord de ce pays est allé s'établir, vers la fin du XVI[e] siècle, **Antoine van Oberberg**, de Malines, qui y jouit d'une grande réputation comme architecte.

Vers 1577, cet artiste vient participer à la construction du château de Krönenberg, dont les travaux se faisaient sous la direction de Hans Paaske ou Hans Baumeister. Il est dit être alors architecte du roi de Danemark. Préalablement il avait fait un voyage d'études, qui le conduisit successivement à Ulm, Dresde, Breslau et Kustrin.

Il vient ensuite s'établir à Dantzig, où il travaille aux fortifications de la ville, transforme l'hôtel de ville où l'Alstadt, et construit l'Arsenal ou Zeughaus. Entretemps, il alla à Thorn s'occuper de la transformation de l'hôtel de ville et travailler à l'achèvement des fortifications.

Van Oberberg s'est marié deux fois. Sa première femme fut Sarah de Meyer. Celle-ci étant venu à mourir, il se remaria le 7 février 1600, avec Sarah Schwarz, fille de Michel. Il eut une fille appelée Esther.

Il mourut à Dantzig, en 1611 (1).

Dans cette même ville et vers la même époque, on signale la présence d'un autre artiste malinois: **Egide Van den Bloke**, comme on peut le lire dans l'étude de M. G. Cuny, *Landbau inspector* à Elberfeld, sur Jérôme van Oberberg d'Anvers et Antoine van Oberberg de Malines, d'où sont tirés les renseignements ci-dessus concernant ce dernier.

En Bavière, à Würzburg et les environs, se rencontrent les œuvres **d'Oswald Ongers** (3) qui, originaire de Malines, vint s'établir dans ces parages; il était né, le 5 octobre 1628, d'Oswald et de... Verbeke; le 8 juillet 1641, il fut admis dans la corporation des peintres et des sculpteurs de Malines, comme élève de J. B. Le Sayve le jeune. L'église « Neumünster », à Würzburg possède de lui *Le Christ au Jardin des Olives;* la Cathédrale l'*Assomption*, et le maître-autel du monastère de « Schönthal » également une *Assomption*. L'artiste fait en ce moment l'objet d'un travail complet par le Dr. Kainz, chapelain à Mainberg, Bavière, Unterfranken, travail qui paraîtra dans le courant de l'année. Cet auteur a bien voulu nous signaler, en outre, que le peintre **Pierre Egreth**, de Malines, contracta mariage en 1666, dans l'église Saint-Martin, à Bamberg, et qu'une famille malinoise de sculpteurs, les **Van der Auwera**, occupait dans la première moitié du XVIIIe siècle, une situation enviable dans le milieu artistique de Würzburg.

En Autriche s'établissent les **Stevens, Alexandre Colyns** et les suivants, renseignés dans les registres aux mariages de Vienne (2) :

(1) *Les architectes flamands dans le Nord de l'Allemagne au XVIe siècle*, par M. Paul Saintenoy, dans le Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1907, p. 161.

(2) *Die Niederländer in Wien*, door Alex Haydecki (oud Holland, 23).

(3) Voir, plus loin, plus de détails.

Kolemans, Pierre, peintre, natif de Malines, convola avec Marthe Leewarth, d'Antorff, le 28 avril 1590. (Registres de l'église Saint-Etienne).

Heinrich, Hans, de Malines, peintre, épousa Catherine Herkhenauer, le 8 février 1593. Elle était veuve de Georges Herkhenauer, que l'on suppose être le peintre de ce nom, né à Augsbourg et qui s'était marié à Vienne, en 1583. (Registres de l'église Saint-Michel).

En Suède émigra **Boyen, Guillaume,** peintre, sculpteur et architecte, natif de Malines, répondant à l'appel du Roi, Gustave Wasa. Dès 1558, il lui est payé, à titre de peintre de portraits, des appointements réguliers. Après la mort du Roi, il passa au service de son fils et héritier, Eric XIV, qui lui confia le soin d'ériger, dans la cathédrale d'Upsala, un monument à la mémoire du souverain défunt. Le tombeau de la Reine Catherine Jagellonica et du Roi Jean III, qui avait succédé à son frère Eric, tous les deux dans la même église, sont également de la main de l'artiste. Le tombeau du Roi Jean a disparu. Dans la cathédrale de Strängnäs, il fut l'auteur du monument funéraire d'Isabelle, fille du roi Eric prénommé. Boy travailla aussi aux sculptures du sarcophage de Charles IX et à une pyramide commémorative érigée à Svartsjö. Comme architecte, il fut occupé à la restauration du château de Stockholm, du château et de l'église castrale de Svartsjö, du château de Kungsörs, démoli en 1812, du château Köpnigshus, etc. En fait de constructions, entièrement de sa main, il convient de citer l'église Saint-Henri, qui devint l'église Sainte-Gertrude, bâtie pour les Finnois; l'église de la Sainte-Trinité; la flèche et la tour de l'ancien couvent des Franciscains à Stockholm; les travaux de la Jakobskirche et de

la Riddarholmskirche qu'il entama. Willem Boy mourut en 1592, à Stockholm, et fut enterré dans l'église des Franciscains, où se lit son épitaphe (1).

En Italie (2), on signale la présence d'artistes malinois déjà dans le courant du XVe siècle, et entre autres des suivants :

Coppino di Giovanni de Brabant ou de Malines, brodeur, qui travailla, vers 1466, au parement du Baptistère de Florence, monument d'une importance capitale, disait feu Eug. Muntz.

Boides, Guillaume, peintre et orfèvre, qui fut attaché à la manufacture de tapisseries de Ferrare, pour laquelle il exécuta des cartons de Villes (Reggio entre autres), des paysages et des grotesques, et qu'il quitta en 1555.

Sogelmo di Fiandra de Maligna, peintre, qui entra dans la corporation des peintres de Padoue dans le courant du XVe siècle.

Henri de Malines dit *Henri uit de Kroon* et *Arrigo Fiamingo*, de son vrai nom **Henri Van den Broecke** (3).

(1) Voir: *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 1872, XXVIIIe volume, la biographie de W. Boy, par MM. Eichhorn et Adelberg; *K. Humanistika Vetenskaps* à Upsala, un travail analogue plus complet de M. Aug. Ham, analysé par M. Fern. Donnet, dans le Bull. du Cercle Arch. de Malines, 1910, tome XX.

(2) Voir: *Histoire de la Tapisserie en Italie, en Allemagne*, etc., par Eug. Muntz. — *Histoire de l'Art pendant la renaissance en Italie*, par Eug. Muntz. — *Histoire des Arts Industriels*, par Jules Labarde. — *Mémoire sur les hommes célèbres qui ont visité l'Italie*, etc., par Isid. Plaisant, dans la *Revue d'Histoire et d'Archéologie*. — *Il duomo di Orvieto ei suoi Restauri*, par Fumi.

(3) A consulter: *Der Maler Heinrich Van den Broeck aus Mecheln von Walter Bombe privat dozent an der Universität zü Munster (Westphalien)*, ainsi que la traduction sommaire avec note additionnelle de ce travail, faite par H. Coninckx, dans le Bulletin du Cercle Archéologique de Malines, tome 21, 1911.

Né à Malines vers 1530, il fut, dit Guicciardini, élève de Frans Floris. Vers le milieu du siècle, il vint à Florence, travailler sous la direction de Vasari et de Salviati à la décoration des appartements du duc Cosimo Ier et de sa femme Eléonore de Tolède au Palais vieux. En 1561, il se trouva à Orvieto où il travailla à la décoration du dôme et où on lui fit une autre commande qu'il n'exécuta jamais, mais qu'il passa à son ami Pomorantio. Il s'en fut ensuite à Pérouse, où il exécuta: en 1562, pour le patricien Adriano Montemilini, le tableau d'autel, représentant l'*Adoration des Mages*, dans la chapelle de la famille; une *Crucifixion*, fresque pour la chapelle des prieurs à l'hôtel de ville; un tableau représentant *le Martyre de sainte Catherine d'Alexandrie*, dans la chapelle de la sainte à Saint-Augustin.

En 1565, il peignit pour la cathédrale de Pérouse, le magnifique vitrail représentant *la Prédication de saint Bernardin de Sienne*, œuvre universellement admirée, et la plus belle de ce genre exécutée en Italie.

En 1567, Van den Broecke peignit à la détrempe, dans l'église de San-Gaudioso, à Naples. A Florence, il fut l'auteur: d'une *Résurrection du Christ*, peinte vers 1578, pour la famille Meniconi, à Saint-Dominique, et qui fut détruite par un incendie; en 1581, d'un tableau représentant *le Christ et l'apôtre saint André*, pour la famille Sozi, à Saint-Augustin. En Ombrie, dans l'église de Mongiovino, près de Citta della Fieve, il exécuta une *Statue*, en 1582; en 1585, un tableau représentant le *Christ et les douze Apôtres*, et un autre *la Sainte Famille*. Enfin, en 1588, il décora la chapelle de la Madone en la même église, en collaboration avec le peintre Hans Wraghe, d'Anvers. Ce sont des fresques se faisant suite, et représentant des scènes de la vie du Christ, de la Sainte Vierge et de l'histoire du sanctuaire.

Dans la chapelle du Rosaire, le peintre exécuta à fresque une *Descente de croix* et la *Résurrection* et *l'Ascension*, à droite et à gauche de l'orgue. Il est à peu près certain que ce fut le même Van den Broecke qui collabora avec Vasari à la décoration de la chapelle royale du Vatican, et qui peignit des fresques: à la Bibliothèque, dans la chapelle Sixtine, *le Christ et la Madeleine* à Sainte-Marie-Majeure, à l'église flamande de Sainte-Marie in Campo Santo, à Sainte-Marie degli Angeli et une *noli me tangere,* encore existante au baptistère de Saint-Laurent in Lucina.

Henri Van den Broecke était inscrit, en 1572, dans la confrérie de Sainte-Barbe, à Florence (association d'artistes flamands), et son nom s'y retrouve encore en 1580. Cette même année, il fut admis dans la confrérie de Saint-Luc, à Rome. Il mourut sous le pontificat de Clément VIII, donc entre 1592 et 1605.

Jusqu'en ces derniers temps, il y eut des doutes au sujet de l'identité de l'artiste, qu'on ne connaissait généralement que sous son nom italianisé *Arrigo Fiamingo* ou sous celui de *Henri uit de Croon*, d'après Karel Van Mander. Des documents d'archives dissipent toute obscurité et établissent péremptoirement qu'il s'agit bien de *Henri Van den Broecke,* de Malines, fils de Henri (ainsi qu'il signe sur le vitrail de la cathédrale de Pérouse, en monogramme, qui est à lire: *Henricus Henrici a Broeck, de Malinis, 1565,* et sur l'Adoration des Mages, à Saint-François, en la même ville: *Henricus Malinis Faciebat, 1564).* Ses parents furent Henri Van den Broecke et Catherine Van Woluwe, propriétaires entre autres de la maison « de Croon », située au « Eembempt », à Malines. Ils devinrent acquéreurs de celle-ci en 1538 (Reg. scab. 164) et la transmirent en héritage à leurs cinq enfants, dont fut Henri susdit. Celui-ci, ainsi

qu'il ressort d'un acte du 15 juillet 1596 (R. S. 218) avait probablement au moment de son départ pour l'Italie, emprunté à son frère Guillaume, le sculpteur, une somme de 100 florins, représentant sa part de propriété dans la maison « de Croon ». Ainsi s'explique pourquoi le nom de Henri n'est plus cité dans l'acte de vente (à Jean Ysermans, meunier, et Anne Claes, sa femme) de l'immeuble, passé le 28 janvier 1597 (R. S. 219).

Le crayon généalogique ci-après, entièrement inédit, dressé au moyen d'actes repris aux registres scabinaux de Malines, établit les ascendants de Henri Van den Broeck, ses parents consanguins et des alliances entre familles d'artistes; ce dernier fait, est un peu partout monnaie courante, et se reproduit aussi pour d'autres professions. Il permet, le cas échéant, certains rapprochements, fournit des indications souvent précieuses pour dresser, par déduction, la filiation ou identifier des personnages au sujet desquels des renseignements directs font défaut.

Arrigo Fiammingo vulgo *Henri uit de Croon*
ou
Henri Van den Broecke, peintre.

- **Henri Van den Broecke**, † vers 1542, Digne Cristiaens.
  - **Jean** Van den Broecke, Marguerite ....
    - **Jean** Van den Broecke
    - **Jeanne**
  - **Henri** Van den Broecke, -Catherine Van Woluwe, † vers 1569. † vers 1556.
    - **Georges** Van den Broecke, tailleur.
    - **Pierre** Van den Broecke, peintre, † vers 1596, Jeanne Van der Aa.
    - **Guillaume** Van den Broecke, sculpteur, † 2 mars 1579, Sébille van Smare ou van der Mare.
      - **Sybille.**
      - **Emerantia.**
      - **Elias** Van den Broecke, peintre, élève de son oncle Pierre en 1579.
      - **Regina** Van den Broecke, Vincent Carleval.
      - **Raphaël** Van den Broecke, sculpteur.
    - **Henri Van den Broecke**, peintre, † vers 1600 en Italie, (*Arrigo Fiammingo*, ou **Henri uit de Croon**).
    - **Catherine** Van den Broecke, † vers 1575, Gilles Van Hollaert, peintre.
      - Charles Van Hollaert.
      - 2 enfants mineurs en 1575.
  - **Anne** Van den Broecke, Gilles Van der Heyden,
    - **Lynken** Van der Heyden.
    - **Rombout** Van der Heyden.

Dionys Van den Broecke, † vers 1541, Elizabeth Van Hollaer, quiépousa, devenue veuve, Jean Coomans.

Les pièces justificatives indispensables ont été publiées dans la traduction sommaire, avec note additionnelle du mémoire de Walter Bombe, sur Henri Van den Broeck de Malines. Pour être complet, il est indispensable d'y ajouter l'acte suivant et dont il est question ci-dessus.

ANNEXE.

R. S. 218, bl. 187 r°.

1596. M. Adolf van den Venne als om tgene nairbescr. staet te doene onwederroepelyck gemachticht van Helias Paludanus alias van den Broecke, ende van Vincent Carleval als man ende momboir van Regina Paludana alias van den Broecke, by letteren van procuratien in date den 1ste februari anno xvc tnegentich gepasseert voor wylen den Nr M. Pieter de Muntere ende zekere getuygen ons gebleken by extracte auctentyck gemaect vuyt den regster desselfs de Muntere by den notaris Mr Hendrick Van Schore, ende Joris Van den Broecke, oick als gemachticht van de voirs. Regina Paludana alias Van den Broecke metten voirs. Vincent hairen man ende momboir, die hair authoriseerde by procuratie in date den negentwintechsten Meerte anno voirss. gepasseert tot Antwerpen voor den nots. Phls. Waelput ende sekere getuygen ons oick gebleken, hebben indier qualiteyt volgende de vercoopinge opten voirs. eersten February anno xvc tnegentich gedaen ende voor den voorn. de Muntere gepassaert aen (nu wylen) Pieter van den Broecke, opgedragen getransporteert ende overgegeven aen Johanna Van der Aa, wed. des voorscreven Pieters tot hairen ende desselfs wylen Pieters beyder kinderen behoeve de twee vyffde deelen van een vyffde paert dweelck wylen Guillaume Van den Broecke des voirn. wylen Helias ende Regina vader als hy leeffde competerende in een huys metten gronde ende anderen toebehoirten, de Croone genaempt gestaen ende gelegen in den eembeempt, tusschen Pieters Rigouts erve

ter eendre, ende Jacques van Boxem erve ter andere syde, in welck huys den selven kinderen van wegens den voirscreven Pieter hairen vaedere, een vyffde paert competeert. Cederende ende transporterende mede der voirscreven Johanna tot behoeff als voire de twee vyffde deelen van de hondert guldenen eens, die de voirschreven wylen Guillaume eertyds gedaen heeft gehadt Hendrik Van den Broecke, ende waer vore desselfs Hendricx V^de paert van den voirscreven huyse verbonden is. A. D. M. waaran. op vierentwintich stuivers vuyten geheelen huyse jaerlyck ende erffelyck gaende. Ende dit mits twelff guldenen eens gereet voorde bate.

Toeput, Louis, peintre qui, né à Malines, gagna, jeune encore, l'Italie où il travailla et où il mourut. Il vécut à Venise, et le plus souvent à Trévise. Il italianisa son nom et se fit appeler *Pozzoserrato*. Très rarement il est connu sous son nom d'origine et peut-être celui-ci n'apparaît-il que sur des ouvrages qu'il expédia dans son pays natal.

Il avait pour spécialité de peindre des paysages animés de figures et d'animaux, et représentés à tous les moments de la journée et par tous les temps; le matin et le soir, les jours de calme ou de tempête. On lui doit aussi des compositions historiques et des vues de Venise. Ses œuvres sont conservées dans cette ville et à Trévise, où il mourut. Il florissait vers l'année 1580.

Toeput, ou plutôt *Pozzoserrato*, fut aussi graveur et dessinateur. En cette qualité, il collabora avec Luc. Van Valckenborch, malinois comme lui, à l'ouvrage de G. Braun et Hogenberg — celui-ci également d'origine malinoise — *Civitatis orbis terrarum* (libri VI, Col. Agrip. 1578). Il grava

des portraits de Jacopo Robusti, dit le Tintoret, de Jean de Bologne et de Corneille Cort.

P. de Jode, en 1585, grava d'après des tableaux de Pozzoserrato, deux vues de Venise et une scène de carnaval.

R. Sadeler, une Mascarade avec vue de Venise et un Paysage avec ruines.

J. Sadeler, deux Paysages italiens.

Une grande planche représentant le marché de Venise est signée: *Ludov. Pozoseratus Flandr. pinx. 1585.*

Ces renseignements au sujet de l'artiste sont puisés dans le *Deutscher Algemeiner Kunstler lexicon* de Nagler.

Van der Beke, Egide, de son nom italianisé *Egidio della Riviera.* Il fut appelé à Rome, par Thomas del Campo (Van de Velde), frère de Didacus, camérier secret de Clément VIII, qui mourut en 1597. Par testament, Didacus avait demandé d'avoir son tombeau dans l'église de Sainte-Marie et de Saint-Grégoire, en Vallicella, bâtie en 1575, par St Philippe de Néri, fondateur des Oratoriens. Van der Beke fut chargé des travaux de la chapelle mortuaire.

Van der Beke s'était d'abord fait connaître comme restaurateur de statues antiques.

Parmi ses travaux originaux ont cite:

Deux bas-reliefs au soubassement de la statue du Pape Pie V, dans la chapelle de Saint-Sixte, à Sainte-Marie-Majeure.

Ces bas-reliefs représentent: *Pie V remettant l'étendard de généralat à Marc-Antoine Colonna, contre Sélim II;*

La remise du bâton de général contre les hérétiques français à Sgorza, comte de Santa-Fiora.

Deux bas-reliefs au tombeau du Pape Sixte V, représentant: *La Canonisation de saint Diego d'Alcala;*

Sixte V, chargeant le cardinal Hippolyte Aldobrandini,

plus tard Clément VIII, de mettre fin aux guerres entre Sigismond, roi de Pologne, et la maison d'Autriche.

A Sainte-Marie de l'Anima il exécuta, en collaboration avec Nicolas d'Arras, *le tombeau de Charles-Frédéric, duc de Clèves.* En outre, il est l'auteur du *tombeau du cardinal André d'Autriche,* où la grande sculpture a été prodiguée.

Van der Beke, mourut à Rome, en 1600 (1).

Enfin, en France (2), on trouve entre autres :

Jean Hassars, brodeur, de Malines, qui résida à Valenciennes en 1372, et cette même année fut reçu bourgeois de cette ville.

Henri Glesemakere, de Malines, qui travailla aux verrières de la Chartreuse de Dijon, vers 1398-1399.

Dans l'état actuel des recherches il ne saurait être question de traiter in extenso de chacun des artistes dont les noms sont signalés ci-dessus.

En revanche possède-t-on plus de détails sur quelques-uns d'entre eux, détails reproduits plus loin, et en particulier sur un groupe d'artistes malinois : les **Bol**, les **Van Valckenborch** et les **Vinckboons**, dont l'œuvre marque dans l'art du paysage un tournant, caractérisé par une transformation complète dans la conception et le rendu, et qu'on trouvera indiquée à titre de conclusion aux pages qui leur sont consacrées ici.

---

(1) Baglione. *La Vite di Pittori, Scultori,* etc. Naples, 1733, p. 65. — Bertolotti. *Artisti Belgi ed Flandesi, à Roma.* Florence, 1880, pp. 197-200.

(2) Voir: *L'Art en Flandre, en Artois et en Hainaut,* par le chanoine De Haisnes.

OSWALD ONGHERS.

Dans l'intervalle de la composition typographique des pages qui précèdent a paru, sur le peintre de ce nom, l'étude annoncée.

L'auteur est « *Eugen Kainz* aus Münnerstadt, lokalka-
» plan in Mainsberg (Bezirksamt Schweinfurt); le titre:
» **Oswald Onghers** (1628-1706), *Eine kunstgeschichtliche unter-*
» *süchüng* » (1).

Précédée de la biographie du peintre, l'œuvre de celui-ci est consciencieusement décrite et passée au crible d'une critique des plus entendue. C'est en même temps un habile plaidoyer, à peine déguisé, en faveur de l'expression d'art dite « style Baroque » et qui fleurit plus abondamment qu'ailleurs dans la Franconie, à Bamberg et à Würzburg, au sud-est de l'Allemagne et la partie limitrophe de l'Autriche.

Oswald Onghers naquit à Malines et fut baptisé à l'église Saint-Rombout, le 5 octobre 1628. Il était fils de Oswald Onghers et de Catherine Verbeeck. La situation sociale de ses parents n'est pas connue.

Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs de Malines, renseigne le jeune Oswald, en 1641, le 8 juillet, comme élève de Jean le Sayve le jeune.

(1) Le sous-titre porte:

« Inaugural Dissertation verfasst und der hohen philosophischen fakul-
» tät der Kgl. Bayer. Julius-Maximilians-universität Würzburg zur erlan-
» gung der doktorwürde vorgelegt am 14 Dezember 1912. »

Au bas du verso est renseigné:

« Die weitere Fassung dieser Arbeit erscheint in den « Studien zur deut-
» schen Kunstgeschichte » als Heft 166 unter dem Titel: Oswald Onghers,
» sein Leben und seine Werke. Ein Beitrag zu Geschichte der fränkischen
» Barockmalerei. Mit 25 Lichtdrucktafeln. »

Sa vie durant, peut-on dire, très caractéristique au début, moins apparente à l'époque de plein épanouissement, pour s'affirmer plus victorieuse à l'automne de sa carrière, l'empreinte du maitre reste à l'élève. Il hérite de son coloris qui se transforme sous son pinceau et devient meilleur; il lui emprunte la caractéristique de la physionomie de ses personnages; le nez effilé et la paupière supérieure fortement arquée. Néanmoins, Onghers gravite dans l'orbite d'un autre maitre, fut à certain moment de sa carrière à une autre école, que l'auteur, par ses commentaires subséquents, implicitement fait comprendre avoir été celle de Van Dyck. Ni des documents, ni d'autres renseignements quelconques, ne viennent explicitement confirmer le fait, la période de la vie de Onghers allant de 1641 à 1658, étant entourée d'un profond mystère.

Vers quelle époque notre artiste émigra-t-il en Franconie? Mystère également. On invoque l'année 1660, date à laquelle fut produit un acte de naissance devant le Conseil de Würzburg. Quoique rien ne vienne sérieusement infirmer cette supposition, d'autres renseignements et notamment l'indication d'œuvres produites avant cette date et au même endroit, semblent cependant ne pas la confirmer. Quoiqu'il en soit, il est patent qu'Oswald Onghers contracta mariage à Würzburg, le 9 avril 1663, avec Marie Catherine Zinckh, fille de feu Jean, bourgeois de la dite ville et maître boucher, et déjà, à cette époque, l'artiste portait le titre de peintre de la Cour. Il habita, jusqu'à sa mort, la maison « Zum gülden Löwen », actuellement Karmelitengasse n° 45, qu'il acheta, en 1671, de sa bellemère et sa famille et qu'il paya 1800 florins.

De son union naquirent: Anne Marie Marguerite, baptisée le 24 octobre 1664; Marie Elisabeth, le 14 mai 1666;

Marie Elisabeth, le 5 octobre 1678; Anne Marguerite, le 27 janvier 1681; Jean Joseph, le 25 avril 1683.

Par son œuvre, Oswald Onghers fut bien de son temps. Les principes, mis en honneur par Rubens, continués avec le plus grand succès par Van Dyck, et avec plus ou moins de bonheur par les élèves du maitre et ses continuateurs, sont aussi ceux qui sont à la base de la partie scénique des productions du pinceau d'Onghers. Quant au coloris, la plupart du temps il est de l'école de Van Dyck, quand il ne dégénère pas en celui de Le Sayve, son premier maître, dont l'aspect terne et froid, aux tons heurtés, est cependant racheté par plus d'harmonie et un emploi plus judicieux des couleurs. Quoiqu'il ait passé la plus grande partie de sa vie sur un sol étranger, Onghers n'a rien perdu des qualités qui ne cessèrent de distinguer les peintres flamands, qui furent coloristes dans l'âme.

Ce fut aussi un confrère flamand, J. B. de Rül, d'Anvers, qui fut son concurrent le plus sérieux à Würzburg, et qui, fort souvent, fut plus favorisé par les commandes que le peintre malinois. A eux deux, ils furent de leur temps des sommités de l'art à Würzburg.

Onghers ne revint dans son pays d'origine qu'au mois de juin 1686, chargé par le chapitre de la cathédrale de Würzburg, de s'entendre, à Anvers, avec le fabricant Balthazar Bosmans, pour la restauration de Gobelins, propriétés du dit chapitre. Cette mission ne réussit pas au gré des commettants; en d'autres circonstances encore, le sort ne lui fut pas non plus favorable et nonobstant, aux yeux de ces contemporains, Onghers passait pour une incontestable célébrité.

Son talent ne lui apporta guère la richesse; en 1677, il fut réduit à demander un secours que l'administration de

la ville lui accorda et qui consista en cent rixdalers pris sur les fonds de l'hôpital civil. A plusieurs reprises, il se trouva dans l'impossibilité de payer contributions où impôts. Ce ne fut qu'en 1704, qu'il solda ces arriérés, ce qui fait supposer que sa situation financière était devenue moins précaire; sa fille. Marie Christine, contracta, le 8 février 1706, mariage avec le sculpteur de la Cour, Jacques Van der Auwera, en personne, ou par sa famille. d'origine malinoise également; des temps meilleurs s'annonçaient pour l'artiste, mais il n'y survécut guère. Il décéda le 24 décembre 1706. Il fut enterré dans l'église des Franciscains à Würzburg où, le 8 juin 1717, sa deuxième fille, Elisabeth, et le 10 octobre 1718 sa femme, vinrent dormir avec lui le dernier sommeil.

L'œuvre d'Oswald Onghers est surtout abondant en tableaux à sujet religieux; il n'en peignit pas moins des portraits, des tableaux de genre et des paysages.

Ils se rencontrent surtout dans les pays de Bamberg et de Würzburg et comprennent environ deux cents productions, dont plusieurs de grandes dimensions. Ce sont le plus souvent compositions originales, quoique dans certaines même il y a inspiration, sinon imitation d'œuvres connues d'autres artistes: Rubens, Van Dyck, etc., de maîtres graveurs de l'époque dont Scheltema a Bolswert et d'autres.

Le talent du peintre, dit l'auteur de l'étude résumée ici, a pour expression la forme affinée, sensuellement agréable. A sa réalisation il utilise les types que créa Van Dyck en même temps qu'il développe en l'améliorant la technique du coloris de Le Sayve et ce de façon remarquablement favorable. Si dans la peinture du XVII[e] siècle, à Würzburg, de Rül, compétiteur d'Onghers, incorpore la rude force virile par un heureux compromis entre le faire du Carravage

et celui de Rubens, le nom d'Onghers évoque une vision de grâce et l'artiste incarne la souple idéalité féminine...

Dans l'histoire de l'art en Franconie, continue l'auteur, Onghers peut être considéré comme un dirigeant. Il fut le premier à comprendre et à apprécier la décoration naissante. Celle-ci avait besoin de se frayer un chemin à travers l'abondance des formes robustes du style, mis en honneur par les artistes du XVIIe siècle. Onghers aplanit le chemin à des formes plus élégantes qui, sous le nom de « Baroques » obtinrent droit de cité à Würzburg sous ses petits fils Johann Wolfgang et Luc Van der Auwera.

Voici, par ordre chronologique, la liste des œuvres principales d'Oswald Onghers:

La décollation de saint Jean-Baptiste, cathédrale de Würzburg, signée et datée: Osw. Onghers, fec. 1659;

Le martyre de saint Kilian et de ses compagnons, id. 1659. S.

La descente du Saint Esprit sur les Apôtres, id. (attribué à Onghers, mais peut l'être avec plus de raison à de Rül);

La mort de sainte Madeleine, couvent d'Ebrach (attribué à de Rül, mais contrairement au précédent, est plutôt de Onghers);

L'agonie du Christ, cathédrale de Würzburg, s. et d. 1660;

Le corps du Christ sur les genoux de sa Mère, chapelle de la Sainte-Croix, à Eibelstadt;

Le Christ honni et raillé par les soldats, id.;

L'Assomption de la Vierge, cathédrale de Würzburg, s. et d. Osw. Onghers, fec. a° 1662;

Le Christ mort pleuré par la Sainte Vierge, la Madeleine et saint Jean, collégiale de Komburg;

Le Christ flagellé à la colonne, id.;

Saint Henri au tombeau de saint Wolfgang, église Saint-

Martin à Kannstadt, s. et d.: Osw. Onghers, fecit a° 1664;

La Vierge apparaissant à saint Burkard, ci-devant église des Capucins à Ochsenfurt, 1666;

Le Christ sur les genoux de sa Mère, 1666, hôpital Saint-Julien, à Würzburg;

Id., avec portrait de dame ou donatrice, église Saint-Burkard, à Würzburg;

Sainte Famille, 1669, église Saint-Martin (ancienne église des Jésuites), à Würzburg;

Descente de croix, église des Franciscains, à Würzburg;

L'Assomption, 1670. Collection de l'association historique à Würzburg;

Saint Sébastien, 1671, église de Grafenrheinfeld; 1672, tableau du maitre-autel de l'église des Carmélites à Würzburg;

Saint Joseph et l'enfant Jésus, 1674, milieu d'un triptyque dont les volets représentent: la *Vierge* d'un côté, *sainte Elisabeth* de l'autre, se dirigeant vers le groupe central ;

Portraits en buste des saints patrons du diocèse de Würzburg, 1674. Sacristie du chapitre de la cathédrale de Würzburg;

Martyre de moines Bénédictins, *Mort de saint Benoît et de sainte Scholastique*, *Martyre d'un saint chevalier*, *La sainte croix vénérée par les anges*,	1674-1675, Alte Pinakotheek à Munich;

L'Assomption, s. et d. Onghers, fecit 1678, église Höchberg, près Würzburg;

L'Assomption, s. et d. Osw. Onghers, fecit a° 1679, église des Capucins à Kitzingen;

L'Assomption, église paroissiale de Forckheim;

La Transfiguration, 1679, sacristie de l'église des Capucins, à Kitzingen :

Saints, s. et d. Osw. Onghers, fecit a° 1682, église de Gützingen ;

Le martyre de saint Pierre, église Saint-Pierre, à Würzburg ;

Le baptême du Christ, église « Stifthaug », à Würzburg ;

La mort de saint François, d. 1691, église Saint-Martin, à Bamberg ;

L'érection de la croix, *Saint Sébastien enseveli*, } église « Stifthaug », à Würzburg ;

L'Annonciation, 1702, église paroissiale, à Schlussenfeld ;

Ecce homo, s. et d. Osw. Onghers, pinxit a° 1704 ;

Remise du Scapulaire au 6e général de l'Ordre des Carmélites, église des Carmélites, à Würzburg ;

La prédication de saint Jean-Baptiste, église de la ci-devant abbaye cistercienne à Brombach, dernière œuvre du maître, qui mourut avant de l'avoir terminée.

VRINTS, JEAN-BAPTISTE

Le peu que l'on connaissait à propos de cet éditeur et peut-être graveur d'estampes, se résume en ces quelques lignes que lui consacre M. Em. Neeffs, dans son ouvrage déjà cité : « Dans le courant du XVIIe siècle, dit-il, parut à Malines une très bonne et très fine gravure sur cuivre, in-octavo, par Jean-Baptiste Vrints. On y voit saint Rombaut en costume épiscopal, accompagné de son meurtrier couché par terre. Fond paysage. Dans la partie supérieure, ou dans le ciel, se trouvent, d'un côté, le blason de Malines, de l'autre, celui du chapitre métropolitain. On y lit : « *Jean-Baptiste Vrints excudit cum gratia et privilegio.* »

Cette gravure est rarissime, mais elle n'est pas la seule de son espèce. Un recueil factice de gravures en renferme d'autres, dont voici le relevé :

La série des quatre évangélistes, d'après des dessins de Martin de Vos, gravée par Jean Wierix ;

Notre-Dame de Consolation, gravée par Jules Goltzius, d'après Martin de Vos ;

Notre-Dame du Repos / **Notre-Dame des Anges** } **toutes les deux sans nom de graveur**, exécutées d'après Martin De Vos ;

Le Christ bénissant et tenant le globe, gravée par Jules Goltzius, d'après Martin de Vos ;

Les emblèmes de la passion, gravée par Ant. Wierix, d'après le même ;

La Vierge, l'enfant Jésus et sainte Anne, gravée par Jules Goltzius, M. de Vos ;

La Femme forte de l'évangile. Jean Wierix, graveur, d'après M. de Vos ;

N.-Dame des douleurs, gravée par J. Goltzius, d'après M. de Vos ;

La Vierge,

N. Dame de Bellem,

dessinées par M. de Vos, gravées par J. Goltzius.

La Vierge tenant sur ses genoux son fils mort, d'après M. de Vos. Sans nom de graveur.

De l'examen de ces pièces, l'opinion qui tend à n'attribuer à Vrints J. B., que la seule qualité d'éditeur, est quelque peu ébranlée.

Parmi ces gravures, en effet, s'en trouvent trois qui ne portent pas le nom du graveur, mais celui de Vrints, avec la mention « excudit ». Les deux premières se rapprochent, comme faire, de celles de Goltzius ; mais elles sont plus fines et mieux soignées ; quant à la troisième, elle est cer-

tainement apparentée à ces deux là. Il n'est donc pas impossible que Vrints en soit tout aussi bien l'auteur, que l'éditeur. Et pour rendre, cette supposition plus vraisemblable, se dressent les qualificatifs qui accompagnent son nom dans les registres de la corporation Saint-Luc d'Anvers, car Vrints quitta Malines, et alla s'établir dans cette ville. En 1575, il est dit être « cunstvercooper » (marchand d'art); en 1584, « quartmaecker » (dessinateur de cartes); en 1585-1586, « *figuersnyder* » (graveur de figures), en 1588-1589, « figuerdrucker » (imprimeur de figures), en 1591, « cunstvercooper », comme ci-dessus. Le fait d'avoir gravé quelques-unes des gravures qu'il éditait ensuite, ne constitue pas, en Vrints, une exception; d'autres de ses contemporains en firent tout autant; Huberti entre autres, qu'on retrouve parmi le grand nombre de ceux qui exploitèrent l'imagerie religieuse, allégorique et autre, qui eut tant de vogue pendant et immédiatement après les troubles du XVIe siècle.

Vrints fit, en outre, éditer à ses frais, chez Plantin, des livres en 1600 et 1602.

Il publia des mappemondes et des cartes géographiques de Mercator et d'Ortélius, des gravures de Fr. Floris, M. de Vos, O. Van Veen, etc.

Il mourut vers 1611, d'après les *Liggeren* d'Anvers, déjà cités: « ontfvangen van het lijck van Battista Vrints (figuerdrukker), 5 gulden. »

Le nom de Vrints, se rencontre fréquemment à Malines, dans le courant du XVIe siècle. En 1579, Hans Vrints, peut-être celui dont il est question ici, contracta mariage avec Paschyn Cocx. Enfin, les registres de la corporation malinoise renseignent, le 14 mars 1594, Mathieu Oriaen, comme élève de Jean Vrints.

Les Colyns

La famille de ce nom est d'origine essentiellement malinoise. Déjà en 1316, on rencontre dans les actes scabinaux le nom de *Henri Colyns,* et au cours des deux trois siècles suivants il s'y répète, tantôt seul, tantôt dit: alias « perkementere », « de bornhem », « van dueren », « tomon », « fourier », et autres peut-être encore, qui n'ont pas passé sous nos yeux.

A Anvers aussi, il y eut des Colyns. Etaient-ils d'origine malinoise? On l'ignore, à l'exception d'un seul, qui est pertinemment renseigné comme tel.

Que parmi les Colyns de Malines, il y en ait eu qui eurent des attaches avec l'art, il n'est guère possible de le dire, sauf pour le XVIe siècle, au courant duquel des Colyns sont inscrits dans les registres de la corporation des peintres et des sculpteurs. On y lit entre autres les noms de: *Simon Colyns*, en 1518; *Thierry*, le 17 avril 1531; *Jean,* fils de Thierry, le 18 octobre 1562; *Crépin* ou *Chrétien*, le 19 février 1569 et qui est dit habiter Anvers en 1586; enfin *Thierry*, en 1573.

Simon susdit, appelé *maître Simon* dans les actes, fut même doyen de la corporation. Il épousa Catherine Van Beeringen, veuve de Jean Vijdt; en ses vieux jours, il tomba en enfance et fut mis sous la tutelle de son frère Thierry et de son beau-frere Jean Borremans (1).

Le nom du plus célèbre d'entre les Colyns, *Alexandre Colyns,* est resté étranger aux fastes de la corporation ma-

(1) Voir actes des: 22 mars 1532, Reg. Scab. fo 155, p. 107; 31 mars 1533, R. S. no 159, p. 67; 30 mars 1541, R. S. no 163, p. 72; 1 janvier 1544, R. S. no 168, p. 99.

linoise; et cependant il a de qui tenir, puisque Simon et Thierry, ses oncles par eux-mêmes, et d'autres membres de sa famille, par des alliances, ne furent pas étrangers aux arcanes de l'art.

Simon Colyns était sculpteur ou tailleur de pierres et l'auteur, entre autres, d'un jubé qu'il exécuta pour l'église de Dieghem en 1532 (1).

On s'est toujours demandé, pour ce qui concerne Alexandre Colyns, ce qu'ont bien pu être les influences déterminantes de sa vocation artistique. Faut-il donc chercher bien loin pour les trouver, et serait-il téméraire d'admettre que, quant à l'esprit, Alexandre hérita de ses proches et à la lettre, qu'il fut à l'école de son oncle Simon dont il continua et dévelloppa avec un merveilleux talent les traditions artistiques.

ALEXANDRE COLYNS

Alexandre Colyns naquit à Malines, entre 1526 et 1529, d'Edmond Colyns et de Elisabeth Smets. Il épousa Marie de Vleeschouwer dont il eut un fils, Abraham, et une fille, Madeleine. Il mourut à Innsbrück, le 12 août 1612.

Tout, ou à peu près tout a été dit sur le génial sculpteur que fut Alexandre Colyns (2).

(1) L'acte y relatif a été publié dans les *Notes et documents inédits concernant l'Art et les Artistes à Malines* par H. Coninckx (tome XIX du Bulletin du Cercle Archéologique de Malines, page 33 du tiré à part).

Toutefois, un lapsus s'est glissé dans l'impression du document en question; il faut lire: Mr Symon Colins au lieu de Mr Symon Coels.

(2) A consulter entre-autres, la notice sur « Alexandre Colin » publiée en

Il n'est à nul permis d'ignorer qu'il est l'auteur, entre autres, du tombeau de l'empereur Maximilien, à Innsbrück, et des cariatides de la façade d'Othon Henri au château d'Heidelberg. Ces ouvrages ont une universelle réputation.

Les renseignements généalogiques qui concernent Alexandre Colyns, sont moins bien connus, quelques-uns ne sont même pas sans être sujets à caution. Les registres scabinaux de Malines permettent de crayonner la filiation qui suit, complétée par quelques pièces justificatives.

Il serait téméraire de raccorder à cette filiation Chrétien Colyns, dont il sera question plus loin. Différents artistes de ce nom semblent être originaires de Malines. N'était, toutefois, le fait que Chrétien Colyns, qui alla habiter les provinces septentrionales, est dit avoir été l'époux de Elizabeth Engelbrechts en premières noces, et de Marguerite Gaub en secondes noces, on serait disposé à croire, qu'il fut le cousin germain du sculpteur Alexandre. Les dates, cependant, ne concordent pas non plus. Il est donc plus prudent d'admettre, en attendant plus ample information, que Chrétien Colyns, fils de Thierry, fut l'époux de Marie Verpoorten, et à l'actif duquel on annote trois maisons, situées rue Sainte-Catherine, et renseignées dans le relevé de la contribution des xe et xxe deniers prélevée pour couvrir les frais de fortification de la ville de Malines, dressé au mois d'avril 1578.

Ce qui confirme cette manière de voir, sont les deux extraits suivants du registre de baptême de l'église Sainte-

1902, par M. E. Van Overloop, le distingué conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire, où l'on trouvera une intéressante bibliographie sur le sculpteur malinois.

Catherine, dont il a déjà été question plus haut et où les noms des parrains et marraines rappellent ceux des parents:

1570. 15 Junii, Crispyn Colyns pater. Johanna filia, Willem Marscalck. Johanna Verpoorten;

1573. 20 februarii, Crispyn Colyns pater. Joannes filius, Judith Van de Velde. Anna Verpoorten.

- **Pierre Colyns,** maçon, † environ 1537, Barbe Van den Briele.
  - **Anna** Colyns, Nicolas de Bryers, alias de Tambuysere.
  - **Mondyn** ou **Edmond**, Colijns † vers 1567, Elizabeth Smets.
    - **Jean** Colyns, Catherine Michiels.
      - **Jean** Colyns, Malines, 27 février 1569.
      - **Thierry** Colyns, peintre, Malines, 8 mai 1571, Suzanne Van der Heyden, d'Anvers.
    - **Anne** Colyns, 1 Simon Van Releghem.
      - Madeleine Van Releghem, Aert Mathijs,
      - Corneille Van Releghem,
    - 2 Guillaume de Lathouwer
      - Klaire de Lathouwer, Pierre Van Berckelair.
  - **Simon** Colijns, doyen de la corporation des peintres Catherine Van Beeringen veuve de Jean Vijdt.
    - **Agnès** Colyns, Jacques de Cale.
      - Barbe de Cale, Pierre Van Vaken.
      - Jan de Cale, habitant près d'Armentières en Artois.
  - **Marie** Colijns, Crispiaan Verelst.
  - **Elizabeth** Colyns, Jean Borremans.
    - **Alexandre Colijns**, sculpteur, né à Malines entre 1526 et 1529, décédé à Innsbrück le 12 août 1612, Marie de Vleeschouwer.
      - **Abraham** Colijns.
      - **Madeleine** Colijns, Hans Jacob Schiesselts ten Lichtendor.
  - **Dierick** ou **Thierry** Colyns, peintre, † vers 1559, Anne Maerscalck, qui épousa, devenue veuve, Claude Dorisy, peintre, dont elle était veuve en 1572.
    - **Jean** Colyns,
    - **Crispiaan** ou **Christiaan**, Colyns, peintre, Marie Verpoorten.
      - **Jeanne** Colijns.
      - **Jean**.
    - **Dierick** ou **Thierry**, Colyns, † vers 1587, Elizabeth Hauwers.
    - **Elizabeth** Colijns, Jean Van de Velde.
    - **Lynken** Colijns.
    - **Thoriken** Colijns.

ANNEXES

Reg. Scab. 166, 1540, 13 november.

Symon Colyns, Mondyn Colyns, Marie Colyns, met Crispyen Verelst haeren man... Elisabeth Colyns met Janne Borremans marito, Claese de Bryers alias de Tambuysere als erfgenamen wylen Peeteren Colyns ende Barbelen Van den Briele synder huysvrauwe... ... in hen tsamen vervangende Anna Colyns der voors. de Bryers huysvrouwe, vendiderunt Diericken Colyns haeren broeder de vyf seste deelen.,.. in een huys.... waer af het andere zesde deel is toebehoorende den voors. coopere, gestaen opten hoeck van der Oudeghem strate...

Reg. Scab. 194. 1572, 17 September.

Anna Maerscalck weduwe wylen Claude Dorisy, eertyts weduwe Dierick Colyns c. t. voor de helft van de rente hier na beschreven, Jan, Crispyn ende Dierick Colyns ende Lysbeth Colyns met Janne Van de Velde tutore, al tsamen vervangende Lynken ende Thoriken Colyns huerlieder zusters... tsamen voir dander helft, hebben in voldoeninghe van zekere penningen by der voorn. Anna Maerscalck gehadt van wylen Jacob de Cale ende Agnete Colyns opgedragen.... tot behoef van den vier kinderen wylen den voirs. Jacobs de Cale daer moeder af was de voirs. Agnete Colyns, de vyfthien Carolus gulden erffelick renten... op ende aen een huys.... den struys geheeten gestaen in Sinte Cattelyne straete....

Registre Scabinal 219. 1697. 13 Junii.

M. Franchoys Hemelrijcx apothecaris als gemachticht. . van Mr Alexander Colyn synen swager hem nyet te min over den selven synen swager Mr Alexander sterckmakende by desen voor een vierendeel. Barbera de Cale huysvrouwe van Peter Van Vaken... Janne de Cale der voorn. Barbera broeder, woonende in Arthois by Armen-.

tières... de selve Barbera ende Janne kinderen Jacob de Cale daer moeder aff was Agnete Colyn oick voor een vierde paert. Aert Matthys als vader (van vyf minderjarige kinderen) behouden van wylen Magdalena van Releghem Symons dochter, daer moeder aff was Anna Colyns... de minderjarige kinderen wylen M. Cornelis van Releghem des voorgen. Magdalena broedere was... Peter van Berckelair ende Clara de Lathouwer syne huysvrouwe oick dochter van de voorn. Anna Colyns van haeren tweeden houwelyck... hebben vercocht aen Augusteyn van Orsagen de drye vierendeelen van drye huiskens... neffens malcanderen... op sinte Catherine Kerchoff... ende d'borssetraetken oft ses penninestraetken... den voorn. Alexander Colyn ende consoerten voorn. gebleven... by der doot... huer respectieve vader ende grootvader... Mondain Colyn .. van welcken huyse het vierde vierde deel competeerende es h. Hans Colyns.

Reg. Scab. 221. 13 Meert 1599.

M. Alexander Colyns hofbeeltsnyder der Roomscher K. Ma[t] ende huyse van Oistenryck, woonende tot Insburch inden landen van Tirol, weduwere van Jouffrouwe Marie de Vleeschouwere soo voor hem selven als oyck om tghene naerbescreven staet te doene onwederoepelyck gemachticht van Abraham Colyn synen sone, oick voor hem selven, ende inden naeme ende in plaetse van Jouffrouwe Magdalene Colyn syn sustere weduwe Jonck. Hans Jacob Schiesselts ten Lichtendoren, in synen leven Secretaris van hoogher ende saliger memorie Ferdinandus Eertshertooghe van Oistenryck, oick inden naeme van Jonck. Jacob Partels muntmeester der voorscreven K. Ma[t] tot Hal inden Sudal, der voorscrevenen jouffrouwe Magdalena momboir, haer gegeven van de overicheyt, ons gebleken, by letteren van procuratien irrévocable, in date den 20 novembris lestleeden, gepasseert voor Burgemeesteren ende Raedt der stadt Insburch voorscreven, ende bezegelt met derselver stadt zegele, daer opgedruckt, ende M[r] Adolff vanden Venne als oick om tghene naer volgende

onwederroepelyck gemachticht van Barbera de Vleeschouwere met M. Franchois Hemelcycx haeren man ende momboir, byden voorss. haeren man behoorlyck geauthoriseert, ende van Jaspar, Joanna ende Rombout de Vleeschouwere, brueders ende susters, als zy Jouffrouwe Marie leeffde, by letteren van procuratien opten vierden decembris lestleden gepasseert, voor den notaris vander Hofstadt ende zekere getuygen, ons mede gehoort ende gebleken; hebben indier qualiteyt vercocht aen Rombout Van Hove vischcoopere ende Pieter Zuetens beenhouwere, halff ende half, twee huyzen metter plaetsen, borreputte, stallen, gronde en pertin. gestaen ende gelegen inde Blauwhontstrate, aen de brugge, tusschen den vliedt ter eendere, ende wylen Jan Bournons erve ter andere syde, comende achter vuyt inde Borsestrate A. D. M. waran. op acht stuvers den h. Geest van Sint Jans, tien schellinghen lovens twee cappuynen het oudt ambacht, vierentwintich stuvers de kercke van Sinte Rombouts, zesse stuvers een blanck drye myten de Kiste opt groot beghynhoff, zesthien stuvers den sanck oft prochiaen van Sinte Pieters, ende vyfthien guldenen Pieter Van den Zande, mitsgaders thien guldenen Anna Trapetiers al in oude ende jonghe renten oft chysen, daer jaerlyck ende erffelyck vuytgaende, sonder meer; ende desen coop is geschiet overmits der sommen van zeven hondert vyventwintich guldenen eens gereet voor de bate.

Ce dernier acte est intéressant, en outre, pour la famille De Vleeschouwer, dont Rombout, beau-frère d'Alexandre Colyns, qui alla se fixer également à Innsbrück, où il mourut, peintre de la cour, le 7 avril 1582.

Comme il n'est pas impossible qu'on attache quelque jour de l'importance aux dates où Alexandre Colyns est revenu dans sa ville natale, on trouvera ici le relevé des actes transcrits dans les registres scabinaux aux archives de Malines, jusque 1600, où il est dit être présent à la passation, ou bien sup-

posé absent, un autre se faisant fort en son lieu et place:

1566. 6 novembre. Paul Loots vend à Alexandre « Colins », et sa femme Marie Vleeschouwers, une rente de vingt-cinq florins Carolus, sur une maison située rue de Beffer, et nommée « den Borreput ». (Reg. Scab. 189);

1567. 16 janvier. Marguerite Robbyns, épouse de Gilles Verwyct, alias Van Battele vend à « Alexanderen Colyns, cleynstekere, ende artist van der K. Ma[t] II », et sa femme Marie Vleeschouwers, dix-huit florins Carolus sur deux maisons de la rue des Bouchers. (R. S. 191);

1591. 26 mars. Barbe Vleeschouwers, assistée de son mari François Hemelryckx, pharmacien, pour elle-même et au nom de Marie Vleeschouwers et son mari Alexandre « Colyns », de Jeanne Vleeschouwers et Jean Coenarts, son mari, transporte à Adolphe Van den Venne, deux florins carolus et cinq sous, sur deux quarts de deux maisons situées rue des Nonnes, laquelle rente avait jadis appartenu à Madeleine Vuytemans et Jean Vercluysen. (R. S. 213);

1592. 7 février. Les régisseurs des biens du béguinage transportent à François Hemelryckx en faveur de Alexandre « Colyns » et de sa femme, une maison rue Sainte-Catherine, au coin de la rue du Poivre, et deux maisons contiguës dans la seconde de ces rues. (R. S. 214);

1592. 11 septembre. François Hemelrycx, au nom d'Alexandre « Colyns », et de sa femme, vend à Jean Otters, la maison « De Drije Coninghen », rue Sainte-Catherine, au coin de la rue du Poivre. (R. S. 215);

1597. 14 mars. François Hemelrycx, au nom d'Alexandre « Colyns » et de sa femme, vend à Philippe Caelnaert et Catherine Mollemans sa femme, la maison « den Bornputte », de la rue de Beffer. (R. S. 219);

Les actes de 1597 et 1599 reproduits ci-dessus.

CRÉPIN ou CHRÉTIEN COLYNS (1)

Le 19 février 1569, Chrétien Colyns, peintre, fut reçu dans la gilde Saint-Luc, à Malines, et dans la suite il y eut comme élève : Henri Seelkens, en mars 1571. En 1586, on le dit résidant à Anvers. Il est, dans tous les cas, renseigné à la liste des absents de la gilde à cette date. Seize années plus tard, le 18 février 1596, donc presque jour pour jour, Colyns acquit le droit de bourgeoisie dans la ville d'Amsterdam, où il demeurait déjà depuis 1591, dans la maison Brederode « in de Kalverstraat ». Avant cette date, il habitait Rotterdam où, probablement, il était venu s'établir lorsqu'il abandonna son pays natal.

Chrétien Colyns épousa en justes noces, à Malines, Elisabeth Engelbrechts, qui décéda avant lui et qui lui laissa entre autres enfants une fille, Jeanne, et un fils, David, qui naquit à Rotterdam.

En 1599, Chrétien Colyns se remaria à Martynke Gaub, d'Anvers, demeurant dans la « Pauwels Broers Steechjen » à Amsterdam, elle-même veuve, comme elle le déclara, et depuis quinze ans, de Jan Van Loo. A l'acte des fiançailles, daté du 31 juillet, Colyns signa « Cryspiaen Kolyens ». Lui-

(1) Sources : Registres paroissiaux inédits de l'église Sainte-Catherine, à Malines.

H. Coninckx. *Le Livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines.*

M. A. D. de Vries Azn. *Biografische aanteekeningen betreffende voornamelijke Amsterdamsche schilders, plaatsnijders, enz., en hunne verwanten, verzameld door...* (Oud-Holland, III).

M. N. De Roever. *Pieter Aertsz, gezegd Lange Pier ...* (Oud-Holland, VII).

Oud-Holland, I, bl. 182.

M. N. De Roever. *Rijfelaren.* (Oud-Holland, IV, bl. 191).

même donnant l'exemple, on ne s'étonne pas de le trouver quelque fois mentionné avec ce prénom qui n'était pas celui sous lequel il fut connu dès le début.

David Kolyns (Colyns), fils de Chrétien ou Crépin, naquit à Rotterdam, en 1582. Agé de 31 ans, il se fiança à Amsterdam, où il demeurait « in de Hoochstraat », et le 27 mars 1613, à Aeltjen Jacobsdr agée, elle, de 24 ans et demeurant dans la « Reeperstraete » dans la même ville. Le père du futur conjoint avait rendu à celui-ci ses comptes de tutelle quelque dix mois auparavant, en mai 1612, et lui avait compté la part qui lui revenait de la succession de sa mère et qui s'élevait à 650 fl.

Salomon Koning fut l'élève de David Colyns en 1621. En 1658, on voit apparaître ce dernier comme chef de gilde.

Colyns avait la spécialité de peindre des scènes empruntées à la Bible, compositions qui étaient toujours riches en figures. On voit de ses œuvres à Amsterdam (Elie ravi au ciel, signé et daté 1627); à Madrid (Banquet des dieux, s.); Berlin (Sortie de l'arche, s. d. 1637). Un « Jugement dernier » fut présenté en vente à Amsterdam, en 1695. (Wurzbach).

Jeanne Colyns, fille de Chrétien, se maria à Amsterdam, en 1601, au peintre Tobie Vrancx et le contrat fut passé le 15 février de cette année, par le ministère du notaire Jac. Gysberti, de cette ville, dans la maison du peintre Pierre Aertsz. dit « lange Pier », qui paraît avoir été un ami intime du père de la mariée.

Chrétien Colyns semble ne pas avoir nagé dans le pactole du temps qu'il vécut dans sa patrie d'adoption et dans ces moments d'existence précaire il fut tout heureux de pouvoir recourir sinon à la bourse au moins aux bons offices de Pierre Aertsz., avec lequel, en outre, il voisina de longues années. Mieux partagé sous le rapport de la

fortune, Pierre Aertsz., fut la providence de ses confrères moins favorisés sous ce rapport. Sa bourse leur était ouverte et nombre d'amis lui accordaient leur pleine et entière confiance.

C'est ainsi, entre autres, que Chrétien Colyns imagina, quelque jour de dêche noire, d'organiser une loterie ou tombola de ses œuvres.

— On verra plus tard, Rembrandt, recourir au même moyen, pour échapper à la misère qui le guette —.

Bien que l'autorisation ad hoc, demandée par Colyns, eut été refusée, l'artiste passa outre et de ce chef il eut à répondre devant le Magistrat du délit d'avoir enfreint les règlements sur la matière.

L'affaire était pendante, quand il lui revint que le Magistrat lui-même ne se gênait pas pour, à l'occasion, profiter de l'aubaine et courir les chances de gagner une œuvre d'art sans bourse délier ou, au moins, sans y mettre de gros prix. L'occasion était favorable pour faire valoir que ceux qui étaient chargés d'appliquer les règlements en faisaient litière à leur profit. Pierre Aertz., à cette occasion, lui assura le bénéfice de son témoignage, de commun accord avec d'autres confrères, et tous ensemble ils signèrent une déclaration où, entre autres, on lit ce qui suit:

(pour les mœurs du temps, cet extrait est de première saveur).

« Op huyden den 10 February Anno 1592, ter presentie
» van my Corn. Artz. v. Huyswaert, not. enz. compareerden
» d'Eersamen Pieter Pietersz. out omtrent 52 jaren, Arent
» Pietersz. zijn broeder oud 41 jaren en Dirk Cornelisz, out
» 31 jar. alle schilders ende poorters deser stede, en hebben
» ten versoucke van Chrispiaen Colyns, medeschilder ende
» deser stede poorter, bij haere waere woorden ende zeec-

„ kerheyt in plaetse van eede verclaert, getuycht ende gede-
„ poseert, hoe waar ende henluyden wel kennelyck es,
„ dat alhier ter stede omtrent drie ofte vier huysen van de
„ Regulierepoort es opgerecht zeeckere loterye in maniere
„ van treckinge, elke loth van drie groot, die openbaerlick
„ getrocken wort met twee trompetten gelijck staende voor
„ de deuren, als zy verclaerden gesien te hebben ende oock
„ dat deselve op gisteren voorgestaen heeft. Verclaerende
„ voorts de voorsz. Pieter Pietersz. ende Arent Pietersz.
„ dat zij getuigen noch op huyden den heer Schout deser
„ stede Willem Verdoes zelven aldaer hebben sien trecken
„ met zeeckere andere zyn geassocieerden... enz. »

Il est fort douteux que la situation de fortune de Chrétien Colyns se soit améliorée par la suite. En mars 1612, ses tableaux furent vendus à Amsterdam pour payer ses dettes. Cette date coïncide peut-être avec celle de sa mort, au sujet de laquelle on ne possède par d'information. Son œuvre même n'est pas connue.

Vers l'époque ou Chrétien Colyns séjournait à Amsterdam, y vivait « in de Kalverstraat » un autre peintre de Malines, nommé **Thierry Colyns**. Celui-ci se fiança en cette ville, et à l'âge de 23 ans environ, à la date du 10 juillet 1593, à Susanneke Van der Heyden, d'Anvers, agée de même et demeurant dans la même rue. Le fiancé était assisté de sa tante Elisabeth Colyns, et la financée de Janneke Daniels, sa mère.

Ce Thierry était fils de Jean Colyns, de Malines, qui d'après les registres paroissiaux de l'église Sainte-Catherine, eut comme enfants : Jean, baptisé le 27 février 1569, et Thierry prénommé, le 8 mai 1571.

Elisabeth Colyns, marraine du premier, était sans aucun doute la tante du père.

Les Rutz

La liste des proscrits du temps des troubles de la fin du XVIe siècle à Malines, porte les noms de **Gaspard et de Corneille Rutz**, peintres tous les deux.

Pour le premier, on peut lire à la page IX du registre aux confiscations (n° 19141 des archives générales du Royaume à Bruxelles) que son mobilier avait été saisi par l'huissier Servaes Bachelier, au mois de décembre 1567, que ce mobilier avait été évalué par les experts à deux cents livres dix sols et que « la plus saine partie des dits » meubles consistait en légères paintures sur thoyle, dont » partie dicelles appartenait à autres les aiant là appor- » tées pour vendre.... ».

Gaspard Rutz n'était donc pas seulement peintre, mais en même temps marchand de tableaux. Cela fait regretter davantage que l'on ne puisse retrouver le « quayer de » papier de sept feuilles descripture contenant le verbal » et besongne de Servaes Bachelier, huissier du grand con- » seil, enduit lannotation — et prix de meubles de Jas- » par Rutz, atteste par la signature dudit huissier », et dont il est question dans une note marginale dudit registre. Mainte indication intéressant les artistes malinois du temps jadis, eut été à glaner dans ce précieux relevé.

En même temps que s'opérait la saisie des meubles de Gaspard Rutz, on confisqua à celui-ci une maison lui appartenant rue Sainte-Catherine, qu'il habitait probablement et qui avait nom « le Cheval d'or ».

Sans feu ni lieu, Rutz gagna l'Allemagne, refuge momentané d'autres proscrits des Provinces unies, et il s'établit à Cologne où, à la date du 31 août 1569, on l'autorisa à demeurer et à exercer son art:

« 1569. Aug. 31. Jaspar Rutz mäler. Jasparn Rutz von » Mechelen ist ùf seyn suppliciren erlaubt, in dieser stadt » zu wonen, sich erbarlich und fromblich nach dieser stadt » ordnùng ohne clage zu verhalten ùnd sich mit dem maler » ampt zù vergleichen. » (Rathsverhandlùngen, 25, 94b.)

Le nom de « Caspar Ruts » figure en outre dans un vieux registre de peintres, qui remonte au xvie siècle et dans lequel se lit encore le nom d'un autre Caspar Rutz, qui est peut-être un descendant du premier. Celui-là fut graveur à Cologne et on connait de lui une planche sur laquelle est représenté Saint-Anno, portant sur la main le modèle d'une église, pendant qu'à l'arrière plan est reproduite l'église des SS. Géréon et Georges à Cologne. Au-dessus se lit: *S. Anno II. Archiepis. Colon. 4 Dec. celeb.* et au dessous quatre lignes de vers latins : *Pontificum speculum*, etc. Plus bas encore, l'adresse: *Rutz in Cölln. Anno 1650. Ded.* petit in-8°.

Pour en revenir à Gaspard Rutz, en 1577 parut dans sa librairie le livre de costumes d'Abraham De Bruyn d'Anvers: *Diversarum gentium armatura equestris,* ou recueil de 32 gravures sur cuivre in-4°. Dans la préface Rutz se nomme : *Jaspar Rutus Mechliniensis.*

Kramm cite de lui un ouvrage analogue — qu'il dit avoir trouvé renseigné à la page 325, sous le n° 183, dans le catalogue de Pierre Wouters, chanoine de Saint-Gommaire, à Lierre, édité à Bruxelles en 1797—intitulé: *Habits des nations étrangères, rassemblés par Jac. Boissard et gravés par le soin de Gaspar Rutz de Malines en 65 pl. oblong. 1581. petit f°.*

Enfin Nagler, cite deux planches éditées par Rutz : *Le repos pendant la fuite en Egypte*, d'après P. Barroccio, et *La dernière Cène,* de Livius Forlivetanus, d'après Corn. Cort, dateé 1582.

A la page XXV et ss. du registre ci-dessus mentionné, on lit en outre que: ung **Corneille Ruts** alias baerts pointre, „ bourgeois de Malines, estoit par sentance de son Exc. banny „ et ses biens déclairez confisquez...

„ Que ledit Rutz avoit esté prisonnier et quil avoit este „ eslargy soubz caution de douze cens carolus prestrée par „ sa mère et que depuis, il sestoit retiré des pays de par „ de ça et quil demeuroit avecq sa femme à Coulongne „ sans quil ayt déclaerré aucuns biens meubles ou im- „ meubles, comme non ayant oncques tenu menaisge, et „ quil avoit tousjours demouré avecq sadite mère laquelle „ comme plaisge de sondit fils de non se absenter a esté „ exécutée pour la somme de douze cents livres... „

On n'en sait pas plus long au sujet de *Corneille Rutz*. Fut-il, par hasard, parent avec Gaspard, compagnons d'exil et tous les deux s'établissant de commun accord à Cologne? Chose curieuse: dans les liggeren de la gilde Saint-Luc à Anvers, on lit qu'en 1584, est reçu en qualité de fils de maître, Jacques, fils de Gaspard, vitrier, lui-même ayant un fils qui est qualifié de fendeur de bois blanc.

Dans les comptes du doyen Philippe Galle, du 26 septembre 1585 au 30 septembre 1586, on retrouve le nom de Jacques Ruts, vitrier, et dans ceux du doyen François Francken, le vieux, du 6 octobre 1588 au 2 octobre 1589, celui de Jacques Ruts, fendeur de bois blanc.

S'agit-il ici de la descendance de Gaspard Ruts, de Malines? et dans ce cas, celui-ci a peut-être bénéficié du pardon général accordé aux rebelles et réintégré son pays natal pour s'établir à Anvers, à l'exemple de quelques autres artistes revenus de l'exil.

Sources: C. Kramm. *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters van den vroeg-*

sten tot op onzen tijd. — J. MERLOS. *Kölnischer Künstler in altes und neuerzeit Johann Jacob Merlos neuerarbeitete und erweiterte nachrichten von dem leben und den werken Kölnischer Künstler.* Herausgegeben von Edward Firmenich Richartz unter mitwirkung von Hermann Keussen. — NAGLER. *Neues algemeiner Kunstler Lexicon.* — ROMBAUTS en VAN LÉRIUS. *De liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche Sint-Lucasgilde*, etc.

Les Bol

Dans un registre paroissial de Malines, le plus ancien que l'on connaisse et non encore dépouillé, celui de l'église Sainte-Catherine, datant du XVIe siècle, se lisent les annotations suivantes:

1570. 1 decembris. Hans Bol pater. Alixander filius. Alixander Mondy. Mary Paeschiers.

1571. 6 decembris. Jan Bol pater. Raphaël fil. Anthonis van Doorne, Clara Roobosch.

—

1566. 10 octobris. Jacob Bol pater. Joannes filius. Jan Van Dort. Anneke Wiggen.

1577. 3 februarii. Jacob Bol, pater, Ursula filia. Philips Bols. Lynke Bols.

* * *

Les biographes de **Hans** ou **Jan Bol**, Van Mander en tête, s'accordent pour dire que ce peintre mourut sans hoirs. S'il faut comprendre par là que les enfants, s'il y en eut, n'ont pas survécu aux parents, on peut leur donner raison. Si, au contraire, cette allégation signifie qu'il n'y eut nulle descendance, on peut la révoquer en doute. En effet, il

n'est guère invraisemblable que Hans Bol ne fut devenu père à l'âge de trente-six ans, — il naquit en 1534 — et dans la paroisse désignée ci-dessus, où habitait Jacques qui précède, et de temps immémorial les Bol de Malines. Hans (1) et Jacques (2) sont frères, car tous les deux sont dits dans les actes fils de Simon, le second peut-être enfant du premier lit ainsi que Catherine, épouse de Jan Van Oerle. Tous les deux quittent Malines, et sont reçus la même année dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers. Tous les deux prennent le chemin de l'exil et font étape à Dordrecht. Artistes tous deux, ils sont compagnons d'infortune. L'amitié scelle les liens du sang, et la mort seule met un terme à une affection qui s'était raffermie et trempée dans le malheur.

Le crayon généalogique qui suit établit la filiation de Hans et de Jacques Bol. Il complète celui qui a cours jusqu'ici. Les ancêtres éloignés ne furent pas artistes ; les ascendants directs le furent et peut-être doivent-ils la vocation à un parent par alliance, Nicolas Du Poix, peintre, époux de Marguerite Bol, tante et grand'tante des peintres qui portèrent le nom de celle-ci.

(1) Reg. Scab. passim.
(2) Reg. Scab. 190, acte du 24 décembre 1565.

- **Jan Bol** † vers 1470 tailleur. Barbe Van der Hoeven.
  - **Jacques** Bol, (1) menuisier, † 7 juin 1533. 1. Cornelie Cornelis. 2. Lysbeth Jans.
    - **Jean** Bol, † 15 mars 1548. 1. Catherine Wabbels. † 1536. 2. Elizabeth Van Balen, décédée vers 1545.
      - **Jan** Bol, peintre, † après 1563.
      - **Symon** Bol, † vers 1571. 1. Barbe Snyers. 2. Catherine Van den Stocke.
        - **Catherine** Bols. Jean Van Oerle.
        - **François** Bol, parti en 1577.
        - **Hans ou Jan Bol**, peintre, Malines 16 décembre 1534. † Amsterdam 1595? Paeschyne De Wachter.
          - **Alexandre**.
          - **Raphaël**.
        - **Corneille** Bol. Barbe Van den Bogaerde.
        - **Marie** Bol, Rombout Van den Bogaerde, amptman van Mechelen.
        - **Anne** Bol.
        - **Philippe** Bol.
        - **Jacques** Bol, peintre. Ursule Roobosch.
          - **Jean**.
          - **Ursula**.
          - **Pierre**, peintre.
          - **Isaac**, peintre.
          - **Simon**.
          - **Catherine**.
          - **Jacques**, peintre.
          - **Abraham**, peintre.
          - **Claire**.
          - **David**.
          - **Adrien**.
      - **Jacques** Bol, peintre.
  - **Jan** Bol, menuisier. Barbe Thys.
    - **Marguerite** Bols. Nicolas du Poix, peintre, † 1556.
    - **Barbe** Bols, Jean de Sluytere?
  - **Barbe** Bol. Jean Van Houthem.
    - Elizabeth Van Houthem.
    - Gielis Rabs.

(1) L'inscription funéraire du défunt et de son fils, qui se trouvait, à la fin du XVIIIe siècle dans l'église Sainte-Catherine était libellée comme suit :

Hier leet begraven
JACOP BOL
die sterf aō XVc XXXIII dē VIIte
dach Juni. En JAN BOL, capeten
sy zone
die sterf aō XVc XXXXVIII
dē XV dach Meerte. Ende
KATHERINA WALIBILS
sy huysvrouwe
die sterf ano
XVc XXXII dē XXVIIte dach
Augusti. bidt voor de zielen

Hans ou Jan Bol avait épousé, à Malines, *Passchyne 's Wachters* ou *de Wachter*. Faute de confirmation directe du fait, il suffit de faire état, à ce propos, de deux actes du mois d'octobre 1570 (R. S. 194, p. 74 v°) desquels il conste que Jan Bol transporte à Marc Vuytemans et à son épouse, Anna Van Schastell, une partie du cens qu'il avait sur une propriété sise rue Zeele, à Malines; en retour, le bénéficiaire assure aux conjoints cédants, c'est-à-dire à Jan Bol et Passchyne 's Wachters, sa femme, une autre rente sur deux maisons à lui, situées rue Haute. Or, la maison rue Zeele est mentionnée dans un acte du 9 janvier 1528 (R. S. 151, p. 62 v°) comme étant acquise par Jan Bol que les actes subséquents établissent être le grand-père de Jan Bol ci-dessus. Enfin, un acte du 21 juin 1575 (R. S. 199, p. 73 v°) relate que les enfants de Simon Bol, dont Jan, jouissaient de la rente en question.

Quant à *Jan Bol*, oncle de ces enfants, frère de Simon, il est difficile d'établir avec certitude sa situation matrimoniale, ni la date de son décès, à moins d'admettre qu'il fut le Jan Bol dont *Elizabeth van der Ouwera*, épouse de Jean Boeinaerts, se dit veuve en mai 1567 (R. S. 191) avec un fils nommé *François* (1). Il était, en tous cas, encore vivant en 1563, car au 28 août de cette année (R. S. 187), il est dit avoir cédé à son frère Simon, la maison « 't Peerdeken » qui lui était échue dans la succession de ses parents.

Quelques actes publiés en annexe justifient la filiation

(1) Très suggestif pour l'affirmative est un acte du 25 octobre 1518 (Reg. Scab. 143) où revient le nom Cools cité dans l'acte invoqué ci-dessus, à côté de celui de Bol. Il s'agit en l'occurrence d'une indemnité à payer à Rombout Cools, du chef d'un accident arrivé à son frère, et par Guillaume Van den Eynde, tailleur de pierres, pour lequel Jan Bolle (*sic*) se porte garant.

donnée ci-dessus, et établissent que les ascendants de Hans Bol, dernier cité, n'étaient pas sans jouir de quelque aisance.

HBOL
1580

HANS BOL
.1.5 87

Résumons brièvement ici, ce qui a cours au sujet de la vie de Hans Bol, le dernier en date, celui aussi dont la réputation est considérée comme de meilleur aloi ; son œuvre, du reste, lui a survécu, ce qui n'est pas le cas pour les autres artistes de ce nom.

Hans, fils de *Simon* et de *Catherine Van den Stocke*, naquit à Malines, le 16 décembre 1534. Il fut élève de Jean et de Jacques, les frères de son père. A l'âge de 16 ans, et après deux années d'apprentissage, il entreprit de visiter l'Allemagne, pour séjourner ensuite, pendant deux autres années, à Heidelberg, et revenir de là pour s'établir définitivement dans sa ville natale.

Le 10 février 1560, il entrait dans la corporation des peintres et des sculpteurs de Malines ; au mois d'avril 1572, il y eut comme apprenti « Rommont Van Beve ». Plus tard, et on ignore pour quel motif, il perdit le privilège de la maitrise.

Au lendemain du sac de la ville de Malines, il s'en fut vers Anvers. Quoiqu'on en ait dit, il ne devait pas se trouver sans ressources à ce moment. Il jouissait entre autres de la rente dont question ci-dessus ; en outre, aura-t-il eu sa part dans la succession paternelle qui lui était échue vers 1571, et qui paraît ne pas avoir été à dédaigner. Simon, le père, en effet, arrondit au cours de sa vie, sa part d'héritage et il n'est pas rare de rencontrer dans les registres

scabinaux de Malines (1), des acquisitions qui ont augmenté le fond existant. Il se peut cependant que le patrimoine de Hans Bol soit tombé sous le coup des nombreuses confiscations qu'on a à enregistrer en ces moments troublés. Ainsi, seulement, se justifierait que Hans Bol ne dut ses moyens d'existence, à Anvers, qu'à la générosité d'un mécène Antoine Couvreux.

En 1574, il fut reçu franc-maître dans la gilde Saint-Luc, à Anvers, et bourgeois de la dite ville, le 16 septembre 1575. On lui connaît deux élèves, renseignés dans les liggeren de la corporation : Hansken Roose, en 1575, et Peeter de Klerck, en 1580. Jacques Savery, de Courtrai, prétend-on, se forma également sous sa direction.

Pour ses débuts dans l'art, il s'adonna à la peinture à la détrempe, confectionnant par ce procédé d'immenses panneaux, devant servir de tenture pour les appartements. Il trouva ainsi non seulement des imitateurs, mais des plagiaires et cela suffit pour le dégoûter d'un travail dont, le plus souvent, il ne pouvait plus revendiquer la paternité. Il délaissa donc ce genre de peinture et il se consacra à la miniature, à l'huile ou à la gouache, exécutant par ces moyens quantités d'œuvrettes originales et qui défiaient toute imitation.

La guerre, encore une fois, allait le chasser de son pays.

En 1584, il abandonna Anvers, dévasté, et il se réfugia à Bergen-op-Zoom, pour aller, de là, à Dordrecht, à Delft et, finalement, à Amsterdam. Il n'est pas impossible qu'il séjourna quelque temps à Haerlem, de quoi permettre à Goltzius, de graver son portrait.

D'aucuns affirment que le Jacques Bol, qui fut reçu bour-

(1) Passim.

geois de la ville d'Amsterdam, le 4 novembre 1591, n'est autre que notre Hans Bol. Scheltema, au contraire, incline à croire que ce Jacques serait le fils de Hans, et ce malgré que d'autres fassent mourir celui-ci sans progéniture. Il semble toutefois qu'il s'était marié, ou plutôt remarié, à une veuve du nom de Boels, qui avait retenu un fils, Franz, de son premier mariage, et auquel Hans Bol enseigna son art.

La date de la mort de Hans Bol, décédé le 20 novembre 1593, à Amsterdam, croyait-on, semble aussi controuvée. Une miniature qui représente une *Adoration des bergers*, portant comme inscription : « Hans Bol, fecit 1595 ».

Le nom de Hans Bol, a été rendu à jamais célèbre par des miniatures sur parchemin ou sur bois, quelquefois rehaussées d'or, représentant des paysages exécutés avec une finesse merveilleuse et agrémentés de personnages nombreux, non moins délicatement détaillés et traités. Son œuvre est non moins intéressant au point de vue architecture, c'est-à-dire, pour les constructions de toute nature qui forment cadre au sujet traité, et qui sont d'une grande diversité. Ces bâtisses, l'artiste a dû les voir quelque part; leur allure ne dénote pas un produit de l'imagination. Les identifier nécessiterait une étude spéciale, approfondie, mais qui révèlererait des particularités qui ne seraient certainement pas à dédaigner.

Les cabinets de Berlin, de Munich, de Copenhague et de Dresden, possèdent un grand nombre d'œuvres de Hans Bol. A l'Albertinun, à Vienne, il y en a une vingtaine, datées de 1572-1574 et 1580, ainsi qu'une série de sujets, se rapportant à l'histoire de l'Enfant prodigue datée de 1582-1584 et 1588. Enfin, dans la fameuse chambre aux miniatures de la résidence royale de Munich, on peut en admirer encore un nombre enviable.

Artiste d'une fécondité extraordinaire, Hans Bol a donné énormément à faire aux artistes reproducteurs de son temps. On évalue à plusieurs centaines le nombre de gravures faites d'après ses panneaux à la détrempe, ses autres tableaux et ses dessins. Dans le catalogue Winkler, on en compte 284.

Bara, Collaert, Ph. Galle, Goltzius, C. V. Sichem, C. de Passe, P. a Merica, H. Cock, A. Wiercx, E. et J. Sadeleer, N. de Bruyn, H. Van Schore et plusieurs autres ont gravé de ces compositions. Heinecken en a fait le relevé.

Comme nous le disions plus haut, l'œuvre de Bol en Belgique se réduit aujourd'hui à une seule connue; c'est celle qui se trouve au musée de Bruxelles et qui représente la vue panoramique d'Anvers 0.33 × 0.52 (s. et d. 1572), acquise en 1884, dans une vente à Bruxelles. C'est une des trois peintures à l'huile, dont la seconde, variante encore réduite de la première, se trouve à Copenhague et une troisième au Musée de Berlin, qui constitue l'œuvre peint de Bol, abstraction faite, bien entendu, de ses miniatures.

Quant à l'œuvre gravé de Hans Bol, il n'est guère nombreux; on cite entr'autres: *La réconciliation de Jacob et d'Esaü; les douze mois;* deux douzaines de paysages, etc.

Son portrait, avons nous dit, fut gravé par Goltzius; Henri Hondius en grava un autre.

JACQUES BOL

De même que Hans Bol, son frère, et peintre comme lui, Jacques Bol quitta la ville de Malines et vint s'établir à Anvers; les deux frères y furent reçus dans la gilde Saint-Luc en 1574. Peu d'années après, il alla se fixer à Dordrecht, où Hans vint le rejoindre, à moins que tous

les deux ne s'y établirent en même temps! Déjà en l'année 1579, on trouve mention d'un fils qui lui naquit dans cette ville, de *Ursulke Roybos*, sa femme, et qui fut inscrit sous le nom de *Isaac* dans le registre aux baptêmes de la communauté réformée de cette ville.

Ce ne fut toutefois qu'en l'année 1581, le 6 août, que Jacques fut admis dans la gilde Saint-Luc de Dordrecht. Il paraît, qu'à cette occasion, on lui demanda le nombre de ses enfants et, détail amusant, il déclara ne pas du tout le savoir et être obligé de d'abord les compter « ende men heft hem » ghevraeght hoeveel kynderen dat hij heft, ende gaf tot » een antwoert dat hyt nyet en wyste, hy moste tellen. »

Tout en faisant la part la plus large à l'humour du peintre, il est toutefois patent qu'il se trouvait à la tête d'une nombreuse progéniture. A Malines, on lui connaît comme enfants:

Pierre, né vers 1563, peintre, marié à Amsterdam, le 15 mai 1599, à Catherine Van Roye, d'Anvers, fille de Michel et de Barbe Monseyn et âgée de 21 ans, demeurant dans la « Baernende Steech ». A cette date, Pierre était âgé de 36 ans et demeurait dans la « Agnetestrate ». De cette union naquirent : *Simon*, baptisé en mars 1602, dans la vieille église;

Catherine, baptisée dans la même église, le 25 mai 1603;

un troisième enfant, de nom inconnu, enterré le 22 août 1607, dans le chœur de la nouvelle église.

Jacques, né vers 1569, peintre, marié à Amsterdam, le 20 avril 1602, à Judith Marinier, fille de Georges, d'Anvers, dont il eut, en 1605, une fille *Marytje*, baptisée le 18 août, dans la vieille église. Jacques, comme son frère Pierre, demeurait dans la « Agnetestraat » et sa future « aent oude zijdskerkhoff ». Lors de son mariage, il était âgé de 33 ans et sa femme de 25 ans.

Jean, né en 1566, baptisé le 10 octobre.

Ursule, née en 1577, baptisée le 3 février, qui épousa plus tard Hans, Jansz. Cramer, auquel elle donna un fils du nom de *Jean*.

A l'étranger, Jacques Bol fut encore père des enfants suivants:

Isaac, baptisé à Dordrecht, le 18 janvier 1579, peintre, qui se fiança, le 12 juillet 1603, à Martha Wouters, d'Anvers.

Abraham, baptisé à Dordrecht, le 5 octobre 1580, peintre, qui se fiança, le 11 mars 1604, à Emerentia Karels Van Emden.

Klara, baptisée à Dordrecht, le 14 décembre 1581.

Davidt, baptisé dans la même ville, le 5 avril 1583.

Adrien, qui eut pour épouse Willemken Cornelisd^r^, dont il eut 4 enfants. Cet Adrien était fabricant de toiles à voiles.

Du temps qu'il faisait partie de la gilde Saint-Luc à Malines, Jacques Bol avait eu deux élèves: Merten Eyskens en 1559 et Henske de Booees (du Bois) le 16 août 1570.

A Dordrecht, il paya à plusieurs reprises pour des aides ainsi que des amendes, soit pour n'avoir pas assisté aux réunions où se faisait l'élection pour les doyens, soit pour avoir failli à ses obligations lors de funérailles, soit encore pour avoir transgressé d'une manière quelconque les règlements de la gilde. De tout cela semble ressortir qu'il ne fut guère compagnon zélé et qu'il fut peu soucieux de remplir ses devoirs corporatifs.

En fait d'œuvres, on sait qu'il exécuta, en 1584-1585, des travaux de peinture à l'occasion de la réception, à Dordrecht, du duc de Leicester. Ces travaux, que lui commanda la régence de cette ville, consistèrent à peindre des blasons armoriés, entre autres: ceux du roi d'Angleterre, de la Rose blanche, des Etats de Hollande, du duc de Leicester, du comte Maurice de Nassau, et de la ville de Dordrecht.

Jacques Bol quitta probablement la ville de Dordrecht après l'année 1588, après laquelle date il n'est plus fait mention de ce peintre dans les registres de la gilde de cette ville.

Ce fut lui probablement aussi qui fut reçu bourgeois de la ville d'Amsterdam le 4 novembre 1591.

La date de sa mort n'est pas connue.

Dans les registres de la corporation malinoise, on trouve encore, à la date du 25 juin 1596, qu'un **Juste Bol** fut élève de Rombaut Tissenaken.

La lignée des Bol d'origine belge fut dévouée à l'art, ainsi qu'on le remarque dans la filiation établie ci-dessus. Sans doute Hans Bol en fut le représentant le plus autorisé et le plus célèbre.

A peu près vers l'époque où cette famille se rencontre en nos pays, on en trouve du même nom dans les Pays-Bas: à Dordrecht dès la fin du XVe siècle, à Delft, à Amsterdam et à Haarlem.

Y avait-il quelque lien de parenté entre ces familles de même nom? On l'ignore.

Quoiqu'il en soit, le nom des Bol figure avec honneur dans les annales de l'art et peut-être à cette circonstance seule doit-il de s'être conservé à la postérité.

Il a trouvé des historiens consciencieux, érudits et patients en même temps, et notamment G. H. VETH: *Aanteekeningen omtrent eenige Dordrechtsche schilders.* M. A. D. DE VRIES. AZN. *Biografische aanteekeningen betreffende voornamelijke Amsterdamsche schilders, plaatsnijders, enz. en hunne verwanten.* Leurs recherches, ainsi que les renseignements fournis en dernier lieu par VON WURZBACH: *Nieder-*

ländisches Kunstler lexicon, ont été utilisés pour condenser la majeure partie des détails de la présente notice.

ANNEXES

Reg. aux adh. 105.

1486. 4 Januarii. Jan Bol ende Jan Cornelissen, scipman van svaders wegen, Cornelis Van Resegheem ende Mathijs Van den Dale van der moeder wegen, als momboiren ende inden name van Janne Bol wettich soon van Jacopen Bol onder sine jaeren etc. wesende die sy in hen vervingen, hebben quytgesconden los vrij ende ledich den voreg. Jacopen Bol van allen den haeffeliken goeden die den selven Janne Bol den soon byder doot van wylen Cornelien Cornelis synder moeder ende des voers. Jacops iersten wive in eeniger manieren gebleven ende verstorven moegen syn ende alle andere dies quitancie behoeven.

De selve Jacop Bol ende Jan Bol syn broedere debent den voerg. Janne Cornelissoon, Cornelissen Van Resegheem ende Mathys Van den Dale, als momboiren ende tot behoef van den voers. Janne Bol den soon, Tweeenwintich gouden Ryns guldenen elken van dien tot veertich groeten vlaems gelts gerekent. Te betalene bynnen seven jairen tijts nu naest toecomende. Ende soe lange heeft de voirg. Jacop de vader gelooft den voors. sinen sone met hem bynnen sinen huyse te houdene ende hem eten, drincken, cleederen te geven ende te administrerenen ende oic denselven ter scholen houden gaende tot dat hy redelic sal connen lesen ende scriven ende oic tot eenen Ambachte te vuegene sonder mindernisse vander voers. scult. Ende omder meerder zekerheyt den voerg. Janne Bol den soon vander betalingen der voirg. scult ende oic vanden voers. gelooften te doene, soe hebben deselve Jacop ende Jan Bol syn brueder den voirg. momboiren, tot des voers. Jans den soon behoef daer voer verbonden alle hare haeffelike goeden waer die be-

Solutum est hoc debitum et desuper quitancia passata per me.

vonden zelen worden, sunderlinge de voerg. Jan Bol syn huys metten hove ende met eenen anderen huyse daer achterstaende gelegen by de veemerct van Mechelen in Sinte Jans prochie tusschen Jans Van der Dorpe erve aen deen zyde ende Alaert Alaerts erve aen dander syde, op sesthien scellinge groote Brabants gelts dair jairlix voer vutgaende. 4 Januarii.

Reg. Scab. 160.

1536, 3 Februari. Jan Bol douwen ter eender zijde, ende Jan Bol syn zone ende Symon Bol gebroeders elc voir hen selven, Claes du Poys, Jan Wabbele als momboirs ende inden naeme van Jacoppen Bol noch beneden zinen jaren tsamen ter andere, hebben openbaerlic voir ons bekent, dat sy tsamen een minnelicke scheydinghe ende deylinghe gemaect hebben van alle den erffelicken goeden, chysen ender andere, welckerhande die wesen moghen, achtergelaten by wylen Katlynen Wabbele huysvrouw was als sy leefde vanden voirnoemden ouwen Jan Bol ende moeder vanden voirnoemden kinderen, inden manieren hier naer volgende; datste wetene dat den voirnoemden Jan Bol de vadere behouwen ende hebben sal tot synder tocht tgroot huys staende in de Zeelstrate, noch tcleynhuys staende aen de Blocpoorte, een huys in de Kerchofstrate ende oick tgruen huys inde Zeelstrate ende dertoe thuys de clocke geheeten staende in Sinte Katlijnenstrate; ende noch zelen hem volghen acht gulden erffelicx chys op twee huysen staende inde Scrynierstrate nu toebehoerende Janne Reymaers; noch sal hy hebben ende hem sal volghen de bladinghe ende zyn heffen inde helft van een en twintich veertellen rogs ende drye veertelen terve erffelick pachs, opte catteberghe molen. Ende aengaende den houchuyse opte coremerct dat wylen vrouwen Nielens plach toe te behoeren, dat blyft tusschen den vadere ende den kinderen onverdeylt ende blyven de proffyten die daaraff comen zelen halff ende halff, ende ingelycx oick noch zeven gulden erff. op een huys staende

inde Zeelstrate middelburch geheeten, dair questie om es. Ende aengaende den huyse staende buyten Mechelen, onder perreweys de zuerzee geheeten, dat blijft tusschen den zelven partien onverdeylt tot proffyte vanden ghenen di er recht toe hebben sal. Ende ten ander zijden es den voirnoemden kinderen hier tegens te deele gevallen, ende zij zelen hebben tot huer erffelicheyt een huys geheeten tpeerdeken staende in Sinte Katlijnenstrate. Noch es hen ten deele gevallen een groot huys staende by de Blocpoorte; noch een huys staende in de Vinghebeecstrate. Noch twee huysen aen malcanderen gelegen staende inden eembempt met eenen gulden erffelicx chys opt huys naest desen twee huysen de croone geheeten; ende noch twee gulden erffelicx op Jan Wants huysingen staende in de nonnenstrate. Ende noch zelen sy hebben de rechte helft in alle de partien, dair aff den voirnoemden Janne Bol dander helft hier boven aengedeylt, mids gaeders oick haerlieder recht in de goede die onverdeylt zijn ende der aff quaestie es. Met welcke scheydinghe ende deylinghe seyden de voirsschreven partien in allensyden ende inder qualiteyt als boven wel te vreden te syne, ende beloofden die ten eewighen daghen over goet vast ende van weerden te houdene, sonder eenighe scande.

Reg. Scab. 160.

1536, 3 februari. Jan Bol de jonghe voir hem selven ter eender zijde, Symon Bol ter andere ende Claes De Poys, Jan Wabbels als momboirs ende inden name van Jacoppe Bol, beneden zijnen jaren wesende, die zij te desen in hem vervinghen ter derder sijde, alle wettige kinderen van Janne Bol ende van wijlen Katlijnen Wabbels, saliger gedachte, hebben openbaerlic voir ons bekent dat sy, te wetene de voirschreven momboirs bij auctorisatie ende goetduncken van den weesmeesteren van deser stadt, een minnelicke scheydinghe ende deylinghe gemaect hebben van allen den erffelicken goeden ende chysen hen byder doot van de voirnoemde haerer

moeder bestorven ende gebleven. In deser maniere: te wetene dat den voirn. Janne Bol by rechte lotinge ende cavelinghe te deele gevallen zijn thuys met den stallen, plaetse, gronde, etc, tpeerdeken geheeten, staende in sinte Katlijnestrate belast tsiaers met drye gulden ende eenen stuver erffelick in diversschen chysen daer vuyt gaende. Item noch sal hij hebben drye veertelen rogs ende een halve ende een halve veertel terve erffelic opte catteberghe molen. Symon Bol voir den tweeden staeck es te deel gevallen bij rechtveerdiger lotinghe een groot huys staende aan de Bloepoorte. Noch een huys inde Vingebeec strate, ende een huys staende inden eembempt naest den gruenen huyse, die samen belast zijn met acht gulden ende eenen halven erffelick in diversschen chysen dair vuytgaende. Ende voirts sal hij oick jaerlicx hebben opte Cattenberch molen drie ende een halfene veertelen rogs ende een halve veertel terwen tsiaers erffelick gelyck Jan zyn broeder. Ende Jacoppe Bol als voirden derden staeck moet hebben voir vuyten als voir zijn deel vanden haeffelicken goeden, elff rijnsgulden erffelic te wetene twee gulden der aff op Jan Wants huys in de nonnenstrate; noch eenen gulden erffelick op thuys de croone geheeten staende in den eembempt, ende acht gulden erffelick op wylen vrouw Nielens huys was staende opten hoeck van der Coremerct. Voirts es hem by lotinghe te deele gevallen tvoirn. gruen huys staende inden eembempt belast is met twee blancken erffelick; ende tot desen noch zelen volgen gelyck zijnen anderen brueders iii ½ veertelen rogs opte Cattenberch molen ende een halven veertel terwen. Met welcker scheydinghe ende deylinghe de voirnoemde comparanten inden manieren als boven seyden wel te vreden te syne, ende beloofden die over goet vast ende van weerden te houdene ten eewigen daghen, ende renonceerden elc op des anders gedeelte sonder eenich recht meer dairvan te behoudene. Beloofden oick, indien den eenen oft den anderen van partien in toekomende tijden op zijn aengedeylde paert eenighen last oft commere meer quame dan voirsschreven

staet, dat sy dat gelyck dragen zelen, ende oick gelycker handt ende tot gelycken coste verantwoirden in rechte ende buyten rechte alzoot behoirt alle dinghen sonder scande.

R. S. 190, 24 Dec. 1565.

Jacques Bol Simoenssone heeft bekent wel ende duechdlichen schuldich ende ten achteren te zyne Anthoenisen de Ruede ende Jouffrouwe Margrieten Gaellaerts zyn huysvrouwen de somme van drye hondert karolus gulden eens... Ende om den voirn. de Ruede ende zynder voirn. huysvrouwen van der voirn. betalinge der voirn. sommen te meerder versekertheyt te doene, soe is oic voir ons gegecompareert Simon Bol des voirn. Jacques vadere, ende heeft als principale schuldenare daer voere gerespondeert verbindende daer voer als specialen pandt een erffelick rente van negenthien karolus gulden ende thien stuvers die hy jaerlicx heffende es op ende aen een huys ...... inden eembempt alhier tusschen thuys het Sarazijns hooft geheeten .... en thuys de Croone geheeten...

Reg. Scab 202, 1577, 9 November.

Cathelyne Bol, voordochter van Symon Bol daer moeder aff was Barbara Snyers, met Jannen Van Oerle marito et tutore, heeft bekent dat Hans, Cornelis, Franchoys, Marie, Philips ende Anneken Bol des voerschreven wylen Symon Bol naerkinderen dair moeder aff was Cathelyne Van den Stocke, haer wel ende deugdelycke van als tot als ghecontenteert vermaeckt ende voldaen hebben van alsulcken contracte ende minnelycken accorde als zylieden tusschen elcanderen aengegaen ghemaeckt ende ghepasseert hebben voor M. Romboult de Backere openbaer notaris ende zeeckere ghetuygen binnen der stad van Antwerpen op den XXI Mey 1574 et quitavit ut in forma.

Les Vinckboons

Ce n'est pas la première fois que nous nous occupons de cette famille d'artistes.

Elle a fait l'objet d'une étude de détail, que des recherches subséquentes ont permis de compléter encore (1).

Cette famille a produit comme artistes de grande réputation un peintre et un architecte: le père et le fils, le premier natif de Malines et le second d'Amsterdam.

Sans reproduire les détails généalogiques déjà publiés, il est utile de rappeler les noms des membres de cette famille que l'on sait pertinemment s'être occupé d'art. Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs malinois et les rares archives de la corporation, qui ne sont malheureusement venues jusqu'à nous que sous forme de copie, en même temps que quelques actes administratifs, fournissent les renseignements suivants:

Les Vinckboons étaient originaires de Vertrijk, lit-on dans les « Poortersboeken » de Malines et ce fut Gilles, fils de « Aert Vinckboons », qui obtint le droit de bourgeoisie en cette ville, le 29 mars 1489.

Aert Vinckboons est reçu dans la gilde Saint-Luc en 1516.

Jean Vinckboons est reçu le 20 juin 1540; il était, ainsi que Josse, fils d'Aert Vinckboons peintre et d'Anne Daps, deux des six enfants de ce ménage. La mère étant venue à mourir, le père se remaria à Jeanne Van Horricke. Le 8 août de cette année, on trouve mention dans les registres scabinaux de *Henri* et de *Josse*, orphelins mineurs d'un Aert Vinckboons.

(1) *David Vinckboons, peintre, et son œuvre, et la famille de ce nom.* dans les Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1908.

Henri Vinckboons est agréé à la gilde, le 25 mars 1545; il décéda le 29 novembre 1550. Il avait épousé Marguerite Laderrière, dont il eut deux enfants encore mineurs le jour de son décès.

Gilles Vinckboons est reçu dans la gilde, le 28 octobre 1550 et il décéda le 21 janvier 1560. Il eut pour épouse Anne Verlint.

Josse Vinckboons fut également reçu dans la gilde en cette année; de sa femme, Jeanne Van den Riele, il eut une fille, orpheline de bonne heure de père et de mère, n'étant âgée que de neuf ans, au 30 janvier 1571, où on lui donna des tuteurs.

Jean Vinckboons fut doyen de la gilde Saint-Luc, à Malines, en 1559. En 1561, et de concert avec François Verbeecke, il dressa les comptes de la gilde et, en 1567, on le trouve, avec d'autres peintres, comme créancier d'un marchand de tableaux, Félix Van Kessel, dans un acte échevinal intéressant la veuve de celui-ci.

Un Jean Wineboons (Vinckboons?) obtint des lettres de remission ou de rappel de ban de Philippe II (1). Ce détail est à rapprocher de celui que l'on relève dans le registre aux enquêtes (2), au sujet des troubles du XVIe siècle à Malines, où les commissaires François de Callewijn et Liebaert, à la date du 8 juin 1573, déclarent que: « Jehan de Neve, Jehan Feremans, Adriaen Van den Haute „ et Jaques Keynoghe, eswards du mestier des painctres, „ ont rapporté sur leur serment le IX dudit mois d'en „ avoir faire le debvoir, et qu'ilz n'ont entendu aultres

(1) Archives du Nord à Lille.

(2) Registre aux confiscations n° 19141 aux Archives générales du Royaume, fol. 111

» de leurs métier porter les armes contre Sa Mat^e avec les-
» dits rebelles, que Anthoine Van der Cruyck, tailleur
» d'Imaiges et *Jehan Vinckboons* painctre, lesquels mesmes
» (comme ils ont déclarés) aucuns vouldroient dire destre
» à présent trèspassez. »

François Vinckboons, époux de Hélène Vastenaels, entra dans la gilde Saint-Luc, le 17 août 1559. Il eut comme élève François Ysermans, en mai 1561. Il décéda avant le 10 janvier 1570, laissant deux enfants mineurs: Antoine et Jean. Sa veuve épousa plus tard Corneille Mathijs.

Aert Vinckboons est mentionné comme faisant partie de la gilde en 1560.

On en arrive ainsi à **Philippe Vinckboons**, que l'on apprend avoir eu un élève en 1573 et du nom de Rombaut Michel. Philippe épousa Cornélie Querrez, veuve de Philippe Loemans, peintre lui-même, qui décéda à Leipzig. Il en eut trois enfants: ondoyés dans l'église Sainte-Catherine: Philippe, le 25 juillet 1574; David, le 13 août 1576, et Sara, le 8 février 1579. En 1580, on le retrouve à Anvers, où il est inscrit dans la gilde Saint-Luc. Il y eut deux élèves: Claes Bosyn, en 1581, et Jacques Crieckenbeeck, en 1584. Enfin, le 8 mars 1591, on le voit, avec d'autres de ses compatriotes, devenir bourgeois de la ville d'Amsterdam. Là prirent fin ses pérégrinations, forcées sans aucun doute, son départ de Malines semblant coïncider avec l'exode de tous ceux qui furent victimes des luttes religieuses de la fin du xvie siècle.

Dix ans plus tard, Philippe Vinckboons y passa de vie à trépas.

De l'aîné de ses fils on ne trouve trace nulle part. **David**, le second, fut le peintre de mérite de ce nom. **Sara**, sa fille, épousa en 1593, Pierre Van der Voort, né à Bruxelles en 1567,

- **Aert** (Arthur?) Vincboons.
  - **Gilles** Vinckboons, originaire de Vertrijk, reçu bourgeois de Malines en 1489, † vers 1507 (1). Marguerite van Zandvoort (4).
    - **Aert** Vinckboons, peintre (5), reçu dans la corporation des peintres et des sculpteurs de Malines en 1516, † vers 1559, épousa en premières noces Anne Daps dont il eut les enfants ci-contre (2); et en deuxièmes noces Jeanne Van Horicke, fille de Pierre, peintre, et de Jeanne Booms (3).
      - **Jean** Vinckboons, peintre, reçu dans la corporation en 1540, doyen en 1559, trésorier en 1561, † vers 1575, épousa Jeanne Dunepeper.
        - **Jean**
        - **Anne**
        - **Catherine**
        - **Jeanne**, épouse de Henri Moens.
        - **Gilles**, peintre né vers 1550, époux de Elisabeth Colemans.
      - **Josse** Vinckboons, peintre, reçu dans la corporation en 1550, † vers 1571, épousa Jeanne van den Riele.
        - **Catherine** Vinckboons, épousa Jean Van Avont, sculpteur, veuf de Anne Van Hoogbosch.
      - **Henri** Vinckboons, peintre, reçu dans la corporation en 1545, † vers 1560, épousa Marguerite de Laderrière, qui convola en secondes noces avec Martin Alleyns.
        - **Gilles** Vinckboons, peintre, reçu dans la corporation d'Anvers en 1569.
      - **Gilles** Vinckboons, peintre, reçu dans la corporation en 1550, † vers 1560, épousa Anne Verlint.
        - **Philippe** Vinckboons, peintre, né vers 1545, reçu franc-maître à Anvers en 1580, † vers 1601, épousa Cornélie Querrez, veuve de Philippe Loemans, peintre, mort à Leipzich.
          - **David** Vinckboons, peintre, né à Malines en 1576, † à Amsterdam en 1629.
            - **Philippe**, né à Amsterdam, vers 1608, architecte, épousa Pétronnelle Questiers, † vers 1688.
            - **Jean**, graveur.
          - **Philippe**, né à Malines en 1574.
          - **Sara**, née à Malines en 1579, † en 1603 à Amsterdam, épouse de Pierre Van der Voort de Bruxelles, frère de Corneille, peintre.
        - **François**
      - **François** Vinckboons, peintre, reçu dans la corporation en 1559, † 1570, épousa Heylwich ou Hélène Vastenaels qui épousa en secondes noces Corneille Mathys.
        - **Antoine**
        - **Jean**

Archives de Malines:

(1) Poortersboeken.

(2) Registres de la chambre pupillaire.

(3) Reg. Scab. 165.

(4) Id. 156.

(5) Pour la descendance de Aert Vinckboons et de Anne Daps voir Reg. Scab. nº 168, pp. 245, 246, ainsi que les registres scabinaux nºs 183, 184, 186, 189, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199 et 200 où sont à trouver les actes justificatifs du croquis généalogique ci-dessus, sauf en ce qui concerne la descendance de Philippe Vinckboons, qui est à rechercher ailleurs et aux sources indiquées d'autre part.

fils de Pierre et frère de Corneille, peintre. Le mari de Sara Vinckboons était de son métier fabricant de seaux et plus tard de peignes en ivoire. Il paraît qu'il s'occupa aussi de peinture. Le jeune ménage s'était établi à Amsterdam « in de nieuwé Hoogstraat » et ce fut là aussi, qu'à la fin de février 1603, mourut la femme Sara, improprement appelée Suzanne (1).

David Vinckboons, fils de Philippe, résidait à Amsterdam en 1607. A la vente dans la mortuaire de Gilles Van Coninxloo le vieux, on le voit acquérir un dessin sur panneau du défunt, au prix de 3 fl. 15 (2).

La date de son mariage ni le nom de sa femme ne sont connus. Tout au plus sait-on qu'il eut deux fils, Philippe et Jean. Il mourut à Amsterdam en l'année 1629. Ses élèves furent : Gilles de Hondecoeter, grand-père de Melchior, Guillaume Helmung, Jacques Quino et Jacques Van der Weyden.

Philippe Vinckboons, fils de David, se maria le 21 avril 1645 et à l'âge de 37 ans, à Amsterdam, avec Petronelle Questiers de la même ville et âgée de 26 ans. Il demeurait dans la « Breestraat » et la future dans la « Waermoesstraat. »

Jean Vinckboons, deuxième fils de David, assista comme témoin au mariage de Philippe prénommé, son frère. C'est là le seul renseignement le concernant, que l'on connaît.

Ces quelques détails généalogiques sont condensés dans le relevé généalogique ci-contre, dressé au moyen des renseignements puisés dans les registres scabinaux de Malines.

(1) *Drie Amsterdamsche schilders: Pieter Isaaksz., Abraham Vinck, Cornelis Van der Voort*, door M. De Roever.

(2) *Inventarisatie van de goederen, acten ende gerechtigheden, uyt ende inschulden bevonden ten sterfhuyse van Gilles van Coninxloo den ouden, in zijn leven schilder*, enz. in *Oud-Holland*, III.

Il y eut donc des Vinckboons à Anvers, issus de *Gilles*, peintre de Malines, qui fut reçu franc-maitre de la gilde anversoise en 1569. Il y en eut d'autres encore à Amsterdam, venant d'Anvers. Les artistes d'origine malinoise étant seuls en cause ici, ces derniers ne nous arrêteront pas.

Daüid Vinck-Boons fec.
1611

David Vinckboons, le plus favorablement connu de toute la lignée, s'est acquis une réputation, aujourd'hui des mieux établie, comme peintre de genre et peintre de paysages. Il fut l'émule des Breughel et le talentueux précurseur des Teniers, des Ostade, des Brouwer, etc., les maitres du genre. Il pratiqua tour à tour la peinture à la détrempe, la gouache, la peinture à l'huile et la peinture sur verre; à l'occasion, il mania le burin et ces divers procédés il les cultiva avec un tel succès, que Van Mander déclare que ces travaux « sont des choses vraiment surprenantes, pour avoir » été produites sans enseignement préalable. » Ce jugement est confirmé par les maitres critiques de nos jours. Henri Hymans, Waagen et le Dr Bredius s'accordent pour reconnaitre à David Vinckboons, un talent au-dessus de la moyenne. Soit qu'il reproduise, sur le panneau ou sur la toile, les mœurs de son temps ou les sites de la Hollande; le peuple sous son aspect le plus vif, dans les foires et les fêtes; ou en butte aux exactions de la soldatesque, ou lui-même s'en prenant aux soudarts qui le molestaient; des paysages avec sujets bibliques ou la nature avec ses accessoires, et sous ses aspects les plus inattendus, il fait œuvre personnelle. Celle-ci, il faut le dire, a plus de mérite, au point

de vue du dessin et de la composition, qu'à celui de la couleur. Les tons des chairs sont le plus souvent d'un rouge cru et criard; et malgré cela ils ne se détachent encore que médiocrement sur l'ensemble, où règne une certaine confusion de couleurs et de tons. Ce défaut ne se constate pas à la reproduction incolore de ces œuvres et celles-ci gagnent ainsi à être connues par des procédés autres que ceux qui ont produit l'original.

A l'exemple de la plupart des peintres de son temps, Vinckboons se complut à l'emploi des rouges formant tache, sous forme de culottes, de vestes ou d'autres accessoires de l'habillement de ses personnages.

On a pu quelquefois lui reprocher cet abus, mais bien à tort peut-être! On comprend jusqu'à un certain point, que l'on ait pu alors abuser de ce beau rouge vif, dont le secret semble s'être perdu. Il faisait si bien dans la tonalité brune de l'avant-plan du tableau; c'était la note gaie dans la gamme sombre de l'ambiance, et qui en faisait valoir les fortes qualités. Dans les œuvres de ses dernières années, Vinckboons semble moins esclave de cet emploi quelque peu abusif; son coloris, loin d'y gagner, y perd. L'ensemble devient confus, noyé qu'il paraît dans un rouge qui a perdu de son intensité en se délayant et pour se répandre en rappels nombreux sur la surface totale de l'œuvre.

Abstraction faite de la couleur et pour parfaire la physionomie si intéressante de l'œuvre de Vinckboons, il convient d'en signaler encore le côté documentaire. Il fournit les indications les plus précieuses concernant le costume de l'époque et ses accessoires aussi multiples que variés; il détaille le mobilier jusqu'en ses parties les plus menues et les plus vulgaires; en un mot, il fixe pour la postérité

ce qui caractérise le milieu qui l'inspira et qui fut rendu par l'artiste avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Quant au paysage, les premières œuvres de David Vinckboons n'échappent pas à l'influence des bruns, des verts et des bleus, employés pour différencier en trois plans l'ensemble du tableau, procédé en honneur dans l'école flamande du XVIe siècle. Plus tard, il s'en affranchit, et Waagen a pu dire avec raison que « tout en ne possédant pas un » sentiment de la nature aussi délicat que celui de Breughel, » en revanche, ses conceptions sont souvent plus grandioses » et son pinceau retrace avec un sentiment tout poétique la » solitude des forêts. »

Mais ce qu'il importe surtout de faire remarquer, d'accord avec Herman Riegel, feu le conservateur du musée de Brunswick, et qui fut le premier à y attirer l'attention, c'est la transformation déconcertante qui se remarque au fur et à mesure que se développe le talent du peintre et qui, dans l'accomplissement de la courte carrière de David Vinckboons, constitue un processus rare qui retient l'attention.

C'est ainsi que l'on peut établir un parallèle des plus intéressants, entre le tableau de David Vinckboons que possède le Musée d'Anvers, daté de 1610, et celui qui est conservé au Musée « Mauritshuis », à La Haye, daté de 1629, année de la mort de l'artiste.

Le premier de ces tableaux représente une kermesse dans la banlieue d'Anvers. La peinture en est sombre; les divers plans se différencient par un ton local spécial à chacun d'eux et se détachent ainsi de la tonalité générale; les personnages sont plutôt grêles de complexion et les physionomies ont une expression grotesque outrée, qui rappelle étonamment celles de la *Tentation de saint Antoine*, par

Hieronimus Bosch, de la même collection. La couleur, en un mot, est ici sacrifiée au dessin. En revanche, le tableau du musée de La Haye est tout vie. La peinture en est grasse et le modelé excellent. Quelle variété dans les physionomies et comme l'expression en est exacte et amoureusement observée et rendue. Les personnages agissent, jouissent et vivent; ils sont replets et dodus, tout entier à la joie exubérante et folle. C'est du Teniers avant la lettre; c'est le rural en goguette; l'ancêtre de quelques années à celui qu'immortalisa le pinceau du maître des Kermesses flamandes.

David Vinckboons fut, peut-on dire, pour l'art hollandais ce que devint Teniers pour l'art flamand: le peintre en titre des mœurs populaires. Comme coloriste, il lui fut bien inférieur, il est vrai; mais il fut son égal et quelquefois son supérieur, par l'impression de vie intense qu'il sut se faire dégager de son œuvre, par la science de la composition, le naturel, la vérité et la variété des attitudes, par l'expression des physionomies aussi réjouissantes que vraies et parfaitement adaptées au rôle que le peintre assigne dans l'action générale à chaque personnage en particulier. N'était la couleur, l'œuvre de Teniers n'éclipserait en rien l'œuvre de Vinckboons, son prédécesseur dans un genre, que tous les deux, du reste, cultivèrent avec tant de succès.

Faut-il s'étonner dès lors de voir combien, même du vivant de Vinckboons, étaient appréciées les qualités maîtresses qui le distinguaient de ses confrères et lui firent occuper une place à part dans le panthéon des peintres de son temps! Nous n'en voulons comme preuve que ces lignes, au premier aspect quelque peu amphigoriques, débordantes de lyrisme, pour célébrer les gloires artistiques d'Amsterdam au XVIIe siècle:

Ghij Amsterdamme doet Apelles fame buyghen,
't moet zwichten voor U al 't geen was in voor'ghe tydt,
Want Gij de Paragonne van de Wereldt zijt.
Veel eerder zoud' myn tonghe azems galmt ghebreken,
Eer ik Uw' lof volkomen uyt zoud kunnen spreken.
Italien Ghij trotst', al wat zij hadd' of heeft
In Amstelse tryumph nu wezentlijcke leeft;
Roemt van uw *Langhe Pier*, roemt van uwe waerde *Ketel*,
Uw *Dieryck Barents* lof, men achtent noyt vermetel
Dat Ghij Uw heldensfaem op Uw baeckxtoppe viert,
En Uw verleden tydt met gloryen lauriert.
En die Ghij hebt als noch, *Pinas*, Uw *Lasmans* wercken,
Uw *Pieter Ysacx*, die U roofden Denemercken,
Tengnagel, *Badens*, *Vinck* vercieren 't Amstelandt.
Uw *Poelenburg*, *Nieuland*, *Moeyert* en *Van Nant*,
Uw *Zav'ry*, **Vinckeboone**, Uw waerden *Van der Voorden*,
't Levanten ghy verciert door Uw Konst'rijcke Noorden!

(Uit Brederode, Album van Oud-Holland door ridder Theodore Rodenburgh) (¹).

Actuellement, les tableaux de David Vinckboons se rencontrent assez rarement dans son pays d'origine. Les musées n'en conservent guère, à peine en trouve-t-on quelques autres dans des collections particulières.

Il n'en était pas tout à fait de même du vivant de l'artiste. A titre d'exemple quelques indications de cette nature sont à retenir et qui sont fournies par des inventaires et des relevés de ventes publiques de l'époque :

Inventaris van Philips van Valckenisse, overleden 3 Meert 1614.

(1) *Dris Amsterdamsche schilders...* door DE ROEVER, in « Oud Holland », III, bl. 188.

. . . .

Sesse schilderijkens gedaen bij David Vinckbooms, boerenstuck ende maeltijt.

Eenen liereman gedaen na David Vinckboom.

Een wtdeylinge den armen na Vincboort.

Inventaris van Nicolaes Cheeus, overleden de 31 Meert 1621.

. . . .

Een schilderijcken, lierman, gedaen bij David Vinckboom, f. 36.

(Bij consul Weber te Hamburg staat een lierman in een dorpstraat op zijn naam).

Inventaris van Herman de Neyt, coopman van schilderijen in den Rooden Schotel, op de Steenhouwersvest (overleden 8 September 1642 te Delft).

. . . .

Een lantschap van Vinckenboom gestoffeert ende van Conninxloo het lantschap (1).

Hendrik Van Deyl in de Hoogstraat (den Haag) in de Witte Swan... vercoopen 5 July 1616 (te 4 uyren...)

Item een drye coningen avont, cluchtigh en seer gheestigh door Mr David Vinckeboons (2).

1642. Sarenburg des Ritters Snouckaert van Schauenburg...

Een lantschap gedaen door Coninxloo met beeldekens Van Vinckebons (3).

De schilderyen verzameling van Simon Vliedthoorn en M. Jan Van Groenenveld.

. . . .

(1) *Uit oude Antwerpsche inventarissen*, door E. W. Moes.

(2) *Een veiling van schilderijen in 1616*, door Max Rooses.

(3) *Die Coninxloo's*, van E. Starcke.

In de Provisiekamer. N° 2; een Vinckeboom. f. 3 (1).

Inventaris van de inboedel van Joannes Van de Cappelle, schilder... (4 Januari 1680).

N° 67. Een lantschapje van Vinckboons (2).

Uytroep. Mr Snyers (XVIIIe eeuw), Mechelen.

N° 97. (hadden aan den eigenaar 40 g. gekost), Bedelaers-Vinckeboons (werden verkocht 45 g.) (3).

Catalogue des tableaux trouvés en la mortuaire de P. P. Rubens ;

Une troupe de Suisses, qui contraignent les paysans de leur donner de l'argent et couvrir la table. T.

Ventes modernes :

Collection Du Sart, Bruxelles. 1884. Enlèvement de Ganymède; signé et daté 1627.

Collection Auguste Coster. Bruxelles. Avril 1907 :

Paysage d'hiver. B. 0,51×0,73, vendu 130 fr. à M. Bayot.

Paysage. B. 0.27 × 0,35, vendu 200 fr. à M. de Gelman.

Paysage avec le Christ et la Samaritaine. B. 0,47 × 0,62, vendu 140 fr. à M. Bayot, précité.

Collection du rév. M. Moons, vicaire à Malines.

Paradis terrestre, vendu 150 fr. à M. Biston à Bruxelles.

Collection Huybrechts, à Anvers. 1907.

Paysage avec la sortie des châtelains. B. 0,55 × 0,93, vendu 800 fr. à M. Herman Hessel, négociant, à Anvers.

(1) *De schilderijen verzameling van Simon Vliedthoorn en M. Jan van Groeneveld*, door TH. MORREN.

(2) *Oud-Holland*, X, blz. 34.

(3) *Notitie hoe veel de schilderijen, printen en printboecken van Mijnheer Snyers in synen uytroep vercoght sijn en de hoe veel die hem gekost hebben (handschrift van E. Smeyers)*, in bezit van M. Dierex-Beke, drukker-uitgever te Mechelen.

Collection rév. M. Cotteleer, à Anvers.

Paysage avec le Christ et les disciples d'Emmaüs. 0,50 × 0,65.

Vente Roos et Cie à Amsterdam, de novembre 1904.

Distribution de pains. Signé D. v. B.

Vente Muller et Cie, à Amsterdam, en juin 1905.

Quatre tableaux représentant les quatre saisons.

Vente Fétis, à Bruxelles, en 1909:

Paysage, h. 62 c., l. 76 c., acquis pour 500 fr., par les « Amis du Musée de Malines » et offert par ces derniers au Musée en question. Il est décrit comme suit: « L'orée d'un vallon gardé par une lisière de » beaux arbres décoratifs. A travers une échappée » de feuillage s'aperçoit l'un des versants de la vallée » boisée et rocheuse, dominé par un groupe d'habi- » tations. Au premier plan, près d'un arbre brisé, » un paysan chemine suivi de son chien. »

Goudtstikker marchand à Amsterdam (1907).

Joueur de vieille aveugle (prix demandé 350 fl.).

Chez un amateur d'Amsterdam.

Des soldats qui ont envahi un cabaret.

Château de Caan, près de la Ville de Stralen en Westphalie.

Embuscade de cavaliers. Signé D. v. B.

Enfin, dans plusieurs galeries privées d'Angleterre et de Russie, se conservent des tableaux de David Vinckboons, connus sans autre indication.

En revanche, quelques-unes des œuvres jadis attribuées à David Vinckboons, ont été depuis lors restituées à leurs auteurs véritables. Parmi les principales d'entre elles, il convient de mentionner: *La loterie organisée au profit de l'hospice de vieillards à Amsterdam*, dont parle Van Mander, paraît être celle qui est connue aujourd'hui au musée

royal d'Amsterdam et cataloguée n° 705, sous le titre de *Tirage d'une loterie fait au « Rusland » au profit de la maison d'Aliénés d'Amsterdam en août 1592* et attribué à *Gilles Coignet*, d'Anvers. Dans la même collection se conserve le tableau représentant le *Prince Maurice allant à la chasse avec sa suite*, lequel est attribué à *Pauwels van Hillegaert*.

Aucune œuvre de Vinckboons n'existe au musée de Florence. Le musée de Parme ne possède qu'une copie d'un tableau du peintre, provenant de la galerie Sanvitale de Parme et représentant un *Marché sur le rivage d'un fleuve*. *L'Apparition du Christ à la Madeleine*, n'existe pas au Musée de Cologne. Le n° 600 du catalogue porte comme titre: *Waldlandschaff mit Reiterangriff* (Paysage boisé avec rencontre de cavalerie). Les tableaux du Musée de Vienne, jadis attribués à David Vinckboons, ont été reconnus avoir été peints par Jean Breughel le Vieux ou traités dans le genre de ce maître.

Enfin, *la Kermesse* du Musée de Brunswick paraît n'être qu'une copie de l'original qui se trouve au Musée d'Anvers, et contemporaine de cette œuvre.

Ceci étant dit, le relevé suivant de l'œuvre de David Vinckboons constitue ce qu'il a été possible de dresser de plus complet dans ce genre à la date de ce jour.

(Musées).

En Belgique. Anvers. *Kermesse flamande*, Bois, 1.10 × 1.67. Daté 1610 et signé D. v. fb.

Bruxelles. *Paysage. Forêt de chênes avec la chasse de Diane*. Toile, 1.09 × 1.46.

Ypres. *Paysage. Diane et ses nymphes*. Bois, 0.50 × 0.65.

Voyageurs attaqués par des bandits. Cuivre, 0.56 × 0.53.

Allemagne. Berlin. *Kermesse flamande*. B. 0.26 × 0.31. (Au

palais du Président de la Province, à Königsberg).

Mendiants recevant l'aumône à la porte d'un couvent. B. 0.40 × 0.59. (Au château royal).

Brunswick. *Paysage montagneux avec cortège de joyeux paysans.* B. 0.57 × 0.95.

Paysage avec hautes montagnes et un chasseur au premier plan à gauche. B. 0.585 × 1.013.

Cassel. *Paysage avec château entouré de fossés.*

Cologne. *Paysage boisé avec rencontre de cavalerie.* B. 0.57

Darmstadt. *Paysage boisé avec château et figures.* T. 1.31 × 2.21. Signé D. Vinkeboom Pinx.

Dresden. *Kermesse de paysans.* B. 0.52 × 0.915.

Distribution d'aumônes à la fenêtre d'un couvent. B. 0.29 × 0.455.

Paysage boisé et montagneux avec le retour de Tobie. T. 1.075 × 1.76.

Francfort. *Kermesse avec joueur de vieille aveugle et entouré d'enfants.* B. 0.56 × 0.69.

Hambourg. *Baptême d'un Eunuque.*

Schwerin. *Couple d'amoureux à la pêche.* B. 0.335 × 0.545. Signé D. v. B 1629.

Le nid dérobé. B. 0.410 × 0.560.

Stuttgard. *Paysage boisé avec chariot de voyage et chasseurs.* B. 0.745 × 0.971.

Angleterre. Glasgow (1). *Paysage avec la fuite en Egypte.*

(1) *Hollandsche kunst in England* door HOFSTEDE DE GROOT. De « Corporation Galleries of Art » te Glasgow, « n° 515 Dav. Vinckboons. *Rust op de Vlucht.* De Vink op dit stukje geldt tegenwoordig niet meer als monogram, daar ook andere tijdgenooten dezen vogel aangebracht hebben, waar zij konden. De stijl is Breugelachtiger dan ik Vinckeboons ken, de figuren schijnen mij door H. Rottenhammer geschilderd te zijn. »

Autriche. Innsbrück (Tyrol). *Paysage boisé avec vue sur la mer et saint Jérôme à droite.* B. 0.366 × 0.27.

Paysage boisé avec vue sur la mer et sainte Marie-Magdeleine à gauche. B. 0 367 × 0.27.

Paysage boisé avec groupe de maisons et trois personnages. C. 0.12 × 0.16.

Paysage étoffé. Dieu le Père conduit Eve auprès d'Adam. C. 0.12 × 0.16.

Prague. *Paysage avec la conversion de saint Paul.*

Bavière. Ansbach. *Paysage avec figures.* B. 0.31 × 0.34 (Au château royal).

Aschaffenburg. *Paysage boisé avec le retour d'Egypte.* B. 0.44 × 0.74. (Au château royal).

Intérieur d'un bois avec Agar et Ismaël. B. 0.49 × 0.74. (Au château royal).

Augsburg. *Le portement de croix.* B. 0.41 × 0.59. Signé: David Vinck...

Kermesse. B. 0.425 × 0.60.

Munich. *Le portement de croix.* B. 1.11 × 1.66. Signé: David Vinc-Boons, fecit 1611.

Paysage avec figures sur la glace (Attribution incertaine).

Schleissheim. *Paysage boisé avec fabriques. Crucifiement.* Signé et daté 1621. (Au Palais Royal).

Paysage avec une chasse au cerf. Signé et daté 1624. (Au Palais Royal).

Danemark. Copenhague. *Paysage boisé avec Abraham renvoyant Agar.* C 0.46 × 0.60.

Société galante dans une treille. B. 0.51 × 0.86.

Distribution de vivres à la porte d'un monastère. B. 0.29 × 0.40.

France. Lille. *Foire à l'entrée d'un bois et au bord d'une*

rivière. 0.61 × 0.85.(Peut-être ce tableau est-il l'original de la copie du musée de Parme).

Nantes. *Paysage boisé avec figures*. T. 0.30 × 0.435. Signé: D. Vinck-Booms. fec. 1603.

Valenciennes. *Paysage boisé avec Diane surprise au bain avec ses nymphes par Action qu'elle métamorphose en cerf*. B. 0.60 × 0,95. (Les figures sont attribuées à Rottenhammer)

Hollande Amsterdam. *Le fléau des paysans* (soldats se conduisant en maitres chez des paysans). B. 0.265 × 0.42.

La revanche des paysans (soldats mis en fuite par les paysans). B. 0.265 × 0.42.

Saint-Jean-Baptiste prêchant dans un bois. B. 0.28 × 0.435.

Partie de campagne. B. 0.285 × 0.44.

Le veilleur, acheté à Paris en 1910.

La Haye (Mauritshuis). *Fête de village*. B. 0.445 × 0.675. Signé: D. Vinck-Boons. 1629. (Acquise à la vente Bos de Harlingen à Amsterdam, le 21 février 1888, au prix de 635 fl.).

Utrecht. *Paysage avec Tobie et l'Ange*. B. 0.71 × 1.34.

Italie. Lucca. Galerie Mausi. *Paysans à la fête* (1).

Naples... ?

Portugal. Lisbonne. *Paysage*.

Russie. Saint-Pétersbourg (Musée impérial de l'Ermitage).

Forêt avec figures. B. 1.13 × 1.08. S. et d.: D.v.B. 1618.

Chasseurs dans la forêt (attribution incertaine) B. 0.26 × 0.35

(1) *Niederländische Kunst in den Galerien Mausi zu Lucca*, von EMIEL JACOBSEN. *Die Galerie Gerolamo Mausi. David Vinckboons*. Bauerngelag *In lackrother farbe strahlend*.

Le Sermon du Christ près du lac de Génézareth. C. diamètre 0.217. Signé et daté: D.v.B 1623.

Suède. Stockholm. *Distribution d'aumônes à la porte d'un couvent.* B. 0 35 × 0.53.

Paysage avec rivière et figures diverses (attribution incertaine). C. 0.35 × 0.46.

Etats-Unis. New-York. *L'Automne.*

L'Eté.

Les dessins connus de David Vinckboons sont en très petit nombre. Au « British Museum », à Londres, il en existe quatre (0.22 × 0.305) représentant des scènes de l'histoire de *l'enfant prodigue:* le départ, la fête avec des femmes de mœurs légères, la chute et le retour. Un cinquième dessin représente des fêtes et réjouissances devant une maison de campagne (0.105 × 0.162).

Au musée de Francfort, on peut voir de la main du peintre deux dessins bistre, relevés de brun et de gris, représentant, l'un, *Moïse et Aaron devant Pharaon* (0.100 × 0.161), et le second, *le Christ accompagné des Vierges sages et des Vierges folles* (0.102 × 0.161). Il y a là, de plus, deux aquarelles très achevées où se voient: sur l'une, un *Paysage avec lieu de justice, potence et roue, soldats transperçant un paysan, et autres personnages* (0.194 × 0.263), et sur l'autre, *un paysage, avec soldats sous les ordres d'un cavalier pendant un homme à un arbre* (0.195 × 0.258).

A la vente de la collection Henri Duval et autres, chez Muller Fréd., à Amsterdam, les 22-23 juin 1910, figura un dessin de D. Vinckboons, fait à la plume, au lavis bleuâtre et à rehauts blancs sur papier gris, représentant *Les pêcheurs à la ligne*, et décrit dans le catalogue comme suit: « sous une » abondante verdure au premier plan, une jeune femme » s'amusant avec un vieux pêcheur. Signé D.v.B. 1608. »

A la vente « Steengracht », du 10 juin 1913, galeries Georges Petit à Paris, une seule œuvre de D. Vinckboons fut présentée aux enchères et vendue 3400 fr. C'était une peinture sur bois de 51 cm. 1/5 × 65 cm., intitulée: *Le bain dans le parc*. Elle fut acquise par M. Schutz.

David Vinckboons laissa quelques eaux-fortes, dont on connait les suivantes:

Au « British Museum », à Londres: *Fêtes et réjouissances devant une maison de campagne* (0.108 × 0.170).

L'Ange apparaissant aux bergers (0.155 × 0.118).

Le nid dérobé (0.263 × 0.350). Signé et daté: D.v.B. 1606. L'original de cette gravure, dit Nagler (1), était en possession de M. Brockhaus à Leipzig. Cet auteur signale quatre autres eaux-fortes du peintre:

Un couple amoureux.

Un vieillard entraînant une jeune fille.

Un paysan nouant les souliers d'une jeune fille.

L'hiver; réjouissances sur la glace, d'attribution incertaine.

M. Hymans en signale encore une autre, représentant une *Mendiante avec deux enfants* et qui est datée 1604.

L'œuvre de David Vinckboons, bien plus que peut-être beaucoup d'autres, a tenté le burin des graveurs contemporains. Bolswert, J. van Londerseel, Nicolas De Bruyn, W. Swanenburg, P. Serwouter, Hessel Gerritsz, etc., ne se sont pas faits faute de le reproduire en très grande partie. Le cabinet des estampes, à Bruxelles, en possède un choix des plus curieux.

Ces planches ont un texte approprié, non pas que l'original en lui-même ait eu une tendance à la satire et à la

(1) *Deutsches algemeiner Kunstler lexicon*, où l'on trouve une intéressante nomenclature des gravures qui ont été faites d'après les œuvres de Vinckboons.

critique, mais en tant qu'il se prêtait admirablement à être interprété au profit des inventions des vulgarisateurs et du but qu'ils se proposaient d'atteindre.

Ces textes sont, pour la plupart, dus à R. Lubbœus et I. Semmius.

David Vinckboons peignit également sur porcelaine et, à ce propos, voici ce qu'en dit M. Auguste Demnin, dans la 3e édition de son « Guide de l'amateur de faïences et porcelaines, etc. ». (Paris, Ve Jules Renouard, libr. 1867).

« C'est à partir du commencement du dix-septième siècle,
» que Vinckenboons a souvent peint sur des plaques de
» faïence pour les potiers de Haarlem, et j'ai rencontré
» un certain nombre de belles pièces signées de son nom.
» Comme Vinckenboons s'était déjà exercé dans la pein-
» ture sur vitraux, il connaissait l'emploi des couleurs miné-
» rales et des fondants, et peignait, comme A. Verhaast
» de Gouda, tantôt sur vitraux, tantôt sur faïences. La plu-
» part de ses peintures céramiques sont en camaïeu bleu
» sur le cru de l'émail.

» Une plaque carrée de 44 cent. sur 36, de ma collec-
» tion, est décorée par ce peintre d'un sujet en camaïeu
» bleu, qui lui a aussi servi pour un tableau à l'huile. C'est
» une kermesse où l'on voit un nombre prodigieux de figures.
» A droite, un cabaret dont l'enseigne représente une fleur
» de lis et où des paysans dansent devant la porte au son
» d'une musette, tandis que des ivrognes se battent à côté,
» en se servant des couteaux, des chaises et même des
» échelles; au milieu, une composition de nombreuses bara-
» ques de merciers, de marchands de pain d'épice, de gar-
» gotiers et de saltimbanques, entourées de chalands, de
» consommateurs et de curieux.

» Au second plan un belvédère, une tour avec son clocher

„ et une rivière encombrée de petites embarcations rem-
„ plies de monde. Le monticule, au fond du tableau, est
„ couronné d'un moulin à vent, encore animé de figures.

„ Le peintre a utilisé le même sujet pour un de ses
„ tableaux à l'huile, que j'ai vu vendre à l'hôtel des com-
„ missaires-priseurs, à Paris, le 30 janvier 1866, mais où
„ Vinckenboons avait ajouté au milieu du second plan, une
„ espèce d'hôtel de ville, et allongé, à droite, le bâtiment
„ de l'auberge, qui y portait en outre un long drapeau
„ flottant, qui manque sur le tableau céramique.

„ Cette composition a été gravée en 1634, par Bolsvert.
„ La signature de la gravure, que le cabinet des estampes,
„ à Paris, ne possède pas, est la suivante: *Bolsvert, scp.*
„ *1634. Vischer et David Vinckenboons Inventor.*

„ Cette curieuse peinture céramique avait été attribuée,
„ en Hollande, à Ter Himpel de Delft, mais depuis que
„ j'ai vu le tableau à l'huile de la gravure, le doute n'est
„ plus permis. „

Fort souvent, Vinckboons ne signa pas ses tableaux.

De son temps, cela arrivait à bien d'autres artistes.

Tous ont-ils soupçonné qu'ils baillaient la partie belle aux virtuoses des attributions quand même?

Pour Vinckboons, faute de toute autre marque graphique, on n'imagina rien mieux que de déclarer que sa personnalité s'abritait derrière un pinson, en flamand *vink*, sur un arbre perché!

Il est admis aujourd'hui que, si marque il y a, Vinckboons n'a pas été le seul à l'employer.

D'un autre côté, si nombreuses fois Vinckboons signa ses œuvres de son nom en toutes lettres ou d'un monogramme, qu'on aurait mauvaise grâce de supposer plus longtemps que l'artiste ait songé, de façon générale, à léguer son nom sous forme de rébus à la postérité.

L'œuvre de David Vinckboons a été popularisée à l'envie; il s'y prêtait parce que, pour sa plus grande partie, il permettait au peuple de s'y voir, réfléchi comme dans un miroir fidèle: son concept, quoi qu'on ait pu en dire, n'allait pas au-delà de celui qui était accessible à la masse. Il s'est fait comprendre d'elle et ce fut pour lui une garantie de succès.

Le fils de David Vinckboons, **Philippe**, ne démérita pas de l'auteur de ses jours. Architecte estimé, il fut l'auteur de la plupart des constructions importantes qui s'élevèrent à Amsterdam de son temps. Un moment il put espérer obtenir la construction de l'hôtel de ville d'Amsterdam; mais au plan qu'il produisit à la demande de la Régence, celle-ci lui en préféra un autre, celui de Jacob van Campen.

D'autres travaux, en revanche, ne lui manquèrent pas, et à peine âgé de 40 ans, il y en eut en nombre suffisant pour lui permettre d'en faire l'objet d'une publication, qui aujourd'hui encore, est recherchée par les amateurs. Son frère **Jean** en grava les planches.

La famille Vinckboons, comme on peut s'en convaincre, a donc plus d'un titre pour mériter d'occuper une place enviable dans les annales de l'art.

Les Van Valckenborch

Quelques rares détails sont venus compléter les données que l'on possédait sur la famille de peintres qui eut nom Van Valckenborch. Eparpillés un peu partout, il ne peut qu'être intéressant et utile de former un tout de ces renseignements déjà nombreux, ne fut-ce que pour dispenser ceux que la chose intéresse, de devoir recourir à des sources d'information trop multipliées et souvent pas à portée de la main.

Aussi bien ces artistes ont eu une physionomie trop originale et occupé une trop belle place parmi leurs contemporains, pour que le biographe ne s'attache pas tout particulièrement à recueillir jusqu'au moindre renseignement qui les concerne.

1598
L
VV

Luc Van Valckenborch, l'aîné de la famille, naquit à Malines, selon les uns en 1530 — et dans ce cas, il serait mort presque centenaire — selon d'autres en 1540.

S'il est vrai qu'il ne fut admis dans la corporation Saint-Luc, à Malines, que le 25 août 1560, pour n'être reçu maître qu'en 1564, il semble qu'on ne peut hésiter de se ranger à l'opinion qui place la date de sa naissance en 1540.

Le 30 août 1564, on lui renseigne Jaspar Van der Linden comme élève. A ce moment il résidait donc toujours dans sa ville natale.

A l'époque des troubles du XVIe siècle, vers 1566, croit-

on, Luc fut forcé d'abandonner sa ville natale ; dans les registres aux confiscations de l'époque, son nom figure en compagnie d'autres, avec la mention que « les commissaires » ont trouvez aucuns biens meubles ny immeubles à eulz » appartenir soubz leur ressort et charge, ny ailleurs quil » soit venu à leur cognoissance, pour les faire annoter et » saisir au prouffit de sa majesté, » en d'autres termes Valckenborch, en quittant Malines, pour toute fortune, n'emportait que son bâton et son manteau.

Accompagné de *Martin*, son frère, et du célèbre dessinateur architecte *Vredeman de Vries*, qui séjournait alors à Malines, on le dit pérégrinant alors le long des bords de la Meuse, allant d'Aix-la-Chapelle à Liége, à eux trois peignant et dessinant en cours de route, faisant de la musique, bref, s'efforçant de prendre du meilleur côté les ennuis du moment.

Est-il vrai que Luc revint à Malines lorsque le calme s'y était rétabli et qu'il put le faire sans devoir craindre d'être inquiété pour les motifs qui l'en avaient éloigné ? Qu'il resta ensuite dans son pays, après s'être préalablement fixé à Anvers, et jusqu'au moment où, attaché à la personne de l'archiduc Mathias, il suivit celui-ci dans sa retraite, en 1580? On peut l'admettre.

Dans tous les cas, son absence est officiellement constatée, en 1586, dans les registres de la corporation de Malines. On peut en conclure que Luc ne s'était nullement retiré à Anvers, où du reste, il se serait fait inscrire dans la gilde Saint-Luc — et on n'en trouve trace — mais qu'il revint à l'endroit qui le vit naître.

Il est certain toutefois, que Luc Van Valckenborch travailla à Francfort de 1594 à 1597 et en partie à des commandes de l'archiduc Ernest, ainsi que l'attestent des

comptes de la maison de ce prince; qu'il y fut en relations intimes avec le peintre Georges Hoefnagel, né à Anvers, en 1545, mort à Vienne, en 1600, que Luc connut peut-être déjà dans la première de ces villes. Hoefnagel s'occupait de dessiner pour l'ouvrage de G. Braun et F. Hogenberg: *Civitatis Orbis terrarum*, et il demanda à Luc de lui fournir la vue panoramique de Linzet celle du Lac de Gmunden, le plus grand et le plus pittoresque des États autrichiens. Au premier plan de la première de ces gravures, l'artiste s'est représenté lui-même dessinant. Peut-être a-t-on là l'original du tableau qui se conserve actuellement encore au musée de Francfort!

Avant 1594. Luc Van Valckenborch vécut à Linz, à la Cour de l'archiduc Mathias, et il peignit pour celui-ci un grand nombre de tableaux.

Enfin, en 1597, notre concitoyen habita Nuremberg, où il exécuta pour l'amateur bien connu Paul de Praun, une *Tempête* en grisaille sur toile, et une *Bataille* exécutée de même, d'après le catalogue de cette collection dressé en 1797, par C. T. De Mun, archéologue avantageusement connu.

Luc Van Valckenborch séjourna assez longtemps à Nuremberg, s'il faut en croire le peintre historien Joachim Sandrart (1), qui affirme l'avoir personnellement connu en cette ville, en 1622.

On croit que Luc Van Valckenborch, sur la fin de ses jours, revint dans son pays natal, pour mourir à Bruxelles, en 1625.

(1) Né à Franckfort s/m en 1606, décédé à Nuremberg en 1688. Il est auteur, entre autres, d'un ouvrage estimé sur les artistes, ses contemporains et intitulé: l'*Académie allemande d'architecture, de peinture et de sculpture* (1675-1679).

Chose singulière, toutefois, la dernière de ses œuvres connue à ce jour, est datée de 1596.

Entre cette date et celle de sa mort existe donc, dans son œuvre, une assez grande lacune. A quoi faudrait-il l'attribuer?

Y a-t-il eu incapacité physique, ou bien les galeries particulières n'ont-elles pas encore toutes livrées leurs secrets?

Luc Van Valckenborch fut surtout peintre de paysages, ceux-ci servant de prétexte ou de repoussoir à des scènes animées; à l'occasion, il peignit aussi des portraits.

Son œuvre a été en général très favorablement appréciée. Van Mander déjà le cite comme un bon peintre à le détrempe, procédé fort en vogue à cette époque et dont Malines semble avoir eu le monopole. On se convaincra, par la nomenclature des produits de son pinceau, que son activité ne s'est de loin pas borné à ce seul mode de peinture.

Waagen dit de lui « qu'il représente les scènes de la vie » des paysans et des soldats dans un ton gris, mais har» monieux. Ses figures, d'un dessin équivoque, ne man» quent pas d'élégance: l'exécution brille par le fini... » Ses paysages se distinguent par un soin minutieux des » détails. Ses tableaux ont quelque chose de naïf et sont » empreints d'un charme poétique tout particulier. »

Hymans le classe comme un des artistes les plus intéressants de l'école flamande.

Enfin, Herman Riegel, conservateur du musée de Brunswick, le considère dans ses œuvres comme un maître à l'esprit éclectique et inventif; avec lui, la peinture de paysages voyait s'ouvrir des destinées nouvelles qui ne se sont malheureusement pas accomplies. Malgré qu'il ait introduit dans ses compositions des éléments que l'on retrouve chez Patenier et Henri à la Houppe, il n'hésita pas à

différencier les aspects de la nature, à la peindre en toute saison, même en hiver. Sa façon de rendre les arbres et leur feuillage accuse des progrès sur ses devanciers et est très originale. Son faire est souvent large malgré que les accessoires, les figures, etc., soient très finement traités. Dans les pièces de dimensions restreintes, comme il y en a assez bien dans son œuvre, la végétation est plus délicatement rendue, mais cette finesse n'égale pas celle que l'on remarque chez les Breughel et leurs émules.

Il est certain qu'à la vue de certains de ses tableaux, on ne peut se défendre d'un mouvement de vif intérêt; ils sont comme le dernier reflet que jette la miniature à son déclin. L'artiste a mis un soin minutieux à ne négliger la moindre partie de son œuvre. Les personnages, nombreux aux avant-plans, fourmillent au delà, et quoique microscopiques de dimensions, s'y détaillent aussi aisément que les premiers. Les uns et les autres ont retenu le pinceau de l'artiste jusqu'à achèvement complet.

Le paysage, à son tour, vient témoigner de la consciencieuse patience du peintre. Tout, depuis l'humble brin d'herbe et les fleurettes des champs jusqu'aux arbres touffus, les monts abrupts et les calmes vallées, est traité avec un égal souci d'art et une même préoccupation de soigner l'ensemble comme les détails.

Très caractéristiques de l'époque s'y remarquent les tonalités traditionnelles qui différencient les plans de ses tableaux; délicats et transparents s'affirment les verts et les bleus des lointains et des horizons; souvent fortement atténués apparaissent les bruns des premiers plans. Il y a comme une gaze sur le tout qui fait se dégager de l'ensemble une impression d'irréel et de rêve.

La plupart des tableaux de Luc Van Valckenborch se voient au Musée de Vienne.

Pour l'hôtel de ville de Nuremberg, il avait peint un *Combat des Amazones* et Sandrart rapporte qu'il exécuta, dans la même ville, la *Tour de Babel*, *la Destruction de Jérusalem*, *le Festin de Balthazar* et *la Chute de Troie*.

Dans les *Res Pictoriæ*, d'Arent van Buchel, on lit au courant du détail de la collection Boissens, à Leyden... « ende twee tronikens seer aerdich van waterverve van » Lucas van Valckenberg als Boissens meende, hoewel sy » gedruckt zijn op de naeme van Bruegel » (1).

Au château du comte Fürstenberg, à Herdringen, en Westphalie, on voyait trois œuvres de Luc Van Valckenborch, deux de forme ovale et une troisième (2).

Rembrandt possédait trois petites têtes du peintre.

A la vente *Snyers*, à Malines, au XVIIe siècle, se trouvait un *Paysage d'hiver*, que le collectionneur avait acheté 8 livres, et qui en fut revendu 60.

Dans la collection Liechtenstein, à Vienne, se voyait un *Site montagneux*.

Un *Paysage avec des forges*, signé et daté de 1575, était la propriété de M. Delebecque, à Bruxelles.

C'est à peu près tout ce que l'on sait être dans les collections particulières en fait d'œuvres de Luc Van Valckenborch.

Les collections publiques, à part celle de Vienne, ne sont guère mieux partagées. La liste suivante en donne le détail :

Anvers *Paysage*. B. 0.248 × 0.341, attribué jadis à Paul Bril.

(1) *Arent Van Buchel's Res Pictoriæ. Aanteekeningen betreffende kunst en kunstenaars*, door G. VAN RIJN. Oud Holland, V, p. 151.

(2) *Das Inventar der Sammlung Wyttenhorst von Max J. Friedländer*. Oud Holland, 23, bl. 63.

Bruxelles. *Paysage.* B. 0 50 × 0.64.

Amsterdam. *Site montagneux.* B. 0.250 × 0.355, signé et daté 1582.

Brunswick. *Paysage montagneux avec chasseur.* B. 0.458 × 0.668, signé et daté 1598.

Paysage montagneux avec ouvriers. B. 0.455 × 0.558.

Paysage montagneux avec source d'eau minérale (gesüntsbrunnen). B. 0.265 × 0.347, signé et daté 1596.

Madrid. Deux *Paysages aux environs de Liége.* B. 0.41 × 0.64. — 0.60, et un troisième de 0 47 × 0.68.

Vue du Palais Royal à Bruxelles (attribué à Brueghel). T. 1.68 × 2.57.

Munich. *La Tour de Babel*, signé et daté 1568.

Gotha. *Kermesse villageoise*, signé et daté 1574.

Francfort. *Vue de Linz.* Sur le devant le peintre s'est représenté lui-même dessinant, daté 1595.

Paysage d'hiver. Patinage sur l'Escaut. Au fond la ville d'Anvers. Signé et daté 1559.

Oldenbourg. *Vue de Linz.*

Saint-Pétersbourg (Ermitage) *Fête de village.* B. 0.580 × 0.960, attribué d'abord à Fr. Pourbus le Vieux et ensuite à J. Breughel de Velours.

Vienne. *Combat de paysans;* copie du tableau de Breughel, qui se trouve au musée de Dresden. T. 0.700 × 0.930.

Paysage montagneux. B. 0.760 × 1.070, signé et daté 1580.

Paysage boisé. Au premier plan est représenté, pêchant à la ligne, l'archiduc Mathias, plus tard empereur. B. 0.470 × 0 560, signé et daté 1590.

Portrait de *Charles, marquis de Burgau,* en commandant d'armée, accompagné de son page, tous les deux en costume romain. B. 0.590 × 0.490, signé et daté 1580.

Paysage d'Automne. T. 1.16 × 1.98, signé et daté 1585.
Paysage d'Eté. T. 1.16 × 1.98, signé et daté 1585.
Paysage d'Hiver. T. 1.17 × 1.98, signé et daté 1586.
Paysage de Printemps. T. 1.16 × 1.98, signé et daté 1587.

Ces quatre tableaux proviennent de la collection de l'archiduc Ernest.

Paysage d'Automne. T. 1.13 × 1.95, signé et daté 1585.
Régal champêtre. T. 1.33 × 2.41, signé et daté 1598.
Paysage montagneux avec voyageur poursuivi par des voleurs. T. 1.130 × 2.04.
Paysage avec société de marque. B. 0.25 × 0.40.

En fait de gravures d'après les œuvres de Luc Van Valckenborch, on ne connait de lui que la *vue panoramique de Linz*, dont il a été question plus haut et sur laquelle on lit :

| Linsum austriæ | vulgo | Linz | Effigiavit Lucas à Valckenburch, Communicavit Georgius Houfnaglius | Anno 1594. 0.495×0.358, et la vue du lac de Gmunden également signalée ci-dessus.

Dans les paysages de Luc Van Valckenborch, se retrouvent fréquemment des forges et des moulins à eau. Le souvenir de ses pérégrinations dans le pays Mosan a dû hanter le peintre : c'est sans aucun doute là qu'il a vu l'industrie métallurgique plus développée que partout ailleurs, et plusieurs de ses œuvres en ont conservé trace.

Un autre sujet affectionné par tous les peintres de cette famille, fut la *Construction de la Tour de Babel*. Il en a été de même de quelques compositions, inspirées de la Bible, ou de l'histoire de l'antiquité. Tous ces tableaux, de valeur inégale toutefois ont, incontestablement, un air de famille qui saute aux yeux.

Généralement, pour ne pas dire toujours, Luc Van Valc-

kenborch signa ses œuvres de son monogramme : les deux lettres V surmontées d'un L et accompagnées le plus souvent de la date. Cette marque d'authenticité est très caractéristique ; et aussi s'y trompe-t-on rarement.

Quant à l'ortographe du nom, la forme la plus communément employée dans les documents anciens, est Valckenborch, Valckenburgh ou Valckenborgh. Il y a bien d'autres variantes, mais isolées et en trop petit nombre pour qu'il en soit tenu compte.

Luc Van Valckenborch eut des fils, qui furent peintres comme lui, tout en n'ayant pas un talent égal au sien.



Frédéric, un de ceux-ci, est né, dit-on, à Malines ; on n'en sait guère davantage.

On peut voir au musée de Vienne trois de ses tableaux :

Kermesse urbaine. B. 0.34 × 0.42, datée 1594.

Kermesse villageoise. B. 0.49 × 0.85, datée 1595.

Paysage. Village avec cours d'eau. B. 0.47 × 0.55.

Au Musée royal d'Amsterdam se conserve un quatrième de ses tableaux, représentant un *Site montagneux* où se voit un marchand attaqué par des brigands. Cuivre 0.27 × 0.35, signé et daté 1601.

Etabli à Nuremberg, *Frédéric Van Valckenborch* y peignit, en 1612, les arcs de triomphe qui furent érigés dans cette ville, à l'occasion de la visite de l'empereur Mathias et qui furent reproduits en gravure par P. Iselburg.

Au dire de Doppelmayer, Frédéric mourut à Nuremberg en 1623.

Son portrait a été exécuté par A. Fenitzer.

Gillis Van
valckenborch

Nagler cite encore, parmi les fils de Luc Van Valckenborch, **Edgide ou Gilles**, qui se fit connaître comme peintre d'histoire, mais dont les œuvres sont d'une rareté extrême.

Les seules connues se trouvent, l'une, au Musée de Brunswick, qui représente la *Défaite de Sénachérib*, et la seconde, représentant l'*Incendie de Troie*, à Salzdahlum. Riegler caractérise la première de ces œuvres comme celle d'un transfuge de l'école des Académistes. C'est un monument du style maniéré qui marque l'extrême limite d'une route au-delà de laquelle il n'y a de salut que dans le retour à l'étude franche et sincère de la nature.

Maurice *Van Valckenborch*, qui mourut à Nuremberg, en 1632, et **Nicolas**, qui vécut dans la même ville, paraissent avoir été également fils de Luc. Tous les deux furent peintres; leur œuvre n'est pas connue.

Leur portrait a été gravé par un auteur anonyme.

MARTIN VAN
VALCKENBORCH
FECIT ET
INVENTOR
M
VV
1595

MARTIN VAN VALCKENBORCH

Frère de Luc, parait être né à Malines, en 1542; il épousa Lichyne Vlemings [1].

(1) Arch. de Malines. Reg. Scab., 187. Acte du 20 septembre 1563, où il est dit, acquérir une maison rue Zeel.

Il fut reçu dans la corporation des peintres et des sculpteurs de Malines, le 13 août 1559.

Le 25 décembre 1563, il eut un élève du nom de Gysbrecht Jaspers.

La tradition veut qu'il s'exila, en même temps que son frère, lors des troubles du XVIe siècle. Dans tous les cas son nom ne figure pas sur la liste des proscrits.

On sait qu'il revint dans son pays d'origine et qu'il fut inscrit parmi les anciens de la gilde d'Anvers, au cours de l'année sociale 1584-1585.

A l'exercice suivant — 1585-1586 — son nom figure encore dans ces registres, en acquit d'une somme de cinq livres, montant de la rétribution annuelle qui portait aussi le nom de « Keersgelden ». Ces diverses dates concordent avec celle à laquelle il est signalé comme absent, dans les registres de la corporation malinoise. Il est donc plus que probable que, de même que son frère Luc, il sera revenu à Malines, au retour de son voyage le long des bords de la Meuse; et alors que Luc quittait sa patrie pour suivre l'archiduc Mathias, Martin se sera établi à Anvers, où il trouvait plus de ressources pour occuper son pinceau.

Plus tard il alla s'établir à Francfort, où il mourut.

Dans l'intervalle il parait avoir séjourné à Venise, où son portrait fut gravé, en 1602, par Lucas Kilian, dit M. Hymans, et pour sûr il était à Rome à la fin de 1604 car, le 22 décembre, il y comparaissait comme témoin d'une querelle qui avait surgi entre certains de ses compatriotes et un Allemand. Ce détail est emprunté à l'ouvrage de A. Bertalotti: *Artisti Belgi ed Fiandesi a Roma nei secoli XVIe XVIIe*. (Florence, 1880).

« Hüsgen », l'historien des peintres de Francfort, donne les détails suivants sur Martin Van Valckenborch:

« D'un pinceau aussi expert que celui de son frère Luc, Martin peignit non seulement des paysages, mais aussi des portraits et des tableaux d'histoire de grand comme de petit format, qui eurent l'heur de jouir d'une vogue extraordinaire auprès des marchands des Pays-Bas. Valckenburg doit avoir eu un génie de création et d'invention remarquable, ainsi qu'en témoignent les œuvres de lui qui se trouvent encore à Francfort. Il y a là, entr'autres, une *Nuit de Carnaval en ville*, où les figures fourmillent, distribuées en groupes ordonnés à merveille.

» Ensuite la *Destruction et l'incendie de Troie*, où il n'y a guère moins de petites figures et où l'on remarque surtout la famille d'Enée et d'Anchise, peint de main de maître au premier plan.

» Le luxe des constructions, les flammes qui s'échappent de partout, l'anxiété partout aussi régnant, tout contribue à se représenter le sort malheureux de la ville comme s'y on en était spectateur témoin.

» Enfin, une *Volupté* ou *Venus* peut-être, figure nue en demi-grandeur, est d'un coloris ravissant et d'un dessin correct. Les accessoires tels que fleurs, fruits, vases d'or et d'argent ont été peints par Georges Flegel de remarquable façon. »

D'après Hüsgen, il parait que Henri Van der Borght, de Bruxelles, émigré pour cause politique avec ses parents à Francfort, fut l'élève de Martin Van Valckenborch. D'après De Bie, il le fut plutôt de Gilles Van Valckenborch.

Aucun musée de Belgique ne possède une œuvre de Martin Van Valckenborch. Quant aux collections privées, elles paraissent n'être guère plus favorisées.

A l'étranger, on connait de Martin les tableaux suivants:

— Encore une fois, le Musée de Vienne est le plus riche

en œuvres de ce peintre. A défaut d'autres preuves, celle-là serait péremptoire pour que le moindre doute ne règne sur le séjour prolongé des Van Valckenborch en Autriche. — Dresden. *La construction de la Tour de Babel.* B. 0.755 × 1.055, signé et daté 1595.

Vienne. De la collection Ambras, les tableaux représentant les onze mois, ont passé au Musée du Belvédère. Ce sont des paysages avec sujets empruntés à la Bible. Tous sont sur toile et ont comme dimensions 0.86×1.23. Tous aussi sont signés.

Janvier. L'Adoration des Mages.
Février. La Fuite en Egypte.
Mars. L'apologue du maître de la Vigne.
Avril. L'apparition de Jésus à Marie Madeleine.
Mai. L'apologue des fleurs des champs.
Juin. Le bon pasteur.
Juillet. La multiplication des pains.
Août. Le Christ et le Pharisien.
Septembre. Le Christ dans une barque racontant l'apologue.
Octobre. L'apologue de la Vigne.
Novembre. L'enfant prodigue

Poitiers. *Paysage d'hiver*.

Gotha. *Paysage.*

On trouve des gravures d'après des œuvres de Martin Van Valckenborch, dans une publication de 1625, intitulée: *Tranen Jesu Christi gestort over den onderganck Hierusalems.* Amstelredam, voor Dirck Pietersz. (Pers) Anno 1625.

Crispin de Pas en est l'auteur et elles représentent les quatre prophètes: Elie, Isaïe, Daniel et Ezechiel; un paysage forme fond.

Indépendamment du portrait de Martin Van Valckenborch,

gravé par Kilian à Venise, on en possède un autre fait par un graveur inconnu et un troisième dans la petite édition de Karel Van Mander, gravé celui-là par J. L'Admiral.

De même que son frère, Martin signait ses œuvres d'un monogramme, un M accompagné de deux V et le plus souvent de la date. Sur le tableau du Musée de Dresden, ce monogramme est encore accompagné du nom en toutes lettres: *Martin Van Valckenborch*. Fecit et inventor.

Au père succéda le fils dans la pratique de l'art du peintre. **Martin** *junior* est apprécié en ces termes par Hüsgen, déjà cité à propos du père:

« Il fut un célèbre peintre de portraits, et aussi grand artiste qu'homme d'humeur égale et sociable, ce qui lui valut beaucoup de succès auprès de la meilleure société de Francfort. Il s'y était acquis tant de sympathie par son commerce agréable et ses manières courtoises, qu'il fut universellement regretté le jour où il mourut en cette ville, de maladie épidémique, en 1636. »

Un tableau historique, dit M. Hymans, daté de 1633, *le cortège triomphal de Sésostris*, orne encore aujourd'hui l'hôtel de ville de Francfort.

Dans la galerie Doria Pamphily, à Rome, se voit un tableau représentant un *Repas champêtre*, et que le catalogue Lafenestre et Richtenberger attribue à Martin Van Valckenborch le père. Nous ne pouvons admettre que ce soit là l'œuvre du père et, s'il faut l'attribuer à un Van Valckenborch, c'est plutôt au fils Le costume seul suffit pour en fixer la date.

Dans le registre de la corporation des peintres de Malines, on trouve encore un *Auguste Henri Van Valckenborch*, frère de Luc et de Martin, inscrit au 25 août 1560, et un *Quentin Van Valckenborch*, à la date du 4 juillet 1559.

On ne possède pas d'autres détails sur ces peintres.

A Anvers, en 1551, un *Hans Van Valckenborch* était en apprentissage chez Adrien Van Queecborne, peintre.

Avant de clore l'énumération des données que l'on possède sur la lignée des Van Valckenborch, il ne sera pas sans intérêt de relever ce que, en faits de noms identiques, on trouve dans les anciens registres de l'état civil; et cela avec le vague espoir de découvrir quelque jour une parenté réciproque insoupçonnée jusqu'ici et qui tôt ou tard pourrait se révéler.

Hans Van Valckenborch, épousa à Saint-Pierre, le 3 février 1586, Anna Verhoeven. Témoins: Henrick de Keesmaker, Jasper van Love.

Corneille Van Valckenborch et son épouse Elisabeth Backers, eurent une fille, Magdalena, baptisée à Saint-Rombout, le 3 septembre 1590. Le parrain et la marraine étaient Wynandus Wynandi et Magdalena Backers.

Jan Van Valckenborch eut un enfant baptisé à Saint-Rombout, au mois d'octobre 1603. Par. et mar. Lambrecht Van Bat; — van Venne.

Lambrecht Van Valckenborch et son épouse Marie Van Winckel, eurent un enfant, *Antonius*, baptisé le 12 octobre 1603. Par. et mar. Annenken Snellinckx, Antonius Salmier.

Bien plus à retenir encore, est le fait que *Jacob Cats*, le littérateur flamand d'illustre mémoire, épousa, le 26 avril 1605, *Elisabeth Van Valckenborch*, d'Anvers, fille de *Jean* et d'Elisabeth Michiels.

Les frères et sœurs d'Elisabeth, enfants de Jean Van Valckenborch, furent les suivants:

Marguerite, qui épousa Marcus de Vogelaer, le 3 juin 1588.

Mathieu.

Marcus, qui eut pour femme Catherine Guingette.

Maria, qui épousa Willem Van Weely, le 8 décembre 1608.

Suzanna, qui épousa Fabien Van Vliet, le 29 septembre 1610.

Lucas, qui épousa Suzanna Coymans, le 4 juillet 1619.

Il convient de remarquer qu'on pourrait induire de cet ensemble de dates que les Van Valckenborch, beaux-parents de Cats, quittèrent la ville d'Anvers à peu près à la même époque où s'expatrièrent *Martin Van Valckenborch*, frère de Luc, et *Luc* lui-même.

Serait-il donc trop téméraire d'en conclure, que l'on se trouve ici en présence de toute une famille qui se disperse au vent des vicissitudes pour aller, qui ici, qui là, prendre souche et chercher à vivre par la suite sous des auspices plus favorables?

Que l'on remarque encore le prénom *Luc*, porté par l'un des enfants de Jean! A moins d'admettre que ce dernier tenait beaucoup à ce que ses fils et lui portassent les noms des quatre évangélistes, et même alors encore, il ne serait pas impossible que Luc Van Valckenborch, de Malines, eut été parrain de l'enfant d'un parent, peut-être même d'un frère!

Quoiqu'il en soit, ces détails ne sont pas à négliger, ne fut-ce que pour les utiliser le jour où l'on pourra essayer avec succès d'établir une filiation entre les Van Valckenborch, belges de naissance, et les émigrés de ce nom en Allemagne et en Hollande.

Sources. Malines. Registres paroissiaux.

H. Coninckx. *Le livre des apprentis de la Corporation des peintres et des sculpteurs à Malines.*

K. Van Mander. *Le livre des peintres de Karel Van Mander, vie des peintres flamands, hollandais et allemands, 1604.* Traduction, notes et commentaires par Henri Hymans.

G. F. Waagen. *Manuel d'histoire de la peinture. Ecoles allemande, flamande et hollandaise.* Traduction par MM. Hymans et J. Petit. 1863.

E. Fétis. *Les Artistes belges à l'étranger.*

A. Michiels. *Histoire de la peinture flamande depuis ses débuts jusqu'en 1864.*

G. Lafenestre et E. Richtenberger. *La peinture en Europe. Rome, les Musées, les collections particulières, les palais.*

J. Dujardin. *L'Art flamand. Les gothiques et les romanistes 1896.*

Nagler. *Neues algemeiner Kunstlerlexikon.*

Oud Holland. Passim.

Parmi les artistes malinois émigrés ou proscrits il y en eut au talent transcendant. D'aucuns même eurent le mérite de se distinguer dans tel ou tel genre, d'imprimer à l'expression de celui-ci une direction nouvelle, meilleure et durable à laquelle leur nom reste attaché. Et c'est ainsi que, en quelques phrases lapidaires, un critique allemand a caractérisé l'évolution de l'art du paysage, un siècle durant, du XVIe au XVIIe, dans les Pays-Bas, en y associant les noms des artistes malinois qui y ont coopéré.

Aux fonds unis et dorés des tableaux de l'époque médiévale, dit Herman Riegel en substance, les artistes de l'école des van Eyck substituèrent le paysage. Dès le début du XVIe siècle, celui-ci gagna ainsi de l'importance au détriment de la partie animée, scénique, qui n'avait cessé de règner en maitre; d'accessoire il devint, selon les circonstances, le principal. Encore longtemps, il est vrai, le paysage sera étoffé, pour reproduire le terme jadis employé en argot du métier, et on empruntera à la Bible les sujets à personnages ad hoc et qui se meuvent dans le décor dont la nature fait les frais. Mais on ne tarda pas à se

convaincre que le paysage n'avait nul besoin d'accessoires quelconques, de repoussoir, pour tenter le pinceau de l'artiste, et qu'il pouvait se suffire à lui-même. Nonobstant l'interprétation de la nature fut quelque temps un système, sous l'influence du romantisme moyennageux. Roches chaotiques, cavernes sombres, torrents tumultueux et dévastateurs, burgs d'aspect rébarbatif et sinistre et autres choses semblables se retrouvent encore sous le pinceau des Joachim Patenier et des Henri à la Houppe.

Jean Scoreel fut le premier à s'en affranchir. Un effort plus grand fut tenté par d'autres, dans le courant du XVI[e] siècle; il se manifesta alors une tendance plus accentuée à reproduire la nature pour elle-même, sous sa physionomie véritable, si diversement et si magnifiquement variée; à la prendre sur le vif avec le minimum d'apprêt.

Luc Van Valckenborch fut le représentant le plus autorisé de ces nouvelles tendances. *Hans Bol* l'avait précédé dans cette voie où *David Vinckboons* triompha définitivement. *Egide Van Coninxloo*, le maître du genre, n'est pas sans avoir exercé une certaine influence sur ce dernier, et une plus grande sur Luc Van Valckenborch et ses émules. Avec *Pierre Breughel le Vieux*, tous ces artistes furent pour le paysage ce qu'un autre Malinois, *Michel Coxie*, fut pour la grande peinture: les initiateurs de l'art émancipé du traditionnisme d'antan.

H. Coninckx.

Tables

A. — DES MATIÈRES

B. — DES NOMS D'ARTISTES.

(MAITRES, APPRENTIS ET ÉLÈVES.)

Q

R

S

T

V

W

Y



Pie V remettant l'étendard du généralat à Marc-Antoine Colonna, contre Sélim II.
(Bas-relief du tombeau du Pape Pie V dans la chapelle de Saint-Sixte à Sainte-Marie-Majeure à Rome).



La Prédication de saint Bernardin de Sienne.
(Vitrail dans la Cathédrale de Pérouse).

ONGHERS, OSWALD.



L'ASSOMPTION.
(Autel de la Vierge dans la Cathédrale de Würzburg, Bavière).



Notre Dame a l'Enfant endormi,
d'après un dessin de Martin de Vos.

VINCKBOONS, DAVID.



LES PÊCHEURS A LA LIGNE.
Dessin à la plume (lavis bleuâtre à rehauts blancs sur papier gris).

Van Valckenborch, Frédéric.



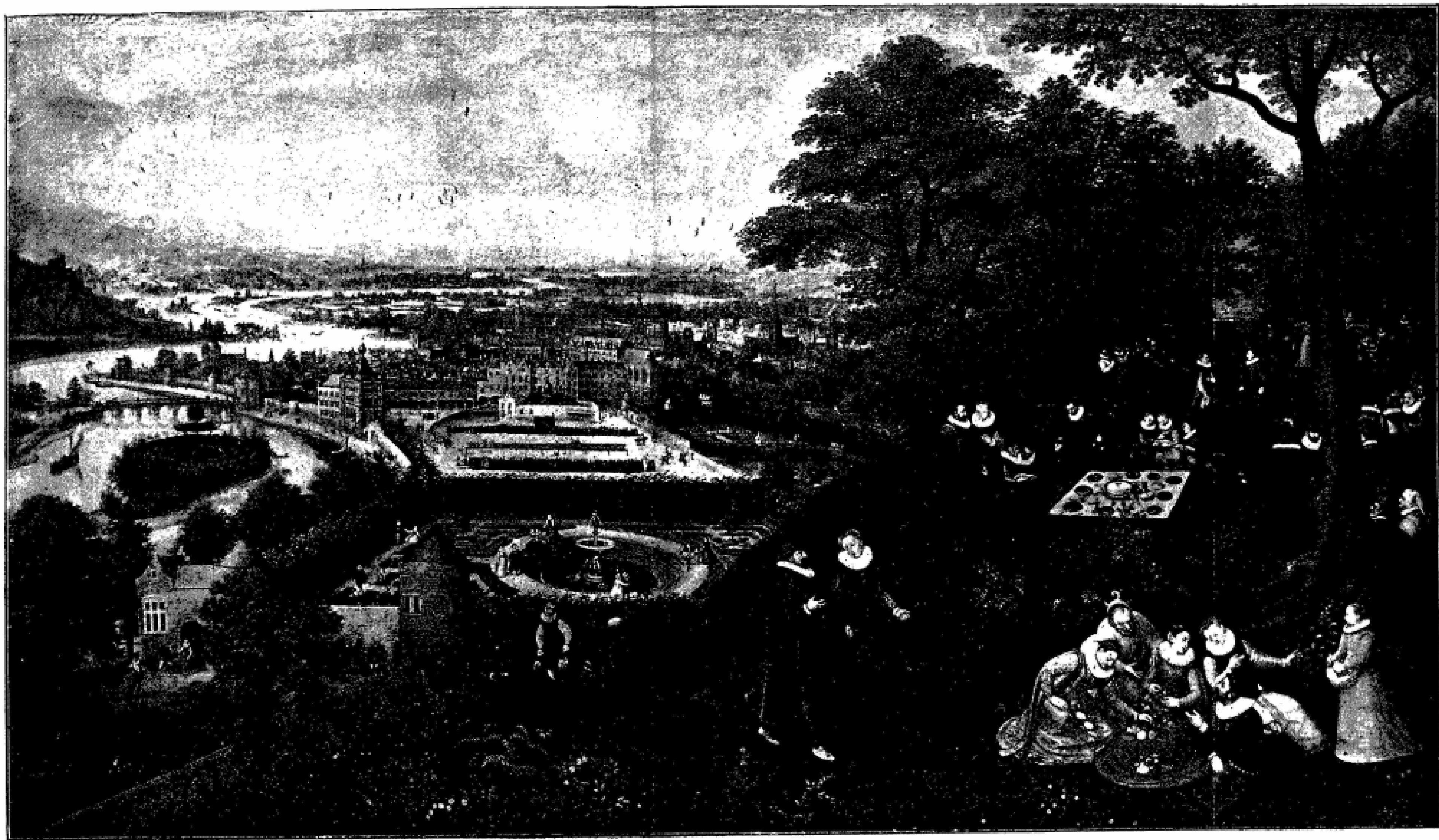
Kermesse.
(Vienne. Gemäldegalerie des Allerhöchsten Kaiserhauses).



Réjouissances nautiques (Fischerstechen im Haag).
(Dresden. Gemäldegalerie).



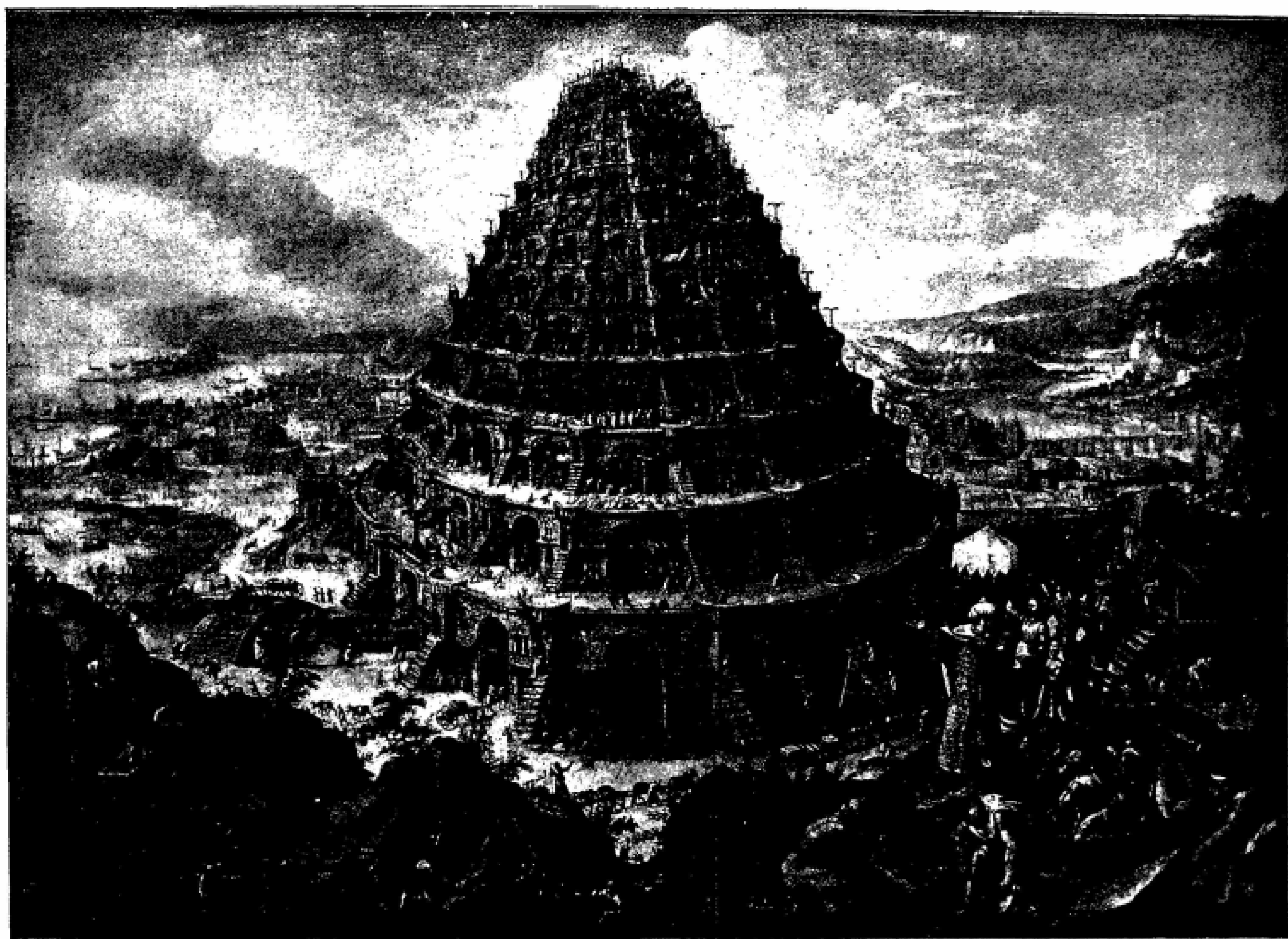
Paysage.
(Malines, Musée communal).



Paysage au Printemps.
(Vienne. Gemaldegalerie des Allerhoechsten Kaiserhauses).



Paysage montagneux.
(Braunschweig. Gemäldegalerie).



La Tour de Babel.
(Dresden. Gemäldegalerie).

Les dignités du chapitre de Sainte-Waudru à Mons

Dans son organisation première, le monastère fondé par sainte Waudru comprenait pour assister l'abbesse dans la direction de cette communauté : une prévôte, une doyenne et une coustre ou trésorière. Leurs attributions étaient nettement caractérisées: la prévôte était chargée des affaires temporelles, la doyenne de la direction spirituelle et la coustre de la garde des choses saintes et du trésor.

Cette administration interne fut conservée lorsque les comtes de Hainaut se furent emparés à leur profit de la dignité abbatiale ; il y a même lieu d'admettre que les prérogatives de ces dignitaires furent accrues et que leur autorité prit un caractère plus étendu, car on conçoit qu'un abbé séculier vivant au dehors de la commuauté, absorbé par le gouvernement de sa souveraineté, n'aurait pu s'astreindre à

exercer dans ses moindres détails le pouvoir minutieux que les règles monastiques réservent à la supérieure.

La transformation que subit l'institution créée par sainte Waudru lorsque, dans le cours du XIIIe siècle au plus tard, elle se fut sécularisée et devenue un chapitre, n'apporta pas de modification dans le régime des dignitaires; les prévôtes, doyennes et coustres continuèrent à assumer le gouvernement de la corporation.

Ce ne fut qu'à une époque postérieure que le régime administratif interne organisé, par sainte Waudru, en conformité des constitutions bénédictines, se modifia radicalement. Si la dignité prévôtale subsista jusqu'à la suppression du chapitre, par contre, les charges de doyenne et de coustre disparurent successivement.

Fait surprenant, ces modifications radicales, nous allions même dire ces révolutions internes, s'accomplirent non seulement sans que nos chroniqueurs ni nos historiens n'aient songé à les signaler, mais encore sans que des actes solennels ne soient venus les prescrire ou les sanctionner. Pourtant l'intervention du comte de Hainaut, en raison de son titre d'abbé, semblait requise pour approuver des mesures si importantes.

Le P. Jacques Simon, qui attribue à sainte Waudru l'établissement de l'abbesse, ajoute qu'elle « estoit suivie immédiatement d'une Prevoste, qui estoit pour l'administration du temporel, et d'une Doyenne et Thresorière, dont l'une estoit pour le spirituel, et l'autre pour la garde des SS. Reliques, des ornemens de l'Eglise, et choses semblables. Voire encore devoit-elle avoir l'œil sur les serviteurs et servantes d'icelle. Et bien maintenant que ces offices ne soyent plus en estre; si en voyons-nous encores quelque vestige ès quatre Aisnées, qui ont aussi l'administration et

la conduite des choses concernantes la susdite Eglise [1]. »

Cet écrivain qui publia la vie de la patronne de Mons, en 1627, de même que Brasseur qui rappelle ces trois dignités en 1650 [2], constatent leur disparition dès le début du XVIIe siècle. Les statuts, confirmés le 27 septembre 1617, par les archiducs Albert et Isabelle, consacrent le fait de l'attribution aux quatre chanoinesses aînées du gouvernement interne du chapitre [3].

La première de ces dignités cependant s'était maintenue jusqu'à la suppression de la corporation noble, c'était la charge prévôtale. Dans une étude spéciale, nous avons exposé les droits et les devoirs de cette fonction, ainsi que la transformation qu'elle subit au milieu du XIIIe siècle, en devenant la prévôté des églises de Mons, par la réunion sur un même titulaire des titres de prévôt des chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain. Nous avons eu à constater les tendances persévérantes des chanoinesses à chercher l'amoindrissement de l'autorité et des attributions de ce supérieur à leur égard [4].

Il ne nous reste par conséquent qu'à déterminer ce que furent les deux autres dignités de l'institution, rappeler les titulaires qui en furent investis et rechercher l'époque et les motifs de leur suppression. Les constitutions du mo-

(1) *Le pourtrait de l'estat de mariage et de continence fait sur la vie de la très illustre S. Waudrude, comtesse de Hainau et Patronne de Mons*, p. 267.

(2) *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, p. 456.

(3) Le texte est publié par L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. IV, p. 394-400.

(4) E. Matthieu, *La prévôté des églises de Mons, Mémoire historique*. Anvers, J. Van Hille, 1910, de 236 pp. *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. LXI et LXII.

nastère primitif et les plus anciens statuts du chapitre n'ont pas été conservés, en sorte que les sources historiques, sur ce point, se bornent à un petit nombre d'actes, à quelques articles de comptes et à des mentions de noms de dignitaires. Gislebert leur consacre une note qui, malgré son laconisme, est un document capital pour fixer leur caractère avec toute certitude.

Chapitre I. — La Doyenne

§ 1. — La charge décanale

La dignité décanale était la seconde charge, du moins depuis que les comtes de Hainaut se furent fait attribuer les fonctions abbatiales. Ce titre, emprunté à la terminologie de l'administration civile et militaire des Romains, avait été introduit par saint Benoît dans les règles qu'il donna à ses religieux. La doyenne était sous la juridiction de la prévôte qui, à Mons, conserva le droit de préséance. La suscription des actes, comme du reste l'énumération faite par Gislebert, lui attribue le second rang ; les chartes portent en effet : « Nous li prévos, li doyène et tous li capitles ». Cette prééminence de la prévôte ou du prévôt sur la doyenne est une règle indubitable et d'ailleurs constante dans tous les chapitres, par exemple au chapitre de Saint-Germain à Mons, de Saint-Vincent à Soignies.

A Sainte-Waudru, la charge décanale fut exclusivement exercée par une moniale ou par une chanoinesse, sans doute eu égard au caractère de ses attributions. Si Gislebert atteste que les comtes de Hainaut conférèrent les titres de prévôte et de trésorière à des clercs comme pouvant plus con-

venablement circuler et voyager pour les intérêts d'un monastère si considérable, il se garde bien d'y comprendre la doyenne que la nature de ses fonctions retenait au milieu de ses consœurs. Mais qui désignait la doyenne? Le chroniqueur montois ne précise pas ce point. Le comte de Hainaut, à titre d'abbé, nommait la prévôte et la trésorière, ce fait est spécifié expressément et d'ailleurs on a conservé des actes de collation à ces deux dignités émanant du comte, il en est autrement quant à la doyenne ; on pourrait donc inférer de son silence qu'elle était élue par les chanoinesses elles-mêmes. Ce n'est pas, il est vrai, un argument décisif, mais un article assez laconique du compte du chapitre de Sainte-Waudru de 1331-1332 accuse une dépense d'une convocation « pour fer doyène » (1); ce qui implique la tenue d'une assemblée capitulaire pour la désigner. Un fait qui corrobore encore notre opinion que la doyenne était élue par les chanoinesses et non pas nommée par le comte abbé, c'est la facilité avec laquelle cette dignité fut supprimée, comme nous le verrons, avant le milieu du XIVe siècle. On s'expliquerait difficilement que le comte de Hainaut eût consenti à renoncer à un droit de nomination qui augmentait son influence dans cette institution.

On rencontre des mentions de chanoinesses ayant été doyennes *quondam decana*, ce qui ne suffit pas pour établir que la charge était amovible, la titulaire pouvant démissionner.

Les attributions de la doyenne comportaient la direction

(1) « A porter une convocasion pour fer doyene, pour le chevaul, ii s. » — Compte du chapitre (en rouleau) du 1r octobre 1331 au 1r octobre 1332. Archives de l'Etat, à Mons.

spirituelle du chapitre [1]. Gislebert se borne à cette laconique indication. Les chartes qui nous ont été conservées traitent presqu'exclusivement des propriétés, des droits et des prérogatives, sans s'occuper des objets intéressant le gouvernement spirituel. Ces sujets se réglaient entre les chanoinesses et le pouvoir civil ne venait pas s'immiscer dans la manière dont la doyenne les dirigeait.

Il n'est donc pas possible, en l'absence de tout document, de détailler l'étendue et l'importance de l'autorité dévolue aux doyennes. Leur pouvoir parait s'être exercé paisiblement et avoir été accepté sans opposition par les chanoinesses. Nous ne trouvons trace que d'une contestation soulevée, en 1313, entre le doyenne et le chapitre et au sujet de laquelle les chanoinesses se rendirent à Binche pour en entretenir le comte de Hainaut [2]. Le compte renseignant les frais de ce voyage, n'indique par le caractère de ce conflit.

La sphère de la mission de la doyenne est caractérisée dans le fait du pape Innocent II, s'adressant, en 1135, spécialement à la doyenne Melisende pour permettre de célébrer les offices divins malgré l'interdit au monastère de Mons, tandis que le pape Lucius III, pour la confirmation des possessions et des privilèges du chapitre, en

(1) « Decana pro spiritualibus regendis ». GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ*, édit. du Chasteler, p. 21; édit. Godefroy de Menilglaise, t. I, p. 43; édit. Vanderkindere, p. 27.

(2) « Item, au despens nos demisielles quant elles alèrent à Binch parler mons. de Hainau pour la cozde dou plait ki estoit entre me dame le doiène et le capitle, comtet par Lombart, parmi le frait des kevaus. . lviii s. ix d. » — Compte en rouleau de 1313. Chapitre de Sainte-Waudru, Archives de l'Etat, à Mons. *Cozde* est sans doute pour *Cozine*, dispute, querelle, contestation. DU CANGE.

1182, désignait nominalement la prévôte comme destinataire (1).

Il est permis d'en induire que la doyenne avait parmi ses attributions la charge de diriger et d'organiser le service religieux. Cette prérogative est confirmée encore par la circonstance que lorsque, le 8 janvier 1288, le chapitre de Sainte-Waudru accorda aux chanoines et aux chapelains de Saint-Germain de célébrer la messe et les vigiles à voix basse dans la chapelle de Saint-André, la doyenne intervint directement pour donner cette autorisation (2).

En dehors du droit de préséance que lui reconnaissent les actes en la désignant immédiatement après la prévôte ou le prévôt, on ne rencontre aucune trace de prérogative ou marque d'honneur distinguant la doyenne des autres personnes de sa communauté. La seule particularité que nous pouvons signaler, c'est le titre de « madame », qui lui est donné, alors que les autres chanoinesses sont qualifiées de « demoiselles (3) ». Un décret de l'impératrice Marie-Thérèse, du 22 avril 1760, accorda à ces dernières le droit d'être appelées dames, mais la dignité décanale avait été supprimée depuis longtemps (4)

La demoiselle, moniale ensuite chanoinesse, investie de la dignité décanale, conservait nécessairement la possession de sa prébende sans avoir droit à une part supérieure dans les distributions. Une simple indemnité lui était attribuée sur les revenus du chapitre. Elle était de dix livres blancs,

(1) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte Waudru*, t. I, pp. 21 et 675.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 421-422.

(3) Voir L. Devillers, t. I, pp. 394, 422, ainsi que les anciens comptes du chapitre.

(4) L. Devillers et E. Matthieu, t. IV, pp. 687-689.

selon les comptes de 1301 et d'années postérieures (1); au compte de 1325, on porte la somme de 12 livres tournois. En outre, il lui était fourni 31 chapons, évalués en 1333-34 à 33 sous (2). Un retard s'était produit, en 1327, dans le règlement de cette allocation, car on paya, en 1330, à la doyenne « pour se doyaume » des années 1327, 1328 et 1329 jusqu'au 2 février suivant, y compris la redevance des chapons, 32 livres 19 sous 2 deniers tournois (3).

A la réception d'une chanoinesse ou d'un chanoine, une subvention de 60 sous était versée au prévôt et à la doyenne (4).

La doyenne, à raison de sa dignité *(decana pro decanatu)*, était taxée à payer à l'évêque de Cambrai, 11 livres 2 sous, taxe qui est encore rappelée dans le pouillé de ce diocèse dressé en 1438 (5).

---

§ 2. — Les doyennes

Etablir la liste des doyennes de Sainte-Waudru est une tâche laborieuse ; la pénurie de documents ne permet cette reconstruction que d'une manière fragmentaire. Huit

(1) « *Item*, à me dame le doienne dou Familleusrues x l. blans pour son doiaume. » — Compte en rouleau pour l'année m ccc et j commenchiet à le Saint-Remi. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) Comptes en rouleau des années citées.

(3) Compte en rouleau du 1r octobre 1329 au 1r octobre 1330.

(4) « Au past Renaud de Barbenchon, pour le prouvosté et le doyaume, lx s. Au past medemisielle de Marbais, pour le prouvosté et le doyaume, lx s. » — Compte en rouleau du 1r octobre 1332 au 1r octobre 1333. — Ce ne sont pas les seules mentions que fournissent ces comptes.

(5) E. Reusens, *Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai*, dans *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. XXVIII, p. 82.

noms seulement se retrouvent pour une période antérieure au XIIIe siècle.

1. *Hesquendis*, decane, est mentionnée à l'obituaire au 12 avril;

2. *Werece*, doyenne et chanoinesse, au 22 juin;

3. *Regelendis*, doyenne et chanoinesse, au 2 novembre (1). On ne possède à leur sujet aucune autre indication pour fixer l'époque où elles exercèrent la charge décanale.

4. *Melisende*, doyenne, est connue par l'adresse d'un bref du pape Innocent II, lui permettant, ainsi qu'à ses sœurs *(sororibus)* du monastère de Mons, de célébrer les offices divins malgré l'interdit; l'acte est daté de Tivoli, le 30 septembre, et se rapporte à l'année 1135 (2).

5. *Gele*, doyenne, intervint à ce titre à un accord entre l'église de Sainte-Waudru et le monastère de Saint-Lambert de Liessies, au sujet de leurs droits sur huit bonniers de terre situés au village de Maffles. La date n'est pas indiquée, mais comme l'accord est attesté par Antoine, prévôt de Sainte-Waudru, qui occupa cette charge de 1149 à 1168 (3), on peut fixer entre ces années l'époque du décanat de Gele (4).

Le seing de Gele, qualifiée de domine, c'est-à-dire demoi-

(1) Obituaires du chapitre aux dates citées. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 675.

(3) E. MATTHIEU, *La prévôté des églises de Mons*, p. 14-17.

(4) Nous publions en annexe cette charte inédite.

selle, est marqué à un acte de 1149 [1], en sorte qu'on doit supposer qu'elle n'était pas encore doyenne à cette date.

6. *Elisabeth*, doyenne, est citée de 1171 à 1187. Elle attesta, en 1171, la déclaration de Baudouin V, comte de Hainaut, sur la donation faite, par Marie de Saint-Ghislain, à l'église de Sainte-Waudru, de la troisième partie du moulin de Jemappes et des dimes de Quévy, de l'autel d'Eugies et de biens à Cuesmes [2]. Dans la bulle que lui adressa, le 18 février 1182, le pape Lucius III, pour confirmer les possessions et les privilèges du chapitre, il la désigne comme prieure, *priorisse* [3]. En 1187, son nom est inscrit avec celui du prévôt Nicolas, de la trésorière Mathilde, en tête de l'acte où tout le chapitre règle les conditions que devra remplir l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx, pour avoir la jouissance des biens que Renier le boucher, jeune, lui a laissés. Ce document porte le seing d'Elisabeth, doyenne [4].

Elisabeth vivait encore en 1199, car elle est témoin à un acte du 27 juin portant la mention: ancienne doyenne *quondam decana* [5]. Avait elle résignée sa charge volontairement ou bien n'en avait-elle été investie que pour un terme déterminé? Tout élément manque pour résoudre cette question; l'acte de 1199 permet de constater qu'elle avait conservé au moins un droit de préséance, puisqu'elle est mentionnée immédiatement après la doyenne en exercice.

(1) L. DEVILLERS, *Op. cit.*, t. I, p. 13.
(2) *Ibid.* t. I, p. 20.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.* t. I, pp. 28-29.
(5) *Ibid.* t. I, p. 65.

7. *Sarra*, doyenne, avait remplacé Elisabeth dès 1192, car elle intervint en cette qualité à l'acte par lequel Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, se reconnaît débiteur envers l'église de Sainte-Waudru d'une rente perpétuelle de deux muids de froment pour la cession que cette église lui avait faite de sa part dans le moulin d'Hyon [1].

Son nom se rencontre dans plusieurs chartes du mois de mai et du 8 décembre 1195 [2]. La doyenne Sarra atteste, en février 1196, les lettres du comte Baudouin VI, ratifiant l'exemption accordée par le comte, son père, des droits de gîte qui étaient dûs par l'église aux légats du pape, à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Cambrai [3]. Enfin, un accord fait avec le monastère de Cambron, ratifié par le comte de Hainaut en 1197, énumère les obligations de l'abbaye en compensation des droits et possessions que le chapitre lui abandonne à Cambron-Saint-Vincent et à Lombise [4].

Sarra est citée, en 1187, au nombre de sœurs du monastère de Sainte-Waudru [5].

8. *Sarra de Hainin* confirma, le 27 juin 1199, en qualité de doyenne, l'accord conclu entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Ghislain au sujet des dîmes de Quaregnon [6]. Elle ne peut être identifiée avec la précédente puisqu'une charte de 1192 la mentionne à la suite de Sarra, doyenne [7].

(1) L. Devillers, *Chartes*, t. I, p. 33.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 38, 42, 44, 45, 49.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 291.
(4) De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 314.
(5) L. Devillers, t. I, p. 29.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 65.
(7) *Ibid.*, t. I, p. 34

Sarra de Hainin intervint encore comme « demoiselle », dans des actes de 1201, 1202 et 1204 (1). L'accord de 1199 est le seul document où elle porte le titre de doyenne. L'obituaire du chapitre rappelle son nom au 30 octobre.

9. *Gele (Gela)*, doyenne, intervint dans un acte de 1204, par lequel le chapitre accordait à Ide de Quévy, en considération d'une donation qu'elle lui avait faite, une rente annuelle en blé (2). C'est la seule charte où son nom se retrouve. Gele figure à l'obituaire à la date du 20 août (3).

10. *Hadewige* ou *Hawidis*, doyenne, est connue par trois chartes des années 1206 et 1209. Comme doyenne, elle s'engage avec tout le chapitre, en 1206, à faire célébrer les obits anniversaires pour Robert de Harveng, chanoine de Liége (4) et pour Nicolas de Frameries, chanoine de Saint-Germain, et leurs pères et mères, à raison des biens, situés à Mons, qu'ils ont cédés (5). Au mois d'octobre 1209, elle prend avec le chapitre le même engagement pour la célébration de messes anniversaires pour Henri, duc de Lotharingie et Mathilde, son épouse (6).

11. La doyenne *Elisabeth*, la seconde de ce nom, a laissé plus de traces de son existence, car on connaît neuf chartes

(1) L. Devillers, *Chartes*, t. I, pp. 80, 87, 679.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 678-679.

(3) Obituaires du chapitre. Arch. de l'Etat, à Mons.

(4) L. Devillers, *Chartes*, t. I, p. 92-93.

(5) *Ibid.*, t. I, pp. 680-681.

(6 *Ibid.*, t. I, pp. 98-99. — A. Wauters, *Analectes de diplomatique*, 2e série, p. 145. — BCRH, 4e s., t. VIII, p. 331.

de 1218 à 1229 où elle intervint. En juin 1218, elle est témoin à l'acte par lequel Eustache, seigneur du Rœulx, approuve la donation faite à l'abbaye d'Epinlieu, par Pierre, avoué de Mons, du droit de *gambage* sur la maison dite de Brunel, à Mons (1). Son nom se retrouve comme doyenne dans l'intitulé d'actes du chapitre de septembre 1219, du 4 mars 1220, de 1222, de 1224, de 1227, des 10 février, 10 et 11 octobre 1229 (2). Son obit anniversaire était célébré au 12 janvier de chaque année (3).

12. *Julienne*, *Juliana*, doyenne, est nommée dans la composition intervenue, en novembre 1230, entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, au sujet des dîmes de la paroisse de Marche-lez-Ecaussines (4). On peut l'identifier avec Julienne de Buxeriis ou de Bruxeins, qui est mentionnée à l'obituaire à la date du 30 janvier avec le titre de doyenne (5). Julienne de Boussières *(Juliana de Buxeriis)* était chanoinesse déjà au 4 mars 1220 (6).

13. *Péronne*, doyenne, prononça, le 5 décembre 1239, avec Nicolas, archidiacre de Cambrai à Valenciennes et prévôt du chapitre, Simon, chanoine de Cambrai, Deuamie, chanoinesse, une sentence arbitrale sur le différend existant

(1) E. Matthieu, *L'avouerie de Mons*, p. 48.

(2) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, pp. 130, 146, 153, 156, 157, 158. — E. Matthieu, *La prévôté des églises de Mons*, p. 20. — Archives du Nord, à Lille, fonds de l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, charte de septembre 1219.

(3) Obituaires du chapitre.

(4) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 166.

(5) Obituaires du chapitre.

(6) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 130.

entre le chapitre et le maire de Castres (1). Avec Jean, doyen du chapitre de Saint-Germain, elle attesta, le 25 mars 1242, que la chanoinesse Deuamie *(Deiamica)* avait renoncé à toute prétention sur une partie de bois sise à Hautecroix, légitimement acquise par l'abbaye de Ninove (2). L'obituaire du chapitre, à la date du 17 novembre, rappelle la mémoire de Pétronille de Quarceto, doyenne et chanoinesse (3). Il ne nous paraît pas douteux que cet obit ne s'applique à la doyenne Péronne.

14. *Julienne*, doyenne, est connue par trois actes des années 1245, 1248 et 1251. Elle prit part, en juillet 1245, à l'ordonnance arrêtée par le chapitre pour la perception de ses revenus et la tenue de quatre assemblées générales chaque année (4). Elle intervint avec le chapitre, le 6 juin 1248 et le 16 octobre 1251, au règlement fait par lui avec l'abbaye de Saint-Ghislain, Jean de Havré, maire de Quaregnon, Baudouin de Henin, seigneur de Boussu, Jean d'Ierpent, Jean le Cornu du Fontenich et Baudouin de Dour, chevaliers, pour l'exploitation des houillères dans leurs seigneuries (5).

15. *Ida*, doyenne, est mentionnée dans l'acte par lequel le chapitre autorisait, le 18 novembre 1252, les frères de l'ordre du Val des Ecoliers, à construire un monastère à

(1) L. Devillers, *Chartes...* t. I, p. 182.

(2) De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 885.

(3) Obituaires du chapitre.

(4) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 211.

(5) *Ibid.*, t. I, pp. 232, 259. — G. Decamps, *Mémoire hist. sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons*, t. I, p. 390. — Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 107.

Mons (1). Elle reconnaît avec le chapitre, le 3 avril 1253, devoir une rente annuelle viagère à Engelbert, curé de Herffelinghen (2).

16. *Hermine* ou *Ermine de Haironfontaine* est la doyenne qui a laissé le plus de souvenirs, car son nom se rencontre dans une vingtaine de documents, de 1264 à 1290. Le plus ancien est un acte du 15 mars 1264 (1263 v. st.), par lequel Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, Guillaume, prévôt, et Ermine, doyenne, et tout le chapitre de Sainte-Waudru ainsi que Lyon, chevalier, châtelain de Bruxelles, règlent leurs droits sur des rentes grévant 60 bonniers de pâturages situés à Hal (3).

Cette doyenne fit, en février 1267 et le 30 novembre 1277, donation de rentes au profit de la commune aumône des pauvres et de l'hôpital de Cantimpré (4). Elle fonda en l'église de Sainte-Waudru, au lieu dit le Charnier, une chapellenie pour laquelle elle céda au chapitre, six bonniers de terre sis à Houdeng-Gœgnies, un bonnier de bois près du bois du Sart, cinq journels trente-deux verges de terre à Erbisœul, six bonniers de terre à Braine-le-Comte et plusieurs rentes; cette fondation fut confirmée, en mai 1278, par la comtesse Marguerite (5).

Le comte Jean d'Avesnes manda, le 24 septembre 1280, aux échevins de Mons de payer à la doyenne de Sainte-

(1) L. Devillers, *Chartes..*, t. I, p. 263.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 270.

(3) Archives générales du Royaume, à Bruxelles, « Plusieurs vieze privileges donnés par les comtes de Haynnau aux bourgeois de la ville de Hal », f° iiii-v v°. Cartulaires et ms. Voir annexe II.

(4) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, pp. 305, 356.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 359.

Waudru la somme de soixante livres tournois, sur ce qu'ils lui devaient pour sa chevalerie (1).

La doyenne Ermine effectua, le 21 décembre 1283, un versement de 63 sous 3 deniers pour la croisade projetée (2).

Elle fit une donation, en avril 1290, à l'abbaye de la Barre, située au faubourg de Château-Thierry, de tout ce qui lui appartenait aux Crouttes-sous-Muret, diocèse de Soissons (3).

Dans un acte de 1291, demoiselle Ermine de Haironfontaine est qualifiée de « jadis doyene » (4). Elle décéda avant le 12 juillet 1294, car à cette date sa prébende fut conférée à Isabelle d'Escleyde (5). L'obit qu'elle avait fondé en l'église collégiale était célébré le 9 juillet (6).

Cette doyenne aimait les arts et se plut à encourager les lettres, car elle fit venir à Mons, en 1269, l'habile copiste anglais Jean de Salisbury pour transcrire un lectionnaire et des vies de saints, dans un splendide manuscrit gothique enrichi de belles initiales, d'arabesques et d'une miniature richement exécutée en diverses couleurs.

Jean de Salisbury était également versificateur et il inscrivit dans son manuscrit un poème rappelant le nom de cette doyenne:

Jou Jehans, d'Engleterre nez,
D'escrire bien me suis penez
Et plus vrai ke je peu, c'est livre
Del quel bien et biel me délivre
Par enviers la doienne Hermine (7).

(1) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 369.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 396.
(3) *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XX, p. 655.
(4) L. Devillers. *Chartes...*, t. I, p. 438.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 452.
(6) Obituaires du chapitre. Archives de l'Etat, à Mons.
(7) F. Hachez, *Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine en*

17. *Jeanne de Montigni* est citée comme doyenne, dans un compte de la trésorerie de 1297 (1). Elle possédait déjà un canonicat en 1283, alors qu'elle souscrivit pour la croisade projetée, 63 sous 3 deniers (2). Son nom se retrouve encore, comme chanoinesse, dans une charte du 8 janvier 1288 (3).

18. *Alix de Rassenghien* avait obtenu une prébende déjà en 1283, puisqu'elle versa pour la croisade projetée une part de 63 sous et 3 deniers (4). Elle est qualifiée de doyenne dans des chartes du 1r et 7 avril 1297 et du 14 et 16 mars 1300 (5). Son nom est repris à l'obituaire au 16 février (6).

19. *Ide de Familleureux* était la nièce de la doyenne Ermine de Haironfontaine et possédait déjà un canonicat en août 1266 (7), aussi participa-t-elle, en 1283, au versement de 63 sous 3 deniers pour la croisade projetée (8). Elle intervint comme doyenne, dès le 14 août 1301 (9), et est mentionnée avec ce titre le 9 avril 1305 et 27 juin 1307 (10). On conserve

1269. — Le même, *Le lectionnaire manuscrit de la doyenne Hermine. Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XXIV, pp. 139-142, et t. XXV, p. 489-490.

(1) « Item, pris à me dame le doyène de Montigni xiii l. et demie de chire ». — Compte de la trésorerie commencé le 1r octobre 1297. Chapitre de Sainte-Waudru, comptes en rouleau. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) L. Devillers, *Chartes*..., t. I, p. 397.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 422.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 397.

(5) *Ibid.*, t. I, pp. 466, 499, 500.

(6) Obituaires du chapitre. Archives de l'Etat, à Mons.

(7) L. Devillers, *Chartes*..., t. I, p. 303.

(8) *Ibid.*, t. I, p. 397.

(9) *Ibid.*, t. I, p. 511.

(10) *Ibid.*, t. I, pp. 533, 554.

un compte en rouleau du commun rendu par elle et la chanoinesse de Ladeuze, à dater du 1r octobre 1301 (1). L'obit célébré à sa mémoire était fixé au 31 août (2).

20. *Clémence de Hallut* qui se trouve déjà citée, le 21 décembre 1283, au nombre des chanoinesses contribuant pour 63 sous 3 deniers à la croisade projetée (3) et qui apparaît avec cette qualité dans des actes de 1288, 1294, 1297, avril et mai 1307 (4) était doyenne dès 1308; un compte des prébendes, finissant le 24 juin 1310, va « iusques à trespas de me dame le doyène de Hallut » (5). Par actes des mois d'avril et mai 1307, elle fonda un obit annuel pour le repos de son âme qui se chantait le 10 janvier (6).

21. *Elisabeth de Tupegny* ou *de Tupigni* était déjà chanoinesse en 1283, puisqu'elle acquitta la taxe de 63 sous 3 deniers pour la croisade projetée (7) et figure dans des actes de 1300 à 1316 avec ce titre (8). Deux chartes du 2 juillet 1322 la qualifient de doyenne (9). Un compte du 1er octobre 1328 au 1er octobre 1329 rappelle qu'un drap d'or fut mis sur son cercueil (10), ce qui permet de fixer

(1) Fonds du chapitre de Sainte-Waudru. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) Obituaires du chapitre.

(3) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 397.

(4) *Ibid.*, t. I, pp. 422, 450, 467, 549 à 551.

(5) Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, compte en rouleau.

(6) Obituaires du chapitre.

(7) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 396.

(8) *Ibid.*, t. I, pp. 499, 500, 533, 580, 610.

(9) *Ibid.*, t. II, pp. 32, 34.

(10) Compte en rouleau, chapitre de Sainte-Waudru. Archives de l'Etat, à Mons.

l'époque de son décès entre ces dates. Son obit était célébré en l'église collégiale au 29 novembre (1); on peut en conclure qu'elle mourut le 29 novembre 1328.

Elisabeth de Tupigni fit don au chapitre de deux bréviaires qui étaient sans doute des manuscrits de valeur, à en juger par les résolutions prises à leur sujet (2).

22. *Mathilde* ou *Mehaut d'Audenarde*, chanoinesse et doyenne, déclarait le 3 septembre 1330, avoir acheté moyennant un cens annuel de cent sous blancs, la maison que Gilles Povrelet, chevalier, donna au béguinage de la paroisse de Saint-Germain (3). C'est le seul titre qui la concerne qu'on ait conservé. Elle mourut en 1332, sans doute le 14 août, jour où se célébrait son obit; le compte du chapitre du 1er octobre 1331 au 1er octobre 1332 signale la présence à ses funérailles de l'abbé de Saint-Ghislain et de chanoines de Saint-Vincent de Soignies (4).

Des comptes de 1307-1308 et de 1325, font mention de « me dame le doyene d'Audenarde » (5). Nous ne connaissons pas d'autre chanoinesse de ce nom. Mathilde aurait-elle été doyenne une première fois en 1307, ce qui prouverait que cette dignité n'était pas conférée à vie mais à temps? Fut-elle doyenne dès 1325? Les souvenirs à son sujet sont trop laconiques pour l'établir.

---

(1) Obituaires du chapitre.

(2) L. Devillers, *Chartes...*, t. II, p. 399.

(3) L. Devillers, *Chartes...*, t. II, p. 87. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XV, p. 423.

(4) « A mons. l'abet de Saint-Gillain à le fosse me dame le doiène iiii los de v s. « As canones de Soignies à le fosse me dame le doiène, iiii los de vi s. » Compte du chapitre du 1er octobre 1331 au 1er octobre 1332.

(5) Comptes en rouleau.

§ 3. — La suppression

Après la mort de la doyenne Mathilde d'Audenarde, une convocation fut envoyée « pour faire doyène » (1). La chanoinesse qui fut appelée à la remplacer ne nous est pas connue, aucun acte ne mentionne son nom. C'est, il est vrai, la période où s'introduit dans la suscription des actes émanant du chapitre la substitution d'une formule impersonnelle: « nobles piersonnes et discrettes li capitles de l'église medame Sainte Waudrut » ou « nous les personnes dou capitles... » à celle longtemps en usage où le prévôt et la doyenne étaient nominalement désignés; la mention de la prévôte disparait après 1322; l'indication de la doyenne subsiste dans la suscription des actes de 1324 à 1332 (2). Le compte du chapitre du 1er octobre 1334 au 30 septembre 1335 accuse encore le paiement pour les 31 chapons « au doyame », mais le comptable ne désigne pas autrement la doyenne. Le compte suivant de 1335-1336 porte le chiffre de 60 sous attribué à « le prévosté et la doyaume » lors de la réception à un canonicat d'Ermenghart de l'Escleide.

C'est la dernière mention de la doyenne. Au compte de 1341-1342 aucune allocation n'est attribuée à la doyenne. On ne possède plus les comptes intermédiaires entre 1336 et 1341. La dignité décanale fut par conséquent abolie avant le 1er octobre 1341.

Dans quelles conditions et pour quelles raisons fut effectuée une modification aussi notable dans le régime interne

(1) Compte du chapitre de 1331 à 1332, en rouleau.

(2) Voir L. Devillers, *Chartes...*, t. I, aux dates citées. — E. Matthieu. *La prévôté des églises de Mons*, p. 49.

d'un chapitre où les traditions et les usages étaient maintenus avec une rare sollicitude? Le fait de l'abolition de la charge est attesté par la suppression à dater de 1334 de la mention de la doyenne dans la suscription des chartes et par la disparition de toute allocation aux comptes après 1336. Mais la cause de semblable mesure n'est signalée nulle part.

La doyenne, comme nous pensons l'avoir établi, était choisie par les chanoinesses elles-mêmes, ce fut donc en en assemblée capitulaire que fut prise la décision de ne plus conférer cette dignité. Malheureusement, on ne retrouve plus les registres aux résolutions capitulaires antérieurs à 1415, en sorte que les motifs qui ont influencé alors les chanoinesses ne sont pas relatés. La décision ne fut pas soumise à l'approbation du comte abbé séculier, sinon on posséderait une charte de ratification. Il n'existait pas de règle obligeant le chapitre à notifier au gouvernement la nomination d'une nouvelle doyenne, il n'en était pas de même pour la charge de prévôt qui était à la nomination du souverain (1). La résolution des chanoinesses ne fut pas transmise au comte de Hainaut. Elle ne fut pas non plus prise comme décision temporaire, sinon on aurait conservé dans les comptes l'article de dépenses en indiquant que l'absence de titulaire n'avait pas donné sujet de l'acquitter.

A défaut de document motivant l'abolition de la dignité décanale, il convient d'en chercher les causes en étudiant la situation du chapitre au moment où fut prise cette résolution. Un coup d'œil rapide sur les transformations apportées à la constitution interne de l'institution fondée par

(1) Conseil d'Etat, carton 22. Archives générales du royaume, à Bruxelles — E. Matthieu, *La prévôté des églises de Mons*, p. 151.

sainte Waudru, nous amènera, autant que le permet la rareté des documents, à en suivre les différentes étapes.

A l'origine, ce fut un monastère humble et austère, soumis à la règle de saint Benoit, assisté et guidé par des moines du même ordre. Plus tard, un collège d'ecclésiastiques, organisé en chapitre sous le patronage de saint Germain, supplante les moines bénédictins qui finissent en 1084, au temps de la comtesse Richilde, par émigrer à quelques lieues de Mons, au village de Saint-Denis en Broqueroie, ne gardant de leur influence primitive sur le monastère de Sainte-Waudru que la prérogative d'y officier pontificalement aux grandes solennités, à titre de chapelains (1).

D'après les constitutions bénédictines, l'abbesse possédait une autorité considérable sur sa communauté, autorité qui était quelque peu tempérée par le chapitre des moniales. Dans la pratique journalière, le pouvoir de l'abbesse restait presqu'absolue et il fallait des actes excessifs pour que le chapitre s'insurge contre ses prescriptions.

Une partie des revenus du monastère était réservée à cette dignitaire et formait la mense abbatiale. Son importance à Mons était suffisamment grande pour exciter la convoitise du comte de Hainaut. Pour se la faire concéder, il s'attribua, à lui et à ses successeurs, l'abbatiat de Sainte-Waudru dans des circonstances trop mal définies pour les examiner dans cette étude.

Les moniales durent sans doute déplorer cette mainmise sur leur supérieure; elles se soumirent, mais y trouvèrent bientôt une double satisfaction : celle de l'amour propre en ce que la dignité abbatiale était occupée par le souverain même du pays et celle de n'être plus gouvernées par

(1) L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes...*, t. IV, pp. 501-502.

une des leurs qui, à chaque instant, pouvait venir leur imposer des prescriptions et des ordres. Aussi furent-elles très condescendantes vis-à-vis de leur abbé séculier pour le règlement de la mense abbatiale.

Ce transfert de la charge abbatiale au comte de Hainaut fut, peut-être, une des causes déterminantes des modifications introduites ultérieurement dans leurs règles. L'abbé séculier avait d'autres soucis que de venir s'immiscer dans la direction religieuse de moniales et de s'intéresser à leur avancement dans la vie intérieure. De là, ces moniales acquirent plus de latitude et l'autorité du chapitre s'en accrut notablement.

Sans doute, la prévôté et la doyenne avaient, soit par délégation du comte abbé, soit par la force des choses, pu obtenir un accroissement d'attributions, mais incontestablement, elles n'étaient pas parvenues à acquérir le prestige d'autorité d'une abbesse; elles n'étaient pas les chefs de la communauté.

A la règle primitive de saint Benoît, les religieuses montoises substituent celle de saint Augustin, pour finir par devenir des *sanctimoniales*, des *canonice*.

La suppression de la dignité décanale se produisit comme une conséquence rationnelle de la sécularisation des moniales de Sainte-Waudru. Au nombre des prescriptions essentielles et primordiales de toutes les règles monastiques figure en première ligne l'obéissance aux supérieurs; les religieux s'y engageaient même par un vœu solennel, car le renoncement à toute volonté propre était un des sacrifices qu'ils offraient à Dieu, ils se soumettaient entièrement à lui avec la résolution d'être conduits par lui dans leurs moindres actions; les supérieurs exerçaient son autorité et l'obéissance à leurs commandements devenait un des éléments de la perfection.

Par la sécularisation, l'institution s'était profondément

transformée; si l'ossature de la règle primitive avait été conservée dans les dignitaires préposés à son gouvernement, la disparition des vœux avait enlevé aux prescriptions de l'obéissance leur caractère sacré. L'autorité appartenait d'ailleurs au chapitre, comme le reconnait le comte de Hainaut, Guillaume Ier, dans un acte du 8 octobre 1328, le chapitre était « souverains de toutes les piersonnes del église quelles que elles soient » (1); le gouvernement s'exerçait par des réunions capitulaires périodiques auxquelles prenaient part les chanoinesses, les chanoines, voire même des conseillers ou officiers.

De cette situation, il résultait logiquement que l'autorité appartenant au corps entier, le prévôt comme la doyenne, n'étaient plus que des directeurs chargés de l'administration de la communauté et de l'exécution des résolutions capitulaires.

La dignité prévôtale, conférée par le comte de Hainaut, finit vers le milieu ou le dernier tiers du XIIe siècle, par être attribuée à un clerc. Le motif est donné par Gislebert, qui fut investi de cette charge. Une conséquence de cette collation de la prévôté à un ecclésiastique, fut de relâcher les liens qu'une vie commune amène entre le supérieur et les personnes soumises à son autorité. Un supérieur qui n'a pas de relations fréquentes et presque journalières avec ses subordonnés perd de son influence. Tel fut le cas pour le prévôt qui, à raison de sa position plus honorifique que lucrative, cumulait sa charge avec d'autres prébendes et n'était pas tenu de résider à Mons.

La nomination faite, en 1318, par le comte Guillaume Ier, de la chanoinesse Isabelle de l'Escleyde, aux fonctions de

(1) L. DEVILLERS, *Chartes...*, t. II, p. 62.

prévôte, ne tarda pas à amener un conflit; ce fait s'explique. La chanoinesse prévôte, vivant de la vie de ses compagnes, voulut exercer une autorité effective et permanente et revendiquer des droits et des prérogatives spéciales. Ses prétentions déplurent aux autres chanoinesses, déjà accoutumées à ne rencontrer chez leur prévôt qu'un dignitaire peu encombrant, à qui on accordait d'honorifiques hommages.

Comme nous l'avons exposé ailleurs, le conflit soulevé par Isabelle de l'Escleyde se termina par une sentence du comte Guillaume Ier, du 8 octobre 1328 (1). et sans doute une promesse de ne plus confier la dignité prévôtale à une chanoinesse.

Les doyennes qui vivaient au milieu des chanoinesses et de la même vie, eurent assez de tact et d'intelligence pour ne pas imposer leur autorité d'une manière rigoureuse, ni chercher à l'accroître. Toutefois, l'exemple d'Isabelle de l'Escleyde dût susciter des méfiances parmi les chanoinesses; elles les manifestèrent, dans leur formulaire diplomatique, en supprimant, dès 1322, la mention de la prévôte dans la suscription de leurs actes, et bientôt après, en 1332, de la doyenne; elles ne voulurent pas en laissant subsister son nom seul en tête de leurs diplômes donner la pensée qu'elle était leur principale supérieure; une titulaire n'aurait-elle pas pu un jour en tirer argument pour s'arroger des droits?

A la mort de la doyenne, entre 1336 et 1341, on s'abstint de désigner une chanoinesse pour remplir la charge. Isabelle de l'Escleyde vivait encore; les chanoinesses, appréhendant qu'en élevant l'une d'elles à la dignité décanale, elle aurait pu tenter de s'arroger une plus grande

(1) Voir notre mémoire: *La prévôté des églises de Mons*, pp. 43-46.

autorité, elles ne firent pas de nomination, évitant par là de conférer à l'une d'elles une charge, lui donnant pouvoir sur les autres.

Ainsi s'accomplit sans bruit, pacifiquement, la suppression de la dignité décanale et sans que le comte de Hainaut, bien qu'abbé du chapitre, ait jugé opportun d'intervenir.

---

§ 4. — Les quatre ainées

La résolution prise par les chanoinesses de ne pas remplacer leur doyenne, les mit dans la nécessité de se concerter sur la manière de faire exercer ses fonctions. Les assemblées capitulaires qui se tenaient régulièrement trois ou quatre fois par an, ne pouvaient, en effet, assumer la direction journalière de la communauté. Il était indispensable de maintenir une autorité efficace et vivante pour assurer l'exécution des statuts, régler les détails de la célébration des offices et d'autres questions immédiates d'importance secondaire.

Nous ne possédons aucun texte rappelant de quelle manière le chapitre pourvut au remplacement de la doyenne, mais, à en juger par la pratique suivie postérieurement, il est permis d'affirmer que les chanoinesses attribuèrent aux plus âgées ou aux plus anciennes d'entre elles l'autorité et les droits exercés antérieurement par la doyenne. Cette résolution fut-elle adoptée à titre provisoire d'abord, ou bien comme disposition réglementaire? Nous présumons plutôt que, ne jugeant pas à propos de faire sanctionner par le comte abbé leur décision de ne plus élire de doyenne, les chanoinesses auront d'abord

laissé à la plus ancienne la tâche d'exercer ses fonctions; l'aînée se sera fait assister de plusieurs autres et, peu à peu, le chapitre aura fini par préciser le nouvel ordre de choses en confiant l'autorité interne aux quatre ainées.

L'intervention des aînées dans la direction du chapitre ne constituait pas, d'ailleurs, une innovation absolue, car dans la charte par laquelle Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirmait, en mai 1278, la fondation faite en l'église de Sainte-Waudru, par Ermine de Haironfontaine, doyenne du chapitre, d'une chapellenie au lieu dit le Charnier, il est stipulé que le chapelain devait coucher (gésir) chaque nuit dans la chambre devant la trésorerie; on ajoute que « s'il estoit de tel vie c'on tenist qui ne fust honeste, li doiene del église et les ainnées i feroient gésir autre pour le devant dit capelain » (1).

Cette condition marque bien que, déjà dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les chanoinesses aînées jouissaient, avec la doyenne, d'une part d'autorité. On conçoit que la doyenne ayant disparu, les aînées se trouvèrent naturellement investies de la direction du chapitre.

Dans la suite, on jugea nécessaire de fixer un nombre pour ce collège de supérieures et on s'arrêta au chiffre de quatre. Le compte général de 1492-1493 mentionne : « Mesdemoiselles les quatre aisnées de l'église » (2).

Le fait de la suppression de la dignité décanale et de l'attribution aux quatre aînées de la direction et de l'admi-

(1) L. DEVILLERS, *Chartes...*, t. I, p. 360.

(2) Archives de l'Etat, à Mons. Le receveur déclare avoir délivré, le 28 mars 1493, « aux demoiselles les quattre aisnées de lad. église cinq aunes de drap brun gris de Gand, pour la grande livrée pour par elles le distribuer où leur plaisir seroit. »

nistration du chapitre fut seulement sanctionné en 1546, par les lettres de l'empereur Charles-Quint, du 11 septembre, confirmant un règlement arrêté en assemblée capitulaire, le 3 août 1545, sur les absences. Ce règlement mentionnait expressément « les quattre aisnées représentans chappitre ». [1]

Les statuts adoptés en séance capitulaire du 13 septembre 1617 et homologués le 27 du même mois, par les archiducs Albert et Isabelle, précisent les attributions des quatre aînées, surtout à l'égard des autres chanoinesses. Le souverain y reconnait explicitement l'autorité de ces aînées « représentans chapitre ».

Ces statuts prescrivaient aux quatre aînées de surveiller «les habillemens d'église» et la toilette des chanoinesses pour en retrancher les superfluités d'ornementation et en conserver le caractère religieux. Elles avaient à faire des ordonnances pour l'habillement à porter en ville ou au dehors.

Les absences étaient subordonnées à leur consentement. Une chanoinesse ne pouvait se mettre en ménage sans leur assentiment.

Si une demoiselle était intéressée par les quatre aînées, aucune ne pouvait se joindre à elle, à moins de se trouver dans le même cas, sous peine de correction arbitraire à la discrétion des aînées.

Il est recommandé aux aînées, tout en usant de leur autorité pour le bien de l'église, de prendre l'avis des demoiselles venant après elles en ordre d'ancienneté et même dans les questions importantes de convoquer capitulairement les chanoinesses [2].

(1) L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes...*, t. IV, pp. 78-80 et 84-86.

(2) *Ibid.*, t. IV, pp. 395-400.

Les statuts sont muets sur la manière dont se réglait la désignation des quatre aînées. D'après la pratique, le rang des chanoinesses se déterminait par la date de leur réception. Ce système évitait toute cause de conflit.

Une dérogation fut apportée à la règle traditionnellement suivie, par une résolution capitulaire du 19 avril 1790; il fut statué que deux proches parentes jusqu'aux cousines germaines inclusivement, ne pourraient siéger ensemble dans les réunions des quatre aînées (1).

Ce système d'administration, instauré dès le xve siècle, si pas peu après la suppression de la dignité décanale, reconnu par l'empereur Charles-Quint et les archiducs Albert et Isabelle, se maintint jusqu'à la disparition du chapitre, sauf pendant une période de quatre à cinq ans, de 1786 à 1789.

Le règlement que l'empereur Joseph II avait imposé aux chapitres de chanoinesses des Pays-Bas, sous la date du 22 avril 1786, décrété définitivement le 12 juin suivant, décidait qu'il serait choisi dans les chapitres sans abbesse, quatre doyennes pour la direction commune des affaires. A la différence des quatre aînées que leur ancienneté désignait de droit, ces quatre doyennes étaient choisies par les suffrages des chanoinesses donnés par billets cachetés à un commissaire du Gouvernement.

Cette innovation que, nonobstant leurs représentations, les chanoinesses de Sainte-Waudru durent subir, ne se prolongea guère, car la Révolution qui enleva à l'empereur novateur, la possession des provinces belges, fit abolir si non expressément, au moins en fait, le règlement de 1786 (2).

(1) L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes..*, t. IV, p. 741 note.

(2) La mise à exécution de ce règlement au chapitre de Sainte-Waudru,

Dès 1790, les titres de doyennes sont abandonnés et les quatre aînées se trouvent remises en possession de l'administration du chapitre.

Le pouvoir des quatre aînées s'exerçait collectivement sans qu'il existât statutairement une prérogative ou une attribution distincte pour la première aînée. Nécessairement il se présenta en fait des circonstances urgentes et imprévues où cette dernière eut à prendre seule des décisions. A certaines périodes, lorsque la chanoinesse aînée occupait ce rang depuis un bon nombre d'années, elle avait acquis un prestige et une influence qui lui valait, vis-à-vis des autres, une autorité prépondérante qui était acceptée par déférence.

Un conflit s'éleva, en 1650, entre la première aînée et les autres, par le fait que la chanoinesse de Wignacourt [1] avait seule accordé à la confrérie de Saint-Paul de faire célébrer une messe solennelle en l'église collégiale et d'y faire prêcher un père Récollet, le jour de la conversion de saint Paul, 25 janvier. Une circonstance donnait à l'attitude de cette chanoinesse un caractère de gravité.

les représentations et les dissentiments qu'il souleva quant au choix des doyennes ont été exposés dans tous leurs détails par A. Carlot, *Le chapitre de Sainte Waudru et ses doyennes (1786-1789). Mélanges Godefroid Kurth.* Son travail très documenté raconte d'une manière intéressante cet épisode de l'existence éphémère de quatre doyennes.

(1) Walburge de Wignacourt, fille d'Antoine de Wignacourt, chevalier, seigneur d'Ourton, et d'Anne-Claire de Hornes, obtint par collation du cardinal Albert, archiduc d'Autriche, du 7 mai 1597, la prébende vacante par la mort d'Isabeau de Lalaing. Elle fut reçue au chapitre le 22 juin à l'âge de 8 ans et demi. Elle devint première aînée dès 1640 et mourut le 1er octobre 1668. L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes...*, t. IV, pp. 298, 543.

Les Récollets avaient été déboutés par la Cour de Hainaut, le 29 mai 1649, de leur prétention « d'estre déclarez prédicateurs ordinaires et nécessaires en l'église d'icelle sainte », l'arrêt décidait, en effet, qu'ils ne pourraient prêcher que du gré du chapitre.

La chanoinesse de Wignacourt ayant donné la permission de prêcher, à un récollet lorrain, les autres chanoinesses s'adressèrent à la Cour souveraine de Hainaut pour l'en empêcher. La Cour ayant prononcée cette interdiction et ordonné à la demoiselle de Wignacourt de se retirer, « elle dit franchement à l'huissier qui luy signifioit le commandement qu'elle n'y obéyroit.

» Sa relation veue, la Cour réitéra le 25 janvier 1650, le commandement, y adioutant commination de 500 florins d'amande, si elle l'excédoit et ne pourvoyoit à ce que le Père se retint de prescher.

» Mais elle et le Père ne s'en soucièrent et le père prescha sans que le sermon fut sonné comme de coutume, ni la bénédiction du presbtre officiant demandée.

» La Cour advertie de ce désordre, et scandal trop publicq ordonna d'en tenir bonnes et amples informations et sur le résultat d'icelles enjoingnit à l'advocat du Roy de prendre conclusion à l'encontre de ladite demoiselle de Vignacourt.

» Ce qu'il fit, concluant à ce que l'amende comminée fut décretée selon qu'elle a esté sur la veue des libel, response, replique, duplique, mais provisionelement seulement, admettant au principal les parties à vérifier.

» Cela se fit ainsi à cause que lad. demoiselle posoit en fait qu'elle n'avoit autre juge immédiat que S. M. et articuloit quelques moyens d'excuses de ses attentats.

» Et se voyant ainsi condennée quoy que par provision

seulement elle recourrut tout incontinent au Conseil privé pour y obtenir évocation du procès et cassation de la condamnation provisionnelle. »

Le Conseil privé accueillit cette requête et évoqua la cause, le 27 décembre 1652. La Cour de Hainaut se plaignit, dès le 15 janvier, de la fréquence des évocations faites pour des procès intentés devant elle et des empêchements à l'exécution de ses sentences interlocutoires ou définitives.

« Le mal est venu si avant, observe la Cour, que depuis peu d'années il y a quinze exemples de semblables poursuites...

« Il y a eu en la Cour à Mons différent meu entre les demoiselles de Sainte-Waudru d'une part et la demoiselle de Vignacourt, d'autre, pour quelque mise des comptes de leur églize qu'icelle demoiselle a tasché de faire évocquer. »

Finalement la Cour rappelle l'évocation obtenue par elle, le 27 décembre 1652, au sujet de ses prérogatives de première aînée. Elle proteste contre de semblables évocations et conclut en ces termes: « Le tout estant néantmoins contre les privilèges, chartes, franchises et libertez de ce pays, les manans duquel ont tousiours eu le droit de n'en estre tirez ni distraicts pour aucun cas de juridiction contentieuse entre parties. » Par les faits allégués contraires au privilège de la Cour « on le ronge si fort et se avant que pour le tourner bien tost à rien, si le remède ne s'y met. »

La Cour faisait remarquer qu'elle pouvait avec parfaite compétence prononcer sur le différend et même absoudre la demoiselle de Wignacourt, si elle se justifiait.

Le dossier concernant cette contestation n'ayant pas été conservé en entier, nous ne pouvons retrouver toutes les prérogatives que réclamait la chanoinesse de Wignacourt,

comme première ainée, ni les rétroactes qui justifiaient ses prétentions [1].

Dans un mémoire daté du 22 avril 1660 qui est joint au dossier de cette procédure, on allègue « que plusieurs personnes sont mortes des poquettes que la demoiselle de Wignacourt a refusé de les laisser inhumer à Sainte-Waudru.

« Il y a plus que la demoiselle de Gouvegnies, chanoinesse, estant décédée de la même maladie (de petittes poquettes), la dite demoiselle de Vignacourt n'avoit voulu accorder la sépulture en l'église, ne fut que le corps seroit mis en un cercueil de plomb, comme a aussy esté fait.

« ... Que si nonobstant ledit refus fondé sur les doléances des jeunes demoiselles chanoinesses iceluy n'a esté suivy les dites demoiselles (aînées) ont excédé leur debvoir et pouvoir par une animosité qu'elle portoit à ladite damoiselle, ayantes par ce moyen aventuré la vie des jeunes chanoinesses. »

La demoiselle de Wignacourt soutenait qu'en cas de décès par suite de maladie contagieuse, l'inhumation en l'église avait toujours été refusée.

Elle soutenait en outre que pour prêcher en la collégiale, l'autorisation de la première aînée suffisait et en son absence l'autorisation de celle qui la suit en ordre.

Le mémoire se terminait par la constatation que les trois autres ainées «n'ont advoué que ladite damoiselle de Wignacourt estoit en possession de quelques authorités qu'elles appellent menutez sans autrement s'expliquer » [2].

Les remontrances de la Cour de Hainaut avaient été très mal reçues en haut lieu. Une ordonnance de l'archiduc

(1) Conseil souverain de Hainaut, avis rendus n° 229. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) Chapitre de Sainte-Waudru, Procès n° 126. Archives de l'Etat, à Mons.

Léopold-Guillaume, du 28 septembre 1654, enjoignit à cette Cour « qu'incontinent après la réception de la présente vous ayez à faire tirer des liasses, livres et registres de votre Cour tant les minutes que doubles de vostre ditte lettre du 12 décembre 1653 et nous les envoyer. »

Le gouvernement déclarait la Cour incompétente dans cette contestation à raison que « le Roi, étant abbé séculier, il n'y a aultre juge quy en peult cognoistre. »

Le Conseil privé avait prescrit le même jour aux chanoinesses aînées de comparaître devant Jean le Roy, doyen de l'église métropolitaine de Malines dans le but de les amener à s'accorder sur un règlement (1).

La comparution n'ayant pu amener d'arrangement, le différend fut tranché par un décret rendu au nom du Roi, au Conseil privé, le 4 juillet 1665, déclarant « que la sentence rendue, la veille de la procession dudit Mons 1649, entre les Frères Récollettes, et le chapitre de laditte église de Sainte-Wauldrud, mentionnée en laditte requeste du 24 janvier 1650, n'a peu empescher laditte demoiselle de Vignacourt, comme première aisnée dudit chapitre, d'accorder à la Confrérie de Sainct-Paul de faire célébrer une messe solennele en ladite église et y faire prescher par un père Recollect le jour de la Conversion dudit sainct Paul 1650, ainsi qu'elle a fait, mais ne pourra icelle première aisnée estant préadvertie par ledit chapitre ou les trois autres aisnées d'icelle église de ne donner semblable permission soit à quelque prebtre séculier ou religieux, pour des raisons qui les pourroient à ce mouvoir, de son authorité particulière et contre le gré et défense dudit chapitre ou desdites trois autres aisnées, accorder icelle permission, ains

(1) Conseil privé sous le gouvernement espagnol, cartons 1147 et 1148. Archives gén. du Royaume, à Bruxelles.

debvra entrer en conférence avec lesdites autres aisnées, et examiner de part et d'autre les raisons qu'il y a pour accorder ou refuser la permission qui se demande. Et ne pouvant laditte première aisnée attirer une des trois autres aisnées à son party, elle se debvra conformer à la pluralité desdittes quatre aisnées, qui représentent ledit chapitre, lequel demeure supérieur de laditte première aisnée, ainsi que de toutes les autres chanoinesses en particulier; parmy quoy vient à cesser l'amende de 500 florins comminée par appostille de ceux de laditte cour à Mons, le 25 de janvier 1650, et depuis décrétée à la charge de laditte damoiselle de Vignacourt ». (1)

Ce décret trahit l'embarras qu'éprouvait le Conseil privé ne voulant pas blâmer l'attitude de la chanoinesse de Wignacourt surtout pour un fait remontant à quinze années et d'un autre côté reconnaissant les droits des quatre ainées. Les prérogatives réservées à la première ainée étaient donc très réduites; les permissions qu'elles accordaient étaient fondées sur l'assentiment présumé des autres et à la moindre opposition elle devait les consulter et se soumettre à l'avis de la majorité. En cas de parité de voix, le décret lui reconnait voix prépondérante.

Les éléments que nous possédons sur ce débat donnent lieu de constater que les prérogatives de la première ainée étaient de minime importance; elles étaient en fait des marques d'honneur, de respect et de déférence accordées à celle qui, par son âge et son ancienneté, se trouvait placée au premier rang; c'était une présidente qui, en cas urgents, prenait sur elle d'octroyer des permissions en présumant l'assentiment des autres ainées.

(1) L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes..*, t. IV, pp. 528-529.

Chapitre II. — La Coustrie ou trésorerie

---

§ 1. — La charge

La troisième dignité du monastère de Sainte-Waudru, celle qui hiérarchiquement occupait le dernier rang, était la coustrie ou trésorerie. Elle existait dans l'organisation première de cette communauté religieuse et fut, comme les autres, conservée lors de la transformation en chapitre séculier.

Les comtes de Hainaut, depuis qu'ils se furent fait attribuer le titre d'abbés, se trouvèrent investis du droit de collation de la coustrie et il leur arriva, comme le rappelle Gislebert, de conférer cette charge « à des clercs comme pouvant plus convenablement circuler et voyager pour les intérêts d'un monastère si considérable (1). » De même que pour la prévôté, son choix était limité à un chanoine ou une chanoinesse de Sainte-Waudru.

Le coustre ou la coustresse était tenu de faire hommage au comte lors de son entrée en fonctions; cette pres-

(1) *Chronica Hannoniæ*, édit du Chasteler, p. 21 ; — édit. Vanderkindere, p. 27.

cription s'observait de longue date et fut maintenue par la comtesse Marguerite de Constantinople, dans un règlement de mai 1272. Cette souveraine y ajouta l'obligation de prêter serment personnellement de se conformer aux dispositions du règlement qu'elle avait arrêté.

Bien qu'appartenant déjà au chapitre, le chanoine ou la chanoinesse appelé à cette fonction, était reçu solennellement en assemblée capitulaire, y faisait acte de féauté et versait une offrande de 8 livres.

Les attributions dévolues à cette dignité sont précisées par Gislebert, qui les remplit pendant une vingtaine d'années ; la coustre ou le coustre était choisi « pour la garde des choses saintes, du trésor, des autres ornements de l'église, pour la protection des serviteurs et des servantes, pour le luminaire, la sonnerie et maints autres objets à la charge de cet office » (1).

L. Devillers en conclut que la conservation des chartes et des archives lui était également confiée (2).

En raison de sa fonction, le coustre percevait une part d'émoluments dans les droits de meilleur catel, des cens, des cauwages, des dîmes de prés. Cette situation suscita entre le chapitre et les coustres des contestations non pas isolées, mais fréquentes. Voulant y obvier, la comtesse Marguerite de Constantinople, par lettre du mois de mai 1272, statua sur les difficultés soulevées de la manière suivante.

Désormais, les coustres ne recueilleront plus aucune part dans les émoluments ou droits attribués au chapitre. L'entièreté reviendra au chapitre. Quant aux coustres, ils recevront trente-cinq livres de blanc tous les ans, à payer

(1) *Chronica Hannoniæ*, édit. Vanderkindere, p. 27.

(2) *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*, t. I, p. XXXII.

par le chapitre en trois fois aux époques auxquelles on est accoutumé d'acquitter les prébendes et les revenus, selon les usages de l'église: dans l'octave de la fête de la Purification de la Sainte Vierge, le chapitre payera au coustre, à titre de sa charge, la somme de 11 livres 30 sous 4 deniers; la même somme, dans les huit jours du dimanche de *Reminiscere*, ainsi que dans l'octave de l'Assomption. Au cas où le chapitre serait en défaut d'effectuer ce paiement à la date fixée, la comtesse Marguerite veut qu'il soit compté au coustre trois sous par chaque jour de retard, en sus de la somme principale (1).

La trésorerie possédait des serfs et des serves. En vertu d'un accord conclu, en 1227, avec le comte, le chapitre et le coustre, le produit de ce qui était perçu sur leurs meubles, le meilleur catel ainsi que du droit de 12 deniers à la mort par homme et 6 par femme se partageait pour un tiers au comte et deux tiers à la trésorière (2). Désormais ces deux parts sont accordées à l'église.

L'ordonnance du mois de mai 1272 décida en outre que, lors des processions, le coustre, soit par lui-même, soit par un vicaire convenable, devra, au moyen d'une verge ou d'un bâton, écarter le peuple qui les suivra.

L'évêque de Cambrai, Nicolas, approuva cette ordonnance; le comte de Hainaut, Guillaume Ier, la ratifia le 1er février 1330 (3).

La mission donnée au coustre, d'assurer le maintien de

(1) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 329.

(2) *Ibid*, t. I, p. 133. — L. Verriest, *Polyptique du Chapitre de Sainte-Waudru* dans *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belg.* t. XXXVIII, p. 57.

(3) *Ibid*, t. II, pp. 75 et s.

l'ordre dans les processions, lui imposait une tâche notable étant donné l'ampleur de ces cortèges religieux et la longueur de l'itinéraire à parcourir. Le coustre devait nécessairement réclamer le concours d'aides. En reconnaissance de leur participation à faciliter la marche de la procession, à sa rentrée, la coustre leur offrait un dîner; les comptes des frais de la procession depuis 1409 rappellent qu'il était envoyé à la coustre deux lots de vin «ensi qu'il est d'usaige». En outre, on lui remettait deux pièces de chair de bœuf ou une poitrine de bœuf fraiche (1).

Pour écarter la foule, le coustre avait le droit, selon la sentence de la comtesse Marguerite, de se servir d'une verge ou d'un bâton. C'est dans ce but, croyons-nous, qu'en 1399-1400, il fut fait pour le chapitre, par l'orfèvre Gobiert Pierchon, un bâton d'argent qui fut décoré d'une «cappe» en drap, de bordures et d'un émail en argent (2).

---

(1) Comptes du chapitre.

(2) « A Gobiert Pierchon pour j baston d'argent que fait avoit à une cappé toutte nuefve dont me demiscille de Greis avoit donné le drap et li église avoit en le trésorie les bordures euvrée de broudure et ossi l'esmail d'argent doret, pesant ledit baston, parmi vii esterlins et demy pour le dekay, vii onchez xix estrelins et demy, au fuer de vii frans et i quart le marcq, vii frans v s. vi d.; item, pour or dont on le dora, j francq demy et demy quart, et pour le fachon doudit baston iiii frans, monte comptet le francq parmi che que le doret est à xxvii s. vi d. ledit francq et le remains à xxiiii s . . . . xv l. xiiii s. ii d. »

« A Ysabiel le machon, pour le fachon de ledite cappe estoffet, comptet à medemisele de Hoves. . . . . xx s. » — Chapitre de Sainte-Waudru, compte du 1er octobre 1399 au 30 septembre 1400.

§ 2. — Les titulaires

La liste des chanoinesses ou des chanoines investis des fonctions de coustre est fort incomplète, car leurs noms ne se rencontrent pas souvent dans les chartes du chapitre. Un seul acte de collation de cette charge a été conservé; il est du 9 mars 1305 et notifie au chapitre la nomination faite par le comte de Hainaut, Guillaume I^r^, en l'invitant de recevoir le nouveau titulaire avec les solennités requises et accoutumées et de lui faire jouir des avantages de sa charge [1].

Voici l'énumération de ces dignitaires :

1. *Mathilde*, Matildis, custos, intervint à l'acte de 1187, par lequel le chapitre règle les conditions que devra remplir l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx pour avoir la jouissance des biens que Renier le boucher jeune lui a laissés [2]. Nous croyons pouvoir identifier cette chanoinesse avec la chanoinesse Mathilde dont l'obituaire fait mention au 19 juillet [3].

2. *Gislebert*, le célèbre chroniqueur, déjà prévôt du chapitre de Saint-Germain depuis 1188, occupait la charge de coustre au chapitre de Sainte-Waudru, dès le mois de septembre 1190. Des actes de 1192 le qualifient de coustre et de chanoine. En 1195, Gislebert cumulait avec la fonction de coustre la vice-prévôté du chapitre de Sainte-Waudru; des documents de 1196 et 1197 lui donnent ces deux

(1) L. Devillers, *Chartes*..., t. I, p. 775.

(2) *Ibid*, t. I, p. 28-29.

(3) Obituaires du chapitre de Sainte-Waudru. Archives de l'Etat, à Mons.

titres; il est encore mentionné comme coustre, en 1201 et 1206. Dans notre mémoire sur la *Prévôté des églises de Mons*, nous avons constaté qu'il possédait la prévôté de Sainte-Waudru en 1214 ; son prédécesseur, Eustache, étant cité encore en 1209, Gislebert conserva indubitablement jusqu'à cette dernière date la cousterie (1).

3. Maître *Jean du Mont-Saint-Eloi*, clerc de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, était chanoine et avait obtenu d'elle la collation de la cousterie, déjà en 1263, car dans un acte du 11 janvier 1264 (n. st.), relatif à la vente de portions de moere à Assenede, il est qualifié de « custos montensis ». Ce même titre lui est encore attribué dans une charte de décembre de la même année, concernant une vente de 43 verges de moere à Capricke, dans quatre actes, des 8, 10 et 25 août 1265. La comtesse Marguerite ratifia le 8 mai, en août et le 22 septembre 1266, diverses ventes faites pour elle par « nostre chiers clers et foiables maistre Jehans dou Mont-Saint-Eloi. » Elle lui donna mandat, en 1267, pour faire mesurer quatre bonniers de moeres donnés aux Frères Prêcheurs de Lille. Sans doute, à la suite d'une contestation qu'il avait eue avec le chapitre, ce chanoine s'engageait, le 9 juin 1269, d'observer fidèlement l'ordonnance de la comtesse Marguerite pour tout ce qui concerne les biens qu'il avait, spécialement pour les oblations et autres profits qu'il recevait en l'église de Sainte-Waudru à titre de la cousterie. Il demandait à Dieu de lui conserver à elle le droit de cette trésorerie. Maître Jean de Saint-Eloi vivait encore en

(1) E. Matthieu, *La prévôté des églises de Mons*, pp. 19-20.— Voyez Gislebert, édit. Vanderkindere.

décembre 1270. Outre sa charge de coustre, un canonicat du chapitre de Saint-Vincent à Soignies lui avait été accordé. Un obit se disait à sa mémoire, le 29 mars (1).

4. *Marie de Salm*, de Saulmis, chanoinesse, avait été investie de la charge de coustre. Son mariage, antérieur au 9 mars 1305, lui fit perdre sa prébende ainsi que cette fonction (2). Nous n'avons pas rencontré d'autres indications à son sujet.

5. Maître *Guillaume Clauward*, Clawart, clerc du comte Guillaume Ir, chanoine, obtint de lui, par lettres datées de Mons, le 9 mars 1305, la collation de la cousterie. En avril 1307, ce comte le chargea avec Clay de Putthem, chevalier, de faire une enquête sur les femmes et les enfants des personnes accusées de s'être emparé du comte Florent, son cousin, ainsi que sur les fiefs et autres biens qu'elles possédaient. Maître Clauwart mourut en 1309, avant le 26 octobre, car à cette date, la prébende qu'il laissait vacante fut accordée à Rasse de Liedekerque (3).

6. *Jeanne d'Angheriel, d'Angriel* ou *d'Angheriaul*, chanoinesse dès 1283, car elle souscrivit, le 21 décembre de cette année, 63 sous 3 deniers pour une croisade projetée, avait été nommée, dès 1312, à la charge de coustre, comme l'attestent les comptes du chapitre. Elle l'occupa jusque vers la fin du mois de mars 1333 (4).

(1) Premier cartulaire de Flandre, fos 17 vo, 19 vo, 21-22, 23 vo, 27. Septième cartulaire, fo 21vo. Archives du Nord, à Lille. — L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 310. — A. Demeuldre, *Le chapitre de Saint-Vincent à Soignies*, p. 171.

(2) L. Devillers, *Chartes...*, t. I, p. 775.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 775. — BCRH, 2e série, t. IV, p. 67.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 397 — Comptes en rouleau du chapitre du 1er octobre 1312 à

7. *Yolende d'Antoing*, demoiselle de Bury, avait obtenu, en 1307, la collation d'un canonicat du comte Guillaume Ir ; elle avait été investie de l'office de la cousterie antérieurement au mois d'octobre 1334. Elle mourut en charge avant le 15 février 1361, car sa prébende fut alors conférée à Béatrix de Launois. Ses funérailles eurent lieu en l'église collégiale de Sainte-Waudru, en présence de Jacques Muevin, abbé de Saint-Martin de Tournai, de Jean Delmotte, abbé de Saint-Denis en Broqueroie et du chapitre de Soignies. Un obit était fondé pour elle et pour son frère Hugo de Bury, chevalier, le 13 juin, en l'église de Sainte-Waudru (1).

8. *Marguerite de Beaurieu*, chanoinesse déjà en 1359, fut mise en possession, en assemblée capitulaire, le 20 avril 1361, de la charge de coustre. Cette dignité lui fut conservée jusqu'à sa mort, survenue avant le 12 mars 1370. Ses obsèques eurent lieu en l'église collégiale, l'abbé d'Hautmont y assista. L'obit qu'elle avait fondé était déchargé le 7 septembre de chaque année (2).

1333. « A me demisielle d'Angeriel pour la cousterie, xxxvii l. x s. t. » Au compte du 1er octobre 1332 au 30 septembre 1333, on porte seulement : « A me demisielle d'Angheriel, pour ii paiemens de le cousterie, xxv l. t. »

(1) *Bulletins de la Commission royale d'hist.*, 2e série, t. IV, p. 75. — L. Devillers, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. II, p. 1.

« A me demiselle de Buri pour se cousterie... xxxvii l. x s. t. » — Compte en rouleau du chapitre du 1er octobre 1334 à 1335.

« As exécuteurs me demisielle de Bury pour draps et bougherans qui furent sur me demisielle, l mouton de Flandres, valant... lv. l. » Compte du chapitre du 1er octobre 1360 au 1er octobre 1361. Ce compte relate le présent de 4 lots de vin à chacun des abbés ainsi qu'au chapitre de Soignies. — Obituaires du chapitre.

(2) L. Devillers, *Chartes*..., t. II, p. 399, 426, 516, 536, 540, 542, 544. — Obituaires du chapitre. — « Rechut pour les bougherans, les draps d'or et linchuels que me demisielle de Biaurieu eut sur li le jour de son obsecque et par

9. *Jeanne d'Aisne* avait obtenu, le 10 septembre 1365, le canonicat que Béatrix, sa sœur, avait abandonné; le duc Albert de Bavière confirma cette collation par un nouvel acte le 14 décembre suivant; sa réception au chapitre eut lieu le 19 décembre. Le même Albert de Bavière la désigna, en 1370, pour succéder à Marguerite de Beaurieu dans la charge de coustre. Jeanne d'Aisne avait fait son testament en 1368 et y ajouta un codicille, le 9 août 1372. Elle décéda peu de jours après; à ses funérailles assistèrent les abbés de Saint-Denis en Broqueroie et d'Hautmont et trois chanoines de Soignies (1).

10. *Alix de Gommegnies* avait obtenu, le 7 février 1347, du comte Guillaume II, des lettres de nomination à une prébende. Albert, duc de Bavière, lui conféra, le 5 septembre 1372, la cousterie qu'elle conserva jusqu'à sa mort survenue entre le 1r octobre 1384 et le 1r juin 1385 (2).

grasce faite au capitle par le main de ses exécuteurs, xx doubles frans de Haynnau, vallent à xl s. le pièce... xl l. » — Compte du chapitre du 1er octobre 1370 au 1er octobre 1371.

(1) L. Devillers, *Chartes...*, t. II, p. 82, 84, 483, 526.

« A me demiselle d'Aisne, coustre de ledite église par le don que messire le dux Aubiers l'en fist par le trespas de me dite demiselle de Beaurieu, pour les ii paiemens dou terme de Oculi l'an lxix et del Ascension l'an lxx, paiet xxiiii l. vi s. viii d. blans, vallent . . . xxv l. t. » — Compte du chapitre du 1er octobre 1369 ou 1er octobre 1370.

« A mons. l'abbet de Saint-Denis, mons. l'abbé d'Omont et iii canones de Sougnies qui furent en l'église à l'obsecque me demiselle d'Aisne dont Dieux ait l'âme, mandet de par capitle pour solfyer, présenté à cascun iii los de vin nouviaul au fuer de iii s. iiii d. le lot, valent. xl s. » — Compte du chapitre du 1r octobre 1371 ou 1r octobre 1372.

(2) Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 237; — *Chartes*, t. II, p. 207.

11. *Jeanne de Lalaing*, fille de Nicolas III, sire de Lalaing, chevalier et d'Isabeau de Montigny, fut nommée le 15 février 1362, par le duc Albert de Bavière, à la prébende vacante par le décès de Gille de Recourt, elle fut reçue au chapitre le 12 août. Dés 1387, la cousterie lui avait été conférée. Son mariage, en 1396, antérieurement au 26 juillet, avec Pierre de Havesquerque, dit de Wisquette, chevalier, seigneur de Raisse et d'Ere, châtelain d'Orchies et de Bailleul, chambellan du roi de France et du duc d'Orléans, lui fit renoncer à son canonicat et à sa charge. Pierre de Havesquerque fut tué à Azincourt en 1415; Jeanne de Lalaing mourut le 28 avril 1426 et fut inhumée en l'église des Cordeliers à Tournai (1).

Lors de son mariage, cette chanoinesse avait donné au chapitre deux bâtons, l'un virelé d'argent, l'autre en balaine noire, qui lui servaient dans l'exercice de sa charge aux processions. Ces bâtons, mis en vente, furent achetés viagèrement en 1396, par la chanoinesse de la Marck, pour 6 francs (2).

12. *Isabelle de la Marck*, fille de sire Evrard, chevalier, et de Marie de Looz, fut nommée, le 20 mai 1375, par le duc Albert de Bavière, à la prébende attribuée à Yolende, sa sœur aînée, qui y avait renoncé en sa faveur; elle

(1) L. Devillers, *Chartes...*, t. II, p. 3; t. III, p. 65. — F. Brassart, *Le blason de Lalaing*, 1re p., p. 79.

(2) « De me demiselle de le Marque pour ii bastons, l'un virelet d'argent et l'autre de noire balaine, lequel avoient estet à me demiselle de Lalaing, coustre, se les donna quant elle se maria à l'église, se furent vendut à me dite demiselle le cours de se vie, vi francs valent à xxiiii s. le pièce . . . . vii l. iiii. s. — Compte du chapitre du 1r octobre 1395 au 30 septembre 1396.

fut reçue au chapitre, le 26 du même mois. Les fonctions de coustre lui avaient été accordées dès 1403 et même dès le départ de Jeanne de Lalaing, en 1396, puisqu'elle racheta, comme nous l'avons dit, les bâtons données au chapitre. Elle renonça à cette charge en mars 1451. Elle testa le 7 mars 1438 et le 4 mai 1441, et décéda le 14 juin 1452.

Sa pierre tombale portait, gravée sur une grande pierre, dans la muraille, près de la porte s'ouvrant sur la place du chapitre en l'église collégiale, l'inscription suivante:

CHI GIST YZABIELE DE[lle] MARKE
JADIS CANOINESSE ET COUSTRE
DE CHEANS QUI TRESPASSA LA
M IIII[c] ET LII LE XIIII[e] JOUR
DE JUING (1)

13. *Marie de Marbais* avait été reçue au chapitre, le 26 octobre 1416, à l'âge de 9 ans; elle fut investie de la cousterie par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le 23 mars 1451. Elle la conserva jusqu'à son décès, survenu en 1486, avant le 18 juillet. Son testament daté du 7 mars 1484, fut remplacé par un autre le 8 janvier 1485.

Sur son sceau, dont une empreinte en cire rouge est appendue à une acte du 30 juin 1452, figure un ange qui supporte un écu à la fasce surmontée de trois merlettes; de la légende subsistent ces mots: Marie de Marbais (2).

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t, II, pp. 235-236. — *Chartes...*, t. III, pp. 202, 216, 237, 260. — Baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la maison de la Marck*, p. 99. — Comptes de la procession de Mons; comptes du chapitre. — L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, n° 173 des épitaphes.

(2) L. DEVILLERS, *Chartes...*, t. III, pp. 90, 248, 259.

14. *Marguerite de Mastaing* avait été admise au chapitre le 19 août 1452, dans sa huitième année. en remplacement d'Elisabeth de Ghymes, décédée. Maximilien, roi des Romains, lui conféra, le 22 juillet 1486, la charge de coustre. Cette chanoinesse remplit cette fonction jusqu'à sa mort survenue en 1521, avant l'Ascension, 9 mai (¹).

15. *Yolende de Bréderode*, fille de Renault, chevalier, seigneur de Bréderode et de Yolande de Lalaing, fut pourvue du canonicat, vacant par le décès de Jacqueline de Lannoy, par lettres de Charles-le-Téméraire, du 27 septembre 1467. Sa réception au chapitre eut lieu le 15 août 1471, alors qu'elle avait 5 ans et 3 mois. La charge de coustre lui avait été conférée en 1521, à la suite du décès de Marguerite de Mastaing. Cette chanoinesse l'exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 20 juin 1525.

Sa tombe se trouvait en l'église de Sainte-Waudru, son effigie était taillée à demy bosse, sur marbre ; l'inscription portait :

Chy gist noble damoiselle. Madamoiselle
Yolant de Brederode. en son temps chanoinesse
de ceste église. qui trespassa l'an xvᶜxxv le XX
de juing. Pries Dieu pour s'âme.

(1) *Ibid.*, t. III, pp. 260, 638.

« De mademoiselle Marguerite de Mastaing, chanoinesse de lad. église, a esté receu pour le droix de la réception de l'office de cousterye de lad. église, à elle venant du don du Roy des Romains, après le trespas de feue damoiselle Marie de Marbaix, en son vivant aussi chanoinesse et coustre d'icelle église, receu est comme il est de coustume... viii l. » — Compte du chapitre du 24 juin 1486 au 24 juin 1487. — Registre aux résolutions capitulaires, n° 11.

Son testament fut fait le jour même de son décès (1).

16. *Jeanne de Praet*, fille de Louis, chevalier, seigneur de Praet et de la Woestine, et de Louise de la Gruthuise, avait été pourvue d'une prébende par Marie, duchesse de Bourgogne, le 12 mars 1477, en place de Marguerite de Montaigu, décédée. Elle n'avait que cinq ans lors de sa réception comme chanoinesse, le 14 août 1478. Un mandement du 24 juin 1525, lui avait conféré la cousterie, mais elle ne garda guère cette charge et la résigna dès le 9 décembre suivant. Jeanne de Praet mourut avant le 5 avril 1549 (2).

17. *Mathilde* ou *Mahaut d'Espagne*, fille de Philippe, seigneur d'Espagne et d'Anne de Grimberghe, obtint de Philippe, archiduc d'Autriche, le 23 janvier 1497, la prébende de chanoinesse que sa sœur Elisabeth avait résignée. Sa réception au chapitre eut lieu le 7 septembre 1498, alors qu'elle avait 5 ans et 9 mois. La cousterie lui fut conférée le 9 décembre 1525. Elle exerça la charge jusqu'à sa mort, survenue avant le 22 septembre 1554. Elle avait fait son testament le 17 avril 1532 (3).

Mathilde d'Espagne fut la dernière titulaire de la cousterie. Après sa mort, la charge ne fut plus conférée; les comptes généraux du chapitre (4) répètent invariablement, de 1555 à 1791, que « l'estat de coustrie de lad. église est vacant par le trespas de feue demoiselle Mehault d'Espaigne..., que

(1) L. Devillers, *Chartes*..., t. III, pp. 339, 648, 649.

(2) L. Devillers, *Chartes*..., t. III, pp. 394, 649, 651; t. IV, p. 91.

(3) L. Devillers, *Chartes*..., t. III, pp. 517, 651; t. IV, pp. 97, 100.

(4) Archives de l'Etat, à Mons.

nulles demoiselles d'icelle église n'avoient jusques ores ledit estat demandé... ni obtenu de S. M. » La charge n'est donc pas abolie, elle subsiste théoriquement, mais elle n'a plus de titulaire ; aucune chanoinesse pendant près de 250 ans ne consent à la postuler, le souverain ne se préoccupe pas de faire une nomination qui n'est pas sollicitée.

Quant aux fonctions, le chapitre, et plus spécialement les quatre aînées, prirent soin qu'elles fussent exercées pendant cette vacance prolongée, de telle sorte que, d'une part, nulle parmi les chanoinesses ne chercha à se faire attribuer le titre et que, d'autre part, le souverain ne s'inquiéta de pourvoir à la désignation qui lui appartenait.

C'est au point que, lorsqu'en 1617, les archiducs Albert et Isabelle sanctionnèrent et homologuèrent de nouveaux statuts, aucune disposition, ni même aucune mention de la charge de coustre n'y fut inscrite. Sans abolir une dignité à leur collation, les souverains, malgré leur titre d'abbés, se désintéressèrent de l'administration interne du chapitre et ne maintinrent pas, à côté des quatre aînées qui avaient la direction de l'institution, leur droit séculaire d'attribuer à un membre du chapitre une dignité spéciale.

---

§ 3 — La demoiselle batonnière

Pendant les deux derniers siècles de son existence, même dès le dernier tiers du XVIe siècl·, exista parmi les chanoinesses une dignité dont aucune mention n'est faite ni dans les statuts, ni dans les chartes, c'est celle de demoiselle bâtonnière.

Ses prérogatives et ses fonctions ont été indiquées par

L. Devillers [1], mais sans rappeler son origine; il nous est permis de la faire connaître d'une façon certaine.

Le soin d'assurer la marche régulière des processions, en écartant la foule, était une mission que la comtesse Marguerite de Constantinople avait, en 1272, attribuée ou reconnue au coustre. Ce dignitaire, nous l'avons dit, se faisait assister par des officiers du chapitre et il formait avec eux un groupe du cortège religieux. En témoignage de satisfaction pour leur concours, un dîner leur était offert au retour de la procession de la Trinité par le titulaire de la cousterie.

Par suite de la vacance de cette charge dès 1555, vacance qui se perpétua jusqu'à la fin de l'ancien régime, le chapitre avait d'abord ordonné à son mayeur de «tenir le disner accoustumé faire à ceulx faisant compagnie à icelle coustre.»

Les chanoinesses jugeant qu'il ne convenait pas de laisser à la procession la place de la coustre inoccupée, désignèrent l'une d'elles pour en tenir lieu et porter le bâton devenu l'emblème de sa mission; de là le titre de demoiselle bastenière ou bâtonnière donnée depuis 1573 [2] à la chanoinesse qui remplaçait la dignitaire manquante.

La désignation de la demoiselle bâtonnière se faisait par les chanoinesses pour le terme d'une année; son entrée en fonctions avait lieu la veille de la Trinité, par une prise de possession solennelle; le grand bailli de Hainaut, et, à son défaut, le prévôt de Mons ou un gentilhomme allait

(1) L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, p. 90. — *La procession de Mons*, p. 20. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 128.

(2) Compte du chapitre de 1572-1573.

ce jour là la chercher à son hôtel, accompagné de plusieurs officiers du chapitre, pour la conduire en l'église collégiale; des joueurs de hauts-bois la précédaient.

A leur arrivée, on procédait à la descente de la châsse contenant les reliques de sainte Waudru, puis les premières vêpres étaient chantées en musique. L'office terminée, la demoiselle bâtonnière était reconduite chez elle par le dignitaire qui avait été la chercher.

Le dimanche de la Trinité, le grand bailli ou un gentilhomme l'accompagnait à la procession, où elle marchait derrière le car d'or précédant le groupe des autres chanoinesses et escorté d'officiers du chapitre. La demoiselle bâtonnière portait alternativement une robe de soie verte (1) ou bleue, rehaussée de bijoux et de pierreries ; elle tenait le bâton signalé dans l'ordonnance de 1272 et un bouquet.

Le grand bailli ou celui qui l'accompagnait recevait une paire de gants. Le chapitre accordait également à la bâtonnière une paire de gants fins; en outre, il lui était fourni une pièce de chair de bœuf du poids de 20 livres, au prix de 12 sous la livre et deux lots de vin de Bourgogne à 28 patards le lot, soit 5 livres 12 sous (2).

La demoiselle bâtonnière devait en effet offrir, après la procession de la kermesse, un déjeuner « auquel intervenaient le chanoine sacerdotal avec ses deux assistants, les diacres et sous-diacres, le chapelain du corps saint, liseur de miracles, le porteur de la benoite Affique, le grand et le petit clerc, le mayeur de Nimy, le bâtonnier, le messager, six enfants de chœur de Saint-Germain et le valet de la paroisse portant le livre des Evangiles à la procession. »

(1) Le vert était la couleur du chapitre.

(2) Comptes du chapitre et comptes de la procession.

Ce déjeuner qui avait lieu chez le prêtre-distributeur fut supprimé par résolution capitulaire du 6 mai 1767 (1).

L'usage voulait que cette dignitaire distribuât 12 deniers à chaque membre du magistrat de Mons pour faire ducasse (2).

Les officiers du chapitre qui escortaient la demoiselle bâtonnière à la procession recevaient par l'entremise du messager une somme de 22 livres qu'ils se partageaient. Cette distribution payée par la recette générale remplaça dès la fin du XVIe siècle le dîner que le mayeur du chapitre donnait encore en 1555.

Les fonctions de bâtonnière ne se limitaient pas à la procession de la kermesse. La coutume s'était introduite qu'elle allât à l'offrande non seulement ce jour-là, mais en plus le jour de la fête de sainte Waudru et à l'Ascension (3).

Dans des cérémonies publiques, telles que l'inauguration du souverain et son installation comme abbé du chapitre, la demoiselle bâtonnière occupait une place spéciale (4).

Une contestation surgit, en 1666, au sujet du cérémonial observé pour l'installation de la demoiselle bâtonnière.

La chanoinesse Elisabeth-Anne de Wassenaer, dite de Warmont (5), avait été choisie, en 1666, comme bâtonnière et elle avait demandé au comte de Rosembergh de la conduire

(1) Registre aux résolutions capitulaires. — Chapitre de Sainte-Waudru, Archives de l'Etat, à Mons. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. I, pp. 154-155.

(2) L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, p. 90.

(3) Comptes du chapitre, comptes de la procession. Archives de l'Etat, à Mons.

(4) L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes...*, t. IV, pp. 305, 306.

(5) Elisabeth-Anne de Wassenaer, fille de Jacques de Wassenaer, chevalier, seigneur de Warmont, et de Marie-Eléonore d'Eyckel, fut nommée, par lettres du roi Philippe IV, le 19 septembre 1651, à la prébende vacante par le trépas

à l'église et à la procession. Le prévôt de Mons, Pierre de Baillencourt, réclama, prétendant qu'en l'absence du grand bailli de Hainaut, il lui revenait, comme le fait s'était pratiqué pour ses prédécesseurs de toute ancienneté, de conduire la demoiselle chanoinesse bâtonnière « la veille de la grande procession de ceste ville de sa maison à l'église où avant les vespres il reçoipt des demoiselles dudit chapitre la fierte du corps de sainte Waudru en garde pour l'honorer, reverender et conduire hors de la ville depuis la porte du Rivage jusques la porte d'Havré. »

La chanoinesse soutenait d'avoir la liberté de choisir celui qui la conduirait; mais craignant quelque désordre, elle s'adressa à la Cour souveraine de Hainaut pour obtenir d'interdire au prévôt de Mons de la troubler dans son choix.

Un arrêt interlocutoire du 18 juin 1666 ordonna la communication de la requête, « cependant et sans préjudices au droictz des parties, lad. demoiselle se poura faire conduire par celuy qu'elle poura choisir, interdisant audit prévost tout troubles (1). »

Le procès en resta là sans doute, car nous ne voyons pas que l'instance ait été reprise.

La bâtonnière prit place encore à la procession de la Trinité de 1794. La dignité subsista par conséquent jusqu'à la suppression du chapitre.

Ernest MATTHIEU.

---

de Marie-Françoise de Noyelles, dite de Lisbourg. Elle fit son entrée au chapitre le 21 juin 1654, ayant dépassé sa 12e année. Elle se maria avant le 11 août 1677. L. Devillers et E. Matthieu, *Chartes...*, t. IV, pp. 493 et 566.

(1) Conseil privé sous le gouvernement espagnol, carton 1148. Archives générales du Royaume à Bruxelles. — Chapitre de Sainte-Waudru, procès n° 196. Archives de l'Etat, à Mons.

Annexes

I

Accord entre l'abbaye de Liessies et l'église de Sainte-Waudru de Mons, au sujet de huit bonniers de terre situés à Maffles.

Avant 1169.

In nomine sancte et individue Trinitatis tam futuris quam presentibuz in perpetuum. Quoniam que a fedelibuz ecclesie instituuntur in regionem oblivionis plerumque solent devenire; idoneum duximus quod ab ecclesiis Beate Waldetrudis Montensis Sanctique Lamberti Letiensis ordinatum, et utriusque capituli communi assensu approbatum est; scripto memorie commendare prefata Letiensis ecclesia in territorio de Maflis octo bonarios terre, quod ignorante Beate Waldetrudis ecclessia adquisierat, possidebat, quod ubi Beate Waldetrudis ecclesie conpertum est, id in possessione sua fieri prorsus abnuit, abbas vero Letiensis hoc conperto Beate Waldetrudis ecclesiam adiit et ut salvo iure et redditibuz Beate Waldetrudis ecclesie predicta terra sue manciparetur ecclesie humiliter expetuit; et quia ut dictum humiliter exposcebat obtinuit ea tamen conditione, ut de terra iam dicta tam in

terragiis quam in ceteris redditibuz omnia debita, exemptione remota, iam sepedicte Beate Waldetrudis ecclesie redderentur; et si Letiensis abbas alio non reversurus vocaretur, vel si viam universe carnis ingrederetur, ii solidi pro requisitione prefate terre Beate Waldetrudis ecclesie persolventur. Quod ut ratum permaneat sigilli nostri impressione et idonearum subscriptione personarum confirmatum est: S. Antonii prepositi, S. Nicholai, S. Johannis, S. Isaac canonicorum, S. Gele, decane, S. Sibilie, S. Helvildis, S. Erenburgis sanctimonialium.

Cet acte est intitulé: Conventio inter ecclesiam Letiensem et ecclesiam Sancte-Waldetrudis in Montibus super octo bonariis terre site in territorio de Mafles.

Cartulaire de l'abbaye de Liessies, f° 102. Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

II

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, Willaume, prévôt, Ermine, doyenne et le chapitre de Sainte-Waudru à Mons, ainsi que Lyon, chevalier, châtelain de Bruxelles, règlent leurs droits respectifs sur soixante bonniers de pâturages situés à Hal.

15 mars 1264 (1263 v. st.)

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront ou orront, nous eschevins de Hal, savoir faisons à tous que le vinghuytiesme jour de décembre l'an mil chincq cens et soixante quinze, nous lysmes, veymes et oyesmes lirre mot après autre unes lettres em parchemin saines et enthières icelle scellée en chirre blanche et pendant à keuwe de soye vermeille du séel madame Marguerite,

contesse de Flandres et de Haynnau, lesquelles lettres contenoit de mot à mot la fourme et teneur que s'enssuyt :

Nous Marguerite, contesse de Flandres et de Haynnau, Willame, provos, Ermine, doiene, nous le chappitre de l'églize madame Saincte-Wauldrud de Mons et Lyone, chevalier, chastellains de Bruxelles, faisons savoir à tous chiaux quy ces lettres verront ou orront que nous à commun et chiaulx de la poesté de Hal advons octroyet, que des huyt vingts bonniers de pasturaiges qu'ilz tiennent ou pooir de Hal à dyx huyt deniers brycellois de rente par an à rendre à nous trois seigneurs et les tiennent en héritaige de nous ; que le commun et cil de le poesté de Hal devant dit en doient à rente perpétue sexante bonniers de ces huyt vingtz bonniers devant dict, en tel manière que de chacun bonnier de terre de ces soixante bonniers devant dit. Que cil quy s'en adhéritera paiera d'entrée dyx-huyt deniers bricellois et cil quy en yssera autant payera à nous trois seigneurs communément et de plus plus ou de moins moins. De cest assavoir que si chil quy ces terres avoient à cens et en héritaige ne payent au jour saint Jehan-Baptiste chacun an telz cens que on doibt de chacun bonnier de ses terres ou à l'advenant d'un bonnier, ly eschevin ou ly mambour quartier de Hal ou messaige de par yaulx y doibvent venir à nous ou à l'un de nous ou à nous sergants lequel qu'il trouveront ainchois et monstrer doibvent que ceulx leur deffaulte de tel bonnier de terre ou de plus ou de moins. Et nous ou nostre sergent de celluy quy ainchois en sera requis leur debvons leur cenz faire avoir sans delay et sans leur coust et domaige parmy deux solz de bricellois de chacun bonnier que chil quy en ea endeffaute de payer son cens au jour de Sainct-Jehan-Baptiste paiera à nous trois seigneurs.

Et s'est encoire assavoir que chil deniers quy verront de la rente de ces soixante bonniers de terre doibvent estre tournet en la besoigne de la ville de Hal par le conseille des eschevins ou

quatre mambours de Hal. Et advons octroyet à ciaulx de Hal que si aucuns des héritiers de ces soixante bonniers de terre doibvent trois ans, ne payent chou qu'il debveroit de chou de terre qu'il en tenoit, ly eschevin de Hal et ly mambour prenent traire à ladicte terre dont s'il n'ara payet chou qu'il en debvera. Et en polront faire leur exploict. Et c'est encore assavoir que chil quattre mambours et sy eschevin de Hal et ly commun esliront à leur volunté et osteront quant yaulx plaira et qu'il seront serviteur de leur mamburnie. Doibvent jurer que des debvoirs des rentes quy venront de ces soixante bonniers de terre deseure dict ne feront riens ne mecteront ne tenront en nulz usaiges sans le lots des eschevins et des preudhommes de Hal et pour le prouffict de la ville de Hal. Et advons octroyet encoire à ciaulx de Hal que nulle églize nul abbé en la maison de religion ne peuvent tenir ne acquerre de ces terres dessusdites sans le lots de nous trois seigneurs. Et as adhéritances de ces terres doibvent estre appellez noz sergentz quy seront à Hal de par nous tous ensemble, et doibvent adhériter par les tenaulles de ces terres et deshériter. Et tout ces chozes dessus dictes advons enconvent à tenir et accomplir à chaulx de Hal enthierement. En tesmoing de ces présentes lettres que nous avons séellet de noz propres séaulx. Che fut fait l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil deux cens soixante trois, en my le mois de march.

R ces lettres, en certiffication de laquelle lettre ainsi avoir lieute et veues que dit est, nous lesdis eschevins de Hal en advons ces présentes lettres en forme de vidimus mis et appendus nostre commun séel de l'eschevinage dudit Hal ou propre jour, mois et an dessus premier escript. Soubsigné : Du Coroy.

Receuil intitulé : Plusseurs viezes previlèges données par les contes de Haynnau aux bourgeois... de la ville de Hal, f° iiii-v v° et f° ix-x. Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Cartulaires et ms. n° 43.

Het Kapittel van Sint-Pieterskerk te Turnhout en zijne Statuten van het jaar 1634

Voorwoord

Wij beoogen niet eene volledige geschiedenis van Sint-Pieterskapittel te Turnhout op te maken, — daartoe ware een lijvig boekdeel van noode, — maar eene geschiedkundige schets, waar de verschillende inrichtingen en afdeelingen, elk afzonderlijk beschreven, op den voorgrond treden, en alzoo de werking van het Kapittel best samenvatten en opklaren. De algemeene geschiedenis, zoo van het land als van de stad, hebben wij doorgaans ook niet aangehaald, omdat zij voldoende is opgegeven in ons werk *Turnhout in het verleden en in het heden*, waarvoor deze geschiedkundige schets een aanvullende nota is.

De statuten van 1634, die wij volgens het oorspronkelijk opstel ontleden, en in hun geheel als aanhangsel hier bij voegen, geven een duidelijk gedacht van de middelen welke het Kapittel aanwendde om tot zijn doeleinde te geraken. In 1634, dus in het midden van des Kapittels bestaan, opgesteld, weerkaatsen zij den geest der allereerste statuten, waar nog artikels van werden opgenomen, en houden zij de toepassing in van hetgeen er werd verordend tot aan de Fransche Omwenteling, het tijdvak zijner opschorsing. Zij volledigen alzoo zeer voordeelig de opluistering der werking en geschiedenis van het Sint-Pieterskapittel.

Bronnen

Alvorens deze geschiedenis aan te vangen, deelen wij den lezer de bronnen mede, waaruit wij onze gegevens hebben geput. Als « archieven bronnen » hebben wij gebruikt: 1° *Monumenta præcipua insignis ecclesiæ collegiatæ S. Petri oppidi Turnhoutani authentica.* Ex antiquis tabulis mandato ca͞pli exscripta, et in ordinem redacta per Carolum Gevartium J. U. L. dictæ ecclesiæ Decanum. Anno Incarnationis D͞ni M. DC. XXXVI. Dit handschrift, een register klein in-fol° van 220 bladzijden Hollandsch papier, is een afschrift, soort cartularium, der bijzonderste handvesten van kerkelijke aangelegenheden, welke het archief der Sint-Pieterskerk in 1636 bewaarde. Zijn schrijver was de deken van het Kapittel, Karel Gevaerts, dien wij later tusschen de opstel-

lers der statuten van 1634 beter zullen leeren kennen. Het is zeer zorgvuldig afgeschreven. De akten zijn, van het einde der XIVe tot ongeveer het midden der XVIIe eeuw, van Gevaerts hand, en eenige, van lateren datum tot het begin der XVIIIe eeuw, van anderen.

2° *Privilegia, erectio capituli S. Petri Turnhoutani*, register handschrift klein in-fol° van 252 bladzijden ook op Hollandsch papier, en wel eens Memoriaalboek genoemd, in de eerste helft der XVIIIe eeuw nageschreven op het voormeld cartularium van Gevaerts door eenen namelooze, met nog eenige latere bijvoegsels.

3° *Erectio collegiatæ ecclesiæ S^ti^ Petri Turnouti: ejusque apostolica, et ordinaria confirmatio. Statuta ac juramenta capitularium et suppositorum recenter recognita in Generali Capitulo*. M. DC. XXXIV. Zie hierover later in het hoofdstuk der Statuten.

Als « litterarische bronnen » benuttigden wij: 1° *Series decanorum, canonicorum, plebanorum, possessorum capellaniarum, vicariorum in Veteri-Turnhouto*, etc. etc.; register handschrift klein in-fol° van 271 bladzijden op Hollandsch papier, begonnen door voormelden Gevaerts en voortgezet door zijne opvolgers tot aan de afschaffing van het Kapittel. Het geeft de naamrollen en de geschiedkundige gebeurtenissen van al de dekens, de bezitters der 13 proven, de pastoors van het Begijnhof, Gasthuis, Oud-Turnhout, enz.

2° *Ordo fundationum, capellaniarum, beneficiorum, eorum possessorum*, etc; klein in-12 op Hollandsch papier, waarschijnlijk van het begin der XIXe eeuw. Het is zeer belangrijk voor de stichtingen, kapelrijen, en deszelfs bezitters.

Deze zijn de bijzonderste registers, — zonder vele oudere stukken te vermelden —, welke in het archief der Sint-Pieterskerk berusten, waar wij ze met toelating van den

Z. E. H. Pastoor-Deken, V. Adams, aan wien wij hier hartelijk onzen dank betuigen, ter inzage namen.

In het archief der stad worden vele losse stukken bewaard die over het Kapittel handelen. Wij verwaarloosden geenszins dezelve ook te onderzoeken en ze in ons opstel te gebruiken; doch, daar het rangschikken van het archief nog niet voltrokken is, valt het ons moeilijk de vaste nummers der stukken aan te duiden.

Het eenige gedrukte werk, dat wij bezigden, was onze geschiedenis van Turnhout: J. E. JANSEN. *Turnhout in het verleden en het heden.* Turnhout, J. Splichal, 1905; 2 boekdeelen, en 1 boekdeel Bewijsstukken, groot in-8°. Hierin handelen wij meermaals over het Kapittel, geven er de namen der dekens in op, alsook menige oorkonden in de Bewijsstukken, waartoe wij in de nota's dezer bladzijden den lezer zullen verwijzen. Met vrucht zal de lezer ook het volgend werk in handen nemen, dat vooral de kerk van Sint-Pieter, waar het Kapittel zijn koordienst hield, beschrijft: *Provincie Antwerpen. Provinciaal Comiteit van monumenten. Inventaris der kunstvoorwerpen in de openbare gestichten bewaard.* Antwerpen, H. Kennes, zoon, 1911; bl. 648-667. Ophelderingen door FR. VAN LEEMPUTTEN en F. DONNET. Het « *Jaarlijksch Verslag der stad Turnhout. Archieven* » kan ook van nut zijn.

EERSTE DEEL

HET KAPITTEL VAN SINT-PIETERSKERK TE TURNHOUT

Geschiedenis

De hertogin Maria, weduwe van Reinout, hertog van Gelre (1) had na de dood van haren man, de Vrijheid Turnhout, welke haar eigendom was, in bijzondere achting genomen en met voorname voorrechten en stichtingen be-

(1) Hertogin Maria van Brabant, dochter van Jan III, hertog van Lotharingië en Brabant, hertogin van Gelre, gravin van Zutphen, Vrouwe van de stad en het land van Turnhout, na de dood van haren man Reinout III, hertog van Gelderland, zonder kinderen zijnde, herbouwt het kasteel van Turnhout in 1371, en komt er haren weduwelijken staat beleven. Zij vergroot of sticht er het Begijnhof, bevoordeelt het godshuis, sticht de priorij van Corsendonck in de nabijheid van Turnhout. Zij sterft bijna schielijk, den 1 Maart 1399, te Brussel, en wordt er in de Minderbroederskerk begraven.

gunstigd. Zij verbleef er op haar kasteel, dat zij herbouwd had. Zij wilde tijdens haar verblijf, zij die zeer godvruchtig was, den eeredienst in de parochiekerk luisterrijker zien geschieden en stichtte daarin een Kapittel van twaalf kanunniken om dag en nacht het goddelijk officie te zingen. De kerk van Sint-Pieter, die toen eene kerspelkerk was, werd alzoo eene collegiale, in de maand Juni 1398. Alsdan werd eene oorkonde bezegeld, waarin de hertogin, de personaatsheer Franco Mariscalci, en de pastoor Joannes Pauli, al de voorrechten en de verplichtingen regelden, welke het nieuw Kapittel zou genieten en onderhouden.

De kerkelijke overheid schonk er hare bevestiging aan, bij karter van den bisschop van Kamerijk, Petrus de Alliaco, onder wiens geestelijk rechtsgebied Turnhout gelegen was, alsmede het Kapittel en de aartsdiaken van Kamerijk, op den 26 en 27 December 1398. De aartsdiaken van Antwerpen der kerk van Kamerijk, Jacobus Mazoery, schonk ook tevens zijne goedkeuring. De bekrachtiging van den paus Bonifacius IX volgde kortelings daarop, den 8 der kalenden van Februari 1399. Zoo was het Kapittel nu kerkelijk ingericht, en waren de noodige rechtsplegingen vervuld.

Na de dood van hertogin Maria ging hare zuster de hertogin Joanna, weduwe van den hertog van Brabant, Wenselijn, milddadig voort met het Kapittel te bevoordeelen. Zij keurde vooreerst de stichting opnieuw goed, en vermeerderde ze zelfs met eene dertiende prove, eene priesterlijke, ter eere van den H. Joris. Er zouden dus voortaan dertien kanunniken het Kapittel uitmaken. De giften werden in evenredigheid ook vergroot, zooals wij later zullen verhalen.

Hare opvolgers gingen denzelfden weg der vrijgevigheid

en toegenegenheid in, vooral de hertogin Elisabeth van Görlitz, vrouw van Antoon van Burgondië, de hertog Philips de Goede, en de keizer Karel V.

De inwoners der Vrijheid brachten ook in hunne mate bij, om het bestaan en den bloei van het Kapittel te verzekeren.

De eerste eeuw, en eenige jaren na zijne stichting, waren waarlijk roemrijk, en hadden aan de nieuwe inrichting den tijd gegeven om alles goed te regelen en den weg af te bakenen voor eene heerlijke toekomst. Bestuurd door dekens, welke oprechte oppermannen waren, faalde het niet aan het doel zijner stichting. Het Kapittel breidde rond zich zijne macht en zijnen invloed uit in de Vrijheid. Al de geestelijke instellingen en de liefdadige werken, alsook het onderwijs, stonden onder zijn gezag — en deze waren niet weinig in tal. Voeg daarbij de tienden en cijnsen en renten die het ophaalde, en de lezer zal kunnen besluiten, zooals hij het later omstandiger zal kunnen nagaan, dat het Kapittel over eene macht beschikte, welke kon opwegen tegen de tijdelijke macht van het magistraat, waarom dan ook nog al eens wrijvingen tusschen beide ontstonden.

Nochtans, de zon schitterde altijd niet even hoog aan des Kapittels gloriehemel. Het personaat en de tienden van Oyen (1) hadden vele moeilijkheden voortgebracht; alsook de overbate der tienden, geschonken door hertogin Joanna, waardoor droevige oneenigheden en gedingen onstonden met de kapelanen. Na het jaar 1543 wilde niemand het

(1) Dorp aan den linker Maasoever gelegen in de provincie Noord-Brabant. Schutjes. *Kerkelijke geschiedenis Bisd. s' Hertogenbosch.* s' Bosch, 1876. Deel V, bl. 478. — J. E. Jansen. Turnhout. *Op. cit.*

dekenschap aavaarden om de te groote onkosten, welke het verblijf van de koningin Maria van Hongarië te Turnhout veroorzaakte. Het was een onderdeken, die het bestuur waarnam. Maar hetgeen erger trof, waren de troebele tijden der Spanjaarden in de tweede helft der XVIe eeuw. De beeldstormers hadden groote schade in de kerk aangericht. Vele kanunniken hadden hunne plaats verlaten en bedienden pastorijen in den omtrek. De nieuwe kanunniken lieten zich aanstellen buiten hunne collegiale, het zij te Antwerpen, of in een naburig dorp.

Nauwelijks glansde de vredezon wederom of het Kapittel stond uit zijne moeilijkheden vroom op en hernam met vurigheid zijne werking. In de jaren 1634, en vooral 1636, kwam opnieuw eene onweerswolk zijnen luister tanen. Door de retorsie vervolgd moesten de kanunniken hunne kostbaarheden te Antwerpen verbergen, en zij zelven den weg der ballingschap inslaan. Gelukkig volgde nu eene ruime eeuw vrede. Wanneer door den Vrede van Munster (1648) de Vrijheid en het Land van Turnhout aan het Huis van Oranje werden geschonken, onderhield steeds het Kapittel de beste betrekkingen met zijne Landsheeren, alhoewel zij aan de Protestantsche leering toebehoorden. De goddelijke diensten en de versiering der Sint-Pieterskerk deelden ruimschoots in dezen vredestoestand. Zoo ging het, tot, eilaas, de Oostenrijksche keizer Joseph II vele plagerijen aan het Kapittel berokkende. Het kreeg bevel op bevel, onderzoek op onderzoek, moest dikwijls verslagen leveren over den staat der goederen en inkomsten, en gedurig nieuwe reglementen onderhouden. De Brabantsche Omwenteling kwam hieraan een einde stellen. Zal het nu geruster zijn? Neen; de Fransche heerschappij, die zoo geweldig meester speelde in België, liet zich nog harder gevoelen.

Nadat het Kapittel een staat der inkomsten en uitgaven had opgegeven en een eerste aandeel in de geldlichting betaald, werd het gebrandschat op 40.000 ponden Tournois, in het jaar 1794. Het zond wat het kon, tot zelfs het zilverwerk, welk het departement der Twee-Nethen ook gevraagd had. Verloor het Kapittel alzoo stilaan zijne goederen, het verloor weldra zijne zelfstandigheid.

Het decreet der Conventie, dat de geestelijke instellingen afschafte, trof ook, op het laatst van 1796, het Kapittel van Turnhout. Zijne gemeente werd ontbonden, en wat er nog overbleef van goederen, werd aangeslagen en verkocht. Den 6 Januari 1798, werd de laatste deken F. J. Van der Sloten aangehouden en naar Guyana vervoerd, waar hij te Conamana den 27 November stierf.

Na den vrede door Napoleon tot stand gebracht, werd het Kapittel niet meer hersteld. Het verdween juist als het zijn jubeljaar van viereeuwig bestaan had kunnen vieren.

Leden

Het Kapittel was samengesteld uit DERTIEN KANUNNIKEN, benoemd door degenen, die de begevers waren van de proven, waartoe zij werden verheven, en als dusdanig in zijn midden opgenomen. Zij moesten vooral den koordienst verzekeren, het kerkelijk officie te zamen bij dag en nacht zingen, de conventueele mis opdragen, en zoo zij in den eed, welken zij bij hunne aanstelling moesten afleggen, beloofden, zwoeren zij de rechten, vrijheden, statuten en gebrui-

ken van Sint-Pieterskapittel te onderhouden, voor zooveel het in hunne macht was. Zij mochten ook geen enkel geheim van het Kapittel openbaren, noch de goederen der Kerk vervreemden, en moesten trachten zooveel mogelijk de vervreemde goederen terug te krijgen. De eed verplichtte hen ook tot gehoorzaamheid aan den Deken en het Kapittel, en tot het afweeren van allen opstand tegen de Kerk, den Deken en het Kapittel. Volgens de oude statuten van 1421 (1), wanneer een kanunnik werd ingelijfd, moest hij aan het Kapittel 12 oude gouden kronen van Frankrijk betalen. Hiervan kwam een deel aan het Kapittel, en een ander diende om de beambten van het Kapittel te beschenken met eene kruik Rhijnschen wijn. De andere kanunniken, de kapelanen, de roeidrager, de schoolbestuurder, de koster, de notaris van het Kapittel, elk had zijn deel. Bij zijn afsterven moest de kanunnik aan het Kapittel erflijk laten een veertel tarwe ofwel 12 gouden kronen om de opgelegde tarwe aan te koopen.

Aan het hoofd dezer kanunniken stond de DEKEN. Hij werd door de kanunniken zelven gekozen en aan de bevestiging van den Bisschop onderworpen. Bij zijne intrede zwoer hij getrouwheid aan het Kapittel, beloofde dezes rechten te handhaven, de goederen niet te verspillen, en standvastig ter plaatse te verblijven. Ware hij nog geen priester, dan zou hij het binnen een jaar moeten zijn. De deken droeg ook zielenlast over al de personen van het Kapittel. Hij had het recht, om de regeltucht te behouden, van eenen kapelaan of eenen anderen persoon van het Kapittel, die geen kanunnik was, voor kleine overtredingen gevangen te zetten. Op zekere dagen moest hij

(1) ANTIQUISSIMA STATUTA. Register HS. *Archief Sint-Pieterskerk.*

de mis met assistentie van diaken en subdiaken opdragen: op al de feesten, dubbel en hooger, Allerzielen, Asschewoensdag, Palmenzondag, drie dagen vóór Paschen, en de twee doopvontwijdingen. Zou hij alsdan belet wezen, dan mocht een kanunnik hem vervangen. Zijne inkomsten, zonder hoog op te loopen, waren voldoende: hij verkreeg 5 sesters tarwe uit de tienden, dubbel morgenuitdeelingen, dubbel deel van den ontvanger, in zaken die den kleinen dienst aangingen, dubbel deel in al de jaargetijden, dubbel deel in de gemengde feestdagen, offerande van al de geestelijken op de vier Hoogtijden. Daarbij voegden zich bij het afsterven van eenen kanunnik of eenen kapelaan nog de volgende rechten: de deken mocht zijn brevier hebben, of een ander boek, of in de plaats, 4 guldens. eene nieuwe priestermuts (biretum) of iets dergelijks ter waarde van 3 guldens, dubbel kaarsen, de vigiliën en de uitvaart, den offer.

De reeks der dekens van het Kapittel is eene luisterrijke bladzijde in zijne geschiedenis. Het waren doorgaans priesters van groot talent, die om hunne geleerdheid, heiligheid, vurigheid en milddadigheid uitmuntten. Vijf-en-twintig in getal, waren allen op de hoogte van hunne taak. De bloeiende toestand van het Kapittel was over 't algemeen aan hen te danken. Kwamen er noodlottige en kwijnende tijden, dan waren het meer de tijdsomstandigheden en de fouten der onderdanen, welke er de oorzaak van waren.

Een grijp uit de levensgeschiedenis en de werken der bijzonderste dekens (1) zal deze beoordeeling schitterend bevestigen:

De eerste deken Joannes Pauli, 1398-†1407, was een *Decreto-*

(1) Zie volledige naamlijst in dit eerste deel op het einde.

rum baccalaureus, zooveel als nu bacchelier in het kerkelijk recht. — Gisbertus Mutsarts, 1415-†1466, officiaal van den bisschop van Kamerijk, verdedigde krachtdadig de rechten van het Kapittel tegen Willem en Reinout, hertogen van Gelre, die het recht van het personaat op Oyen wilden verminken. Hij bevoordeelde het invoeren van het slot in de priorij van Corsendonk. — Gerardus Hebscaep, 1466-†1485, ook een *Decretorum baccalaureus*, was een groote vriend der armen, vurig vereerder van het H. Sacrament, en bouwde den omgang van het koor der kerk. — Lambertus Coomans, van Turnhout, 1559-†1583, zeer geleerd man en bevriend met kardinaal van Enckevoirt en den vermaarden Erasmus, die in zijne armen stierf. — Lucas Laurentii, 1583-†1598, leefde in zeer droevige tijden, herstelde in zijne kerk de schade der beeldstormerij, richtte eene school op en was deken, plebaan en landdeken van Hoogstraeten. — Godfridus van Vlierden, van 's Hertogenbosch, 1604-1611, eerste in wijsbegeerte te Leuven, plaatste een hoog autaar in de kerk, veranderde het godshuis in gasthuis en werd kanunnik van 's Hertogenbosch. — Ivo Van den Heuvel (Hovelius), van Oosterwijk, 1611-1632, S. T. B., was pastoor van het Begijnhof en aartspriester van het district Hoogstraeten, studeerde te Leuven bij den beroemden hoogleeraar Jacobus Jansonius S. T. D., werd kanunnik van Kamerijk, en beoefende zelfs de dichtkunst. — Carolus Gevaerts L. U. J., van Turnhout, 1632-1646, van wien wij hiernaar zullen spreken. — Nicolaas Cuylen S. T. B. F., van Bladel, verdedigde de rechten van het Kapittel, pastoor van het Begijnhof, stichtte twee beursen aan de Hoogeschool van Leuven, en offerde zich op voor de pestlijders. — Arnoldus Erasmus van Thielen, van Antwerpen, 1676-1690, was van edelen oorsprong en werd pastoor van het Begijnhof in zijne geboortestad. — Adrianus van

Broeckhoven, van Turnhout, 1690-†1700, hield het recht van het Kapittel staande in zake van onderwijs tegen de Minderbroeders, was zeer milddadig voor de armen en richtte de Broederschap der Geloovige Zielen op. — Henricus Joannes Van Cantelbeke S. T. B. F., van Antwerpen, 1700-†1726, uit adelijken stam, pastoor van het Begijnhof, schonk veel zilverwerk en legaat en deed veel tot opluistering der kerkelijke diensten. — Cornelius Ludovicus De la Rue J. U. L., van Breda, 1726-†1744. — Josephus Verdeuseldonck, S. T. B. F., van Hasten, 1742-1753, procurator van het Groot College te Leuven. — Ferdinandus Josephus van der Sloten, S. T. L., van Ranst, 1790-1798, voornaam predikant, landdeken van Hoogstraeten, stierf martelaar der Fransche Omwenteling.

De andere overheden van het Kapittel waren: de plebaan, de cantor, de rector der scholen.

De PLEBAAN, *perpetuus vicarius de utroque Turnhout*, zoo de stichtingsoorkonde hem noemt, was de kanunnik pastoor die uit naam van het Kapittel voor het geestelijk welzijn der parochiën Turnhout en Oud-Turnhout zorgde. Hij zwoer ook, zoo de anderen, getrouwheid aan Deken en Kapittel, en ontving door den bisschop de zielenzorg der parochie van wege het Kapittel. De inkomsten der prove van de 5e reeks waren hem bestemd, en tevens genoot hij nog van de parochiale betalingen. De missen der dooden, de uitvaarten, de jaargetijden, vielen in zijne bediening. Moest het gebeuren dat twee missen werden voorgeschreven op eenen dag, dan was het de rector van Sint-Nicolaaskoor, die hem zal bijstaan.

In de lijst dezer plebanen (1). komen ook priesters van groote verdiensten voor. Hetzij ons voldoende te verwij-

(1) J. E. JANSEN. *Turnhout*, op. cit. 2e d., bl. 193.

zen naar degenen die deken werden, en beroemdheden, zooals: Dionisius Christophori, S. T. L., van Antwerpen, 1598-1599, die later bisschop van Brugge werd; Robertus Sweerts, S. T. L., van Antwerpen, 1625, kanunnik pastoor der cathedraal zijner geboortestad; Maximilianus Walraevens, S. T. L., 1629, landdeken van Hoogstraeten; Joannes Gijsels, J. U L., 1634; Marcellus van der Moezen, J. U. L., enz.

De Cantor, of de voorzanger van het Kapittel, was de kanunnik die moest aanwijzen wat in het koor zou gezongen worden, de antiphonen en de psalmen aanheffen, en verder al doen wat het ambt van den cantor medebrengt.

De Rector scholarum, de scholaster, was ook een voornaam persoon van het Kapittel. Zijn rol was tweeërlij; het koor helpen opluisteren, en het onderwijs der scholieren. Geheel de middeneeuwen door was het onderwijs bijna uitsluitend gegeven door de geestelijkheid van kapittel- of kloosterscholen. In Turnhout was het bestuur der scholen van de dubbele parochie (Turnhout en Oud-Turnhout) ter beschikking van den Deken en het Kapittel, die jaarlijks zorgden voor eenen bekwamen rector, welke in de scholen zou onderwijzen. Deze rector moest op al de zondagen en de *celebres* feestdagen in het koor tegenwoordig zijn met zijne scholieren in koorhemd in de beide vespers, de metten en de mis, en alsdan lezen, zingen en dienen, zooals het in andere collegialen geschiedde. En buiten die dagen (uitgenomen met een duplex feestdag) moest hij het koor besturen met eene koorkap aan. Op de kleine feestdagen mocht hij het getal scholieren bepalen op zes en twaalf, en moest hij in de Metten alleen tegenwoordig zijn. Bij zijne benoeming zwoer hij ook getrouwheid aan Deken en Kapittel. Zijne honoraria waren dezelfde als die van eenen kapelaan. Later, in 1596, ont-

stond eene overeenkomst tusschen het Kapittel en de gemeente Turnhout, zooals wij wat verder zullen zien, welke het ambt van dezen rector bekrachtigde en zijne verplichtigingen nader bepaalde. Het was eerst in 1645 dat het Kapittel aan de kanunniken van Corsendonk het rectorschap en het bestuur der scholen toevertrouwde, die er met den besten uitslag tot op het einde der XVIIIe eeuw onderwijs gaven.

Andere personen, waarvan er in het stichtingskarter spraak is, en die later ook altijd dienst gedaan hebben, waren de koster, de roeidrager, de notaris, de ontvanger, de rentmeester.

De KOSTER, waarover elk jaar het Kapittel beschikte, moest op al de uren, op tijds en duidelijk luiden, de kaarsen aansteken en uitdoen, voor de kelken zorgen, en het Kapittel zoo in het koorofficie als de plebaan in het oefenen van zijn parochieambt bijstaan. Daarvoor was hij ook verplicht aan Deken en Kapittel getrouwheid te zweren.

De ROEIDRAGER was een klerk of een leek, de kerkbaljuw of de knaap ten dienste van den Deken en het Kapittel. De hertogin Joanna van Brabant richtte dit ambt in, bij brieve van het jaar 1399, op den wensch van hare zuster Maria van Gelre. Hij trok voor zijn loon twee sesters tarwe der maat van Turnhout 's jaars en was ontslagen van alle beden, schattingen, herevairden, en van alle wereldlijke geboden.

De NOTARIS authenticeerde de akten. De RENTMEESTER zorgde voor de goederen.

In de statuten van 1421 is er ook spraak van een ONTVANGER VAN HET KAPITTEL, die elk jaar in het octaaf van Sint-Joannes Baptista rekening moest geven van zijne ontvangsten en uitgaven.

Eindelijk, tusschen de leden van het Kapittel moeten wij de KAPELANEN vermelden. Zij stonden onder het rechtsgebied en de bescherming van den Deken en het Kapittel. Hun ambt was, het Kapittel in zijn koorofficie helpen, het een of ander beneficie of kapelrij bedienen, en geestelijke bestuurder van broederschappen, gilden en ambachten wezen. Zij deelden mede in de uitdeelingen van het koorofficie en de tienden, waarover dikwijls vele moeilijkheden zijn ontstaan. Volgens hunnen eed zwoeren zij getrouwheid aan het Kapittel, zooals de kanunniken, en beloofden van altijd de rechten van hun beneficie te handhaven, ter plaatse te verblijven, en ijverig de diensten van het koor dag en nacht bij te wonen. Bij hunne intrede in het Kapittel moesten zij drij Hollandsche schilden betalen, waarvan wederom gelijk voor de kanunniken een deel werd voorbehouden om de kanunniken, den roeidrager, den notaris, den koster en de schoolkinderen met Rijnschen wijn te beschenken; het ander deel bleef aan het Kapittel.

Beneficies

Al deze voorgaande leden bedienden de verscheidene beneficies die in het Kapittel bestonden en genoten van hunne inkomsten.

De hertogin Maria van Gelre had het Kapittel begunstigd met twaalf PROVEN, waarvan de inkomsten voortsproten uit hare giften en uit de vruchten van de vijf

altaren of kapelrijen van Sint-Pieterskerk: H. Geest, H. Kruis, H. Joannes-Baptista, H^{e} Agatha en H^{e} Catharina. Hare zuster, Joanna van Brabant, die zoo edelmoedig de stappen harer voorgangster volgde, voegde er eene dertiende prove bij, eene priesterlijke ter eere van den H. Joris.

Al deze kanunniksdijen waren van verscheidene gehalte en door verschillige overheden vergeven. De eerste, onder de aanroeping van de H^{e} Catharina, en de tweede, werden opgedragen door de hertogen van Brabant en hunne opvolgers, en van af de XVIIe eeuw door het prinselijk huis van Oranje Nassau, den koning van Pruisen en den hertog Sylva Tarouca, dewelke de heerlijkheid en de Vrijheid Turnhout in bezit hadden. De derde, geheeten van het H. Kruis, en de vierde, proven van Oyen, hadden als begiftigers: den heer van Oyen, de familie de Kettelaer en de protestantsche familie de Swery. Verder vier priesterlijke: de plebaansprove (5^{e}), die van den H. Geest (10^{e}), den H. Joannes-Baptista (11^{e}), en de H. Agatha (12^{e}); twee diakonale (6^{e} en 7^{e}), en twee subdiakonale (8^{e} en 9^{e}). In deze laatste werden de kanunniken benoemd door den paus en den bisschop. De dertiende prove, ook een priesterlijke, was aan de opdracht van den Deken en het Kapittel voorbehouden,

Daar al deze beneficies alzoo door verscheidene bemachtigden vergeven werden, kwamen zij in het bezit van kanunniken uit alle bisdommen, en gebeurde het wel eens dat b. v. een priester van Keulen kanunnik te Turnhout werd. Sterker nog, het waren niet altijd priesters die van de proven genoten, maar zelfs leeken, diakens en subdiakens. Dit gaf aanleiding tot moeilijkheden en processen, vooral met de heeren van Oyen en de Hoogeschool van Leuven, daar

het Kapittel bijwijlen de benoemden niet aanstonds wilde erkennen.

Wij vermelden daar zoo even de KAPELRIJEN waaruit deze proven gesticht werden. Talrijk waren deze kapelrijen of autaren in Sint-Pieterskerk voor en na de oprichting van het Kapittel. In de archieven van het Kapittel staan zij aangeduid als volgt: *kapelrij van den H. Nicolaas*, gesticht den 2 October 1307 door Walther de Hoogenhuys, waaraan in de XVIIIe eeuw, een inkomst van 280 guldens verbonden was; *kapelrij van de H^e Agatha*, gesticht in 1320 door Nicolaas Lepper, met last van eene dagelijksche mis; *kapelrij van O.-L. Vrouw in Oud-Turnhout*, gesticht in 1333 door Walter Baten, Olverius Bole, Egidius Mallants, en andere ingezetenen; *kapelrij van den H. Joannes evangelist*, gesticht door Elisabeth vrouwe Nicolaas Cuypers; *kapelrij van de gelukzalige Maria-Magdalena* (1336), gesticht door Egidius en Gerardus Malart; *kapelrij van de HH. Joannes-Bapista en Eligius* (1391), gesticht door de hertogin Maria van Gelre.

Deze waren de kapelrijen, die bestonden vóór de stichting van het Kapittel. Nu na de stichting werden er nog opgericht: *kapelrij van de H^e Barbara* (1399), gesticht door de hertogin Joanna van Brabant; *kapelrij van O.-L Vrouw en de H^e Catharina*, op het Begijnhof (1399), gesticht door Joanna hertogin van Brabant en aan den Deken en het Kapittel in 1400 aangeboden door Catharina de Pulle en Grecildis Ruttens; *kapelrij van den H. Theobaldus*, in Sint-Theewouts kapol (1402), gesticht door de hertogin Joanna van Brabant; *kapelrij van Allerheiligen* (1415), gesticht door kanunnik Joannes Heyaert en Jufvrouw Elsa de Lynix, begijntje van het bisdom Keulen; *kapelrij van het H. Sacrament* (1418), op het Begijnhof, gesticht door

dezelfden; *kapelrij van het H. Kruis* (1419), op het Begijnhof, gesticht met toelating van den eersten plebaan Joannes Martini en bevestigd door het Kapittel; *kapelrij der Drij Koningen* (1430), gesticht door Elisabeth Martini; *kapelrij van de HH. Aartsengel Michaël en belijder Antonius* (1440), gesticht door ingezetenen van Turnhout: familie van Dale, Peeter Fabri, Geeraard van Dorne, Jan van Dasseldonck en Jan Baeten, met eene inkomste van 84 kronen; *kapelrij van het H. Kruis* in Oud-Turnhout (1455), gesticht door de familie Maes Nouts: *kapelrij van de He. Catharina* op het Begijnhof (1478), gesticht door Maria Leys, weduwe Geeraard Baeten, waarvan de bezitter voorgesteld werd door de kerkmeesters van Sint-Pieter en de provisores van de H. Geesttafel.

Daarbij kan men nog voegen de VICARIATEN Hebscap, H. Martinus Permans, de fondatie van den ceremoniemeester gesticht door deken Van Cantelbeeck ten kapitaal van 500 guldens en onroerende goederen, de Vicariaten van den H. Antonius te Oosthoven, van de He Anna, H. Chrystophorus, Allaerts, H. Kruis, H. Naam Jezus; alsook de autaren en koorkens der broederschappen, gilden en ambachten, zooals van het H. Sacrament, O.-L.-Vrouw, H. Joris, Sint-Sebastiaan, Sint-Bonifacius, Sint-Crispijn, He Anna, He Apolonia.

Deze waren de voornaamste beneficiën, kapelrijen en autaren, die van het begin der kerk tot aan de Fransche Omwenteling bestaan hebben. Zij dienden tot godsvrucht aan de geloovigen en tot onderstand van den eeredienst. Zij vertoonen vooral een treffend bewijs van de keus der vereeringen, waarop de godsvrucht onzer voorvaderen zich het meest beijverde.

Inkomsten

De voornaamste beneficiën hadden hunne eigene inkomsten, zoowel als het Kapittel zelf. Deze aanduiding brengt ons op het gebied van den financieëlen kant des Kapittels. Zonder ooit buitengewoon bloeiend te zijn, was de toestand over 't algemeen middelmatig, en enkele keeren gebrekkig, zoo verre dat het zich van zekere goederen moest ontdoen, om zijne uitgaven te kunnen dekken. Hetgeen nog al eens dikwijls de ontvangsten van het Kapittel rond kwam afknagen, waren de oorlogs- en inleverings lasten, de herstellingen aan zijne kerk, de parochie van Oud-Turnhout, en de menige processen, die het onderstond. Wat zijn vermogen uitmaakte en vermeerderde, waren de giften en fondatiën van kanunniken en geloovigen, de tienden, renten en cynsen, de onroerende goederen.

De TIENDEN waren het bijzonderst inkomen van het Kapittel. Daar men in de middeleeuwen de tienden trok uit voorwerpen van allen aard, is er in de oude schriften van het Kapittel dikwijls spraak van: lammertienden, novalia, (tienden uit nieuw ontgonnen landen), kleine tienden, patrastienden, zaaitienden, smaltienden, quispeltienden.

Een groot deel der tienden kwam uit de goederen van Oyen en Teefelen. Volgens de stichtingsoorkonde lijfde de hertogin Maria van Gelre het personaat van Oyen met de helft der tienden en al de tienden te Teefelen in bij het nieuw gesticht Kapittel van Turnhout De hertog van Gelre, Willem, opvolger van Reinout III, alsook zijne opvolgers hebben er zich altijd tegen verzet. Hierom ontstond gedurig twist die meer dan 170 jaren duurde.

Tijdens deze moeilijkheden, in den beginne, had een

wonder geval voor het Kapittel plaats. Ten jare 1423, gaf het algemeen Concilie van Basel (1) opene brieven aan het Kapittel tegen de aanvallers der goederen en personaat van Oyen en Teefelen. Henricus de Mera, deken van Leuven, moest in 1424 deze brieven uitvoeren. Doch, daar het Concilie van Basel in alles niet wettig geweest was, had de paus Eugenius IV het veroordeeld en al degenen in den ban geslagen, die ervan gebruik gemaakt hadden. Turnhout was dus ook in dit geval, maar de paus deed in 1437 eene uitzondering voor Turnhout's Kapittel, en verbood het moeilijkheden te verwekken.

Daar deze tienden zoo verre gelegen waren en zoovele moeilijkheden opleverden, was de deken G. van Vlierden, in 1605, in onderhandeling getreden om ze te verkoopen voor 4750 guldens aan den heer van Oyen, Jan De Gent. Het akkoord werd goedgekeurd onder zijnen opvolger deken Hovelius, door den bisschop van Antwerpen, Malderus, den 13 September 1613. De bisschop gaf zeven beslissende redens op, waartusschen: de groote schade door de soldaten aangebracht, de herstellingen aan de oevers van de Maas, de herbouwing der kerk van Oyen, het onderhoud van den protestantschen minister aldaar. De gelden werden op rente uitgezet op het landgoed van Philippus Rodolphus, gezegd den Roelant, onder Schille, en op de goederen van Jan Meeus, onder Weelde, enz.

De tweede groote tienden, welke het Kapittel bezat, kwamen voort uit de gift van de hertogin Joanna van Brabant.

(1) Het Concilie van Basel was een generaal concilie, 1431-1433, begonnen tijdens het pausdom van Martinus V en gesloten door Eugenius IV, om de aangroeiende ketterijen, de vereeniging der Grieken en de hervorming der geestelijkheid.

Na het stichten der 13e prove schonk zij nog aan het Kapittel het overige harer tienden, die zij te Turnhout behield, met deze belasting alleen, van jaarlijks twee jaargetijden voor haar, hare zuster Maria van Gelre, hare voorouders en opvolgers, hertogen en hertoginnen van Brabant, op te dragen. De overbate der tienden, *residuum decimarum*, zooals de oorkonde ze heet, verwekte meermaals moeilijkheden. Een groot proces ontstond hierom tusschen de kanunniken en de kapelanen, omdat die tienden beheerd waren « ten distributiën ende ten dienst van choore », welke bewerkt en geëindigd werd in den Raad van Brabant, ten jare 1530, door den beroemden advokaat Gasper Stijnen. Weldra herbegon het nochtans en eindigde in 1535 door tusschenkomst van den deken Hendrik Sapeels.

Andere moeilijkheden onderging het Kapittel nog met het volk, bij het innen zijner tienden, omdat de gewone man zooveel trachtte te smokkelen, als hij kon. Op eene klacht daarover van het Kapittel, bevool Philips, koning van Spanje, den 5 Juni 1636, aan zijnen deurwaarder in het land van Brabant, zich naar Turnhout en andere plaatsen, waar het Kapittel de tienden hief, te begeven, en op eenen Zon- of heiligendag, rond het uur der Hoogmis, af te roepen, dat: « op zware straffe, niemand wie hij zij, hem en voordere sijn coren oft andere decimael vruchten, ende daer aff zij supplianten sijn gewoonlijk in possessie Thiende te heffene ende te hebbene; bij nachte of bij ontijde secretelijck, noch oick bij daeghe vander plaetschen daer dat gewassen is, te vuerne, ten zij dat t'selve eerst ende voir al behoirlijck gebonden, ende in gasten ofte hoopen gestelt zij, al soomen dat gewoonlijck is te doene, ende den supplianten oft heuren Thiendenaeren ende huerlinghen de behoirlijcke ende waerachtige Thiende daer aff

te laeten volgen, sonder die te ontvueren, ende sonder daer inne eenighe fraude oft bedroch te committeren, noch eenichsins de voirs. pachters ende inhaelders vande voirs. Thienden en beletten inde collectatie van dien. »

Bij al deze tienden inde het Kapittel nog tienden op de goederen der priorij van Corsendonk en der Tempeliers van de commanderij van Champtrain, zoodat het twee derden der groote tienden in de Vrijheid bezat.

Andere inkomsten van het Kapittel waren de giften en stichtingen, zoo b.v. in 1571 stichtte de cantor Joannes de Curia de inrichting der koralen om in het koor mede te zingen, ten getalle van zes, en schonk daartoe zijne erve « in 't Eyhen » te Oud-Turnhout. De deken Lucas Laurentii vermeerderde de inkomsten dezer stichting nog met eene erfgifte van 400 guldens. Dekens Hovelius en C. Gevaerts lieten, de eene 100 guldens na voor een jaargetijde, de andere 500 guldens voor het koorofficie. Deken Van Cantelbeeck schonk 3000 guldens voor jaargetijden, de zielen des Vagevuurs, Begijnhof en Sint-Pieterskerk.

Wat ons nog beter inlicht over den financieelen staat van het Kapittel op het einde der XVIIe eeuw is een bewijsschrift welk de Schepenen der stad daartoe afleveren aan het Kapittel (1):

Wij schepenen der stadt ende vrijheyt Turnhaut doen cont certifieeren bij desen ter instantie van de Heeren Decken ende canoniken van de Exempten Capittele van S^ct^ Peeter alhier, bestaande in derthien canoniken ende negen presente cappellanen, heurs kennelijck te wesen, dat de selve revenue principalyck consisteert in de twee derde paerten van de thienden alhier, jaerlyckx uytbrengende

(1) Archief der Sint-Pieterskerk, n^r^ 22.

tusschen de vierthien a vyftien hondert veertelen, betaelt wordende in coren, daerinne begrepen de thiende van de gerst, haver ende boeckwey ende tot dien al noch ten regarde van de lammer ende saeythiende syn treckende omtrent de hondert guldens 't jaers, beneffens noch omtrent de sestigh guldens t' jaers van hueringe van landen, in der voeghen dat het voors. Cappittel soo veel als ons kennelyck is soberlyck is gedoteert ende want goddelyck ende redelyck is getuiggenisse ende kennisse der waerheyt te geven, principalyck des versocht sijnde: soo hebben wij dese met onsen segel ad causas bevesticht ende door onsen secretaris doen onderteekenen desen 3 July 1683.

(: Proost *Scris).*

Concordat cum suo originali
loco absentis Actuarii. Quod
attestor J. Devenijns Càn.

In de XVIIIe eeuw had het Kapittel van al deze inkomsten vele onkosten te betalen. De restauratie der kerk rond het midden der XVIIIe eeuw en andere werken en lasten wogen zwaar op zijn budget. Omtrent de jaren 1772 kocht het een huis voor den plebaan aan 7000 guldens, voor den pastoor van Oud-Turnhout aan 4000 gl.; voor buitengewone amortizatie moest het: 1594-17-0 gl. betalen, en voor de herstelling van kerk en toren te Oud-Turnhout: 3940-0-0 gl.

Deze uitgaven waren een harde slag voor het Kapittel. Daarom verkocht het in de jaren 1773 en 1774 verscheidene onroerende goederen aan hem en aan bijzondere kapelrijen toebehoorende: « een blok in de Smalvoortstraet, een akker gelegen in den Negepael, de heeren bemden te Zevendonk, de Eusselingen op de Darisdonk, den Beirakker, een schaarbosch op den Aert, den vischvijver

op den Aert, Philipkens Wauwer op het Stokt, den akker op 't Leen, een dries in den Bruinen Strijt, een akkerken in de Ticheleгey, een akker op de groote beek, eene heide en weide in de Mellen, eenen beemd aan het Heyken, nog eenen beemd, en het Papenakkerken ».

Wij sluiten dit beknopt overzicht van de inkomsten en uitgaven van het Kapittel met een uittreksel van de overdracht zijner inkomsten, welke het had opgemaakt volgens de overdracht van 1787 aan het Gouvernement generaal, en welk nu moest dienen voor zijne kotisatie in de geldleening aan de « Armée belgique », dus bij het toenaderen zijner afschaffing.

Naer eene wijdloopige opzoekinge (1) *ende operatie van alle de Capittels inkomen dewelke na tijds omstandigheden kon gedaen worden, is bevonden dat ider canonik op een gemeyn jaer heeft vijf hondert drij en dertig guldens* 3 1/4	533	»	3 1/4
Maer naer gelijke opzoekinge ende operatie van alle de jaerlijksche lasten ende betaelinge word bevonden dat ider Canonik geeft een hondert vijf en vijftig gulden 14 1/2: *dus behoud.*	155	»	14 1/2
	377	»	9 3/4
Dertien canuniken	4907	»	0 1/4
Ider cappellaen heeft	166	»	14
Maer betaelt jaers	49	»	2
Dus behoud	177	»	12
Ses capellaenen	705	»	12

(1) Extract uyt d'overdragt der inkomsten van D'Eerw. Heeren Deken en Capittel van Sti Peeters te Turnhout aen d'Eerw. Heeren Gedeputeerde tot het maeken der quotisatie in de Geld-Leeninge aen d'Armée Belgique etc. — *Los papier der archieven van Sint-Pieters te Turnhout.*

Vervolgens de gemeynen revenuen zijn netto	5612	»	12 1/4
Bezondere betaeling aan verscheide personen zijn:			
Aan d'Eerw. Heer Deken, ook Plebaen voor competentie	276	»	11 3/4
Aan d'Eerw. Heer Cantor	58	»	18
Aan d'Eerw. Heer Onderpastoor voor competentie.	280	»	0
Aen d'Eerw. Heer 2de Onderp. voor competentie	206	»	14
Aen d'Eerw. Heer Pastoor te Oud-Turnhout voor competentie.	600	»	0
Aen d'Eerw. Heer Onderpastoor te Oud-Turnhout voor competentie.	250	»	0
Voor de gesuspendeerde capnie tot koelinge der schulden	134	»	7 3/4
Aen Corsendonk, Roydraeger, Koster, Wijnschenker, Organist, Muziek, Beggijnhof etc.	299	»	4
Voor Restauratie van de twee Pastorele huysen, schulden ende voordere lasten.	221	»	0
Voor miswijn, boskolen in sacristije .	228	»	3
Aen te zingenen en te lesenen missen 's jaers	475	»	0
Aan XXe penningen in de publieke lasten 's jaers	648	»	18
Aen den Actuarius, Ceremoniemeester ende Renthmeester	146	»	19 1/2
	guldens,	stuivers,	oorden.

Al deze bewijzen zijn voldoende om den lezer een gedacht te geven van wat het Kapittel introk uit tienden, cijnsen, goederen, renten en giften, maar ook van wat

het moest betalen aan lasten en onkosten. Zij werpen meer licht op zijnen geldelijken toestand.

Overeenkomsten

Het Kapittel was de groote geestelijke overheid, en zoodoende strekte zijn rechtsgebied uit over al de geestelijke instellingen der Vrijheid. Daarmede ging het meer dan eens overeenkomsten aan in zaken welke zijn rechtsgebied betroffen; dit gebeurde ook met het magistraat der stad.

De eerste instelling was de parochie OUD-TURNHOUT, een gehucht op eene halve uur afstand van de Vrijheid gelegen. In den stichtingsbrief van het Kapittel werd de kanunnik plebaan *perpetuus vicarius* uit naam van het Kapittel aangesteld als pastoor voor de twee Turnhouten « de utroque Turnhout ». Het Kapittel zorgde tevens voor het geestelijk onderricht, maar ook voor het letterkundig onderwijs. De kinderen van Oud-Turnhout moesten ter Kapittelschole van Turnhout komen. Op den langen duur, gezien den grooten afstand, werden de inwoners van Oud-Turnhout dit moede en maakten gebruik van de tegenwoordigheid der koningin Maria van Hongarië op haar kasteel te Turnhout om eenen eigen schoolmeester aan te vragen. In 1547 stemde de koningin daar in toe op voorwaarde dat de aanvragers hem zouden onderhouden, en hij in alles onderdanig zou

zijn aan het Kapittel. Daar alleen niet mede tevreden vergden zij ook eenen priester. Den 10 Maart 1552 werd een kontrakt tusschen het Kapittel en Oud-Turnhout gesloten, waardoor een kapelaan werd aangesteld die ter plaatse zou wonen en de sacramenten toedienen, behalve dat « op de zon- en feestdagen de ingezetenen van Oud-Turnhout zullen gediend worden van de sermoenen, den dienst Gods en de Hoogmis van den opperparochiaan van het Kapittel ». Deze toestand duurde een geruimen tijd, wanneer, den 20 April 1614. bij mandaat van den bisschop van Antwerpen J. Malderus, de pastorij van Oud-Turnhout gescheiden werd van de plebanij der collegiale kerk van Turnhout met toestemming van het Kapittel. Nochtans behield het nog eenige rechten en was het tot eenige lasten verplicht. De Vicarius perpetuus, die werd aangesteld, zou al de beneficies genieten, welke in Sint Bavokerk gesticht waren, alsmede de inkomsten van eenen kapelaan uit het Kapittel en de inlijving van de kapelrij van O.-L.-Vrouw in Sint-Pieterskerk. Het Kapittel onderging hierdoor veel schade, maar de zielezorg won er veel bij.

Zoo het Kapittel met tegenzin toegegeven had in het oprichten eener parochie te Oud-Turnhout, hield het ook, tevens het eens met het magistraat der Vrijheid, den strijd vol met ZEVENDONK, een ander gehucht van Turnhout, tot het opbouwen eener groote kapel aldaar. Eindelijk op het einde der XVII[e] eeuw kwam men tot een besluit en werd de kapel gebouwd op zeker voorwaarden. Nu verscheen de zaak van den Kapelaan. Deze onderstond even veel moeilijkheden, die voortduurden tot het afschaffen van het Kapittel.

In de nabijheid van Turnhout, te CORSENDONK, was eene priorij van kanunniken regulier van den H. Augustinus

gevestigd (1). Jan Pauli, pastoor van Turnhout. onder wiens rechtgebied Corsendonk gelegen was, had schriftelijk zijne toestemming gegeven. De deken van het Kapittel, Gisbertus Mutsarts, had in 1432 volgens Latomus, in 1434 volgens Wichmans, aangenomen het slot in te voeren voor deze kloosterlingen die tot hier toe in vrijheid leefden.

Het Kapittel hief ook zekere tienden op Corsendonk's goederen. Wanneer de hertogin Joanna de overbate harer tienden aan het Kapittel schonk, bepaalde zij dat Corsendonk 6 loopen rogge zou opbrengen Den 28 Januari 1442 en den 28 Juli 1546, gingen de deken en het Kapittel met den prior en het klooster van Corsendonk eene overeenkomst aan over begrafenissen, tienden van ontgonnene goederen, lammertienden enz. Het klooster betaalde daarvoor eenen jaarlijkschen cijns aan het Kapittel.

De groote zaak welke het Kapittel met de priorij van Corsendonk verhandelde was het aanvaarden dezer kanunniken in het bestuur der Latijnsche School. Dit geschiedde den 28 April 1645 bij overeenkomst van Deken, Kapittel, Wethouders, en heeren van Corsendonk. Terzelfdertijd s ichtte Corsendonk te Turnhout een huis van drij of vier kloosterlingen.

Zoo het Kapittel overeenkwam met Corsendonk, handelde het ook met de andere gestichten der Vrijheid. Het Begijnhof, het Gasthuis, de Minderbroeders, de Sepulcrienen ondervonden eveneens de meesterhand van het Kapittel. De commanderij van Champtraine, die een huis en goederen had te Turnhout, sloot ook menig verdrag met het Kapittel. vooral in 1551, over de tienden der nieuwe landen.

Het Kapittel stond in 1598 aan de meesterssen van het

(1) Gesticht in 1393. J. E. Jansen, *Turnhout*, op cit., 1ste d., bl. 114.

BEGIJNHOF toe de vereeniging en inlijving van al de beneficies en de kapelrijen, in het Begijnhof gesticht, met de pastorij van het Begijnhof. Zij moesten nochtans elken keer dat de pastorij open was, een schrander priester aan het Kapittel voorstellen, die alsdan hem aannam en benoemde.

Waren zulks de onderhandelingen die het Kapittel aanknoopte met de geestelijke gestichten, op wereldlijk gebied stond het over het algemeen in de beste BETREKKINGEN MET DE VRIJHEID. Soms deed zich wel eens een rechtsgeding voor tusschen beide over rechten en lasten, maar het eindigde doorgaans in der minne. Een voorbeeld van deze goede verstandhouding vinden wij in eene overeenkomst met het magistraat der Vrijheid, den 31 Mei 1558 (1559). Het Kapittel inde de twee derden der groote tienden in de Vrijheid en trok daarvan voldoende inkomsten. De kerk daarentegen was minder rijk en had gedurig onkosten aan herstellingen. Moeilijkheden waren daaruit reeds ontstaan met het magistraat. Daarom besloten zij nu elk te zamen zekere lasten te dragen. Het Kapittel zou voortaan tot zijnen last nemen den wijnschenker en den wijn die er noodig was voor het opofferen der H Mis en het uitdeelen der H. Communie (die nog onder de twee gedaanten geschiedde) in hare kerk en die van het Gasthuis. Daarvoor mocht het de offerande behouden, welke de communicanten schonken als zij te communie gingen, buiten de vier Hoogtijden, de gemeene aflaten, de communiedagen als het offer voor de kerk zal zijn. De wijn ten gebruike in de Sint-Theeuwoudskapel viel ten laste van deze. Jaarlijks zullen de kerkmeesters drij potten wijn en 4 rijnsguldens en 12 stuivers, daarvan afgerekend den 16ⁿ penning, aan het Kapittel schenken, op voorwaarde dat men eenen schamelen en getrouwen ingezetene zal onderhouden, die het waslicht en het brood van

wege de kerk zal leveren, alsook den wijn aan diegenen welke de H. Mis zullen opdragen. Ten tweede zal het Kapittel ook voortaan moeten zorgen voor de kolen en den brandstook des winters (vroeger deed zulks de kerk). Maar de kerkmeesters zullen voortaan de ruute kaarsen bezorgen, die de kapittelheeren en de kapelanen in de Metten van noode hebben voor het lezen hunner getijden. Daarvoor mochten zij al de wassenspinden houden die in de uitvaarten geofferd werden. Ten laatste - zullen de kerkmeesters en het magistraat op hun nemen te herstellen en te onderhouden, den beuk, het koor, den toren met alle afhankelijkheden, zooals dak en klokken der kerk, zonder dat het Kapittel om zijne tienden daar moest tusschenkomen.

In 1570 gaat de deken Lambertus Coomans een verdrag met de Gemeente aan over de koninks-beden hunner goederen, gezien het aangroeien der oorlogsschattingen. Over diezelfde zaak sluit de deken Lucas Laurentii een verdrag met het magistraat, dat belooft, van voortaan het Kapittel niet alleen vrij te laten van de koninks-beden, maar ook van alle oorlogsschattingen, die zoo verschrikkelijk in die tijden op de inkomsten drukten.

Diezelfde deken kwam nog overeen met de Gemeente over het onderwijs, welk veel onkosten van het Kapittel vergde, opdat voortaan de Gemeente de school zou herstellen of eene nieuwe bouwen en eenen nieuwen schoolmeester aanstellen, op voorwaarde nochtans dat het Kapittel met die benoeming vrede had. In dit verdrag komt ook voor, dat de koraalgoederen moesten beheerd worden door eenen heer van het Kapittel en een lid van het magistraat, die alle twee jaren rekening van hun beheer in de kapittelzaal moesten geven.

Wij sluiten dit hoofdstuk der overeenkomsten en der

betrekkingen van het Kapittel met alle geestelijke en wereldlijke instellingen door het vermelden van het voornaam kontrakt, welk verscheidene Kapittels ondereen sloten om zich te verdedigen tegen de aanvallers hunner rechten. In 1446 maakte het Sint Pieters Kapittel deel der confederatie of unie van de zeven Kapittels (Sinte-Gudula van Brussel, Sint-Rombout van Mechelen, Sint-Pieter van Anderlecht Sint-Gommarus van Lier, O.-L.-Vrouw van Dendermonde en Sint-Gaugericus van Haeltert), welke onder elkander een verbond hadden getroffen, met goedkeuring van den H. Stoel, om hunne vrijheden en voorrechten en goederen te verdedigen tegen de geestelijke en wereldlijke macht, die reeds meer dan eens hunne voorrechten had willen krenken en inkorten. Deze vereeniging duurde ongeveer eene eeuw. Het concilie van Trente (1545-1563), verbrak deze confederatie. Nochtans het Kapittel van Turnhout behield zijne vrijheden, die het bij zijne instelling verkregen had, en die later *ex certa scientia* door den H. Stoel waren goedgekeurd.

Voorrechten

De voorrechten, welke het Kapittel genoot door toedoen van burgerlijke en kerkelijke macht, waren vrij aanzienlijk. De voornaamste worden aangehaald in den stichtingsbrief van de hertogin Maria en waren o. a.: de kanunniken kozen hun eigen deken; zij waren vrij en ontlast van het rechtsgebied der bisschoppen en straften de overtredingen hunner

onderdanen; mitsgaders genoten zij van al de andere vrijheden en ontlastingen der collegiale kerken van het bisdom Kamerijk. De Paus Bonifaas IX en de bisschoppen van Kamerijk en Luik bevestigden deze privilegiën. De hertogen van Brabant en hunne opvolgers, waartusschen Antonius, Jan IV, Philip de goede, en vooral in de xvi^{e} eeuw de keizer Karel V, begunstigden ruimschoots het Kapittel met rechten en ontheffing van lasten. Vermelden wij alleen dat vroeger de kanunniken door toelating van het kerkelijk gezag van Rome zekere « *conservatoren* » hadden aangesteld om de geschillen over hunne goederen te vonnissen. Dit voorrecht was afgeschaft geworden. Op den 10 Maart 1527 (Brab. stijl) bracht de keizer het wederom in voege en mochten de kanunniken die opnieuw benoemen en « voor hen procedeeren in alle saecken die van rechts weghen tot heure kennissen ende judicatueren behooren ». In het jaar 1545 verkrijgt de deken Oliverius Libermi van denzelfden keizer eene nieuwe bevestiging van al de stichtingen en voorrechten. Tot aan de Fransche Omwenteling behield het Kapittel het recht zijne pastoors of plebaans te benoemen.

Eene keerzijde was aan dit schoon blad van vrijheid en begunstiging. Somwijlen ontstonden hierom twisten en processen, des te meer nog daar het Kapittel zeer nauwgezet was op zijne privilegiën.

Een treffend bewijs vinden wij hieromtrent in het bezoek van den Aartsdiaken van Antwerpen Cornelius De Witte, die uit naam van zijnen bisschop het kerkvisiet verrichtte ten jare 1609. De deken Godfridus Vlierdenus deed, zoohaast zijne komst gekend was, de deur van de Kapittelzaal sluiten. Hij ging hem te gemoet en sprak hem uit naam zijner kanunniken als volgt: « Zeer vereerd zal ik zijn om U te mijner tafel te ontvangen, maar hier wil ik U niet erkennen, daar

het Kapittel vrij en ontlast zijnde van alle rechtsgebied der bisschoppen, nooit de heeren aartsdiakens in het kerkvisiet erkenden ». Met dit nieuws verwijderde zich de weleerwaarde aartsdiaken. Nochtans later hebben de kanunniken het onderspit moeten delven en zich onderwerpen.

Een voorrecht van anderen aard was het gebruik van een zegel, waarmede het Kapittel al zijne akten bekrachtigde. In onze opzoekingen hebben wij vier verschillende zegels gevonden, waarvan de twee voornaamste zijn: deze van een cirkelachtigen vorm, met in zijn vlak, een Sint-Pietersbeeld en randschrift: *S. Ecclesie. Santi Petri. In. Turnout*, waarschijnlijk de oudste, en gene van eenen ovalen vorm, met in 't midden, onder eene gothische nis, een rechtstaande Sint-Pietersbeeld en randschrift: *Sigillum Capituli S. Petri Turnout* (1).

Koordekens van het Kapittel (2)

1. JOANNES PAULI, 1398- † 1407, Decretorum baccalaureus.
2. JOANNES SPROKELLE, 1407- † 8 Januari 1414.
3. GISBERTUS MUTSARTS, 1415- † 1466, oud 90 jaren, was officiaal van den bisschop van Kamerijk.
4. GERARDUS HEBSCAEP (Hebschap), J. U. B., 1466- † 30 April

(1) J.-E. JANSEN, *Turnhout*, op. cit., 1ste d., bl. 98.

(2) Deze lijst is opgemaakt volgens: *Series Decan. Can. Pleb.* Register HS. in-fol° werk van dekens C. GEVARTIUS, H.-J. VAN CANTELBEKE en volgende. ARCHIEF SINT-PIETERSKERK. Zie ook: J.-E. JANSEN, *Turnhout*, op. cit., 2e d., bl. 189.

1485, van cantor en plebaan wordt hij verkozen tot deken.

5. PAULUS MAVEZIN, 1485- † 1491; te voren kanunnik van Harlebeek (Bisd. Doornik).
6. HENRICUS SAPEELS, 1491- † 5 Juli 1543, geboortig van Turnhout, begraven in Sint-Pieterskerk aan den rechter kant van het koor.
7. OLIVERIUS LIBERMI, 1543-1556, van Antwerpen, bestuurt het Kapittel als onderdeken, geeft zijn ontslag en sterft den 28 April 1567.
8. LAURENTIUS BARLŒUS, 1556- † 1559.
9. LAMBERTUS COOMANS, 1559- † 1583 oud 70 jaren, geboortig van Turnhout, bevriend met den vermaarden Erasmus van Rotterdam en den kardinaal van Enckevoirt.
10. LUCAS LAURENTII, (Lauwereijs), 1583- † 25 Januari 1598, was ook plebaan van Turnhout en landdeken van het district Hoogstraeten.
11. HENRICUS EVERARDI (Everaerts), 1598- † 1600.
12. SEBASTIANUS HULSENIUS (van Hulsen), J. U. D., 1600- † 1604.
13. GODFRIDUS VLIERDENUS (van Vlierden), S. T. L., 1604-1611, geboortig van s'Hertogenbosch; primus van Leuven (1573) in de pedagogie van het Varken, pastoor van het gasthuis te Turnhout, en in 1611, verkozen tot kanunnik graduaal in de cathedrale kerk zijner geboorteplaats.
14. IVO HOVELIUS (van den Heuvel), S. T. B. F., 1611-1632, afkomstig van Oosterwijk (nabij Tilburg), sterft van den kanker, oud 70 jaren, wordt begraven voor den hoogen autaar in de Begijnenkerk te Turnhout, alwaar hij pastoor was. Dichter; Deken van het district Hoogstraeten.

15. CAROLUS GEVARTIUS (Gevaerts), J. U. L., 1632-1646, geboortig van Turnhout, wordt verheven tot deken van Lier en sterft aldaar in 1654 (1).

16. NICOLAUS GEVARTIUS (Gevaerts), 1646- † 11 November 1648, geboren te Turnhout. Hij werd van cantor tot deken gekozen.

17. NICOLAUS CUYLEN, S. T. B. F., 1648- 10 Juni 1676, geboortig van Bladel; doet afstand oud 77 jaren; eerst pastoor te Bladel, daarna onderpastoor te Turnhout, en eindelijk pastoor van het Begijnhof. Hij werd begraven in de Begijnenkerk voor den grooten autaar.

(1) Zie: J. E. JANSEN, *Turnhout*, op. cit., 2e d., bl. 121.

Wij vinden eene zeer belangrijke nota in het register der Dekens, Plebaans, Kanunniken van het Kapittel over de adelijke afkomst en verwantschap met de adelijke familie de Kinschot en Gevaerts. Het is Carolus Gevartius zelf die schrijft: « Testamur insuper in ejusdem templi (Sint-Pieterskerk Turnhout) ambitu retro chorum spectari pervetustam tabulam sepulchralem ultra hominum memoriam ibi affixam, in qua, a parte dextra expressus est D. Hubertus Gevartius genuflectens cum duobus filiis, ab altera parte expressa est D. Margareta de Cocq ejus uxor, cum septem filiabus ex quibus Anna Gevartia nupta fuit prefato D. Ambrosio de Kinschot questori regio, item testamur in eadem tabula expressa esse insignia familie Gevartie; nempe balteum ondulatum argenteum, cum sex laterculis argenteis in scuti equore coccineo » waer bij de schepene van Turnhout versocht sijnde certificeeren dat in het huys staende tegen over het voorhoff en casteel, naest het hof van Ranst, door voorplantingen der lindeboomen gent̄ (genoemd), het huys onder de linden eertijds gebouwd en bewoont van de jonkers van Hasselt te bevinden in de groote boven-voorkamer na de Weste in een cruyscassijne twee wapens nevens malkander inde gelasen; in het eerste aen rechte zijde het wapen van den voors. Huybrecht Gevaerts hebbende voor Tymbre eenen silveren open helme, boven met goude traliën, beneden en rontsomme verciert met eenen gouden boort, uyt welcke helm is springende een getackt hooft en hals van een herte met een silvere en roode feuillage. — SERIES DECAN. CAN. PLEB. Register HS. in fol°, bl. 89. Archief Sint-Pieterskerk.

18. ARNOLDUS ERASMUS VAN THIELEN, 1676-1690, uit eene adelijke familie van Antwerpen geboren. Onderpastoor te Merxem, desservitor der parochie Schel nabij de Schelde, kanunnik, plebaan en deken te Turnhout. Na zijn ontslag wordt hij pastoor van het Begijnhof te Antwerpen, alwaar hij stierf in den ouderdom van 62 jaren.

19. ADRIANUS VAN BROECKHOVEN, 1690- † 12 Juli 1700, geboortig van Turnhout, overleed oud 53 jaren.

20. HENRICUS JOANNES VAN CANTELBEKE (Camferbeck), S. T. B. F., 1700- † 27 Januari 1726, uit eene edele familie (1) te Antwerpen geboren. Van 1677 was hij kanunnik te Turnhout, onderpastoor en daarna pastoor van het Begijnhof, sterft oud 75 jaren.

21. CORNELIUS LUDOVICUS DE LA RUE, J. U. L., 5 Maart 1726- † 19 Mei 1744, afkomstig van Breda. Bestuurder der kanunnikessen van het H. Graf te Turnhout voor wie

(1) Over de wapens van dezen deken lezen wij de volgende gewichtige nota in het Register der Dekens, kanunniken enz., van Sint-Pieterskapittel: Arma vero et insignia hec sunto: videlicet scutum in duas oblique et equaliter sectas partes: quarum inferior nigri habens in se Leonem lutei coloris dextram versus erecti et pede dextro manum hominis tenentem. Superior vero lutei coloris et aquilam nigram similiter versus dextram erectam, ore aperto conspicuam tenens: inter duas autem partes istas, via quedam rubei coloris tribus albis liliis insignita visitur. Scuto imposita est galea clatrata aurea corona regia insignita, phalere vero mixtum deorsum dependentes, dextra quidem ex parte nigri et lutei, ex sinistra autem albi et rubei coloribus ex corona vero duc ab aquiline extense et diversis coloribus ex equo diverse-dextra nimirum luteo et nigro, sinistra autem rubeo et albo egrediuntur que inter Leo luteus dextram versus graditur — tenens pede dextro manum hominis prout hec ōia (omnia) in medio harum literarum locupletius elucent. — SERIES DECAN. CAN. PLEB. Register HS. in-fol°, bl. 20. Archief Sint-Pieterskerk.

hij eene nieuwe kerk bouwde en daarin ook zijne laatste rustplaats verlangde.

22. JOSEPHUS VERDEUSELDONCK, S. T. B. F., 22 Juni 1742-7 Juli 1753, geboortig van Hasten (meiery van 's Hertogenbosch). Eerste van de derde linie (1696) in de Pedagogie van den Valk te Leuven, procurator van het Groot College aldaar en bestuurder van het Arme Weeshuis te Turnhout.

23. JOANNES COSMAS CUYLITS, 28 December 1753- † 21 December 1774, geboren te Antwerpen.

24. NICOLAUS FRANCISCUS VIGNERON, 23 Januari 1775- † 10 Januari 1790, afkomstig van Ath (Henegouw).

25. FERDINANDUS JOSEPHUS VAN DER SLOTEN, S. T. L., 20 Februari 1790-6 Januari 1798, geboren te Ranst. Hij is te Leuven de 5de van de eerste linie geweest ten jare 1775, werd leeraar in het Seminarie te Antwerpen, plebaan en deken van Turnhout en landdeken van het district Hoogstraeten. Hij werd den 6 Januari 1798 te Turnhout gevangen genomen door de Sansculotten en overgevoerd naar Cayenne in Amerika, alwaar hij te Conamana den 22 November van hetzelfde jaar stierf.

TWEEDE DEEL

DE STATUTEN VAN 1634

Geschiedenis

De Statuten waren de regelen welke de kanunniken en al de onderhoorigen van het Kapittel volgden in het uitoefenen van den koordienst. Daar werden ook in aangeteekend de emolumenten of de gelden, die zij trokken voor hunne diensten, alsmede de straffen, die hun werden opgelegd voor de overtredingen, en verder de verplichtingen in en buiten de collegiale. Het recht van dergelijke statuten op te stellen werd hun toegestaan volgens den stichtingsbrief van het Kapittel: « *Statuta rationabilia condent canonici* ». De eerste regelen, welke zij volgden, waren gevestigd op den inhoud van het karter der hertogin van Gelre. Nadien maakten zij gebruik van hun recht en stelden de eerste statuten op ten jare 1421. Deze worden nog bewaard in een oud register der Sint-Pieterskerk, dat als titel voert: *Antiquissima*

statuta, waarover hier verder zal gesproken worden. Zij waren in voege tot in de xvii^{e} eeuw. Intusschentijd werden er merkelijke bijvoegingen en veranderingen aan toegebracht, vooral in de jaren 1444, 1562, 1564, 1565, 1610 en 1614.

In eene zitting van den 15 September 1610, voorgezeten door den bisschop van Antwerpen, Mirœus, als afgevaardigde van den Paus, ten tijde van den deken Godfried van Vlierden, werd de verandering der oude statuten besloten. Daar zetelden buiten zijne Hoogwaardigheid den bisschop en den deken, de kanunniken Karel Viruli, Ivo Hovelius, Hendrik van Heymbeke, Jan Gerlaci, Nicolaas Gevartius en Jan a Fide. Er werd aangenomen dat de deken en de kanunik Ivo Hovelius de statuten zouden bestudeeren en ze in overeenstemming brengen met de provinciale en diocesane besluiten en ze alzoo veranderd aan den bisschop ter goedkeuring onderwerpen, opdat de kanunniken van den eed der oude statuten ontslagen de nieuwe zouden aannemen en onderhouden. Wekelijks, Vrijdags, hielden de kanunniken een kapittel na de groote mis, waarin zij over zekere regelen beraadslaagden. Eindelijk, den 1 December 1634, in Algemeen Kapittel vergaderd, besloten zij de hervormde statuten, na den inhoud dergene van het jaar 1421 opgesteld en doordrongen van den geest van het Concilie van Trente en de provinciale synoden, aan te nemen. De deken Karel Gevaerts en negen kanunniken onderteekenden ze eigenhandig. Deze statuten werden onderhouden, benevens eenige kleine veranderingen, tot aan de Fransche Omwenteling, het ongelukkig tijdvak der afschaffing van het Kapittel.

Kanunniken

Het spreidt altijd meer luister over een opstel en het boezemt grooter vertrouwen in wanneer wij de mannen kennen die aan dit opstel hebben medegewerkt. Deze waarheid zet ons aan een beknopt levensbericht der kanunniken op te geven welke in 1634 het Kapittel uitmaakten. Het waren Karel Gevaerts, deken, Jan Gerlaci, Nicolaas Gevaerts, Jan Looffaerts, Herman Bobarts, Zeger Malderus, Philip Van Lyere, plebaan, Augustijn Bartholomei, Maximiliaan Walravens en Jan Boeckx.

De deken KAREL GEVAERTS (Carolus Gevartius), licentiaat in de beide rechten, werd in 1591 te Turnhout geboren. Hij was zoon van den beroemden Jan Gevaerts, afgevaardigde van de aartshertogen Albertus en Isabella naar de Vereenigde Staten der Nederlanden voor het aanleggen van het Twaalfjarig Bestand. Den 3 Februari 1606 werd hij kanunnik in zijne geboortestad. Na den dood van deken Ivo Hovelius kozen de kanunniken hem met algemeene stemmen tot zijnen opvolger in het jaar 1632. Hij beantwoordde ten volle aan het vertrouwen zijner kiezers en werd een der roemrijkste dekens van het Kapittel. Hij doorzocht en rangschikte de archieven van de collegiale kerk en stelde daarvolgens die kostbare registers op, waarin naar echte gegevens, de geschiedenis van het Kapittel wordt verhaald. De luister der kerk en de eeredienst behartigde hij neerstig, zoodat hij eene nieuwe communiebank aankocht, de kruisbeuk der kerk herstelde, nieuwe gewaden aanschafte, het broederschap van den H. Rozenkrans stichtte, enz., en zelfs bijdroeg tot het oprich-

ten van O.-L.-Vrouw altaar en het plaatsen der schilderij van Rubens in het hoogaltaar der Cathedrale kerk van Antwerpen. Het was in de Scheldestad dat tijdens de retorsie, in 1636, de deken en andere kanunniken waren gevlucht en drie jaren verbleven. Nadat hij gedurende 15 jaren aan het hoofd van het Kapittel te Turnhout gestaan had, werd hij in 1646 door den koning van Spanje, Philips IV, tot deken van het Kapittel van Lier benoemd. Daar onderscheidde hij zich even als te Turnhout door zijne geleerdheid, werkzaamheid en milddadigheid en stierf er den 25 Maart 1654.

JAN GERLACI (Geerlinckx), van Linter, was sinds 12 December 1605, kanunnik der 2e prebende van de subdiakens te Turnhout. Den 7 December 1607 stelde het Kapittel den regel dat elk kanunnik, kapelaan of andere zich moest onthouden van te spreken onder de goddelijke diensten, op straf van vijf stuivers te betalen aan de kerkfabriek. Gerlaci moest het opzicht over dezen regel houden. Den 15 September 1610 werd in eene kapittelvergadering besloten, dat Joannes Gerlaci en Joannes a Fide een register van al de beneficies van het Kapittel zouden opmaken. Hij stierf den 25 Juni 1638 te Antwerpen, waarheen hij gevlucht was tijdens de retorsie en werd te Turnhout begraven onder eene graftombe in Sinte-Annakapel; aan de muur hing zijn afbeeldsel met grafschrift. Hij legateerde 20 stuivers jaarlijks te betalen aan den kapelaan van voormelde kapel met last de psalmen *Miserere* en *De Profundis* tot zijner ziel en zijner ouders lafenis na de mis te zingen in de maand Maart. Ook liet hij 50 guldens eens den Kapittele voor zijn jaargetijde volgens de nieuwe statuten, artikel 43.

NICOLAAS GEVAERTS (Gevartius), van Turnhout geboortig,

kanunnik in 1606, gehecht aan de prove van den H. Joris, klom den ladder van verscheidene ambten in het Kapittel op, totdat hij in 1646, na bevordering van Karel Gevaerts. tot deken van Lier, hem in dit ambt tot Turnhout opvolgde. Als cantor van het Kapittel legde hij zich vooral toe op het kunstig uitvoeren van den kerkzang. Deken van Cantelbeek, hangt van hem in de lijst der dekens het volgend portret op: « Deze man diende allen tot voorbeeld, was met de schoonste gaven des harten bedeeld, van strenge zeden, van eerbiedwaardig voorkomen, van zachtmoedigen omgang, aan allen lief, aan niemand hatelijk, zoodanig dat het College dacht niet Karel Gevaerts verloren maar alleenlijk veranderd te hebben ».

Jan Looffaerts, van Dongen, sinds 23 Juni 1614 onderpastoor, sinds 1623 kanunnik van de 1e prove der hertogen van Brabant, onder titel van de He Katharina, ook bezitter van de kapelanij van den H. Theobaldus, stierf in veel gevorderden ouderdom den 6 December 1676.

Herman Bobaerts, van Munsterbilsen, van adelijke afkomst, kanunnik sinds 30 April 1625 aangesteld voor de prove van het H. Kruis, sinds 20 October 1632 in bezit gesteld van de kapelanij van het H. Sacrament, en de eerste sedert den 23 Juli 1639 genietend van de vruchten der kapelanij van den H. Joannes, der pastorij van het Gasthuis. Hij stierf den 16 Mei 1641, nalatend aan elken kapelaan en kanunnik van het Kapittel, 3 guldens om 10 missen te lezen. Hij schonk ook 100 guldens aan het Gasthuis en 50 aan het Kapittel voor zijne jaargetijden. Hij werd in de kapel van het Gasthuis begraven.

Zeger Malderus, priester van het bisdom Mechelen, neef van den bisschop Jan Malderus, kanunnik der 1e prove der subdiakens sedert 6 Februari 1626. Hij stierf na ongeveer 10 jaren verblijf.

Philip van Lyere (De La Torre), kanunnik den 19 Maart 1634, plebaan van het Kapittel, maar sedert 1655 van vele zware ongeregeldheden beschuldigd, was het eene aaneenschakeling van ellenden, tot dat hij den 6 Mei 1656 door Bartholomeus Loymans werd opgevolgd. Het Kapittel had om hem vele moeilijkheden van den bisschop van Antwerpen te lijden, dewelke wilde tusschenkomen in eene straf door het Kapittel hem opgelegd; maar het Kapittel hield zijn recht van exemptie staande en wilde niet dat de bisschop inbreuk op zijn recht uitvoerde.

Augustijn Bartholomei, priester van het bisdom Luik, kanunnik den 19 Juni 1626, gehecht aan de 2e prove der diakens en sinds 1650 in bezit der kapelarij van de Drij Koningen. Hij was tevens met den deken gelast de sleutels van het Kapittel te bewaren. Hij liet 50 guldens na voor zijn jaargetijde en stierf den 3 October 1651.

Maximiliaan Walravens, S. T. L., priester van het bisdom Mechelen, sedert 1626 kanunnik der prove van den H. Joannes Baptista en den 12 October tot plebaan van het Kapittel bevorderd. Hij was ook landdeken van het distrikt Hoogstraeten. In het jaar 1638 stichtte hij bij testament eene beurs van 50 guldens 's jaars te nemen op zijn huis gelegen te Leewits bij Brussel. Daarop legateerde hij ook 5 guldens uit te deelen aan de armen van Leewits, alsook zooveel guldens jaarlijks voor zijn jaargetijde. Hij stierf den 3 Januari 1638 en werd begraven bij de Paters Augustijnen.

Jan Baeckx, S. T. B. F., sinds 23 Juni 1622 kanunnik van het Kapittel der prove van den H. Geest.

Beschrijving

De opstellen der statuten van 1421 en 1634 zijn ons bewaard gebleven in het archief der Sint-Pieterskerk. In een klein in-fol° (22 × 30) getiteld: *Antiquissima statuta quæ præter ea quæ in erectione existant in capitulo Divi Petri Turnouti reperiuntur. Juramenta,* zijn een aantal losse stukken bijeengebonden. Daartusschen bevinden zich twee afschriften, een der xv^e^ eeuw van de Statuten van 1421 met bijvoegsels van 1444 en 1457, op papier, en een der xvi^e^ eeuw van de statuten der kanunniken en kapelaans, ook van 1421, op perkament. Van dit laatste vinden wij een vermeerderd afschrift der xviii^e^ eeuw in het register bl. 180: *Privilegia erectionis exempti capituli Sancti Petri in Turnhout,* uit hetzelfde archief.

De oudste statuten van 1421 behelsen 37 artikels en drukken op de verplichtingen der kanunniken en der kapelaans, over hunne bezoldigingen en hun gedrag, de regeling der kerkdiensten. Zij werden opgesteld in eene algemeene vergadering van het Kapittel, den Vrijdag na het feest van de H. Katharina in het jaar 1421.

De tweede statuten, opgesteld in het jaar 1634, blijven bewaard in hun oorspronkelijk register kl. in-4° (23 × 18) getiteld: *Erectio collegiatæ S^ti^ Petri Turnouti: ejusque apostolica et ordinaria confirmatio. Statuta ac juramenta Capitularium et suppositorum recenter recognita in Generali Capitulo M. DC. XXXIV.*

Deze regelen werden zeer schoon geschreven op perkament bl. 1-48, en op papier bl. 49-61, door den genoemden deken Karel Gevaerts, waarschijnlijk het jaar van hun

opstel of ongeveer daaromtrent. Dit klein register ingebonden in bruin kalfsleder bewaart zijn oorspronkelijken band der eerste helft van de XVII[e] eeuw, en draagt op de voor en achterzijde een medaillon, waar te midden vlammende stralen een kruisberg met Christi monogram in 't goud is ingeprint. Twee koperen sloten versieren het.

Als inhoud zijn de statuten voorafgegaan door de akten van de oprichting des Kapittels, van de pauselijke en bisschoppelijke goedkeuring (bl. 1-21), en gevolgd door de geloofsbelijdenis en de eeden van de kapittelheeren en de proosten (bl. 49-61). Zoo bijeengebracht is dit register uiterst gewichtig omdat het de bijzonderste akten van het ontstaan van het Kapittel weergeeft, alsmede, door den inhoud der statuten en der eeden, geheel zijne werking en de levenswijze der kanunniken en onderhoorigen aanduidt. Het zijn deze statuten die wij hier als aanhangsel laten volgen.

Misschien zal de lezer ons vragen, waarom wij bij voorkeur deze van 1634 tegen de eerste van 1421 opgeven? De bijzonderste reden hierom is, dat de statuten van 1634 vollediger zijn en het naar het oorspronkelijk stuk is, dat wij kunnen laten drukken. Daarbij nog den ouden geest van het begin van het Kapittel bewarend (want deze zijn maar eene hervorming) uiten zij terzelfdertijd den geest van meer vooruitgang in standvastigheid en godsvrucht op een tijdstip dat een deken aan het hoofd stond, die bij machte was uit de oude statuten te ziften wat vervallen was, en erin te lasschen wat met de behoeften van den tijd overeenstemde. Zij beantwoorden alzoo beter dan de oudste aan het inzicht: de geschiedenis van het Kapittel op te klaren.

Ontledi ng

De statuten lichten ons rijkelijk in over het doen en laten der kanunniken. Het begin vermeldt de voorschriften die de kanunniken en kapelaans moesten volgen tegenover het Kapittel in het uitvoeren van hun ambt. Bij hun intrede b. v. moesten kanunnik en kapelaan hun geloofsprofessie afleggen en getrouwheid zweren aan het Kapittel. Alsdan betaalde een kanunnik twaalf gouden kronen, een kapelaan vier, en een onderpastoor vier guldens. Dan volgen artikels over de manier waarop zij zich zullen gedragen n de goddelijke diensten, en de verdeelingen en de uren derzelve.

Na deze verdeelingen wordt er melding gemaakt van de straffen voor de overtreders, en worden de redens opgegeven waarom zij uitblijven mogen. Zoo zegt het artikel 4: een nieuw kanunnik of kapelaan moest ten minste alle dagen in een der drie uren aanwezig zijn: Metten, Hoogmis, en Nonen, of Vespers. Gedurende het jaar mocht de kanunnik of kapelaan buiten de parochie niet vernachten, tenzij hij zijn verblijf had afgekocht van het Kapittel ten prijze van 8 guldens voor eenen kanunnik en 4 guldens voor eenen kapelaan. Alsdan kregen zij veertig dagen verlof het eerste jaar. Later mochten zij dertien weken uitblijven.

Daarop wordt er voorgeschreven welk hun gedrag moest zijn in het opdragen van het H. Sacrificie der Mis.

De artikels VI en X leveren ons het bewijs der godsvrucht van het Kapittel voor het H. Sacrament. De priesters zullen alle dagen mis doen, en wel, in de grootste reinheid des harten. Tot meerdere glorie van het H. Sacrament en tot

meerdere godsvrucht van het volk zal er hiervoor alle donderdagen eene votieve mis gezongen worden ter eere van het H. Sacrament te 8 uren met assistentie van diaken en subdiaken. Het Broederschap van het H. Sacrament zal daarvoor 16 guldens betalen aan den celebrant en 6 guldens te zamen aan den diaken en subdiaken. Dag en nacht moet eene lamp of eene kaars branden voor het Tabernakel, welk allerzuiverst zal gehouden worden

Opvolgens luiden de regels van het koorofficie, missen, jaargetijden, kapittels (wekelijksche en algemeene). Het goed gedrag wordt den kanunniken hierin ook voorgehouden; zij mochten niet spreken, niet lachen, niet studeeren, niet uitgaan onder het officie, en moesten duidelijk, godvruchtig, volledig eerbiedig de getijden zingen. Zij kregen drij dagen verlof voor het aderlaten.

Het financieel beheer wordt ook geregeld en menig artikel is gewijd aan het bestuur der goederen, aan de inkomsten en betalingen, cijnsen, alsmede aan de processen daaruit voortspruitende. Daartusschen lezen wij aan artikel 26 iets wat geleek aan een pensioen voor de ouderlingen: zij die jubilaris waren of 40 jaren dienst hadden, verloren nooit iets van hunnen trek of de gelden van het koorofficie, zelfs als zij er niet aan tegenwoordig waren.

Hierna volgt een zeer belangrijk gebod over de levenswijze der kanunniken en kapelaans buiten de kerk, gansch getrokken uit de oudste statuten van 1421: hoe de ingang der herbergen hun verboden was, hoe zij het spel met de teerlingen en de vrouwen moesten vermijden en zich in alles voorbeeldig gedragen.

De laatste regels verplichten tot groote naastenliefde tijdens de besmettelijke ziekten, de pest b. v., tot goede verzorging van het testament en tot het zorgvuldig bewaren der archieven.

Deze korte ontleding bewijst voldoende hoe belangvol deze statuten zijn en hoe zij best den geest van regeltucht en godsvrucht weergeven welke alsdan hier heerschten. Zij zijn alzoo een kostelijke brok der huishoudelijke geschiedenis van het Kapittel.

KANUNNIK J. E. JANSEN O. P.

AANHANGSEL

CAPITULI S[ti] PETRI
OPPIDI TURNOUTANI.

Erectio
Collegiatæ Ecclesiæ S[ti] Petri Turnouti:
ejusque
Apostolica; et ordinaria
Confirmatio.
Statuta ac Juramenta Capitularium
et suppositorum.

RECENTER RECOGNITA IN GENERALI CAPITULO

M. DC. XXXIV

STATUTA (1)

CAPITULI S^{ti} PETRI, TURNHAUTANI OPPIDI; RECOGNITA IN CAPITULO GENERAL DIE I DECEMBRIS M. DC. XXXIV.

In nomine Domini. Amen. Universis et singulis præsentes litteras inspecturis seu legi audituris. Nos Decanus et Capitulum collegiatæ Ecclesiæ S^{ti} Petri oppidi Turnhautani Cameracensis diœcesis, capitulariter capitulo nostro feria sexta post Festum S^{tæ} Catharinæ virginis generaliter celebrato et continuato Anno Domini M. CCCC. XXI. ac ad infrascripta indicto congregati. Eademque modo (constituti sub diœcesi Antverpiensi) sedulo recognoscentes, et ad tempora prœsentia magis accomodantes, prædicti Decanus et Capitulum in Generali Capitulo generaliter celebrato et continuato die I Decembris Anno M. DC. XXXIV. Capitulo ad infrascripta indicto, capitulariter congregati, salutem in Domino.

Attendentes quod ea, quæ longo temporum decursu, ac tumultuum civilium injuria, magno divini cultus ac Ecclesiæ malo, neglecta fuerunt, in melius debeant reformari; Deum prœcipue, et divini cultus augmentum prœ

(1) De twee en twintig eerste bladzijden bevatten de hiernavolgende stukken, die wij reeds uitgegeven hebben in: *Turnhout in het verleden en het heden*, 3e d., Bewijsstukken. Wij vinden het overbodig deze nog eenen tweeden keer te drukken en verwijzen daarom den lezer naar onze geschiedenis.

Erectio, sive fundatio collegiatæ ecclesiæ S. Petri Turnouti per Dominam Serenissimam Mariam de Brabantia, facta. Anno Domini M. CCC. XCVIII.

Blz. 1 — 12.

Cfr: BEWIJSSTUKKEN bl. 77-83.

Confirmatio apostolica erectionis Capituli S. Petri Turnouti per S. D. N. Bonifacium P P. I X.

Blz. 13 — 15.

Cfr: BEWIJSSTUKKEN bl. 87-88.

Confirmatio ordinaria erectionis Capituli; episcopi scilicet nec non Præpositi et Capituli ac Archidiaconi Cameracensis.

Blz. 16 — 21.

Cfr: BEWIJSSTUKKEN bl. 83-87.

Blz. 22 (vacat).

oculis habentes; salutique animarum tam nostrarum, quam aliorum nostrorum concanonicorum ac etiam subditorum præsentium et futurorum providere salubriter cupientes; in omnibus nos conformando Sacrosancti Tridentini concilii, aliorumque statutis et decretis, reverentia et obedientia debitis: ordinavimus et statuimus prout ordinamus et statuimus per præsentes ea quæ sequuntur, perpetuis temporibus in dicta collegiata nostra observari.

I. Imprimis itaque statuimus et ordinamus quod quilibet canonicus vel capellanus de novo ad capitulum nostrum recipiendus et admittendus juxta Tridentini Concilii decretum (1), ante omnia emittat orthodoxæ fidei professionem, ac Capitulo præstet debitum juramentum. Canonicus in sua receptione pro juribus possessionis solvere dicto capitulo teneatur *XII. coronas aureas* antiquas Franciæ juxta antiqua Capituli nostri statuta, vel valorem earundem. Capellanus in receptione sua (Fidei professione ac Juramento præstitis) *solvat coronas IV.* Vicarius vero, seu *Cantuariam accipiens, quatuor florenos.*

II Item statuimus et ordinamus, quod quicumque canonicorum seu capellanorum ad residentiam primo venientium, vel absentiam petentium; loco et hora capitulari ante prandium ad petendam residentiam non præsentaverit sese Decano et Capitulo in vigilia S^ti^ Joannis Baptistæ: et absentiam petens per se, vel procuratorem suum legitimum, non docuerit de privilegio suo, vel constet de ejus loco privilegiato; absens reputabitur, et nihil habebit pro illo anno. Qui vero debite, ut dictum est, sese Capitulo præsentaverit ad residentiam in dicto profesto, interesse tempestive tenebitur primis vesperis S^ti^ Joannis; ipso vero die per omnes horas: sub pœna exclusionis, pro illo anno. Posterior hujus statuti pars, quæ incipit (qui vero debite) intelligenda de anno strictæ residentiæ tantum.

III. Item statuimus et ordinamus, quod quicumque Canonicorum seu Capellanorum Collegiatæ nostræ pro aliquo spoponderit seu fidejusserit; præsertim pro juribus Capituli nostri in receptione novorum canonicorum vel capellanorum: quod ejusmodi sponsor seu fidejussor debeat infra octiduum post expiratam suam obligationem capitulo satisfacere: sub pœna executionis paratæ, non obstante quavis appellatione.

IV. Novus canonicus seu capellanus, volens facere primam seu strictam

(1) Ph. Chiffletii. *Sacrosancti et Oecumenici Concilii Tridentini Canones et Decreta.* Antverpiæ, 1640; p. 267.

suam residentiam in collegiata nostra: statuimus et ordinamus, quod singulis diebus ad minus interesse teneatur divino officio in una trium horarum diei; matutinis videlicet; summa missa, nonaque; vel vesperis. Neque poterit Canonicus talis, seu Capellanus pernoctare extra parochiam ecclesiæ nostræ toto strictæ residentiæ anno, nisi eam prius redemerit a Decano et Capitulo: VIII. florenis canonicus; Capellanus IV; Fabricæ nostræ ex antiqua consuetudine applicandis. Si vero extra parochiam nostram novus Residens pernoctaverit et suam residentiam strictam, modo prædicto, prius a Capitulo non redemerit; eandem rumpit et frangit, teneturque ad fructuum omnium perceptorum occasione suæ residentiæ omnimodam restitutionem. Peracta autem hac strictæ residentiæ redemptione, poterit novus residens pro negotiis suis agendis libere a loco residentiæ exire et pernoctare. Observato tamen numero dierum XL. pro primo anno: nisi plures ex gratia per Decanum et Capitulum fuerint superadditi dictis XL diebus. Item ex laudabili plurimorum Capitulorum consuetudine, duobus primis annis carebit novus Residens voce capitulari.

V. Item statuimus et ordinamus, quod quilibet Canonicus seu Capellanus residens, peracta sua residentia prima, teneatur in profesto S^ti Joannis Baptistæ anni secundi, per se vel alium de gremio nostri capituli, petere admitti ad residentiam ulteriorem a Decano et Capitulo. Qui deinceps secundo hoc et quolibet subsequenti anno, abesse libere poterit ab Ecclesia nostra pro suis negotiis expediendis, XIII. hebdomadis continuo, vel interpolatis vicibus. Si vero quis magis sese absentaverit; nisi desuper gratiam, vel dierum suorum prolongationem a Capitulo obtinuerit, toto illo anno et absens habebitur et Foraneus.

VI. Et cum præcipua Ordinis clericalis ea cura esse oporteat, ut quotidie, vel sæpius saltem in septimana (secundum beneficiorum ac officiorum cujusque onera) sacrosanctum Missæ sacrificium digne offerant Deo suo tam Canonici quam Capellani, ac in eo latentem fructum hauriant eximium: Monemus et in domino hortamur, ut singuli sacerdotes celebraturi, seipsos probent, præcepto apostolico [1]: et si quod peccatum præsertim mortiferum, vel de quo est dubium, repererint; illud prius confiteantur; ut corpus et sanguinem Domini in salutem animarum, puritate vitæ ac mundo corde sumere possint.

(1) *Probet autem seipsum homo et sic de pane illo edat et de calice bibat.* S. Paul ad. Ephes I. Corinth, XI. 28.

VII. Missæ sacrificium oblaturi tam Canonici quam Capellani, in quantum possunt procurent, expensis eorum ad quos illud spectaverit; ut altaria, corporalia, aliaque eorum paramenta munda sint atque integra et ita sese disponant, ut inter matutinas et primam celebrent, (matutinali, Judoci, ac Plebani missis ratione curæ exceptis); sub pœna amissionis distributionem illius horæ, qua hi tales celebraverint Dominicis, Festis, ac aliis diebus quibus concio haberi oportet, licite omni hora celebretur. Ut autem populi commoditati magis consulatur dominicis potissimum et festis, non plures simul, sed horis divisis (quoad ejus fieri poterit) celebrent. Tempus quo missæ a Fundatoribus certa hora jubentur fieri, nunquam sine licentia Capituli mutetur aut prœtermittatur. Extra Collegiatam nostram neque Canonicus neque Capellanus celebrare prœsumat Dominicis et festis, nisi de licentia Decani et Capituli petita et obtenta: secus faciens pro Capituli arbitrio mulctam debitam incurret.

VIII. Quicumque Canonicus seu Capellanus obligatus ad missas, matutinalem, Judoci, summam, aut aliam votivam, loco et hora convenienti (si commode id fieri possit) easdem celebrabit, juxta earundem Fundationem. In quo autem defectus hujus rei fuerit, vel qui non disposuerit de dicto suo officio sibi incumbente præter arbitrariam correctionem per Capitulum eidem infligendam, amittet distributiones illius diei in quo defectus contigerit: et nihilominus ad idem officium prœstandum, sumptu defectuosi Capitulum disponet.

IX. Item statuimus et ordinamus, juxta antiquam Capituli nostri consuetudinem, quod senior Canonicus curam habeat missarum votivarum easque celebret et decantet; nisi alius sit rector altaris illius, in quo votiva illa cantando occurret: aut nisi Gulda vel confraternitas certum celebrantem elegerit. Capellani vero celebranti inserviant justo stipendio; in eorum absentia Juniores Canonici ministrent. Tricenaria omnibus sint libera: utque fœdæ nundinationi via occludatur; nemo eadem in se suscipiat nisi gratis; vel juxta ordinata R^mi^ N^stri^ Antverpiensis Episcopi.

X. Ut vero cum majori Sanctissimi Sacramenti veneratione ac populi devotione missa votiva de venerabili Sacramento celebretur singulis diebus Jovis hora octava : statuimus et ordinamus, quod eandem solenniter cantari procure confraternitas; assistentibus celebranti Diacono et subdiacono. Ipse vero celebrans, juxta constitutionem R^mi^ D. N. Antverpiensis percipiat ad minus, a dicta confraternitate pro septimanali suo onere XVI florenos: Diaconus et Subdiaconus simul, florenos VI. Lampas quoque vel cereus diu noctuque

Sanctissimi Sacramenti tabernaculo, quod mundissimum semper sit, appendeat accensus.

XI. Item statuimus et ordinamus, quod nullus Canonicorum seu Capellanorum sine speciali licentia Decani et Capituli alicui alteri beneficio incompatibili in Collegiata nostra, vel alibi extra locum residentiæ deserviat; dempto servitio ad quod quis tenetur et obligatus est ratione proprii sui beneficii: Secus faciens, sive Canonicus sive Capellanus ille fuerit, pœnæ foraneitatis subjacebit ipso facto. Neque de cetero aliquis admitti poterit quovis modo ad officium aliquod deservituræ, aut vicariæ in collegiata nostra, non existens de gremio Capituli; nisi prius obedientiam Decano et Capitulo in honestis et licitis juraverit. De absentium capellanorum deservituris Decanus et Capitulum disponant, volens quis in Collegiata nostra legere vel canere primam suam missam sive externus sit, sive internus, (nisi sit de gremio Capituli) licentiam a capitulo obtineat.

XII. Quicumque Canonicorum seu Capellanorum residentium, lucrari volentes quotidianas distributiones divini officii in choro nostro: statuit Decanus et Capitulum, ut singuli debite cum sua religione intersint matutinis ante finem secundi psalmi (festis Decani exceptis, quibus quilibet adesse tenebitur ante finem psalmi, Venite) et perseverare ab initio, usque ad ultimam collectam inclusive; nisi subsit legitima causa absentiæ. In Prima vero, Tertia et Sexta, Vesperis cum Completorio, quivis iis interesse tenebitur, ante finem secundi psalmi. In summo sacro et nona ante finem Epistolæ: et similiter inibi permanere ad finem usque Benedicamus inclusive Nonæ. In omnibus, necessitatis Capitularium, Capituli, ac Curæ causis exceptis.

XIII. Ne autem in dictis horis inchoandis confusio contingat: statuit Capitulum, quod quicumque inceperit præcinere, in aliqua dictarum horarum ante finem ultimi pulsus campanæ: perdet distributiones illius horæ:et serius dicta occasione venientes nihil amittent. Si quis vero legitime se impeditum horarum custodi intimaverit, et Capitulo de contrario constiterit (parte prius audita et examinata) solvet Fabricæ nostræ duos Renenses.

XIV. Ut dictum divinum officium tam a Canonicis, quam Capellanis debite semper peragatur: statuimus et ordinamus, ut statis horis in choro illud decantetur tractum, distincte, semper integre, devote et reverenter ab omnibus: observato tamen discrimine dierum solemnium a ferialibus et minus solemnibus; memoresque omnes sint saluberrimæ constitutionis Clementis Papæ V[ti] in hanc rem, unumquemque nostrum officii sui menentis: “plerique, inquit, Ecclesiarum ministri, modestia ordinis cle-

„ ricalis objecta, dum offerre Deo sacrificium laudis, fructum labiorum
„ suorum in puritate conscientiæ et animi devotione deberent; horas
„ canonicas dicere seu psallere transcurrendo, syncopando, plerumque vana,
„ prophana, et inhonesta intermiscendo colloquia non verentur; ne autem
„ transgressiones invalescant hujusmodi: sancimus, ut in cathedralibus
„ (ac etiam collegiatis ecclesiis) horis debitis ab omnibus devote psallatur,
„ si Dei et Apostolorum Petri et Pauli indignationem evitare voluerint.
„ Maledictus enim qui facit opus Dni fraudulenter.

XV. Item statuimus et ordinamus, quod nullus Canonicorum seu Capellanorum horas suas per se, vel cum alio legat, studeat aut confabuletur in choro, eo tempore quo divina officia cantando peraguntur; neque mores indecentes seu inordinatos exerceat, ridendo, fabulando, seu alias aliquo modo dictum divinum officium perturbando; sub pœna amissionis distributionum illius diei, et alias arbitraria ratione scandali: parte tamen prius audita.

XVI. Ne per concionem (quæ ex decreta Concilii Tridentini (1) semper fieri debet Dominicis et Festis solemnibus; neque hora excedere) dictum divinum officium in choro impediatur aut interturbetur; illis præsertim diebus, quibus missa votiva cantanda occurret: statuimus et ordinamus, quod æstate, ex antiqua laudabili consuetudine, illa fiat hora septima præcise: hieme vero ad medium octavæ. Votiva (si quando concio non fit) inchoetur semper hora octava: ad medium nonæ, quando eadem habebitur.

XVII. Item statuimus et ordinamus, quod tam Canonici quam Capellani, qui diebus Dominicis et Festis non interierint supplicationibus ordinariis, aut aliis generalibus per Episcopum, nostrumque Capitulum ordinandis; idque decenter et suo quisque ordine: demerebuntur singulis vicibus duos asses singuli, qui præsentibus accrescent; nisi legitime excusentur.

XVIII. In collegiata nostra quotidie hora VI. decantata in choro reverenter celebretur summa missa; quæ Dominicis et Festis immediate post supplicationem cum debita solemnitate fiet, Diacono et Subdiacono (si fieri ullo modo possit) administris. Festis vero Decanalibus, eandem fieri semper decernimus cum cæremoniis et thurificationibus in missali romano de missa solemni præscriptis; assistentibusque Diacono et Subdiacono qui cum omni reverentia sine discursu celebranti operam debitam præstent. Nun-

(1) Sess. V. Cap. II.

quam vero tam in dicta summa missa, quam aliis votivis aliquid eorum quæ cantari debeat, omittatur, aut per cantores, vel organa syncopetur: multo minus circa legenda aut cantanda in missali præscripta, aliquid immutetur. Ut autem magistratus, reliquusque populus majori pietate ac devotione erga summam missam afficiatur Dominicis et festivis diebus, utque cultus divinus in ea magis promoveatur: statuimus et ordinamus, quod omnes tam Canonici quam Capellani dictis dominicis et festis summo sacro interesse, aliis in exemplum teneantur: neque ex eodem aliquis citra necessitatem (præsertim sub Evangelio ac Elevatione) excurrere vel exire poterit; sub pœna duorum assium præsentibus pariter applicandorum.

XIX. Item statuimus et ordinamus, quod nullus Terminariorum (1), aut alius quispiam quovis prætextu admittatur in Collegiata nostra concionandi caussa ad populum sub summo sacro Dominicis et Festis; ne ordo divini officii in choro turbetur; sed horam debitam supra XVI. statuto præfixam, observent; vel aliam per Capitulum illis præfigenda.

XX. Item statuimus et ordinamus, quod nullus Canonicorum seu Capellanorum chorum, eo tempore quo divinum officium peragitur, intret; nisi habitu chorali, decenti, vel religione debita; tunica videlicet, superpelliceo; et almutio si canonicus; ratione Curæ, Funeris, aut Exequiarum excepta. Nemo etiam sub officio divino citra necessitatem aliis confabuletur; vel templum obambulando divagetur; sub pœna amittenda distributionis illius horæ.

XXI. Item statuimus et ordinamus, quod quilibet Canonicus seu Capellanus volens participare in Anniversariis præsentibus vel futuris: Item in Exequiis majoris campanæ, tenebitur interesse officio defunctorum ante finem psalmi Magnificat. Si quis autem dictum officium neglexerit, lucrabitur sacrum comparens ante finem Epistolæ: nisi talis absens vel serius adveniens, æger sit, rebus Capituli vel Curæ vacet, aut peregrinetur voti causa: talis vacationis suæ tempore gaudebit omnibus distributionibus, emolumentis septimanalium anniversariorum, ac si præsens semper in iisdem extitisset. Anniversarium vero septimanale per plebanum seu vicepastorem singulis septimanis celebrabitur immediate post primam, omni feria VI. in summo altari; nisi fuerit octava celebris, aut in eandem feriam VI. inciderit festum Decanale vel aliud celebre, tunc enim celebrabitur

(1) Paters eener bedelende Orde, die op termijn gaan.

feria III sequenti, vel proxima die libera : vigiliis pridie ante completorium decantatis. Mandatum lucrari volens, ei interesse oportet, ante finem psalmi: Miserere. Anniversariis Capitularium quis intersit oportet, ante finem Epistolæ.

XXII. Item statuimus et ordinamus, quod exacte in posterum celebrentur per Plebanum, seu alium Canonicum nomine Plebani, Anniversaria serenissimorum Lotharingiæ, Brabantiæ, Burgundiæ etc Ducum fundatorum nostrorum, ter in anno; videlicet Kal. Martii (1), Kal. Junii (2), et Kalendis septembris (3); idque solemniter cum majori campana; et ad minus quatuor candelis (4). In casu vero impedimenti dictis Kalendis; resumantur die proxima non impedita: cantatis pridie solemniter defunctorum vigiliis. Hæc anniversaria lucrantur eodem modo quo prœdicta septimanalia.

XXIII. Item statuimus et ordinamus, quod in exequiis defuncti Decani, unusquisque Canonicorum et Capellanorum pro juribus officii et processione habebit XII asses: in exequiis vero Canonici vel Capellani, pro juribus officii, comitatuque pompæ funebris singuli recipient asses VI. Decano, ut in aliis Anniversariis, in duplo gaudente; prœter alia jura sua.

XXIV. Quicumque Canonicus seu sacellanus residens, absens ab ecclesia nostra occasione Professionis, Licentiæ, Exequiarum, Funerum, Nuptiarum, susceptionis prolis; si in loco residentiæ prœdictis quis interfuerit, lucratur vesperas duorum dierum: si foris ultra tria miliaria, prœdicta contigerint; prœter dies itineris, duobus diebus prœsentia gaudet qui iisdem interfuerit. Missus ad negotia Capituli curanda; seu absens ratione peregrinationis ex devotione dumtaxat, vel voto susceptæ, prœsens in choro habetur, et distributionibus omnibus gaudet. Ad iter vero prœdictorum perficiendum singuli itinerantes tantum habebunt temporis quantum communis viator, et ultra id adhuc tertiam partem temporis: re tamen prius indicata Decano, aut seniori de Capitulo. Neque illi dies defalcabuntur in

(1) I. D. Mariæ.

(2) II. D. Johannæ.

(3) III. Philippi Boni.

(4) In het *Necrologium van het Kapittel* staan de volgende jaargetijden met het groot geluid aangeteekend: Hertog Jan van Brabant, 17 April; Hertogin Joanna, 1 Juni; Hertog Philips van Brabant, 4 Augustus; Hertogin Maria van Brabant, 1 September; Hertog Antoon van Brabant, 25 October. — HS. ARCHIEF St-PIETERSKERK.

eorum residentia, nisi certo constiterit Capitulo, eorum iter ob prædicta non institutum. Peregre quoque existens et propriis negotiis vacans; eodem tamen tempore vocatus ad nuptias, Licentiam, Professionem, Funus, Exequias, aut susceptionem prolis; vel tactus aliqua infirmitate tempore suæ absentiæ; gaudebit is integraliter omnibus distributionibus, ac si foret præsens: dummodo reversus domum, id docuerit testimonio fide digno.

XXV. Item statuimus et ordinamus, quod quicumque Canonicorum seu Capellanorum ægrotantium, tempore suæ infirmitatis nihil perdet in ecclesia nostra; intimata per se, vel aliquem alium infirmitate sua horarum custodi. Insuper Canonicus vel Sacellanus volens diminuere sanguinem, prius tenebitur id Decano indicare, vel seniori canonico præsenti; quo facto, hic talis per triduum excusatur a choro.

XXVI. Cum senes communiter reputentur ægri, et qui labore prolixiori Domino militando suam pœne consumpsere ætatem, aliqua saltem debeant gaudere prærogativa: statuimus et ordinamus, quod Canonicus vel Sacellanus Jubilarius, vel qui per annos XL. Ecclesiæ deservivit; (dum tamen illa ministrorum non patiatur defectum) nihil perdet, vel lucrabitur ex distributionibus quotidianis ceterisque emolumentis: satisfactis tamen per ipsos senes seu Jubilarios suorum beneficiorum oneribus.

XXVII. Item statuimus et ordinamus quod in Collegiata nostra singulis annis habebuntur duo capitula Generalia; præter ea quæ singulis septimanis habentur. Unum altera venerabilis Sacramenti, ad feriam VI. post octavam Petri et Pauli Apostolorum continuandum, inclusive: Alterum vero prima feria sexta post Stæ Catharinæ, ad feriam VI. post octavam Epiphaniæ continuandum, inclusive. Duobus his Capitulis generalibus primo ea quæ ad divinum cultum, ac disciplinam ecclesiasticam; tum quæ ad verum temporalium curam pertinent, per dies singulos tractari poterunt. Et quidem die primo generalis Capituli signum fiat pulsus minoris campanæ sub Epistola summi sacri: et tunc singuli Canonici ac sacellani tenebuntur comparere post finem Nonæ statim in loco nostro capitulari; ut præmissa Sti Spiritus invocatione, statuta capitularia prælegantur omnibus: sub pœna omissionis X. stuferorum qui Fabricæ cedent; nisi constiterit de legitimo absentium impedimento. Aliis vero feriis sextis non impeditis, semper habebitur Capitulum septimanale. Domini Capitulares in loco suæ residentiæ existentes, a dicto septimanali Capitulo sese absentantes, vel ante idem peractum eidem se subtrahentes; nisi debite excusentur, toties quoties incurrent singuli pœnam III. assium, Fabricæ

applicandam. Extra ordinem nunquam Capitulum convocetur per virgiferum, nisi de licentia Decani, vel in ejus absentia, senioris prœsentis Canonici. Si quis Canonicus, Sacellanus, vel quivis alius capitulum taliter convocaverit, sumptibus id fiet convocantis: salvo comparentis cujusque salario IV. assium; virgifero IV: Notario ratione officii sui ac laboris.

XXVIII. Quotiescumque vero contigerit ex mandato Decani Dominos capitulares per virgiferum convocari, tractandi vel deliberandi causa de negotiis ac rebus capituli necessariis loco suo capitulari; et aliquis ex Dominis prœdictis citra impedimentum legitimum tertio per virigiferum etc. vocatus, a convocato capitulo sese absentaverit, perdet X. stuferos Fabricæ nostræ applicandos.

XXIX. Item statuimus et ordinamus quod negotia Capituli seu Collegiatæ nostræ, quæ accelerationem exposcunt, propter unius vel duorum Canonicorum absentiam vel defectum, nullatenus retardentur Capitulo ad hæc indicto: dolo ac fraude semper seclusis.

XXX. Turnum hebdomadalem tum in Capellaniis ad collationem Capituli spectantibus (una Sti Nicolai excepta, quam Capitulum sibi reservat, quod curata sit); quam in vicariis vel cantuariis inter Canonicos capitulares ordine suo decernimus observandum. Ea tamen conditione, ut semper personæ habiles ac idoneæ quoties vacaverint, per Turnarium prœsententur Capitulo, admissionem ac Institutionem ab eodem accepturæ.

XXXI. Statuimus et ordinamus, quod pro tempore Receptor Capituli annis singulis in loco capitulari de perceptis et expositis computabit, ac rationem coram Dominis capitularibus reddet; idque feria III. post Dominicam, Exaudi, semper: nisi illo die intervenerit impedimentum notabile: quo casu computabit feria IV. sequenti. Et tenebitur idem Receptor singulis satisfacere infra mensem post redditum computum; alias executioni paratæ dictus Receptor subjacebit.

XXXII. Item statuimus et ordinamus quod nullus Canonicus vel Capellanus recipiat vel recipere prœsumat, ullos fructus, reditus, census, seu alia aliqua jura ad commune Capitulum vel alterius assignationem seu beneficium spectantia, sine scitu ac voluntate Capituli, vel Receptoris ad hoc per Capitulum deputati: idque scienter ac dolo malo: contrarium faciens pœnam unius libræ Flandricæ incurret, Fabricæ nostræ applicandam, quotiescumque id contigerit. Hic talis contraveniens postquam monitus fuit, et ablata seu recepta infra triduum non restituerit, arbitrio Capituli puniatur.

XXXIII. Cum Domini de Capitulo videant nonnullos reditus ac census ad Capituli nostri beneficia, vicarias, ac assignationes spectantes, periisse, quod eorundem pro tempore possessores inscio Capitulo permiserint eos redimi, et pecuniam inde provenientem sibi reservaverint : unde factum, est reditus ac census hoc modo redempti, post lapsum temporis extra memoriam abierint, et Capitulo perierint. Hinc est quod Decanus et Capitulum ordinant et statuunt, quod deinceps nemo suppositorum Capituli permittat ullos reditus seu census dispositioni Capituli subjectos, beneficii sui, assignationis, Capellaniæ vel Vicariæ inscio Capituli redimi seu acquitari, ac pecuniam inde provenientem accipere et sibi reservare. Sed cum Proprietarii pignorum a censu vel reditu, quo onerantur pignora sua volunt liberare; eosdem ad Capitulum remittant, ut tales pecuniæ ad eandem naturam primam a Capitulo collocentur ad opus Rectorum vel possessorum pro tempore existentium : sub pœna XL. florenorum quoties quis hoc attentaverit, Fabricæ nostræ applicandorum.

XXXIV. Ut omnes reditus, bona, ac census singulorum beneficiorum, assignationum, Capellaniarum, ac Vicariarum Capituli nostri; ipsaque beneficia, et officia, integra et plena conservantur, et serio provideatur ne quicquam ex iis, in grave Capituli detrimentum, negligatur ac pereat; statuimus et ordinamus, quod omnes tam Canonici quam Sacellani exacte deferant ad Capitulum generale proximum omnia et singula sua bona, reditus, census, nomina proprietariorum eorundem pignorum; ac ipsos fundos reditibus ac censibus beneficiorum suorum oneratos, ut omnia in Registro Capitulari ordine suo annotentur; quæ singulis sexenniis decernimus renovanda : sub pœna amissionis omnium distributionum in Choro lucrandarum, donec defectuosi obedierint præsenti statuto.

XXXV. Ut æquitas et justitia in Collegiata nostra servetur : statuimus et ordinamus, quod in caussa debiti civilis, sive pecuniarum, inter partes : summarie et sine figura judicii procedatur, præsertim ubi summa petita, quatuor libras Flandricas non excesserit, vel sit causa privilegiata, ut est alimentationis vel similis : quod si vero Actor libellum exhibuerit, Reus eidem peremptorie proximo termino respondere tenebitur. In ceteris, si quid ulterius in dicta causa agendum est, servabitur juris forma ordinaria; quam in causis majoris momenti, semper servandam decernimus. Inutiles quoque Termini seu Dilationes nimiæ prorsus in Capitulo nostro abscindantur. Omnia, juxta statuta Curiarum ecclesiasticarum Provinciæ Mechliniensis.

XXXVI. Dominorum Judicum, Actuarii, Advocatorum, procuratorum ac Notarii nri jura, cum in taxatione salariorum Curiarum ecclesiasticarum provinciæ Mechliniensis exacte sint specificata: statuimus et ordinamus, ut in caussis coram Capitulo nostro ventilandis, Jura eadem per omnia serventur, pro ut exactissime eadem exprimuntur in dictis Curiarum statutis.

XXXVII. Ne quis pro suo libitu quævis attentet, in grave præjudicium disciplinæ ecclesiasticæ magno proximi scandalo, nec minori Clericalis ordinis contemptu; sed ut disciplina prædicta (quoad ejus fieri potest) exacte servetur: statuimus et ordinamus, quod si quis Canonicus, Capellanus seu de et sub gremio Capituli existens, vixerit in incontinentia, publicum scandalum in aliquo dederit, aut alio delicto vel excessu delinquere præsumpserit: hic talis juxta canonicas constitutiones ex præscripto Tridentini Concilii (1), a Decano et Capitulo corrigatur pœnis condignis delicto; aut alias arbitraliter pro modo scandali (nisi Decani et Capituli negligentia et tarditate, per Promotorem seu Fiscum talis delinquens præventus fuerit, quo casu per Ordinarium loci, juxta Concilii prædicti formam corrigi et castigari talis poterit.) Conformando nos insuper antiquis statutis nostris circa excessus aliquos olim ordinatis; quæ hic inservimus, ne ad antiqua semper recurrendum sit.

I. Statuimus et ordinamus, quod nullus Canonicus, Capellanus, presbyter aut choralis publicas tabernas cerevisiæ inhonestas ibidem ad bolum potaturus (2), subintret. Contrarium faciens, quoties hoc fecerit, pænam incurret XL. solidorum monetæ currentis; mediatim accusatori, et mediatim Capitulo nostro applicandorum, de fructibus suorum beneficiorum recipiendam.

II. Statuimus et ordinamus, quod quicumque Canonicus, Capellanus, Presbyter aut Choralis de et sub gremio Capituli existens, repertus fuerit lusisse ad ludum taxillorum (3) tesserando, ipso facto incidisse in pœnas subscriptas censetur, videlicet: quod idem ante omnia, restituere et refundere tenebitur omnia quæ in hujusmodi ludo lucratus fuerit, absque aliqua discomputatione fienda seu facienda de suis perditione et incommodo, quam vel quod habuit, Capitulo nostro ad pios usus convertenda. Et quod nihi-

(1) Sessio XXIV. Cap. XII.

(2) Om een gelas te drinken.

(3) Met de teerlingen spelen.

lominus solvet toticns quotiens in hujusmodi ludo repertus fuerit quatuor Boddors. pro tertia parte Insinuatori; et pro residuo Capitulo nostro ad pios usus applicandorum. Et nihilominus pro ut plus vel minus deliquerit, ad arbitrium Capituli puniendus erit.

III. Statuimus et ordinamus quod nullus Canonicus, Capellanus, Presbyter aut Choralis ludum aliquem publice exerceat: specialiter eo tempore quo divina officia in dicta nostra ecclesia celebrantur: contrarium faciens, arbitrio Decani et Capituli erit puniendus et corrigendus.

IV. Quicumque prædictorum Canonicorum Capellanorum, seu Choralium ludum aliquem exercet publice seu in communi platea quocumque tempore fuerit *in suis vestibus lineis*, scilicet: in camisia, ad modum laicorum seu irreligiosorum; incurret pœnam unius geltæ vini Renensis et melioris; mediatim Capitulo, et mediatim Insinuatori applicandam.

V. Statuimus, et ordinamus, quod si contingat, quod avertat Deus, quod aliquis Canonicus, Capellanus, seu quicumque alter de et sub gremio Capituli existens, prolem procreaverit ex tunc in antea totiens quotiens id fieri contigerit, tenebitur post partum hujusmodi prolis infra quindenam se præsentare in Capitulo a Decano et Capitulo veniam petiturus, pœnitentiamque condignam et correctionem ad arbitrium Decani et Capituli recepturus.

XXXVIII. Statuimus et ordinamus quod quilibet de gremio Capituli, qui ob causam contagii seu pestis, a populi commercio separare se debet, juxta ordinata hujus Municipii integre gaudeat suis distributionibus: excepta semper fraude ac dolo.

XXXIX. Cum tempore pestis Notariorum ac Testium copia haberi commode nequeat, ut quis debite cum omnibus requisitis de bonis suis temporalibus disponat: statuimus et ordinamus quod in posterum Canonicus seu Capellanus de suis bonis disponere cupiens, sufficienter id faciet si suum Testamentum per se vel alium scripserit; et idipsum manu propria subsignaverit, licet sine testibus requisitis; et ultimam suam voluntatem de dictis bonis suis in eodem contineri coram Pastore pestifero vel alio fidedigno qui nomen suum pariter cum Testatore indorsabit, declaraverit: quam voluntatem ultimam omni meliori modo executioni mandandam decernat. Capitulum viso hujusmodi Testamento nihil juris prœtendere poterit in bona mobilia seu immobilia Capitularis nostri defuncti. Statutum hoc, etiam tempore non contagioso locum semper habere decernimus per præsens: dummodo coram Notario et Testibus recognitum fuerit Testamentum; vel si occlusum

sit, coram dicto Notario et Testibus voluntatem suam ibidem contineri Testator affirmaverit, juxta supradicta.

XXXX. Statuimus et ordinamus quod nemo Canonicorum Capellanorum vel suppositorum Capituli nostri, suum condens Testamentum constituere poterit laicos Executores, nisi uno adjuncto spirituali de gremio Capituli nostri existente; sine cujus consensu ac auctoritate ceteri Laici nihil poterunt attentare. Et tenebitur is spiritualis tanquam executor principalis, reddere computum in capitulari nostro loco infra annum a morte Testatoris; nisi aliter per Decanum et Capitulum fuerit decretum: sub pœna amissionis omnium distributionum donec et quousque reddiderit suum computum. Quod si talis spiritualis executor acceptare noluerit executionem testamentariam, poterit substituere unum alium de gremio Capituli: si nolit, nec aliquem possit substituere; tunc auctoritate sua Decanus et Capitulum alium substituent, sub onere domus mortuariæ. Munimenta vel scripta ad Capitulum seu beneficia spectantia, si quæ in domo mortuaria Executor repererit; tenebitur ea statim Capitulo tradere ut in Archivis cum reliquis serventur, sub pœna prædicta.

XLI. Item statuimus et ordinamus, quod quilibet Canonicus seu sacellanus (qui in omnibus anniversariis æquali portione cum Canonico gaudet) decedens ex hac vita, die sui obitus in Collegiata nostra pro suo Anniversario perpetuis temporibus celebrando, legare ad minus Capitulo tenebitur L. florenos monetæ Regiæ: Decanus vero quia duplici gaudet portione eorundem, pro suo Anniversario Capitulo relinquet centum florenos ejusdem monetæ in annuum reditum per Capitulum convertendos. Ac ipso die anniversario obitus cujusque non impedito, idipsum celebrabit, juxta defuncti tumulum, pro Canonico senior Canonicus; pro Sacellano senior Sacellanus. Habituri pro sacro præter dictum Anniversarium VI. asses. Statutum hoc concernit pariter Pastores in Beginagio et Veteri Turnhout.

XLII. Si contingat pecunias aliquas dari vel legari Capitulo seu Collegiatæ nostræ pro dictis Anniversariis, vel ad alios pios usus convertendos; et aliquis Canonicus vel Capellanus receperit hujusmodi pecunias, et infra mensem easdem Capitulo non restituerit pro reditibus emendis: statuimus et ordinamus, quod hic talis omnibus distributionibus privetur, donec eas totaliter Capitulo refuderit.

XLIII. Item propter clausulam in Erectione Capituli nostri contentam, quæ talis est: *Expropter aliquo autem Canonicorum decedente, fructus suæ*

præbendæ per Capitulum rationabiliter moderandi pro primo anno, ad opus executionis sui Testamenti cedere debent: statuimus et ordinamus quod quicumque Canonicus residens, et fructus grossos suos faciens; si post 2das vesperas Sti Joannis Baptæ supervixerit, et postea decesserit, percipiet omnes grossos suos fructus ac si viveret, videlicet: Blada, oblationes, Decimas Agnellorum et seminum; et distributiones per ipsum lucratas usque ad diem obitus: deductis tamen oneribus et servitio præbendæ suæ ex ysdem fructibus illius anni, ut infra in anno gratiæ hoc statuto. Gaudebit insuper domus mortuaria Canonici defuncti, anno gratiæ, in quó illa recipiet X. sextaria siliginis; ex quibus deducetur onus suæ præbendæ, videlicet: quod pro unoquoque septimanali sacro Canonicus sacerdotalis præbendæ solvere teneatur XII. florenos: pro onere vero diaconalis vel subdiaconalis præbendæ VI. Renenses annue Domus mortuaria non gravabitur officio hebdomadarii, quod Capitulo incumbet; nec ad aliud quippiam; Capitulo de onere prædicto disponente. Hæc intelligenda de præbendis liberis ab animarum cura.

XLIV. Denique statuimus et ordinamus quod juxta antiquam Capituli nostri consuetudinem, una clavis Archivi sit semper penes Decanum, vel in ejus absentia seniorem Canonicum: altera illi Canonico committetur, qui pridie Sti Joannis per Capitulum ad hoc deputabitur. Et licet Decano vel Seniori Canonico; et alteri, dictæ archivi claves ad annum concreditæ vel commissæ fuerint; poterit tamen Capitulum ad nutum, sine ulla infamiæ aut levis notæ macula, si videatur magis Capitulo expedire, etiam ante tempus easdem reposcere. Qui vero semel per Decanum et Capitulum monitus eas denegaverit et ipso facto Capitulo non tradiderit; hoc ipso privatus erit voce capitulari pro anno continuo: et prœterea incurret pœnam XII. florenorum, quam non obstante appellatione natizare tenebitur; et pœna hæc Fabrica applicabitur. ~~ ~~ Præfatas hasce constitutiones sic recognitas ac præsenti tempori accomodatas: Nos Decanus et Capitulum decrevimus et declaravimus Capituli nostri esse statuta, prout decernimus et declaramus per presentes: quorum nobis Capitularibus nostrisque successoribus reservavimus eadem interpretandi, moderandi, ac pro temporis ratione mutandi, augendique potestatem. Derogantes per præsentes antiquis Capituli nostri statutis, quatenus his nostris recognitis non sunt conformia. Ita decretum in Generali nostro Capitulo, loco capitulari, præsentibus RR.dis DD.nis Decano et Canonicis, prædictum Capitulum representantibus; qui

signaturis suis ordinariis omnia et singula prædicta firmarunt ac roborarunt, die et anno quibus supra.

CAROLUS GEVARTIUS, Canonicus et Decanus (1).
JOANNES GERLACI, presbyter.
N. GEVAERTS, Cantor et Actuarius Capituli.
JOANNES LOOFFAERTS.
HERMANNUS BOBAERTS, Presbyter.
ZEGERUS MALDERUS.
PHILIPPUS VAN LYERE, Plebanus.
AUGUSTINUS BARTHOLOMEI.

Ita etiam approbo MAXIMILIANUS WALRAVENS salvo tamen uniuscujusque jure integro uti et ego JOANNES BAECKX.

---

(1) Eigenhandig onderteekend.

JURAMENTA

JURAMENTA CAPITULARIUM.
AC PRIMO
PROFESSIO FIDEI ORTHODOXÆ JUXTA DECRETUM CONCILII
TRIDENTINI EDITA (1).

Ego N. firma fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in Symbolo fidei, quo Sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet: Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium, et in unum Dominum Jesum-Christum, Filium Dei unigenitum, et ex patre natum ante omnia secula; Deum de Deo, Lumen de Lumine; Deum verum de Deo vero; genitum non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt: qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis, et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria virgine, et homo factus est; crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est; et resurrexit tertia die secundum scripturas; et ascendit in cœlum, sedet ad dextram Patris, et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos, cujus regni non erit finis: et in Spiritum sanctum Dominum et vivificantem, qui ex Patre, Filioque procedit, qui cum Patre et Filio simul

(1) PH. CHIFFLETII. *Sacros. et Œcum. Concilii Tridentini Canones et Decreta.* Antverpiae, 1640; p. 267.

adoratur, et conglorificatur, qui locutus est per Prophetas: et unam Sanctam Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum, et expecto resurrectionem mortuorum et vitam venturi sæculi. Amen. Apostolicas et Ecclesiasticas traditiones, reliquasque ejusdem Ecclesiæ observationes et constitutiones firmissime admitto et amplector. Item Sacram Scripturam juxta eum sensum, quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesiæ, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Sacrarum Scripturarum, admitto, nec eam unquam, nisi juxta unanimen consensum patrum accipiam et interpretabor. Profiteor quoque septem esse vere et propria sacramenta novæ Legis, a Jesu Christo, Domino nostro instituta, atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis necessaria, scilicet Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam Unctionem, Ordinem, et Matrimonium: illaque gratiam conferre, et ex his Baptismum, Confirmationem, et Ordinem sine sacrilegio reiterari non posse. Receptos quoque et approbatos Ecclesiæ Catholicæ ritus, in supradictorum omnium sacramentorum solemni administratione recipio et admitto. Omnia et singula, quæ de peccato originali et de justificatione in sacrosancta Tridentina Synodo definita et declarata fuerunt, amplector, et recipio. Profiteor pariter in missa offerri Deo verum, proprium et propitiatorium sacrificium, pro vivis et defunctis, atque in sanctissimo Eucharistiæ Sacramento esse vere, realiter et substantialiter corpus, et sanguinem, una cum anima, et divinitate Domini nostri Jesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus, et totius substantiæ vini, in sanguinem: quam conversionem Catholica Ecclesia Transsubstantionem appellat. Fateor etiam sub altera tantum specie, totum atque integrum Christum, verumque Sacramentum sumi. Constanter teneo Purgatorium esse, Animasque ibi detentas fidelium suffragiis juvari. Similiter et Sanctos una cum Christo regnantes, venerandos atque invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas. Firmisime assero, imagines Christi ac Deiparæ semper virginis, nec non aliorum sanctorum habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam. Indulgentiarum etiam potestatem a Christo in Ecclesia relictam fuisse; illarumque usum Christiano populo maxime salutarem esse affirmo. Sanctam Catholicam et Apostolicam Romanam Ecclesiam omnium Ecclesiarum matrem et magistram agnosco, Romanoque Pontifici. beati Petri, Apostolorum principis, successori, ac Jesu Christi vicario veram

obedientiam spondeo ac juro. Cetera item omnia a sacris canonibus et œcumenicis Conciliis, ac præcipue a Sacrosancta Tridentina Synodo tradita, definita, et declarata, indubitanter recipio atque profiteor, simulque contraria omnia, atque haereses quascumque ab Ecclesia damnatas, et rejectas, et anathematizatas, ego pariter damno, rejicio et anathematizo. Hanc veram Catholicam fidem extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsenti sponte profiteor, et veraciter teneo, eandem integram et inviolatam usque ad extremum vitæ spiritum constantissime (Deo adjuvante) retinere et confiteri, atque a meis subditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri, doceri, et prædicari, quantum in me erit, curaturum, ego idem N. spondeo, voveo, ac juro. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM DECANI.

Ego N. juro, ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad Decanatum hujus Ecclesiæ Sti Petri Oppidi de Turnhout ad quem assumptus sum, canonicum habeam ingressum. Quod bona et jura ipsius Decanatus pro meo posse conservabo; et alienata si quæ sint, ad jus, et proprietatem ipsius Decanatus recuperabo. Quod in ipsa ecclesia prædicta, ratione dicti Decacatus, personalem et continuam facio residentiam: *et infra annum a tempore pacificæ possessionis, ejusdem adeptæ, me faciam in sacerdotem, impedimento cessante legitimo promoveri.* + Et omniam ea, quæ ad Decani spectant officium, pro viribus adimplebo (1). Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia. + Secreta Capituli nemini pandam.

JURAMENTUM PLEBANI.

Ego N. juro, ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad Canonicatum et Plebaniam, ad quos peto me admitti, canonicum habeam ingressum. Quod fideliter pro meo posse observabo jura, libertates, statuta et constitutiones hujus Ecclesiæ. Quod in officio meo Plebaniæ seu curæ, ad quod nomine Capituli assumor, debitam adhibebo diligentiam, exonerando conscientias Decani et Capituli. Quod fideliter omnia et singula Plebanum

(1) Wat volgt stond niet in den ouden eed. Cfr. *Antiquissima Statuta.* Op. cit. Archief Sint-Pieterskerk.

in erectione hujus Ecclesiæ tangentia ad honorem et utilitatem dicti Capituli observabo. Quod bona dictæ Ecclesiæ non alienabo; alienata pro meo posse recuperabo. Secreta Capituli nemini revelabo. Quod obediens ero Dominis Decano et Capitulo; et nunquam conspirationem faciam contra Ecclesiam, Decanum et Capitulum prædictos, nec consentiam vel contribuam in faciendo. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM NOVI CANONICI.

Ego N. juro ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad Canonicatum et Præbendam, ad quos peto admitti, canonicum habeo ingressum. Quod fideliter pro meo posse, jura, libertates, statuta, et consuetudines hujus Ecclesiæ observabo. Secreta Capituli nemini revelabo. Bona hujus Ecclesiæ non alienabo: alienata, quantum in me erit, recuperabo. Quod ero obediens Dominis Decano et Capitulo; et numquam conspirationem faciam contra Ecclesiam, Decanum, et Capitulum prædictos; nec consentiam vel contribuam in faciendo (1). Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM PASTORIS BEGINAGII.

Ego N. juro ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad Curam ac beneficia eidem incorporata, ad quæ per vos Dominos Decanum et Capitulum peto admitti, canonicum habeam ingressum. Quod bona et fructus eorundem pro meo posse fideliter conservabo: alienata totis viribus recuperabo. Secreta Capituli nemini revelabo. Statuta et ordinationes hujus Ecclesiæ solemniter tenebo. Nihil in præjudicium Dominorum Decani et Capituli ac Plebani attentabo: si quæ forsan attentata fuerint, illa non continuabo, aut continuari procurabo. Omnia in Ecclesiæ erectione contenta ad meam curam spectantia, observabo. Horas canonicas diurnas et nocturnas (juxta

(1) Men voegde er eertijds bij: « Confraternitatem cum Bruxellense, Mechliniense, Lirense, Anderlechtense, Teneremondense et Alostense Capitulis conceptam, fideliter servabo, ac onera Canonicis et Capellanis hujus ecclesiæ ratione adeptionis ecclesiæ de Oyen incombentia una cum eisdem supportabo. Ista juro ad hec Sancta Dei evangelia. » *Cfr. Antiquissima Statuta.* Op. cit. Archief Sint-Pieterskerk.

ordinationes capitulares cantando) diligenter frequentabo. Vobisque ero de cetero obediens et fidelis: et nunquam conspirationem faciam contra vos, aut aliquem vestrum, nec consentiam vel contribuam in faciendo. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM VICARII = PASTORIS IN VETERI TURNHOUT (1).

Ego N. juro ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad Pastoratum et Beneficia eidem incorporata, ad quæ per vos Dominos Decanum et Capitulum peto admitti et recipi, canonicum habeo ingressum. Quod in officio dicti Pastoratus ad quod nomine Capituli assumor debitam adhibebo diligentiam: exonerando conscientias dictorum Decani et Capituli. Quod oblationem omnium ad dictum Capitulum spectantium, curam habebo. Quod omnia et singula in erectione contenta Curam meam concernentia diligenter observabo. Bona Beneficiorum meorum non alienabo: alienata pro meo posse recuperabo. *Singulis septimanis in aliqua horarum majorum semel*; et in Summo sacro ac Processione in die Patroni, et in die Encœniorum comparebo, legitima excusatione cessante. Numquam conspirationem faciam contra vos aut aliquem vestrum, nec consentiam vel contribuam in faciendo; sed obediens et fidelis ero Dominis meis Decano et Capitulo. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM VICE-PASTORIS SEU CAPELLANI BENEFICII S[ti]. NICOLAI.

Ego N. juro, ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad altare ad quod per vos Dominos Decanum et Capitulum peto admitti et recipi, canonicum habeam ingressum. Jura et fructus ejusdem Altaris pro posse meo conservabo: alienata et distracta totis viribus recuperabo. Secreta Capituli nemini revelabo. Statuta, ordinationes et cæremonias prædicti Capituli solemniter tenebo. Quotiescumque Plebanus habebit duas missas in die, illarum alteram quam dictus Plebanus decreverit, celebrabo; eodemque legitime impedito, vices ipsius in actibus Curæ parochialis Plebaniam tangentibus, in quantum mihi significatum fuerit, supplebo. In visitationibus infirmorum clausulam in erectione Ecclesiæ positam, omnimode observabo. Horas Canonicas, diurnas pariter et nocturnas in dicta

(1) JANSEN. *Turnhout.* Op. cit. I, 222.

ecclesia cantando, diligenter frequentabo. Vobisque ero de cetero obediens et fidelis; nec umquam conspirationem faciam contra vos aut aliquem vestrum, neque consentiam vel contribuam in faciendo. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM CAPELLANI ET (1) VICEPASTORIS IN VETERI TURNHOUT.

Ego N. juro ad hæc sancta Dei Evangelia, quod ad Altare seu Beneficium ad quod per vos Dominos meos Decanum et Capitulum peto admitti et recipi, canonicum habeam ingressum. Quod jura et fructus dicti Beneficii mei, quantum in me est, conservabo: alienata et distracta totis viribus recuperabo, et ad proprietatem reducam. Secreta Capituli nemini pandam. Statuta, ordinationes et cæremonias Collegiatæ hujus Ecclesiæ solemniter tenebo. Vosque Dominos præfatos de quibusvis incommodis ratione hujusmodi receptionis et admissionis emergentibus, seu forsan emersuris, indemnes servabo. Specialiter ipsi Beneficio meo deserviam, et residebo; nisi obtinuero licentiam a dictis Dominis meis Decano et Capitulo. Horas Canonicas diurnas et nocturnas cantando. diligenter frequentabo. Vobisque ero de cetero obediens et fidelis; nec umquam conspirationem faciam contra vos, aut aliquem vestrum, nec consentiam vel contribuam in faciendo. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM RECTORIS SCHOLARUM IN TURNHOUT; PRÆSTITA PRIUS FIDEI PROFESSIONE.

Ego N. juro quod in officio regiminis scholarum per me assumpto, diligens et fidelis ero, tam in scholis quam in choro, pro meo posse; juxta contractum inter Capitulum et Magistratum initum, anno Domini 1596 (2). Quod Dominis meis Decano et Capitulo in regimine scholarum obediam; nec umquam faciam conspirationem contra prædictos DD[nos] Decanum et Capitulum. Et si in aliquo deliquero, subjicio me Decani et Capituli prædictorum correctioni. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

(1) Het volgend later bijgevoegd.
(2) J. E. JANSEN. *Turnhout.* Op. cit., I, 210. — *Bewijsstukken*, bl. 89. Akte.

JURAMENTUM NOTARII CAPITULI.

Ego N. juro ad hæc sancta Dei Evangelia, quod in officio meo Notariatus ad quod assumor, fidelis et legalis futurus sim, Dominis Decano et Capitulo S Petri Turnhouti; quodque in dicto munere debitam faciam diligentiam. Quod obediens ero prædictis meis Dominis; et nunquam conspirationem faciam contra eosdem vel eorum aliquem, aut consentiam vel contribuam in faciendo. Secreta Capituli nemini revelabo; nec ulli, cujuscumque status fuerit, durante meo officio serviam in præjudicium prædictorum Dominorum de Capitulo. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM RECTORIS SCHOLARUM ET CUSTODIS DE VETERI TURNHOUT: FIDEI PROFESSIONE PRIUS PRÆSTITA.

Ego N. juro, quod in officio regiminis scholarum per me assumpto, fidelis ero et diligens in scholis pro posse meo. Quod Dominis Decano et Capitulo S^ti Petri Turnhouti obediam; nec umquam conspirationem faciam contra eosdem. Si in aliquo deliquero, subjicio me correctioni dictorum Decani et Capituli. Quod annis singulis recribam Rectori Scholarum in Turnhout, numerum visitantium scholam meam; eidemque satisfaciam pro quolibet unum stuferum annue, juxta tenorem litterarum concordiæ suæ Majestatis. Similiter diligens ero in officio Matricularize Ecclesiæ meæ de Veteri Turnhout, et fidelis; et omnium oblationum meæ Ecclesiæ, ad prædictos Dominos Decanum et Capitulum spectantium sedulam curam adhibebo. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

JURAMENTUM CUSTODIS COLLEGIATÆ NOSTRÆ.

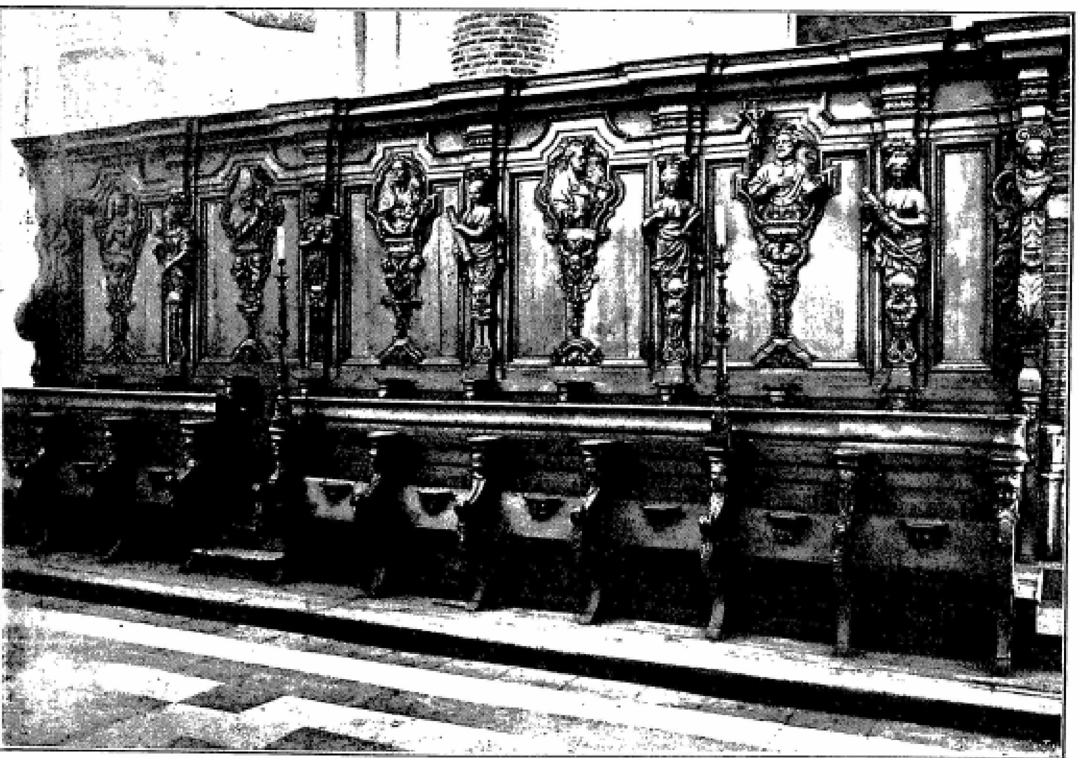
Ego N. juro quod in officio Matriculariæ ad quod admittor, ero fidelis. Quod in comitando Dominum Plebanum seu Vice-Pastorem ad ægros, diligens ero: similiter in custodiendis calicibus, ornamentis et reliquis ad Capitulum et Ecclesiam spectantibus: Item in accendendis et extinguendis luminaribus; in pulsandis statutis horis campanis; Horis canonicis, et missis seu Cantuariis cantandis; et reliquis præstandis per



Collegiale kerk van Sint-Pieter te Turnhout



Collegiale kerk van Sint-Pieter



KOORGESTOELTE VAN SINT-PIETERSKAPITTEL

Plaat: Inv. Mon. Prov. Antwerpen.

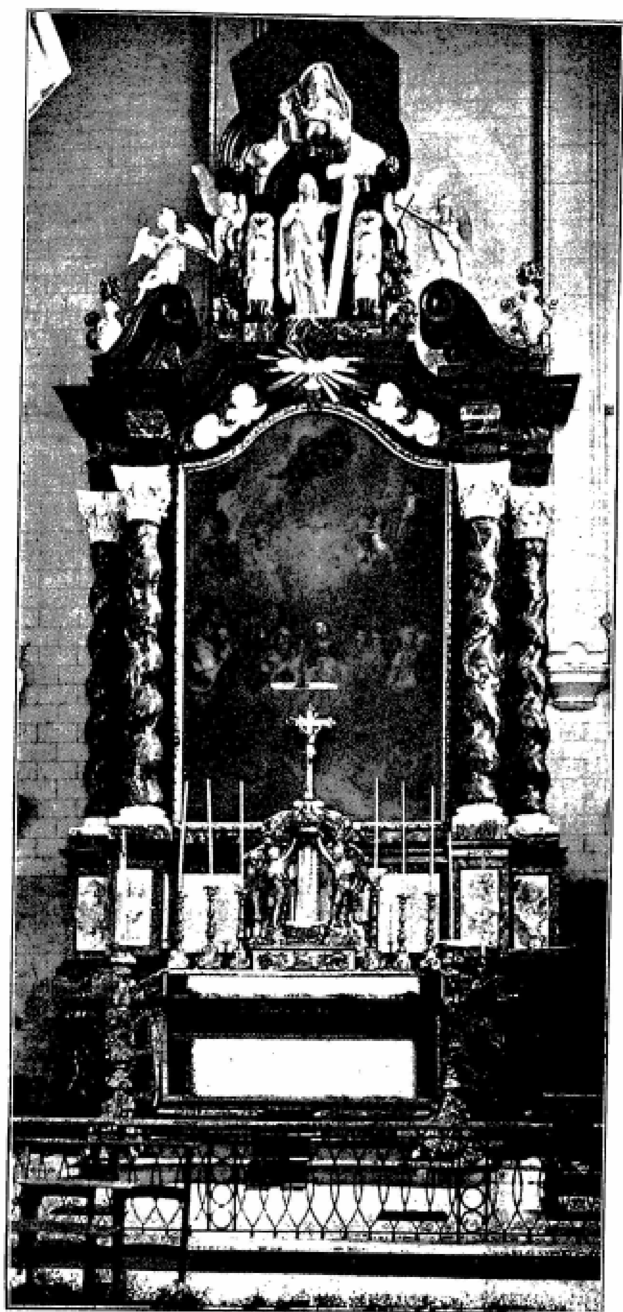




ZEGELS VAN SINT-PIETERSKAPITTEL



H. J. van Cantelbeke, deken van Sint-Pieterskapittel



VENERABEL AUTAAR IN SINT-PIETERSKERK
Schilderij van Th. Boeyermans (1673)

Plaat: Inv. Mon. Prov. Antwerpen.

Matricularium præstari solitis, quæ paucis in Erectione Capituli continentur. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

Capitularium hæc Juramenta in Generali Capitulo recognita, Nos Decanus et Capitulum eadem in omnibus approbavimus et signaturis nostris ordinariis roboravimus. Die prima Decembris anno M.D.C.XXXIV. In Generali nostro Capitulo, capitulari loco.

CAROLUS GEVARTIUS Decanus. JOANNES GERLACI, presbyter et Canonicus N. GEVAERTS cantor et Actuarius Capituli. HERMANNUS BOBARTS presbyter. ZEGERUS MALDERUS. JOANNES BAECKX. MAXIMILIANUS WALRAVENS canonicus Turnhautanus. AUGUSTINUS BARTHOLOMEI. PHILIPPUS VAN LYERE plebanus? JOANNES LOOFFAERTS (1).

JURAMENTUM VICARII BEGGINAGII (2).

Ego N. constitutus assistens in cura pastorali in Beginasio juro ad hæc sancta Dei Evangelia, quod onera quæ ad officium meum pertinent fideliter exequar. Statuta et ordinationes hujus ecclesiæ prout ad meum officium spectant solemniter tenebo, vobisque Dominis Decano et Capitulo ero de cœtero obediens et fidelis: secreta Capituli nemini revelabo et numquam conspirationem faciam contra vos, aut aliquem vestrum, nec consentiam vel contribuam in faciendo. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

EVANGELIUM SANCTI JOANNIS. CAP. I.

In principio....

EVANGELIUM SANCTI JOANNIS. CAP. II^do^.

Nuptiæ factæ sunt ....

---

(1) Eigenhandig onderteekend.

(2) Deze eed is later bijgevoegd.



Le Père Joseph-Marie-Martin Van den Gheyn, S. J.

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique vient de perdre, en la personne du P. Van den Gheyn, un de ses plus illustres adhérents.

Nommé membre correspondant régnicole en 1899, et membre titulaire en 1901, notre confrère fut appelé à la vice-présidence en 1905 et à la présidence en 1906. Pendant plusieurs années il fut conseiller de notre docte compagnie, aux travaux de laquelle il collabora très activement.

Le P. Van den Gheyn (1) naquit à Gand, le 25 mai 1854.

(1) Outre les C. R. qui ont paru lors de la publication d'ouvrages du P. Van den Gheyn, signalons les notices bio-bibliographiques ou nécrologiques: *a)* de M. René Bertaut, dans la chronique de septembre (pp. LXV-LXXV) de la *Rev. bibl. belge*, 13e ann., 1901; *b)* de Maître Claude (Adolphe Hardy), dans la chronique d'octobre (pp. CXXIX-CXXXII) de la même rev., 21e ann., 1909; *c)* de H. Moeller. *Durendal*, 1909, pp. 697-699; *d)* Em. Wagemans. *Ons Volk ontwaakt*, 2e ann., 1912, pp. 25-27, portr. et 3 grav.; *e)* Vervaeck. *Bull. de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles*,

Son père, Édouard Van den Gheyn, décédé le 10 juin 1888, était d'origine louvaniste; il fut pendant quarante-quatre ans chef des travaux chimiques à l'Université de Gand, et à l'école normale des sciences.

L'exemple du père stimula, dès les premières années, l'activité du fils, qui se fit toujours remarquer, au cours de ses études au Collège Sainte-Barbe, à Gand, par de brillants succès.

Entré, le 27 septembre 1871, au noviciat de la Compagnie de Jésus, à la vieille abbaye de Tronchiennes, où se formaient les disciples de saint Ignace de la province belge, le jeune religieux ne cessa de développer les plus riches dons de l'esprit et du cœur.

Après quatre années consacrées à l'apprentissage spirituel de sa nouvelle carrière et à la culture littéraire, le P. Van den Gheyn alla faire ses trois années de philosophie et de sciences à Louvain, de septembre 1875 à 1879; il y eut toutefois une interruption, de 1876 à 1877, la classe de sixième latine du Collège de Turnhout ayant besoin d'un titulaire.

De 1879 à 1882, notre confrère fut professeur de quatrième et de poésie au Collège de Notre-Dame à Anvers, et il fit, pendant l'année scolaire 1882-1883 la classe de seconde au Collège Saint-Michel, à Bruxelles. Ce terme révolu, il quitta définitivement l'enseignement pour aller s'appliquer, durant quatre ans, à Louvain, aux études

t. XXXII, février 1913; *f)* A. Bayot. *Rev. d'hist. eccl.*, t. XIV, n° 2; *g)* R. P. P. Peeters, S. J. *Rev. des quest. scient.*, 37e ann., t. LXXIII, 1913, pp. 389-396; *h) Mémorial* du banquet offert au R. P. Van den Gheyn, à l'occasion de sa nomination de conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de Belgique; *i)* Baron van Zuylen van Nyevelt. Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. LXIII (1913), pp. 82-83.

ardues de la théologie (1883-1887), qu'il acheva avec la plus grande distinction.

Après avoir fait, suivant l'usage de son ordre, une troisième année de probation à Tronchiennes (1887-1888), le P. Van den Gheyn fut agrégé au Bollandisme en août 1888. Sa nouvelle position exigeant une préparation spéciale, on l'envoya à Paris, pour étudier le syriaque à l'Institut Catholique. Mgr d'Hulst, appréciant la valeur de l'homme, eut tôt fait de se l'attacher comme collaborateur; il lui confia, pour trois ans, le cours de grammaire comparée et de sanscrit, auquel il s'était initié à Louvain.

Bollandisme, enseignement, études ethnographiques particulièrement chères au savant, constituaient une trilogie absorbante, devant laquelle plus d'un effort serait venu se briser. Mais le P. Van den Gheyn semblait se jouer des difficultés, et il fit consciencieusement face à cette tâche laborieuse, plus porté aux synthèses brillantes qu'à l'examen approfondi des graves questions que la critique sème sur la route des pionniers de l'histoire.

Rentré en Belgique en 1891, le bollandiste donna aux *Acta Sanctorum* (1), et aux *Analecta Bollandiana* sa part contributive, mais il semblait écrit que ce n'était point là sa voie définitive. A la mise à la retraite de M. Ouverleaux, le Gouvernement belge offrit à notre confrère le poste, très envié, de conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Royale. De hautes influences eurent raison de toute velléité d'opposition (10 novembre 1896). Il fallut bientôt reconnaître qu'il était malaisé de conduire de front le rude métier de l'hagiographie, et les exigences administratives d'un dépôt scientifique de premier ordre. Aussi

(1) Novembre, t. II (1894).

le fonctionnaire ne tarda pas à absorber l'historien, et le P. Van den Gheyn quitta, en 1905, la Société des Bollandistes, lorsque ceux-ci, absolument trop à l'étroit dans les locaux de la rue des Ursulines, allèrent prendre possession de leurs nouvelles installations au Collège du Boulevard Saint-Michel.

Treize ans après son entrée en fonctions, soit en 1909, notre confrère devint conservateur en chef de la Bibliothèque Royale. Il est superflu de rappeler avec quelle joie on salua cette promotion, et quel élan de chaude sympathie se manifesta pour le nouveau titulaire de ces hautes fonctions. C'est qu'il était, au moment où on devait pourvoir au remplacement de H. Hymans, et comme le proclamait l'éminent et vénéré bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, Ferd. van der Haeghen, c'est que le P. Van den Gheyn était, disons-nous, le seul homme capable de remplir les fonctions de conservateur en chef à la Bibliothèque Royale, à Bruxelles, avec la dignité et la science que ces importantes fonctions comportaient.

Notre confrère, d'ailleurs, n'avait pas seulement marqué son passage dans notre grand dépôt littéraire, par l'exemple du travail, par son obligeance à toute épreuve, et par l'aménité de son caractère, mais il avait contribué puissamment à créer entre les conservateurs et les employés de 1e et de 2e classe, des relations de bonne confraternité, et s'était attiré l'estime des petits, par le souci qu'il savait prendre de leurs intérêts.

L'érudit avait-il trop présumé de ses forces? Ses fonctions administratives lui créèrent-elles quelque vive contrariété, comme nous le croyons? Il est certain, en tous cas, que dès 1908 la santé du P. Van den Gheyn s'altéra et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que le système nerveux était profondément altéré.

Notre confrère resta cependant au poste tant qu'il put; lorsqu'il lui devint impossible de s'acheminer tranquillement vers le devoir, en s'aidant souvent du bras d'amis restés fidèles, il se fit transporter en voiture à son bureau de la place du Musée. L'âme restait virile; le corps la trahissait.

Le P. Van den Gheyn, résigné comme il l'avait toujours été, subit son sort sans formuler la moindre plainte, même lorsqu'il était aux prises avec « l'impuissance physique », ou avec « des circonstances pénibles », dans lesquelles des dévoués, MM. Gaspar et Wagemans lui prêtaient « une main secourable ». Trop ébranlé, le brave père résilia définitivement ses fonctions le 31 décembre 1912. La Providence ne voulut point qu'il survécut à ce suprême sacrifice. Notre condisciple, l'ami des bons et des mauvais jours, vit arriver en souriant, et presque en triomphateur, la grande faucheuse; il rendit le dernier soupir, le 29 janvier 1913, chargé de mérites devant Dieu et devant les hommes.

Pendant sa longue carrière on ne peut relever chez ce serviteur modèle, ni une faiblesse, ni la moindre défaillance au devoir. Son amitié fut toujours sincère et loyale, toute disposée aux démarches pressantes et discrètes, et au soulagement d'infortunes diverses, auxquelles il prodiguait à tout le moins ses conseils éclairés. Ne fallait-il pas d'ailleurs une abnégation constante, et une étincelle du feu sacré, pour se donner sans compter, pendant presque un quart de siècle et jusqu'à son dernier souffle, à cette œuvre de rédemption par excellence, qui va cueillir dans la fange de nos Babylones, de malheureuses épaves de la passion et du vice, pour en faire des êtres conscients de leur dignité, et régénérés physiquement et moralement?

Et tout ce bien se faisait sans ostentation, sans emphase,

comme il convenait à l'homme bienveillant et simple, qu'était le P. Van den Gheyn. Si simple qu'il fût, notre confrère n'était cependant pas insensible à une appréciation flatteuse de ses travaux; elle ne faisait que stimuler son ardeur et le pousser à la conquête de nouveaux lauriers. Il ne dédaignait pas non plus de façon absolue les honneurs; sans qu'il les recherchât, ils vinrent à lui; il s'en réjouissait beaucoup moins pour lui que pour l'institution qu'il avait l'honneur de représenter. S'il acceptait les distinctions, souvent avec une pointe d'humour du moins il les portait avec crânerie, et il avait raison de croire que la rosette d'officier de l'Ordre de Léopold ne déparait pas la soutane du religieux.

Le P. Van den Gheyn était encore Officier d'Académie et Chevalier de la Légion d'Honneur.

L'Université Catholique de Louvain lui décerna en 1911 le titre de Docteur en philosophie *honoris causa*, et l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, le compta parmi ses membres d'honneur.

Tous ces hommages étaient la récompense du labeur énorme fourni par notre confrère, qui fut sans cesse à la peine, et des services éminents qu'il rendit à la science.

Il n'entre pas dans les cadres de cette notice, d'analyser et de disséquer l'œuvre scientifique du P. Van den Gheyn. C'est à l'historien de l'avenir à se charger de ce soin, dans une publication spéciale qui se fera sûrement. Nous devons nous borner à donner une idée d'ensemble de la vaste production littéraire et scientifique de notre regretté confrère, dont les lumières et le talent d'organisation étaient universellement appréciés par les revues et les corps savants. On y recourait à l'envi.

Il suffira de citer, en dehors de l'Académie royale

d'Archéologie de Belgique, le *Muséon* et la *Revue Bibliographique belge*, au comité de rédaction desquels le P. Van den Gheyn fut attaché, et surtout et avant tout la *Société Scientifique de Bruxelles*. Si elle eut des membres plus éminents, elle n'en compta pas de plus sympathiquement dévoués. Il fut pour le Conseil, où la prévoyante sagacité de ses pairs l'appela, une excellente recrue, tandis qu'il joua, en vraie cheville ouvrière, un rôle marquant à la troisième section, dont la présidence lui fut plusieurs fois confiée, et dont il assuma le secrétariat pendant un gros lustre. Homme d'expérience, il savait donner la note juste, mais homme d'initiative, il s'efforçait, par un apostolat soutenu, d'attirer à la société des éléments, appelés à répandre un nouveau lustre sur son diadème.

On n'oubliera pas d'ailleurs la grande part que le P. Van den Gheyn a eue dans l'organisation des congrès internationaux, mais éphémères, des catholiques; il fut le secrétaire général des grandes assises tenues à Bruxelles, en 1894, et secrétaire de la commission belge d'organisation du congrès de Munich (1900).

Plus près de nous, il fut, avec M. Alvin, conservateur à la Bibliothèque Royale de Belgique, le secrétaire général du Congrès de Liége de 1905, pour la reproduction des manuscrits. Il s'était d'ailleurs occupé de cette importante question à la conférence de Saint-Gall (Suisse), où le Gouvernement belge l'avait délégué.

Nous rappelons enfin la contribution de notre confrère aux conférences d'art et d'archéologie de Bruxelles ; à l'organisation à Bruges, de l'exposition des primitifs, en 1903, et de celle de la Toison d'or, en 1907 ; à l'extension universitaire catholique flamande dans la capitale; à la création de l'Association des bibliothécaires et archivistes de Belgique.

Les nombreuses revues auxquelles le P. Van den Gheyn collabora, plaident au surplus en faveur de son application soutenue et de son activité dévorante. Citons:

Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux arts de Belgique;
Les Précis historiques;
Annales de la Société Scientifique de Bruxelles;
Revue des questions scientifiques (Louvain);
Revue des questions historiques;
Le Muséon;
Dictionnaire de la Bible de Vigouroux;
Dictionnaire de théologie catholique;
La Revue Générale;
La controverse et le contemporain;
La Revue des Religions;
Revue de l'Orient Latin;
Acta Sanctorum;
Analecta Bollandiana;
Revue Bibliographique belge;
Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers;
Biographie nationale (Belgique);
Revue catholique (Louvain);
Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique;
Revue d'histoire ecclésiastique;
De Wetenschappelijke Nederlander;
Byzantinische Zeitschrift;
Études religieuses (Paris);
Annales et *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand;*
Congrès scientifiques internationaux des Savants catholiques;

Les Arts anciens de Flandre sous la direction de Ç. Tulpinck;

Revue des Bibliothèques et des Archives (Bruxelles);

Archives belges (Liège);

Bulletin de l'Athénée Oriental (Paris);

VIe Congrès des Orientalistes (Leide);

Journal of the Asiatic Society (Londres);

Annales et *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie (Anvers); etc.*

Dans l'ensemble, le P. Van den Gheyn s'est occupé d'histoire, d'hagiographie, de mythologie, d'histoire des religions, d'ethnographie, de folklore, de géographie ancienne et moderne, de grammaire, de linguistique et de philologie, de préhistoire, de paléographie, d'études de miniatures et de reproductions de manuscrits.

Les travaux qu'il consacra à ces diverses matières, et dont on trouvera un relevé détaillé à la suite de cette notice, représentent une somme de travail considérable. Les comptes rendus d'ouvrages sont nombreux, mais il est justice de les signaler, car bon nombre constituent une étude approfondie, consciencieuse et détaillée. Ce labeur, qu'on ne saurait assez admirer, était facilité par une étonnante faculté d'assimilation et par un esprit ingénieux, synthétique et entreprenant, auxquels le savant dut des notions ou des solutions sur des questions souvent arides. Il les mit au point ou les vulgarisa, grâce à une érudition absolument personnelle et à ces deux éléments précieux entre tous: une plume toujours alerte et vaillante, et un talent d'exposition remarquable.

L'œuvre du P. Van den Gheyn se répartit en quelque sorte sur trois périodes:

Études critiques du début qui mettent le savant en vedette;

Travaux originaux destinés surtout à la Société Scientifique et au Bollandisme;

Enfin, publications relatives aux manuscrits et aux miniatures, et composition du catalogue de la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale.

Dès son entrée dans la Compagnie de Jésus, l'instinct de notre confrère le poussa à se spécialiser. Deux sciences nouvelles, la mythologie et la philologie comparée, sont en voie de formation. Leurs tâtonnements, leurs méthodes à peine ébauchées, surtout peut-être, leurs hypothèses hardies, séduisent le P. Van den Gheyn. A l'époque des débuts, note un de ses éminents collègues, le R. P. Peeters (1), sa curiosité revint même « toujours, avec une prédilection marquée, vers les lointains mystérieux où se cache la préhistoire des races et des langues. »

Dès 1878, sans avoir connu d'autre maître que l'étude, car il n'eut pas, quoi qu'on ait dit, l'occasion de suivre l'enseignement de Félix Nève ni de l'illustre de Harlez, qui furent néanmoins ses conseillers éclairés, dès 1878, disons-nous, notre collègue entre dans la lice. Il confie ses travaux, entrepris pendant de rares moments de loisir, à diverses revues. Puis il revoit ces études critiques, en élaguant fort peu, et en faisant parfois des ajoutes importantes. En raison des progrès rapides réalisés par la science, dans un domaine, où il restait tant à défricher ou à créer, le P. Van den Gheyn publie, en 1885, tout cet ensemble, qui se rattache presque à un objet unique: l'histoire comparative des croyances de l'antiquité et des langues classiques de l'Orient,

(1) *Rev. des quest. scient.*, 3e sér., t. XXIII (t LXXVII de la coll.), 1913, p. 390.

sous un titre qu'il a voulu modeste : *Essais de mythologie et de philologie comparée* (1).

La matière fournie par le P. Van den Gheyn aux *Acta Sanctorum*, et aux *Analecta Bollandiana* ne fut pas considérable; il en devait être ainsi, car le travail hagiographique dut être mené de front, d'une part avec un séjour prolongé à Paris, consacré en partie à l'enseignement, et d'autre part avec le labeur administratif de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

En revanche, il n'est pas exagéré de dire que le meilleur de lui même, le P. Van den Gheyn le donna à la Société Scientifique, à laquelle il appartenait de corps et d'âme. Il fut l'un des survivants de la pléiade admirable, qui imprima le plus vigoureux élan à cette compagnie. Pendant le long cycle de vingt-huit ans, soit de 1883 à 1911, sa collaboration aux travaux de la Société Scientifique *(Annales*, et particulièrement *Revue des questions scientifiques)*, a été des plus actives et des plus précieuses.

Ses articles originaux, ses comptes rendus étonnamment fouillés, son bulletin ethnographique sont toujours rédigés avec le plus grand soin et la plus grande conscience.

Nous ne voulons, pour la troisième période qui caractérise l'œuvre du P. Van den Gheyn, que donner un résumé du travail accompli dans ses fonctions, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Le nouveau conservateur, initié par ses années de Bollandisme à la pratique du métier, ne tarda pas de s'aperce-

(1) Pour trois articles : La transcription du bactrien; Les contes lorrains; La Philosophie religieuse de la Perse sous les rois Sassanides, nous ne parvenons pas à déterminer le recueil où ils ont paru.

voir des nécessités de son département. Pendant quelques années les nouvelles acquisitions fixèrent l'attention particulière du P. Van den Gheyn, qui eut d'ailleurs le souci constant d'enrichir les collections. Grâce à sa vigilance, il eut le rare bonheur de faire entrer à la Bibliothèque Royale, une série de documents de première valeur, parmi lesquels il faut mettre hors pair un bon nombre de manuscrits provenant de la Bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Cheltenham.

Il ne pouvait pas suffire à ce travailleur d'élite d'accumuler les richesses; d'instinct, et conformément aux sages traditions bollandiennes, il eut le désir et la volonté d'en faire profiter le public, les artistes et le monde savant.

Dès le 16 août 1899, de nouvelles salles mises à sa disposition permettent l'installation, à l'usage des travailleurs, d'un atelier de photographie, et la réalisation d'une partie du programme que le nouveau conservateur s'est tracé: l'organisation d'une exposition permanente, toujours très fréquentée, des plus beaux spécimens que l'incomparable dépôt possède de l'art de la gravure (une centaine), de la phototypographie (cinquante incunables), de l'écriture (trois vitrines consacrées à la paléographie musicale), de la reliure et surtout de riches manuscrits à miniatures (trois cents pièces du IXe au XVe siècle).

Conformément à ses principes, le P. Van den Gheyn ne cessa de faire connaître les richesses de son dépôt dans des conférences ou dans des revues; dans des expositions; par la publication d'œuvres de nos miniaturistes, et d'un album de paléographie; enfin par la confection d'un nouveau catalogue du fonds qui lui était confié.

On n'ignore pas, d'ailleurs, qu'à l'exemple de Ruelens et d'Ouverleaux, ses prédécesseurs à la section des manuscrits,

il prit la direction d'un grand ouvrage, resté inachevé depuis plusieurs années, et auquel travaillèrent bon nombre d'érudits: *Atlas des villes de la Belgique au XVI[e] siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer reproduits en fac simile chromographique.* Bruxelles, Falk, in-f°.

Quel que soit le mérite des initiatives du nouveau conservateur du dépôt des manuscrits, on reconnait volontiers que le catalogue, demandé depuis des années par les travailleurs, constitue le grand ouvrage, qui illustrera son nom dans l'avenir. C'est presque le chant du cygne du P. Van den Gheyn. Loin de se présenter comme une œuvre du moment, que de nouvelles recherches ne tardent pas à faire vieillir, il restera un monument durable, à l'édification duquel l'auteur a consacré son érudition, son ardeur et dix ans d'inlassables recherches et de dur travail. Livre indispensable à tous ceux que tentent les problèmes les plus divers de l'histoire.

Sans doute, le P. Van den Gheyn n'a pas été le premier à cataloguer les manuscrits confiés à sa garde; il s'incline lui-même devant les travaux imprimés ou inédits de ses devanciers dans la carrière: Chevalier J. Marchal, Ch. Ruelens, E. Ouverleaux; ou devant les initiatives particulières, auxquelles on doit la description ou le signalement de séries de manuscrits, étudiés à un point de vue spécial.

Mais que de chemin parcouru! Que de trésors d'érudition répandus à profusion dans ce monument resté inachevé, mais que des mains pieuses vont recueillir et mener à bonne fin, avec le soin et la promptitude qu'y a mis le courageux bollandiste.

On a fait à l'œuvre des égratignures, lui reprochant notamment des fautes d'impression. Laissons les pour

compte à ces Aristarques pointilleux, qui se sont attardés à ces vétilles, au lieu de s'occuper uniquement de l'ensemble.

Veut-on nous permettre d'examiner comment le catalogue a été conçu et exécuté?

Il faut distinguer dans le plan deux parties bien distinctes: la conception générale du travail, la rédaction des notices.

Pour la conception générale, l'auteur s'est inspiré dans l'ensemble du modèle fourni par les catalogues des manuscrits des bibliothèques françaises, et il a adopté la classification courante:

I. Écriture sainte.
II. Liturgie.
III. Patrologie.
IV. Théologie.
V. Jurisprudence.
VI. Histoire.
VII. Sciences et Arts.
VIII. Littérature.
IX. Mélanges et Bibliographie.

Dans la description des manuscrits, le P. Van den Gheyn a fait œuvre absolument personnelle. Il renseigne, comme il le dit, sur la pleine et entière teneur du volume, et identifie avec une scrupuleuse précision ses différentes parties.

Dès lors, il n'a pas « craint de multiplier les annotations bibliographiques propres à mieux faire connaître les documents. » Si incomplètes qu'elles fussent, il décida avec raison de ne pas retarder plus longtemps la publication du premier volume.

La plupart des manuscrits décrits dans les neuf volumes

du catalogue [1], l'ont été par le P. Van den Gheyn. Cent vingt notices du premier volume sont dues à la plume de Henri Hosdey, de son vivant conservateur-adjoint à la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale; elles portent principalement sur les Bibles flamandes, les traités généraux et spéciaux de liturgie, les missels et les antiphonaires. Dans le neuvième volume, il faut mettre à l'actif de M. Bacha, conservateur de la section des manuscrits, la description des manuscrits relatifs à l'histoire de Liège, soit les n°s 6491 à 6614.

Pour terminer le catalogue, il faudra quatre ou cinq volumes; le dernier sera consacré à l'histoire du cabinet des manuscrits et aux diverses tables de matières et de concordances.

Notre tâche est achevée; nous l'avons remplie avec joie, car quel que soit le milieu ou l'institution où nous rencontrâmes le P. Van den Gheyn: chaire professorale; Bollandisme; Bibliothèque Royale; Société Scientifique; Académie royale d'Archéologie de Belgique; Asile de la rue Terre-Neuve, toujours il l'a honoré de son savoir et de son dévouement. Il fut réellement le *right man in the right place!* C'est le suprême hommage à rendre à notre regretté collègue; c'est la plus belle couronne qu'on lui puisse tresser.

FERN. VAN ORTROY.

---

(1) La matière d'un dixième volume était en préparation.

Bibliographie

1. Une légende indienne. *Précis hist.*, t. XXVII (1878,) pp. 26-38 (1).

Cette légende se rapporte au dévouement à la royauté.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn, 1885, (cfr *infrà* n° 49), pp. 132-148.

La note 3 de la p. 33 est développée dans les *Essais* (p. 140, note 2), où diverses notes bibliographiques ont d'ailleurs été ajoutées.

Les notes inframarginales 1 et 2 de la p. 27 sont intercalées dans le texte des *Essais*, aux pp. 133 et 134.

Entre les § 3 et 4 de la p. 30, il est placé un nouveau § à la p. 133 des *Essais*, où le texte de la p. 31 est aussi complété par le § 6 de la p. 138 et le § 1 de la page 139.

Enfin, l'article des *Essais* se termine par un résumé de la légende de Guillaume Lock (dévouement à la personne royale dans la Flandre au moyen âge), consignée par J. Collin de Plancy dans ses *Chro-*

(1) On met parfois à l'actif du P. Van den Gheyn « Galeries historiques et ethnographiques du Trocadero. Exposition de Paris 1878. *Précis hist.*, t. XXVIII (1879), pp. 153-171 (sé: J. N.) ». Ce travail est de Julien Nyssens, comme le renseigne le titre de la livraison de mars 1879 des *Précis*.

niques et Légendes du temps des deux premières croisades. Bruxelles, 1842, pp. 246 et seqq.

2. Compte rendu de:

Grammaire pratique de la langue sanscrite, par C. de Harlez. Paris-Louvain, 1878, in-8°, 150 pp.

Rev. cath. de Louvain, 1878, pp. 534-337 (lisez 537) (s^{é}: J. V. s. j.).

Reproduction, avec modifications aux § 1 de la p. 534; 8 de la p. 535; 2 et 3 de la p. 536; et surtout 1 de la p. 537, dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 177-181.

3. Compte rendu de:

Études Avestiques. Note sur le sens des mots Avesta-Zend; des controverses relatives à l'Avesta, par M. C. de Harlez. Extrait du *Journ. Asiatique*, Paris, 1877.

Rev. cath. de Louvain, 1878, pp. 198-205.

Reproduction, avec remaniement aux § 1 et 2 de la p. 198; 2 de la p. 201; 2 et 7 de la p. 202; 1 de la p. 203, et ajoute d'un § 7 à la p. 205, dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 187-200.

4. Traité de la quantité prosodique et de la formation des mots latins par P. Jacques Nonell, de la Compagnie de Jésus, traduit de l'espagnol. Paris [1880], 8°, 111 pp.

5. Note sur la 8e classe des verbes sanscrits. *Bull. de l'Acad. royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 49e année, 2e sér. t. L. Bruxelles, 1880, pp. 49-64.

Rapports des commissaires. *Ibidem*, pp. 45-47.

Reproduction, sauf les § 4 et 5 de la p. 64, dans:

Essais de mythologie.. par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49) pp. 316-349.

C. R. dans: *Bull. de l'Athénée Oriental*... Paris, 1882, p. 133 (s^{6}: J. Brown).

6. Origines indo-européennes. Le nom primitif des Aryas. Esquisse ethnographique. *Précis hist.*, t. XXIX, 1880, pp. 24-44;-93-110;-238-251.

7. L'indianisme en Belgique. A propos d'un récent ouvrage de M. Félix Nève (1). *Rev. cath.* t. L, Louvain, 1880, pp. 92-97.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 163-170.

8. La transcription du bactrien. Résumé de: Études éraniennes. De l'alphabet avestique et de sa transcription. Métrique du Gâthâ Vahistoistis et du Fargard XXII, par C. de Harlez. Paris, Maisonneuve, 1880.

Nous ignorons où ce résumé a paru. Pour la reproduction, cfr: *Essais de mythologie*..., par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 216-219.

9. État actuel des recherches sur le berceau primitif de la race aryenne. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. V, 1880-1881, pp. 363-378.

C'est le résumé de la conférence faite par l'auteur, le 17 novembre 1880, à la Société royale de Géographie d'Anvers.

10. Origines indo-européennes. Le berceau des Aryas. Étude de géographie historique. *Précis hist.*, t. XXX, 1881, pp. 133-156;-300-325;-366-377;-484-495;-581-599.

Le résumé de ce travail a été donné par le P. Van den Gheyn, dans une conférence à la Société royale de Géographie d'Anvers. Cfr *suprà* n° 9.

(1) Le dénouement de l'histoire de Râma, Outtara-Râma-Charita, drame de Bhavabhouti, trad. du sanscrit avec une introduction sur la vie et les œuvres de ce poète, par Félix Nève... Bruxelles, 1880.

Note de F. Nève: *Bull. de l'Acad. roy. des scienc. des lettr. et des beaux-arts*, 50e ann., Bruxelles, 1881, pp. 908-911.

C. R.: *Bull. de l'Athénée Orient. Rev. crit. intern.*, Paris, 1882, pp. 79-81 (sé: A. v. Braunstein).

11. Variétés archéologiques. Les leçons de l'Orientalisme. — *Précis hist.*, t. XXX, 1881, pp. 734-739 (sé: O. Z.).

C'est le résumé de trois travaux:

Dr Jean de Raimbert. La science sociale dans l'histoire. *La Réforme Sociale*, Nos du 15 avril et du 15 mai 1881 (pp. 735-736);

MM. Fox Talbot et Sayce Le jour du repos hebdomadaire à Nivive et à Babylone. *Saint George's Parish Magazine*, 1881. (Revue écossaise) (pp. 736-737);

Mgr. C. de Harlez. La Bible dans l'Inde et la vie de Jezeus Christna d'après M. Jacolliot. Bruxelles, Albanel, 1881, in-12°, 374 pp. (pp. 737-739).

Reproduction du § 4 de la p. 734 et des pp. 737-739, dans: *Essais de mythologie...* par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 182-185.

12. Compte rendu de:

1) Centralasiatische Studien van Wilhelm Tomaschek, II. Die Pâmir-Dialekte. Wien, 1880.

Athénée orient. Rev. crit. intern. Études orientales, africaines, océaniennes et américaine. Dir. C. de Harlez, prof. à l'Univ. de Louvain, 1881, pp. 86-88.

2) Hindu chronology and antidulivian History, by. S. R. Bosanquet, London, 1880.

Ibidem, 1881, pp. 117-120.

13. Analyse détaillée de:

Centralasiatische Studien, von Wilhelm Tomaschek, II. Die Pâmir-Dialecte. Wien, 1880.

Bull. de l'Athénée orient. Rev. crit. intern., Paris, 1881, 217-244.

A) Le § 2 de la p. 235 se trouve, remanié, au § 2 de la p. 289 de *La Linguistique et la Géographie* (cfr *infrà* n° 18).

B) Le § 5 de la p. 238 a été développé au § 2 de la p. 290 de *La Linguistique et la Géographie.*

C) Les § 5 de la p. 235 et 1 de la p. 236 sont reproduits légèrement remaniés, aux pp. 290-291 de *La Linguistique et la Géographie.*

Le C. R. du *Bull.*, remanié d'après les indications ci-dessus, est reproduit, sauf le § 3 de la p. 220, dans :

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49) pp. 241-257 et 273-277.

Les grandes lignes de ce C. R. se trouvent aussi dans :

Les Langues de l'Asie centrale. Conférence faite au VIe Congrès international des Orientalistes à Leide, par J. Van den Gheyn, 1884. (cfr *infrà* n° 57).

14. Les contes lorrains. Examen critique du livre : Contes populaires lorrains recueillis dans un village du Barrois, à Montiers-sur-Saulx (Meuse), avec des remarques par Emmanuel Cosquin, 9 parties de 1876 à 1881. Nogent-le-Rotrou et Paris, grd in-8^c, 456 pp.

Nous ignorons où cet examen critique a paru. Pour la reproduction cfr :

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 152-161.

15. Rapport sur le travail présenté à la Société royale de Géographie d'Anvers par M. le baron O. van Ertborn : Les terrains miocène, pliocène et quaternaire à Anvers, dans :

Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers, t. VI, 1881-1882, pp. 298-301.

16. Les tribus de l'Hindou-Kousch. Ethnographie et linguistique. *Le Muséon*, Louvain, t. I, 1882, pp. 350-364.

C'est l'analyse de : Tribes of the Hindoo-Koosch, by major J. Biddulph, B. S. C... Calcutta, 1881.

La partie linguistique (pp. 359-364) de ce C. R. est reproduite:

a) ses grandes lignes dans: *Les Langues de l'Asie centrale.* Conférence faite au VI[e] congrès international des Orientalistes à Leide, par J. Van den Gheyn, 1884 (cfr *infrà* n° 57);

b) dans: *Essais de mythologie...* par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 278-284. Toutefois la p. 350 et les § 1 et 2 du C. R. du *Muséon* se trouvent légèrement remaniés dans les *Essais*, p. 278; le § 2 de la p. 360 du *Muséon* est complété au § 1, de la p. 280 des *Essais*; les § 4 et 5 de la p. 362 du *Muséon* ne sont pas reproduits dans les *Essais*, où une nouvelle note est placée à la p. 283.

17. Compte rendu de:

Grammaire grecque par le P. Janssens de la Compagnie de Jésus, 2[e] éd., 1882.

Rev. cath., t. 53, Louvain, 1882, pp. 283-286 (s[é]: J. G.)

18. La Linguistique et la Géographie. Explication de quelques dénominations topographiques de l'Asie Centrale. *Précis hist.*, t. XXXI, 1882, pp. 289-295 (s[é]: J. v. d. G).

D'après les « Centralasiatische Studien, von W. Tomaschek, II. Die Pamir-Dialecte. Wien, 1880 » Cfr C. R. *suprà* n[os] 12 et 13.

Reproduction des pp. 289-294 dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), p. 255 (§ 2) et pp. 257 (à partir du § 5) à 263.

19. Nouvelles recherches sur le berceau des Aryas. *Précis hist.*, t. XXXI, 1882, pp. 655-671.

L'auteur se prononce contre l'opinion qui fait du plateau de Pamir le berceau de notre race.

20. L'étymologie du mot Pamir. *Bull. de l'Athénée orient.* Paris, 1882, pp. 237-249.

Résumé des controverses relatives à cette étymologie.

Ce travail est reproduit, avec quelques ajoutes faites aux pp. 248-249, dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 263-273.

21. Les migrations des Aryas. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. VII, 1882-1883, pp. 119-152, et une carte.

C. R. de ce travail *a)* par A. Arcelin, dans *Rev. des quest. scient.*, t. XIII (1883), pp. 637-642;

b) par F. Nève. *Le Muséon*, t. II, (1883), p. 324; *Bull. de l'Acad. roy. des scienc. des lettr. et des beaux-arts de Belgique*, 51e ann., Bruxelles, 1882, pp. 460-463.

22. Notes sur les Aryas. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 7e ann., 1882-1883, Bruxelles, 1883, 1e partie, pp. 80-81.

23. Le Yidghah et le Yagnobi. Étude sur deux dialectes de l'Asie centrale. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 7e ann., 1882-1883, Bruxelles, 1883, 2e partie, pp. 255-284.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infra* n° 49), pp. 285-315.

Les grandes lignes de ce travail se trouvent aussi dans:

Les Langues de l'Asie centrale. Conférence faite au VIe congrès international des Orientalistes à Leide, 1884 (cfr *infrà* n° 57).

24. Le séjour de l'humanité post-diluvienne. *Rev. des quest. scient. publiée par la Soc. Scient. de Bruxelles*, t. XIII, Bruxelles, 1883, pp. 445-482; t. XIV, 1883, pp. 85-118.

Conclusion de l'auteur: « s'il n'est pas certain que l'arche se soit arrêtée au sommet du mont Massis, le moderne Arârât, il est cependant plus probable que le premier séjour des Noachides sauvés du déluge doit être placé en Arménie. L'hypothèse qui fait aborder Noé sur les hauteurs de l'Hindou-Kousch ne peut être admise. »

Résumé: *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 7e ann., 1882-1883, Bruxelles, 1883, 1e partie, pp. 102-103.

25. Compte rendu de:

Die Sprachen und Völker Europäs vor der Arischen Einwan-

derung. Streifzüge auf turanischen Sprachgebiete, von R. Cruel, Detmold, 1883, V — 174 pp., in-8°.

Rev. des quest. scient., t. XIV (1883), pp. 256-264.

26. Le plateau de Pamir d'après les récentes explorations. *Rev. des quest. scient.*, t. XIV (1883), pp. 385-427 et 1 carte à $\frac{1}{5.000.000}$.

Résumé dans: *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 8e ann., 1883-1884, Bruxelles, 1884, 1re partie, pp. 124-126.

27. Études Avestiques. *Le Muséon*, t. II, Louvain, 1883, pp. 151-157.

Analyse du livre de M. Karl Geldner: *Studien zum Avesta*, Erstes Heft. Strassburg, Trübner, 1882.

Cfr une note de Mgr. C. de Harlez, dans *Le Muséon*, t. I, Louvain, 1882, p. 473.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 201-210.

28. Analyse de l'ouvrage:

De l'exégèse et de la correction des textes avestiques, par C. de Harlez. Leipzig, 1883.

Le Muséon, t. II, Louvain, 1883, pp. 635-638.

Reproduction dans:

Essais de mythologie..., par J. Van den Gheyn, (cfr *infrà* n° 49), pp. 211-215.

29. Cerbère. Étude de Mythologie comparée. *Précis hist.*, t. XXXII, 1883, pp. 334-349;-378-392.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 68-106.

Aux pp. 70; 84-85; 97-99; 105-106 de la reproduction sont faites quelques ajoutes.

Compte rendu (élogieux) dans *Berliner-philologische Wochenschrift*, 14e ann. (1884), Berlin, 1885, in-4°, coll. 112-113. (sé: R. Schröter).

30. Note sur la classification des langues, d'après le nouveau système présenté par Gustav Oppert. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 8e ann., 1883-1884. Bruxelles, 1884, 1e partie, pp. 93-100.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 401-409.

Aux pp. 401, 404 et 409 de la reproduction ont été faites quelques ajoutes.

31. Rapport sur un mémoire présenté à la Société royale de Géographie d'Anvers, par M. Baguet: Les races primitives des deux Amériques. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. VIII, 1883-1884, pp. 436-438.

32. Remarques sur quelques racines sanscrites de la 8e classe. *Bull. de l'Acad. roy... de Belgique*, 53e ann., 3e sér., t. VII, 1884. Bruxelles, 1884, pp. 181-199.

Rapports des commissaires. *Ibidem*, pp. 167-172.

Reproduction dans:

Essais de mythologie... par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), *passim*, mais surtout pp. 328-333.

Le § 3 de la p. 184 n'est pas reproduit dans les *Essais*.

Aux pp. 345-349 des *Essais*, figure la réponse du P. Van den Gheyn, à une critique formulée contre son travail par un des commissaires susdits, feu Wagener.

33. Compte rendu de:

Sprachvergleichung und Urgeschichte. Linguistisch-historische Beiträge zur Erforschung des indo-germanischen Altertums, von Dr O. Schrader. Iena, 1883, in-8°, X-490 pp.:

Rev. des quest. scient., t. XV (1884), pp. 284-297.

34. Compte rendu de:

Origines Ariacæ. Linguistisch-ethnologische Untersuchungen zur ältesten Geschichte des arischen Völker und Sprachen, von Karl Penka. Wien, 1883, in-8°, VII-214 pp.:

Rev. des quest. scient., t. XV (1884), pp. 605-617.

35. Compte rendu de:

Aus dem Westlichen Himalaya. Erlebnisse und Forschungen, von K. E. von Ujfalvy. Leipzig, 1884, 8°, XXVI-330 pp., 181 grav., et 5 cartes:

Rev. des quest. scient., t. XVI (1884), pp. 274-286.

36. Compte rendu de:

Publications de l'École du Louvre. — La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes, par M. Alex. Bertrand, membre de l'Institut... Paris, 1884, in-8°, 204 pp. et nombreuses grav.:

Rev. des quest. scient., t. XVI (1884), pp. 590-601.

37. Compte rendu de:

Esame critico del Sistema filologico e linguistico applicato alla mitologia e alla scienza delle Religioni, pel P. Cesare A. de Cara, d. C. d. G. Prato, Giachetti, in-8°, 414 pp. *Rev. cath.*, t. 55, Louvain, 1884, pp. 356-358.

38. Analyse de:

Les Époques littéraires de l'Inde. Études sur la poésie sanscrite par Félix Nève. Bruxelles, 1883, VIII-520 pp., in-8°. *Le Muséon*, t. III, Louvain, 1884, pp. 150-153.

Reproduction dans:

Essais de mythologie..., par J. Van den Gheyn (cfr *infrà*, n° 49) pp. 171-176.

39. Compte rendu de:

En Asie — Kachmir et Tibet. Étude d'ethnographie ancienne et moderne, par Ollivier-Beauregard. Paris, 1883, in-8°, II-114 pp. *Le Muséon*, t. IV, Louvain, 1884, pp. 498-500.

40. M. François Lenormant. *Précis hist.*, t. XXXIII, 1884, pp. 105-109.

41. La mythologie comparée. *Précis hist.*, t. XXXIII, 1884, pp. 429-445;-509-530.

L'auteur déclare exposer les principes et les méthodes de cette branche spéciale des études classiques, en s'aidant largement de la première partie d'un ouvrage du R. P. DE CARA, S. J.: Esame critico del Sistema filologico e linguistico applicato alla mitologia e alla scienza delle Religioni. Prato, Giachetti, 1884, in-8°, 414 pp.

Reproduction de l'article susdit, dans:

Essais de mythologie..., par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 1-46.

42. Note sur les mots sanscrits composés avec *pati*. *The Journ. of the Royal Asiatic Soc. of Great Britain and Ireland.* New Ser., t. 16. London, 1884, pp. 479-485.

Reproduction dans:

Essais de mythologie..., par J. Van den Gheyn (cfr. *infrà* n° 49), pp. 350-358.

A noter 1° que la note de la p. 479 n'est pas reproduite;

2° au lieu de six composés avec pati (p. 480), le P. Van den Gheyn aurait dû (p. 350) en signaler sept. En effet,

3° *In fine* de son article des *Essais* (pp. 357-358), figure l'étude d'un septième composé Dampati.

43. La Philosophie religieuse de la Perse sous les rois Sassanides.

Analyse détaillée de: *La Philosophie religieuse du mazdéisme sous les Sassanides*, par L. C. CASARTELLI. Paris et Londres, 1884, in-8°, VII-198 pp.

Nous ignorons où cette analyse a paru. Reproduction dans:

Essais de mythologie...., par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49) pp. 220-237.

44. La géographie politique de l'Asie centrale. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. IX, 1884-1885, pp. 16-22.

45. L'origine européenne des Aryas. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. IX, 1884-1885, pp. 281-322. (Note pp. 279-280).

L'auteur examine les opinions émises par plusieurs savants en faveur de l'indigénéité des Aryas en Europe, mais ne se rallie pas à cette thèse.

46. *L'Audition colorée.* Détails complémentaires sur les phénomènes physico-psychiques signalés dans ce travail, qu'a publié le *Cosmos* (n° du 9 février 1885). *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 9e ann., 1884-1885, Bruxelles, 1885, 1e partie, pp. 69-73.

47. Les affinités linguistiques des langues sémitiques et polynésiennes. — Note présentée à la 3e section de la Soc. Scient , le 29 octobre 1884. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 9e ann., 1884-1885. Bruxelles, 1885, 2e partie, pp. 286-304.

C'est, précédée d'une introduction, et suivie de quelques observations critiques du P. Van den Gheyn, une étude (pp. 287-303) du R. P. Ètienne, missionnaire dominicain à l'île de la Trinité, qui fut préposé pendant plusieurs années au *Leper Asylum* de Cocorite.

48. La Mythologie comparée et les travaux de Guillaume Mannhardt. *Précis hist.*, t. XXXIV, 1885, pp. 169-187 (sé: J. G.)

Étude, précédée d'une biographie, sur les ouvrages et particulièrement sur le livre posthume de G. Mannhardt: *Mythologische Forschungen aus dem Nachlasse von W. Mannhardt, herausgegeben von* H. PATZIG, *mit Vorreden von* KARL MÜLLENHOFF *und* WILHELM SCHERER. Strassburg, 1884.

Reproduction de l'art. susdit dans:

Essais de mythologie..., par J. Van den Gheyn (cfr *infrà* n° 49), pp. 47-67.

49. Essais de mythologie et de philologie comparée. Bruxelles, Société belge de librairie; Gand, H. Engelcke [1885], in-8°, XIV-431 pp.

C. R. dans: *a) Rev. des quest. scient.*, t. XIX (1886), pp. 574-577 (par Fr. Van Ortroy, S. J.);

b) Ann. du Musée Guimet. Rev. de l'Hist. des Religions, t. XIII, (Paris, 1886), pp. 222-224.

c) Le Muséon, t. V., 1886, pp. 141-142.

d) Acad. des Inscr. et Belles lettres. C. R. des séances de l'année 1885, 4e sér., t. XIII. Paris, MDCCCLXXXVI, pp. 480-482, (par M. Maury).

e) De Wetenschappelijke Nederlander. Haarlem, 1886, coll. 92-94, (s^{d}: Dr v. d. A.)

PREMIÈRE PARTIE

Mythologie comparée

Peu de changements ont été apportés aux études critiques, primitivement publiées. On fera bien de se reporter *suprà* aux nos 2, 3, 7, 8, 11, 14, 27, 28, 29, 38, 41, 43, 48.

DEUXIÈME PARTIE

Philologie comparée

I *Les Langues de l'Asie Centrale* comprennent trois articles:

A. Les dialectes du Pamir (pp. 241-277). Dans l'ensemble cet article est emprunté au *Bull. de l'Athénée orient.*, 1881 (cfr *suprà*

n° 13), et est complété par: α) (pp. 255, § 2 et 257-263) *La Linguistique et la Géographie*, paru dans les *Précis hist.*, 1882 (cfr *suprà* n° 18). A la p. 258 est ajoutée une note infra-marginale; à la p. 263 se trouve, remanié, le § 2 de la p. 292 de « *La Linguistique...* »;

β) (pp. 263-273). L'étymologie du mot Pamir, paru dans le *Bull. de l'Athénée orient.*, 1882 (cfr *suprà* n° 20).

Notons au surplus: I) que la p. 238 du *Bull. de l'Athénee orient.*, 1882, se trouve à la p. 257 des *Essais;*

II) que les *Dialectes du Pamir* renferment: *a)* en moins le § 3 de la p. 220 du *Bull. de l'Athénée orient.*, 1881;

b) en plus: 1°) la phrase finale avec note du § 2 de la p. 246 (correspondant au § 2 de la p. 223 du *Bull. de l'Athénée orient.*, 1882);

2°) La phrase finale du § 5 de la p. 254 (correspondant au § 2 de la p. 234 du *Bull. de l'Athénée orient.*, 1882).

B. Les idiomes de l'Hindou-Kouch (pp. 278-284) emprunté au *Muséon*, 1882 (cfr *suprà* n° 16).

C. Le Yidghah et le Yagnobi (pp. 285-315), publié dans les *Ann. de la Soc. Scient., de Bruxelles*, 7e ann., 1882-1883 (cfr. *suprà* n° 23).

II. *La 8e classe des verbes sanscrits*. Le fond de cet article est constitué par la « Note sur la 8e classe des verbes sanscrits » (cfr *suprà* n° 5), parue en 1880.

On a intercalé dans le texte de cette « Note » les « Remarques sur quelques racines sanscrites de la 8e classe » (cfr *suprà* n° 32), publiées en 1884.

1) Le § 5 de la p. 325 des *Essais* (qu'il faut placer entre les § 2 et 3 de la p. 60 de la « Note ») est emprunté au § 2 de la p. 184 des « Remarques »;

2) Le texte des *Essais* compris: *a)* entre le § 8 de la p. 328, et le § 2 de la p. 333 (ce texte doit être rangé entre les § 1

et 2 de la p. 63 de la « Note »; *b)* entre les pp. 335-343 (ce texte remplace les § 4 et 5 de la p. 64 de la « Note »)

Se trouvent dans les « Remarques »: *a)* à partir du § 4 de la p. 184 jusqu'au § 1 de la p. 189; *b)* à partir du § 2 de la p. 190 jusqu'à la p. 199. Toutefois les § 2 et 3 de la p. 198 sont modifiés à la p. 342 des *Essais*, et précédés, à la même p. 342 de quatre nouveaux paragraphes;

3) Aux § 2-7 de la p. 333 des *Essais* figurent les § 2-6 de la p. 63 de la « Note », et aux §§ 8 de la p. 333 et 1, 2 et 3 de la p. 334, (soit entre le dernier § de la p. 63 de la « Note » et le § 1 de la p. 64) se trouve la rubrique 7, modifiée, de la p. 189 des « Remarques »;

4) Entre le § 6 de la p. 334 et le § 2 de la p. 335 se place la rubrique 8 de la p. 189 des « Remarques »;

5) Entre le dernier § de la p. 343 et le 2e de la p. 345 des *Essais* figure le texte des pp. 182 (à partir du § 2) à 183 des « Remarques ».

III. Note sur les mots sanscrits composés avec pati.

Cfr les remarques placées *suprà* au n° 42.

IV. Le participe moyen en latin.

Ce travail paraît ici pour la première fois; appelée à statuer sur l'impression, dans ses *Bulletins*, de ce mémoire, la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique en avait décidé le dépôt dans ses Archives (1).

V. La classification des langues..

Cfr les notes placées *suprà* au n° 30.

50. Les populations danubiennes. Études d'ethnographie comparée.

Rev. des quest. scient., t. XVII (1885), pp. 135-195, 381-434; t. XVIII (1885), pp. 56-102; t. XIX (1886), pp. 70-112; 436-475; t. XX (1886), pp. 487-528.

(1) Cfr *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. VI, 1883, Bruxelles, 1883, p. 750.

C'est un « essai de reconstitution ethnographique de la péninsule des Balkans ».

Première partie. Les Thraces à l'époque classique (t. XVII ci-dessus) ;

Deuxième partie. L'origine des Thraces (t. XVIII; t. XIX, pp. 70-112).

Troisième partie. Les descendants des Thraces et des Daces (t. XIX, pp. 436-475, et t. XX).

Cette suite d'articles a paru en vol. :

Les populations danubiennes. Études d'ethnographie comparée. Extrait de la *Revue des questions scientifiques*. Gand. Librairie Clemm..., 1886, in-8° (au titre: Bruxelles, Alfred Vromant...,s. d.), 290 pp.

51. Compte rendu de :

a) Dr Hermann Brunnhofer. Ueber den Ursitz der Indogermanen, Basel 1884, 28 pp.: *b)* Von Löher. Alter, Herkunft und Verwandtschaft der Germanen. Extr. des Sitzungsberichte der Philos.-Philolog., und Hist. Classe der K. B. Akademie der Wissensch. zu Munchen, 1883, Heft IV, pp. 593-633

Rev. des quest. scient., t. XVII (1885), pp. 249-265.

52. Bulletin périodique d'ethnographie et de linguistique (1).

Rev. des quest. scient., t. XVII (1885), pp. 570-586; t. XVIII (1885), pp. 334-350; 676 687 (p. 676, nous signalons: qu'est-ce que l'Ethnographie); t. XIX (1886), pp. 325-342; t. XX (1886), pp. 293-303; t. XXI (1887), pp. 329-336; 643-652; t. XXIII (1888), pp. 294-308; t. XXV (1889), pp. 286-295; 621-634; t. XXVI (1889), pp. 666-673; t. XXVII (1890), pp. 289-294; t. XXVIII (1890), pp. 668-676; t. XXIX (1891), pp. 667-676; t. XXX (1891), pp. 657-663; t. XXXII (1892), pp. 638-648; t. XXXV (1894), pp. 290-302; t. XLI (1897) pp. 668-686; t. XLIV

(1) Chacun de ces bulletins est signé J. G.

(1898), pp. 648-660; t. XLVI (1899), pp. 299-316; t. XLVII (1900), pp. 322-339; t. LV (1901), pp. 261-281.

53. L'ethnographie des Balkans. *Précis hist.*, t. XXXIV, 1885, pp. 497-516.

Ce travail, que le P. Van den Gheyn a donné comme conférence à l'Assemblée générale du jeudi 29 janvier 1885 de la Soc. Scient. de Bruxelles, est résumé dans les *Ann. de la Soc. Scient...*, 9e ann., 1884-1885. Bruxelles, 1885, 1e partie, pp. 83-84.

54. Les Turcs. Notice ethnographique. *Precis hist.* t. XXXIV, 1885, pp. 551-565.

55. La nouvelle université orientale d'Angleterre. *Le Muséon*, t. IV, Louvain, 1885, pp. 246-253 (sé: J. de Nyegh).

56. Les Études africaines. *Le Muséon*, t. IV, Louvain, 1885, pp. 254-256 (sé: J. van Yn).

D'après le *Bull. de Correspondance africaine*, publié par l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, 1884.

57. Les Langues de l'Asie centrale. *Actes du sixième congrès international des Orientalistes tenu en 1883 à Leide.* Troisième partie. Section 2: Aryenne.

Leide, 1885, pp. 261-287.

Cette conférence est la quintessence de ces trois études:

1) Compte-rendu de: « Centralasiatische Studien von W. Tomaschek, II. Die Pamir-Dialerte, Wien, 1880 (cfr *suprà*, n° 13).

2) Les tribus de l'Hindou-Kousch (cfr *suprà*, n° 16);

3) Le Yidghah et le Yagnobi (cfr *suprà*, n° 23).

58. De Wetenschap der Godsdiensten en het primitief Monotheïsme.

De Wetenschappelijke Nederlander, 4e jaargang, 1885, coll. 353-357.

59. Vœu tendant à réunir tous les éléments fournis par l'archéologie préhistorique, pour fonder, si c'est possible, sur des bases

scientifiques, solides et sérieuses, l'ethnographie primitive de la Belgique. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. I. *C. R. des travaux du congrès tenu à Anvers, les 28-30 septembre 1885*. Anvers, 1886, pp. 52; 92-94; 176.

L'auteur a dressé une liste provisoire des travaux préhistoriques relatifs à la Belgique.

60. De l'origine ethnique des peuples européens. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. I. *C. R. des travaux du congrès tenu à Auvers, les 28-30 septembre 1885*. Anvers, 1886. pp. 139-150.

Exposé sommaire des conclusions des études aryennes.

61. Le périple d'Hannon. *Bull. de la Soc. roy. de géogr. d'Anvers*, t. X, 1885-1886, pp. 97-105.

C'est l'examen comparé de deux mémoires:

Aug. Mer. Mémoire sur le périple d'Hannon. Paris, 1885, in-8°, 156 pp., et 1 carte;

H. Entz. Ueber der Periplus des Hanno. Marienburg, 1884.

Cfr Aug. Mer. Lettre, datée de Brest, 11 novembre 1885, et adressée au P. Van den Gheyn, renfermant quelques observations relatives surtout à l'identification du Sénégal et du Lixus, qui ne peut pas être le Draa marocain. *Bull. de la Soc. roy. de géogr. d'Anvers*, t. X, 1885-1886, pp. 199-202.

62. L'unité de la race australienne. *Bull. de la Soc. roy. de géogr. d'Anvers*, t. X, 1885-1886, pp. 295-302.

A propos de travaux de MM. les Dr Houzé (Bruxelles) et Hamy (Paris), partisans le premier de la dualité, le second de l'unité de la race australienne.

63. Nouvelles recherches sur la 8e classe des verbes sanscrits. *Bull. de l'Acad. roy... de Belgique*, 56e ann., 3e sér., t. XI, Bruxelles, 1886, pp. 242-258.

Rapports des commissaires. *Ibidem*, pp. 207-211.

64. Compte rendu de:

The Empire of the Hittites, by William Wright, D. D., F. R. G. S., with decipherment of Hittite Inscriptions, by Prof. A. H. Sayce, LL. D., a Hittite map, by col. Sir Charles Wilson, K. C. B., F. R. S., and Capt. Conder, R. E., and a complete set of Hittite inscriptions, revised by Mr. W. H. Rylands, F. S. A. Seconde éd., Londres, J. Nisbet, 1886.

Rev. des quest. scient., t. XX (1886), pp. 220-228.

65. Compte rendu de:

L'Arménie chrétienne et sa littérature, par Félix Nève... Louvain, 1886, in-8°, VII-403 pp.

Le Muséon, t. V, Louvain, 1886, pp. 652-655. (s$_{\acute{e}}$: J. G.).

66. La science des religions. Essai historique et critique. *La controverse et le contemporain*, nouv. sér., t. VII, Lyon-Paris, 1886, pp. 161-177; 375-394; t. VIII, 1886, pp. 256-275.

Voici les grandes rubriques de ce travail ;

I. L'Hist. des religions et le rationalisme ;

II. L'Hist. des religions en Hollande et en Angleterre ;

III. L'Hist. des religions en France ;

IV. Le préjugé catholique et rationaliste dans l'Hist. des religions;

V. Le cours d'Hist. des religions au Collège de France ;

VI. Récents progrès de l'Hist. des religions en France ;

VII. L'Hist. des religions en Italie et en Belgique.

C. R. dans: L'Histoire des religions. Sa méthode et son rôle d'après les travaux récents de MM. Maurice Vernes, Goblet d'Alviella et du P. Van den Gheyn. *Ann. du Musée Guimet. Rev. de l'Hist. des Religions*, t. XIV (Paris, 1886), pp. 346-363 (surtout pp. 347-350). (S^{é}: *Jean Réville*).

67. L'homme préhistorique d'Anvers. *Précis hist.* t. XXXV, 1886, pp. 133-135.

C'est la primeur de l'article qui figure, avec reproduction d'objets préhistoriques, et sous le titre « Les races préhistoriques

du Pays Anversien », aux pp. XXX-XL de l'Introduction du remarquable ouvrage de M. P. Génard : Anvers à travers les âges. Bruxelles, E. Bruylant, s. d. (1888), in-4°.

68. De Wetenschap der Godsdiensten aan de Hoogeschool te Leyden. *De Wetenschappelijke Nederlander.* 2e sér., 1e jaargang, Haarlem, 1886, coll. 186-192; 221-226 (sous le titre: De Geschiedenis der godsdiensten aan de Leidsche Universiteit); 2e jaargang, Haarlem, 1887, coll. 4-10 (sous le titre: De Godsdienst van Israël, volgens den Leidenschen Hoogleeraar, prof. Tiele); 36-39 et 53-56 (sous le titre placé en tête de ce paragraphe).

[Extr. in-8°, 47 pp.].

C'est l'examen critique de « Manuel de l'histoire des Religions. Esquisse d'une histoire de la Religion jusqu'au triomphe des Religions universalistes, par C. P. Tiele, professeur à l'Université de Leyde. Trad. du hollandais par Maurice Vernes. Nouv. éd. remaniée et augm. d'une bibliographie critique. Paris, Leroux, 1885, in-12°, XX-360 pp.

69. Les populations danubiennes. Roumains et Bulgares. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. XI 1886-1887, pp. 197-235. (Note, pp. 195-196).

Cfr *suprà* n° 50, P. Van den Gheyn. Les populations danubiennes. Gand, 1887, où les divers points sommairement touchés dans la conférence ci-dessus sont développés d'une manière approfondie.

70. Le Périple d'Hannon. *Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers*, t. XI, 1886-1887, pp. 363-366.

Examen du travail sur le *Périple d'Hannon*, publié par J. Costa dans la *Rev. de Géogr. commerciale de Madrid*, 1886, pp. 10-36.

71. Compte rendu de:

Linguistisch-Historische Forschungen zur Handelsgeschichte und Wonenkunde, von Dr O. Schrader. Erster Teil, Iena, H. Costenoble, 1886, in-8°, XII-291 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXI (1887), pp. 246-250 (sé: J. G.).

72. Compte rendu de:

L'âge et l'homme préhistoriques et ses ustensiles de la station lacustre près de Maestricht, par Casimir Ubaghs. 2e éd. Liège, H. Vaillant-Carmanne, in-8°, 90 pp. et 4 pl.

Rev. des quest. scient., t. XXI (1887), pp. 574-577 (s^{6}: J. G.).

73. Compte rendu de:

De Herkunft der Arier. Neue Beiträge zur historischen Anthropologie der europäischen Volker, von Karl Penka. Wien, Karl Prochaska, 1886, in-8°, XII-182 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXI (1887), pp. 577-581 (s^{6}: J. G.).

74. Compte rendu de:

Les Pygmées, par A. de Quatrefages. Paris, J. B. Baillière, 1887, in-16°, VII-352 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXII (1887), pp. 584-592 (s^{6} : J. G.)

75. L'homme préhistoriqe de la basse Belgique. *Rev. des quest. scient.*, t. XXII (1887), pp. 353-397 (s^{6} : J. Hygen).

L'examen du P. Van den Gheyn se restreint à quatre provinces: Flandre Orientale, Limbourg, Brabant, province d'Anvers; la Flandre Occidentale n'avait pas encore donné d'apport aux recherches préhistoriques.

76. Récents travaux de mythologie comparée. *Précis hist.*, t. XXXVI (1887), pp. 203-217.

C'est l'exposé succinct des idées de:

a) R. B. Anderson. Mythologie scandinave. Légendes des Eddas. Trad. de M. J. Leclercq. Paris, 1886, in-12°, X-293 pp.;

et *b)* Andrew Lang. La mythologie. Trad. de l'angl. par L. Parmentier..., avec préface par Ch. Michel..., et des additions de l'auteur. Paris, 1886, in-12°, XLI-234 pp.

77. L'ethnographie primitive de Belgique. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. II. *C. R. des travaux du congrès tenu à Namur, les 17-19 août 1886*, Namur, 1887, pp. 113-116.

Discussion, pp. 116-118.

C'est un discours sur l'utilité et la possibilité d'un travail d'ensemble sur l'ethnographie préhistorique de la Belgique, comme suite à un vœu formulé par l'auteur, au congrès d'Anvers.

78. Les travaux préhistoriques parus en Belgique depuis le congrès de Namur. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. III. *C. R. des travaux du congrès tenu à Bruges, les 22, 23, 24 et 25 août 1887*. Bruges, 1888, pp. 190-193.

79. Auger Busbecq et les Goths orientaux. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t III. *C. R. des travaux du Congrès tenu à Bruges, les 22, 23, 24 et 25 août 1887*. Bruges, 1888, pp. 64-85.

L'auteur s'occupe: *a)* du caractère ethnique des Goths orientaux; *b)* de leur langue.

On sait que la Gothie formait le sud de la Crimée actuelle.

80. Compte rendu de:

Biographies of Words and the Home of the Aryas, by F. Max Muller. London, Longmans, 1888, in-8°, XXVII-278 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXIII (1888), pp. 574-584 (s^é: J. G.).

81. L'archéologie préhistorique en Belgique d'après les plus récents travaux. *Rev. des quest. scient.*, t. XXIV (1888), pp. 379-418.

C'est un rapide aperçu des principaux travaux d'archéologie primitive publiés en Belgique de 1887 à 1888.

Points examinés: L'homme tertiaire en Belgique; la sépulture de Spy: Les ateliers de Sainte-Gertrude près de Maestricht (Limbourg hollandais); recherches préhistoriques dans le Pays de Waes; la poterie préhistorique en Belgique; essai d'une carte anthropologique préhistorique de la Belgique, par le cap. Delvaux.

82. L'origine européenne des Aryas. *Congrès scient. intern. des catholiques tenu à Paris du 8 au 13 avril 1888*, t. II. Paris, 1888, pp. 718-760.

Résumé dans: *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 12e année, 1887-1888, Bruxelles, 1888, 1e partie, pp. 96-98.

83. Rapport sur le congrès d'histoire et d'archéologie de Charleroi. *Bull. de la Soc. roy. de géogr. d'Anvers*, t. XIII (1888-1889), pp. 131-142.

Le P. Van den Gheyn, délégué de la société de géographie au 4e congrès de la fédération des sociétés archéologiques de Belgique à Charleroi, a fait rapport sur les travaux de cette assemblée qui ont offert quelque intérêt pour les sciences géographiques, savoir les discussions concernant :

1° l'homme tertiaire en Belgique ;

2° les mégalithes belges ;

3° les Francs en Belgique.

84. Compte rendu de :

Évolution et transformisme. Des origines de l'état sauvage. Étude d'anthropologie, par le Dr P. Jousset... Paris, J. B. Baillière, 1889, in-12°, XII-234 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXVI (1889), pp. 629-632 (sé: J. G.).

85. La Science des Religions à l'Université de Leyde. *Rev. des Religions*. Paris, I, 1889, pp. 40-68 ; 121-141 ; 193-205.

86. Compte rendu de :

I. The Cradle of the Aryans, by Gerald H. Rendall, M. A., ... London, Maxmillan, 1889, in-8°, IV-63 pp.;

II. The Origin of the Aryans. An account of the Prehistoric Ethnology and Civilisation of Europe, by Isaac Taylor, M. A..., London. Walter Scott, in-12°, XI-339 pp. ;

III. Sprachvergleichung und Urgeschichte. Linguistisch-historische Beiträge zur Erforschung des indogermanischen Alterthums, von O. Schrader. 2e Auflage. Iena, 1890, in-8°, XII-684 pp.;

IV. Ueber Methode und Ergebnisse der Arischen (Indogermanischen) Alterthums Wissenschaft... von P. von Bradke... Giessen, 1890, in-8°, XXII-350 pp.

Rev. des quest scient., t. XXVII(1890), pp. 596-606 (sé : J. G.)

87. Un moine grec au neuvième siècle. Saint Joannice le Grand,

Abbé en Bithynie. *Études religieuses, phil., hist. et littéraires*, XXVIIe ann., t. L., mai-août 1890. Paris, pp. 407-434.

88. L'origine asiatique de la race noire. *Rev. des quest. scient.*, t. XXIX (1891), pp. 428-462.

C'est un exposé succinct des progrès accomplis récemment dans l'ethnogénie des races nègres.

Résumé dans: *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 14e ann., 1889-1890. Bruxelles, 1890, 1e partie, pp. 62-63.

89. Compte rendu de:

Inhumation et crémation. 1r volume. Les Rites funéraires depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par le Dr Is. Bauwens. 2e éd... trad. du flamand par le Dr A. De Mets. Bruxelles, 1890, in-8o, 527 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXX (1891), pp. 263-267 (sé: J. G.).

90. Compte rendu de:

I. De la propriété et de ses formes primitives, par E. de Laveleye, 4e éd. Paris, 1891, in-8o;

II. La famille primitive, ses origines et son développement, par C. N. Starcke. Paris, 1891, in-8o;

III. Le Régime patriarcal et le droit coutumier des Kirghiz, par V. Dingelstedt, Paris. Thorin, in-8o, XLVI-96 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXX (1891), pp. 267-275.

91. Compte rendu de:

Prince Roland Bonaparte. Une Excursion en Corse. Paris, 1891, in-4o, XI-273 pp. et 6 grav. en phototypie.

Rev. des quest. scient., t. XXX (1891), pp. 635-638 (sé: J. G.).

92. Acta S. Theognii Episcopi Beteliae. *Analecta Bollandiana*, t. X, 1891, pp. 73-118.

93. Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecæ Civitatis Brugensis. *Analecta Bollandiana*, t. X, 1891, pp. 453-466.

94. Saint Théognius, évêque de Bétélie en Palestine. *Rev. des quest. hist.*, 26e ann., octobre 1891, pp. 559-576.

95. On a syriac word. *The Babylonian and Oriental Record*. London, t. V, 1891, p. 17.

96. La langue congolaise et les idiomes bantous. *Precis hist.* t. XLI, 1892, pp. 49-62; 97-110.

C'est l'analyse approfondie de: A comparative Grammar of the South-African Bantu Languages, comprising those of Zanzibar, Mozambique, the Zambezi, Kafirland, Benguela, Angola, the Congo, the Ogowe, the Cameroons, the Laken Region, etc., by J. Torrend, S. J. ... London, 1891, in-8°, XLVIII-336 et 1 carte.

97. Présentation de deux ouvrages de philologie africaine: *Essai sur la langue congolaise*, par le R. P. Cambier, Bruxelles, 1891, et *Grammaire comparée des langues bantoues du sud de l'Afrique*: par le R. P. Torrend. Londres, 1891. — *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 16e ann., 1891-1892, Bruxelles, 1892, 1e partie, pp. 69-72.

L'auteur entre dans quelques détails sur les idiomes bantous.

98. Résumé sommaire des travaux présentés à la section d'anthropologie du deuxième congrès international scientifique des catholiques, qui s'est tenu à Paris en avril 1891. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 16e ann., 1891-1892, Bruxelles, 1892, 1e partie, pp. 21-25.

99. Vita S. Pauli iunioris, monachi in Monte Latro, cum interpretatione latina Jacobi Sirmondi. *Analecta Bollandiana*, t. XI, 1892, pp. 5-74; 136-182.

100. Un nouveau manuscrit des Actes des Saintes Félicité et Perpétue. *Analecta Bollandiana*, t. XI, 1892, pp. 369-373.

101. Les Bantous. Essai de linguistique et d'ethnographie africaines. *Rev. des quest. scient.*, t. XXXI, Bruxelles, 1892, pp. 493-529.

102. Les congrès scientifiques internationaux des Catholiques. Philologie. *Rev. des quest. scient.*, t. XXXII, Bruxelles, 1892, pp. 228-234.

C'est le résumé des travaux philologiques présentés aux congrès de Paris, de 1888 et de 1891.

103. Compte rendu de :

De la race et de la langue des Hittites, par L. De Lantsheere... Bruxelles, 1891, in-8°, VIII-129 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXXII (1892), pp. 602-604 (sé: J. G.).

104. Une leçon d'honnêteté scientifique donnée aux Bollandistes.

Rev. gén, 28e ann., t. LV, Bruxelles, 1892, pp. 341-345 (sé: Un Bollandiste).

Réponse à certaines assertions produites par M. Wagner à l'occasion de la présentation, le 12 octobre 1891, à la classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique de l'ouvrage de M. Pirenne: *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre*, par Galbert de Bruges.

Cfr: *a)* H. Pirenne: Lettre adressé à MM. les membres du comité de rédaction de la *Rev. gén.* — *Rev. gén.*, 28e ann., t. LV, Bruxelles, 1892, pp. 521-526.

b) Une défense malheureuse. Réponse à M. Pirenne, par un Bollandiste (P. Ch. De Smedt). Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1892, in-8°, 20 pp.

105. Les religions de la Chine, d'après un livre récent (1). *Rev. gén.*, 28e ann., t. LV, Bruxelles, 1892, pp. 471-484.

106. L'exportation des cloches des fondeurs belges au XVIe siècle. *Précis hist.*, t. XLI, 1892, pp. 125-130 (sé: J. Neghy).

107. Communication sur l'origine européenne des Aryas et d'Omalius d'Halloy. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 17e ann., 1892-1893, Bruxelles, 1893, 1e partie, pp. 32-35.

108. Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecæ Civitatis Cenomanensis. *Analecta Bollandiana*, t. XII, 1893, pp. 43-73.

109. Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecæ

(1) Les Religions de la Chine. Aperçu hist. et crit., par C. de Harlez. Leipzig, 1891.

cl. V. Alphonsi Wins, iudicis apud prætorium Nivigellense. *Analecta Bollandiana*, t. XII, 1893, pp. 409-440.

110. De S. Perpetua, uxore S. Petri apostoli, martyre Romæ. *Acta Sanctorum Novembris*, t. II, pars prior, Bruxellis, 1894, pp. 219-221.

111. De SS. Patroba et Philologo, discipulis S. Pauli, apostoli. *Ibidem*, pp. 222-224.

112. De SS. Nicandro episcopo et Hermæo presbytero martyribus Myræ in Lycia. *Ibidem*, pp. 225-226.

113. De S. Porphyrio, martyre Caesareae in Cappadocia. *Ibidem*, pp. 227-232.

114. De SS. Primo, Cæsario, Gregorio, Porphyrio, Saturo, Amanto, Publio, Secunda, Victorina, Perpetua, Victore, Quarto, martyribus in Africa. *Ibidem*, pp. 232-233.

115. De SS. Agnicola et Vitali martyribus Bononiæ. *Ibidem*, pp. 233-253.

116. De S. Domnino, martyre Nicææ. *Ibidem*, p. 253.

117. De S. Pierio presbytero Alexandriæ in Ægypto. *Ibidem*, pp. 254-264.

118. De S. Proculo, Episcopo Aeduensi. *Ibidem*, pp. 290-291.

119. De S. Joannicio, monacho in Bithynia. *Ibidem*, pp. 311-435.

120. Compte rendu de :

Le Problème de la vie, par le M[is] de Nadaillac. Paris, 1893, in-12°, 295 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXXIII (1893), pp. 265-268 (s[é]: J. G.).

121. Compte rendu de:

Lijkbegraving en lijkverbranding, tweede deel. De Lijkbehandeling bij de christen volken, door D[r] Is. Bauwens. Bruxelles, Schepens, 1892, in-8°, 422 pp., et 35 pl.

Rev. des quest. scient., t. XXXIII (1893), pp. 268-270 (s[é]: J. G.).

122. Les races et les langues. *Rev. des quest. scient.*, t. XXXIV (1893), pp. 103-125.

123. Compte rendu de:

Bibliotheca Geographica Palaestinae, Chronologisches Verzeichniss der auf die Geographie des heiligen Landes bezüglichen. Litteratur, von 333 bis 1878 und Versuch einer Cartographie, hrgb. von Reinhold Röhricht. Berlin, 1890, in-8°, XX-744 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXXIV (1893), pp. 262-265 (s^{é}: J. G.).

124. Compte rendu de:

Leontios' von Neapolis Leben des heiligen Johannes des Barmherzigen, Erzbischofs von Alexandrien, hrgb. von *Heinrich Gelzer*. Freiburg, i. B., 1893, XLVIII-202 pp., in-8°, *Byzantinische Zeitschr.*, II Band. Jahrgang 1893. Leipzig, 1893, pp. 635-636.

125. Note sur le pélerinage de sainte Silvia aux saints lieux de Palestine. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 18° ann., 1893-1894, Bruxelles, 1894, 1e partie, pp. 62-64.

126. Compte rendu de:

Études de géologie biblique. *Le Déluge devant la critique historique*, par Raymond de Girard..., première partie. *L'École historique*. Fribourg, 1893, in-8°, XIII-374 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXXV (1894), pp. 262-266 (s^{é}: J. G.).

127. Compte rendu de:

Les voyages en Asie au xive siècle du Bienheureux Frère Odoric de Pordenone, ... publiés avec une introduction et des notes, par Henri Cordier..., Paris, 1891, in-8°, CLVIII-602 pp., 1 carte hors texte, et nombreuses grav.

Rev. des quest. scient., t. XXXV (1891), pp. 266-268 (s^{é} : J. G.).

128. Le troisième congrès scientifique international des catholiques à Bruxelles, 3-8 septembre 1894. *Rev. gén.*, 30e ann., t. LX, Bruxelles, 1894, pp. 886-905.

129. Le parlement des religions à l'Exposition Universelle de Chicago en 1893. *Rev. néo-scolastique*, 1e ann., 1894, pp. 172-180 (s^{é} : J. v. d. G.).

130. Note sur un Agraphon. *Byzantinische Zeitschr.*, III Band. Jahrgang 1894. Leipzig 1894, pp. 150-151.

131. Les conclusions et les applications de l'anthropologie. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 19[e] ann., 1894-1895, Louvain, 1895, 1[e] partie, pp. 27-32.

Examen de l'ensemble des idées exposées par M. P. Topinard dans l'*Anthropologie*, t. IV., 1893.

132. Souvenir de la Manifestation organisée à Bruxelles, le 1[r] avril 1895 en l'honneur du R. P. Charles De Smedt, Président des Bollandistes à l'occasion de sa nomination de Correspondant de l'Institut de France. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Bruxelles, Imprimerie Polleunis et Ceuterick, in-8°, 12 ff.

Renferme notamment 1) la liste des adhérents; 2) Le discours de M. God. Kurth; 3) la réponse du R. P. Ch. De Smedt.

133. Vita S. Naamatii diaconi Ruthenensis extremo sœculo VI, ut videtur conscripta. *Analecta Bollandiana*, t. XIV, 1895, pp. 198-230.

134. Les Pygmées. *Rev. des quest. scient.*, t. XXXVII (1895), pp. 31-51 et 1 carte hors texte.

Mémoire présenté à la section d'anthropologie du III[e] congrès scientifique intern. des catholiques, tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894, et publié dans le C. R. de ce congrès, VIII[e] section, p. 213.

135. Compte rendu de:

Les Indo-Européens avant l'histoire. Œuvre posthume de R. von Jherring, traduite de l'all. par O. de Meulenaere. Paris, 1895, in-8°, IX-457 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXXVIII (1895), pp. 591-595 (s[é]: J. V. d. G.).

136. Compte rendu du III[e] congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles, du 3 au 8 septembre 1894.

Philologie. *Rev. des quest. scient.*, t. XXXVIII (1895), pp. 687-693.

Art chrétien. *Ibidem*, pp. 693-696.

137. Considérations sur la race et les facteurs qui ont présidé à la différenciation des divers types de l'espèce humaine. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 20e ann., 1895-1896, Louvain, 1896, 1e partie, pp. 30-31.

138. Compte rendu de:

Ethnology. In two parts: I. Fondamental Ethnical Problems. II The Primary Ethnical Groups, by A. H. Keane, F. R. G. S... Cambridge, 1896, in-8°, XXVI-442 pp. et nombreuses illustrations dans le texte.

Rev. des quest. scient., t. XXXIX (1896), pp. 252-256.

139. Compte rendu de:

Die Reste der Germanen am Schwarzen Meer. Eine ethnologische Untersuchung von Dr Richard Lœwe. Halle, 1896, in-8°, XII-270 pp.

Rev. des quest. scient., t. XXXIX (1896), pp. 598-606.

140. Compte rendu de:

Le Pithecauthropus erectus. Discussion par le Dr É. Houzé... (Extr. de la Revue de l'Université de Bruxelles), Bruxelles, 1896, in-8°, 42 pp., 6 figg.

Rev. des quest. scient., t. XL (1896), pp. 311-316.

141. Compte rendu de:

La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France, par Godefroid Kurth. t. I, Bruxelles, 1896, in-8°, 588 pp., t. II, Bruxelles, 1898, in-8°, 155 pp.

Rev. des quest. scient., t. XL (1896), pp. 620-628; t. XLV (1899), pp. 267 269. (sé: J. v. d. G.).

142. Compte rendu de:

Das goldene Ophir Solomo's. Eine Studie zur Geschichte der phönikischen Weltpolitik, von Dr Carl Peters. München, 1895, in-8°, 64 pp.

Rev. des quest. scient., t. XL (1896). pp. 628-639 (sé: J. G.).

143. Note sur le mot ἑρμητάριον. *Mélanges Charles de Harlez*,

Recueil de travaux d'érudition offert à Mgr Charles de Harlez à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son professorat à l'Université de Louvain. 1871-1896. Leyde, E. J. Brill, 1896, in-4°, pp. 321-324.

144. Le manuscrit batta de la Bibliothèque royale de Bruxelles. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, t. 21ᵉ, 1896-1897, Louvain, 1897, 1ᵉ partie, pp. 146-149.

Il s'agit du ms côté II. 1771.

145. Formule de vœu pour la préservation légale des monuments et des objets d'art en Belgique. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. XI. *C. R. des travaux du onzième congrès tenu à Gand du 2 au 5 août 1896.* Gand, 1897, t. I, pp. 206-208.

Cette initiative du P. Van den Gheyn a eu pour résultat l'acquiescement de M. Beernaert à ce vœu, et sa promesse d'en saisir la législature.

146. Note sur la marche suivie dans la West-Flandre par les migrations de ses premiers habitants... *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. XI. *C. R. des travaux du onzième congrès tenu à Gand du 2 au 5 août 1896.* Gand, 1897, t. I, pp. 235-236.

147. Les miracles de saint François Xavier. *Analecta Bollandiana*, t. XVI, 1897, pp. 52-63.

148. Compte rendu de :

Les Aryens au nord et au sud de l'Hindou-Kouch, par Ch. de Ujfalvy. Paris, in-8°, XV-488 pp. et 1 carte ethnographique de l'Asie centrale.

Rev. des quest. scient., t. XLI (1897), pp. 638-642.

149. Compte rendu de :

A history of the warfare of science with theology in Christendom by Andrew Dickson White, LL. D. (Yale), L. H. D. (Colombia), Ph. D. (Iena)... London, 1896, 2 vol. in-8°, XXIII-415, 474 pp.

Rev. des quest. scient., t. XLI (1897), pp. 642-649 (sᵈ : J. G.).

150. Le congrès de Fribourg, 16-20 août 1897. *Rev. des quest. scient.*, t. XLII (1897), pp. 549-577.

151. Le siège épiscopal de Diaulia en Phocide. *Byzantinische Zeitschr.*, VI Band. Jahrgang 1897. Leipzig, 1897, pp. 92-95.

Compte rendu de:

Nos Origines. La Religion des Gaulois, les Druides et le Druidisme... par Alex. Bertrand... Paris, 1897, in-8°, IX-436 pp.

a) **152**. *Rev. des quest. scient.*, t. XLIII (1898), pp. 618-624.

b) **153**. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, t. 22e, 1897-1898, Louvain, 1898, 1e partie, pp. 63-64.

c) **154**. *Le Muséon*... Louvain, 1898, pp. 170-173 (sé: J. G).

155. Les Principes des Sciences ethnographiques. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, t. 22e, 1897-1898, Louvain, 1898, 1e partie, pp. 120-122.

156. Compte rendu de:

G. Sergi. Africa. Antropologia della Stirpe Camitica (specie eurafricana), Torino, 1897, in-8°, XV-426 pp., 118 figg. dans le texte et 1 carte.

Rev. des quest. scient., t. XLIII (1898), pp. 260-266 (sé: J. G.).

157. Compte rendu de:

Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie, par B. Auerbach,... Paris, 1898, in-8°, 333 pp., 10 cartes dans le texte et 1 carte hors texte.

Rev. des quest. scient., t. XLIV (1898), pp. 635-641.

158. Note sur un manuscrit de l'Excidium Aconis, en 1291. *Rev. de l'Orient latin*, t. VI, 1898, Paris, 1898, pp. 550-556.

Ms de la Bibl. Roy. de Belgique n° II, 2212, provenant des Bénédictins de Saint-Jacques de Liège, et utilisé par dom Martène, pour la publication du texte de l'*Excidium Aconis* en 1291.

159. Indianisme et christianisme. *Le Muséon et la Rev. des Religions*, t. XVII et II, Louvain, 1898, pp. 57-68.

C'est l'analyse élogieuse du mémoire du comte Goblet d'Alviella:

Des échanges philosophiques et religieux entre l'Inde et l'antiquité classique. BULL. DE L'ACAD. ROY. DES SCIENC. DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, 1897, pp. 693-744.

160. L'ethnographie et les rites funéraires. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles.* 23e ann., 1898-1899, Louvain, 1899, 1e partie, pp. 44-46.

161. La Mer Morte et les villes maudites. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 23e ann , 1898-1899, Louvain, 1899, 1e partie, pp. 78-87.

162. Notes sur quelques manuscrits. *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique,* 5e sér. des Annales, I, Anvers, 1898-1900, pp. 476-478.

Mss. no II 2391 et no 329-41, de la Bibl. Roy. de Belgique, et Ms. de la Bibl. des Bollandistes à Bruxelles.

163. Une lettre inédite de Marguerite d'Autriche (1514). — *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 5e sér. des Annales, I. Anvers, 1898-1900, pp. 479-486.

Ms. no II 2084 de la Bibl. Roy. de Belgique.

164. Compte rendu de:

Genesis and Science, by John Smith. London, 1898, in-12o, 87 pp. et 5 phototypies hors texte.

Rev. des quest. scient., t. XLV (1899), pp. 269-272 (sé: J. G.).

165. L'homme dans l'antiquité et dans le présent d'après un récent ouvrage de M. Keane [1]. *Rev. des quest. scient.*, t. XLVI (1899), pp. 591-604.

166. Compte rendu de:

L'Audition colorée. Étude sur les fausses sensations secondaires physiologiques et particulièrement sur les pseudo-sensations de couleurs associées aux perceptions objectives des sons, par le Dr F.

(1) Man past and present. Cambridge, 1899, in-12o, XXII-584 pp. et 12 pl. hors texte.

Suarez de Mendoza; 2e éd., Paris, 1899, in-8°, XVII-164 pp. et 13 tableaux hors texte.

Rev. des quest. scient., t. XLVI (1899), pp. 636-639 (sé: J. G.).

167. Notes sur quelques manuscrits de la Chartreuse de Hérinnes-lez-Enghien conservés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. XIII. *C. R. des travaux du Congrès tenu à Enghien, 7 au 10 août 1898.* Enghien, 1899, pp. 353-368.

L'auteur reproduit intégralement, sous les pp. 358-368, l'obituaire de Hérinnes, dressé au xve siècle.

Reproduction dans: *Annales du Cercle arch. d'Enghien.* Enghien, 1901, t. VI, pp. 27-42.

168. La lettre du pape Anastase I à saint Venerius, évêque de Milan, sur la condamnation d'Origène. *Rev. d'hist. et de litt. religieuse*, Paris, t. IV, 1899, pp. 1-12.

169. Nicolas Maniacoria, correcteur de la Bible. *Rev. biblique*, Paris, t. VIII, 1899, pp. 289-295.

170. Lettre ouverte à M. E. Van Overloop, président de la Société d'anthropologie de Bruxelles, au sujet d'une communication de M. Hewitt sur le Svastika. *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Bruxelles*, t. XVII, 1898-1899. Bruxelles, 1899, pp. 187-191.

Disc. pp. 192-193.

Observations sur les étymologies proposées par M. Hewitt, dans: L'histoire et les migrations de la Croix et du Su-Astika, publiée dans *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Bruxelles*, t. XVII, pp. 20-96.

Réponse de M. Hewitt. *Ibidem*, t. XVII, pp. 200-211.

Courte réplique du P. Van den Gheyn. *Ibidem*, t. XVII, p. 212.

Avis sévère de M. Monseur sur le travail de M. Hewitt. *Ibidem*, pp. 212-214.

171. Quelques observations sur le folklore et l'ethnographie, à propos d'un ouvrage du Dr G. Jorissenne: Les Types ethniques dans les nations civilisées et spécialement en Belgique. Liège, 1899. *Ann.*

de la Soc. Scient. de Bruxelles, 24e ann., 1899-1900, Louvain, 1900, 1e partie, pp. 98-100.

172. Compte rendu de:

Prehistoric Scotland and its place in European civilisation, by Robert Munro, M. A., M. D. London, 1899, in-8°, XIX-502 pp. et gravv.

Rev. des quest. scient., t. XLVII (1900), pp. 620-630.

173. La Société Scientifique de Bruxelles (1888-1897). *Congrès bibliogr. intern. tenu à Paris du 13 au 16 avril 1898... Compte rendu des travaux,* t. II, Paris, 1900, pp. 289-313.

174. Le cinquième congrès scientifique international des catholiques à Munich. *Rev. gén.,* 36e ann., t. LXXII, Bruxelles, 1900, pp. 683-698.

175. Note sur un ancien livre d'heures de l'hôpital de Grammont. *Ann. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand,* t. III, Gand, 1900, pp. 176-188 et 3 pl. hors texte.

Étude et description d'un ms. appartenant à la Bibl. Roy. de Belgique, et acheté à Londres, chez Sotheby, le 8 juillet 1899.

176. L'ethnographie. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles,* 25e ann., 1900-1901, Louvain, 1901, 2e partie, pp. 269-281.

177. Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. [Ministère des Sciences et des Arts à partir du t. VII (1907)].

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique. Bruxelles, M. Lamertin, 1901-1909, 9 vol. in-8°.

La préface est datée du 1r juillet 1901. t. I (1901), XV-592 pp. Écriture Sainte et Liturgie; t. II (1902), VII-418 pp. Patrologie; t. III (1903), XII-512 pp. Théologie; t. IV (1904), VIII-405 pp. Jurisprudence et Philosophie; t. V (1905), VIII-700 pp. Histoire. Hagiographie; t. VI (1906), XI-778 pp. Histoire des ordres religieux et des églises particulières; t. VII (1907), XI-674 pp. Histoire des pays: Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (Histoire générale); t. VIII (1908), X-524 pp. Histoire de

Belgique (Histoire particulière): Anvers et Brabant; t. IX (1909), IX-446 pp. Histoire de Belgique (Histoire particulière): Flandre, Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur.

C. R.: du t. I, *Journ. des Savants*, janvier 1901, pp. 590-592 (sé: L. D.); *Arch. belges*, 3e ann. (1901), pp. 193-195, n° 273 (sé: Godefroid Kurth); du t. II, *Ibidem*, 4e ann. (1902), p. 157, n° 201 (sé: S. Balau); du t. III, *Ibidem*, 5e ann. (1903), pp. 189-190, n° 211 (sé: Sylv. Balau); du t. IV, *Ibidem*, 6e ann. (1904), pp. 194-195, n° 205 (sé: V. Brants); du t. V, *Ibidem*, 8e ann. (1906), pp. 121-122, n° 124 (sé: D. U. Berlière); du t. VI, *Ibidem*, 10e ann. (1908), pp. 1-2, n° 1 (sé: D. U. Berlière); du t. IX, *Ibidem*. 12e ann. (1910), pp. 309-310, n° 230 (sé: S. Balau).

178. Le Ve congrès scientifique international des catholiques, Munich, 24-28 septembre 1900. *Rev. des quest. scient.* t. XLIX (1901), pp. 134-164.

179. Compte rendu de :

Iconographie et Anthropologie irano-indiennes. I. L'Iran, par Ch. de Ujfalvy. Paris, 1900, in-8°, 66 pp. et 7 pl. hors texte.

Rev. des quest. scient., t. XLIX (1901), pp. 301-303 (sé: J. G.).

180. Compte rendu de :

La Phénicie avant les Phéniciens. L'âge de la pierre, par G. Zumoffen, S. J. Beyrouth, 1900, in-8°, VI-128 pp., 44 figg. et 1 carte.

La Phénicie avant les Phéniciens. L'âge de la pierre, par G. Zumoffen, S. J. Beyrouth, 1900, in-8°, 15 pl. avec texte explicatif.

Rev. des quest. scient., t. XLIX (1901), pp. 303-307.

181. Compte rendu de :

Die ethnische und sprachliche Gliederung der Germanen, von Dr R. Löwe. Halle, 1899, in-8°, 59 pp.

Rev. des quest. scient., t. XLIX (1901), pp. 307-309 (sé: J. G.).

182. Le Jubilé de la Société Scientifique de Bruxelles. *Rev. des quest. scient.*, t. L (1901), pp. 9-29.

183. Compte rendu de:

Het Alcoholismus, door Dr Is. Bauwens, Brussel, 1900, in-8°, 472 pp.

Rev. des quest. scient., t. L (1901), pp. 295-298 (sé: J. G.).

184. Le manuscrit original des Mémoires du sire de Haynin. *C. R. des séances de la Comm. roy. d'hist.*, t. 70e, Bruxelles, 1901, pp. 44-59.

185. Hubert Kerssan, traducteur de la paraphrase d'Érasme, sur les Épitres de S. Paul et les Épitres Canoniques. *Rev. d'hist. eccl.*, Louvain, 1901, pp. 82-86.

186 Le manuscrit des poésies de Gilles Li Muisis. (Acheté par Mr Fairfax Murray pour 660 livres sterling, à la vente des livres de Lord Ashburnham). *Arch. belges*, 3e ann., (1901), pp. 122-123 (sé: J. V. D. G.)

187. L'obituaire du prieuré de Corsendonck. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LIII, Anvers, 1900-1902, pp. 295-342.

Cet obituaire est conservé à la Bibl. Roy. de Belgique, ms. n° 14937.

188. Hubert Lescot, prieur de Bois-Seigneur-Isaac, notice bibliographique. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LIII, Anvers, 1900-1902, pp. 417-440.

189. Miraculum S. Martini Episcopi Turmensis. *Analecta Bollandiana*, t. XXI, 1902, pp. 403-404.

190. Compte rendu de :

Die Entdeckungen der Nordmannen in Amerika unter besonderer Berücksichtigung der Kartographischen Darstellungen, von J Fischer, S. J. Freiburg im Breisgau, in-8°, XII-126 pp., divers croquis et 10 reproductions de cartes.

Rev. des quest scient., t. LII (1902), pp. 296-299 (sé: J. G.).

191. Compte rendu de:

The Gold of Ophir. Whence brought and by Whom? by Professor A. H. Keane. F. R., G. S. London, 1901, in-12°, XV-244 pp. et 2 cartes hors texte.

Rev. des quest. scient., t. LI (1902), pp. 644-652.

192. Pour la biographie nationale. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LIV, Anvers, 1902, pp 205-228.

Renseignements inédits sur quatre écrivains belges des XVe, XVIe et XVIIe siècles: Henry Rommain, chanoine de Tournai (1425-1470), Égide Zeghers, récollet de Bruxelles († 1588), Maximilien de Hovyne, carme déchaussé († 1662) et Antoine Majoul, récollet († 1654).

193. Note complémentaire sur Henry Rommain. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LIV, Anvers, 1902, pp. 301-304.

194. Un manuscrit de l'ancienne version latine du Pasteur d'Hermas. *Le Muséon*, Louvain, 1902, pp. 274-277.

Description d'un ms. de la *versio vulgata* du Pasteur, conservé à la Bibl. Roy. de Belgique, n° 21205-9.

195. L'œuvre de la réhabilitation à Bruxelles. Refuge Sainte-Marie-Madeleine, 198, rue Terre-Neuve. Bruxelles, Polleunis, 1903, in-8°, 16 pp.

Les pp. 3-14 renferment le discours prononcé sur l'œuvre par le P. Van den Gheyn, à l'occasion de la célébration, le 1r décembre 1902, du soixante-quinze anniversaire de la fondation du Refuge.

L'allocution de Son Éminence le cardinal Goossens, archevêque de Malines, se trouve aux pp. 15-16.

196. Translatio Sanctae Reineldis in monasterium Laubiense. *Analecta Bollandiana*, t. XXII, 1903, pp. 439-445.

197. Compte rendu de:

L'Origine degli Indo-Europei, par E. De Michelis. Torino..., 1903, in-8°, VI-699 pp.

Rev. des quest. scient., t. LIV (1903), pp. 632-639.

198. Une Lettre de Grégoire III, Patriarche de Constantinople à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LV, Anvers, 1903, pp. 69-92 et 1 pl. hors texte.

199. Contribution au *Dictionnaire de théologie catholique*... commencé sous la direction de A. VACANT... continué sous celle de E. MANGENOT:

T. I (Paris, 1903), coll. 320-334 (Acta Martyrum. Acta Sanctorum...); 627-631 (Marie d'Agreda).

T. II (Paris, 1905), coll. 410-416 (Barlaam et Josaphat); 950-951 (Jean Bolland, S. J.); 1164-1166 (Victor De Buck, S. J.); 1712-1713 (Ignace Carbonelle, S. J.).

200. Compte rendu sous la rubrique: Anciennes Bibliothèques de Belgique, de:

Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge. Étude critique par l'abbé Sylv. Balau. Ouvr. couronné par l'Acad. Roy. de Belgique. Bruxelles, H. Lamertin, 1903, in-4°, II-725 pp.

Rev. des Bibl. et des Arch., 1903, pp. 379-383.

201. Compte rendu de:

The Care of Books. An Essay on the Developement of Libraries and their Fittings, from the earliest time to the end of the Eighteenth Century, by John Willis Clark, M. A. Hon. Litt. D (Oxf.) F. S. A... Cambridge Second edition, 1902, in-8°, XXVI-353 pp. et 164 gravv.

Rev. des Bibl. et des Arch., 1903, pp. 117-119.

202. La permanence des types anthropologiques. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 28e ann., 1903-1904, Louvain, 1904, 1e partie, pp. 189-193.

203. Note sur le manuscrit n° 9890-92 de la Bibliothèque Royale de Belgique et le lieu de sépulture du B. Jean Fisher. *Analecta Bollandiana*, t. XXIII, 1904, pp. 455-458.

204. Compte rendu de:

Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1904, in-12°, XII-219 pp.

Rev. des quest. scient., t. LV (1904), pp. 634-638.

205. Compte rendu de:

Les Gutturales grecques (Rec. de travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 29e fascicule), par J. Mansion. Gand, 1904, in-8°, VII-328 pp.

Rev. des quest. scient., t. LVI (1904), pp. 642-644.

206. Contributions à l'iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. dc Belgique*, t. LVI, Anvers, 1904,pp. 384-405.

207. Jean-Baptiste de Vré, sculpteur à Anvers. *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, Anvers, 1904, pp. 52-54.

D'après cette pièce, extr. du ms. nº II. 764, fol. 162-163 de la Bibl. Roy. de Belgique, De Vré exécuta, pour être placée au coin de la *Swaluwestrate* (Anvers), sur la maison des chanoines, une statue du *Salvator Mundi.*

208. La Miniature à la Cour de Bourgogne.

Résumé de la Conférence, avec projections lumineuses, faite par le P. Van den Gheyn à l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 1904 de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand. *Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand*, 12e ann., Gand, 1904, pp. 39-45.

209. Jean du Fay et Jean de Masnuy. Notes bibliographiques. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1904, pp. 32-33.

210. L'histoire du manuscrit nº 14602-6 de la Bibliothèque Royale de Belgique. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1904, pp. 171-175.

211. La provenance du manuscrit nº 6439-51 de la Bibliothèque Royale de Belgique. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1904, pp. 296-301.

Volume du xiᵉ siècle renfermant quelques chroniques du moyen-âge.

212. Un ancien manuscrit des sciences naturelles (nº 5874-77 de la Bibl. Royale de Belgique). *Ann de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 29e ann., 1904-1905, Louvain, 1905, 1e partie, pp. 229-231.

Ce Ms du xvᵉ siècle est orné de 437 figg. peintes des diverses plantes décrites dans le traité.

213. Compte rendu de:

Recherches anthropologiques en Égypte, par E. Chantre, Lyon, 1904, in-folº, XVIII-318 pp. et 159 figg.

Rev. des quest. scient., t. LVIII (1905). pp. 341-347 (sé: J. G.).

214. Compte rendu de:

Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois, par Cl. Boulanger. Paris, 1902-1905, in-fol°, XCII-202 pp. 300 gravv., et 50 pl. en chromolithographie.

Rev. des quest. scient., t. LVIII (1905), pp. 347-350 (sé: J. G.).

215. Les Manuscrits des Bibliothèques de Belgique à reproduire. *Actes du congrès intern. pour la reproduction des ms. des monnaies et sceaux, tenu à Liège les 21, 22 et 23 août 1905.* Bruxelles, Misch et Thron, 1905, pp. 125-138.

216. Peiresc et Cobergher. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LVII, Anvers, 1905, pp. 5-13.

217. La Préhistoire en Belgique (1830-1905). *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 1905, Anvers, 1905, pp. 207-217.

218. Une œuvre inédite et inconnue de Bonino Mombrizio. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, année 1905, pp. 261-266.

C'est un poème inédit de la Vie de sainte Catherine, contenu dans le ms. n° 10975 de la Bibl. Roy. de Belgique.

219. Compte rendu de:

Manuel des recherches préhistoriques publié par la Soc. préh. de France. Paris, 1906, in-12°, IX-332 pp., 205 figg. et tableaux hors texte.

Rev. des quest. scient., t. LIX (1906), pp. 307-310 (sé: J. G.).

220. Compte rendu de:

Six leçons de préhistoire, par G. Engerrand..., avec préface de L. Capitan..., Bruxelles, 1905, in-8°, VII-263 pp. et 124 figg.

Rev. des quest. scient., t. LIX (1906), pp. 310-314 (sé: J. G.).

221. Notes sur quelques manuscrits à miniatures de l'école flamande conservés dans les Bibliothèques d'Espagne. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LVIII, Anvers, 1906, pp. 305-330.

222. Notice nécrologique de Th. de Raadt, membre correspondant de l'Académie. *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 1906, Anvers, 1906, pp. 41-42.

223. L'art et le livre. *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 1906, Anvers, 1906, pp. 111-120.

224. Le mobilier de l'Hôtel de Nassau à Bruxelles en 1618.

Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique, 1906, Anvers, 1906, pp. 225-234.

225. S. Thomas et l'Inde. A propos d'un livre récent (1). *Le Muséon*, Louvain, 1906, pp. 262-271.

226. Compte rendu de:

G. Doutrepont. Inventaire de la «Librairie» de Philippe le Bon (1410). (Publication de la Commission royale d'Histoire de Belgique). Bruxelles, 1906, in-8°, XLVIII-191 pp.

Arch. belges, 8e ann. (1906), pp. 90-91.

227. Une vente de manuscrits à Amsterdam (3-6 avril 1906).

Rev. des Bibl. et des Arch., 1906, pp. 107-112.

(Parmi les ms. vendus figuraient ceux du Chev. Gust. van Havre, d'Anvers).

228. Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1906, pp. 315-318.

229. Encore les Statuts des Bogards de Zepperen. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1906, pp. 176-177.

Note relative au ms. 4909-10 de la Bibl. Royale de Belgique.

Le don de M. Joseph Gielen à la Bibliothèque Royale de Belgique:

230. *Rev. des Bibl. et Arch.*, 1906, pp. 384-394;

231. Résumé dans: *Arch. belges*, 8e ann. (1906), pp. 283-284.

232. Compte rendu de:

Hegel, Haeckel, Kossuth und das zwölfte Gebot. Eine kritische studie von O. D. Chwolson... Braunschweig, 1906, in-8°, 90 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXI, Louvain, 1907, pp. 297-300, (sé: J. G.).

233. Compte rendu de:

(1) India and the Apostle Thomas. An inquiry, with a critical Analysis of the Acta Thomæ, par Mgr. A. E. Medlycott, évêque de Tricomia. London, 1905, in-8°, XVIII-303 pp., 12 gravv. et 1 carte.

L'Aryen et l'Anthroposociologie. Étude critique par le Dr E. Houzé. Forme le fasc. 5 des *Notes et Mémoires* publiés par l'Institut de sociologie. Bruxelles, 1906, in-8°, 117 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXI, Louvain, 1907, pp. 310-312 ($s_é$: J. G.).

234. Compte rendu de:

Der Nordpol als Völkerheimat, von Dr G. Biedenkopp. Iéna, 1906, in-8°, VIII--195 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXI, Louvain, 1907, pp. 312-314 (sé: J. G.).

235. Compte rendu de:

Instituts Solvay. Travaux de l'Institut de sociologie. *Notes et Mémoires*. Fasc. 4. Sur quelques erreurs de méthode, dans l'étude de l'Homme primitif. Notes critiques, par L. Wodon, Bruxelles. 1906, in-8°, 37 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXI (1907), pp. 318-320 (sé: J. G.).

236. Biographie de Jean-Ignace Roderique, théologien, né à Malmédy en 1697, mort à Cologne en 1756. *Biogr. nat.*, t. XIX, Bruxelles, 1907, coll. 596-600.

237. Les documents d'histoire ecclésiastique belge à la section des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique. *Analectes pour servir à l'hist. ecclésiastique de la Belgique*, 3e sér., t. III, (XXXIIIe de toute la collection), Louvain, 1907, pp. 108-114.

238. Encore l'iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, t. LIX, Anvers, 1907, pp. 275-294.

239. La confection d'un album belge de paléographie. *Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique*, t. XX, *C. R. des travaux du Congrès tenu à Gand* (1907), t. II. Rapports et Mémoires, Gand, 1907, pp. 23-31.

240. Un manuscrit de l'imprimeur gantois Robert de Keyser à la bibliothèque de l'Escurial. *Ann. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand*, t. VIII, Gand, 1907, pp. 91-108 et 3 pl.

C'est un office à réciter par Charles-Quint, aux jours qu'il devra passer en mer. Le ms. formé de 37 ff. de vélin très fin, est un petit chef-d'œuvre de calligraphie, orné de plusieurs belles miniatures en grisailles.

241. Note sur un processionnal du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles. *Annales de la Soc. arch. de l'Arrondissement de Nivelles*, t. VIII, Nivelles, 1907, pp. 255-259.

242. Hubert Kerssan, Chanoine de Nivelles. *Annales de la Soc. arch. de l'Arrondissement de Nivelles*, t. VIII, Nivelles, 1907, pp. 315-323 et 1 pl.

Description des trois mss. dont Kerssan est l'auteur et qui sont conservés à la section des mss. de la Bibl. Roy. de Belgique.

243. L'Association des archivistes et des bibliothécaires belges. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1907, pp. 75-85.

Conférence faite à l'assemblée gén. de l'Association des archivistes et bibliothécaires belges, le 24 février 1907.

244. Les feuillets de garde du manuscrit nº 246 de la Bibliothèque de l'Université de Gand. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1907, pp. 415-419.

245. Album belge de paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VIIᵉ-XVIᵉ siècles). 1908. Vandamme et Rossignol, éditeurs, Jette-Bruxelles, in-folio.

« Ce recueil dérive, et pour la pensée qui l'a inspiré, et l'exécution qui l'a réalisé, du XXᵉ Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Gand en août 1907. »

Complément nécessaire au cours de paléographie, l'album comprend trente-deux reproductions de pages d'écritures usitées en nos contrées du VIIᵉ au XVIᵉ siècle.

Chaque reproduction est accompagnée d'une feuille de texte fournissant : *a)* les renseignements indispensables sur le volume dont elle est extraite ; *b)* quelques remarques paléographiques ; *c)* une transcription, où il s'est glissé, l'auteur le reconnaît, diverses fautes d'impression.

C. R. dans: *a) Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1908, pp. 287-289; *b) Arch. belges*, 12e ann. (1910), pp. 369-371, n° 283 (sé: RAPHAEL VAN WAEFELGHEM).

246. Le chapitre «Les Miniatures» dans *Les chefs d'œuvre d'art ancien à l'exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907.* Texte de MM. le Baron H. KERVYN DE LETTENHOVE, POL DE MONT, J. VAN DEN GHEYN, S. J., ... Bruxelles, G. Van Oest & Cie, 1908, in-f°, pp. 127-142 et 7 pl. numérotées 64-70.

C. R. dans: *Bibl. de l'École des chartes*, 1909, t. LXX, p. 584-587 (sé: A. BOINET).

247. Le Registre du Mis de Castel Rodrigo pour la contribution volontaire de 1646. *Mélanges Godefroid Kurth*... t. I, *Mémoires historiques*. Liège et Paris, 1908, pp. 331-334.

Ce registre de l'ancien gouverneur général des Pays-Bas (1644-1647) est conservé à la Bibl. Roy. de Belgique, sect. des mss. nos 7118-7119.

248. Compte rendu de:

Die Indogermanen, ihre Verbreitung, ihr Urheimat, und ihre Kultur, von Herman Hirt,... Strassburg, 1905 et 1907, 2 vol. in-8°, X-407 et 408-771 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXIII, Louvain, 1908, pp. 633-639.

249. Compte rendu de:

P. Cogels. Céraunies et pierres de foudre. Histoire et bibliographie. Anvers, 1907, in-8°, 401 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXIII, Louvain, 1908, pp. 639-641.

250. Compte rendu de:

A. Hocepied. L'Anthroposociologie est-elle de la pseudo-science? Bruxelles, 1907, in-8°, 20 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXIII, Louvain, 1908, pp. 641-643.

251. Compte rendu de:

ÉD. DE JONGHE. Les Sociétés secrètes au Bas-Congo. Extr. de la *Rev. des quest. scient.*, octobre 1907, Bruxelles, Polleunis.

Le Muséon, Louvain, 1908., pp. 103-105.

252. Deux érudits belges en Italie au XVIIe siècle. Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden. *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique,* t. LX, Anvers, 1908, pp. 207-238.

253. Compte rendu de : .

Institut International de Bibliographie. Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire. Bruxelles, 1, rue du Musée, 1908, in-8°, XXXVI-368 pp.

Rev. des Bibl. et des Arch., 1908, pp. 213-217.

254. Réponse du Comité de Rédaction de l'Annuaire. *Rev. des Bibl. et des Arch.*, 1908, pp. 406-413.

255. Réplique du P. Van den Gheyn. *Ibidem*, 1908, pp. 413-415.

256. Un dessin de Simon de Pape, d'Audenaerde. *Annales du Cercle arch. et hist. d'Audenaerde*,.. t. II, Audenaerde, 1908-1909, pp. 35-38, et 1 croquis.

Le dessin de la tour de l'église Sainte-Walburge, à Audenaerde, date de 1616; il appartient à la sect. des mss. de la Bibl. Roy. de Belgique.

L'auteur reproduit aussi deux notes de Georges vander Banck.

257. L'antiphonaire de l'abbaye de Beaupré près Grammont. *Annales du Cercle arch. et hist. d'Audenaerde*,... t. II, Audenaerde, 1908-1909, pp. 195-200 et 2 pl. en réduction.

Ce beau ms. musical, à miniatures, est incomplet (la partie hivernale n'y figure pas), et est daté de 1290; il appartient à M. Henry Yates Thompson, grand collectionneur anglais.

258. Un manuscrit à miniatures de l'école flamande à la Bibliothèque Czartoriska, à Cracovie. *Les Arts anciens de Flandre*, Bruxelles, in-f°, t. III (1907), pp. 109-119 et 6 pl. hors texte.

Ce ms. date de 1477.

259. Cronicques et conquestes de Charlemaine. Reproduction des 105 Miniatures (0,210×0,165 m/m) de Jean Le Tavernier, d'Audenarde (1460). Bruxelles, Vromant et C[ie], 1909, 24 pp. de texte et 105 pl., Prix 10 fr.

Reproduction par la photocollographie (phototypie), en grandeur naturelle et sur feuillets séparés, des grisailles, qui ornent les trois volumes (mss 9066-9068 de la Bibl. Roy. de Belgique), des *croniques... de Charlemaine*, rédigées et écrites par David Aubert pour Philippe le Bon.

Si Jean Le Tavernier ne fut pas un grand artiste, il semble avoir été un compositeur habile et fécond.

L'enluminure des lettrines est de Pol Fruit.

C. R. dans: *a) Rev. des Bibl. et des Arch. de Belgique*, 1909, pp. 318-320 (s^{é}: A. BAYOT);

b) Arch. belges, 12e ann. (1910), pp. 164-165 (s^{é}: JOSEPH BRASSINNE).

260. Le Bréviaire de Philippe le Bon. Reproduction des miniatures des manuscrits n°s 9511 et 9026 de la Bibl. Royale de Bruxelles. Bruxelles, G. Van Oest, 1909, in-4°, 24 pp. de texte et 61 planches.

L'auteur date le Bréviaire de 1430 à 1440, et estime que, «s'il a été copié par un scribe parisien», il fut orné des peintures ou «histoires» dans l'atelier brugeois, où travailla Guillaume Verlant.

Les 61 miniatures reproduites sont de trois sortes : il y a neuf grandes planches paginales ; quarante-trois autres de dimensions moindres ; enfin neuf planches reproduisent des specimens de capitales ornées de rinceaux et d'enluminures marginales.

C. R. dans: *a) Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen*, 8e Jaargang, Antwerpen, 1910, pp. 83-84 (s^{é}: P. fr. B. KRUITWAGEN, O. F. M.)

b) Arch. belges, 15e ann. (1913), pp. 220-221, n° 328 (s^{é} : J. BRASSINNE).

c) Rev. de l'Art chrétien, Lille, 1910, t. LX, pp. 137-138 (s^{é}: A. BOINET).

d) Monatshefte für Kunstwissenschaft, Leipzig, 1910, t. III, pp. 246-248 (s^{é}: VITZTHUM).

261. Compte rendu de:

G. Sergi. Europa. L'origine dei popoli europei e loro relazioni coi popoli d'Africa, d'Asia e d'Oceania. Milano, 1908, in-8°, XXI-652 pp., con 173 figure nel testo e 62 tavole.

Rev. des quest. scient., t. LXV, Louvain, 1909, pp. 301-308.

262. Compte rendu de:

Prof. Enrico Morselli... Psicologia e spiritismo. Impressioni e note critiche sui fenomeni medianici di Eusapia Paladino. Torino, 1908, 2 vol. in-8°, XLVIII-461 pp., VII pl. et 21 figg.; — XVIII-586 pp., XII pl. et 20 figg.

Rev. des quest. scient., t. LXV, Louvain, 1909, pp. 312-315 (s^{é} : J. G.).

263. Compte rendu de:

Nederland's vroegste beschaving. Proeve van een archaeologisch systeem door Dr J.-H. Holwerda J^{r}. Met 13 lichtdrukplaten naar origineele teekeningen van Mevrouw N. Holwerda-Jentink en deutsch aanhang: Zur frühhistorischen Keramik. Leiden, 1907, in-4°, IX-112 pp.

Rev. des quest. scient., t. LXVI, 1909, pp. 305-314.

264. Note sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne d'après le compte de Gautier Poulain (1450-1456). *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 1909, Anvers, 1909, pp. 89-94.

265. Le discours d'ouverture des leçons d'Adrien Amerot, deuxième professeur de grec au Collège des Trois-Langues à Louvain, 1545. *Le Musée Belge*, 13e année, t. XIII (1909), Louvain, pp. 57-64.

Le discours va de la p. 59 à la p. 64.

266. La Bibliothèque du Prieuré de Corsendonck. *Taxandria. Annales du Cercle hist. et arch. de la Campine*, 6e année, Turnhout, J. Splichal, 1909, pp. 201-213.

267. Le prêt des livres et des manuscrits des Bibliothèques publiques, d'après le règlement italien. *Rev. des Bibl. et des Arch. de Belgique*, 1909, pp. 1-22; 101-104.

268. Réponse aux discours de MM. Godefroid Kurth, A. J. Wauters, Frédéric Alvin, Jules Van den Heuvel prononcés au banquet du 24 octobre 1909. *Mémorial du banquet offert le 24 octobre 1909 au R. P. Van den Gheyn, S. J., à l'occasion de sa nomination de Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de Belgique*, Bruxelles, imp. Th. Lombaerts, in-8°, pp. 22-25.

La broch. compte 32 pp. de texte et la reproduction du portrait dessiné par le peintre F. A. Cels.

Le portrait est conservé chez M. le chanoine Van den Gheyn, à Gand.

269. Notices de Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique se rapportant aux sciences naturelles. *Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles*, 34e ann., 1909-1910, Louvain, 1910, 2e partie, pp. 191-197.

A) Note sur un ms. entomologique illustré (XVIe siècle), coté no II, 4980;

B) Portulans de: α) Bartolomeo Olivès.
β) Freducci.
γ) Bartolomeo Laso.

270. Histoire de Charles Martel. Reproduction des 102 miniatures de Loyset Liédet (1470). Bruxelles, Vromant & Cie, 1910. In-8° (200 × 165 m/m), 23 pp. de texte et 102 miniatures.

Ces miniatures ornent les volumes cotés 6, 7, 8 et 9 de la section des mss. de la Bibl. Roy. de Belgique et portent le titre factice d'*Histoire de Charles Martel et de ses successeurs*, roman de plus de deux mille ff. in-f°, copié dans l'espace de deux ans (1463-1465), par David Aubert, le calligraphe attitré de la Cour de Bourgogne. « Ce roman est plus celui de Girart de Roussillon et de Garin le Lorrain que celui de Charles Martel. »

Quant à l'auteur des miniatures, il a nom Loyset Liédet, d'après la signature qu'il a mise à un feuillet du t. 4. Il doit avoir enluminé les 4 vol. de 1470 à 1478. Il mourut vers 1478 à Bruges, où il était établi peut-être à partir de 1468.

Liédet fut le plus fécond des enlumineurs ayant travaillé à la Cour de Bourgogne; le total de ses œuvres se chiffre par 558 « histoires. »

La notice du P. Van den Gheyn est une critique sommaire de l'œuvre de cet artiste, pas supérieur évidemment, mais doué d'un incontestable talent.

C. R.: *Arch. belges*, 13e ann. (1911), pp. 33-35, no 39 (sé: JOSEPH BRASSINNE).

271. Rectifications paléographiques. *Mélanges offerts à M. Émile Châtelain*, Membre de l'Institut... par ses élèves et ses amis, 15 avril 1910, Paris (VIe)... Honoré Champion, 1910. in-4o, pp. 163-168.

Il s'agit d'une rectification à un travail du baron de Reiffenberg (*Annuaire de la Bibl. Roy. de Belgique*, 1840, pp. 63-70); d'une rectification à l'*Album paléographique* de l'auteur (cfr *suprà* no 245), et d'une petite contribution à la connaissance d'anciens manuscrits.

272. L'Institut Carnegie à Washington. *Rev. des quest. scient.*, t. LXVII (1910), pp. 602-605.

273. Compte rendu de:

Georges Doutrepont. La littérature française à la Cour des Ducs de Bourgogne. Paris, Champion, 1909, in-8o, LXVIII-544 pp.

Arch. belges, 12e ann. (1910), pp. 1-3, no 1.

274. Compte rendu de:

Maurice Prou. Manuel de paléographie latine et française, 3e éd., entièrement refondue, accompagnée d'un Album de 24 pl. Paris, Picard, in-8o, 509 pp.

Arch. belges, 12e ann. (1910), pp. 161-163, no 107.

275. Compte rendu de:

Joseph Brassinne. Catalogue des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Université de Liége par le baron Adrien Wittert. Liége... MCMX, in-8o, XV-243 pp.

Arch. belges, 12e ann. (1910), pp. 193-194, no 136.

276. Deux livres d'Heures (Nos 10767 et 11051 de la Bibliothèque Royale de Belgique) attribués à l'enlumineur Jacques Coene.

Bruxelles, Vromant & Cie [1911], in-8°, (200 × 165 m/m), 16 pp. de texte et 26 + 25 pl. en phototypie (15 fr.).

Sans nous occuper du point de vue artistique, qui ne peut évidemment pas être négligé, notons l'utilité documentaire, pour les critiques d'art et les historiens, de la reproduction soignée et intégrale de ces trésors de miniatures, qui reposent dans nos dépôts littéraires.

M. le comte Paul Durieu a mis à l'actif du brugeois Jacques Coene (qui vivait à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle), tout un groupe de ms. richement enluminés. Bien que la science n'ait pas absolument ratifié cette séduisante opinion, le P. Van den Gheyn n'attribue pas moins à cet artiste flamand, mais jusqu'à plus ample informé évidemment, deux ms. de l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne où on « reconnaît, sans peine, l'influence flamande et l'influence italienne.»

C. R.: *Arch. belges,* 14e ann. (1912), pp. 2-3, n° 2 (sé: Joseph Brassinne).

277. Album amicorum de Otto Venius. Reproduction intégrale en fac-similé avec introduction, transcription, traduction, notes. Bruxelles, imprimé pour la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique, 1911, in-8°, 136 pp. et 10 pl. dans le texte.

Cet *Album* est conservé à la Bibl. Roy. de Belgique, section des mss., II, 874; il comprend 30 ff. d'écriture et de dessins. On doit au P. Van den Gheyn: *a*) l'introduction (pp. 5-8); *b)* la transcription, la traduction et les notes (pp. 69-136).

C. R.: *Arch. belges*, 15e ann. (1913), pp. 76-77, n° 119 (sé: J. Brassinne).

278. L'Album amicorum d'Otto Venius. *Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 1911, Anvers 1911, pp. 130-132.

279. Un don de la ville de Malines au roi Charles II d'Espagne.

Fédération arch. et hist. de Belgique. Annales du XXIIe Congrès, Malines 1911, publiées par Hyac. J.-B. Coninckx, secrétaire général, t. II. Rapports et mémoires. Malines, 1911, pp. 1-8.

Ce ms. conservé à Munich (Bibl. Roy., Cod. lat. 23-568) constitue un magnifique spécimen de l'art de la miniature au XVIIe siècle.

280. La suppression de la voie diplomatique pour le prêt des livres et des manuscrits. *Commission permanente des congrès intern. des Archivistes et des Bibliothécaires. Congrès de Bruxelles*, 1910... Bruxelles 1912, pp. 25-28.

Discussion du vœu faisant l'objet de ce rapport, pp. 700-710.

281. Les expositions de manuscrits dans les Bibliothèques publiques. *Commission permanente des congrès intern. des Archivistes et des Bibliothécaires. Congrès de Bruxelles*, 1910... Bruxelles, 1912, pp. 385-389.

Discussion du rapport, pp. 743-746.

282. Préface à l'*Annuaire des Bibliothèques de Belgique* par AUG. COLLARD, bibliothécaire de l'obs. roy. de Belgique. Roulers, De Raedt-Verhoye, 1912, in-12°, pp. III-IV.

283. Compte rendu de :

Henri Hymans. Die Servatius-Legende ; ein niederländisches Blockbuch. Berlin, 1911, in-8°, 8 pp. de texte et 24 reproductions.

Arch. belges, 14e ann. (1912), pp. 235-236.

Cfr un note au sujet de ce C. R. dans *Arch. belges*, 14e ann. (1912), p. 295 (s^é : C.)

284. Compte rendu de :

Heures de Milan. Troisième partie des très belles Heures de Notre Dame, enluminées par les peintres de Jean de France, duc de Berry, et par ceux de Guillaume de Bavière. Vingt-huit feuillets historiés, reproduits d'après les originaux de la Bibliotheca Trivulziana à Milan, avec une introduction historique par Georges H[ulin] de Loo. Bruxelles, Paris, 1911, in-f°, 85 pp. et 31 pl.

Arch. belges, 14e ann. (1912), pp. 41-44, n° 69.

285. Christine de Pisan. Épitre d'Othéa, déesse de la prudence à Hector, chef des Troyens. Reproduction des 100 miniatures du manuscrit 9392 de Jean Miélot. Bruxelles, Vromant & Cie, 1913 (205 × 160 m/m), 16 pp. de texte et 100 pl.

On ne possède pas de renseignements sur l'auteur de ces miniatures.

286. L'Ystoire de Helayne. Reproduction des 26 miniatures du manuscrit nº 9967 de la Bibliothèque Royale de Belgique. Bruxelles, Vromant et Co, 1913 (200 × 155 m/m), 14 pp. de texte et 26 pl.

Le poème (Roman de la Belle Hélène de Constantinople) a été écrit en 1448, par Jean Wauquelin pour Philippe le Bon.

On ignore le nom de l'artiste qui a enluminé l'œuvre.

287. Comptes rendus et rapports non signalés dans la Bibliographie ci-dessus :

Bull. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique, 1902, Anvers, 1902, pp. 420-422.

Bull. de la Soc. roy. de Géogr. d'Anvers, t. V, 1880-1881, pp. 447-449; t. VIII, 1883-1884, pp. 126-127; 200-203.

Le Muséon, t. I, 1882, pp. 157-159 (sé: J. v. d. Gh.); 626-628; t. II, 1883, pp. 481-483 (sé: J. v. d. G.); t. IV, 1885, pp. 270-271 (sé: J. N.); 400-401 (sé: J. G.); t. V, 1886, pp. 273-274 (sé: J. G.); 403-405 (sé: J. G. et J. v. d. G.); 521-522 (sé: J. G.).

Ann. de la Soc. Scient. de Bruxelles, 21e ann., 1896-1897, 1e part., pp. 36-37; 32e ann., 1907-1908, 1e part., pp. 151-152.

Précis hist., t. XXXI (1882), pp. 532-533.

Rev. des Bibl. et des Arch., 1903, pp. 197-198; 212; 250-251; 261; 262; 321; 337; 1904, pp. 134; 316; 1905, pp. 246-247; 504-505; 1907, pp. 30-32; 1908, pp. 289-290; 194-195 (sé : J. v. d. G.), reproduit pp. 370-371; 1909, pp. 53; 150-151; 315-316; 317-318 (sé : J. G.); 468-470.

Rev. des quest. scient., t. XXVIII (1890), pp. 296-297; t. XXXII

(1892), pp. 302-304 (sé: J. G.); t. XXXV (1894), pp. 260-262 (sé: J. G.); t. XXXVIII (1895), pp. 256-258 (sé: J. V. D. G.); t. XLIV (1898), pp. 633-634; t. XLV (1899), pp. 267-269 (sé: J. V. d. G); t. L (1901), pp. 293-295; t. LXI (1907), pp 315-316; 317-318; 628-630; t. LXVIII (1910), pp. 672-674 (sé: J. G.); 674-675 (sé: J. Van den Gheyn);

Rev. Bibliogr belge (Bruxelles, Soc. belge de librairie), *passim*.

Rev. cath. (Louvain), t. 55 (1884), pp. 69-70 (sé: J. G.)

Analecta Bollandiana, depuis le t. X (1891) jusqu'au t. XXIII (1904).

Arch. belges, 14e ann. (1912), pp. 339-340.

288. Nouvelles scientifiques. *Le Muséon*, t. IV, Louvain, 1885, pp. 122-132 (Anonyme); 257-266 (sé: J. V. G.); 394-397 (Anonyme); t. V, 1886. pp. 133-136 (Anonyme); 276-278 (sé: J. G.); 408-410 (Anonyme); 527-530 (Anonyme); 656-660 (sé : J. G.); t. VI, 1887, pp. 111-113 (Anonyme); 240-246 (Anonyme).

289 Contribution au *Dictionnaire de la Bible*..., publié par F. Vigouroux..., Paris, 1895-1912:

T. I (1895), notices sur l'Ararat, coll. 878-882 et 1 photogr.; — sur Asmodée, coll. 1103-1104.

T. II (1899), notices sur Clément d'Alexandrie, coll. 803-805; — sur saint Cyrille d'Alexandrie, coll. 1184-1185; — sur saint Cyrille de Jérusalem, coll. 1185-1186; — sur Denis d'Alexandrie, en Égypte, coll. 1383-1385; — sur Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, dit Eusèbe de Pamphyle, coll. 2051-2056.

T. III (1903), notice sur saint Grégoire d'Agrigente, coll. 333; — sur saint Grégoire de Nazianze; saint Grégoire de Nysse; saint Grégoire le Grand; saint Grégoire le Thaumaturge, coll. 334-336; — sur saint Jean Damascène, coll. 1204-1205; — sur saint Jérôme, coll. 1305-1316.

T. IV (1908), notice sur Méliton, écrivain ecclésiastique, IIe siècle de notre ère, coll. 942-947.

290. Cone et van Eyck. *Rev. arch. de Paris*, 1905, 4e sér., t. VI, pp. 349-350.

Lettre au directeur de la Revue à propos de l'hypothèse de MM. H, Bouchot et F. Courboin, pour lesquels Jacques Cone ne serait autre que Jacques van Eyck, père d'Hubert et de Jean.

291. En collab. avec le Bon Albert van Zuylen van Nyevelt, conservateur des Archives de l'État à Bruges, le chapitre « Miniatures, manuscrits, livres et reliures », dans: *Exposition de la Toison d'Or à Bruges (juin-octobre 1907). Catalogue (Édition définitive)*. Bruxelles, G. Van Oest & Cie, 1907, in-12°, pp. 85-108.

292. Manuscrits et miniatures. (Exposition de l'Ordre de la Toison d'Or à Bruges). *Les Arts anciens de Flandre*, Bruxelles, in-fo, t. III (1907), pp. 39-47, 1 portrait dans le texte, IX pl. (1 à 9), et les pl. du triptique du Palais de l'Escurial.

293. Le Psautier de Peterborough. H. Kleinmann & Cie, Haerlem, in-fo, [1909], 15 pp. de texte et 33 pl. en phototypie, dont 2 en fac-simile polychrome.

Ms. 9961-9962 de la sect. des mss. de la Bibl. Roy. de Belgique. Il fut écrit et enluminé vers le milieu du xiiie siècle à l'abbaye bénédictine de Peterborough (diocèse de Lincoln).

Recueils auxquels le P. Van den Gheyn a collaboré

Acta Sanctorum Novembris.

N° 110.

Actes du congrès international pour la reproduction des manuscrits, etc. Liège, 1905.

N° 215.

Actes du vi^{e} Congrès international des orientalistes.

N° 57.

Analecta Bollandiana.

N°s 92, 93, 99, 100, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 133, 147, 189, 196, 203, 287.

Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

N° 237.

Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

N°s 59, 60, 77, 78, 79, 145, 146, 167, 239, 279.

Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

N°s 187, 188, 192, 193, 198, 206, 216, 221, 238, 252.

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

N°s 162, 163, 207, 217, 222, 223, 224, 264, 278, 287.

Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde.

Nos 256, 257.

Taxandria. Annales du Cercle historique et littéraire de la Campine.

No 226.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien.

No 167.

Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Nos 175, 240.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

No 208.

Annales de la Société d'archéologie de l'Arrondissement de Nivelles.

Nos 241, 242.

Annales de la Société Scientifique de Bruxelles.

Nos 22, 23, 30, 46, 47, 97, 98, 107, 125, 131, 137, 144, 153, 155, 160, 161, 171, 176, 202, 212, 269, 287.

Revue des questions scientifiques (Louvain).

Nos 24, 25, 26, 33, 34, 35, 36, 50, 51, 52, 64, 71, 72, 73, 74, 75, 80, 81, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 101, 102, 103, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 148, 149, 150, 152, 156, 157, 164, 165, 166, 172, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 190, 191, 197, 204, 205, 213, 214, 219, 220, 232, 233, 234, 235, 248, 249, 250, 261, 262, 263, 272, 287.

Annuaire des Bibliothèques de Belgique.

No 282.

Archives belges.

Nos 186, 226, 231, 273, 274, 275, 283, 284, 287.

Les Arts anciens de Flandre.

Nos 258, 292.

Athénée oriental. Revue critique internationale.

Nos 12, 13, 20.

THE BABYLONIAN AND ORIENTAL RECORD.

N° 95.

BIOGRAPHIE NATIONALE (Belgique).

N° 236.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET BEAUX ARTS DE BELGIQUE.

Nos 5, 32, 63.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES.

N° 170.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ANVERS.

Nos 9, 15, 21, 31, 44, 45, 61, 62, 69, 70, 83, 287.

BYZANTINISCHE ZEITSCHRIFT.

Nos 124, 130, 151.

CATALOGUE DE LA TOISON D'OR A BRUGES. (Juin à Octobre 1907).

N° 291.

LES CHEFS D'ŒUVRE D'ART ANCIEN A L'EXPOSITION DE LA TOISON D'OR A BRUGES (1907).

N° 246.

COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

N° 184.

COMMISSION PERMANENTE DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DES ARCHIVISTES ET DES BIBLIOTHÉCAIRES. CONGRÈS DE BRUXELLES, 1910.

Nos 280, 281.

CONGRÈS BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONAL (Paris), 1898.

N° 173.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES (Paris).

N° 82.

LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN.

N° 66.

DICTIONNAIRE DE LA BIBLE (par Vigouroux).

N° 289.

Dictionnaire de théologie catholique (par A. Vacant et E. Mangenot).

N° 199.

Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires (Paris).

N° 87.

The Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland.

N° 42.

Mélanges Godefroid Kurth.

N° 247.

Mélanges Charles de Harlez.

N° 143.

Mélanges offerts a M. Émile Châtelain.

N° 271.

Mémorial du banquet offert le 24 octobre 1909 au R. P. Van den Gheyn, S. J.

N° 268.

Le Musée belge.

N° 265.

Le Muséon.

N°s 16, 27, 28, 38, 39, 55, 56, 65, 154, 159, 194, 225, 251, 287, 288.

Précis historiques.

N°s 1, 6, 10, 11, 18, 19, 29, 40, 41, 48, 53, 54, 67, 76, 96, 106, 287.

Revue archéologique (Paris).

N° 290.

Revue Bibliographique belge.

N° 287.

Revue biblique.

N° 169.

Revue des Bibliothèques et des Archives (Bruxelles).

Nos 200, 201, 209, 210, 211, 218, 227, 228, 229, 230, 243, 244, 253, 255, 267, 287.

Revue catholique de Louvain.

Nos 2, 3, 7, 17, 37, 287.

Revue générale (Bruxelles).

Nos 104, 105, 128, 174.

Revue d'histoire ecclésiastique.

No 185.

Revue d'histoire et de littérature religieuse (Paris).

No 168.

Revue néo-scolastique.

No 129.

Revue de l'Orient latin.

No 158.

Revue des questions historiques.

No 94.

Revue des Religions.

No 85.

De Wetenschappelijke Nederlander.

Nos 58, 68.

TABLE DE MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME LXV, TOME V, 6e SÉRIE DES ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

TABLE DES PLANCHES